



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



FROM THE LIBRARY OF
Professor Karl Heinrich Rau

OF THE UNIVERSITY OF HEIDELBERG

PRESENTED TO THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN

BY
Mr. Philo Parsons

OF DETROIT

1871

AP
20
.B8

16-216

BULLETIN
DES SCIENCES GÉOGRAPHIQUES,
ÉCONOMIE PUBLIQUE, VOYAGES.

TOME XXVI.

LISTE
DE MM. LES COLLABORATEURS
DE LA VI^e SECTION
DU BULLETIN UNIVERSEL DES SCIENCES
ET DE L'INDUSTRIE (1).

Rédacteur principal: M. FERRY.

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE ET POLITIQUE. *Collab.* : MM. Augoyat, Bottin, Denaix (DEN.), Depping (D.-G.), de Férussac (F.), L. de Freycinet, Dezos de la Roquette, Larenaudière, Levillain, Lourmand, Sueur-Merlin, Walckenaër, Warden.

GÉOGRAPHIE ANCIENNE ET COMPARÉE. MM. Barbié du Boccage, Bottin, Champollion-Figeac, Depping (D.-G.), Alexandre de Laborde, Letronne, Abel Rémusat, Walckenaër (W.-R.).

TOPOGRAPHIE, GÉODÉSIE, PLANS, CARTES de toute nature. MM. Augoyat, Brué, Denaix (DEN.), de Férussac (F.), Francoeur, L. de Freycinet, Levillain, Sueur-Merlin, Walckenaër (W.-R.).

STATISTIQUE, ARITHMÉTIQUE POLITIQUE, ÉCONOMIE PUBLIQUE, ET COMMERCE. MM. Aubert de Vitry, Azévédo, Benoiston de Châteauneuf, Bottin, A. Delambre, Depping (D.-G.), Baron Ch. Dupin, de Férussac (F.), Guillemot, Edme Héreau, Jolivot, Alexandre de Laborde, B. Laroche, Levillain, Lourmand, Ch. Lucas, le baron de Malchus, Mauroy, de Pétigny, Rodet, Riva, Tardif, Villard, Villermé, Villot, Warden.

VOYAGES. MM. Aubert de Vitry, A. Delambre, Depping (D.-G.), Dezos de la Roquette, de Férussac (F.), L. de Freycinet, Edme Héreau, Larenaudière, Lesson, Albert-Montémont, Riva, Roulin, Sueur-Merlin, Walckenaër, Warden.

(1) Ce Recueil, composé de huit sections, auxquelles on peut s'abonner séparément, fait suite au *Bulletin général et universel des annonces et des nouvelles scientifiques*, qui forme la première année de ce journal. Le prix de cette première année (1823) est de 40 fr. pour 4 vol. in-8°, ou 12 cahiers, composés de 10 feuilles d'impression chacun.

PARIS. — IMPRIMERIE DE AMB. FIRMIN DIDOT,

RUE JACOB, N^o 24.

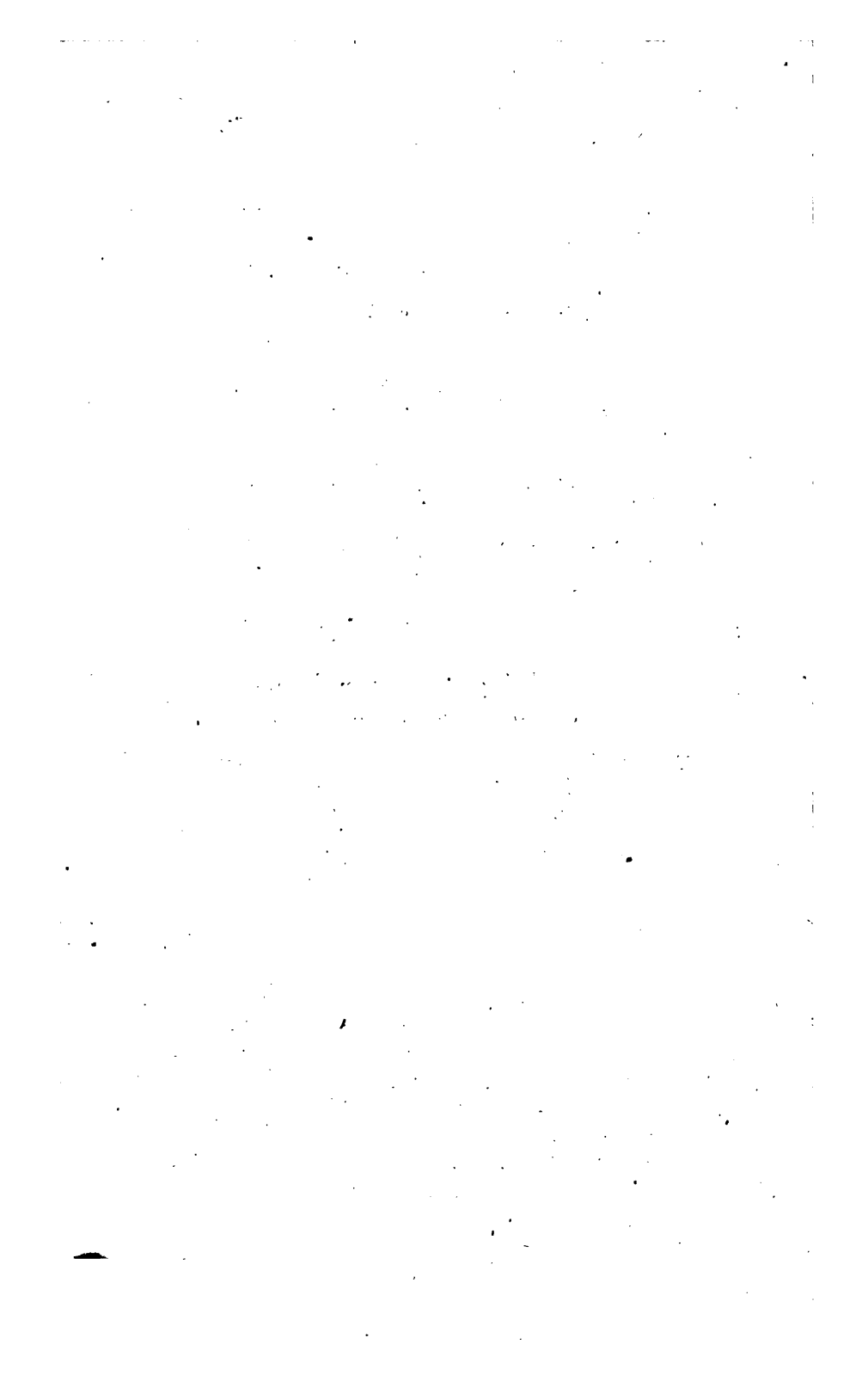
BULLETIN
DES SCIENCES GÉOGRAPHIQUES,
ÉCONOMIE PUBLIQUE, VOYAGES,
RÉDIGÉ PAR M. FERRY.

VI^e SECTION DU BULLETIN UNIVERSEL,
PUBLIÉ
Sous les auspices de Sa Majesté,
PAR LA SOCIÉTÉ
POUR LA
PROPAGATION DES CONNAISSANCES
SCIENTIFIQUES ET INDUSTRIELLES,
ET SOUS LA DIRECTION
DE M. LE BARON DE FÉRUSSAC.

TOME VINGT-SIXIÈME.

A PARIS,
AU BUREAU CENTRAL DU BULLETIN, rue de l'Abbaye, n° 3,
Et chez ARTHUS BERTRAND, rue Hautefeuille, n° 23.
Paris, Strasbourg et Londres, chez MM. TREUTTEL ET WURTZ.
Leipzig, chez MM. BROCKHAUS.

1831.



BULLETIN

DES SCIENCES GÉOGRAPHIQUES,

ÉCONOMIE PUBLIQUE, VOYAGES.

GÉOGRAPHIE ET STATISTIQUE.

1. NOUVEAU VOLCAN DANS LA MÉDITERRANÉE.

On lit dans *le Courier anglais* les détails suivans relativement à ce volcan. Ces détails sont fournis par une lettre de Malte, en date du 3 août.

Le capitaine Skinner, commandant d'un bâtiment marchand, dit que, le 13 juillet, se trouvant en mer à 15 milles environ au sud-est de Sciacco, il découvrit, à la distance de 10 milles, au sud-ouest, trois colonnes de fumée qui s'élevaient de la mer. En approchant de ce lieu, il put voir distinctement, à l'aide de sa lunette, une énorme masse de substance noire s'élever et retomber avec une grande rapidité, de sorte que la mer était extraordinairement agitée à l'entour; il put distinguer des cascades d'une hauteur considérable. Il continua à observer ce phénomène pendant plus de deux heures. Le capitaine Skinner ajoute que ce lieu est situé à une distance égale de Pantalarie et de Sciacco, entre le côté sud-ouest de la Sicile et le cap Bon en Afrique.

D'après ce rapport, l'amiral Hotham envoya sur les lieux le brick *Philomèle*, qui quitta Malte le 19 juillet. Quand ce brick fut à la distance d'environ 3 milles de l'île nouvellement découverte, le capitaine Smith, avec deux maîtres d'équipage, et le colonel Bathurst, passager, se mirent dans des bateaux pour aller sonder, aussi près que possible, sans s'exposer; mais ils n'avaient pas fait plus d'un mille quand le volcan, avec une explosion épouvantable, pareille au bruit du tonnerre, lança d'énormes colonnes de flammes.

F. TOME XXVI. AVRIL 1831.

Ces bateaux ne tardèrent pas à être couverts de cendres noires, qui couvrirent aussi le pont du brick et les environs, jusqu'à la distance de trois milles du volcan. L'éruption dura sept minutes dans sa plus grande fureur; et la fumée s'étant un peu dissipée, on remarqua que l'île avait alors une étendue deux fois plus considérable.

Le volcan fait explosion régulièrement presque toutes les deux heures; il jette des exhalaisons de soufre qui suffoquent. Vu à une grande distance, il ressemble à un bosquet de cyprès.

Le volcan est situé par une latitude nord de 37° , 11, et par une longitude est de 12° , 44. L'île, au 28 juillet, n'avait pas moins de trois quarts de mille en circonférence, et la partie la plus haute de l'île, le nord-ouest, a quatre-vingts pieds anglais au-dessus du niveau de la mer.

Une lettre, datée du 4 août, porte que l'île continue à prendre de l'accroissement. On assure qu'elle a maintenant au moins 13 milles de circonférence, et 200 à 300 pieds d'hauteur.

On apprend des côtes de Sicile que la ville de Sciacco a été entièrement abandonnée par ses habitants. Les tremblemens de terre font craindre que la mer ne l'engloutisse bientôt. (*Le Temps*; 3 sep. 1831).

2. **AVIS AUX NAVIGATEURS** et aux marins qui font des découvertes, sur les nomenclatures hydrographiques et géographiques. (*Oriental Herald*; n^o. 61, janvier 1829; p. 114).

Les navigateurs anglais ont sans contredit rendu de grands services à leur pays par les découvertes importantes qu'ils ont faites dans l'un et dans l'autre hémisphère; honneur à eux! ils ont atteint le noble but de leurs efforts à travers mille obstacles physiques et moraux; cependant, ils ont singulièrement négligé un point qui est aussi d'un haut intérêt: nous voulons parler des noms, en général peu convenables, qu'ils ont imposés aux baies, aux promontoires, aux rivières, et particulièrement aux mers de l'hémisphère du Sud. Or, une nomenclature correcte est essentielle à la dignité de la géographie considérée comme science. Pour qu'une nomenclature soit satisfaisante, il faut non-seulement éviter de répéter les mêmes noms, mais aussi en choisir qui correspondent à la

majesté de la nature. N'y aurait-il pas en effet un contresens choquant à donner des dénominations triviales et vulgaires à des lieux qui non-seulement doivent figurer sur les globes et les cartes, mais qui doivent aussi fournir des sujets aux historiens et aux poètes.

Afin de faire ressortir la vérité de ce point de vue, nous croyons qu'il est utile de jeter un coup d'œil sur les nomenclatures anciennes et sur celles des modernes.

Il paraît que les Éthiopiens sont le peuple le plus ancien dont fassent mention les géographes grecs. Les renseignements que nous trouvons sur ces peuples, dans Hérodote, Diodore et Strabon, prouvent qu'ils étaient peu civilisés. Il serait par conséquent inutile de fixer notre attention sur leur nomenclature géographique, ou sur les limites de leur territoire; toutefois, les moindres détails que les voyageurs nous ont transmis sur eux sont dignes d'un grand intérêt, parce qu'il y a quelques raisons de croire qu'ils furent le noyau des colonies qui peuplèrent l'Égypte, la Perse, et peut-être même l'Indostan.

Rien n'est plus frappant dans l'histoire ancienne que les traditions que nous possédons sur la civilisation des Égyptiens, civilisation dont la caste sacerdotale paraît avoir été l'unique dépositaire. Nous présumons que si la géographie de l'Égypte n'était pas généralement connue, c'est parce que les prêtres en avaient artistement rédigé le système, d'autant plus que la géométrie avait pris naissance en Égypte, et que les sciences astronomiques y étaient arrivées à un si haut point de perfection que les conjectures basées sur l'étude des monumens égyptiens excitent, chez les savans de nos jours, une admiration sans cesse croissante. Cependant nous manquons de données sur les divisions du pays, antérieures à la domination des Ptolémées. Nous ignorons quelles étaient les limites de la Thébàide, et eussions-nous l'érudition d'un Jablonski, en vain chercherions-nous à décider si l'ancienne nomenclature géographique égyptienne était complète ou incomplète, âpre ou harmonieuse.

La même obscurité plane sur la géographie de l'Afrique occidentale avant la venue des colonies grecques et romaines dans cette partie du monde. Nous croyons pourtant que les

navigateurs phéniciens et carthaginois dressèrent une nomenclature fort belle, mais qui n'existe plus. Pour l'espace qui s'étend depuis Rhinocorura jusqu'au *Theon Ocheema*, nous ferons remarquer aussi que, malgré les obstacles insurmontables que la civilisation a rencontrés jusqu'à ce jour dans cette partie du globe, plusieurs des noms africains modernes, quelle que soit d'ailleurs leur origine, ont quelque chose de frappant, et la majesté de la zone torride se déploie insensiblement dans notre esprit quand nous fixons notre attention sur les mots Madagascar, Gambie, Congo et Sénégal.

L'ancienne nomenclature de la Judée a un caractère mesquin et inharmonieux; elle ne sonne agréablement à l'oreille qu'à travers les modifications que lui ont fait subir les Grecs et les Romains après la chute de la décapole. Il paraît toutefois que es territoires des tribus étaient bien déterminés.

Les récits d'Hérodote et de Xénophon, ainsi que les recherches des géographes attachés à la brillante expédition d'Alexandre, prouvent que les sciences avaient atteint un grand développement chez les Perses; cependant, malgré leurs investigations profondes, les orientalistes n'ont pas encore pu démontrer que les limites des anciennes satrapies avaient reçu des dénominations scientifiques. Il serait réellement inutile d'aller plus loin, car des voyageurs modernes ont découvert à Persépolis et dans d'autres lieux des inscriptions qui, loin de se rapporter à des dialectes anciens ou modernes connus, sont tout-à-fait inintelligibles. La nomenclature moderne de la Perse est agréable et poétique pour l'oreille; la prononciation large de l'*α*, qui est commune à toutes les nations de l'Orient, donne une noble expression à leur langage, et peut-être n'est-ce pas précisément le charme de la poésie d'Abafiz qui nous attache aux mots *Ispahan*, *Teheran*, *Schiraz* et *Roknabau*.

Les dénominations géographiques des Turcs, n'étant souvent qu'une corruption du grec, sont les moins brillantes dans l'Orient; la nomenclature arménienne est plus noble et plus originale.

La nomenclature de l'Indostan est sévère et expressive, et les utiles recherches de Rennelle ont peu laissé à désirer relativement à la division des provinces modernes. Il serait ab-

surde de hasarder des conjectures sur les prononciations des noms des provinces avant l'expédition d'Alexandre ; les hommes savans qui accompagnèrent le conquérant furent prodigues de dénominations destinées à flatter sa vanité : c'est ainsi que de Samarcande à la Méditerranée, les villes d'Alexandrie ne manquent pas. Il ne faut pas non plus s'imaginer que les noms que les Grecs donnèrent aux fleuves de l'Inde eussent la moindre analogie avec leurs noms indiens. Le voyage de Nearchus ne nous a point appris si les anciens souverains de l'Inde étaient assez éclairés pour établir une division géographique de leur territoire. La Société asiatique de Calcutta n'a pas encore pu trouver la clef de la prononciation des anciens dialectes indiens ; espérons que l'étude du samscrit répandra une nouvelle lumière sur cet objet intéressant.

Quoi qu'il en soit, et quels qu'aient été les dialectes et les géographies de l'Inde ancienne, la nomenclature géographique moderne de ce pays est très-belle ; les colons anglais se sont bien gardés de la défigurer en transplantant St.-Neat, St.-Gilles et St.-Rotholph sur les rives sacrées du Gange ou du fabuleux Hydapse.

La même observation s'applique à la nomenclature de l'archipel indien.

Mais, de toutes les langues, le chinois est, du moins pour des oreilles européennes, celui qui est le moins propre à répandre de la dignité sur la géographie, l'histoire et la poésie. Les divisions du pays sont pourtant loin d'être défectueuses, et les provinces, quoique très-vastes, sont bien déterminées.

La nomenclature grecque porte cette empreinte de supériorité qui caractérise les Grecs dans toutes les branches des sciences qu'ils ont cultivées. Nous ignorons si Périclès fut assez habile pour soumettre son pays à des déterminations trigonométriques ; mais Strabon et Pausanias affirment positivement que les états du sud et du centre étaient très-exactement limités. Il est probable que la Macédoine, au nord, et l'Épire, à l'est, ne furent jamais bien déterminées, et les recherches de d'Anville n'ont rien pu apprendre de satisfaisant sur ce point. Le principal défaut de la nomenclature grecque, c'est la répétition fastidieuse des mêmes noms, et la multitude d'Apollonies,

d'Héraclides et d'Alexandrie embarrassé encore aujourd'hui les étudiants et les commentateurs. Les dénominations géographiques de la Grèce moderne participent à la dégénération des habitans actuels. Les recherches des antiquaires n'ont répandu qu'une faible lumière sur la géographie des anciens habitans de l'Italie : nous savons seulement que les Étruriens avaient douze villes souveraines, et que les *Saturniens* en possédaient cinq ; les premiers nous ont laissé des monumens qui attestent une civilisation très-avancée ; mais le savant Micali lui-même ne peut nous apprendre quelles étaient les limites de l'Étrurie avant les rois persans, ni les noms des villes que nous connaissons sous les titres de *Cortona*, *Volterra*, *Populonia* et *Fasola*.

La nomenclature de la Grande-Grèce est à la hauteur de celle de la mère-patrie ; mais, nonobstant leur haute civilisation, les Tarentins, les Sybantes et les Pondoniens savaient-ils fixer des limites à leurs territoires respectifs, autrement que par l'érection des termes ou par l'établissement de pieux ? Le vaste champ d'observations qu'ouvrait l'Etna autorise à supposer que la géographie de la Sicile a été exactement connue bien avant celle des nations de l'antiquité. Cependant, dans la bouche des naturels, la nomenclature était plus dure que celle de la Grèce même ; car, chez les Grecs, *sialissate* était synonyme de parler durement.

Les noms géographiques de la république romaine dénotent le caractère mâle et sévère du peuple auquel ils s'appliquent (1). Il paraît que le sénat ne s'occupait point de déterminer exactement les limites des territoires qui furent successivement soumis à son contrôle, et Auguste ne divisa l'Italie en onze régions que pour voir cette division tomber rapidement en discrédit. Cependant Rome a tant fait pour la géographie, sinon sous le rapport scientifique, du moins par l'activité avec laquelle elle fonda des colonies et les nomma, que sa nomenclature géographique doit être considérée comme un des soutiens de sa grandeur posthume.

(1) Les noms imposés par les Romains ne sont, pour la plupart, que des hommages à leurs empereurs quels qu'ils fussent. On ne peut reconnaître un caractère *mâle et sévère* dans tous ces monumens de servilité.

Les noms de la moderne Italie rappellent cette harmonie qui fait le caractère distinctif du dialecte le plus musical de l'Europe de nos jours ; mais ce pays ayant été plus que tout autre le théâtre de luttes politiques , ses diverses parties ont subi de plus grands changemens. Le défaut capital de la nomenclature italienne , c'est la fréquente répétition des noms ecclésiastiques.

Il est certain qu'avant l'invasion de la Germanie par Germanicus , on n'avait pas même essayé de fixer les limites des territoires de ce pays. En effet , nous apprenons par Tacite , que diverses tribus avaient leurs villes capitales , où résidaient leurs chefs , qui avaient peut-être quelques vagues idées sur les limites de leurs possessions héréditaires ou conquises. Les sombres et impénétrables forêts de la Germanie auraient présenté de graves difficultés à un géomètre habile de notre époque.

La nomenclature germanique était sans doute aussi âpre que les mœurs des habitans : la même remarque s'applique aux dénominations géographiques de l'Allemagne moderne ; et , si l'on en excepte le mot Danube , ces dénominations ne sont guère propres à répandre de la dignité sur l'histoire et sur la poésie ; cependant les divisions du pays , telles que les a établies le traité de Westphalie , sont assez bien connues ,

La nomenclature russe est la meilleure parmi celles des peuples du Nord. Les gouvernemens européens sont bien déterminés , et leurs capitales ont en général une position centrale. Ces gouvernemens ne diffèrent pas d'une manière notable par l'étendue : car si le gouvernement d'Astrakhan et quelques autres sont plus grands que le reste , la différence provient des vastes terrains inhabités que ces gouvernemens renferment. Le principal défaut de la nomenclature russe , c'est la longueur démesurée des noms , dont la moitié ne désigne que des maisons de poste et des relais pour les chevaux (1).

(1) La géographie a , par rapport aux fleuves , le grave défaut de ne pas conserver le même nom au courant principal , depuis son embouchure jusqu'à la source la plus abondante ou la plus éloignée , c'est ainsi que la Selinga prend le nom d'Angara en sortant du lac Baïkal , et perd son nom après avoir reçu l'Enisseï , courant beaucoup

Mais les rivières du pays sont majestueuses , et leurs noms expriment leur grandeur.

La nomenclature suédoise tient de la rudesse de la nomenclature allemande ; mais il est des noms suédois qui ont une élégance classique , comme Upsal , Dalécarlie ; peut-être aussi une certaine âpreté de langage convient-elle au caractère sublime des régions arctiques.

Les recherches de Florez et d'autres sàvans ne nous ont point appris s'il existait une division géographique en Espagne avant les conquêtes des Romains. La nomenclature de l'Espagne moderne est excellente ; cependant la division des provinces n'est pas toujours satisfaisante.

Les travaux de l'Académie française ne répandent qu'une faible lumière sur la condition des Celtes ; nous ne savons pas même les noms de leurs villes , si toutefois ils en avaient. Les conquêtes de Jules-César nous ont fait connaître amplement la Gaule ; nous ignorons si , avant l'invasion romaine , les limites des différentes tribus gauloises étaient exactement déterminées ; mais nous présumons que la nomenclature que les Romains donnaient au pays se rapprochait plus ou moins de la prononciation nationale.

La nomenclature de la France moderne est en général élégante et pleine d'expression. Les anciennes provinces , quoiqu'à trop vastes , n'étaient pas mal déterminées ; mais la division actuelle de la France en départemens , dont plusieurs portent les noms des plus belles rivières de cette contrée , est la plus heureuse qu'on ait jamais vue.

Quant au Nouveau-Monde , la nomenclature indigène est généralement grande et majestueuse ; mais les noms espagnols qui y figurent , et qui sont répétés jusqu'à satiété , nuisent à la simplicité de la géographie. Aucune rivière n'est mieux nommée que l'Orénoque ; les noms du fleuve des Amazones sont divers , et souvent on les confond. Les uns l'appellent l'Orellana , d'autres le Maranhaon : il serait bien de conserver à ce fleuve le nom de *Rio de las Amazonas* , fleuve des Amazones , que lui ont donné ceux qui l'ont découvert. Plusieurs des noms péruviens sont très-bons.

moins considérable , et qui ne devait être considéré que comme tributaire de l'Angara. Les fautes de cette sorte sont très-nombreuses dans la géographie russe.

N. du R.

Les dialectes brésiliens et mexicains nous paraissent impossibles à prononcer ; cependant la dignité de la géographie se trouverait mieux de *Tocantino*, *Tenuantence* et *Acapulco*, que de cette multitude de *Senoras de las Dolores*, *Natividades* et *Conceptione*, dont on a largement doté ces régions.

Les nomenclatures indigènes des Iroquois, Hurons et Algonquins, appliquées au Canada et aux régions contiguës, ont quelque chose de sauvage et d'expressif. Qui ne préférera le Cadaraqui au fleuve Saint-Laurent, Niagara à Newack? Nous en dirons autant des dénominations géographiques des États-Unis à côté de noms nationaux, tels que Missouri, Mississippi, Susquehanas, Allyhanas, qui sont pleins de noblesse ; on y trouve une foule de noms européens qui rendent la nomenclature des États-Unis une des plus ridicules du monde entier.

Mais pourquoi s'épuiser en vaines discussions sur le génie des langues ; il faut que nous les prenions telles qu'elles sont. Cependant, qu'il nous soit permis d'indiquer aux navigateurs quelques règles auxquelles ils pourront recourir lorsqu'ils voudront faire un vocabulaire géographique : qu'ils prennent les terminaisons ana, ena, ina, ona, una ; amna, emna, imna, omna, umna ; andra, endra, atra, itra ; qu'ils ouvrent ensuite le dictionnaire de Johson, et y choisissent une lettre quelconque, qu'ils joindront aux terminaisons que nous venons d'indiquer, et il en résultera une foule de combinaisons excellentes, qui tourneront au profit de la géographie. D'après ce plan, supposons qu'un navire descende le long des côtes de l'Australie, et que le géographe de l'expédition aperçoive tout à coup un torrent dont les flots se précipitent avec un horrible fracas dans une petite baie. Aussitôt il se rappelle que *tonare* signifie tonner ; il prend alors *ton* en y joignant *atra*, il appelle le torrent *tonatra*. Il voit ensuite une étoile brillante au-dessus d'un promontoire sans nom, aussitôt il joint *amna* à *star*, et nomme le promontoire *staramna*.

Ces remarques ne paraîtront pas inutiles à ceux qui attachent quelque intérêt à l'histoire, à la poésie et à la géographie même.

C. R.

3. TABLEAU DES RAPPORTS DE LA POPULATION DES PRINCIPALES VILLES DE L'EUROPE.

VILLES.	RAPPORT DES									
	NAISSANCES à la POPULATION.	NAISSANCES INDIQUES AUX NAISSANCES FEMELLES.	NAISSANCES AUX DÉCÈS.	DÉCÈS à la POPULATION.	DÉCÈS MALES aux décès femelles.	DE LA RÉCORDITÉ AUX MARIAGES.	MARIAGES à la POPULATION.	ENFANS naturels aux enfants légitimes.	la population male à la population féminelle.	
Amsterdam, 1855.	1 : 26	100 : 95	1,0000 : 0,8327	1 : 31	100 : 91	—	—	—	—	—
Barcelonne, 1822, 1833.	27	96	1,0000	27	1830	—	1 : 80	—	—	—
Berque, 1825.	26	—	0,8907	29	—	—	—	—	—	—
Berlin, 1813, 1822.	21	—	0,8413	25	—	—	—	1 : 8,0	—	—
Bordeaux, 1826.	24	100	0,8590	29	—	—	107	—	—	—
Bruges, 1825.	24	—	0,8383	37	—	—	—	—	—	—
Bruxelles, 1825.	21	92	0,8360	25,5	—	—	—	—	—	—
Cagliari, 1821, 1823.	37,9	92	0,5265	69	113	—	159	—	1080 : 1030	—
Delft, 1825.	22	—	0,8672	33	—	—	—	—	—	—
Touray, 1825.	26	95	0,8227	31	91	—	—	—	—	—
Dorpat, 1817, 1820.	27	97	0,8955	30,3	97	—	100	—	1820	1114
Dordrecht, 1815.	24	—	0,6723	38	—	—	—	—	—	—
Gand, 1825.	22	—	0,7726	24,1	—	—	102	—	—	—
Gothenbourg, 1824.	31	1824-27	1,2869	32	1817	—	—	—	—	—
Greiz, 1826, 1827.	—	—	—	32	—	—	—	—	—	—
Groningen.	25	—	0,7797	32	—	—	—	—	—	—
La Haye.	24	—	0,7089	32	—	—	—	—	—	—
Hambourg, 1822.	25,5	102	0,8396	30	83	—	—	—	—	—
Harlem, 1825.	26	—	0,6381	30	—	—	—	—	—	—
Innsbruck, 1827.	34	—	0,9553	36	117	—	175	—	—	—
Copenhague, 1822, 1823.	3	100	—	—	—	1 : 3,9	—	4,4	—	—
Louvain, 1815.	24	—	0,6462	38	—	—	—	—	—	—
Leyde.	21	—	0,9470	33	—	—	—	—	—	—
Livourne, 1818, 1824.	25,5	96	0,7407	35	76	—	—	2,6	—	—
Liabonne, 1815, 1819.	28,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Londres, 1813, 1822.	40,8	99	—	—	1826	—	—	—	—	—
Lyon, 1826.	27,5	—	0,7857	51,9	99	—	—	—	—	—
Madrid, 1826.	26	—	0,6519	32,3	—	—	—	—	—	—
Malines, 1826.	25	—	0,8179	26	—	—	111	—	—	—
Moscou, 1824.	25,5	—	0,7658	33	—	—	130	—	—	—
Naples, 1822, 1827.	24	95	0,8661	33	76	—	191	—	—	—
Nimègue, 1825.	24	1826-27	0,8229	29	1826-27	—	1824-27	—	1824-27	1118
Odesa, 1828.	—	—	0,5937	39	91	—	—	—	—	866
Oporto, 1815, 1819.	19,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Palerme, 1816, 1825.	24	95	0,7719	33	97	5,4	180	0,87	—	—

3. TABLEAU DES RAPPORTS DE LA POPULATION DES PRINCIPALES VILLES DE L'EUROPE.

VILLES.	RAPPORT DES							
	NAISSANCES à la POPULATION.	NAISSANCES males aux naissances femelles.	NAISSANCES aux décès.	DÉCÈS à la POPULATION.	DÉCÈS MALES aux décès femelles.	DE LA FÉCONDITÉ AUX MARIAGES.	MARIAGES à la POPULATION.	ENFANTS naturels aux enfants légitimes.
Amsterdam, 1835.....	1 : 36	100 : 95	1,00000 : 0,8227	1 : 31	100 : 91	—	1 : 80	—
Barcelonne, 1832, 1833.....	27	96	1,0000	27	1820 90	—	—	—
Berger, 1835.....	26	—	0,8907	29	—	—	—	—
Berlin, 1813, 1832.....	21	—	0,8313	25	—	—	107	1 : 6,0
Bordeaux, 1836.....	24	100	0,8800	39	—	—	—	—
Bruges, 1835.....	24	—	0,8383	37,5	—	—	159	—
Bruzelles, 1835.....	21	92	0,8362	25,5	113	—	—	—
Capriati, 1831, 1833.....	37,9	92	0,8285	33	—	—	—	—
Delft, 1835.....	22	—	0,8678	31	—	—	100	—
Tourmay, 1835.....	26	95	0,8227	30,3	91	—	—	—
Dordrecht, 1835.....	27	97	0,8955	39	97	—	102	—
Dordrecht, 1835.....	24	—	0,6173	28	—	—	—	—
Gand, 1835.....	22	—	0,7756	24,1	1824-37 78	—	—	—
Göteborg, 1834.....	31	1824-37 94	1,2889	32	1837 89	—	—	1820 1114
Graz, 1836, 1837.....	—	—	—	—	—	—	—	—
Groningen.....	25	—	0,7797	32	—	—	—	—
La Haye.....	24	—	0,7089	32	—	—	—	—
Hambourg, 1832.....	26,5	102	0,8395	30	83	—	—	—
Harlem, 1835.....	26	—	0,6331	39	—	—	175	4,4
Ispruck, 1837.....	34	—	0,5553	36	117	1 : 3,9	—	—
Copenhague, 1832, 1833.....	31	100	—	—	—	—	—	—
Louvain, 1815.....	24	—	0,6162	38	—	—	—	—
Leyde.....	21	—	0,9470	23	—	—	—	—
Livourne, 1818, 1824.....	25,5	96	0,7407	35	76	—	—	3,6
Lisbonne, 1815, 1819.....	28,3	—	—	—	—	—	111	—
Londres, 1813, 1822.....	40,8	99	—	—	1826 99	—	130	—
Lyon, 1835.....	27,5	—	0,7857	31,9	—	—	—	—
Madrid, 1836.....	26	—	0,8619	32,3	—	—	—	—
Malines, 1836.....	25	—	0,8179	36	—	—	—	—
Moscou, 1835.....	26	—	0,7658	33	—	—	—	—
Naples, 1822, 1837.....	26,5	95	0,8681	33	76	—	1824-37 122	1824-37 1118
Nîmègue, 1836.....	24	1836-37 94	0,8129	29	1836-37 91	—	—	566
Nîmègue, 1836.....	24	—	0,5037	39	—	—	—	—
Oporto, 1815, 1819.....	19,6	—	—	—	—	—	—	—
Palermo, 1816, 1835.....	24	95	0,7719	33	97	5,4	180	0,87 9,5

4. DE L'ABOLITION DU PRIVILÈGE DES OFFICIERS MINISTÉRIELS, de la nécessité d'un tarif des actes des notaires, de la liberté de la défense et de l'instruction des affaires judiciaires. Réfutation de la brochure de M. Fournernel, Pétitions présentées à la Chambre des députés, par L.-T. COURGIBEL, homme de loi, agréé à Gournay. Broch. in-8°. de 30 p. Paris, 1831; Gustave-Pissin.

Ce long titre indique tout ce que contiennent ces deux feuilles d'impression et nous dispense presque d'en faire l'analyse. Nous en dirons pourtant deux mots. L'auteur demande 1°. que l'inalévitabilité des notaires soit abolie, parce que les fonctionnaires appartiennent au pouvoir exécutif, et ne peuvent par conséquent jouir de l'inalévitabilité, qui n'est établie qu'en faveur des juges; 2°. que le *maximum* du nombre des notaires soit augmenté, parce que, dans certaines localités, le nombre des notaires n'est pas en proportion avec la population; 3°. qu'il leur soit défendu de vendre ou trafiquer de leurs offices, parce que leurs fonctions, leur étant conférées gratuitement par le gouvernement, il n'est pas juste que ces fonctions deviennent entre leurs mains un moyen de gain, indépendamment des honoraires qu'ils perçoivent pour leurs actes; 4°. enfin, qu'il leur soit fait un tarif des honoraires que les notaires auront le droit de percevoir sur chacun des actes de leur ministère. Telles sont les dispositions que de vrait comprendre la loi sollicitée par la première pétition. La seconde tend, 1°. à rendre libre la défense et l'instruction des procès devant les tribunaux civils comme devant les tribunaux de commerce; 2°. à réformer le tarif des avoués, et à le rétablir sur des bases moins onéreuses aux parties; 3°. à ce que le nombre des avoués soit illimité, et que leurs fonctions deviennent une profession que tout Français puisse exercer; 4°. enfin, à ce que l'art. 91 de la loi du 28 avril 1816 (du cautionnement) soit abrogé.

Nous dirons, comme l'honorable député de la Mayenne, dont la lettre termine cette brochure, ces pétitions contiennent de bonnes vues, quoiqu'on ne soit pas de l'avis de l'auteur sur tous les points.

Th.

5. MÉMOIRE SUR LES MEILLEURS MOYENS DE FORMER EN FRANCE DES COLONIES AGRICOLES, à l'aide des terres vagues et incultes qui appartiennent soit à l'Etat, soit aux communes; lu à la Société royale et centrale d'agriculture, dans la séance du 10 novembre 1830, par M. le baron DE SYLVESTRE, secrétaire perpétuel. Broch. in-8°. de 11 pages. Paris, 1830; M^{me}. Huzard.

L'importance du sujet traité dans ce mémoire exigerait des développemens que nous ne pouvons lui donner. M. de Sylvestre l'a renfermé lui-même dans les bornes les plus rapprochées, en sorte que ses pensées et ses vues perdraient nécessairement de leur clarté si l'on essayait de les exposer plus brièvement. Comme il s'agit de rendre à l'agriculture une partie de la population que l'imprudente extension de l'industrie lui a fait perdre, les moyens d'atteindre ce but réclament toute la sollicitude du gouvernement. Les exemples de colonies agricoles, entreprises avec succès, ne manquent pas aujourd'hui : M. de Sylvestre cite celles de la Hollande; mais, en observant ce qui se passe chez nous, on recueillerait des preuves certaines de la possibilité d'entreprendre avec succès le défrichement des terres incultes. Le temps n'est pas loin où, dans les départemens formés aux dépens de l'ancienne Touraine, on rencontrait des cabanes au milieu de grandes landes couvertes de bruyères; plus loin, d'autres cabanes étaient environnées de cultures et de plantations naissantes; ailleurs, le persévérant colon avait construit une étable, quelques animaux domestiques secondaient son travail, la cabane tendait à se transformer en maison, le luxe des vitres s'était introduit; en un mot, on pouvait observer tous les progrès d'un établissement agricole, depuis la chétive demeure qui avait abrité le colon, jusqu'à la ferme pourvue de toutes ses ressources, où une famille vivait dans l'aisance. Une seule lande mettait quelquefois cette intéressante réunion sous les yeux de l'observateur.

Le bien que l'on opérerait certainement, en suivant les vues de M. de Sylvestre, serait durable, fécond en nouvelles améliorations; espérons que nous finirons par l'obtenir, et pour amener plus sûrement cette heureuse époque, recommandons aux amis de l'humanité et de la patrie les projets que

M. de Sylvestre expose dans ce mémoire, dont nous regrettons de ne pouvoir placer ici au moins un extrait. F.

6. MÉMOIRES SUR LE CANAL DE L'OURQ ET LA DISTRIBUTION DE SES EAUX, sur le dessèchement et l'assainissement de Paris, et les divers canaux navigables qui ont été mis à exécution ou projetés dans le bassin de la Seine, pour l'extension du commerce de la capitale : avec un atlas descriptif ; par P.-S. GIRARD, ingénieur en chef des ponts et chaussées, chargé du service municipal de la ville de Paris, membre de l'Institut national de France, etc., tome I^{er}, grand in-4^o. de 80 feuilles d'impression, avec 30 planches in-folio, gravées par J. Adam. Paris, 1831 ; Carilian-Gœury. (L'ouvrage entier sera de 3 volumes de 80 feuilles chacun, et l'atlas de 100 planches ; le second volume sera publié en 1832, et le troisième en 1833).

Le titre de ce grand ouvrage fait assez connaître qu'il appartient à la fois à plusieurs sciences, et par conséquent à plusieurs sections du *Bulletin universel*. C'est en divisant et en classant les diverses connaissances humaines que l'on parvient à les rendre accessibles ; c'est en les réunissant qu'on les met en état de rendre le plus de services à la société. Nous ne prendrons ici, dans les *Mémoires sur le canal de l'Ourcq*, que ce qui est du ressort de la statistique et de l'économie publique. L'*Introduction historique* sur ce canal et les pièces justificatives dont elle est appuyée forment la part de ces sciences dans le premier volume. Cette part est importante, et on peut en tirer plus d'une sorte d'instruction ; c'est par ce motif que nous en plaçons ici une analyse de quelque étendue.

L'auteur a divisé cette histoire en 9 chapitres : le premier remonte jusqu'à l'époque des premiers projets pour rendre navigable une partie du cours de l'Ourcq, et le dernier est terminé par un résumé de tous les faits relatifs à cette navigation et au canal qui l'amène à Paris.

CHAPITRE I. Les premiers travaux pour rendre l'Ourcq navigable furent entrepris, en 1530, aux frais de la ville de Paris. Cette tentative échoua, parce que l'entrepreneur fut arrêté par des obstacles imprévus, disait-il ; et vraisemblable-

ment parce qu'il manquait d'instruction et d'habileté. En 1562, l'entreprise est renouvelée ; mais des obstacles réels la font suspendre : les guerres civiles dévastaient alors la France. Lorsque Henri IV eut pacifié son royaume, Sully fit, pour la navigation intérieure de la France, tout ce que permettait la sévère économie dont il avait l'habitude et que les besoins de l'état exigeaient ; le canal de Briare fut commencé, mais le roi n'était plus, et son ministre était retiré avant que ce grand ouvrage fût terminé. Les travaux éprouvèrent une longue suspension, et ne furent repris qu'en 1638. Six ans auparavant, le sieur de Foligny, habitant de Paris, fit adopter un projet qu'il avait conçu pour faire porter bateau à la rivière d'Ourcq. La navigation de cette rivière lui était concédée pour 20 ans, et devait rentrer ensuite dans le domaine de la Couronne, ainsi que la propriété de tous les ouvrages exécutés par le concessionnaire. Les privilèges de la noblesse étaient accordés non-seulement à Foligny, mais à huit personnes de son choix, *pourvu qu'elles ne fussent ni de la Normandie ni du Dauphiné*. Pressés de jouir de leur Concession, et d'en mettre tout le temps à profit, les associés de Foligny firent des efforts dispendieux, et, vers le milieu de l'année 1636, des bateaux chargés à Laferté-Milon arrivaient à Paris ; mais c'était en se ruinant qu'ils avaient obtenu un succès aussi rapide. Au bout de dix ans, la concession avait passé en d'autres mains, et de grandes améliorations restaient à faire pour que la navigation fût plus facile et plus étendue. Le nouvel acquéreur eut besoin d'une prolongation de concession pour les avances qu'il avait faites. Il avait été prévenu par un courtisan qui n'avait rien fait, rien dépensé, mais qui se trouvait pourvu de lettres-patentes dûment enregistrées. « Il paraît, dit M. Girard, que, dans ce temps-là, l'obtention de ces sortes de concessions était un grand sujet d'intrigues, et que l'autorité qui les accordait, voyant apparemment en cela un moyen facile de partager ses faveurs, ne faisait pas difficulté de pourvoir du même titre différens solliciteurs, en leur laissant le soin de contester ultérieurement entre eux, et de tirer, aux dépens les uns des autres, le meilleur parti de leurs prétentions mutuelles. »

Le gentilhomme ordinaire de la Chambre, mis si libéralement en possession de la navigation de l'Ourcq, consentit à vendre ses *droits* au successeur de Foligny ; mais un troisième titulaire vint réclamer ; enfin , toutes ces prétentions opposées s'évanouirent par l'effet d'une ordonnance qui mit Philippe de France, duc d'Orléans, en possession des péages sur la rivière d'Ourcq, comme faisant partie de l'apanage du duché de Valois. Le représentant des premiers concessionnaires transigea avec le prince, comme il avait fait quelques années auparavant avec le gentilhomme de la Chambre. Les produits de ces péages devaient être très-considérables à cette époque, puisque ceux qui les exploitaient se soumettaient à tant de sacrifices pour les conserver.

Tous ces arrangements étaient à peine terminés et enregistrés légalement, lorsqu'un grand projet vint changer toutes les spéculations. Le célèbre Riquet voulut ajouter à la gloire d'avoir joint l'Océan à la Méditerranée, par le canal de Languedoc, celle de pourvoir la capitale d'eaux abondantes et de nouveaux moyens d'assurer ses approvisionnements. Associé à Demance, son gendre, auteur du perfectionnement des pompes du pont Notre-Dame, il proposa de prendre les eaux de l'Ourcq au-dessous de Gisors, et de les amener par un canal navigable jusqu'au pied de l'arc de triomphe qu'il s'agissait alors d'élever à l'extrémité du faubourg Saint-Antoine ; ainsi la navigation aurait eu un développement de plus de vingt lieues. Du point d'arrivée, un autre canal navigable aurait conduit les eaux dans les fossés de l'Arsenal, d'où la navigation se serait prolongée autour de l'enceinte fortifiée qui entourait alors cette partie de la capitale, et se serait terminée à la Seine, près de *la porte de la Conférence*. Ce projet aurait embelli Paris et favorisé le commerce ; la navigation n'eut plus été gênée par le passage des ponts en traversant la ville ; de nouveaux quais se seraient élevés, le long desquels on eût mis en sûreté, dans tous les temps, un nombre illimité de bateaux. Par ce moyen, les rues devaient être lavées, les égoûts nettoyés, de nouvelles fontaines eussent coulé pour les usages publics, des eaux eussent été conduites chez les propriétaires qui en auraient fait l'acquisition ; la part des maisons royales et des établissemens publics étaient

réservées ; enfin , une force motrice considérable eût fait tourner des moulins , etc. Le projet eut l'approbation de Colbert , des lettres-patentes furent accordées ; mais , avant de les enregistrer , le Parlement consulta l'administration de la ville de Paris , et celle-ci jugea convenable de ne prononcer qu'après une enquête. Cette mesure de prudence fut mal dirigée ; au lieu de s'adresser à des hommes éclairés , on prit l'avis des marchands et des bateliers accoutumés à la navigation de la Marne , *gens experts et à ce connaissant* , dit le procès verbal ; quelques-uns de ces experts ne savaient ni lire ni signer. « Comment , sous le ministère de Colbert , qui fit tant de si grandes choses pour les progrès de l'industrie , l'extension du commerce et le perfectionnement de l'administration publique , ne se trouvait-il pas , parmi les membres du Bureau de la Ville , quelque personne capable d'entrevoir , dans l'avenir , les résultats d'une entreprise de cette importance , et d'en discuter sérieusement les avantages ? Le fait que nous avons ici l'occasion de rapporter prouve , mieux que toutes les recherches qu'on pourrait faire sur la direction des esprits à cette époque , combien étaient rares les notions les plus élémentaires de l'économie publique , chez ceux-là même que leurs fonctions appelaient à en faire de continuelles applications , et combien le grand ministre dont nous venons de rappeler le nom était supérieur à ses contemporains ».

Ainsi , le projet de Riquet fut repoussé par le Bureau de la ville de Paris : les voies de conciliation ne purent ramener ces administrateurs ; mais le Parlement fut dirigé par d'autres motifs , et il enregistra les lettres-patentes. Les travaux commencèrent immédiatement , et continuèrent avec une assez grande activité ; malheureusement , au bout de quelques années , l'entreprise perdit son ingénieur et , un peu plus tard , le ministre qui la protégeait ; en 1684 , les travaux furent suspendus. Après trente ans d'oubli , une nouvelle tentative en faveur de ce projet acheva sa ruine ; il fallut y renoncer.

L'ancienne navigation sur la rivière d'Oureq continuait encore , mais on ne faisait point de réparations aux ouvrages qu'elle exigeait. En 1748 , les dégradations étaient par-

venues au point que les bateaux ne passaient plus qu'en surmontant des difficultés toujours croissantes ; une reconnaissance de la rivière fut ordonnée , et le mal fut trouvé si urgent que , pour éviter la cessation totale de la navigation , on se contenta de réparations provisoires. On eut soin que la négligence fut surveillée ; l'inspection de la rivière fut confiée à une administration spéciale, dont les registres ont donné la connaissance du revenu net de cette navigation qui avait causé tant de débats. Dans l'espace de 38 ans (de 1751 à 1788), la recette fut de 1,561,006 liv. , et les dépenses s'élevèrent à 893,632 liv. , en sorte que le revenu moyen fut à peu près de 17,500 liv. par an.

Nous sommes arrivés à 1788 ; les troubles politiques vont commencer, et il semble que ces temps orageux vont faire suspendre les entreprises industrielles : les projets relatifs à la navigation dont Paris était le but n'éprouvèrent point cet effet du mouvement révolutionnaire. En 1790, M. Brulée proposa d'amener à Paris une partie des eaux de la Marne, en suivant à peu près la direction du canal de Riquet, et l'exécution de ce projet fut autorisée par un décret ; mais la violence des commotions intérieures et la nécessité de repousser les attaques de l'étranger firent suspendre cette entreprise jusqu'en 1799. L'auteur du projet avait remis ses droits à d'autres entrepreneurs ; ceux-ci agrandirent ses vues, et la canalisation de l'Ourcq, ainsi que la distribution de ses eaux dans Paris, furent enfin tirées de l'oubli. Le gouvernement consulaire avait remplacé le directoire ; l'activité du premier consul suffisait à tout, et la direction des affaires extérieures, si compliquées à cette époque, n'arrêtait point les progrès des améliorations de l'intérieur. Avant d'autoriser les nouveaux entrepreneurs à commencer les travaux, le gouvernement fit vérifier les principales données sur lesquelles ils fondaient leurs calculs et leurs promesses. Cette précaution était nécessaire, car la vérification, faite avec le plus grand soin, en présence des intéressés, par M. l'ingénieur Bruyère, constata que le point de départ de la dérivation projetée était à un mètre au-dessous du point où elle devait amener les eaux. Les entrepreneurs firent à leur projet tous les changemens dont ils ne pouvaient se dispenser ; cependant, leurs

propositions furent écartées, et la direction des travaux à faire sur la rivière d'Ourcq, en exécution de la loi du 19 mai 1802, fut confiée aux ingénieurs des ponts et chaussées : M. Girard en fut chargé.

Chapitre II. On pourrait croire, d'après ce qui précède, qu'il ne restait plus qu'à mettre les ouvriers sur le terrain et à faire creuser : cependant il ne fallut rien moins que l'énergique volonté du premier consul pour imprimer le mouvement rapide dont on avait besoin, car l'arrêté consulaire n'accordait que deux ans pour que les eaux fussent amenées à la Villette. Des coopérateurs sont donnés au directeur des travaux, les ateliers se multiplient, l'émulation et le zèle doublent les forces, et l'autorité supérieure a soin d'entretenir cette activité. Pendant ce temps, l'inspecteur général des ponts et chaussées, revenu de sa tournée annuelle, rapporta un nouveau projet, qu'il fallut examiner et discuter. Au lieu de se livrer sans réserve aux travaux commencés, on dut revenir sur des questions résolues, et regarder comme douteux ce qui paraissait le mieux établi, même par la sanction des lois. De part et d'autre, des mémoires furent rédigés et publiés, et quelques-uns de ces écrits méritent qu'on les conserve ; tel est celui qui a pour titre : *Projet de dérivation jusqu'à Paris des rivières d'Ourcq, Théroutte et Beuvronne d'une part, et des rivières d'Esnonne, Guine, Orge, Yvette et Bièvre de l'autre* ; par M. E. GAUTHEY, inspecteur général des ponts et chaussées. (Paris, 1823.)

Ainsi, quoique les travaux fussent poussés avec ardeur, on n'avait encore arrêté définitivement ni la destination du canal, ni même son étendue. M. Girard s'était contenté de prouver qu'on pouvait le rendre navigable, sans insister sur l'utilité de cette navigation ; enfin il prit le parti de ne rien omettre, et son mémoire fixa toutes les irrésolutions. La Chambre du commerce de Paris fut consultée, et en adoptant avec empressement le projet de cette voie nouvelle qu'on allait ouvrir pour les approvisionnements de la capitale, elle indiqua l'extension qu'elle pouvait donner à un commerce dont Paris profiterait aussi. La navigation du canal de l'Ourcq serait continuée jusqu'à la Meuse, au moyen du canal des Ardennes.

Chapitres III et IV. Il est décidé que le canal de l'Ourocq sera navigable ; mais pour quels bateaux ? On est surpris que cette question fût encore à résoudre. On obtint enfin une solution , mais d'une manière plus lente , plus pénible et plus embarrassée que les difficultés réelles ne le comportaient. Il fallut une décision impériale ; les opinions diverses devaient être discutées en présence de Napoléon , le 8 mars 1806. La réunion était imposante , solennelle ; le ministre de l'intérieur , le secrétaire d'état , le directeur général des ponts et chaussées , un conseiller d'état , le préfet de la Seine , l'ingénieur en chef du département , le directeur des travaux du canal et trois membres de l'Académie des Sciences (Laplace , Monge et de Prony) allaient , sous la présidence de l'empereur , fixer les dimensions des bateaux destinés à naviguer sur le canal de l'Ourocq. On ne sera pas fâché d'entendre le vainqueur de Marengo dissenter sur une question d'art et d'économie publique. La discussion , commencée à 9 heures $\frac{1}{4}$ du soir , s'était prolongée jusqu'à 2 heures du matin ; en résumant les débats , l'empereur exprima son opinion personnelle ; il attachait plus de prix à la navigation du canal qu'à la distribution des eaux dans Paris ; il pensait qu'on n'ouvrirait jamais assez de canaux navigables autour de cette grande ville , pour que son approvisionnement soit toujours assuré et régulier. « Paris , disait-il , est la capitale de l'Europe ; ce ne sont pas des embellissemens ordinaires qui la rendront digne de ce rang et de notre époque. Il faut que ses revenus soient enfin utilement employés , et qu'on puisse y arriver par eau de tous côtés. On ne bâtira jamais de magasins sur le quai du Louvre ; le commerce de la Seine doit être porté dans d'autres quartiers. Quand on aura rendu le canal de l'Ourocq navigable , on le prolongera jusqu'à celui de Saint-Quentin , qui sera achevé dans trois ans , et l'on aura une communication directe entre Paris et Anvers , en attendant qu'il s'en établisse une autre par l'Aisne et la Meuse , entre Paris et Rotterdam. Les difficultés d'exécution qu'on oppose à ce projet ne doivent pas arrêter ; il n'y a point de travaux de cette nature qui n'en présente plus ou moins. J'ai vu des redoutes en terre s'ébouler jusqu'à six fois de suite ; c'était l'affaire de l'ingénieur. Celui du canal de l'Ourocq est instruit

et actif, il ne voudra pas laisser sa réputation déchoir. On ne manquera jamais en France d'ingénieurs habiles, ni de moyens d'argent pour exécuter de pareilles entreprises; c'est le temps qui manque pour tout. Au surplus, si nous n'en avons pas assez pour achever le canal de l'Ouroq, nos successeurs le continueraient; ou, s'ils en abandonnaient l'exécution, c'est qu'ils n'en auraient pas compris l'utilité et qu'ils vaudraient moins que nous. »

L'année précédente, l'empereur avait passé toute une matinée à chasser dans la forêt de Bondy : cette chasse était un prétexte pour visiter les travaux à l'improviste, et dans le plus grand détail.

En 1806, M. de Montalivet remplaça M. Crétet à la direction des ponts et chaussées. Ces fonctions ouvraient alors l'entrée aux ministères, en sorte qu'elles n'étaient acceptées et remplies qu'avec l'intention de les quitter aussi promptement qu'on le pourrait. Les travaux du canal ne se ressentirent point de cette mutation. En 1807, la paix de Tilsitt ramena l'empereur à Paris, et, peu de temps après son retour, il se fit rendre compte des progrès de l'entreprise. Des dispositions furent faites pour la distribution des eaux dans Paris, et la direction en fut donnée à l'ingénieur en chef du canal.

Chapitres V, VI et VII. A l'exception de quelques détails relatifs à l'administration, ce que ces chapitres contiennent n'appartient pas à l'économie publique. Le sort de la France va changer; l'invasion fait suspendre les travaux du canal.

Chapitres VIII et IX. Dès que le nouvel ordre de choses fut consolidé et réglé, son influence se fit sentir jusque dans les choses les plus étrangères à la politique, dans ce qui est uniquement du ressort des sciences et des arts. Relativement au canal de l'Ouroq, tout fut remis en question : il fallut recommencer la série des recherches et des délibérations antérieures. Après les événemens du mois de mars 1815, et le règne éphémère des cent jours, M. Girard cessa d'être chargé de la direction des travaux, auxquels il avait sacrifié, comme il le dit, *les meilleures années de sa vie*, et son avancement dans le corps des ingénieurs des Ponts et Chaussées. Les constructions n'étaient pas terminées, et les réclamations de Mgr. le

duc d'Orléans , au sujet de la navigation de l'Ourcq , empêchaient de fixer définitivement le lieu de la prise d'eau. Mais le plus grand obstacle à l'achèvement de cette belle entreprise était l'embarras des finances ; des besoins encore plus pressans absorbaient alors tous les revenus de l'État. Il fallut chercher d'autres ressources , appeler des compagnies particulières , et discuter leurs propositions. M. Girard , qui ne pouvait cesser de prendre le plus vif intérêt au succès d'une œuvre qui lui appartenait à tant de titres , fit toutes les démarches qui étaient en son pouvoir pour engager des capitalistes à faire cet emploi de leurs fonds , et il y réussit. Les canaux de Saint-Martin et de Saint-Denis furent concédés avant celui de l'Ourcq ; mais la compagnie , qui se chargeait d'achever les deux autres , offrit de faire les avances nécessaires pour le troisième , et les stipulations convenues entre le ministère et la compagnie , relativement à cet objet , reçurent la sanction légale. Ainsi , l'entreprise , confiée désormais à des intérêts privés , fut soustraite à l'action des causes diverses qui l'avaient retardée jusqu'alors , et les constructions furent terminées. Le 4 novembre 1825 , des bateaux chargés à Mareuil (extrémité supérieure du canal de l'Ourcq) arrivèrent au bassin de la Villette et entrèrent dans le canal Saint-Martin. « Ainsi se trouvèrent achevés et livrés à la navigation , après vingt-trois ans de travaux , les trois canaux de l'Ourcq , de Saint-Denis et de Saint-Martin ; en attendant que pour compléter le projet de l'ingénieur en chef , on effectue dans Paris la distribution des eaux que le premier de ces canaux amène au bassin de la Villette. »

Cette seconde destination du canal de l'Ourcq n'est pourtant pas le seul objet que M. Girard ait compris dans son projet sur la navigation de cette rivière. Dans le même chapitre , il passe en revue ce qui reste à faire pour que cette navigation devienne aussi profitable qu'elle peut l'être. Il insiste principalement sur le canal de Soissons , qui ferait communiquer entre eux les canaux de l'Ourcq et de Saint-Quentin. « L'ouverture du canal de Soissons offrira aux associations de particuliers qui voudront l'entreprendre , et spécialement à la compagnie actuelle des canaux de Paris , des chances de succès bien plus certaines , et surtout bien plus

promptes. En effet, cette opération transformera le canal de l'Oarcq, qui se termine aujourd'hui comme une impasse, à quelques lieues de la Ferté-Milon, en une voie navigable qui s'étendra jusqu'à Anvers et Rotterdam. Un aussi grand avantage, susceptible d'être obtenu à peu de frais, ne peut échapper long-temps aux spéculateurs éclairés, et l'on peut affirmer dès à présent que l'exécution du canal de Soissons complétera, d'ici à peu d'années, l'achèvement des projets de l'ingénieur en chef. »

En Amérique, un canal de grande navigation, de plus de cent lieues de développement, entre l'Hudson et le lac Érié, a été mis en pleine activité en moins de neuf ans, dans une contrée où la population est rare encore. En Europe, un canal de vingt lieues, et de dimension moyenne, aboutissant à une immense capitale, n'est achevé qu'au bout de vingt-trois ans. On signale facilement les causes diverses qui retardèrent aussi long-temps des travaux dont l'utilité était reconnue; mais il est plus difficile d'assigner à chacune de ces causes la part d'influence qui lui appartient réellement. Il en est une sur laquelle il serait superflu de faire aucune recherche; ce sont les chances de la guerre, les calamités qui peuvent affliger toute une nation, et rallentir son activité; mais quelques autres peuvent être un sujet d'étude, et provoquer d'utiles méditations. Ainsi, par exemple, on ne perdra pas son temps en examinant pourquoi les doctrines d'économie publique, relatives aux travaux des voies de communications, justifiées par de grandes applications, professées par tous les maîtres de la science, ne sont pas encore usuelles en France; pourquoi le gouvernement, témoin des prodiges que l'esprit d'association opère partout où son action est favorisée, semble redouter ses progrès, et ne s'adresse à cet auxiliaire que dans les cas de détresse. On peut déduire aussi, des faits exposés dans cette introduction historique, des conséquences qui se présenteront avec l'autorité d'une grande et longue expérience, et répandront de nouvelles lumières sur l'administration des travaux publics.

Nous n'avons point parlé de l'influence de l'esprit de corps, non plus que de quelques passions individuelles, à moins qu'il ne fallût nous écarter de cette réserve pour la fidèle exposi-

tion des faits essentiels. On pense bien que l'auteur était dispensé de ces égards envers ceux dont il eut à se plaindre. C'est dans l'ouvrage même qu'il faut chercher ce que les débats de cette nature peuvent offrir aux méditations du philosophe et de l'homme d'état. Nous n'avons garde de mettre le zèle du bien public au nombre des passions contre lesquelles il faut se tenir en garde. Cette généreuse disposition de l'âme nuit quelquefois à ceux qu'elle entraîne, et c'est peut-être tout ce qu'on peut lui reprocher lorsqu'elle est guidée par des lumières, et surtout par la connaissance des hommes.

Parmi les pièces justificatives jointes à cette introduction, nous devons faire mention des lettres-patentes accordées par Louis XIV à Riquet et Demance, pour l'exécution du projet dont nous avons parlé. Dans cet acte de l'autorité royale, le monarque absolu ne dédaigne point d'exposer les motifs qui l'ont déterminé à faire un accueil favorable aux propositions des deux ingénieurs; voici le début de cette pièce remarquable.

« Louis, par la grâce de Dieu, etc.... Quoique les soins d'une aussi grande guerre que celle que nous sommes obligés de soutenir présentement, et les dépenses indispensables qu'elle attire nous aient obligé d'interrompre la construction d'une partie des ouvrages publics que nous avons entrepris pendant la paix, nous n'avons pas laissé de donner toujours notre application pour continuer ceux qui doivent procurer à nos sujets l'abondance et des commodités pour le commerce, afin qu'au milieu des travaux de la guerre ils ressentent continuellement des marques de la gloire et du bonheur de notre règne, et que ces monumens la fassent passer à la postérité. Ces motifs nous ont fait écouter favorablement la proposition qui nous a été faite par nos amis et féaux Pierre-Paul Riquet, sieur de Bonrepos, et Jacques Demance, trésorier général de notre vénerie et fauconnerie, de conduire, jusques au pied du rempart de notre bonne ville de Paris, les eaux de la rivière d'Ourcq par un canal qui sera construit à leurs frais et dépens, et celles de plusieurs sources qui se trouvent le long dudit canal, dont l'exécution produira de grands avantages à notre ville par le moyen des nouveaux ports qui seront construits près des portes et dans les faubourgs, et remédiera aux

incommodités causées par les exhalaisons des égouts, dont la décharge sera rendue facile par le cours de navigation qui commencera dans le fossé de la porte Saint-Antoine, et sera continué à l'entour de ladite ville jusque dans la Seine.... » Cette pièce très-longue est contre-signée par Colbert, et porte l'empreinte du génie de ce grand ministre, quoique le style ne fasse pas honneur à ses employés.

Nous bornérons à ces extraits l'indication de ce que l'économie publique et la statistique peuvent s'approprier dans le premier volume de ce grand ouvrage. L'atlas qui l'accompagne ne laisse rien à désirer pour l'étude des savans mémoires de M. Girard sur l'hydraulique, et pour la connaissance exacte des constructions qu'il décrit.

FERRY.

7. ANNUAIRE DU DÉPARTEMENT DU LOIRET, année 1830; 4^e. année, in-18, de 246 pages, avec une carte du département et deux lithographies. Orléans, 1830; Jacob père.

Cet annuaire ne contient qu'une nomenclature aride des autorités départementales, quelques faibles renseignemens sur la population commerçante, et une suite d'une notice historique sur l'Orléanais, qui ne nous paraît pas d'un haut intérêt. Tn. F.

8. HISTOIRE DE LA VILLE D'ORLÉANS, de ses édifices, monumens, établissemens publics, avec des plans et lithographies. Deuxième édition de l'*Indicateur orléanais*, augmentée d'un précis sur l'histoire de l'Orléanais; par VERGNAUD-ROMAGNESI. 2 vol. in-8^o, de xii et 693 p. Orléans, 1830; Rouzeau-Montant.

L'ouvrage de M. Romagnesi se divise en deux parties : la première est consacrée uniquement à la description topographique et statistique de la ville. L'auteur entre à cet égard dans les plus grands détails; il présente les différentes phases par lesquelles la ville est parvenue à avoir sa forme et sa grandeur actuelle; il décrit ensuite, avec un soin tout particulier, les rues, places, carrefours, quais, boulevarts, lieux remarquables, édifices, monumens anciens et modernes, conservés, détruits ou supprimés, tant dans la ville d'Orléans que dans la banlieue. Plusieurs plans accompagnent le texte et servent à reporter le lecteur dans les temps passés. La fin de cette

première partie est consacrée à l'étymologie du nom des rues et à des souvenirs historiques et anecdotiques.

Orléans est situé à $47^{\circ} 54' 4''$ de latitude nord, et à $25^{\circ} 34''$ longitude ouest de Paris. L'auteur a $19^{\circ} 34' 22''$ du méridien de l'île de Fer. Sa population actuelle est de 40,000 habitants.

La deuxième partie du livre de M. Romagnesi contient tous les détails historiques qui tiennent à la ville, aux édifices et aux monumens d'Orléans.

Dans cette seconde partie, nous trouvons aussi une note assez étendue sur le commerce de la ville, et nous remarquons les branches suivantes de commerce et de l'industrie qui dominent dans cette cité : blanchisserie de cire, blés, farines, brasserie, céruse, chapellerie, noir animal, couvertures, draperies, épicerie en gros, filatures en coton et laines, flanelles, gasquets de Tunis, laines pépinières, raffineries de sucre, tanneries, mégisseries, colle forte, vermicelleries, vins et vinaigres. Ces deux derniers produits sont une des plus fortes branches du commerce d'Orléans avec Paris. Parmi les vins des environs d'Orléans, on distingue ceux de Saint-Jean-de-Braye, de Saint-Denis-en-Val, de Saint-Jean-de-la-Ruelle, de Saint-Ay et de Beaugency.

Nous regrettons que M. Vergnaud Romagnesi n'indique point les quantités des produits. Ces chiffres sont toujours très-importans dans un travail du genre de celui qu'il a fourni. Cette lacune peut du reste se remplir dans une des éditions suivantes que cet ouvrage a droit d'espérer. TH. F.

9. EXPLICATION DES TABLEAUX, DESSINS, SCULPTURES, ANTIQUITÉS ET CURIOSITÉS EXPOSÉS AU MUSÉE D'ORLÉANS. In-8°. de 213 p.; prix, 1 fr. Orléans, 1828; Darnault-Maurant.

Ce petit livre contient quatre divisions indiquées en titre, ainsi qu'au haut des pages, par l'un de ces mots : *tableaux, dessins, sculptures, antiquités et curiosités*.

L'auteur a fait mention, autant qu'il a été possible, de la date et du lieu de la naissance des artistes, ainsi que de l'époque de leur mort. On trouve à la fin du catalogue une liste alphabétique des peintres et autres artistes, avec le numéro de leurs productions. Le musée a été érigé presque entièrement par des dons faits par les orléanais, et les noms des do-

nateurs sont consignés dans un registre conservé dans les archives de la mairie d'Orléans.

Les dimensions des tableaux et autres objets sont indiquées, et les sujets sont toujours expliqués par des notes plus ou moins détaillées.

On distingue, parmi les deux cent quatre-vingt-un tableaux qui se trouvent dans le musée, les peintures suivantes, qui appartenaient à de grands maîtres : Loth et ses deux filles se retirant dans le pays de Zoor, après l'embrassement de Sodome, par le Guide ; la sainte Vierge faisant lire l'Enfant-Jésus, par le Guerchin ; un Paysage (soleil levant), orné de figures et d'animaux, par Claude Lorrain ; une Madeleine pénitente, par Lanfranc ; Astyanax, fils d'Hector et d'Andromaque, tenu caché par sa mère dans le tombeau de son père, pour se soustraire à la poursuite des Grecs, est enfin découvert par Ulysse, saisi et mis à mort, par Nicolas Poussin, et plusieurs autres tableaux des maîtres de toutes les écoles.

Les dessins sont au nombre de 65, la plupart parfaitement bien faits et quelques-uns précieux, comme une demi-figure dessinée à la plume, par le Guerchin.

Dans la série des sculptures nous voyons figurer plusieurs statues des meilleurs artistes français et un grand nombre de très-belles copies. Le catalogue présente 75 pièces.

Les antiquités et curiosités portent 97 numéros ; on trouve dans cette section du musée d'anciennes sculptures, des meubles, des armes et autres ustensiles ayant appartenus aux races antiques. En somme, la collection d'Orléans nous paraît offrir des choses dignes d'être remarquées par les voyageurs et les étrangers.

TH. F.

N. D. R. Ce musée, déjà bien pourvu d'objets propres à faire naître le goût des beaux-arts et à le diriger vers des succès qui le propageront de plus en plus, est très-bien placé à Orléans ; mais on regrette que d'autres chefs-lieux de département, d'autres cités populeuses, où l'instruction et l'industrie prospèrent, n'aient pas, pour compléter leurs moyens de culture intellectuelle, autant de ressources que la capitale du Loiret. Quand même on pratiquerait rigoureusement la la maxime peu généreuse d'encourager ce qui va bien, même

aux dépens de ce qui reste en arrière, on ne peut douter que les beaux-arts ne puissent être cultivés partout en France, et que partout où ils s'établiront ils n'exercent une salubre influence sur les autres arts, les lettres, les mœurs; la capitale possède un superflu qui pourrait être réparti entre les provinces, commencer des musées là où l'on n'en voit point, et pourvoir un peu mieux ceux qui sont trop pauvres : cette distribution de tableaux et de statues entre les départemens ne ferait rien perdre à Paris, et profiterait beaucoup aux lieux où la disette se fait sentir.

Quelques modèles de machines ou d'appareils, placés dans ce musée, font sentir l'utilité de conservatoires des arts et métiers, multipliés en France, où l'instruction industrielle n'a pas encore tout ce qui lui faut pour que le zèle des professeurs obtienne les succès qu'il mérite. L'art de faire ces modèles est encore très-peu répandu; il est soumis à des règles plus sévères que celles de la sculpture, c'est la précision du calcul, la correction rigoureuse des formes. Il est à désirer que des fabriques de modèles s'établissent à Paris, sous les yeux de quelques hommes habiles, pour être envoyées aux lieux où l'on n'est pas encore en état de les faire. F.

10. ALMANACH DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE, pour l'année 1831.

In-24, de 199 p. Auxerre, 1831; Gallot-Fournier.

Cet almanach succède, depuis 1830, à l'*Almanach historique du département de l'Yonne et de la ville de Sens*, publié depuis 1757, par M. Tarbé, imprimeur à Sens, homme de mérite et de savoir. (Voy. le *Bullet.*, t. III, n°. 200). Celui-ci ne contient que la nomenclature des hauts fonctionnaires de France et de tous les fonctionnaires publics du département. Nous remarquons cependant à la fin une notice nécrologique sur feu M. Billy, l'un de nos collaborateurs les plus estimables, né dans le département de l'Yonne. Il serait à désirer que l'éditeur de cet almanach voulût, dans ses publications ultérieures, donner plus d'extension aux renseignemens statistiques sur le département. Le nouvel éditeur n'a pas imité, sous ce rapport, M. Tarbé, son prédécesseur, qui pendant de longues années a su enrichir cet almanach de notices curieuses et souvent utiles sur les monumens, les antiquités, et même sur la statistique du département. TH. F.

11. RECHERCHES HISTORIQUES ET STATISTIQUES SUR AUXERRE, ses monumens et ses environs ; par LEBLANC. 2 vol. in-8°. de viii, 260 et 304 pag., avec un atlas in-4°. Auxerre, 1830 ; Gallot-Fournier.

Le travail que nous avons sous les yeux est plus précieux sur le rapport historique que sous celui de la statistique, et M. Leblanc s'est plutôt occupé de nous transmettre les données qui appartiennent au domaine de l'histoire que de nous présenter l'état présent du pays dont il s'occupe. Il est à regretter que cette lacune se trouve dans un ouvrage d'ailleurs si bien fait, et qui a mérité les suffrages des corps savans.

L'auteur a divisé son ouvrage en quatre parties : la première contient le résultat de ses observations sur l'ancienne Antiodorum. En citant les historiens, il a conservé à chacun d'eux sa manière de décrire et les noms propres latins. La deuxième est un résumé chronologique de l'histoire d'Auxerre, qui comprend celle de Nevers jusqu'en l'an 1273. La troisième est consacrée aux édifices publics et aux diverses questions des étrangers sur les bâtimens, les tombeaux, les archives, les usages et les mœurs des temps anciens. La quatrième renferme quelques considérations générales sur le terrain, des notes succinctes sur des villes, bourgs et châteaux célèbres les plus voisins.

On voit par cet exposé que le peu de détails statistiques que l'ouvrage contient sont fondus avec les narrés historiques et descriptifs sur les monumens, personnages et mœurs.

Le livre quatrième nous fait connaître la position géographique d'Auxerre, qui est de 47° 47' 57" lat. N., et de 1°. 14' 57" long. E. de Paris. Sa hauteur au-dessus du niveau de la mer a été déterminée par de nombreuses observations barométriques, et elle est, en prenant le point entre les rues d'Esling et du Temple, sur la promenade, en face du petit chemin des Capucins, dans l'endroit le plus élevé de la ville, de cent-treize mètres. Le terrain a, depuis cette station jusqu'aux basses eaux de l'Yonne, dans le port où commence le canal du Nivernais, une pente de trente-huit mètres. La différence entre ces basses eaux et le niveau des eaux moyennes de l'Océan ou la pente de la rivière jusqu'à la mer, est par conséquent de soixante quinze mètres.

L'ouvrage de M. Leblanc est terminé par quelques notes sur la navigation et sur les routes du pays, et par un registre des lieux habités des environs d'Auxerre.

Les plans et dessins qui accompagnent le travail sont fort bien faits, et paraissent réunir le mérite de l'exactitude à celui de la gravure.

TH. FIX.

12. BUDGET DE LA VILLE D'AUXERRE.

Total des recettes ordinaires.	88,018 fr. 92 c.
Dépenses ordinaires.	78,120 fr.
Dépenses extraordin.	16,000 50
} 94,120 50	
Excédant des dépenses sur les recettes ordinaires, d'après évaluation approximative.	6,101 fr. 58

Cet excédant est couvert au budget par 10,729, venant d'un boni de l'avant-dernier exercice. (*Mémor. de l'Yonne*; 1^{er}. janv. 1831.)

13. I. ANNUAIRE DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE, pour les années 1829, 1830 et 1831. 3 vol. in-12 de 352, XXXVI, 284 et 467. Prix, 1 fr. 50 c. chaque. Le Mans, impr. Monnoyer.

14. II. ESSAI SUR LA STATISTIQUE DE L'ARRONDISSEMENT DE LA FLÈCHE, département de la Sarthe; par TH. CAUVIN, ancien prof., etc. In-12 de 391 p. Le Mans, 1831; Monnoyer. (*Voyez le Bullet.*, tom. XVI, p. 381.)

15. III. LE MANS ANCIEN ET MODERNE, et ses environs; par CH.-J. RICHELET. In-12 de 230 p. Le Mans, 1830; Belon, imprim.-libraire.

Nous avons déjà eu occasion de signaler l'Annuaire de la Sarthe comme une composition utile, faite avec soin et conscience; nous remarquons avec plaisir que ce travail est toujours présidé par le même esprit, et qu'indépendamment des nombreux renseignements sur l'administration, la division territoriale et la population, il contient chaque année une très-bonne statistique d'un des arrondissemens du département. Ce travail, vraiment consciencieux, est dû à M. Cauvin, et forme, par un tirage à part et sûr, un format plus grand, un ouvrage à part. Déjà ce laborieux écrivain a publié de cette manière la statistique de l'arrondissement de Mamers, dont nous venons de rendre compte, et qui se trouve reproduite

dans l'annuaire de 1829. Ces statistiques font toutefois un ouvrage, et aucun annuaire, si ce n'est celui de l'Oise, n'offre rien d'aussi complet et d'aussi remarquable. Avant que de parler de ces travaux spéciaux, nous empruntons ici à l'Annuaire de 1831 quelques données sur la population et son mouvement. Le nombre des habitans du département est (l'année n'est point indiquée) de 446,519, qui se trouve répartis de la manière suivante entre les arrondissemens :

	Habitans.
Le Mans.	151,043
Mamers.	129,855
La Flèche.	92,787
Saint-Calais.	72,834

Le mouvement de la population de la ville du Mans a lieu dans les termes suivans pendant l'année 1830 :

Naissances.

Garçons légitimes.	239	} 340	} 670
— naturels.	101		
Filles légitimes.	226	} 330	
— naturelles.	104		

Mariages.

Entre garçons et filles.	136	} 159
— garçons et veuves.	1	
— veufs et filles.	21	
— veufs et veuves.	2	

Décès.

Masculins.	251	} 561
Féminins.	310	

Les naissances surpassent les décès de 109. Il faut cependant observer que, parmi les enfans livrés à des nourrices, il en est mort un certain nombre qui n'entre pas dans le tableau ci-dessus.

L'essai sur la statistique de l'arrondissement de la Flèche, qui se trouve également dans les annuaires de 1830 et 1831, vient prendre place à côté des travaux sur Saint-Calais et Mamers, dont nous avons rendu compte dans le vol. X, p. 334, et XVI, p. 381.

Cet essai, méthodique et très-bien exécuté, nous donne d'abord l'état général de la statistique de l'arrondissement, sa

position géographique, la qualité du sol, l'état de l'agriculture, les mœurs, le caractère, l'instruction, les habitudes et l'industrie; les habitants, l'état des routes et la navigation terminent les considérations générales.

Dans cet exposé, on remarque que les terrains imposables de l'arrondissement se montent à 153,014 arpens, produisant un revenu de 2,615,856 francs. Les objets non imposables à 160,254 fr.

Une indication rapide de la constitution géologique du sol donne une idée des différens élémens qui le composent.

Sous le rapport de l'agriculture, le pays appartient à la moyenne et à la petite culture. Le sol, généralement composé à l'ouest de terres douces et fertiles, n'offre dans ses autres parties qu'un sable maigre. Il produit, suivant les localités, seigle, méteil, froment, orge, avoine, maïs, sarrasin, trèfle, pomme-de-terre, chanvre, lin, vignes, arbres à cidre, bois. La Sarthe et le Loir traversent de belles et riches prairies. On distingue entre les massifs de bois les forêts de Sauvigné, Melénais, Vadré de Malpaire et une portion de celle de Bersay.

L'agriculture et la fabrication des toiles forment la principale industrie. Le commerce consiste en grains, vins, cidre, noix, marrons, fruits cuits, chanvre, lin, graine de trèfle, bois; bêtes aumailles, chevaux, porcs, moutons, oies, poulardes, gibier, plumes, laines; fils, toiles, poteries, faïence, ouvrages en marbre; beurre, cire, miel.

Le dernier recensement porte la population de cet arrondissement à 92,787 habitants; elle se classe de la manière suivante :

Cantons.	Communes.	Population.
Brulon.	16	12,360
La Flèche.	11	17,269
Le Lude.	9	11,545
Malicorne.	11	11,045
Mayet	7	10,910
Pontvallain.	9	12,713
Sablé.	15	16,945
Totaux.	78	92,787

Après ces généralités, l'auteur passe successivement en revue les cantons et communes qui en dépendent; il donne sur

toutes ces circonscriptions les plus grands détails, et procède pour elles dans le même ordre qu'il avait adopté pour l'arrondissement.

Nous devons reproduire ici un reproche que notre collaborateur avait déjà fait à M. Cauvin en rendant compte de sa *Statistique de l'arrondissement de Mamers*, celui de rencontrer si peu de chiffres sur la valeur et les quantités fabriquées, sur le nombre des bestiaux et les produits agricoles. Cette lacune est considérable, et si l'auteur avait su la combler son travail serait un des plus complets de ce genre.

Le Mans ancien et moderne, ouvrage dont nous avons annoncé le titre en tête de cet article, est dû à M. Richelet; cet opuscule contient des notions très-curieuses sur les antiquités du Mans et de ses environs. Les choses qui se rapportent à l'état présent de cette ville, se trouvent dans les annuaires du département, et elles ont été reproduites ici sous une forme un peu différente.

TH. F.

16. ANNUAIRE DU DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE, pour l'an 1831. In-12 de 360 pag. Tours, 1831; Mame.

Cet annuaire, sans rien offrir de remarquable dans sa composition, présente néanmoins différentes choses utiles; et, pour peu que l'auteur veuille consulter attentivement les documens qui doivent se trouver dans les archives de l'administration départementale, il pourrait facilement remplir les lacunes qui se rencontrent dans son ouvrage.

La superficie du département d'Indre-et-Loire se compose de la manière suivante :

NATURE DE CHAQUE ESPÈCE DE TERRAIN.	1 ^{er} . arron- dissement.	2 ^e . arron- dissement.	3 ^e . arron- dissement.	TOTAL.
	Hect.	Hect.	Hect.	
Terres labourables.	119,700	94,946	97,179	311,825
Vignes.	20,407	5,261	12,278	37,944
Prés.	12,951	19,103	11,410	43,464
Bois.	34,570	21,824	23,766	80,160
Etangs.	673	347	1,435	2,455
Marais.	472	269	1,089	1,830
Eaux courantes.	3,037	915	2,163	6,115
Chemins de toutes espèces.	5,952	3,733	4,421	14,106
Cours, jardins et propriétés bâties.	7,022	4,179	5,293	16,494
Bruyères, landes et terres vagues.	30,239	33,173	34,874	98,286
TOTAUX.	235,023	183,750	193,906	612,679

Ce qui frappe principalement dans ce tableau, c'est la grande étendue de terrains incultes. Près de cent mille hectares sont présentés comme terres vaines et vagues, landes, bruyères, etc., et cependant le département n'est traversé ni par de hautes montagnes, ni par des eaux capables de produire des marais difficiles à dessécher; le climat, d'un autre côté, est favorable à la culture, de sorte que nous sommes tenté d'attribuer cette stérilité au peu d'application des habitans à l'agriculture. Cette question nous paraît digne d'être approfondie, et nous aimons à penser que l'auteur s'en occupera dans les publications subséquentes, dans l'intérêt de la population parmi laquelle il se trouve.

Les rivières qui arrosent le département sont décrites avec soin dans cet annuaire; les pentes et les vitesses y sont généralement indiquées, ainsi que les largeurs, et jusqu'à quel point et dans quelles saisons elles sont navigables. On y trouve différens renseignemens très-utiles sur les levées qui bordent la Loire, sur le canal qui opère la jonction de cette rivière avec le Cher, et sur les nombreuses usines qui se trouvent principalement sur les bords de l'Indre.

Le département offre une assez grande quantité de fours à chaux; des marnières, dont on utilise les produits comme engrais pour certaines terres; des argiles propres à la fabrication des briques, de la poterie et de la faïence; et enfin des minerais de fer et de cuivre, qui ne sont cependant pas exploités.

La population se divise ainsi qu'il suit, entre les trois arrondissemens, d'après le recensement fait en 1821 (1):

Arrond. de Tours. . .	140,475
— de Loches. . .	59,370
— de Chinon. . .	86,197
Total.	286,042

On ne trouve rien dans cet annuaire sur le mouvement de la population, et c'est surtout là une des lacunes fâcheuses dont nous avons parlé au commencement de cet article.

Cet ouvrage, outre une nomenclature des autorités départ-

(1) Comme ces données sont surannées, elles auront subi des changemens considérables.

témentales, et une table de réduction des mesures anciennes en mesures nouvelles, contient différentes notices historiques et archéologiques intéressantes, qui nous paraissent des fragmens précieux de l'histoire de cette contrée. TH. F.

17. I. ANNUAIRE DU DÉPARTEMENT DE LA MANCHE, 1^{re}. année 1829. In-12 de 312 pag.; prix, 2 fr. — 2^e. et 3^e. années (1830-1831). In-12 de 420 p.; prix, 3 fr. 50 c. Saint-Lô, imprimerie d'Élie.

Cet annuaire mérite d'être signalé parmi tous ceux qui se publient en France, par l'esprit qui préside à sa rédaction, et qui doit servir d'exemple aux éditeurs des annuaires qui se bornent à une simple nomenclature. M. Travers, éditeur des *Annuaire de la Manche*, a eu l'heureuse idée de s'adresser à des savans bien connus, qui ont enrichi ses volumes de morceaux intéressans, et il a réuni ainsi un grand nombre de matériaux précieux sur le département de la Manche, matériaux qui nous présentent un assez grand intérêt pour nous engager à les reproduire ici d'une manière sommaire.

La nomenclature administrative est précédée, dans les 2 volumes, par des notices statistiques, industrielles et commerciales, et suivie de plusieurs mémoires sur des objets littéraires et scientifiques.

La superficie du département est de 578,000 hectares; les forêts et bois y occupent environ 16,000 hectares; les marais 12,000; les terres vaines et vagues, les landes et les bruyères 26,000.

La population était, en 1826, de 611,206 habitans: ainsi plus d'un habitant par hectare; elle se trouvait répartie de la manière suivante dans les arrondissemens:

		Contingent pour l'armée.
Avranches.	111,275	211
Cherbourg.	76,443	145
Coutances.	145,048	275
Mortain.	74,123	135
Valognes.	101,637	193

Le mouvement de la population a eu lieu dans les termes suivans pendant l'année 1827:

	NAISSANCES.	MARIAGES.	DÉCÈS.
Janvier.	1,308	403	1,480
Février.	1,213	577	1,332
Mars.	1,316	131	1,267
Avril.	1,217	170	1,268
Mai.	1,246	306	1,216
Juin.	1,170	278	986
Juillet.	1,135	386	929
Août.	1,155	288	894
Septembre.	1,124	291	1,041
Octobre.	1,099	412	969
Novembre.	1,125	492	1,047
Décembre.	1,109	210	1,089
TOTAUX.	14,217	3,944	13,538

Pendant l'année 1828 :

	NAISSANCES.	MARIAGES.	DÉCÈS.
Janvier.	1,296	406	1,235
Février.	937	568	1,118
Mars.	1,349	143	1,127
Avril.	1,234	172	1,191
Mai.	1,283	261	1,063
Juin.	1,125	290	962
Juillet.	1,116	408	966
Août.	1,096	253	1,119
Septembre.	1,033	296	1,121
Octobre.	1,096	383	1,169
Novembre.	1,185	483	1,178
Décembre.	1,095	181	1,067
TOTAUX.	13,825	3,844	13,356

Les prix moyens des fourrages et pommes-de-terre dans le département de la Manche, de 1820 à 1829, sont énoncés par les chiffres qui suivent, et qui répondent à 100 kilog. de récoltes :

	FOIN.	PAILLE.	LUSERNE.	TRÈFLE.	POMMES-DE-TERRE.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	hectolitres. fr. c.
1820	5 64	3 62	4 90	5 03	1 60
1821	5 53	3 90	5 07	4 73	1 65
1822	5 64	4 27	4 73	4 13	1 68
1823	5 32	4 05	4 80	4 47	2 07
1824	5 59	4 24	5 30	5 03	2 14
1825	5 47	3 99	4 93	4 53	2 34
1826	6 46	4 67	4 53	4 70	2 85
1827	5 89	4 42	5 32	5 03	2 88
1828	5 22	3 99	4 63	4 40	2 49
1829	5 22	4 01	5 73	5 50	2 44

Une statistique détaillée de l'arrondissement d'Avranches fait connaître que ce district possède 215 moulins et usines de tous genres ; le tableau qui nous fournit cette donnée contient le nom et le nombre des communes, hameaux, châteaux, fermes et habitations isolés, les cours d'eaux qui alimentent les usines, et la population par commune. Le classement, joint aux autres notes sur l'arrondissement d'Avranches, forme une statistique assez complète de cette partie du département, qui peut être consultée avec fruit et servir de base à des travaux plus étendus.

Il résulte des recherches de M. Travers que le département, outre son industrie cotonnière, possède un assez grand nombre de fabriques de coutil, de toile et de papier ; des tanneries, des mégisseries, des raffineries de soude et de sucre, des manufactures de dentelles ; un établissement pour polir les glaces, des usines de zinc, etc.

Le commerce maritime du département offre des avantages et est assez considérable pour certains articles ; les mulets pour Bourbon et les Antilles sont l'objet d'un grand commerce à Cherbourg. Depuis deux ans le nombre des navires qui les transportent s'est notablement augmenté : on en peut compter aujourd'hui plus de 12 à trois mâts qui appartiennent à des armateurs de Cherbourg ; ces mêmes navires emportent aussi des salaisons de porc fort estimées.

Tous les quinze jours on charge d'œufs, pour l'Angleterre, deux navires de 30 à 40 tonneaux ; on en charge un chaque mois de bœufs, de vaches et de moutons.

Les importations aux ports de Portbail, de Barfleur, de Saint-Vaast, la Hogue et de Carteret, consistent principalement en houille, meules à aiguiser, planches de sapin, suif, goudron, peaux brutes, mâts, fruits secs, indigo, sucre, zinc, étain, argent et cochenille. Les exportations consistent en poulains, jumens, veaux, cochons, volailles, moutons, bœufs, beurre, oignons, foin, cercles à tonneaux, poteries, plumes, légumes verts, vannerie, faïence, bouteilles, médicaments, etc. L'auteur indique avec soin les quantités de ces objets pour différentes époques, en ajoutant des détails sur tous les produits fabriqués.

Les notes sur les canaux, les ports, les phares et les différentes

branches de l'administration du département, sont toutes intéressantes, et nous regrettons infiniment d'être obligé de résister au désir d'étendre davantage notre article, la forme et l'esprit de notre recueil nous prescrivant des bornes que nous ne saurions dépasser sans inconvénient.

Nous devons cependant signaler à l'attention de nos lecteurs un très-bon *Précis historique du département*, dû à une plume exercée; et des *Notices biographiques et néorologiques* dues à MM. Pluquet, Couppez, Le Tertre, etc.

Th. F.

18. EXPOSÉ DES ALLÉGATIONS POUR ET CONTRE LE COMMERCE PRIVILÉGIÉ DE LA COMPAGNIE DES INDES ORIENTALES D'ANGLETERRE AVEC LA CHINE.

Le commerce direct avec l'Inde est libre sous tous les rapports. Le cabotage avec l'Inde est également libre. Toutes les entraves qui gênaient les relations entre l'Inde et l'Europe ont été rompues; il n'y a aucune restriction au commerce avec les îles de l'Archipel oriental, excepté la défense de toucher à Canton, et de tout commerce de thé. On suppose que l'abolition de ces restrictions produirait des demandes considérables pour les manufactures anglaises, et qu'une immense exportation de marchandises de la métropole paierait au delà les productions de la Chine et des îles orientales. On cite pour preuve le grand accroissement du commerce de Singapour, et l'on en conclut que si, par quelque empêchement au commerce direct des marchands anglais avec les Chinois, à Canton, les thés pouvaient être apportés à quelque port libre par les junques, et là échangées contre les marchandises d'Europe, il en résulterait un grand avantage. Tout cela semble plausible au premier abord, et s'accorde avec les théories les plus saines du commerce et les principes les plus sûrs de l'économie politique. Jusqu'à un certain point, cela répond aussi aux objections élevées contre la connivence des marchands qui s'occupent exclusivement du commerce du thé, objections fondées sur la jalousie connue des Chinois envers les étrangers. Singapore, Benjar-Massin, ou tout autre port qu'on pourrait choisir, de-

viendrait , certainement , par la suite , extrêmement riche ; et , si l'on ne consultait que les intérêts des manufacturiers de draps de laine et de coton , et de ceux qui se contentent de boire du mauvais thé à bon marché , on pourrait l'admettre comme un plan très-réalisable. Malheureusement il y a des ports au delà du cap de Bonne-Espérance dont dépend la prospérité d'une foule d'êtres , et dont l'accroissement rapide , sous le rapport commercial et politique , n'a d'égal ni dans l'ancien ni dans le nouveau monde ; et le projet d'une correspondance directe entre l'Angleterre et la Chine tendrait inévitablement à les détruire. Si les habitans de ce vaste entrepôt du commerce européen et des territoires environnans étaient les sujets de l'empereur du Japon ou du Grand-Mogol , ils n'auraient contracté avec eux aucune relation qui n'eût eu pour base , d'après le principe avoué par M. Canning , les intérêts de l'Angleterre , comme le premier point et le plus important objet de leur politique. Mais la population de ces grandes villes et des provinces dont elles sont les capitales se compose de sujets anglais , qui demandent , en retour de leur obéissance complète aux représentans du roi dans l'Inde , une protection sans bornes pour leurs intérêts. Parmi eux , de même qu'à Liverpool , Bristol et Manchester , on peut trouver des gros marchands , des manufacturiers et des propriétaires de navires , dont plusieurs avaient placé des capitaux considérables dans leurs commerces respectifs , croyant à la stabilité et à la liberté de la politique anglaise. Vivant eux-mêmes en princes , ces marchands fournissent à l'aristocratie du pays et de ceux qui les environnent tous les agrémens et les recherches de la vie européenne. Ils ont pour subordonnés une quantité innombrable de boutiquiers , de marchands , d'artisans et de paysans laborieux et soumis , qui voient dans la prospérité des principaux établissemens la récompense de leur industrie et de leur frugalité. Pourquoi sacrifierait-on Calcutta à Liverpool , ou Bombay à Glasgow , ou Madras à Bristol , ou Dacca à Manchester , ou Benarès à Leeds ? L'évêque Heber nous raconte que les riches naturels de l'Inde ont leurs maisons décorées avec des colonnes d'ordre corinthien , et remplies de meubles anglais ; qu'à Calcutta ils montent

les plus beaux chevaux, et ont les plus brillans équipages. Nous apprenons de M. Rickard, que beaucoup d'entre eux parlent couramment l'anglais, et sont versés dans la littérature anglaise. Si nous parcourons un certain nombre de journaux indiens, nous trouvons dans les avertissemens et dans les rapports des assemblées, des associations et des sociétés, au moins autant de preuves de goût, de savoir et de raffinement, et par-dessus tout une reconnaissance innée pour leurs chefs, qu'on en peut trouver dans les journaux des associations provinciales en Angleterre et en Irlande. Toutes ces choses sont des symptômes d'un commerce étendu et lucratif, qui répartit ses heureux effets sur tous les rangs de la société, qui ravive l'industrie domestique, encourage les opérations au dehors, améliore les mœurs et les connaissances de ceux qui jouissent de ces avantages, et tend plus sûrement à la civilisation du peuple indien et à la durée du pouvoir de l'Angleterre et de son influence sur ce peuple, que toutes les mesures qu'ont pu présenter jusqu'ici les apologistes d'une communication et d'une colonisation que rien ne restreindrait. Nous savons très-bien que les signes de la prospérité croissante des trois présidences, et des territoires limitrophes, sont présentés, par les écrivains que nous avons cités, comme des preuves des bons effets produits par le relâchement de la charte de la Compagnie, à l'occasion de son dernier renouvellement. Rien n'est plus éloigné de nos idées que de déprécier les circonstances qui sont résultées d'une mesure qui, quoique douteuse lorsqu'elle fut proposée, et exagérée maintenant, a, sans nulle contestation, été la source des bénéfices immenses du commerce maritime de l'Inde; mais il faut, en vérité, ne pas connaître la situation de l'empire de l'Orient pour croire que la simple permission du commerce particulier, en 1813, ait été l'unique cause de son accroissement rapide et merveilleux. La simple importation de nos cotons, de nos laines et de nos quincailleries à Bombay et à Calcutta peut faire connaître aux indigènes les fabriques anglaises, mais ne les met pas en état d'en acheter les produits. Si les relations de l'Inde étaient bornées à l'Angleterre, il n'y aurait aucun meuble anglais, aucune voi-

ture élégante pour embellir les établissemens indigènes de Calcutta. Un coup-d'œil rapide sur les retours des exportations et des importations anglaises des trois présidences suffira pour montrer que si le cercle commercial n'était pas complété par l'intervention des autres pays, si un commerce de transit précieux, et très-étendu, n'avait pas pour centre les principaux établissemens anglais, l'industrie indienne serait bientôt paralysée par l'absence de tous les signes de valeur, et les exportations d'Angleterre diminueraient comme conséquence ordinaire de l'épuisement. Nous devons donc rechercher l'influence d'autres causes que celles auxquelles on attribue la prospérité de l'Inde anglaise, et particulièrement de ses vieilles provinces; et quand nous les aurons découvertes, nous verrons, quoique l'introduction des objets manufacturés d'Europe ait pu en quelque sorte avoir stimulé et aidé un commerce déjà actif ou vigoureux, que le grand accroissement de nos exportations depuis 1813 a été plutôt la conséquence que l'origine des succès que l'industrie a obtenus dans d'autres directions.

On rapporte que M. Sykes, en présentant une pétition de quelques propriétaires de navire de Whitby ou de Hull, le 3 avril, avait dit qu'il ne voyait de moyen pour protéger les intérêts du commerce maritime de ce pays que dans les changemens qu'il se flattait que l'on ferait à la charte de la Compagnie des Indes orientales; et que lui et ceux dont il était le député seraient gravement désappointés si, après le renouvellement de cette charte, on empêchait les matelots anglais d'aller dans aucun des ports de l'Inde ou de la Chine où les navigateurs et les passagers de toutes les autres nations auraient la permission d'aller. Que, dans ce moment, où les propriétaires de navires de Hull et de Whitby n'ont que des documens imparfaits relativement au commerce avec l'Asie, on entretienne ces espérances, cela ne nous semblerait nullement extraordinaire. Il peut leur paraître tout naturel de penser que rien n'est plus urgent que la suppression de quelques clauses dans la charte de la Compagnie, pour amener de très-fortes demandes dans leurs magasins, et réparer tous les navires délabrés qui avaient résisté à la diminution de l'importance primitive des pêcheries du Nord. Il n'arrive jamais

que ces pétitionnaires soient armateurs en Asie comme en Europe ; et , pour qu'il y ait concurrence , il faut qu'il y ait au moins deux parties , qu'un navire puisse être construit par de meilleurs constructeurs , avec de meilleur bois , à Bombay ou à Calcutta qu'ici , et livré à aussi bon marché dans la Tamise ou dans l'Humber que dans aucun des chantiers de l'Angleterre. Il est possible que des expéditions pour la Chine , non encore tentées pour l'Angleterre , puissent donner une activité accidentelle à Liverpool , Bristol et Hull , activité accidentelle , résultat de l'ignorance et de la déception. Voilà précisément tout ce que ceux qui crient le plus fort parmi les mécontents attendent ou désirent ; mais nous ne doutons aucunement que ce stimulant s'évanouît aussitôt que les premières nouvelles parviendraient dans l'Archipel oriental , ou dans quelque une des trois présidences. Leurs propriétaires seraient très-promptement instruits que les cargaisons pour cette partie du monde sont aussi complètement et aussi bien remplies par les vaisseaux de l'Europe , et que de ces deux pays il est plus que probable que les vaisseaux de *thek* , de *saule* et de *sissoo* de l'Inde pourraient parfois l'emporter sur les navires anglais construits en chêne , plutôt que les derniers n'auraient l'avantage sur leurs rivaux dans les mers des Indes. On sait parfaitement que quelques-uns des plus beaux navires anglais ont été construits dans l'Inde , et que les matériaux que présentent les forêts de notre vaste territoire surpassent en durée et en autres avantages désirables le meilleur bois de construction fourni par l'Angleterre.

Nous doutons , en effet , que le gouvernement d'aucun pays , soit des temps anciens , soit des temps modernes , pût offrir un exemple aussi merveilleux des bons effets de ses mesures sur la prospérité du peuple qui reconnaît son gouvernement , qu'on le voit dans l'histoire de la construction navale dans l'Inde ; et nous sommes sûrs qu'il n'y a aucune interposition malfaisante que l'on puisse comparer , sous le rapport de la folie et de l'injustice , à l'imprudente libéralité qui entraînerait les directeurs de la compagnie des Indes orientales , s'ils prêtaient leur appui à la rivalité entre la marine anglaise et la marine anglo-indienne , qu'ont en vue M. Sykes et ceux dont il est le député.

Le Bengale , dit M. Lambert , dans son Essai sur le com-

merce de cette partie de nos possessions , fut obligé dernièrement de se servir, pour son commerce , de navires construits dans les ports étrangers. Avant que les provinces tombassent en la possession de la Grande-Bretagne, les naturels ne s'étaient jamais livrés aux expéditions maritimes ; et, avant 1780, nous n'avions entendu parler d'aucun effort qu'eussent fait les Européens afin de construire des navires dans le Bengale pour les opérations du commerce. Deux petits *snows*, la *Minerve* et l'*Amazône*, avaient été en effet construits à Calcutta pour la Compagnie avant cette époque ; mais il ne paraît pas que cet exemple ait excité l'émulation pour d'autres. Le commerce du Bengale fut alors approvisionné par la marine sortie des ports de Surate, de Bombay, de Damaun, de Pegu, et par des achats éventuels à des navires étrangers européens, qui ayant éprouvé des avaries importantes, étaient forcés de se rendre dans ces ports pour les réparer. Une calamité cruelle donna de l'accroissement à la construction des navires au Bengale, ce fut la famine qui se fit sentir dans le Carnate par l'invasion d'Hyder Ali en 1780. Les demandes extraordinaires et pressantes, occasionées par le tonnage indispensable au transport du grain et autres besoins des troupes et des magasins pour nos établissemens sur les côtes de Coromandel, et qui élevèrent le prix du fret à un taux si énorme qu'il attira l'attention de tous ceux qui se mélaient quelque peu de commerce, et que chacun voulut en profiter. Comme on ne pouvait se procurer des navires des autres endroits dans la proportion des demandes, les habitans du Bengale commencèrent alors à tourner leur attention vers la construction ; cet art si noble et si utile a depuis été toujours cultivé avec tant d'ardeur que le Bengale, au lieu de dépendre des autres pays, comme autrefois, pour expédier ses productions dans les contrées étrangères, non-seulement se sert actuellement de ses navires pour son propre commerce, mais qu'il les vend aux étrangers ; la construction des navires y est devenue une branche très-importante de ses fabrications. Les premiers essais, excepté ceux dont on a déjà parlé, furent faits dans les Sunderbunds, à Chittagong et à Sylhet ; mais les navires qui furent construits dans un moment de presse le furent avec des bois verts et de mauvais matériaux, et avec une telle ignorance des règles

qu'ils ne purent résister long-temps, ce qui, pendant nombre d'années, causa un grand préjudice aux navires construits au Bengale. La construction est maintenant presque entièrement bornée à Calcutta; on y construit des navires de toutes dimensions; ils égalent, dans l'art de la construction et en durée, tous les vaisseaux marchands de l'Europe, et sont supérieurs à beaucoup d'entre eux.

L'ouvrage d'où l'on a tiré cet extrait a été publié il y a environ 25 ans; et le détail suivant du tonnage, employé annuellement dans le commerce du pays entre les différens ports de l'Inde anglaise et Canton, depuis 1808 à 1809 jusqu'à 1826 et 1827 inclusivement, donnera à nos lecteurs une idée de l'importance que la construction navale a acquise depuis.

ANNÉES.	CALCUTTA.	MADRAS.	BOMBAY.	TOTAL.
	tonneaux.	tonneaux.	tonneaux.	tonneaux.
1808 à 1809	8,598	2,352	24,991	35,941
1809—10	6,683	1,200	12,934	20,817
1810—11	5,605	3,693	12,827	22,125
1811—12	7,446	80	17,789	25,335
1812—13	3,146	5,550	13,692	22,388
1813—14	13,198	5,789	10,572	29,559
1814—15	13,298	725	10,811	24,834
1815—16	13,068	4,600	17,070	34,938
1816—17	16,519	4,671	18,022	39,212
1817—18	17,762	2,400	17,310	37,472
1818—19	16,128	2,767	20,850	39,745
1819—20	10,141	2,532	16,813	29,486
1820—21	18,360	5,375	8,476	32,211
1821—22	14,323	2,532	20,016	36,871
1822—23	12,314	4,107	19,862	36,283
1823—24	10,763	2,564	15,419	28,836
1824—25	14,962	4,054	18,854	37,870
1825—26	8,715	3,912	17,383	30,010
1826—27	21,724	667	26,722	49,113

L'on aperçoit d'un coup d'œil, en parcourant ce tableau, qu'il existe dans l'Inde, non-seulement des intérêts qui méritent au moins autant de considération que les intérêts maritimes de la Grande-Bretagne, mais que les pétitionnaires de Whitby et de Hull doivent trouver plus de rivaux redoutables de l'autre côté du cap de Bonne-Espérance qu'ils ne paraissent le croire. Pour qu'ils puissent cependant se faire une juste idée de l'importance réelle des avantages dont ils prétendent que les Américains ont joui si long-temps à leur préjudice, il est

nécessaire de leur faire connaître jusqu'à quel point cette nation a profité des privilèges dont elle a joui dans l'Inde depuis 1795, année où, comme nous l'avons déjà vu, la construction navale ne datait pas de plus de 15 ans. Il paraît, d'après une note trouvée parmi les papiers de la dernière session du parlement, que la rivalité des Américains avec les commerçans du pays dans le cabotage de l'Inde avait été si malheureuse que la moyenne du tonnage qui y fut employée pendant les 10 ans, qui ont fini en 1827, ne fut que de 542; et l'état suivant, tiré des registres du consulat général anglais à Washington, montre, non-seulement que le tonnage américain au delà du cap de Bonne-Espérance a considérablement diminué durant ces 15 dernières années, mais que depuis 1818 il n'a pas atteint une seule fois, et que maintenant il atteint à peine un tiers du montant du commerce anglais avec la Chine seule.

Tonnage américain au delà du cap de Bonne-Espérance, chaque année à partir de 1813 à 1828.

Années.	Tonneaux.	Années.	Tonneaux.	Années.	Tonneaux.
1814	1,995	1819	23,249	1824	20,724
1815	23,650	1820	25,098	1825	27,322
1816	35,253	1821	25,905	1826	19,070
1817	39,169	1822	23,714	1827	17,078
1818	36,586	1823	24,459	1828	14,112

Cet état mérite une sérieuse considération en ce qui a rapport aux intérêts de terre et de mer de la Grande-Bretagne. Que les Anglais songent comment ils ont réduit le taux du fret en Asie, et comment ils ont rivalisé avec ceux qui ont placé des capitaux considérables dans la marine du pays et dans la construction navale de l'Inde, pour s'indemniser de la perte de leur propre industrie en se hasardant dans le commerce d'Europe et dans le cabotage de la Grande-Bretagne. Il se peut que, dans ces premiers temps de rivalité, examinés sous ce point de vue par M. Sykes et ceux qu'il représente, l'énergie anglaise, son esprit aventureux et ses capitaux pussent prévaloir; mais il ne faut pas perdre de vue qu'ils auront à lutter contre l'influence de rapports établis depuis long-temps, contre l'expérience et contre beaucoup d'intelligence et d'activité; il est plus que probable que le résultat sera une perte

considérable, sinon une ruine complète des propriétaires actuels des navires, tant en Angleterre que dans l'Inde, enfin d'une grande construction navale portée de l'Angleterre à Calcutta et à Bombay.

Mais de quoi se compose le commerce qui demande l'emploi d'un tonnage si important, et quels sont ses effets sur la condition de nos possessions dans l'Inde? De la grande quantité de marchandises exportées aux Indes, dont la plus grande partie se consomme par les Européens et les résidans du pays dans les trois présidences; le surplus se vend à Calcutta, Madras ou Bombay, aux marchands, ou est embarquée par les marins pour les plus petits ports des côtes du Malabar et de Coromandel, l'Archipel et les golfes Persique et Arabique. Il est impossible d'assurer exactement la quantité ou la valeur des marchandises d'Europe qui sont ainsi, tous les ans, transportées des magasins de Calcutta, Madras et Bombay, dans les ports, parce que les rapports officiels ne font mention que du montant brut des marchandises, sans descendre dans les détails des manufactures anglaises ou indiennes. La proportion des marchandises manufacturées au produit brut, dans ces exportations de l'Inde aux autres parties de l'Asie, est probablement réglée par l'usage que les commerçans libres ont fait du privilège qu'ils ont acquis dans l'année précédente. Depuis l'ouverture du commerce particulier, les fournitures des marchandises anglaises ont toujours excédé les demandes indiennes; mais, au bout de quelques années, l'indiscrétion des marchands privés a produit un engorgement complet, et les marchandises d'Angleterre ont souvent été achetées à beaucoup meilleur marché à Calcutta, à Madras et à Bombay, qu'on ne pourrait se les procurer à Leeds, à Birmingham ou Manchester. Lorsque cela arrive, les marchands du pays viennent acheter les marchandises au-dessous du prix coûtant, et attendent une occasion favorable pour les transporter dans les divers ports de l'Asie, où ils les vendent souvent d'une manière très-avantageuse pour eux, mais à un prix qui ne dédommagerait pas l'expéditionnaire primitif. Que le commerce asiatique de l'Inde, et particulièrement celui qu'on appelle le commerce malais, se conduise de la sorte pour se débarrasser de l'excédant des importations des

marchandises anglaises dans l'Inde, on peut le deviner d'après la simple inspection du rapport suivant des exportations et des importations entre les trois présidences et les îles de l'Orient; l'examen de la nature et de la qualité des marchandises établira le fait.

ANNÉES.	IMPORTATIONS AUX INDES.			EXPORTATIONS AUX INDES.		
	MARCHANDISES.		TOTAL.	MARCHANDISES.		TOTAL.
	roupies.	roupies.		roupies.	roupies.	
1814—15	47,20,381	22,83,038	70,03,419	75,89,723	6,84,166	82,73,889
1815—16	49,89,535	22,31,379	72,10,914	73,66,091	97,265	74,63,356
1816—17	49,10,977	44,06,675	93,17,652	69,97,274	34,157	62,31,431
1817—18	36,97,302	50,86,482	87,83,784	76,12,214	96,766	77,08,980
1818—19	38,37,667	44,16,263	82,53,930	53,97,443	75,962	54,73,405
1819—20	23,57,594	54,15,375	77,72,969	61,71,066	1,02,017	63,63,083
1820—21	34,08,285	46,58,368	80,66,653	86,31,534	8,57,082	92,88,566
1821—22	38,17,259	42,84,731	81,01,990	111,18,771	8,82,238	1,20,00,309
1822—23	33,20,259	48,73,240	81,93,499	1,08,43,843	1,32,189	1,09,76,032
1823—24	45,37,242	30,19,204	75,56,446	93,43,665	9,30,344	1,02,74,009
1824—25	44,53,421	25,92,831	70,46,252	76,19,562	38,650	76,58,212
1825—26	29,03,705	21,53,327	50,57,032	60,78,320	81,233	61,59,553
1826—27	30,15,270	82,19,610	1,12,34,880	44,14,535	2,17,600	46,32,134

Avant l'ouverture du commerce privé en 1814, la valeur totale des exportations des trois présidences pour toutes les parties de l'Asie orientale de l'île du prince de Galles n'avait jamais été au delà de 80,000 roupies; et nous voyons que les exportations seules aux îles de l'Archipel oriental, depuis 1815, ne sont pas restées beaucoup au-dessous et ont quelquefois dépassé de beaucoup ce montant. Nous savons que les îles de l'Orient ne possèdent point de manufactures, et que c'est à cela qu'on doit attribuer la grande différence matérielle qui se trouve dans les exportations que l'on y fait des Indes, et de celles de l'Inde à la Chine. M. Crawford, dans son *Histoire de l'Archipel indien*, nous apprend que les perles, les toiles de coton imprimées, les batistes, les mouchoirs, les velours, les objets manufacturés en laine et en fer, l'orfèvrerie plaquée, les poteries et les verreries, se consomment beaucoup dans les îles. En examinant les rapports du commerce extérieur du Bengale, du fort St.-George et de Bombay, nous voyons l'exactitude des tableaux de M. Crawford; et cependant, d'après lui, nous tirons des

conclusions très-différentes de celles auxquelles il voudrait nous amener. D'après ces rapports, il paraîtrait que le 1^{er}. et le plus grand objet d'exportation de l'Inde pour ces îles, sont les étoffes de coton ; 2°. l'opium ; 3°. les vins et les spiritueux ; 4°. le coton en rames et le coton filé ; 5°. diverses marchandises d'Europe ; 6°. le fer et l'acier ; 7°. des vêtements, des chapelleries, des bonneteries, de la parfumerie ; 8°. de la chaudronnerie, tant en cuivre qu'en fer ; 9°. de la coutellerie et de la quincaillerie ; 10°. la verrerie et la poterie ; 11°. la carrosserie et la sellerie. Les retours, pour cette exportation des produits des manufactures indiennes et anglaises, consistent d'une part en productions des îles (dont quelques-unes conviennent très-bien aux marchés de l'Inde, et particulièrement dans les états des Marattes), mais surtout les marchandises, l'or et l'argent. La grande quantité de métaux que ce commerce verse au trésor des trois présidences, allège d'autant les impôts excessifs auxquels il faudrait recourir si cette ressource venait à manquer ; et c'est ainsi que la balance est rétablie entre le commerce de l'Angleterre et de l'Inde, et que cette abondance de métaux précieux répand la vigueur et l'activité dans les entreprises d'agriculture et de commerce, et développe toutes ces apparences de prospérité qui résultent d'une abondante circulation chez un peuple économe et industrieux. Nous objecterons donc à M. Crawford et à M. Whitmore, quant à leur plan d'ériger Singapore ou Banjar-Massin en entrepôt du commerce de l'Asie avec l'Angleterre, qu'il tend directement à l'anéantissement du trafic avantageux qui se fait actuellement entre les trois présidences et l'Archipel oriental, et, par une diminution assurée de la fortune de nos sujets indiens, à restreindre leur propre industrie et à mettre des bornes à la consommation des marchandises anglaises dans l'Inde. L'effet immédiat d'une pareille mesure serait de ruiner beaucoup de riches européens et de négocians indigènes de Bombay et de Calcutta, en détournant le commerce de transit dont ils s'occupent maintenant, pour en faire jouir quelque petite île des mers du Sud. L'Archipel oriental ne pourrait fournir de marchandises propres aux marchés d'Europe en retour de celles dont il serait encombré par l'excès des marchandises de Manchester et de Leeds ; l'Inde serait épuisée tous les ans par des chan-

échanges défavorables ; la population des trois présidences serait appauvrie ; les connaissances acquises par les résidens du pays deviendraient rapidement des moyens puissans de troubles , et nous éprouverions bientôt à nos dépens que l'accroissement des intérêts anglais , au préjudice de ceux que nous réclamons également en faveur de notre considération dans l'Inde , non-seulement serait nuisible à notre commerce , mais encore fatale à la durée de notre pouvoir.

Le trafic qui se fait entre les trois présidences et les golfes Persique et Arabique , tient beaucoup de celui qui a lieu entre l'Inde et l'Archipel ; les retours s'y font principalement par de fortes sommes tirées du trésor. Le commerce entre l'Inde et la Chine est d'un genre différent , et cette différence vient , en particulier , de ce que la Chine est un grand pays de manufacture , et en partie du monopole du commerce du thé que possède la compagnie des Indes orientales. Rien de plus faux , et de plus injurieux que l'assertion qu'on met constamment en avant , que la compagnie des Indes orientales exagère ses droits jusqu'à la possession exclusive du commerce général de la Chine. Que cette portion des sujets de la couronne d'Angleterre , sur les intérêts desquels il est du devoir spécial de la Compagnie des Indes orientales de veiller , ait une part très-grande dans ses avantages , cela est évident d'après l'état du tonnage du pays engagé dans le commerce de la Chine , rapporté ci-dessus , et nous ne doutons pas qu'il ne soit démontré , dans le cours des recherches auxquelles nous allons nous livrer , que les réglemens qui sont imposés au commerce avec Canton , sont conçus d'après un esprit de désintéressement et de renonciation aux privilèges de la Compagnie comme commerçans , à ses devoirs comme souverains d'un empire étendu et florissant. Il a été mis en avant avec beaucoup d'habileté , par M. Ellis , dans sa première lettre sur la question de l'Inde orientale , que le monopole du thé dont jouit la Compagnie , est employé par elle comme un moyen de réaliser cette portion de ses revenus , qui est dépensée pour protéger le territoire en Angleterre. Cette opération s'effectue par une grande exportation à Canton des productions de l'Inde , notamment l'opium et le coton brut , à bord des navires du pays , dont les droits étant payés au trésor de la Compagnie par des traites sur les présidences

de l'Inde, fournissent les moyens d'acheter les thés qui sont ensuite embarqués pour l'Angleterre. Le montant total annuel du commerce anglais entre l'Inde et la Chine est d'environ 16,000,000 dollars, dont 14,000,000 représentent la valeur des exportations d'opium et de coton brut. Ce commerce est abandonné maintenant aux marchands particuliers; et, de plus, le tonnage qu'il emploie est la source d'une prospérité incroyable dans quelques parties du Bengale, dans les districts de la rivière Nerbudda, à Guzarate et à Cutch. On peut se former une idée de l'importance qu'on y attache par la communauté du commerce des trois présidences, d'après le mémoire qui a été remis, en 1815, au comte de Buckingham, par les marchands de Bombay. Ce mémoire avait été rédigé lors de la détresse et de l'irritation qu'avaient fait naître la stagnation du commerce du pays avec Canton, au sujet de quelques démêlés entre le comptoir de la Compagnie et le gouvernement chinois. C'est donc un document dont l'autorité ne peut être contestée.

« Nous démontrons à vos seigneuries (y est-il dit), que, sans le commerce de l'Angleterre avec la Chine et ses retours, Bombay n'existerait pas comme un port de quelque importance. On sait que Bombay n'offre, ni par ses productions ni par ses manufactures, les moyens d'un commerce d'exportation au delà des limites de son voisinage immédiat. C'est une place qui, assurément, n'est pas très-favorisée par la nature; mais qui est géographiquement bien située pour le commerce, et l'activité de son commerce occupe sa population extrêmement nombreuse. On exporte, quoi qu'il arrive, du port de Bombay, tout le coton qu'on récolte à Guzarate, en réservant ce qui est nécessaire aux besoins du pays. La Chine a été et continuera probablement d'être regardée, au moins pendant quelques années, comme la principale et la plus utile foire pour ce commerce. En retour de ce coton et de la valeur en général des chargemens de marchandises étrangères pour nos navires, on importe des articles de Chine et des lingots, qui forment de nouveau la matière d'un commerce important, et occupent une classe distincte et nombreuse de marchands. Les marchandises importées de la sorte conviennent spécialement aux besoins des golfes Persique et Ara-

bique, les parties nords de Guzarate, et les possessions de sa hauteesse à Peshaw. Dans le concours des vaisseaux et des commerçans qui s'y rassemblent, de toutes ces places, une suite d'avantages augmente le commerce de cette île, et des flux et reflux constans des produits de beaucoup de parties diverses du monde dérive l'avantage qui a fait de Bombay une ville si illustre entre les ports commerçans de l'Orient; mais, comme Bombay ne produit pas par lui-même les articles nécessaires aux besoins des pays voisins et des pays éloignés, cette place dépend tout-à-fait du commerce de la Chine pour son importance commerciale actuelle, et, si l'on pouvait lui enlever l'industrie des marchands anglais et des commerçans du pays, soit par l'effet des lois, soit par tout autre système qui détruirait les avantages positifs de ce commerce, il suffirait de l'intervalle de quelques années pour ne laisser que le souvenir de l'importance du commerce de cette place. L'aridité des rochers sur lesquels elle est bâtie permet de douter qu'elle pût fournir des moyens de subsistances pour une population aussi nombreuse peut-être que celle de quelques états indépendans. »

Maintenant, que tous ceux qui ne sont pas déjà prévenus contre la Compagnie des Indes orientales comparent ce mode de réaliser les revenus de l'Inde, dans son action sur l'industrie et la prospérité de ce pays, tel qu'il est décrit dans cet extrait, avec l'aliénation de son revenu annuel, dont les conséquences fatales sont si éloquemment tracées par M. Burke, dans le IX^e. rapport du Comité des Indes orientales, de 1783, et l'on s'arrêtera avant d'oser provoquer ou encourager aucune modification précipitée au système actuel. La Chine est essentiellement un pays manufacturier. Son gouvernement a, pendant les cinquante dernières années, admis l'importation du coton comme une matière brute, mais n'a jamais favorisé l'introduction des produits manufacturés. De là vient la différence entre les exportations de la Chine et celles des îles de l'Archipel oriental. L'objet qu'ont en vue ceux qui désirent un port libre dans les mers du Sud, c'est d'empêcher la consommation des fabriques de l'intérieur de la Chine, en faisant la contrebande des manufactures de laine et de coton de l'Angleterre. Ces contrebandiers s'inquiètent peu si les in-

térêts commerciaux et agricoles de l'Inde, fleurissent ou déclinent tant qu'une activité momentanée régnera dans nos districts manufacturiers. Il n'en est pas ainsi des directeurs de la Compagnie des Indes orientales. Ils peuvent compâtrer aux misères de leurs actionnaires en Angleterre, mais ils ne peuvent sacrifier, pour essayer de les soulager, la prospérité de leurs actionnaires indiens. Cette prospérité, dans cinq ans d'ici, comme la plupart des *mémorialistes* de Bombay le disent avec vérité, ne serait plus qu'un simple souvenir historique, si le commerce de transit pour les manufactures anglaises et le commerce du pays avec Canton venait à cesser, et le mode actuel de réaliser les revenus de l'Inde serait anéanti par le rejet du système de centralisation des revenus. (*Asiat. Journ.* ; juin 1830, p. 97.) L.

PROGRÈS DE L'ENSEIGNEMENT MUTUEL EN DANEMARK.

19. I. VI^e. rapport général, terminé au 31 décembre 1828, extrait d'un rapport au Roi, daté du 28 janvier 1829 ; par M. le chev. d'ABRAHAMSON.

20. II. NOTICE SUR L'ÉTAT DE L'ENSEIGNEMENT MUTUEL EN DANEMARK, communiquée à la *Société pour l'amélioration de l'enseignement élémentaire de Paris* ; par le même.

21. III. RAPPORT SUR LES EXERCICES GYMNASTIQUES INTRODUITS DANS LES ÉCOLES EN DANEMARK, fait à la même Société ; par le même.

22. IV. NOTICE SUR L'ENSEIGNEMENT DE LA GÉOGRAPHIE EN DANEMARK, adressée à la *Société de géographie* ; par le même.

I. L'extrait du rapport fait au Roi est présenté sous la forme de tableau, dont nous nous bornerons à présenter les résultats généraux.

L'enseignement mutuel était organisé en Danemark à la fin de la 1^{re}. année, savoir, le 31 déc. 1823 dans 244 écoles.

2 ^e .	1824	605
3 ^e .	1825	1,143
4 ^e .	1826	1,545
5 ^e .	1827	2,003
6 ^e .	1828	2,302

Ecoles qui vont être organisées en 1829, 344

Ce qui fait pour tout le royaume,
écoles déclarées pour l'enseignement mutuel, } 2,646

L'Islande, les îles de Faroë et les colonies avaient déjà 24 écoles, et 5 de plus allaient être ouvertes.

Nous croyons devoir insérer en entier les deux notices dont M. Abrahamson a fait part à la Société pour l'amélioration de l'enseignement élémentaire, ainsi que celle qu'il a donnée à la Société de géographie.

II. Rapport fait à la Société pour l'instruction élémentaire.

En Danemark on s'était soigneusement occupé de l'instruction des classes inférieures de la société, même avant que l'on connût et que l'on adoptât la nouvelle méthode; celle-ci (l'enseignement mutuel) a fourni des moyens inattendus pour atteindre plus aisément et plus rapidement le but que l'on s'était proposé, et elle a produit une amélioration très-remarquable.

Voici un aperçu des dispositions administratives généralement exécutées, conformément à la loi sur l'instruction publique.

Il y a dans chaque commune une commission d'instruction (commission d'école dans la signification littérale et rigoureuse de la qualification danoise); le curé en est le président, et les 4 propriétaires les plus imposés sont les adjoints. Elle admet les enfans à l'école; elle veille à ce qu'ils y soient envoyés dès l'âge de 6 ans dans les villes, et à l'âge de 7 ans dans les campagnes; elle prend des mesures convenables, lorsque les lois sont négligées sur ce point; elle veille sur les maîtres, sur leur exactitude dans l'exercice de leurs fonctions, sur le succès des leçons qu'ils donnent, et aussi sur l'ordre de la comptabilité de la commune, en ce qui concerne les dépenses occasionées par l'enseignement.

Toutes les semaines le curé fait une inspection spéciale pour connaître les progrès des élèves, et pour désigner ceux des enfans âgés de 14 ans qu'il juge en état de se préparer à la confirmation; grand acte religieux qui a le caractère de l'acte civil le plus important. Toute personne qui n'a pas reçu la confirmation ne peut, en Danemark, ni prêter serment, ni se marier, ni remplir aucune fonction publique.

Avant d'admettre à la confirmation, le curé interroge en public les jeunes chrétiens, qui préalablement ont dû se rendre

chez lui au moins deux fois par semaine pendant 6 mois pour le développement des instructions qui déjà leur ont été données dans l'école sur les matières religieuses, classées dans cet ordre :

L'histoire sainte;

Les psaumes, et la morale liée à un certain nombre de dogmes regardés généralement comme indispensables.

On exige que les enfans sachent par cœur les psaumes ; mais auparavant on les leur explique avec assez de soin pour qu'ils ne récitent pas un seul mot sans le bien comprendre, ce qui est devenu possible depuis que ces poésies sacrées ont été réduites aux pensées morales, travail exécuté par une commission royale, (dont feu mon père fut membre) il y a 35 ans.

Pour la confirmation, les connaissances religieuses ne suffisent pas ; le curé n'a pas le droit de prononcer seul l'admission ; la Commission d'école est tenue de s'assurer aux examens, tous les 6 mois, que l'individu qui va prendre sa place dans la nation possède les connaissances qu'il pouvait acquérir dans les écoles.

L'état qui ordonne que tout enfant (de 6 à 7 ans) reçoit l'instruction nécessaire à tout citoyen, laisse néanmoins aux parens toute liberté de faire instruire les enfans sous leurs yeux, sauf à justifier de leur soin à cet égard devant la Commission d'école.

La Commission a le droit de vérifier si les parens accomplissent avec exactitude leurs devoirs et engagemens pour l'éducation de leurs enfans, et d'en requérir l'envoi aux écoles s'il est bien et positivement constaté que l'instruction privée n'est pas satisfaisante. La Commission, en pareille circonstance, fait son rapport à l'autorité supérieure (qui sera mentionnée ci-après), et qui prend une décision après nouvelle vérification des faits.

Il y a encore dans ce royaume des lieux où les établissemens d'instruction publique ne suffisent pas aux besoins de la population, et où il peut arriver que des individus demandent la confirmation sans paraître avoir acquis toutes les connaissances jugées nécessaires pour l'efficacité de ce grand acte civil et religieux. Dans ce cas-là, la Commission fait son rapport à l'autorité supérieure, si elle juge que les circonstances

permettent une exception ; et l'autorité spéciale (la direction d'école), ou même, en certain cas prévu par la loi, la Chancellerie du royaume prononce définitivement.

Les écoles ne sont pas des avantages momentanés qui dépendent des vicissitudes de quelques fortunes particulières ; ce sont des fondations. La Commission d'école arrête le plan de chacune, après avoir pris l'avis du maître d'école. Elle provoque ensuite l'approbation de l'autorité supérieure (la Direction d'école). Il est donné à tout établissement une maison, un jardin, et un peu de terre labourable. La commune paie au maître une rétribution annuelle en argent, grains et bois, et elle supporte en outre les frais de réparations des bâtimens.

Cette permanence, cette perpétuité est dans la loi.

Tel est le résultat de la bienveillance éclairée et infatigable de l'administrateur suprême que la Providence a daigné accorder au Danemark.

Je ne crois pas inutile de vous faire remarquer ici, messieurs, que les écoles qui ne sont pas des fondations ne figurent pas dans le rapport général que j'ai eu l'honneur de vous présenter ; je ne me serais pas permis d'appeler trop souvent l'attention publique sur des prospérités éphémères. Des institutions durables, voilà les seules dont il soit question dans notre travail. Nous exigeons donc, et comme indispensable, deux conditions essentielles pour comprendre une école dans le rapport général et annuel, savoir :

1°. Qu'elle soit organisée conformément aux principes ci-dessus mentionnés et ci-après pages 13 et 14, et que par conséquent la méthode de l'enseignement mutuel y soit complètement suivie dans la classe inférieure ; enfin que la réforme qui s'exécute actuellement dans le royaume soit opérée dans cette école.

2°. Que le plan de la fondation ait été approuvé par la Chancellerie.

Nous avons encore un très-grand nombre d'écoles qui ne réunissent pas ces deux conditions.

Pour chaque prévôté, il y a une *Direction d'écoles*, composée du bailli (le préfet) et du prévôt, qui est un ecclésiastique d'un rang supérieur à celui de curé et inférieur à celui d'évêque.

La Direction nomme la plupart des maîtres d'école pour les communes rurales.

Elle statue sur les rapports des commissions d'écoles dans la plupart des affaires.

Elle fait, en certains cas, son rapport à la Chancellerie du royaume; lorsque, par exemple, il s'agit de la fondation d'une école, la Direction, si elle juge le plan convenable, doit le soumettre à la Chancellerie; dans le cas contraire, elle le renvoie avec ses observations à la commission communale.

Elle reçoit le compte qui est rendu tous les 6 mois sur l'état de l'enseignement par les commissions d'écoles, et tous les ans.

Elle présente à la Chancellerie un travail analogue, qui contient un résumé des rapports fournis pour chacune des écoles, et des observations faites dans les localités par le prévôt, dont une fonction importante est l'inspection annuelle qu'il est obligé de faire dans toutes les écoles.

La Direction ajoute ses observations directes sur l'ensemble et ses conclusions. On doit, dans ce rapport annuel, faire connaître à la Chancellerie le nombre des élèves, donner une idée de leurs progrès, présenter les états relatifs à la comptabilité pour toutes les écoles, etc., etc., etc.

La Chancellerie, qui occupe le plus haut degré dans la hiérarchie administrative, est par conséquent juge en dernier ressort sur toutes les matières d'enseignement primaire; elle apprécie tous les travaux des directions, prononce en définitive sur toutes les questions qui lui sont présentées; ainsi elle donne, au nom du Roi; son assentiment pour les fondations qui sont proposées, même dans les plus petites communes du royaume; toutefois, lorsque les plans qui lui sont transmis ne lui paraissent pas satisfaisants, elle les renvoie avec ses objections.

Chaque école se compose de deux classes. Dans l'une, la classe inférieure, on s'occupe de la lecture, de l'écriture, du calcul, de la géographie; et dans beaucoup d'écoles aussi du dessin linéaire.

Cette instruction se donne par la méthode de l'enseignement mutuel; mais, en outre, il y a tous les jours une demi-heure pour les premières notions religieuses, et un quart-

d'heure pour les exercices d'esprit, d'après les indications des tableaux de lecture. Les instructions se donnent par la méthode simultanée.

Dans la classe supérieure, on donne des leçons sur la religion, sur les élémens de la grammaire, sur l'histoire naturelle, sur l'histoire nationale; on continue l'enseignement de la géographie et du calcul, surtout celui qui se fait de tête sans nul secours de la plume.

Dans cette classe, on suit la méthode simultanée.

En outre, une loi récente ordonne des exercices gymnastiques pour les garçons des deux classes, ce qui déjà s'exécute dans un grand nombre d'écoles. A cet objet encore, pour la plupart des exercices, on applique la méthode de l'enseignement mutuel. Une commission, de laquelle j'ai fait partie, a été nommée par le Roi pour la rédaction d'un Manuel, qui, revêtu de l'approbation du Roi, a été envoyé dans toutes les communes, un exemplaire pour chaque école. Je vous ai apporté, messieurs, ce travail; mais, comme il est en langue danoise, je me réserve d'avoir ultérieurement l'honneur de vous entretenir sur ce sujet, espérant que vous voudrez bien y donner quelques momens d'attention.

Je dois maintenant parler des tableaux en usage dans la classe inférieure pour les cinq objets auxquels est appliqué l'enseignement mutuel dans toutes les écoles qui ont reçu la nouvelle organisation. Par une conséquence nécessaire de cette scrupuleuse exactitude dont je me suis imposé la loi dans mes relations avec vous, messieurs, je vous présente ces tableaux rigoureusement en même forme et en même matière qu'ils sont livrés à toutes les écoles sans exception aucune. Ils sont en nombre de 348 par exemplaire, qui comprend en outre 14 livrets; il y a de plus 24 tableaux, et un livret pour les écoles où on enseigne le dessin linéaire; et enfin le Manuel qui concerne la gymnastique, ce qui fait un total de 388 pièces.

Suivent les détails relatifs à la destination ou à l'emploi des 388 tableaux, livres ou livrets; 1, lecture; 2, écriture; 3, calculs; 4, géographie; 5, dessin linéaire.

III. Deuxième Rapport à la Société pour l'amélioration de l'enseignement élémentaire.

EXERCICES GYMNASTIQUES.

Il y a aujourd'hui trois semaines, lorsque j'eus l'honneur de vous remettre la collection complète des livres et des tableaux adoptés pour l'enseignement mutuel en Danemark, je me réservai de vous présenter un rapport sur les exercices gymnastiques, qui dorénavant seront pratiqués dans toutes les écoles danoises, sans en excepter les plus petites écoles de village.

Le Roi avait exprimé, il y a plus de quinze ans, le désir d'étendre ainsi l'enseignement de la gymnastique. Depuis long-temps un système bien entendu était suivi dans l'Institut royal, consacré à cet art, qui était enseigné d'après le même mode dans les académies militaires et dans toutes les écoles militaires du second ordre, où sont admis les sous-officiers et les enfans de troupe de l'armée de terre et de la marine, et plus récemment dans la plupart des gymnases et des collèges, et dans les écoles bourgeoises de plusieurs villes du premier ordre, ainsi que dans les établissemens destinés à former les maîtres d'école.

Les intentions du Roi étaient bien appréciées, mais on croyait voir pour l'exécution des obstacles insurmontables; le moindre était la dépense d'acquisition des machines et appareils; mais l'obstacle le plus essentiel était la difficulté de trouver, et après de payer en assez grand nombre des maîtres parfaitement instruits et exercés; car il faut deux années d'études à l'Institut royal affecté à la gymnastique pour former un maître habile dans cet art. Il était évident que les petites villes et les communes rurales ne pouvaient payer les frais d'un pareil apprentissage, et fournir de plus à la fois aux émolumens du maître d'école, et même dans le cas où quelques petites communes auraient voulu faire ces sacrifices, sur vingt des maîtres actuels, dix-neuf n'étaient plus d'âge à commencer l'étude de la gymnastique.

Le Roi, cependant, était bien loin de renoncer à un projet dont l'accomplissement lui paraissait si éminemment utile, pour donner à tous les hommes de la nation la vigueur, l'agi-

leté et le développement dont le corps humain est susceptible ; développement qui contribue certainement beaucoup à celui de l'esprit. Sa Majesté avait, à plusieurs reprises, demandé à la Chancellerie et aux directions d'école des rapports sur ce sujet, et le Roi avait fait connaître son opinion sur la possibilité d'appliquer la méthode de l'enseignement mutuel dans la pratique d'une partie des exercices gymnastiques.

Quant à ce dernier point, quelques personnes seulement étaient de l'avis du Roi ; mais tous les gens de bien accédaient au vœu de Sa Majesté pour la propagation de la gymnastique.

Enfin, dans les derniers mois de 1827 il fut nommé une commission royale de cinq membres pour l'examen du projet du Roi, et pour une discussion approfondie des moyens d'exécution. Je fus l'un des cinq commissaires.

Dès la première fois que cette commission se réunit, il y eut unanimité pour approuver les intentions du Roi ; il était impossible de méconnaître la justesse des vues de Sa Majesté ; mais ayant toujours en perspective, comme établissement modèle, l'Institut royal affecté à la gymnastique on se trouvait nécessairement arrêté, quant à l'exécution, par l'impossibilité de pourvoir dans toutes les communes aux dépenses indispensables, et la commission était sur le point de se croire obligée d'annoncer au Roi l'impossibilité absolue.

Alors un membre proposa de modifier l'instruction gymnastique suivant une progression telle, que les dépenses fussent proportionnées aux moyens pécuniaires que présentaient les localités, et conséquemment d'établir, dans l'enseignement, une distinction marquée par trois degrés, ou, pour mieux dire, trois séries, ainsi qu'il va être expliqué, savoir :

N°. 1. *L'instruction complète*, supposant la réunion de tous les appareils, et exigeant un maître complètement instruit dans l'art, c'est-à-dire, qui aurait passé deux années dans l'Institut royal de la gymnastique, et qui aurait subi l'examen.

N°. 2. *L'instruction moyenne*, avec un moindre appareil, et admettant un maître qui eût étudié l'art, simplement en qualité d'élève dans un établissement quelconque, au point seulement d'avoir sur l'enseignement des idées exactes.

Enfin, n°. 3. *L'instruction la plus restreinte*, n'exigeant

qu'un appareil de peu de valeur, et ne devant avoir pour objet que des exercices sans péril, et par conséquent susceptibles d'être pratiqués sous la surveillance d'un maître qui ne les aurait pas exécutés lui-même, ni même vu exécuter, mais qui serait de bonne volonté, et aurait assez de discernement pour suivre fidèlement les indications d'un manuel très-détaillé.

D'après la même proposition,

N°. 1. *L'instruction complète* devait avoir lieu :

- Dans toutes les écoles militaires ;
- Dans tous les collèges et gymnases ;
- Dans tous les établissemens destinés à former des maîtres d'école ;
- Dans les écoles de villes du premier ordre.

Et de plus :

- Dans les écoles des villes du second ordre et des communes rurales où quelque bienfaiteur voudrait bien subvenir aux frais.

N°. 2. *L'instruction moyenne* devant être donnée dans les écoles des villes du second ordre et dans les plus grandes communes rurales, ainsi que dans les communes rurales du moyen ordre, où l'on aurait pareillement la ressource de quelques libéralités.

N°. 3. *L'instruction la plus restreinte* était proposée à être ordonnée à avoir lieu dans toutes les autres écoles sans exception.

Après de mûres délibérations et des essais multipliés, la commission royale adopta cette proposition, qui est la base du travail que j'ai eu l'honneur de vous soumettre. Ce travail contient la description détaillée de chaque exercice des trois séries d'enseignement, le Manuel à l'usage des maîtres, la description des appareils, la désignation du prix de chacune des pièces ; enfin, quatre planches ou tableaux qui représentent les mêmes appareils et la position des élèves dans plusieurs exercices.

C'est ce même travail qui, présenté au Roi, a été honoré de l'approbation de Sa Majesté, et par une loi émanée de la chancellerie le 25 juin 1828, transcrite en tête du Manuel, l'enseignement de la gymnastique a été ordonné dans toutes

les écoles du royaume , conformément aux principes ci-dessus énoncés , et avec les distinctions pareillement exprimées.

On a généralement , en Danemark , rendu justice aux vues qui ont dicté cette mesure d'administration , et dans toutes les classes de la nation l'on a tellement reconnu les avantages qui doivent résulter de cette innovation utile , qu'elle n'a été contrariée du tout , et qu'elle n'a trouvé qu'un très-petit nombre des obstacles qui précédemment s'étaient opposés à l'établissement de l'enseignement mutuel. Dans toutes les provinces on voit des propriétaires , des ecclésiastiques , des commissions d'école s'empresser de concourir à l'exécution de la loi.

Je ne puis désigner ici exactement le nombre des écoles qui jouissent déjà du bienfait de la gymnastique; mais, après mon retour en Danemark , je réunirai sur ce point des renseignements que je me ferai un vrai plaisir de vous transmettre.

Comme j'ai lieu de présumer que le travail que je vous présente vous paraîtra de quelque intérêt , j'ai tâché , dans un mémoire succinct , ci-annexé , de vous donner l'indication des 100 exercices pour n°. 1, ou l'instruction complète. Il est à remarquer que de ces 100 exercices , 64 sont enseignés par la méthode de l'enseignement mutuel.

95 de ces 100 exercices (59 exécutés par l'enseignement mutuel forment l'ensemble de n°. 2 , l'instruction moyenne.)

N°. 3 , ou l'instruction la plus restreinte est limité à 26 exercices (22 exécutés par l'enseignement mutuel.)

Le mémoire contient en outre une description abrégée des appareils et l'annotation des dépenses pour chacune des trois séries ; et généralement une indication du contenu du Manuel.

J'ose me permettre d'espérer , messieurs , que plusieurs d'entre vous auront plaisir de jeter un coup d'œil sur ce mémoire.

Le ch^r. d'ABRAHAMSON.

Paris , 9 décembre 1829.

IV. RAPPORT FAIT A LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE SUR L'ENSEIGNEMENT MUTUEL.

Parmi les 388 pièces (livres et tableaux), dont se compose actuellement la collection complète des moyens d'exécution

de l'enseignement mutuel en Danemark , il y en a 33 qui concernent la géographie , savoir :

Un livre imprimé et 32 tableaux ou cartes géographiques lithographiés.

Considérés comme cartes de géographie, ces tableaux n'ont sous ce rapport aucune valeur pour la société de géographie , et c'est par cette raison que je ne les ai pas présentés à la société il y a long-temps ; mais elle pourrait peut-être accorder quelque attention à ce travail , si elle le considère sous un autre point de vue , si elle remarque le projet accompli d'enseigner la géographie à toutes les classes de la nation en Danemark.

Je crois que le Danemark est le seul pays où , grâce à un gouvernement éclairé , la géographie soit au nombre des connaissances jugées nécessaires à tout citoyen ; je crois encore que c'est le seul pays où l'on a pris soin de faciliter cet enseignement , même dans les plus petites écoles de village.

Conséquemment, il n'y a pas d'avancement de la science, il y a propagation considérable.

Des 32 cartes ou tableaux , 16 sont pour l'enseignement et 16 pour les examens. Ces derniers sont sans légende et sans aucune énonciation de noms. Sur les 16 premiers tableaux , les moniteurs donnent les instructions ; sur les 16 derniers , ils font l'examen des élèves. Le maître d'école fait lui-même l'examen des élèves pour l'avancement de classe en classe , et en général de la dernière classe d'élèves , sur ces 16 cartes composées à cet effet.

On se sert de l'enseignement mutuel pour donner cette instruction. On a commencé par permettre aux enfans d'apprendre la géographie , comme une récompense méritée par leur assiduité au travail ; on a fini par admettre à cette institution tous les enfans généralement. L'avantage de l'enseignement mutuel a été reconnu dans cette application comme dans toutes les autres. Les enfans apprennent la géographie avec une facilité étonnante , et on ne donne pourtant que 15 minutes tous les jours à cette instruction.

Comme l'utilité de la géographie pour les enfans , en ce qui concerne la patrie , ne devient usuelle et certaine que tant que celle-ci marche constamment unie avec la statistique et la

topographie, j'ai cherché à présenter, par les cartes, le plus d'indications possibles, omettant autre chose que ce que les enfans doivent apprendre.

Les livres imprimés et les 32 tableaux se trouvent actuellement dans toutes les écoles, dont plus de 1400 en ont été gratifiées. Nous devons ces bienfaits aux soins et à la munificence inépuisable du Roi, dont le zèle ardent pour l'instruction publique est généralement connu et apprécié. Aucun sacrifice ne coûte à ce prince éclairé, lorsqu'il s'agit d'ajouter au bonheur de son peuple par l'éducation nationale, et de créer des moyens de répandre les lumières utiles dans les classes inférieures, objet de ses plus constantes sollicitudes. G.

23. DARSTELLUNGEN AUS RUSSLANDS KAISERSTADT. — Tableaux tirés de la capitale de la Russie et de ses environs jusqu'à Novgorod, pendant l'été de 1828; par le Dr. MEGER. In-8°. de xiv, 464 p. Hambourg, 1829; Nestler. (*Gotting. gelehrte Anzeigen*; déc. 1829, p. 1937).

Personne assurément ne contestera à cet ouvrage le mérite de l'opportunité. Car, depuis deux années, Saint-Petersbourg a pris un développement si extraordinaire que les descriptions antérieures de cette capitale sont aujourd'hui, quel que soit d'ailleurs leur mérite, bien loin en arrière de la réalité.

Le titre de l'ouvrage indique suffisamment que l'auteur, déjà avantageusement connu par d'autres productions analogues, ne donne point à ses lecteurs une description aride et une nomenclature fastidieuse des objets remarquables ou des choses dignes de remarque que présente Saint-Petersbourg; en traitant son sujet, il retrace en même-temps les impressions que les merveilles de l'art et de la nature ont produites sur lui. Il critique aussi quelquefois, mais toujours avec modération.

L'auteur a distribué dans un certain ordre les choses dont il voulait parler, sans toutefois s'astreindre à un plan systématique. Il emploie dans ses jugemens un *criterium* qui a un caractère tout particulier; le grand et le sublime sont présentés par lui sous les traits qui conviennent au plus grand empire du monde, mais tempérés par le charme du beau.

L'auteur commence par une vue générale de la ville. L'aspect d'aucune autre n'est plus imposant. Elle ne s'est point formée lentement et par accident ; elle fut l'œuvre d'un prince dont elle réfléchit le génie gigantesque ; il ne faut donc pas s'étonner de sa grande régularité , et ses rues , qui ont environ 100 pieds de large , n'ont rien qui doive surprendre. Dans les principales , les palais se suivent sur une longueur dont l'œil ne peut atteindre la limite. La Néva , avec ses ponts magnifiques , est en harmonie avec le point de vue général ; à Péterbourgs on n'a aucune idée du mouvement tumultueux et pressé , dont l'étranger est témoin dans les rues de Naples , de Londres et de Paris. La rapidité avec laquelle roulent les voitures , et que toute défense est impuissante à réprimer , présente seule du danger ; une police vigilante détourne les malheurs et les accidens si communs dans les autres grandes villes.

Voici quelques-unes des merveilles dont l'auteur fait la description.

A Saint-Pétersbourg , aucun monument ne produit une impression plus vive que la fameuse statue équestre que Catherine II fit ériger en l'honneur de Pierre I^{er} , sur la place du Sénat et qui repose sur un quartier de rocher qu'elle tira de la Finlande. Cette statue est l'œuvre de Falconet. Récemment il a été question de changer la position de ce rocher. L'auteur combat ce projet par des raisonnemens que le rédacteur du journal allemand trouve plausibles.

On trouve dans l'ouvrage des éclaircissemens historiques sur la fondation et les vicissitudes de l'église d'Isaac. Les énormes colonnes de granit au nombre de 16 , qui forment le portique , chacune d'un seul bloc ou d'une seule pièce , et de 56 pieds de haut , rappellent les colonnes gigantesques de la ville de Thèbes en Egypte.

Les palais de la dynastie impériale sont décrits en traits généraux. Ils sont grands et magnifiques , sans exagération. L'œil y trouve des points de repos , et le charme s'y allie toujours à la majesté. Tels sont le Palais d'Hiver, l'Hermitage , le nouveau Palais du grand-duc Michel. Parmi les édifices les plus brillans , on remarque le Palais de l'Etat major général , l'Arsenal , la nouvelle Bourse , qui res-

sort par le grandiose de sa situation à l'extrémité de Vassili-Ostrof, où la Néva se divise en deux bras. La même remarque s'applique à l'Académie des arts. Il en est autrement à l'égard de l'Académie des sciences. Aussi travaille-t-on déjà à un nouveau bâtiment qui lui est destiné.

Les théâtres, aussi, pourraient mieux répondre à la grandeur et à la magnificence de la capitale.

Parmi les châteaux de plaisance impériaux, celui de Pavlovsk figure au premier rang. C'était le séjour favori de l'impératrice-mère. La description de ce château forme une des parties les plus intéressantes de l'ouvrage. Qui aurait cru pouvoir trouver d'aussi beaux jardins dans les profondeurs du Nord? Tsarskoïe-Selo l'emporte sur Pavlovsk pour la grandeur des bâtimens, mais non pour la beauté.

Quoique la description de Saint-Petersbourg prenne une grande partie du livre, elle ne l'absorbe cependant pas. Des relations de famille ayant appelé l'auteur à Novogorod, il donne sur cette ville, autrefois si remarquable, des renseignemens qui sont d'autant plus précieux, qu'aujourd'hui l'on entend rarement parler d'elle.

Sans doute son ancien éclat a disparu. Il ne reste plus que l'ombre de ce commerce étendu qu'elle faisait anciennement; mais quelques monumens consacrent le souvenir de sa grandeur passée. Toutefois c'est la description animée de la vie sociale dans les grandes villes de province en Russie qui rend cette partie de l'ouvrage particulièrement intéressante. Le rédacteur du journal allemand qui nous fournit cette notice n'a pu apprendre, sans un vif sentiment de plaisir, que la langue et la littérature allemandes, font chaque jour de tels progrès en Russie que souvent on se croirait transporté en Allemagne lorsqu'on fréquente les sociétés, même dans l'intérieur de l'empire. C. R.

24. NOTICE HISTORIQUE ET STATISTIQUE SUR LA FOIRE D'IRBIT ;
par M. TOUFIAÏEFF, gouverneur civil de Perm. (*Journal du min. de l'intérieur*. — *Journal de Saint-Petersbourg* ; 24 et 31 déc. 1829.)

Irbit était jadis un grand village composé d'une seule rue; elle fut élevée au rang de ville en 1775. Les incendies qui la

consommèrent deux fois complètement, en 1747 et 1790, ont fait disparaître tous les actes publics qui auraient pu fournir quelques renseignemens authentiques sur l'origine de la foire qui s'y tient annuellement ; mais la tradition et quelques renseignemens particuliers nous apprennent qu'elle a été établie vers l'année 1630. Voici les circonstances qui y donnèrent naissance :

Après la conquête de la Sibérie, par Yermak, les Russes commencèrent à s'établir dans diverses parties de cette contrée, et à faire avec les Sibériens un commerce d'échange dont les communications avaient lieu par Solikamsk et Bérézof ; mais, en 1597, on ouvrit, de Solikamsk en Sibérie, une nouvelle route commerciale par la rivière de Toura, sur les bords de laquelle la ville de Verkhotourié fut construite, en 1598, par les ordres du tsar Fédor Ivanovitch ; et en 1600 la douane, qui existait à Bérézof, fut transférée dans la nouvelle ville. Là toutes les marchandises expédiées de Russie en Sibérie, et celles que l'on recevait de ce pays, étaient inspectées, et payaient à la couronne un droit de 10 p. 100 ; après quoi celles que l'on destinait à l'exportation étaient transportées par eau à Tourinsk, Tumègue et Tobolsk.

Dans les premières années du XVII^e. siècle, les Russes commencèrent à peupler la Sibérie, et y fondèrent de nombreux villages, entre autres celui d'Irbit, dont l'origine date de 1633, et qui ne fut achevé qu'en 1635. Dans ces entrefaites, l'éloignement et quelques autres obstacles firent insensiblement quitter au commerce la voie de communication par la navigation des rivières, pour en chercher de plus directes sur terre. C'est ainsi que fut ouverte la route de Verkhotourié à Tumègue et Tobolsk, par Irbit. Les Russes des gouvernemens du centre envoyaient leurs marchandises par eau jusqu'à Solikamsk, d'où elles étaient expédiées par le trainage à Verkhotourié, puis à Tumègue et à Tobolsk, après avoir subi l'inspection de la douane et acquitté les droits. Au passage des marchands russes, les Sibériens, qui dès le commencement de l'hiver s'adonnaient à la chasse dans les districts de Tobolsk, Tumègue et Tourinsk, échangeaient leurs fourrures et les autres produits de leur industrie contre les marchandises dont ils avaient besoin. Aussi les meilleurs articles, et ceux qui

pouvaient être les plus utiles aux Sibériens , restaient toujours dans les villes de Tourinsk et de Tumègne , les premières qu'ils eussent à traverser en sortant de Russie ; il n'en arrivait presque plus de la première main à Tobolsk et au delà , ou ceux que les marchands russes parvenaient à amener étaient en fort petite quantité et à des prix très-élevés. Tels sont les motifs qui donnèrent naissance à une foire qui fut établie à Irbit , du consentement réciproque de tous les commerçans. Ce lieu fut choisi , parce qu'il se trouvait à peu près à égale distance de Tobolsk et de Solikamsk , qu'il était entouré de terres extrêmement fertiles , et enfin qu'on y trouvait en abondance et à bon marché toutes les denrées de première nécessité.

Le voisinage de la fonderie de fer , qui en 1628 avait été établie sur les bords de la Nitsa , à 40 verstes d'Irbit , à l'endroit où se trouve maintenant le village de Roudnaïa , était pour les marchands russes un nouveau motif de désirer qu'Irbit fût choisi pour la tenue de la foire. Cette fonderie est la première qu'ait possédée la Sibérie et même la Russie : les marchands y achetaient différens articles en fer , et y vendaient leurs marchandises avec avantage.

D'après les conventions faites entre les Sibériens et les Russes , l'époque de l'ouverture de la foire fut fixée aux premiers jours de janvier , par la raison que les marchandises venant de Russie étaient expédiées de Solikamsk dès le commencement du trajet , et qu'après avoir subi l'inspection de la douane à Verhotourjé , elles avaient encore le temps d'arriver au terme convenu. De leur côté , les marchands sibériens parcouraient dès la fin de l'automne les habitations des chasseurs , dont ils achetaient les fourrures : ils arrivaient au rendez-vous fixé avec leurs approvisionnemens de pelleteries qu'ils échangeaient , et ils remportaient ensuite chez eux les marchandises qu'ils avaient obtenues en retour. La population de la Sibérie ayant pris de l'accroissement , les marchands établis au delà de Tobolsk ne purent arriver à Irbit pour l'époque de l'ouverture de la foire. Celle-ci fut en conséquence reculée jusqu'à la mi-janvier , et sa durée fut fixée jusqu'au mois de février.

Après l'établissement de relations commerciales avec la

Chine, et d'une douane à Kiakhta, les marchandises chinoises ne tardèrent pas à être amenées à la foire d'Irbit. Les marchands qui arrivent avec leurs convois sur les bords du Baïkal, attendent qu'il soit gelé pour le traverser sur la glace, ce qui n'a lieu que vers la fin de décembre ou dans les premiers jours de janvier ; d'où il résulte que les marchandises ne peuvent arriver à la foire que dans le commencement du mois de mars, et encore faut-il, pour y parvenir, employer des relais de chevaux frais à partir de Tomsk. Les marchandises russes des villes les plus éloignées commencèrent également à être envoyées par terre à Irbit, particulièrement depuis l'année 1753, ou depuis l'établissement de la grande route de Russie en Sibérie par Catherinebourg. D'après ces considérations, l'ouverture de la foire fut fixée au 15 février, et sa durée prolongée jusqu'au 15 mars. Depuis lors il n'a plus été apporté de changement ni à l'une ni à l'autre.

La douane de Verkhotourié ayant été supprimée en 1753, on commença dès lors à expédier directement les marchandises à Irbit par Catherinebourg, et depuis lors la foire d'Irbit n'a cessé de prendre un accroissement d'importance, au point que la valeur des marchandises qui y avaient été amenées en 1803, ne s'élevait qu'à 3,534,092, tandis qu'on y en expédie maintenant pour plus de 10 millions, ainsi que l'indique la table suivante :

	VALEUR DES MARCHANDISES	
	apportées à la foire.	vendues.
En 1824	7,178,605	4,631,460
— 1825	8,095,887	5,457,847
— 1826	7,719,887	3,311,315
— 1827	10,558,115	6,805,010
— 1828	10,724,020	7,324,141
— 1829	10,888,155	7,537,489

Il est à remarquer que la grande majorité des marchandises, tant de Kiakhta que de Russie et de l'étranger, qui se vendent à la foire d'Irbit, n'y sont point amenées : le plus grand commerce qui s'en fait, entre les marchands en gros, a lieu presque généralement par voie d'échange, et est basé sur la confiance réciproque. Ces marchandises ne sont point amenées à Irbit, parce qu'il ne s'y trouverait pas assez de place pour

les emmagasiner, et que, depuis l'établissement des communications nouvelles, qui sont plus directes que les anciennes, cette ville est éloignée de plus de 100 verstes d'une des deux grandes routes de la Sibérie, et de plus de 200 verstes de l'autre. Les marchandises expédiées d'Irbit, ou directement de Kiakhtha, à la foire de Nijni-Novogorod, sont envoyées par le trainage à Perm, d'où elles descendent par eau à Nijni-Novogorod, destinées par Irbit et Kiakhtha, suivent au retour la même route et par les mêmes moyens de transport.

La foire d'Irbit se tient sur une place assez étendue, entourée de tous côtés, et au N.-O. de laquelle coule la rivière Irbit. Parmi les principaux édifices, on remarque le bazar ou marché russe, grand bâtiment en pierre, couvert en fer, quadrangulaire, et au centre duquel se trouvent huit autres corps-de-logis. Le nombre total des boutiques, tant du grand bâtiment que des édifices intérieurs, est de 238. On a construit, sur les bords de l'Irbit, un grand bâtiment à deux étages pour le commerce des vins et eaux-de-vie : en outre on établit, pour la foire, de 150 à 200 magasins temporaires en bois sur la place en face du bazar, au N.

Les marchandises amenées à la foire d'Irbit, de presque tous les points de l'empire, consistent en produits bruts et manufacturés de la Russie, d'Asie et d'Europe, et en articles venant de l'étranger. Elles se vendent aux Sibériens, pour la plupart au comptant ou par voie d'échange, contre des pelleteries, du suif, du beurre, du chanvre, de la soie de porc, des marchandises boukhares et chinoises. Quelquefois les ventes ont lieu de part et d'autre à crédit et à terme, jusqu'à la foire de Nijni-Novogorod, et même jusqu'à celle d'Irbit de l'année suivante : on convient alors de payer au comptant d'après le cours de Moscou, ou sans s'y tenir, et quelquefois en marchandises. Les marchandises de Sibérie destinées pour Arkhangel, telles que le suif, le chanvre, la soie de porc et autres, y sont envoyées directement par le trainage, par Verkhotourié, Solikamsk, Oustiug, ou sont dirigées sur le port de Noscholsk. Les pelleteries sont également expédiées en hiver à Saint-Pétersbourg par Vologda : ce transport revient à très-bon marché.

Les négocians de Sibérie, dont les capitaux sont considé-

rables, s'approvisionnent de marchandises pour une année à la foire d'Irbit ; la plupart d'entre eux n'allant pas à la foire de Nijni-Novogorod, afin d'éviter de trop longs voyages. En général ils s'arrangent de manière à faire leurs achats dès le commencement de la foire d'Irbit, afin de pouvoir regagner leurs foyers avant les dégels, ou du moins arriver à Tobolsk, d'où ceux qui demeurent au loin expédient leurs marchandises par eau. Ce motif semblerait devoir hâter l'ouverture de la foire ; mais l'arrivée tardive des marchandises chinoises, obligées d'attendre que le lac Baïkal soit gelé, y met obstacle. D'un autre côté les négocians russes, connaissant le besoin que les Sibériens éprouvent d'avoir des marchandises russes, en amènent toujours une quantité suffisante ; et, après avoir effectué leurs ventes et échanges, ils envoient le surplus à la foire de Nijni-Novogorod, ou le laissent dans le bazar d'Irbit jusqu'à la foire suivante.

Тн.

25. DENKMAEHLER DER DEUTSCHEN BAUKUNST. — Monumens de l'architecture allemande, publiés par George MOLLER. In-fol., quatre cahiers, contenant l'église de Sainte-Elisabeth à Marbourg, celles de Saint-George à Limbourg et de Saint-Paul à Worms, et enfin les dessins de celle de Fribourg en Brisgau. Darmstad, Leske.

Depuis quelques années l'on s'occupe beaucoup des monumens du moyen âge, et on s'applique particulièrement à l'étude des églises de cette époque. L'architecture gothique et mauresque ont été pendant fort long-temps méconnues, et on considérait nos plus beaux monumens plutôt comme des témoins de force que des chefs-d'œuvre de l'art. Aujourd'hui on est revenu de ce préjugé, et les artistes reconnaissent que surtout les églises du moyen âge, dans le style gothique, sont des sujets d'études inépuisables. Presque tous les pays chrétiens de l'Europe possèdent des édifices de cet ordre ; mais l'Allemagne en présente peut-être un plus grand nombre que les autres contrées. Aussi les artistes allemands ont-ils pris l'initiative pour la publication des descriptions et dessins des monumens du moyen âge, et nous avons eu le bon esprit de les imiter. Le travail de M. Moller, que nous avons sous les yeux, est une nouvelle preuve de zèle et de l'exactitude que nos voisins mettent dans ce genre d'investigations.

L'église de Marbourg est très-remarquable pour l'histoire de l'architecture allemande ; c'est le premier édifice dans la construction duquel on ait abandonné le style romain byzantin, pour adopter ces formes simples, imposantes et sveltes qui conviennent si parfaitement aux bâtimens consacrés aux cultes. On y trouve une harmonie et quelque chose de grandiose qui en font une création originale, qui semble avoir été faite instantanément d'une seule pièce. Toute la construction, depuis le sommet des clochers, qui sont d'une admirable ténuité, jusqu'à la base, est en pierre de taille, et tellement bien ordonnée qu'après six siècles on croit voir un bâtiment qui vient d'être terminé. L'auteur a fourni, à l'appui de ses descriptions, des dessins qui ne laissent rien à désirer, et nous remarquons, parmi ceux qui appartiennent à l'église de Marbourg, un profil de la façade, qui est plein d'expression, de vérité et de chaleur. Dix-sept autres planches nous donnent toutes les faces, les coupes, plans et nombreux détails qui appartiennent au bâtiment.

L'église de Saint-George, à Limbourg, tient le milieu entre le style byzantin et le style allemand, et on y trouve l'origine de l'architecture en ogives. La base et les profils appartiennent entièrement aux formes anciennes, et les ornemens, surtout ceux de la porte principale, paraissent être romains, tandis que les frises des sièges du chœur rappellent les ornemens sur les vases étrusques. Les voûtes, au contraire, sont presque toutes en ogives, et la grande rosace, du côté occidental, peut être considérée comme un précurseur des magnifiques portails de Strasbourg et de Nuremberg.

Dix-huit planches parfaitement bien faites nous font connaître cette église, ainsi que celle de Saint-Paul de Worms. La planche qui représente la vue de la cathédrale de Limbourg, du côté de l'ouest, et qui est dessinée par M. Moller et gravée par Frommel, est d'un très-joli effet, et peut rivaliser avec les meilleures gravures françaises et anglaises. La feuille qui contient le côté de l'est est également belle, et le dessin est encore plus calme et plus vaporeux que le premier.

Les cahiers numérotés XIX et XX contiennent les dessins, plans et profils de la cathédrale de Fribourg. Cette église surpasse celle dont nous venons de parler, en hardiesse et en

élégance, et nous pensons que c'est un des plus beaux monumens du moyen âge. Le clocher unique, qui est à la façade du sud, surpasse en ténuité et en légèreté toutes les constructions de cette époque, et je crois que de nos jours il serait difficile, même impossible, de produire un pareil chef-d'œuvre.

Le travail de M. Moller est, sous tous les rapports, du plus haut intérêt. L'exécution des gravures est excellente, et les dessins, profils et plans sont faits avec un soin et une netteté remarquables.

Th. F.

26. BEITRAGE ZUR GEOGRAPHIE KURHESSENS. — Matériaux pour servir à la géographie de la Hesse électorale et des lieux circonvoisins; par C.-L. GERLING. Br. in-8° de 98 pages. Cassel, 1831; Krieger.

M. Gerling fut chargé, en 1822, d'exécuter la triangulation de la Hesse électorale, à l'effet de construire une carte topographique de cette contrée. Sa tâche devait être considérée sous deux points de vue. Il fallait d'abord lier les grands triangles aux réseaux triangulaires des pays voisins, afin d'appuyer l'opération sur des données solides, et d'en faire ensuite un anneau de la chaîne de triangles qui lie l'Allemagne méridionale aux régions germaniques du nord. L'autre but était d'obtenir le plus tôt possible une certaine quantité de points de détail pour pouvoir commencer la planimétrie, qu'il était impossible de renvoyer jusqu'à la fin des grandes opérations géodésiques. Cette considération m'obligea, dit l'auteur, d'abandonner le choix et l'observation des points secondaires entièrement à mon collaborateur, et de m'occuper des triangles du premier ordre. La carte des triangles, jointe à la fin de la brochure, donne une idée assez exacte des opérations exécutées par M. Gerling. On voit par ce dessin de quelle manière il a lié ses travaux aux triangles d'Hanovre et à la base de Schuchmacher.

Malheureusement l'entreprise fut discontinuée l'année suivante, et M. Gerling ne peut donner au public qu'une production incomplète, qui a cependant son mérite, et qui sera appréciée par les savans de tous les pays.

Vingt-une stations figurent en première ligne dans cette

triangulation, et sont décrites très-exactement dans le premier chapitre de l'opuscule que nous avons sous les yeux.

Le second chapitre contient les observations des angles, et les points ou sommets de ces angles sont divisés en quatre classes.

La première classe comprend les points du premier ordre, qui sont en même temps les principaux du système, et qui lui servent de base tout en faisant partie de la grande triangulation européenne. De sorte que l'on a mis un soin extrême à l'observation de ces angles.

Les points de la seconde classe sont ceux qui méritaient le plus d'attention pour le contrôle du travail, et qui devaient servir à produire une liaison intime avec d'autres points, et être employés comme base des triangles du troisième ordre.

La troisième classe comprend les points qui devaient servir comme direction dans le levé des détails, et la quatrième catégorie enfin contient les points dont l'usage était purement hypothétique.

Il est clair que l'observation des angles était toujours subordonnée à l'importance des points; ceux du premier ordre furent en général répétés un très-grand nombre de fois, à moins que les différentes situations de l'atmosphère n'imposassent l'obligation à l'observateur de saisir les momens lucides, et de se contenter de séries moins considérables. Un des points principaux se trouva 156 fois entre les fils, c'est là le *maximum*; un autre, 36 fois, c'est le *minimum*.

Les autres points furent observés moins fréquemment, mais les angles furent assez répétés pour fournir tous les contrôles et toutes les garanties désirables. Les observations zénithales n'étaient point dans le plan du travail; néanmoins les collaborateurs de l'auteur eurent un assez grand nombre d'angles d'élévation et de dépression.

Dans le troisième chapitre, M. Gerling rend compte du calcul des triangles, des procédés employés pour arriver à des résultats exacts, de la réduction au centre des angles, qui n'avaient pas été observés à la station même, de la correction de l'excès sphérique, des compensations du calcul des distances et de celui de la projection.

TR. F.

27. TOPOGRAPHISCH-HISTORISCH-STATISTISCHE BESCHREIBUNG, etc.
— Description topographique, historique et statistique de
Reichenberg, avec un appendice de C.-J. CZERNIG. In-8°.
de xxiv-216 pag., avec une pl. Vienne, 1829; Volke.

Reichenberg est situé dans le cercle de Bunzlau en Bohême, à 50° 44' 30" de lat. N. et à 32° 48' 30" de long. E. Son élévation au-dessus de la mer est de 1,002 pds. La température la plus élevée de ce lieu est, d'après des observations modernes, de + 26° Réaumur, la température la plus basse de — 25, celle moyenne en été de + 12°, et en hiver de — 6.

D'après les listes de conscription de l'année 1827, la population de cette ville se monte à 10,232 habit.; en y ajoutant les étrangers et les ouvriers, elle se montera à peu près à 13,000. Reichenberg contient 1,370 maisons, 7 places, 3 églises, 1 collège, une école commerciale, 1 hôpital, et de nombreux cours d'eau qui produisent le mouvement dans les fabriques.

La population s'est augmentée, depuis 1818 jusqu'en 1827, de la manière suivante :

ANNÉES.	MALES.	FEMELLES.	Excédant des fem. sur les mâles.	TOTAL de la population.
1818	4,279	4,423	144	8,702
1819	4,383	4,512	129	8,895
1820	4,519	4,604	85	9,123
1821	4,556	4,716	160	9,272
1822	4,493	4,637	144	9,130
1823	4,067	4,759	92	9,412
1824	4,764	4,306	131	9,660
1825	4,874	4,860	•	9,734
1826	5,050	5,174	124	10,224
1827	5,117	5,250	133	10,367

L'augmentation de 1818 à 1827 est donc de 1,665 individus, c'est-à-dire un peu plus d'un cinquième; quant à l'excédent de la population femelle sur la population mâle, elle est, terme moyen, de 113 par an, et la première est à la seconde comme 1,000 : 1,028. La différence des deux catégories paraît provenir, à Reichenberg, de ce que le genre d'industrie que l'on y exerce demande plutôt des bras d'hommes.

ANNÉES.	NAISSANCES.		MARIAGES.	DÉCÈS.		FAMILLES.
	Mâles.	Femelles.		Mâles.	Femelles.	
1818	205	201	62	164	167	1,603
1819	228	221	64	185	157	1,624
1820	240	237	102	133	139	1,657
1821	236	220	78	158	151	1,673
1822	229	236	69	127	126	1,673
1823	247	201	98	164	139	1,708
1824	233	229	81	196	195	1,743
1825	239	236	93	153	148	1,763
1826	216	235	65	134	163	1,795
1827	233	192	88	207	181	1,832

Suivant ce tableau, on a, terme moyen, 450 naissances par an, parmi lesquelles il y a également, terme moyen, 36 naissances d'enfans naturels : la moyenne des décès se monte à 319.

D'après les pièces officielles, le nombre des enfans capables de fréquenter les écoles, et de ceux qui les fréquentent réellement, est, pour les dix années suivantes :

ANNÉES.	ENFANS SUSCEPTIBLES DE FRÉQUENTER LES ÉCOLES.		ENFANS QUI FRÉQUENTENT RÉELLEMENT LES ÉCOLES.
	Garçons.	Filles.	
1818	805	773	1,549
1819	885	709	1,572
1820	876	746	1,586
1821	868	771	1,612
1822	876	774	1,621
1823	854	769	1,554
1824	791	782	1,531
1825	824	789	1,592
1826	915	734	1,610
1827	927	767	1,679

De sorte qu'il y eut annuellement, et terme moyen, 1,591 écoliers sur 1,623 enfans, et la différence entre les deux nombres n'est que de 51 ou de $\frac{1}{32}$. En comparant les habitans avec les élèves, on trouve les proportions de 1 comme à 6, ou 1 écolier sur 6 habitans.

M. Czoernig nous fournit encore de nombreuses données

sur la population, en faisant subir à ses chiffres des transformations aussi neuves qu'ingénieuses ; il établit des comparaisons entre la population de Reichenberg et les principales villes du monde, et il fait ressortir les identités qui peuvent exister entre les différens points de comparaison. La manière de procéder de l'auteur décelé en général une haute sagacité et une grande facilité pour présenter les divers chiffres de la population sous toutes les faces, en faisant des catégories non-seulement des sexes et des âges, mais encore des nombreuses conditions qui divisent ordinairement les populations ; les recherches sur les naissances, mariages et la mortalité sont également intéressantes, et dénotent que l'auteur a compris la question dans sa plus haute généralité et dans tous ses détails. Ses applications reposent toujours sur des bases justes, sur des comparaisons correctes, et sur une série de faits positifs, de sorte que les lois qui jaillissent des diverses combinaisons de l'auteur inspirent la plus grande confiance.

Les détails qu'il donne sur l'industrie et sur le commerce sont très-considérables ; on y trouve de nombreuses fabriques de draps, dont la direction et les produits sont énoncés, dans le tableau suivant, pendant sept années :

ANNÉES.	NOMBRE D'OUVRIERS.	NOMBRE DES MÉTIERS.	QUANTITÉ DE LAINES.	DRAPS.	VALEURS.
			quintaux.	pièces.	florins.
1820	1,017	455	14,143	56,572	2,828,600
1821	1,020	449	14,937	54,352	2,717,600
1822	1,029	598	13,430	49,790	2,489,500
1823	1,032	479	13,192	43,976	2,198,800
1824	1,022	490	15,280	50,932	3,437,920
1825	1,068	655	16,798	47,996	3,601,700
1826	1,150	585	16,886	42,954	3,645,705

L'industrie cotonnière a produit en 1826, par le moyen d'environ 2,000 métiers, 32,000 pièces de toile de coton ; mais les négocians de Reichenberg vendirent cette année 120,000 pièces, terme moyen, à 11 flor. $\frac{1}{2}$ la pièce, ce qui produit une somme de 1,380,000 florins. La fabrication de toiles n'est pas moins considérable, et on en confectionna et vendit dans la même année 1826 :

11,000	pièces de toiles blanchies et non blanchies,	
	à 15 flor. la pièce.	165,000 flor.
15,000	— de toiles peintes, à 10	510,000
2,500	— de toiles peintes en	
	rouge et bleu, à 13	32,500
5,000	— de toile ordinaire, à 6	30,000
Ensemble 69,500 pièces valant		737,500 flor.

Outre ces trois branches d'industrie, Reichenberg fournit encore des bas et des cuirs très-estimés.

Pour juger le commerce et l'industrie de cette ville d'un seul coup d'œil, nous donnons ici le résumé de son activité commerciale.

Les prix des draps fabriqués se montaient, en

1826, à.	3,927,415 fl.
des toiles de coton expédiées.	1,600,000
des toiles.	737,500
des bonneteries.	436,800
des cuirs.	52,401

Total. 6,754,116 fl.

Dans cette somme n'est pas comprise la valeur des draps étrangers vendus à Reichenberg, non plus que celle des machines qui s'y construisent, de sorte que l'on peut aisément évaluer ce capital à 7 millions.

M. Czernig a consacré quelques pages de son ouvrage à l'histoire de Reichenberg. Nous y trouvons que c'est probablement le roi Ottokar II qui a fondé cette ville en 1278; ce n'est cependant qu'en 1558 qu'elle prit quelque extension, et son état florissant, ainsi que son industrie considérable, appartiennent à l'époque moderne, et principalement à l'empereur Joseph II, qui produisit, par son système de prohibition, une révolution complète dans l'industrie de ses états.

L'auteur termine son livre par une notice sur la ville de Gablonz, située à deux lieues de Reichenberg. Ce bourg est moderne et ne fleurit que depuis 200 ans : il contient 512 maisons et 3,126 habitants, et est surtout intéressant par ses fabriques de verroteries, de ses pierreries fausses et de ses perles en verre. Ces objets sont exportés en Amérique, dans l'Inde, et en général dans toutes les parties du monde :

le nègre de Guinée, comme la petite-maîtresse européenne ;
s'en parent.

Th. Fix.

28. PROGRÈS DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ÉLÉMENTAIRE EN
LOMBARDIE, DE 1822 A 1829. (*Ann. univ. de statist.*, etc. ;
Milan ; nov. et décem. 1830, p. 311.)

M. Joseph Saulin a déjà publié plusieurs mémoires sur l'instruction élémentaire en Lombardie ; il en fait connaître les méthodes, la description, les progrès. La *Gazetta privilegiata di Milano* a inséré, dans son n°. du 29 décembre 1830, un extrait de ces mémoires, répété par les *Annales universelles de statistique*, d'où nous tirons le sommaire que l'on va lire.

L'institution des écoles élémentaires et l'introduction des nouvelles méthodes comptent déjà dix ans d'existence dans la Lombardie. On a voulu remplir deux objets importants, l'un d'offrir aux agriculteurs et aux artisans une instruction convenable à leur position sociale, l'autre d'imiter les jeunes gens des classes aisées à une instruction plus élevée, qui les met en état de parcourir la carrière des sciences, de se livrer avec avantage aux diverses professions commerciales, à l'administration privée et aux arts libéraux.

Pour les artisans, on a ouvert des *écoles mineures*, où sont reçus les enfans de 6 à 12 ans. On leur enseigne la religion, la lecture, l'écriture, l'arithmétique, les premiers élémens de la grammaire, et en outre, aux filles, les travaux des femmes.

Pour les enfans des deux sexes appartenans à des classes plus élevées, il y a 3 degrés, il y en aura même 4 pour les garçons, on les appelle *écoles majeures*. Dans les deux premiers degrés, l'instruction est la même que celle des études ultérieures ; le 3°. degré prépare les enfans à des écoles mineures. Les filles y apprennent des travaux à l'aiguille plus difficiles, la broderie, etc. Les études du 4°. degré sont réservées aux jeunes gens qui se destinent au commerce, à la direction des manufactures, ou aux arts libéraux ; le cours est de deux années : il porte sur la géométrie, la stéréométrie, la mécanique, la physique, l'histoire naturelle, la calligraphie, la littérature italienne, la

géographie, le dessin d'ornement, des machines, d'architecture, de cartes topographiques, qui y sont enseignées tant théoriquement que par la pratique.

Les écoles élémentaires majeures des 4 degrés pour les garçons, sont aux frais du trésor. Il en est établi une dans chaque ville de chef-lieu de province, celle de Milan a le titre d'école primaire normale. Il y en a 9 pour les 9 provinces de la Lombardie,

Les écoles élémentaires majeures pour les garçons, où il n'y a que 3 degrés d'enseignement, sont aux frais des communes.

Dans chaque chef-lieu de province il y a une école de 3 degrés pour les filles; elle est à la charge du trésor.

La munificence du souverain a accordé de semblables écoles aux villes royales de Crema et de Casatragiore.

Le tableau suivant, des écoles publiques élémentaires tant majeures que mineures, tant royales que communales, tant pour les garçons que pour les filles, fera connaître les progrès d'un établissement de 1822 à 1829.

ANNÉES.	ÉCOLES MAJEURES.			ÉCOLES MINÉURES.		
	GARÇONS.	FILLES.	TOTAL.	GARÇONS.	FILLES.	TOTAL.
1822	19	11	30	2,108	492	2,630
1825	41	12	52	2,176	804	3,092
1829	50	13	63	2,240	954	3,257

Outre ces écoles, on a fondé des écoles du dimanche pour l'instruction des enfans, que la pauvreté ou leurs occupations empêchent de suivre les écoles ordinaires. Il y en avait ces dernières années 230, fréquentées par plus de 4600 élèves. Cet enseignement charitable, est donné gratuitement par les maîtres les plus zélés.

Le nombre des élèves croît en proportion de l'accroissement des moyens d'instruction gratuite. Voici le tableau de ses progrès.

ANNÉES.	ÉCOLES GRATUITES DU DIMANCHE.		
	GARÇONS.	FILLES.	TOTAL.
1822	81,241	26,524	117,765
1825	102,214	38,226	140,740
1829	105,269	43,648	144,917

En réduisant à 3 ans le cours d'instruction des écoles élémentaires, en considérant le nombre des élèves qui y prennent part cette année (1829-1830), qui est d'environ 150,000, on peut dire approximativement que 436,000 enfants ont reçu l'instruction dans l'espace de 9 ans.

Il n'est pas sans intérêt de faire connaître le nombre des maîtres et maîtresses qui se consacrent à l'instruction, tant dans les écoles majeures que dans les écoles mineures.

ANNÉES.	MAITRES.			MAITRES ASSISTANS.			TOTAL GÉNÉRAL.
	ÉCOLES		TOTAL.	ÉCOLES		TOTAL.	
	majeures.	mineures.		majeures.	mineures.		
1822	114	2,059	2,173	5	76	76	2,249
1825	210	2,211	2,421	7	105	112	2,533
1829	233	2,239	2,472	41	96	137	2,609

ANNÉES.	MAITRESSES.			MAITRESSES ASSISTANTES.			TOTAL GÉNÉRAL.
	ÉCOLES		TOTAL.	ÉCOLES		TOTAL.	
	majeures.	mineures.		majeures.	mineures.		
1822	20	441	461	9	19	28	489
1825	26	724	750	12	66	78	828
1829	31	863	894	11	74	85	979

Pour enseigner les nouvelles méthodes aux maîtres, la direction des écoles majeures de Milan et de Mantoue a ouvert les cours semestriels, et les écoles de 4 degrés des cours trimestriels. Ces cours ont fourni, de 1822 à 1829, 1722 individus capables de professer le nouvel enseignement. Les séminaires épiscopaux ont aussi ouvert des cours qui

ont fourni 714 maîtres parmi les individus appartenant à l'état ecclésiastique.

On peut inférer aussi quels avantages résultent pour les peuples de la Lombardie de la diffusion de tels moyens de cultiver leur esprit.

Nous rassemblons les éléments qui nous mettront à même de donner de semblables détails sur l'état de l'instruction élémentaire dans les autres pays d'Italie. Nous pouvons faire remarquer aujourd'hui que pour ce qui concerne la Lombardie, en réunissant le nombre des enfans des deux sexes qui fréquentent les écoles gratuites élémentaires. 148,917

De ceux qui suivent les écoles du dimanche. . . 4,600

De ceux instruits dans les écoles majeures. . . 527

De ceux instruits dans les cours particuliers. . . 1,011

De ceux qui le sont par des maîtres élémentaires
dans les écoles particulières. 15,877

On voit que la totalité des enfans de
6 à 12 ans qui ont profité de
l'instruction pendant l'année
1829, s'élève à 160,632 (1)

TH.

29. TOPOGRAPHICAL SKETCHES OF MEGALOPOLIS, TANAGRA, AULIS, AND ERETRIA. — Recherches topographiques sur Megalopolis, Tanagre, Aulis et Erétrie; par John Spencer STANHOPE. F. R. S. et correspondant de l'Institut royal de France. In-f°. 6 p. et 4 pl. Dédié à la Société de Géographie de Paris. Leeds, 1831; Hernaman et Perring.

Ces recherches topographiques ont une importance qu'il ne faut point mesurer sur son peu d'étendue. Elles embrassent quatre villes qui, dans l'antiquité, ont joui d'une grande renommée, et dont le nom paraît avec éclat dans l'histoire. Rétablir ces villes, en indiquer le plan, constater les débris de monumens encore existans, Pausanias à la main, mais sans se livrer toutefois à des conjectures abandonnées au savant qui dans son cabinet confronte tous les témoignages, tel est le but que s'est proposé d'atteindre M. Spen-

(1) Il y a là une erreur d'addition, on doit lire 170,932.

cer Stanhope. Il rend donc un service en publiant les plans de ces quatre villes, plans auxquels il a joint quelques indications indispensables. On doit lui en savoir d'autant plus de gré que, bien que d'autres voyageurs aient visité depuis lui les mêmes pays, nous attendons encore le résultat de leur voyage, accompagné des pièces justificatives, c'est-à-dire les plans eux-mêmes. Ce fut en 1813, après avoir été fait prisonnier sur un bâtiment anglais, avoir passé un moment au dépôt de Verdun, et enfin avoir obtenu de Napoléon, sur la demande de l'Institut de France, la permission de faire en Grèce le voyage qu'il allait y faire, lorsque le bâtiment sur lequel il était se trouva pris, que M. Stanhope parcourut la Grèce. Aidé des instructions des savans français et anglais, et entre autres de celles de M. Barbié du Bocage, père, qui avait consacré une si grande partie de sa vie et de ses études à cette contrée, M. Stanhope en vit diverses parties en grand détail, ainsi que l'atteste le rapport fait par M. Barbié du Bocage à l'Institut lors du retour de M. Stanhope. Ce rapport a vu le jour, dans le volume relatif à la *bataille de Platées* (in-8° avec pl.) publié par M. Stanhope, volume qui renferme en outre trois dissertations de M. Barbié du Bocage sur Oenœ, Phile et Eleuthères, qui se rapportent au voyage même. M. Stanhope a fait suivre, il y a quelques années, cette publication d'une autre non moins importante sur *Olympie* (In-f°. avec planches et vues). Aujourd'hui, c'est le tour des quatre villes indiquées ci-dessus. Il est à regretter que M. Sp. Stanhope n'ait point fait un corps complet d'ouvrage. Le monde savant y aurait gagné et ses publications aussi; car, isolée, la publication qu'il fait aujourd'hui peut, non point être perdue de vue, c'est impossible, mais n'être pas aussi connue qu'elle mérite de l'être, d'autant plus qu'elle ne se vend pas.

A. B. B.

30. NOTES ON THE BEDOUINS AND WAHABYS. — Notes sur les Bédouins et les Wahabys, recueillies dans ses voyages en Orient, par feu JOHN LEWIS BURCKHART; publiées par ordre de l'Association pour les découvertes dans l'intérieur de l'Afrique. In-4°. Londres, 1830.

Quoique tous les écrits de ce voyageur entreprenant et

infortuné aient beaucoup contribué à augmenter la masse de nos connaissances, c'est dans ces notes posthumes que nous trouvons la masse la plus considérable de documens aussi intéressans que curieux.

Les observations consignées dans ses premiers ouvrages sur les établissemens antiques de la Syrie et de la Palestine, et sur les grossiers et brutaux marchands esclaves du désert de la Nubie, ne peuvent égaler l'intérêt qu'offrent celles de ce volume posthume, dans lequel il a si complètement dévoilé les mystères des pèlerinages des Mahométans (1). Le volume actuel offre le même intérêt, jette un nouveau jour sur une race restée depuis si long-temps isolée parmi les nations, et qui conserve de siècle en siècle le caractère de l'alliance bizarre des vertus les plus sublimes et des vices les plus odieux. Ce volume embrasse aussi un sujet différent, mais qui lui est analogue. Il donne les détails les plus circonstanciés et les plus authentiques qui aient encore été publiés sur le pouvoir des Wahabys, qui, jadis fit espérer de voir se changer la face de l'Orient, et qui probablement, dans son état de décadence, exerce encore une influence plus ou moins importante.

La partie la plus essentielle et la plus considérable constitue moins, comme son titre l'indique, un discours régulier qu'une suite de notes recueillies pour en préparer les matériaux; et ces notes, prises à des époques éloignées, et sous des circonstances variables, se répètent quelquefois, et quelquefois même se contredisent. Cependant nous croyons devoir des remerciemens au savant éditeur pour nous les avoir données telles qu'elles existent, sans les avoir modifiées en aucune manière. Notre tâche sera de combiner ces fragmens épars sous une forme régulière.

Les Bédouins, ou Arabes vagabonds, forment une race séparée, et, depuis les annales les plus reculées de l'histoire, paraissent avoir existé absolument de la même manière qu'ils existent aujourd'hui, témoins, sans y prendre part, des révolutions successives de la terre, de l'élévation et de la chute des empires les plus puissans. Ils touchaient aux frontières de plusieurs des nations qui furent jadis les plus poli-

(1) Voir le n°. 99, p. 164.

cées et les plus éclairées ; cependant les écrivains les plus recommandables , qui nous ont laissé des descriptions des mœurs de ces barbares , ne donnent aucun détail sur l'état intérieur de l'Arabie. Ils se sont plus surtout à représenter ce pays par des bosquets odorans et par les brillantes pierres précieuses qui ornent son heureuse frontière méridionale. Les maîtres errans de ce vaste désert n'étaient presque connus que sous un rapport , sous lequel ils n'étaient que trop portés à se montrer , comme des vagabonds féroces et sans lois , dont la main toujours levée contre tous les hommes leur en avait mérité une juste et réciproque inimitié.

Diverses circonstances se sont réunies pour donner de nos jours une connaissance moins imparfaite de cette forme remarquable de société. Les anciens pèlerins de la Terre-Sainte, et les voyageurs qui ensuite se rendirent par terre dans les Indes , devaient côtoyer les frontières des Arabes. Ces expéditions donnèrent des preuves nombreuses du caractère de ces peuples comme guerriers et pillards ; mais elles en donnèrent aussi qui attestèrent combien la foi jurée par un Arabe était sacrée , et combien leur hospitalité était sans réserve pour l'étranger sans appui qui était entré dans leur tente. Les voyageurs s'empressaient, en tremblant, de traverser le désert, ce qui n'était pas favorable à des observations détaillées. Niebuhr, à qui nous devons les seuls renseignemens instructifs sur ce pays , avait à peine touché les frontières de l'Arabie pastorale. Il se borna à descendre la mer Rouge , et visita plusieurs de ses ports ; mais , à l'exception de l'Yemen , il ne pénétra dans aucun des districts intérieurs. Les récits du chr. d'Arvieux sont les seuls qui nous donnent des détails précis sur la vie des Arabes ; il vécut dans la tente d'un chef qu'il qualifie du titre de grand - émir , ce qui l'a mis à même de connaître parfaitement les mœurs des Bédouins ; cependant ses observations éprouvèrent des limites qu'il ne put franchir. Non-seulement il ne put pénétrer dans le cœur de l'Arabie , mais il ne put même en aborder la frontière ; il n'eut de communications qu'avec une tribu qui s'était avancée par la Syrie et avait établi ses tentes dans les environs du mont Carmel.

Burckhardt ne pénétra pas très-avant dans l'Arabie ; il

n'entra pas dans les vastes plaines de Nedsjed, point central de la société des Bedouins. Néanmoins, il avait pour lui une réunion de circonstances et de titres, qu'avant lui n'avait jamais eu aucun voyageur. Il traversa toute la frontière du désert, derrière la Syrie et la Palestine, et les déserts de Sinaï et d'Horeb, recueillant partout ces documens judicieux auxquels il était éminemment propre. Pendant sa résidence à la Mecque et à Médine, il vit une réunion des tribus de toutes les parties de l'Arabie et fut à même d'obtenir des renseignemens de la part des Bédouins venus de l'intérieur du Nedsjed. Il n'a pas, de la sorte, été au delà des observations qu'aurait pu faire un voyageur qui pénétrerait au centre du pays, mais il a répandu la lumière sur les mœurs des Arabes, et a donné une juste idée de ce peuple extraordinaire.

On a souvent remarqué, dans les traits du caractère des Bédouins, des contrastes étranges; mais on ne savait pas encore comment ils se fondaient ensemble et se succédaient; comment le même individu, par le plus léger changement de circonstances, était reçu avec la plus bienveillante hospitalité, ou volé et massacré sans pitié. C'est un point que notre auteur a parfaitement analysé, et il paraît avoir établi, avec une précision dont avant lui nul n'a approché, le rapport que l'on trouve dans les différens traits du caractère arabe.

La principale vertu de l'Arabe est l'hospitalité; cette vertu brille généralement parmi les tribus primitives et qui vivent isolées; mais certainement elle ne se pratique nulle part d'une manière plus généreuse qu'ici. L'entrée d'un étranger dans la tente d'un Arabe devient l'occasion d'une fête; on tue un agneau, on invite les voisins et l'on prépare un festin. En quelques lieux les chefs guettent les étrangers qui s'avancent dans la plaine du désert; celui qui est assez heureux pour en apercevoir un, pousse de grands cris et le réclame pour son convive; tandis que souvent il naît des prétentions opposées et même des querelles, relativement à ce genre de propriété. On cite ce trait d'un cheik, qui se trouvait réduit à une si grande pauvreté que ne pouvant fournir à des convives inattendus de quoi les régaler, il avait lié sa jument favorite et se préparait à la tuer, quand il vit arriver des provisions qu'il n'attendait pas. On a entendu dire

à un Arabe, que si son ennemi entraît dans sa tente, tenant dans sa main la tête de son frère, il ne lui accorderait pas moins l'hospitalité. Cependant cette vertu, étant devenue sujette à un code de réglemens, et se portant sur tout, sans distinction des objets, paraît être moins une effusion de cœur qu'un haut point d'honneur, exalté par la crainte du reproche dans le cas où l'on viendrait à y manquer. Il y a même des limites à la pratique de cette vertu. Trois jours et huit heures sont regardés comme l'intervalle pendant lequel un étranger peut compter sur l'exercice de l'hospitalité; passé ce terme, il n'est pas à la vérité renvoyé, mais sa présence est incommode et n'est plus envisagée que comme une visite.

Le vol est pour le moins, autant que l'hospitalité, le point où l'Arabe place son honneur. Les Bédouins sont une nation de voleurs, ils volent amis et ennemis. Toutes leurs vues sont constamment dirigées vers le pillage. Le titre de voleur est celui qui flatte le plus un jeune héros. On obtient la plus grande réputation par les déprédations sur les Turcs et les Francs, et elles sont ordinairement favorisées par les forces réunies des tribus; il y a en outre les pillages des Arabes guerriers, qui ont lieu envers ceux qu'ils soupçonnent ou qui sont leurs amis, et s'exercent même au sein de la juridiction de la même tribu. Lorsqu'un de ces Arabes se dispose à partir pour une de leurs courses de maraude, il se borne à ordonner à sa femme qu'à sa sœur de préparer un sac de farine et de sel, et coupe court à toutes les questions sur le lieu de son voyage, en disant : *Je vais où Dieu me conduit*. Associé à des amis ou à des parens qui ont leurs inclinations, ils battent le désert; ils s'approchent secrètement des tentes d'une tribu voisine; ils y entrent de nuit quand tout est plongé dans le sommeil. Un jeune audacieux s'avance, provoque les chiens qui gardent le camp, prend la fuite, et les excite à le poursuivre en rendant leur défense inutile. Un second jeune homme s'avance alors, et, dans un profond silence, coupe les cordes qui attachent les chameaux au moment où ces animaux se lèvent spontanément au moindre bruit. Un troisième empoigne, par la queue, plusieurs des plus forts qu'il met immédiatement au galop; les autres les suivent, et quelquefois une bande de 50 chameaux est dérobée de cette manière.

Le lien ou la limite entre ces deux grands principes opposés de l'hospitalité et du vol est formé par le *dakheil*, ou la protection. Lorsqu'un Bédouin a accordé ce gage sacré, non-seulement il met à l'abri la personne qu'il protège contre sa propre inimitié la plus féroce et son avidité la plus ardente, mais il garantit aussi, autant qu'il en a le pouvoir, sa vie et sa propriété contre tout autre ennemi ou voleur ; et même, s'il en a éprouvé quelque perte inévitable, souvent il l'en dédommage. L'hospitalité et la protection sont des principes de même nature, réglés à peu près par les mêmes lois, renfermés dans le même intervalle de trois jours et un tiers, après quoi il faut que l'individu protégé cherche sa sûreté ailleurs. Selon Burckhardt, c'est toujours chez les tribus les plus féroces, et qui se livrent avec le plus d'excès au vol, que le sentiment de l'honneur est le plus élevé, et que le gage de la protection est regardé comme le plus sacré.

Ces principes opposés du caractère arabe se trouvent singulièrement en contradiction quand le *karamy* est surpris, dans son camp, occupé à voler. Il est près alors de réclamer la protection ; quelques instans peuvent la lui faire obtenir. Cependant, comme il serait absurde que de pareilles transactions pussent avoir lieu impunément, on emploie une foule de précautions singulières pour l'empêcher de se mettre sous le pouvoir magique du *dakheil*. Tous les privilèges dont il peut si aisément disposer ne servent qu'à augmenter les souffrances du captif, ou, comme on l'appelle, du *rabiet*. Le *rabat* ou le captureur lui lie d'abord les mains et les pieds, prend alors un gros bâton, et l'en frappe sans relâche jusqu'à ce qu'il crie *yeneffa*, « je renonce. » Par ce mot, il renonce à tous ses droits et dégage son gardien de tous les devoirs de *dakheil*. Malheureusement aussi pour lui, cette renonciation est si sacrée qu'elle ne peut valoir que pour un jour et que pour une personne ; à chaque fois qu'elles sont changées, on peut recommencer la bastonnade, et l'on peut extorquer un autre *yeneffa*. On emploie encore des moyens plus rigoureux pour qu'il ne puisse se prévaloir de l'extrême facilité avec laquelle s'obtient la protection. On creuse un trou dans la terre, qui a la longueur du coupable ; on l'y dépose ; ses bras et ses pieds attachés à des pieux par des

couroies ; ses cheveux sont entrelacés et attachés à des pieux opposés ; on empile sur lui des sacs de blé ou d'autres objets pesans, et on le retient dans ce sépulcre vivant jusqu'à ce qu'on puisse tirer de lui, ou de ses amis, la rançon qu'on suppose pouvoir en obtenir. Si le camp est levé, on le place, la tête enveloppée de cuir, sur le dos d'un chameau, où son corps est attaché fortement. Le *rabat* est dans une anxiété sans relâche que sa proie ne lui échappe ; car si le *rabiet* peut parvenir à toucher, ou jeter quelque partie de ses vêtemens même sur un enfant, en disant : « *Je suis sous sa protection* », de captif il devient à l'instant un convive qui peut retourner chez lui, comblé de caresses et de présens. D'autres membres de la tribu, excités par l'amitié ou la pitié, trouvent quelquefois le moyen de tromper la vigilance du *rabat*, et délivrent le patient de ses pieux. On a vu un homme rompre une date en deux, en donner une part à manger au captureur, envoyer l'autre au prisonnier, qui sur-le-champ est annoncé au *rabat* épouvanté être son convive protégé. Les parens du prisonnier cherchent aussi des moyens de le délivrer. Une femme, ordinairement sa mère, s'approche du camp, déguisée en mendiante, et obtient l'hospitalité d'un arabe. Elle apprend dans quel endroit son fils est retenu, s'y glisse dans le silence de la nuit, découvre sa prison, cherche sa bouche dans laquelle elle place le bout d'un peloton de fil, et le déroule jusqu'à ce qu'elle arrive à une tente voisine ; alors elle en applique l'autre bout au sein du propriétaire, en lui disant : « Regardez-moi, pour l'amour de Dieu et de vous-même ; celui-ci est sous votre protection. » L'Arabe, réveillé de la sorte, comprend l'importance de la transaction, prend le fil, et le roule jusqu'à ce qu'il arrive à l'endroit qui retient captif le *haramy* ; et on lui apprend ainsi que le captif dont la rançon avait fait espérer de l'or est un homme protégé. En outre, quand la santé d'un prisonnier s'altère par la longueur de cette effroyable détention, et que sa vie paraît être en danger, le *rabat* diminue beaucoup de ses prétentions ; autrement, non-seulement il pourrait perdre tout, mais se rendre lui-même complice du crime du sang.

Le principe de la vengeance particulière, avec tous ses détails, le droit du sang et le prix du sang, ne sont nullement

le fait seul des Arabes. Il a lieu dans chaque communauté où un gouvernement régulier et la force de la justice n'ont pu encore l'emporter. Mais il semble qu'on ne pourrait pas trouver une seule nation, excepté celle des Arabes, où l'on en ait fait un système aussi régulier. Le Koran a voulu le limiter aux coupables; cette modification n'a jamais été admise par les Bédouins, qui continuent à étendre à toute la parenté des deux côtés le droit et le devoir d'exiger et de payer le sang. M. Burckhardt a construit des figures qui expliquent comment ces droits se ramifient; d'où l'on peut généralement conclure qu'ils ne s'étendent point latéralement au-delà du 5^e. cousin, mais que la progression descendante ne cesse jamais que l'on n'ait obtenu satisfaction. La satisfaction régulière, et strictement la satisfaction honorable, est celle de répandre le sang du meurtrier, ou de tous ceux qui sont alliés avec lui dans le *khoms*, ou à des degrés déterminés. Cependant on leur accorde l'intervalle sacré de trois jours et un tiers, dont souvent ils profitent pour s'enfuir jusqu'aux tentes d'une tribu éloignée. En général, depuis quelque temps, on aperçoit une disposition croissante à négocier. Divers principes commencent à agir même sur ces cœurs altiers. Les prétentions élevées de vengeance et d'affection blessée cèdent aux plus vils motifs, et l'on fonde sur toutes les parties de l'offense des calculs pour satisfaire l'avarice. On a l'habitude de prendre entre les amis communs des arrangemens pour le paiement du *desy* ou le prix du sang. Les tableaux de M. Burckhardt varient quant au montant, probablement selon la différence des tribus; quelquefois c'est 50, et quelquefois 100 chameaux, auxquels on ajoute quelques articles de peu d'importance. On obtient ordinairement quelque rabais par grâce et par faveur. Tous les parens qui sont enveloppés dans la dette du sang, et orgueilleux d'un allié qui a tué son homme, contribuent à former le montant exigé. Dès qu'on est d'accord sur les conditions, les amis des deux côtés se réunissent, on tue la femelle d'un chameau; et quand la fête est finie, le débiteur ou le meurtrier attache un mouchoir blanc au fer de sa lance, comme un témoignage qu'il a acquitté sa dette du sang.

Les Bédouins se font presque continuellement la guerre, et le principal devoir du cheik est de surveiller les tribus enne-

mies, contre lesquelles ils peuvent montrer leur ardeur entreprenante et téméraire, et espérer de faire un butin considérable. Cependant les Bédouins ont la réputation de ne pas aimer à s'exposer, de sorte que quand la plus petite troupe de voyageurs fait mine de leur résister, on dit qu'ils sont très-disposés à prendre la fuite, Burckhardt, cependant, semble avoir établi que cela n'arrive que dans les expéditions dont le pillage est le but principal ou l'unique objet. Ils regardent ces expéditions comme un commerce dont il faut retirer beaucoup d'avantages avec le moins de risques possibles. Il en était tout-à-fait autrement, selon lui, dans les guerres entreprises pour la gloire et l'indépendance d'une tribu, où ils déployaient souvent la valeur la plus éclatante.

Cet ouvrage a jeté un nouveau jour sur l'amour, la galanterie et le mariage chez les Bédouins. Le prétendu doit traiter avec les parens, et se les rendre favorables par des présens de choix, si ce n'est par une somme convenue d'argent; mais l'auteur est en contradiction avec lui-même, à l'égard du degré de consentement exigé de la prétendue. D'après un de ses exposés, ce consentement est essentiel, et ailleurs il dit que la jeune fille ne sait souvent rien des arrangemens qui ont lieu, jusqu'à ce qu'elle soit revêtue de l'*abba* ou robe nuptiale, et que le mari et ses amis s'en emparent, et l'entraînent de force par la main dans la tente du premier. La première assertion semblerait plus exacte en ce qu'elle s'accorde mieux avec une nature plus agréable. L'amour, sous ses formes les plus pures, règne avec force sous la tente de l'Arabe; tandis que dans les villes turques le possesseur d'un nombreux harem ne connaît de lien que celui de la sensualité. Il est contraire à nos idées habituelles de savoir qu'un Arabe a rarement plus d'une femme; mais il abuse grandement de la permission du divorce volontaire accordé par le prophète. M. Burckhardt a vu des Bédouins de 45 ans, connus pour avoir eu 50 femmes les uns après les autres. Cependant il y a en Arabie beaucoup d'heureux couples; et l'on croit que ces nombreuses séparations viennent moins d'infortunes conjugales que d'un orgueil indomptable ou d'une passion désordonnée. Un malheureux système prédomine dans les cas de contestation entre un mari et sa femme, celui de s'en rapporter aux voisins comme arbitres;

et comme la femme a souvent la facilité de parler davantage et plus vite, le mari qui se reconnaît vaincu dans cette guerre de paroles se trouve forcé de prononcer les expressions irrévocables, *ent taleka*, qui met le sceau au divorce.

Nous avons par cet ouvrage des idées beaucoup plus correctes sur la juridiction des cheiks des Bédouins. On croyait généralement que ces chefs exerçaient une autorité vraiment patriarcale et paternelle, mais presque aussi absolue que celle du sultan des Turcs. Ils montrent effectivement l'apparence de ce pouvoir aux Turcs, qui les voient régler tous les rapports extérieurs de la tribu, et déterminer l'ordre de leurs courses de tel à tel endroit. Mais lorsque les mouvemens intérieurs de la tribu ont été contrôlés, les membres se trouvent dans la plus complète indépendance et même leurs égaux. Si un cheik adresse une expression grossière au plus pauvre Bédouin, il s'expose à ce qu'on lui réponde de la même manière. Il ne lève aucune contribution sur ses sujets supposés, il faut qu'il tire toutes ses ressources de l'extérieur, sa part dans le pillage, les taxes sur les caravanes, et les diverses espèces de tributs extorqués par ces grossiers voisins des frontières. Ici nous faisons connaissance avec un autre caractère que nous ne connaissions pas du tout auparavant ; c'est l'*agyd*, personnage de la plus haute importance, tenant un peu du devin et du général. Les Arabes sont persuadés que, sans sa présence dans une bataille, ils ne sauraient remporter la victoire, et cette croyance favorise beaucoup ses propres opérations.

L'idée générale que notre auteur s'est formée du caractère des Bédouins nous semble un peu partielle : il déclare que c'est la plus noble des nations qu'il ait jamais connues ; cependant il reconnaît que le même amour du gain et de l'argent, qui fait le fond du caractère des Levantins, est profondément enraciné dans l'âme des Bédouins ; que l'intérêt est le motif de toutes leurs actions, et que le mensonge, la fourberie et l'intrigue règnent aussi-bien dans le désert que dans les villes commerçantes de la Syrie. Ces grands défauts néanmoins sont contre-balancés chez l'Arabe, non-seulement par sa généreuse hospitalité et la foi du serment, mais par l'extrême amour de la liberté et de l'indépendance. Le plus

misérable Bédouin , dans sa tente en lambeaux de peaux de chèvres et sous son grossier manteau de laine , ne reconnaît aucun supérieur sur la terre , et regarde d'un œil de mépris la pompe d'un pacha d'Egypte. Le sentiment du patriotisme brûle de la plus pure flamme dans le sein d'un Bédouin. Le dévouement d'un Bédouin pour sa tribu , les sacrifices qu'il est prêt de faire pour sa puissance , sa renommée et sa prospérité , sont présentés comme surpassant tous les exemples connus du désintéressement. On assure même que les plus douces attributions de l'humanité et de la compassion brillent d'une manière remarquable chez ces fiers enfans du désert. Lorsqu'il n'est nullement question d'intérêt ou d'avantage , le caractère du Bédouin peut être regardé comme vraiment aimable : sa gaité , son esprit , la douceur de son humeur et sa sagacité en font un camarade agréable et souvent précieux ; l'égalité de son humeur n'est jamais altérée ni modifiée par les fatigues ou les souffrances. Les plus beaux traits du caractère des Bédouins (qui tiennent à sa bonne foi) sont l'honnêteté , la bienveillance et la charité ; sa conduite paisible , lorsque son ardeur guerrière ou son honneur blessé ne l'appellent pas aux armes. Entre eux , les Bédouins forment une nation de frères ; il se querellent souvent , il est vrai , mais ils sont toujours disposés , lorsqu'ils sont en paix , à se prêter une assistance mutuelle.

Relativement aux qualités spirituelles des Arabes , on dit qu'ils sont absolument sans instruction , et que très-rarement ils savent lire ou écrire ; cependant , au sein d'une vie sujette à des variations et à des courses , se développent souvent des talens qui ne peuvent éclore dans le cours de la meilleure éducation. La nature , l'amour , les aventures guerrières inspirent des bardes sans instruction , qui doivent à l'amour du pays ce génie poétique dont ils sont doués. Dans les assemblées , également , où l'on ne peut obtenir de l'influence que par la persuasion , l'art oratoire est cultivé avec un grand succès ; même dans leurs conversations ordinaires , qui n'offrent que des remarques subtiles brusquement exprimées en peu de mots , se montre un jugement plus sain que dans ces conversations verbeuses auxquelles se complaisent les habitans des villes de l'Orient.

L'économie domestique de ces tribus est d'une extrême simplicité. Une tente couverte de peaux de chèvres et partagée en deux parties, l'une pour les hommes et l'autre pour les femmes, forme leur habitation ordinaire; une *abba* ou robe de coton et un manteau de drap pour les temps froids, l'un et l'autre souvent en très-mauvais état, composent leur garde-robe, tandis que de la farine bouillie ou réduite en pâte, sur laquelle on verse du lait ou du beurre, fait toute leur nourriture, à moins que l'arrivée d'un hôte ne soit le signal de tuer ou de servir un agneau. Dans leurs relations réciproques, on connaît rarement aucune distinction entre le riche et le pauvre.

Le cheval, qui est si éminemment l'orgueil de l'Arabie, est loin de se trouver en troupes aussi nombreuses qu'on pourrait se l'imaginer. M. Burckhardt pense qu'il n'y a moins de chevaux sur une surface égale de l'Europe ou de l'Asie. Les chevaux ne se trouvent en nombre, ni ne sont remarquables par leurs qualités, ni dans le désert, ni parmi les rochers de l'Hedsjas, ni sur les collines aromatiques de l'Yemen; ils ne prospèrent que dans les régions verdoyantes et bien arrosées qui s'étendent le long des frontières de la Syrie et des rives de l'Euphrate. Ces chevaux n'ont ni la force ni la taille qui caractérisent les races syrienne et égyptienne; mais ils n'ont pas leurs pareils en beauté, vivacité et ardeur. Les Arabes comptent cinq nobles familles qui descendent des cinq jumens favorites du prophète. Rarement l'authenticité de ces généalogies peut se prouver par écrit, il suffit de la tradition constante et que toutes les tribus environnantes la reconnaissent; mais quand on mène un de ces chevaux à Bassora pour y être vendu, il est accompagné d'un certificat de sa généalogie, écrit d'un style aussi pompeux et aussi verbeux que nos attestations judiciaires.

Notre voyageur ne croit pas que le nombre des plus beaux chevaux aille au-delà de 200, et il doute s'ils sont jamais sortis de l'Arabie. De la plupart de ceux qu'en Syrie on appelle Arabes, une grande partie vient de la Syrie et des autres pays frontières, où la nourriture est bonne, mais différente. La principale exportation se fait, par Bassora, à nos établissemens indiens.

Le cheval arabe ne sert que pour la décoration; il brille dans les cérémonies civiles et à la guerre. Le chameau est le principal compagnon et l'appui du Bédouin; le Nedsjed, résidence principale des Bédouins, semble être le pays natal de cet animal précieux, et on l'appelle la *mère des chameaux*; ils s'y élèvent avec la plus grande facilité, ils y sont de plus belle qualité et sont sujets à moins de maladies qu'ailleurs, et on les transporte de là dans les pays voisins. La soif que peut supporter le chameau dépend de sa situation: en Égypte, où il se désaltère tous les jours dans le Nil, il ne peut supporter la soif plus d'un jour; sur les plateaux humides et élevés de l'Anatolie, il peut la supporter pendant deux jours. Dans toute l'Arabie en général il peut la supporter pendant quatre jours, tandis que dans l'espace immense qui est entre l'Égypte et Sennaar il peut rester neuf jours sans boire; à la vérité, il souffre cruellement; cependant le plus grand nombre survit et arrive à sa destination. Notre auteur réfute avec force l'idée, si généralement répandue en Europe, que dans un long voyage on tue le chameau, simplement pour se procurer l'eau qui est contenue dans son estomac: il fait remarquer que cette ressource est loin d'être abondante, à moins que l'animal n'ait bu depuis peu, cas dans lequel il n'est pas probable que le maître éprouve le besoin d'eau; la petite quantité d'eau qu'on en retirerait après une longue marche ne pourrait compenser la perte du chameau dans la caravane. La bosse du chameau semble former une espèce de réserve dont les Arabes disent qu'il se nourrit dans les longs voyages. Quand le chameau vit dans l'abondance, la sécrétion rapide de la graisse en fait une pyramide qui égale le quart de toute la taille de l'animal; mais un voyage dans le désert l'abaisse au point qu'elle devient à peine visible; alors le chameau maigrit et ne peut plus voyager jusqu'à ce que sa bosse se soit réparée par le repos et la nourriture.

La seconde partie de ce volume, intitulée « *Matériaux pour l'Histoire des Wahabys,* » en est une partie absolument séparée, et qui cependant a des rapports immédiats avec la première, puisque le Nedsjed, le centre de l'empire des Wahabites, est la plus ancienne et est encore la résidence principale des tribus des Bédouins. Nonobstant le modeste

titre de *matériaux*, cette 2^e. partie donne une idée complète du sujet sous tous les points de vue, et digne de l'attention la plus sérieuse dans l'état d'abaissement de cette puissance, par la quantité des documens qu'il renferme,

L'impression dominante, parmi les écrivains et les voyageurs qui nous ont fait connaître les progrès de la puissance des Wahabys, a été de les représenter comme en guerre ouverte avec les Musulmans, afin de détruire la croyance de ceux-ci. Niebuhr parle de la religion des Wahabys comme d'une religion nouvelle qui reconnaît positivement que Mohammed a été un grand orateur, mais lui dénie l'inspiration du Koran; et le lord Valentia, en rendant compte de l'entrée des Wahabys dans la Mecque, regarde cet événement comme sapant les bases de l'islamisme. M. Burckhardt paraît, au contraire, persuadé que l'unique principe d'Abdul-Wahab, le fondateur, était de rétablir la religion absolument dans le même état où elle existait sous le prophète et ses descendants immédiats. Deux envoyés des Wahabys étant arrivés au Caire en 1815, l'un d'eux fut cité pour être profondément attaché à sa croyance; le pacha le fit examiner par les ulémas les plus instruits, qui, en opposition à son attente et à ses desirs, déclarèrent que ses dogmes ne renfermaient rien d'hérétique. Les abus que les Wahabys se proposaient de détruire n'existaient pas dans le texte des écritures, mais dans des additions étrangères. Quoique Mahomet ne fût pas alors regardé comme un être divin, cependant on se servait à son égard d'expressions presque équivalentes. Toutes les villes, en outre, avaient quelque cheik favori ou saint, dont la tombe avait été décorée avec somptuosité, et en l'honneur duquel on avait institué diverses cérémonies où présidait un grand luxe; par-dessus tout, l'usage du tabac à fumer et des vêtemens dispendieux, surtout en soie, étaient des abus énormes, à la destruction desquels toute la puissance des Wahabys devait s'employer. Dans chaque ville où pénétra leur armée, leur premier soin était de raser le tombeau de son saint tutélaire: ceux de Mahomet, de sa femme, de son oncle et de ses petits-fils furent démolis à la Mecque; même le magnifique sépulchre du prophète, à Médine, fut condamné à la destruction; mais sa structure majestueuse et massive défia tous

leurs efforts ; plusieurs soldats , en essayant de le démolir , tombèrent du haut du dôme et se tuèrent , catastrophe que les habitans de Médine attribuèrent au courroux du ciel. On fit , à la Mecque , un tas de toutes les pipes à fumer le tabac qui se trouvaient dans la ville , et dont plusieurs étaient grandes et richement ornées , et l'on y mit le feu. Il ne faut pas s'étonner que les Turcs , voyant les Wahabys porter leurs mains destructives sur les objets qui leur étaient les plus chers et les plus révévés , aient regardé avec horreur cette secte nouvelle comme composée des ennemis de la religion et du prophète.

Tout en s'occupant de la réforme de la religion de Mahomet , les chefs des Wahabys y adaptaient le principe qu'un chef politique devait dominer toutes les tribus de l'Arabie. M. Burckhardt paraît faire rapporter le zèle ardent que déployèrent à ce sujet Abdel Aziz et Ibn Saoud , principalement à leurs soins pour ramener le culte pur de l'islamisme ; mais comme ils devaient s'investir eux-mêmes de la dignité souveraine , ils en furent empêchés par des motifs plus puissans. On dit qu'Abdel Aziz se mit en campagne avec sept chameaux seulement , mais que par des victoires successives et par les nombreuses conversions qui en furent la suite , lui , et plus encore son successeur , Ibn Saoud , remirent peu à peu toutes les tribus sous le nouvel étendard. On laissa cependant aux Bédouins la pleine jouissance de leur indépendance dans l'intérieur de leur pays ; les cheiks devenant des vassaux féodaux plutôt que sujets. Cet arrangement , en définitive , fut avantageux aux Arabes , en supprimant ou en diminuant de beaucoup les fléaux de la guerre intérieure , les haines mortelles , le vol public ; en répandant les élémens des connaissances , et en établissant des tribunaux publics , qui étaient administrés par de judicieux et habiles cadis.

En 1803 et 1804 , la puissance des Wahabys était à son plus haut degré. La Mecque et Médine étaient soumises ; les riches ports de Loheia et d'Hodeida avaient été livrés au pillage. D'un côté l'Yemen , de l'autre la Syrie et les superbes plaines au-delà de l'Euphrate étaient ouvertes à leurs incursions. Cependant il paraîtrait qu'ils ne

disposèrent jamais d'aucune force imposante. Tous les Bédouins étaient assujétis aux ordres du chef suprême, auquel ils obéissaient, en partie par devoir, en partie par l'espoir du pillage ; mais ils ne formaient qu'une milice peu courageuse et féodale ; ils servaient à leurs propres frais, et pendant l'intervalle limité de 40 ou 50 jours. Dans l'expédition qu'ils firent dans le Hauran, où Ibn Saoud causa les plus vives alarmes, et pilla 35 villages ; on dit qu'il n'avait pas plus de 6 mille hommes.

Ibn Saoud paraît avoir été un prince capable, et même un prince vertueux. Il demeurait sur le bas d'une colline au-dessus de Derayah ; il logeait et nourrissait ses nombreux visiteurs, dont le nombre montait d'ordinaire à plusieurs centaines, et qui, de toutes les parties de l'Arabie, venaient ou lui rendre hommage ou réclamer justice. Le seul luxe qu'il déployait de plus que le moindre Bédouin, était d'avoir sa table fournie d'agneau et de riz, et sa robe et son manteau d'un drap plus fin. Nous pouvons à peine croire, avec M. Burckhardt, que même cette simple hospitalité ne pût s'exercer à moins de 10 ou 12 mille liv. st. Il protégea fortement le savoir, invita à Derayah les docteurs les plus célèbres et les poètes de toutes les parties de la Péninsule. Il rassemblait chaque soir chez lui une société choisie, dont l'occupation principale était de lire et de commenter le Koran, exercice où il passait pour exceller. On dit que son caractère était on ne peut plus aimable dans son intérieur.

La Porte n'a jamais cessé d'exciter le pacha d'Egypte à détruire un pouvoir qui attaquait à la fois sa croyance et son autorité. Mahomméd Ali, non encore parfaitement affermi dans son gouvernement, hésitait à se hasarder dans cette entreprise difficile ; mais, se voyant enfin à peu près chef indépendant de l'Egypte, il se sentit très-disposé à mettre l'Arabie sous sa domination. Il envoya, sous les ordres de son fils Tousoun, une flottille avec 3,000 hommes ; mais, comme c'étaient de bonnes troupes, bien disciplinées, on s'attendait à ce qu'elles eussent la victoire sur les troupes grossières des tribus, dont beaucoup étaient contraires à la cause des Wahabys, et beaucoup d'autres très-acces-

sibles à la corruption. Tousoun débarqua à Yambo , et s'avança en janvier 1812 contre Médine; mais, au passage d'un défilé très-escarpé et très-difficile au delà de Szaфра , il se trouva enveloppé par toutes les forces des Wahabys , qui occupaient les hauteurs voisines , et il éprouva une déroute complète. Les restes de son expédition ne regagnèrent Yambo qu'en fuyant et par petits détachemens.

Les Wahabys ne surent pas profiter de leur victoire ; mais , conformément à leurs habitudes constantes , ils retournèrent chez eux , persuadés qu'ils repousseraient de la même manière les tentatives du même genre qu'on oserait renouveler. Mahommed Ali , pendant ce temps , renforça sa petite armée , et la rendit plus forte qu'avant son désastre. Tousoun alors se dirigea sur Médine , la seule forteresse de l'Hedjas ; après une résistance opiniâtre , elle fut obligée de se rendre. La Mecque alors ouvrit ses portes , et en 1813 le pèlerinage recommença dans toute sa splendeur. Cependant les Wahabys n'étaient ni soumis ni même humiliés ; ils rôdaient tout à l'entour avec leurs corps mobiles , et remportaient souvent l'avantage dans diverses rencontres. Le pacha se convainquit , que s'il ne portait pas enfin un coup décisif , il ne pourrait gouverner l'Arabie , ni même s'y maintenir ; il prodigua les présens aux Bédouins , qui , malgré leur orgueil et leurs hautes qualités , reconnaissaient , avec tous les autres Orientaux , la toute puissance de l'or. Enfin il se mit en campagne , et porta la guerre dans le Nedsjed , le cœur de la puissance des Wahabys. Ibn Saoun venait de mourir ; mais , en janvier 1815 , Abdallah , son fils , dont la réputation militaire était encore plus grande , se mit à la tête de 25,000 hommes armés à la légère , marchant sans ordre , et principalement montés sur des chameaux. Il rencontra le pacha à Byset. Tant que les Wahabys n'abandonnèrent pas les terrains élevés et escarpés , l'armée égyptienne ne put obtenir le moindre avantage. Enfin Mahommed Ali , en donnant à ses troupes l'ordre d'avoir l'air de prendre la fuite , parvint à attirer l'armée arabe dans la plaine , où une charge de la cavalerie égyptienne , régulière et pesante , fut victorieuse de cette masse irrégulière. Les Wahabys furent entièrement dé-

et Statistique.

faits , avec une perte de 5,000 hommes ; leur camp , leur bagage et presque tous leurs chameaux furent la proie du vainqueur.

Après cette victoire , beaucoup de cheiks , irrésolus jusqu'à , firent leur soumission. Cependant le pacha ramena ses troupes vers l'Hedsjas , dans l'état le plus déplorable d'épuisement , et réduites à 1,500 hommes et 300 chevaux , et 300 chameaux sur les 10,000 qu'il avait emmenés avec lui ou capturés. Il ne se trouvait pas en état de reprendre l'offensive , tandis que l'ennemi réparait ses forces et obligeait Tounsoun à conclure la paix. Mahommed Ali , cependant , retourne en Égypte , bien déterminé à n'avoir égard à ce traité qu'autant que ses stipulations seraient favorables à ses vues d'ambition. Résolu à tout employer pour détruire totalement la puissance wahabite , il envoya , en août 1816 , son autre fils Ibrahim , le plus énergique et le plus féroce guerrier de sa famille , avec de puissans renforts , et le chargea du commandement en chef. Ici se termine le récit de M. Burckardt ; mais d'après d'autres documens , et particulièrement celui qui a été donné dernièrement par M. Webster , nous apprenons que le chef égyptien , après des démêlés assez longs , fut complètement heureux , et termina la campagne par la prise et la destruction de la métropole ennemie. Ibrahim Pacha , dit ce voyageur , est cité comme le fléau de l'Arabie et la malédiction de Derayah. Mahommed , dans un moment de fureur contre Abdallah , avait juré de détruire la ville , de manière à ce qu'il n'y restât pas pierre sur pierre. Ibrahim fut l'exécuteur inflexible des menaces de son père. La capitale des Wahabys fut détruite de fond en comble , et les habitans , cherchant leur salut dans le désert , furent obligés , pour ne pas mourir de faim , de chercher un asile où ils purent en trouver. Abdallah et toute sa famille furent faits prisonniers et amenés au Caire , où leur arrivée , en novembre 1818 , fut célébrée par une fête de sept jours. Abdallah fut ensuite envoyé à Constantinople , où un ennemi sans générosité , après l'avoir fait promener pendant trois jours dans les rues , le fit enfin décapiter.

Indépendamment de ces additions précieuses à nos connaissances par ce volume , nous sommes loin de penser que l'Arabie

nous soit entièrement et parfaitement connue. Tandis que nous avons journaux sur journaux de voyages faits sur les terrains arrosés par l'Euphrate et le Kourdistan, nous ne sachions pas qu'aucun voyageur ait essayé de pénétrer à travers les plaines et les collines pastorales du centre de l'Arabie. C'est là pourtant qu'on verrait dans toute leur pureté les mœurs des Bédouins, tandis qu'elles ont souffert beaucoup d'altération, et se corrompent ordinairement par les relations qu'ils ont avec les Turcs et les habitans des villes. Nous devons faire remarquer que notre auteur considère les recommandations de tous les chefs, même les plus puissans de l'Orient, comme ne servant à rien dans ces pays, et que le voyageur doit se confier entièrement dans sa propre adresse et ses ressources personnelles (*Edinburgh Review*; n°. 103; octobre 1830, p. 72.) L.

31. NOTICE ETHNOGRAPHIQUE SUR L'ÎLE DE JÉSO, au nord du Japon; par SIEBOLD.

Notre savant voyageur, M. de Siebold, a communiqué tout récemment, à la Société asiatique de Paris, une dissertation très-curieuse sur des pays et des peuplades qui n'occupent pas souvent l'attention des Européens; sur l'île de Jéso, au nord du Japon, sur une partie de l'île de Karaflo ou Tarakai, et sur les kouriles, qui s'étendent vers le nord jusque dans le voisinage du Kamtchatka. Ces îles sont habitées par des individus que les Japonais nomment Mazine, et qui se donnent à eux-mêmes le nom d'Ainos ou hommes. Ceux de l'île de Kimun s'appellent Kimun-Aino; ceux d'Étérop, Étérop Aino. Nous allons donner quelques extraits de sa dissertation. Les huttes des Ainos contiennent des pots, un foyer, des nattes, ainsi que des instrumens de chasse et de pêche. Les femmes ont le tour de la bouche peint en bleu, pour marquer qu'elles appartiennent aux classes les plus élevées. A Jéso, les femmes couvrent leurs lèvres de lames d'or et les peignent de différentes couleurs, elles noircissent aussi leurs dents. L'épouse de l'Aino fait des habits à son mari avec de l'écorce d'arbre, nourrit l'ours de la maison, fait sécher des saumons, et, pendant ce temps, le mari va à la pêche ou à la chasse, laisse ses enfans cou-

rir çà et là , lutter et se poursuivre les uns les autres. Les Ainos adorent le soleil , la lune , la mer , un Dieu du ciel ; ils croient à l'existence du diable. Les parens se marient entre eux , à l'exception toutefois des plus proches. Dans l'île de Jéso, les femmes sont libres et considérées ; à Karaïlo , elles dominent leurs maris. Elles sont fidèles , et ne témoignent aucune jalousie envers leurs rivales ; seulement , quand leur mari prend une autre femme , il est tenu de la loger dans une hutte un peu éloignée de la leur. Depuis Jéso jusqu'à l'extrémité septentrionale de Karaïlo , les jeunes gens , dès qu'ils ont atteint le terme de leur croissance , portent une espèce de chapeau , adopté jadis par les Japonais. On érige des pieux en l'honneur des morts. Quant aux riches , on leur ôte les entrailles qu'on remplace par des plantes aromatiques , puis on laisse sécher les cadavres pendant un an. Les tombeaux sont universellement respectés , la famille du défunt vient lui rendre visite tous les ans , lors de l'anniversaire de son décès. Comme on n'a pas de calendrier , on suppute les dates d'après la chute des feuilles et le dépérissement des fleurs. Il est d'usage que , dans la visite rendue au tombeau , on ne fasse aucune mention du défunt. Après la mort de son époux , la veuve se retire dans les montagnes , et les plus proches parens ne paraissent pas en public tête nue avant l'espace d'un an. Les Ainos ne connaissent ni écriture ni monnaie ; ils écrivent et calculent au moyen d'incisions faites dans le bois ; ils n'ont que deux remèdes principaux , au nombre desquels il faut ranger une espèce de truffes. Ils décochent contre leurs ennemis des flèches empoisonnées ; ils sont vigoureux , mais timides ; quand on fait mine de s'approcher d'eux , ils s'enfuient au plus vite ; ils jouissent du moins , auprès des Japonais , d'une réputation de vertu et de probité qu'ils méritent sans doute. Jamais les Japonais ne sont parvenus à introduire chez eux une nouvelle coiffure , encore moins la religion des bouddhistes. (*Temps* ; 17 sept. 1831, suppl.)

32. STATISTIQUE DE LA COLONIE FRANÇAISE DU SÉNÉGAL (*Annal. maritimes et coloniales* ; 2^e. vol. ; 1807, p. 263).

Il y a environ quinze ans que le ministère de la marine ,

reconnaissant la nécessité des connaissances statistiques, prescrivit la réunion et le classement de tous les documens qui existaient dans son vaste dépôt. On se trouva arrêté dès le début par l'incohérence des renseignemens parvenus, et l'on devint bientôt certain qu'on ne pourrait parvenir à avoir un bon travail, qu'en lui donnant pour base des instructions qui seraient uniformément exécutées, qu'en indiquant les points principaux à traiter, les questions à éclaircir, de manière à obtenir pour toutes les colonies une somme de renseignemens d'autant plus exacts qu'ils seraient le résultat de recherches officielles, d'autant plus intéressans qu'ils présenteraient à une même époque tout ce qu'il importe de savoir sur la situation physique, sociale, agricole et commerciale des établissemens d'outre-mer, qu'ils donneraient une juste appréciation de leurs ressources et de leurs besoins, et mettraient ainsi le gouvernement en état de travailler plus efficacement à leur prospérité. Ces instructions furent adressées, dans les diverses colonies, vers 1823.

Mais là comme ici, et plus qu'ici peut-être, le temps manque souvent pour se livrer, avec le soin qu'exige un tel travail, à la collection des documens dont ils se composent ; là moins qu'ici l'administration peut trouver des coopérateurs qui facilitent et éclairent sa marche ; et là comme ici, quelque précieux que soient ces renseignemens, on ne les considère le plus souvent que comme propres à satisfaire une futile curiosité. On rencontre pour leur réunion des obstacles dans l'ignorance où sont, de leur utilité, une partie des personnes auprès desquelles on doit s'enquérir, et pour leur rédaction des difficultés qui, pour n'être pas insurmontables, sont pourtant difficiles à vaincre, parce que les colons en général n'aperçoivent pas clairement le but vers lequel on doit tendre.

Quoi qu'il en soit, quelques réponses sont déjà parvenues ; nous projettons de n'en parler que pour présenter un tableau d'ensemble qui, pour être rétréci, n'en eût pas été moins intéressant. Mais, d'une part, la réunion de tous ces renseignemens officiels éprouve des lenteurs ; de l'autre, quelques écrivains ont publié divers ouvrages particuliers sur quelques

colonies (1). Nous nous bornerons à traiter aujourd'hui de celle du Sénégal, dont les *Annales maritimes et coloniales* ont publié, en 1827, un état statistique. Cette notice se divise en dix sections ou chapitres, dont voici les titres :

I. Territoire et topographie. II. Eaux. III. Atmosphère. IV. Règne minéral. V. Règne végétal, agriculture. VI. Pêche. VII. Industrie. VIII. Marine locale. IX. Commerce. X. Etablissements de guerre et d'utilité publique. Nous allons les reprendre successivement pour en extraire les points principaux susceptibles de fixer l'attention.

I. TERRITOIRE ET TOPOGRAPHIE.

La colonie française du Sénégal se compose de plusieurs petites îles et de portions de territoire sur le continent africain. Elle peut être considérée comme divisée en deux arrondissemens principaux : le premier comprend l'île de *Saint-Louis*, les îles voisines de *Babaghé*, de *Saphal* et de *Ghéber*; les divers établissemens formés sur le fleuve, les escales ou lieux de marché où se traite la gomme, et la partie de côtes comprise entre le cap Blanc et la baie d'Iof. Le second arrondissement comprend l'île de *Gorée* et toute la côte, depuis la baie d'Iof jusqu'aux points où peuvent s'étendre nos relations avec le Sud, notamment le comptoir d'Albreda.

L'île de Saint-Louis, siège principal des établissemens français sur la côte d'Afrique, est un banc de sable formé par le Sénégal, et, dont la distance de la mer, varie de 3 à 5 lieues, l'embouchure du fleuve étant mobile. Cette île est située par 16° 0' 48" de latitude N., et par 18° 53' 6" de longitude O. du méridien de Paris, à 750 lieues (de 20 au degré) de Brest. Sa longueur, du N. au S., est de 2,300 mètres, sur une largeur moyenne de 180 mètres; sa côte, vers l'E., sur le bras le plus large et le plus profond du fleuve, est d'un accès facile aux bâtimens; à l'O. les abords de l'île sont envasés : l'extrémité S. se termine par un banc qui s'étend dans le fleuve; l'extrémité N. forme, dans son prolongement, un gué étroit, presque à sec dans ses basses marées, et qui communique sur

(1) M. de Sainte-Croix, *Statistique de la Martinique*; M. Boyer de Pierrelau, *Statistique de la Guadeloupe*; M. Thomas, *Statistique de l'île Bourbon*.

une largeur de 1,180 mètres à *Bob-N'Kior*, pointe méridionale de l'île de *Thionk*. L'île Saint-Louis est aujourd'hui défrichée, assainie et entièrement dégagée des palétuviers dont elle était originairement couverte.

La ville de Saint-Louis, située sur l'île de ce nom, est le chef-lieu de cette colonie. Cette ville présente une superficie de 1,500 mètres de longueur du N. au S., sur une largeur moyenne de 180 mètres, elle se compose de 217 maisons en briques, et de 177 cases en paille. Sur ces maisons, 116 n'ont qu'un rez-de-chaussée; les autres ont un premier étage, et quelques-unes seulement ont un deuxième étage. Les magasins réservés au commerce, non compris ceux du gouvernement, sont au nombre de 572. Les rues sont bien percées, coupées à angle droit et assez bien alignées. Les édifices publics sont l'hôtel du gouvernement, les casernes et l'hôpital. Il n'y a à Saint-Louis ni ruisseaux, ni fontaines, ni promenades publiques. La rivière fournit l'eau nécessaire aux usages domestiques : lorsqu'elle devient salée, on creuse dans le sable à 3 ou 4 pieds, et l'on y puise une eau légèrement trouble et saumâtre, mais qu'on peut boire sans inconvénient après qu'elle a été filtrée. On a soin de renouveler tous les jours ces trous, dont l'eau se détériore promptement : on a remarqué que cette eau devient d'autant plus saumâtre ou salée que celle de la rivière devient plus douce. C'est à Saint-Louis que réside le préfet apostolique de la colonie. Cette ville est aussi le siège de deux tribunaux : le tribunal de première instance, qui connaît des affaires civiles et commerciales, et étend sa juridiction sur les dépendances de son chef-lieu ; le conseil d'appel, qui juge en dernier ressort toutes les affaires civiles et criminelles.

Saint-Louis, dont le port offre aux bâtimens un excellent mouillage dans les deux bras du fleuve, surtout dans celui de l'E., est très-bien placé sous les rapports commerciaux, à cause de ses faciles communications avec la mer. Les navires peuvent être amenés à quai du côté de l'E.; la salubrité de la ville est sans cesse entretenue par des brises régulières, souvent assez fortes, venant de la mer, et qui rendent la température moins chaude que dans l'intérieur du pays.

L'île de *Babaghé*, dont la longueur est de 3,700 mètres,

sur une largeur moyenne de 220 mètres ; est située à quelque distance au-dessous de Saint-Louis. Son sol , plat et sablonneux comme celui de cette dernière Ile , offre cependant quelques buttes de 4 à 5 mètres d'élévation ; qui en détruisent l'uniformité. La partie de l'O. , bordée par le fleuve dans sa plus grande largeur , est d'un accès facile : l'autre bras du Sénégal , en cet endroit , n'a que très-peu de profondeur et 330 mètres de largeur. Une partie de Babaghé est encore couverte de palétuviers ; dans l'autre , on récolte un peu de mil et de coton.

L'île Safal est de même nature que la précédente. Sa longueur du N. au S. est de 3,500 mètres ; sa largeur moyenne de 300 mètr. On y a commencé une plantation de cotonniers.

L'île de Ghéber est située dans le Marigal , au petit bras du fleuve ; derrière Babaghé. Sa forme est circulaire , et son diamètre est de 180 mètres ; elle est peu susceptible de culture.

L'établissement de Bakel est situé au-dessus du village de ce nom , sur la rive gauche du Sénégal , à 504 lieues en ligne droite de Saint Louis. Ce poste , fondé en 1818 , consiste en une enceinte murée et bastionnée , de forme irrégulière , d'une superficie d'un demi-hectare à peu près , et en un enclos de 40 mètres , situé au N. E. du fort. Cet enclos est destiné au commerce , pour la protection duquel le gouvernement entretient en cet endroit une force militaire. Ce petit territoire a été cédé à la France en 1818 , par un traité conclu avec le Thunka ou prince de Tuabo. Il est resté convenu que le droit de la France s'étend sur le terrain qui se trouve sous le canon de Bakel.

Le village de *Makana* , ancien emplacement du fort Saint-Joseph , situé à 18 ou 20 lieues du poste de Bakel , doit être considéré aujourd'hui comme un établissement assez important ; il est entouré d'une muraille crénelée. On y a construit , en 1825 , un comptoir , auquel on a donné le nom de *Saint-Charles*. Ce point de Makana , vers lequel déjà le commerce se portait avant les constructions actuelles , était le centre de beaucoup d'affaires. Le nouvel état de choses ne peut que contribuer à accroître la prospérité et l'utilité de ce comptoir. Le chef aborigène de ce pays témoigne au commerce français.

les intentions les plus amicales. L'accroissement du comptoir de Makana rend inutile désormais tout projet ultérieur sur celui que la France possédait autrefois sur la rivière Falémé, qui se jette dans le Sénégal, à 15 lieues de l'embouchure de ce fleuve. Ce poste, abandonné aujourd'hui, et qui portait le nom de fort *Saint-Pierre*, n'est qu'à 10 lieues de Makana.

La population de l'arrondissement de *Saint-Louis* se compose de 220 blancs, 642 hommes de couleur libres, 1,475 nègres libres, 7,968 nègres esclaves : total 10,305.

Trois emplacements, nommés communément *escales*, situés sur la rive droite du fleuve, sont spécialement destinés aux échanges qui se font avec les Maures, notamment pour la gomme. On ne peut pas les considérer comme des comptoirs : ce ne sont, en effet, que des lieux de rendez-vous, des marchés momentanés. La France, à laquelle ces territoires n'appartiennent pas, n'y a établi aucune construction ; et le commerce ne s'y fait qu'au moyen d'embarcations, dans lesquelles les denrées échangées avec les Maures sont aussitôt placées et dirigées vers *Saint-Louis*.

La première escale, dite *des Darmankours*, située à 25 lieues environ au-dessous de *Saint-Louis*, est une vaste plaine presque entièrement submergée dans les hautes eaux. Elle appartient aux Darmankours, marabouts maures, qui jouissent d'une grande considération dans cette partie de l'Afrique. Cette peuplade recueille la gomme dans la forêt de Lebias.

La deuxième escale, celle de *Trarzas*, se tient tantôt à une lieue au dessus de la précédente, sur un emplacement appelé *Lawa*, et tantôt à 15 lieues plus haut, au-dessus de *Dagana*, en face du village de *Gaïé*, qui alors donne son nom à cette escale. La tribu de Trarzas occupe tout le pays compris entre *Arguin*, la rivière *Saint-Jean* et le *Sénégal*. Ce pays s'étend des bords de la mer jusqu'à 40 lieues dans les terres. Cette tribu, presque toujours campée sur les terres d'Arguin et de Portendyk, promène ses villages ambulans au nord de la forêt de Sahel, qui se trouve sur le territoire occupé par les Trarzas : ceux ci y font leur récolte ordinaire de gomme ; voisins de Portendyk, ils font souvent prendre à la gomme cette direction.

La troisième escale, celle du *Coq*, se tient sur un emplacement de ce nom, situé à 3 lieues au-dessous de *Podor*. Elle appartient aux Braknas ou Ebraquenas. Cette peuplade fait sa récolte de gomme dans la forêt d'Afataé.

Hors du temps que dure chaque année la traite de la gomme, les emplacements des escales sont absolument déserts.

L'île de Gorée, nommée *Bir* par les indigènes, est située par $14^{\circ} 40'$ de latitude N., et $19^{\circ} 45'$ de longitude O., à une demi-lieue de cette partie avancée de la côte d'Afrique, appelée le *Cap-Vert*. Sa longueur du S. au N. est de 880 mètr., sa largeur moyenne de 215 mètres, et sa circonférence de 2,200 mètres. La partie principale de l'île, au N., élevée de 6 mètres au-dessus du niveau de la mer, est bordée de rochers, et présente au N.-E. une petite anse qui sert de débarcadère, et qui se nomme *le Port*. C'est dans cette partie basse de l'île qu'est située la ville. La partie du S. est formée d'une montagne qui s'élève à pic de la mer, sur une base de rochers, et s'appuie à l'O. sur un prolongement de colonnes basaltiques, disposées en tuyaux d'orgue. Cette montagne, réunie par une rampe de ces colonnes à la partie où se trouve la ville, est élevée au-dessus du niveau de la mer de 160 mètres environ : sa base occupe une circonférence d'environ 600 mètres. Il n'existe pas de volcan dans l'île; mais la conformation et l'identité des différentes matières calcaires qu'on y trouve, ainsi que la présence de plusieurs substances volcaniques répandues sur la montagne et la surface même du rivage baigné par la mer, semblent prouver que cette île a dû être le résultat de quelque violente révolution d'un même foyer volcanique, qui l'a probablement séparée du cap Mamel. La ville de Gorée, située par $14^{\circ} 39' 55''$ de latitude, et $19^{\circ} 46' 40''$ de longitude, forme plus de deux tiers de l'île. On n'y voit d'édifice public qu'une caserne pouvant contenir 200 hommes environ. Les rues sont un peu resserrées, mais droites et fort commodes : il y règne toujours une grande propreté, qui ajoute à la salubrité locale. Il y a dans la ville deux puits, dont l'eau est un peu jaunâtre. Quelques petites fontaines, établies au milieu des rochers, sur le flanc de la montagne, fournissent une eau excellente, mais en petite quantité. Ces deux ressources ne suffisent pas aux besoins de

la population : pour y suppléer, on fait venir de la côte voisine, notamment des fontaines de *Khannu*, à $\frac{1}{2}$ de lieue environ de la ville, une eau abondante et fort bonne. Gorée possède une chapelle desservie par un curé, et un tribunal jugeant en premier ressort les affaires civiles et commerciales. Les appels se portent à Saint-Louis, dont le conseil d'appel étend sa juridiction sur toute la colonie. Le port de Gorée offre aux navires un fort bon mouillage. La place du débarcadère, ainsi que le jardin du gouvernement, servent de promenades publiques.

Le comptoir d'Albréda est situé dans la Gambie, sur la rive droite, un peu au-dessous du fort James, et à sept lieues environ de l'embouchure de ce fleuve. On traite à Albréda les peaux de bœuf, la cire et un peu d'or, qu'y apportent les indigènes.

Toute la côte qui s'étend au sud de la Gambie jusqu'au cap Falgrin, a été considérée jusqu'à présent comme un territoire commun, qui peut être librement exploité par le commerce français, en concurrence avec les Anglais et les Portugais. La France n'y a fait aucun établissement.

Les îles de la Madeleine sont encore une dépendance de Gorée ; elles consistent en une réunion de rochers, séparés les uns des autres par fort peu d'eau, et dont le plus considérable est au centre. L'aspect du terrain et sa composition y sont semblables à ceux de Gorée et du cap Mamel.

La population de Gorée se compose de 40 blancs, 713 hommes de couleur libres, 743 nègres libres, et 4,329 nègres esclaves ; total, 5,825 habitants.

PAYS DE WALLO.

Nouveaux établissements d'agriculture. — Le pays de *Wallo* est situé sur la rive gauche du Sénégal. Il commence à trois lieues de l'embouchure de ce fleuve, et finit au village de Dagana, à 40 lieues au-dessus de Saint-Louis. Il est limité en cet endroit par le pays de Fonta-Toro. Le territoire de Wallo, resserré vers Dagana, entre le fleuve au nord et des coteaux sablonneux au sud, s'élargit peu à peu à partir du marigot de Tawéi. Au-dessous de ce point, le Sénégal, en s'avancant vers son embouchure, se partage en une foule

de marigots, ou bras qui baignent et fertilisent cette partie de ses bords.

Un grand nombre d'établissements de culture se sont formés dans le pays de Wallo depuis 1821, par les soins du gouvernement; il a été nécessaire de les diviser en 4 cantons ou quartiers.

Le premier de ces cantons est celui de Dagana, ainsi appelé du village nègre de ce nom, auprès duquel on a construit une caserne avec un mur crénelé et bastionné; c'est la limite provisoire de nos établissements de culture, en remontant le fleuve. Ce premier canton s'étend jusqu'à 4 lieues au-dessous du village de M'bilor et devant l'île de Tode. Il comprend, entre le port militaire et Dagana, l'habitation royale de Koïlél et plusieurs établissements particuliers.

Le second canton est celui de Richard-Tol, qui tire son nom de celui de l'établissement principal de culture fondé par le gouvernement dans le pays de Wallo. Il s'étend jusqu'à la limite occidentale de l'habitation de Laussac, c'est-à-dire sur une longueur de plus de 4 lieues au bord du fleuve. Ce canton est traversé du nord au sud par le grand marigot de Tawéï, qui sert de communication entre le Sénégal et le lac de N'Gher au Panié-Toul. Richard-Tol comprend 6 habitations, dont 5 ont des constructions en maçonnerie. C'est là le point central de la colonisation.

Le troisième canton est celui de Taf, qui s'étend depuis la limite occidentale du précédent jusqu'au village nègre de Ghiawar; il a plus de 7 lieues sur la rive du fleuve. Un bras considérable du Sénégal, le marigot de Gorom, qui ne rejoint le fleuve que vers les îles de Bouxar et de N'kieng, près de Saint-Louis, traverse une portion de ce canton, qui contient 10 établissements, dont 4 ont des constructions en maçonnerie.

Le quatrième canton est celui de La-M'bar, qui commence à 7 lieues au-dessous de Saint-Louis, et 4 lieues d'étendue sur les bords de plusieurs marigots (ceux de Khazah, de Ghiours, de Géméié, etc.). Il comprend 17 établissements, dont quelques-uns sont d'une certaine importance.

Enfin des plantations, déjà au nombre de 8, formées dans les îles voisines de Saint-Louis, composent une espèce de *canton rural*. Ces diverses plantations sont dans un état croi-

sant de prospérité, à laquelle contribue le voisinage du chef-lieu de la colonie.

Nous croyons devoir ajouter à cette nomenclature topographique des territoires formant la colonie française du Sénégal, quelques mots sur les peuplades plus voisines de la rive du fleuve, avec lesquelles la colonie entretient des relations continuelles de commerce. Parmi ces peuplades, nous citerons particulièrement les habitans du pays de Galam, qui se partagent en 4 nations, les Bakeris, qui se considèrent comme les maîtres du pays, les Saracolets; les Mandingues, et les Bambaras. Les Saracolets et les Mandingues, grands voyageurs et fort habiles en affaires commerciales, habitent les bords du fleuve au-dessus de Falemé. Ces indigènes parcourent souvent des distances considérables pour échanger des objets même de peu de valeur.

Sur la rive droite du Sénégal, plusieurs peuplades indigènes, qui ne sont pas précisément soumises à la France, mais qui vivent tributaires de notre commerce et de notre industrie sous l'influence du gouvernement colonial. Cette population riveraine du Sénégal n'a jamais été recensée, et ne pourrait l'être avec facilité et précision. Toutefois, sans pénétrer trop loin dans l'intérieur des terres, on ne peut guère l'évaluer à moins de 500,000 âmes. Les individus qui la composent sont déjà plus ou moins des consommateurs pour les produits du sol de la France et de son industrie. Leur agriculture, quel que soit encore son état d'imperfection et leurs divers travaux, se confondent avec les résultats généraux des établissemens français.

Ainsi, à mesure qu'en étendant ceux-ci, nous nous mettrons en rapport avec un plus grand nombre de peuples, l'importance du Sénégal s'accroîtra. Considérée sous ce point de vue, la colonisation de cette contrée repose sur des bases entièrement différentes de celles des colonies françaises d'Amérique. L'objet ici est de créer pour la France des consommateurs libres et nombreux; et déjà une population immense se présente pour établir l'échange de son travail contre nos marchandises, et apprendre de nous ce qu'elle doit faire pour se les procurer. Les nègres libres qui viennent de 100 à 150 lieues pour travailler sur nos établissemens naissans,

en retournant dans leur pays y rapportent , avec la connaissance d'une agriculture perfectionnée, le goût des produits de l'Europe , et quelque chose de nos usages , de nos besoins et de notre civilisation. Ainsi, le plus important résultat est déjà obtenu par la fondation de nos établissemens agricoles de Wallo , et par les relations plus intimes que la culture de ce pays a établies entre les colons français et les peuples riverains du Sénégal. Ces relations tendent à ouvrir à notre commerce un débouché qui s'accroîtra chaque année , et elles font pénétrer dans l'intérieur de l'Afrique des habitudes françaises et des préférences pour le commerce et les produits de la France.

II. EAUX.

La rade principale est celle de la barre du Sénégal , à l'embouchure du fleuve : sa latitude ne peut être déterminée à cause de la variation de cette embouchure, sur un espace de 3 lieues du N. au S. Les vents régnant généralement de la partie du N. , il convient, pour la facilité des communications avec la terre et de l'entrée dans la rivière , que les bâtimens se placent plutôt au N. qu'au S. de la barre. La tenue est bonne, sur un fond de vase de 7 à 13 brasses d'eau , selon que l'on veut se placer à 2 ou 5 milles de la barre.

La rade de Saint-Louis est appelée aussi *Ghet-N'Dar*, du nom d'un petit village nègre situé sur une éminence formée par l'amoncellement des sables que les cases fixent de plus en plus sur ce point. Ce village est particulièrement habité par des pêcheurs qui ne se servent que de pirogues. Cette rade foraine , dont le fond de vase et de sable est d'une bonne tenue , offre un excellent mouillage.

La rade d'Arguin est peu connue et rarement visitée ; dans le pays on paraît même la regarder comme impraticable. Cependant , ce point a été autrefois fréquenté par les Portugais, les Hollandais et les Français, qui y ont employé des bâtimens de grande dimension , même des vaisseaux de 50 canons. Selon plusieurs navigateurs, derrière le banc d'Arguin , au delà de la baie formée par le cap Blanc, nommée récemment *Baie du Lévrier*, s'ouvre une autre

baie, à 20 lieues environ de ce cap, et dans laquelle se trouve trois îles, dont la plus orientale est celle d'Arguin, appelée *Ghir* par les Maures. L'entrée de cette baie est entre le cap Blanc et la pointe du Grand-Banc : on trouve dans cette passe de 12 à 14 brasses d'eau, et la profondeur va toujours en diminuant jusqu'à 2 brasses, à 5 lieues de l'île et au delà. On peut communiquer jusqu'à l'île avec des bâtimens tirant de 10 à 12 pieds d'eau ; entre l'île et la terre-ferme, on trouve un canal où un navire de 300 tonneaux peut naviguer, faire ses bordées et mouiller. Il existe une autre entrée de la baie entre le bout méridional du grand banc et la pointe de l'O. d'un autre banc qu'on appelle *Banc du Sud* ou de *Saint-Jean*, parce qu'il s'étend jusqu'à l'embouchure de la rivière de ce nom. Cette dernière passe, accessible seulement aux petits navires, est peu fréquentée, et semée de bancs, de bassures et de récifs.

La baie de Portendyk est située par les 18° 25' de latitude, et les 18° 31' de longitude, à égale distance à peu près de Saint-Louis et d'Arguin : l'entrée et la tenue sont très-difficiles. Elle est couverte par 2 bancs de sable et de brisans qui ne laissent que 2 à 3 brasses d'eau. On trouve cependant, au milieu de 2 banes, une passe de 70 à 80 toises de largeur, qui donne 5 à 6 brasses, en rangeant le banc du N., et 7 à 8 en rangeant celui du S. La barre ne fournit que 6 brasses au plus de profondeur. Le fond est inégal, et, la plus grande partie de l'année, il est impossible d'y tenir long-temps, à cause de la grosse mer et des houles furieuses que les vents du large y soulèvent. Plus au S., et à peu de distance, on découvre le petit Portendyk. Les bâtimens légers peuvent y entrer ; mais son anse basse et unie est peu fréquentée. La pêche est très-abondante sur cette côte : les tortues y sont en grande quantité.

La rade de Joal est fort saine et très-étendue ; mais elle a si peu de fond, que la marée se retire à près d'un mille du rivage, et laisse sur la vase les plus petites embarcations ; les autres doivent mouiller au loin. Les navires de Gorée vont assez fréquemment se radoubier dans cette rade, et y passer même une partie de l'hivernage.

A 25 ou 30 lieues au nord de Saint-Louis, jusqu'au cap

Vert, la côte est d'un accès difficile pour les plus petits canots, et absolument inabordable pour les grandes embarcations, à cause d'une espèce de barre plus ou moins agitée qui règne dans toute cette étendue. Le seul endroit reconnu praticable est une petite anse que forme l'embouchure du marigot des Maringouins, par $16^{\circ} 35' 24''$ de latitude. Les navires mouillent au loin, et les canots viennent à terre, si la mer est calme.

A environ 3,000 toises au N. O. de la rade de Gorée, sur le continent, se trouve la petite anse de Khann, où l'on fait de l'eau pour la ville et pour les navires, à des fontaines, ou plutôt à des puits creusés au bord de la mer : cette anse est très-poissonneuse.

Depuis l'anse de Khann, la côte est très-basse sur le bord de la mer, où elle n'offre qu'une plage de sable blanc : elle s'élève un peu dans l'intérieur. Cette côte est saine et se prolonge à 2 milles de distance.

Les sondes varient de 6 à 12 brasses sur des fonds de sable vaseux, et de sable et coquilles, jusqu'à la hauteur du cap de Naze. Plus loin, elle est encore très-praticable, et le mouillage y est généralement assez bon.

A 3 quarts de lieue environ de la pointe N. de l'île de Gorée, et dans l'O.-N.-O. et N.-O. de cette pointe, sur le continent, entre les pointes de Dackar et de Bel-Air, est une petite anse, dite de *Dackar*, qui offre, dans la bonne saison, un mouillage praticable aux bâtimens de petite dimension ; cette anse est très-poissonneuse, peu profonde et très-ouverte.

Les sources du Sénégal sont inconnues. Son embouchure, dont la position varie de quelques lieues du N. au S., et par $18^{\circ} 52' 40''$ de longitude et environ $15^{\circ} 5'$ de latitude. Ce fleuve fait un très-grand nombre de circuits, et l'on ne peut estimer l'étendue de son cours, à moins de moitié en sus de la distance directe d'un de ses points à l'autre. Cette distance, depuis l'embouchure jusqu'au poste de Bakel, est de 107 lieues ; de Bakel à Maussala on en compte 33, et de ce dernier point à peu près autant, jusqu'à la cataracte de Félam. La largeur du fleuve est d'un mille environ vers son embouchure : en la remontant à 15 ou 20 lieues, elle est com-

munément de 200 à 300 toises ; au-dessus, elle devient encore moins considérable. Sa profondeur, vers le bas, est de 6 à 8 brasses et plus : elle continue dans cette proportion, ou à peu près, jusqu'à 8 lieues environ. Au-dessus, on trouve des bancs de rochers, dont quelques-uns sont à fleur d'eau dans les fortes sécheresses. En deçà et au delà de Bakel, il y a beaucoup de gués ; mais on trouve encore des bassins qui conservent toujours plusieurs brasses d'eau.

La pente du Sénégal est peu considérable. Hors de l'époque des débordemens, et quand le fleuve est renfermé dans son lit, la marée s'y fait sentir à plus de 60 lieues, quoiqu'elle ne monte guère que de 3 pieds à l'embouchure.

Le fleuve, vers sa partie inférieure, coule dans d'immenses plaines, qui sont presque à son niveau ; l'encaissement ne commence qu'à 15 lieues de son embouchure. Les rives s'élèvent ensuite, à proportion qu'on remonte, de 5 à 6 pieds à 25 lieues, de 12 à 15 à 40 lieues, etc. Dans les hautes eaux le fleuve déborde dans presque toute son étendue. La vitesse du courant est alors de 3 à 4 milles au moins ; dans l'autre saison elle n'est guère que d'un mille à un mille et demi.

Le Sénégal serait navigable pour de très-grands bâtimens, si sa barre leur en permettait l'entrée. Ceux qui peuvent y passer, tirant de 10 à 11 pieds d'eau, naviguent facilement, en tout temps, jusqu'à près de 80 lieues au-dessus de l'embouchure ; pendant les hautes eaux, ils peuvent remonter presque jusqu'à la cataracte de Félou.

Le poisson abonde généralement dans le fleuve, et fournit aux riverains une nourriture facile et saine.

A 20 lieues au-dessus de St.-Louis, le Sénégal, outre son cours principal, forme 2 branches descendantes, connues sous les noms de rivières de *Gorom* et de *Khazah* : la première rentre dans le fleuve à 8 l. au-dessus de St.-Louis ; la seconde à une lieue seulement : elles forment de grandes îles alluvionnaires, dont la majeure partie est inondée pendant les hautes eaux. Plusieurs autres dérivations du Sénégal prennent les noms de *Ghienss*, *Menghenn*, *Torkhad*, etc. A 34 l. de son embouchure, il forme encore une petite rivière nommée *Tawéi*, d'environ 8 lieues de cours vers le S.-O., et qui communique

au lac de N'Gher. Ces rivières sont toujours navigables pour des petites embarcations.

Le Sénégal jette encore, de ses deux rives, un grand nombre de bras appelés *marigots*; le principal est celui de l'île à Morfil, au-dessus du pays de Wallo.

La rivière St.-Jean, au N. du Sénégal, entre Arguin et Porteudyk, n'est nullement fréquentée, et ne paraît présenter aucun avantage au commerce. On s'accorde à dire qu'elle est toujours salée, et qu'elle s'avance peu dans les terres; quelques personnes ne la regardent que comme un enfoncement de la mer.

Depuis St.-Louis jusqu'au cap Narc, aucune rivière ne débouche dans la mer. Entre ce cap et Joal se trouvent les 2 petites rivières de Somanne et de Faséma. La barre qui existe à leur embouchure, et qui n'y laisse que fort peu d'eau, empêche qu'elles ne soient navigables; cependant on y fait flotter les bois de construction que l'on exploite sur leurs bords. Ce genre d'industrie, de peu d'importance, s'exerce au profit des habitants de Gorée. On assure que ces rivières s'étendent à environ 30 lieues dans les terres; elles ont de 40 à 50 mètr. de largeur vers leur embouchure.

Le lac de N'Gher (dans le pays de Wallo), vulgairement nommé *Panié-Foul* sur les cartes et dans les anciens ouvrages, se remplit en partie des eaux du fleuve dans le temps des fortes eaux, et lui rend son superflu au moyen de la petite rivière de Tawéi. Ce lac a, du N.-N.-E. au S.-S.-O., une longueur d'environ 8 lieues (de 25 au degré), sa largeur moyenne est d'une demi-lieue, sa profondeur est de 6 à 8 pds.; la longitude de son extrémité S. est de 3' à l'E. de St.-Louis, la latitude de 16°; la longitude de l'extrémité N. est de 40', et la latitude de 16° 17'. Le lac de N'Gher est très-poissonneux et bordé de coteaux sablonneux assez fertiles et très-sains; plusieurs villages sont placés dans son voisinage.

Près de l'embouchure de la barre se trouvent les étangs salins dits de *Gandiole*, qui fournissent une quantité de sel supérieure à celle que peut consommer la colonie et que peut employer le commerce avec l'intérieur, où cette denrée est un objet d'échange très-avantageux. Ces étangs ont environ 200 ou 300 t. de longueur sur un tiers de largeur. L'eau, ex-

sieurs bancs de coquilles d'huîtres qui se trouvent aux environs de St.-Louis, et qui fournissent autant de chaux qu'on peut en consommer.

Au-dessus de Bakel on trouve des pierres calcaires; et, en général, les terrains du haut du fleuve possèdent des masses considérables de pierres qui sont d'une extraction facile.

L'île de Gorée n'est, pour ainsi dire, qu'un rocher dont la forme varie plus ou moins. Cette île, dont la partie la plus élevée est formée de colonnes basaltiques, est entourée, dans presque toute sa base, de pierres noirâtres, volumineuses, roulées et très-compactes; la plage du débarcadère est seule couverte d'un gravier ou gros sable caillouteux: ces pierres sont très-propres aux constructions, mais on en restreint et l'on en surveille autant que possible l'exploitation, afin d'éviter que le choc des flots n'entame les fondations de l'île et n'occasionne dans la montagne des éboulemens qui, en détruisant son escarpement, nuiraient à sa force comme point militaire. A quelques lieues de Gorée, sur la côte près du village de Bargnié, on trouve des pierres siliceuses d'un blanc gris qui se lèvent par couches horizontales de quelques décimètres d'épaisseur; elles sont employées utilement dans les constructions, et l'on en fait venir jusqu'à St.-Louis.

Au delà de la presqu'île du cap Vert, en remontant vers le sud, on trouve en grande quantité des bancs de coquilles fossiles, bivalves, que les habitans de Gorée emploient pour faire de la chaux; cette ressource est rendue précieuse par la rareté des pierres calcaires dont tout le pays est privé.

Indépendamment des étangs salins de Gandiole, dont nous avons déjà parlé, il existe dans le pays de Wallo plusieurs salines naturelles, qui ne sont autre chose que les dépôts que laissent, en s'évaporant, les eaux conduites sur un terrain salé et sans égout, par les grandes pluies et les débordemens. Il serait facile d'établir, sur une partie de la plage de sable qui borde la mer, des salines dans le genre de celles qui existent sur les bords de la Méditerranée. Les produits d'une pareille exploitation bien dirigée deviendraient sans doute fort avantageux. La formation du sel est, en effet, extrêmement prompte sur ces rivages. Après les petites pluies, et même après les fortes rosées, on remarque, sur d'assez grandes

étendues de terrain, des efflorescences salines. Ces substances, entraînées par les eaux sur un emplacement plus profond, s'y décomposent, et forment ce qu'on appelle des lacs de *Natron*. Cette particularité se remarque aussi en Égypte.

V. RÈGNE VÉGÉTAL. AGRICULTURE.

La végétation est en général active au Sénégal. Dans les terrains élevés, elle prend ordinairement plus de force au printemps, et décroît ou cesse entièrement, selon que les plantes sont vivaces ou annuelles; à la fin de la saison des pluies, c'est-à-dire en octobre et novembre. Dans les plaines où s'étendent les débordemens du fleuve, la végétation dure plus long-temps, et même, pour quelques plantes, elle ne se développe qu'avec le commencement de l'inondation. Cependant, malgré les vices du sol et la sécheresse du climat, le travail de l'homme parvient au Sénégal à rendre la végétation constante et active.

A proprement parler, il n'y a ni bois ni forêts dans la colonie : les rives du fleuve, depuis Saint-Louis jusqu'au marigot des Maringouins, sont à peu près dégarnies d'arbres, à l'exception de nombreux palétuviers qui se prolongent jusqu'à 5 lieues plus haut, et de tamarins mêlés de quelques *mimosa*. Depuis le marigot jusqu'à Dagana, presque toutes les portions de terrain non cultivé sont plus ou moins boisées; mais les arbres sont en général éparpillés. C'est seulement sur les bords du fleuve, entre Khauna et Dagana, qu'on les voit réunis en groupes rarement considérables. Plusieurs de ces arbres fournissent d'excellens bois de constructions.

Le terrain du Wallo, disposé en coteaux et en vallons qui se succèdent, se pressent, et donnent au paysage du mouvement et de la variété, est baigné par un grand nombre de marigots qui le rendent très-fertile, malgré sa nature sablonneuse. Ce pays, dont l'aspect est nu et semble stérile pendant la saison sèche, reprend aux premières pluies toute sa verdure, formée d'herbes hautes et épaisses, au milieu desquelles croissent les *géranium*, les *sida*, et beaucoup d'autres plantes d'agrément et d'utilité.

Plusieurs espèces d'arbres couvrent aussi le sol, et la plupart conservent leur verdure toute l'année. On distingue ;

parmi ces arbres, le *baobab*, colosse du règne végétal; les *lataniers*; le véritable *gommier*, nommé *vérack* dans le pays; et le bois noir, appelé dans le commerce, *ébénier du Sénégal* et *ghelembal* par les nègres. On le trouve surtout dans les environs du lac de N'Gher, et au-delà de Dagana. Parmi les nombreux arbrisseaux, nous citerons :

Le *khawoar* à feuilles de laurier, qui donne une cerise assez agréable à manger, mais dont le royau est un poison, surtout pour les chameaux, les chevaux et les chèvres : son feuillage, d'un vert tendre, est disposé en rameaux dressés et terminés par une belle grappe de fleurs d'un parfum délicieux.

Le *henné*, dont les nègres font un usage pareil à celui auquel les anciens l'employaient; ils en teignent, en couleur orangée, leurs ongles et la peau de leurs mains.

Le *mimosa discolor*, le plus joli de tous ces arbrisseaux. Sa forme est agréable; et sur son feuillage épais, d'un beau vert, tombent élégamment des fleurs en épis, dont la partie supérieure est rose, tandis que l'autre extrémité est jaune. La naturalisation en Europe de ce charmant arbrisseau serait une acquisition précieuse pour les jardins.

Dans ces diverses parties des rives du fleuve, se trouvent un grand nombre de végétaux dont les produits sont ou peuvent être utiles aux arts, à l'industrie et au commerce : tels que le séné, le palma-christi, le tamarinier, le gommier, l'indigofère, etc., etc. Les indigènes cultivent aussi avec succès beaucoup des végétaux propres à la nourriture de l'homme; les principaux sont : les ignames, le maïs, le mil, les melons, les patates, les pistaches, les tomates, etc. La nature du sol serait favorable à la plupart des autres plantes alimentaires.

Presque toutes les espèces de graminées, les tiges des arachides, des patates, etc., fournissent d'excellens fourrages pour les chevaux et les bœufs; les moutons et les chèvres y trouvent dans les plaines une foule de liserans, de feuilles et de graines d'arbres nécessaires à leur nourriture.

La colonie n'a commencé à devenir agricole que depuis quelques années, surtout depuis la fondation, par les soins et la protection du gouvernement, de la colonisation du pays de Wallo. C'est dans les quatre cantons qui les composent qu'existe l'agriculture proprement dite du Sénégal. Depuis 1825, le suc-

cès a couronné les essais nombreux de naturalisation tentés par l'administration, et les exploitations entreprises par les propriétaires des terrains concédés. Le jardin du poste, à Dagana, l'habitation royale de Koilet, et plusieurs autres établissements particuliers, possèdent un grand nombre de plantes nouvellement importées, et beaucoup de légumes d'Europe, qui y ont complètement réussi. Toutes les espèces de culture ont été heureusement essayées à Richard-Tol, habitation royale, où se trouve un très-riche et très-beau jardin de naturalisation. On y cultive aussi d'autres végétaux récemment introduits dans la colonie, tels que le caféyer, le rocouyer, l'olivier, le médicinier et le nopal. Quelques plantations de ce dernier sont déjà assez fortes pour recevoir bientôt l'insecte.

On voit, dans presque tous les jardins de Wallo, beaucoup d'arbres fruitiers, connus surtout dans l'Inde et dans l'Amérique, et qui donnent au Sénégal des produits d'une bonne qualité. Parmi ces arbres nous citerons le dattier, le cocotier, le bananier, le sapotillier, l'oranger, le corossolier, le goyavier, le manguiier, le rondier, l'arbre à pain, l'inocarpe d'Ota-hiti, etc., etc.

Dans les divers établissements du Wallo, on s'était presque exclusivement occupé, jusqu'en 1825, de la culture des végétaux alimentaires et du coton; mais depuis cette époque il a été fait des essais de naturalisation de l'indigofère du pays. Le succès ayant dépassé les espérances qu'on avait conçues, la culture de ces plantes précieuses a principalement attiré l'attention des colons : des plantations de ces arbustes se sont multipliées en peu de temps, et leurs produits ont généralement satisfait les propriétaires. Dans quelques établissements l'indigofère du Bengales surtout a donné annuellement jusqu'à 8 ou 9 coupes de ses produits. L'indigofères du pays, plus vivace que celui du Bengale, a donné aussi plusieurs coupes les première et deuxième années : cette récolte peut être plus considérable, à raison des avantages du terrain, de la beauté de la saison, et d'autres circonstances secondaires. L'expérience a prouvé qu'en donnant au sol une culture soignée, en arrosant à propos, on peut obtenir par hectare, annuellement, au moins 20,000 liv. de feuilles sèches, qui donneront à peu près 280 liv. d'indigo,

ou 4,200 fr., si l'on compte cet indigo à 15 fr. la livre. Les frais d'exploitation estimés, la première année à 1,200 fr., seraient réduits, la 2^e. et la 3^e. année, à 800 fr.

Il ne serait pas juste, à la vérité, de compter toujours sur un pareil résultat dans une exploitation en grand ; mais on peut inférer du calcul qui précède, que la culture de l'indigofère sera très-avantageuse à raison des soins progressifs qu'on y apportera, et que c'est à bon droit que les colons du Wallo l'ont généralement adoptée, et paraissent la préférer à tout autre exploitation. Il est certain au reste que les indigofères, indépendamment des soins les plus actifs et les plus intelligents apportés à leur culture au Sénégal, ont trouvé dans le climat de cette contrée toutes les conditions d'un accroissement rapide.

Les produits de l'indigofère, exploités au Wallo, sont encore inférieurs à la qualité de l'indigo du commerce ; mais, essayés en France par le comité consultatif des arts et manufactures et au Muséum d'histoire naturelle, il a été reconnu que ces produits, à l'aide d'une préparation perfectionnée, étaient susceptibles de s'améliorer et d'acquérir une valeur et une qualité égales à celles des produits de l'Inde.

Les animaux employés dans l'agriculture et dans les autres services domestiques sont, le bœuf, le cheval, l'âne et le chameau ; on élève aussi des chèvres, des moutons et des cochons. L'espèce des bœufs est très-docile, on les emploie comme porteurs et comme animaux de trait : leur prix varie de 40 à 50 fr. si l'animal est dressé, et de 25 à 40 s'il ne l'est pas. Les ânes sont forts et capables de rendre de grands services ; ils valent de 25 à 30 fr. Pour Saint-Louis, il faut augmenter de moitié ces divers prix, qui sont ceux des objets pris chez les Maures.

Les chevaux de race sont rares, et d'un prix trop élevé pour être employés comme bêtes de trait dans les exploitations rurales : on se sert de chevaux indigènes, qui sont de petite taille et qu'on doit beaucoup ménager. Le prix de ces derniers est de 100 fr. au moins, les premiers se vendent jusqu'à 2,000 fr.

VI. PÊCHE.

Il n'existe, ni à Saint-Louis ni à Gorée, aucun établissement de pêche.

Le Sénégal et la mer qui avoisine les côtes d'Afrique sont très-poissonneux. Les nègres de Saint-Louis, de Ghet-N'Dar et des villages voisins, ainsi que ceux de Gorée et des environs, pêchent, par les procédés les plus grossiers, le poisson dont ils font une grande consommation. Ils n'emploient ordinairement à cet effet que des pirogues, faites d'un seul tronc d'arbre et d'assez petite dimension. Les uns frappent les gros poissons d'une sagaie, espèce de javelot; d'autres tendent des lignes dormantes, garnies d'hameçons; d'autres ont de petits filets ronds qu'ils tiennent au moyen d'une perche; les plus habiles pêcheurs, auprès de Saint-Louis, ont de longs filets en forme de seines pour les bords du fleuve. Ces objets sont de peu de valeur.

On ne pêche que la quantité de poisson nécessaire à la consommation journalière, le poisson devant se manger frais; on peut évaluer cette consommation annuellement à 250,000 kilogrammes environ; chaque kilogramme vaut au plus 20 cent. On fait sécher au soleil une quantité de poissons, qui est en partie portée dans l'intérieur du pays; cette quantité peut s'élever à 15,000 kilogrammes.

Une tentative de pêche a été faite, en 1825, au banc d'Arguin : cette expédition, faite par le commerce sous les auspices et avec les secours du gouvernement, a fait concevoir des espérances pour l'avenir; tout fait présumer que l'on verra ainsi s'établir bientôt dans la colonie une nouvelle et utile branche d'industrie. Ces premiers essais de pêche ont fait connaître l'existence sur ces côtes d'une sorte de morue fort abondante. De nouveaux moyens ont été fournis par la métropole pour recommencer des tentatives, dont le succès presque assuré doit procurer des avantages réels aux habitants, agriculteurs et négocians de la colonie du Sénégal.

VII. INDUSTRIE.

Il n'y a de fabriques dans la colonie que des briqueteries et des chauxfourneries, qui même ne sont pas fixes et perma-

nente. En effet, chaque particulier qui veut construire fait fabriquer lui-même sa brique et sa chaux : il est très-rare qu'on en vende, si ce n'est au gouvernement, qui ordinairement met ses fournitures à l'entreprise. Pour la fabrication de la brique on emploie des terres qui se trouvent aux environs de Saint-Louis, et auxquels on ne fait subir ni mélange ni préparation, ce qui nuit à la qualité du produit : on fait cuire la brique sur des tas de bois auxquels on met le feu. Pour la chaux, on fait cuire par le même procédé des coquilles d'huîtres, dont il se trouve des bancs considérables à 2 lieues de Saint-Louis ; cette chaux, sans être très-bonne, est d'un usage satisfaisant. Celle qui se fait aux environs de Gorée est de meilleure qualité, parce qu'on y emploie une espèce de petits coquillages préférables aux huîtres. Il se fait quelquefois de faibles exportations de cette chaux aux îles du cap Vert et à Cayenne.

Il existe dans la colonie très-peu d'ouvriers d'arts et de métiers ; les principaux, et presque les seuls, sont des charpentiers de navires et des maçons, qui, sans être habiles, sont fort utiles.

Deux Européens, travaillant à la forge à la manière de leur pays, suffisent à Saint-Louis aux besoins de la ville. On appelle aussi *forgerons* des nègres, et plus communément des Maures, dont la profession est de travailler tous les métaux indistinctement. Ils fabriquent successivement les outils de culture les plus grossiers et les bijoux en or les plus délicats. Quelque travail qu'ils exécutent, ils n'emploient jamais d'autres instrumens qu'un creuset, une petite enclume, un marteau et deux peaux de bouc pour leur servir de soufflet. Avec de si faibles moyens, on ne s'explique pas sur le parti qu'ils tirent du fer, et le fini de leurs petits ouvrages en argent et en or.

Les tisserands nègres de Saint-Louis et de Gorée, comme ceux de l'intérieur du pays, font des bandelettes d'étoffes de 5 à 6 pouces de largeur : en réunissant quatre ou six de ces bandes sur une longueur de 2 mètres environ, on forme les morceaux d'étoffes nommés *pagnes*, et qui constituent le principal vêtement des deux sexes. Les ouvriers mêlent avec adresse des laines de couleur avec leurs fils de coton blancs

et bleus, de manière à représenter des dessins très-réguliers et même assez compliqués : il est de ces pagnes dont la main-d'œuvre et la multiplicité des couleurs font monter le prix jusqu'à 300 et 400 fr. la paire ; les pagnes communes se vendent 6 fr. la paire. Il s'en fait un grand commerce d'échange, tant dans le fleuve que sur la côte au sud de Gorée. La plupart des tisserands sont en même temps *griots*, c'est-à-dire ménétriers et baladins. On ne fabrique dans la colonie aucune autre espèce d'étoffe.

VIII. MARINE LOCALE.

Trois navires, dont deux construits en France et achetés par des négocians de la colonie où ils sont inscrits, naviguent au long cours. Le plus fort est de 100 tonneaux, les deux autres sont de 83 et de 63 tonneaux.

Les plus grands bâtimens employés au cabotage intérieur et extérieur n'excèdent guère 50 tonneaux ; les plus faibles sont de 5 à 10 tonneaux. Sur 79 navires qui font cette navigation, 3 ont été construits en France et les autres à Saint-Louis. Le cabotage est la seule navigation pratiquée à Gorée, où l'espèce de navires le plus en usage est celle de goëlettes ; celles de la plus forte dimension ne dépassent pas 45 tonneaux, quelques-unes sont de 25, 30 et 35 ; mais le tonnage le plus ordinaire varie entre 15 et 25. Ces dernières capacités sont les plus avantageuses pour le cabotage des rivières et des marigots, qui pour la plupart ne sont accessibles, surtout si on veut les remonter, qu'à des embarcations tirant fort peu d'eau. Ces goëlettes sont à Gorée au nombre de 30, leur valeur approximative est de 200,000 fr.

Les chaloupes, bateaux et canots, au nombre de 60, sont employés aux transports intérieurs ; et un nombre égale de pirogues, à Ghet N'Dar et à Saint-Louis, font la pêche en mer et servent à transporter des bois, du mil, de la paille, etc., des environs du Sénégal. Il y a à Gorée une trentaine de ces embarcations.

Il existe dans l'île de Saint-Louis, vers la pointe N. et vers la pointe S., deux petits chantiers de construction pour le commerce. On tolère néanmoins que quelques petites embarcations soient construites au bout des rues donnant sur la rivière.

Gorée n'a point d'autre chantier de construction que l'espace étroit compris entre la mer et la batterie de la place, au fond de la petite baie formant le port.

La colonie fournit plusieurs espèces de bois pour les constructions : les principaux sont le gonatier, le bois de fer, le khos et le caicédra. Toutes les autres matières nécessaires aux constructions navales sont tirées de France, à l'exception de quelques bordages en fer-blanc, que les Américains apportent à Gorée, et de quelques menus cordages fabriqués par les naturels, avec l'écorce du baobab et de plusieurs autres arbres. Les pêcheurs de Gorée et des environs font leurs filets avec ces écorces. L'*Hibiscus*, chanvre du pays, dont la culture vient de commencer avec succès, pourra offrir d'autres ressources en ce genre. Les cordages principaux, les toiles, mâtures, clous, chevilles, fer, cuivre, brai, goudron, sont fournis par le commerce français.

IX. COMMERCE.

Le commerce du Sénégal, consistant principalement dans la traite de la gomme, est, en général, très-lucratif pour les négocians européens et indigènes qui l'exploitent. La gomme est un produit naturel, dont la récolte ne demande, de la part des indigènes, aucun soin de culture.

C'est sur la lisière du désert, et depuis les bords du Sénégal jusqu'à Arguin, que l'on trouve, au N., trois forêts de l'espèce d'arbres qui produit la gomme. Elles sont situées à une distance à peu près égale de la rivière, environ 40 lieues. La première se nomme *Sahel*; la deuxième, qui est la plus considérable, *Lebiar*; la troisième, *Afataé*. On trouve plusieurs bouquets de gommiers détachés de ces forêts, sur divers autres points des rives du Sénégal.

La traite de la gomme se fait surtout par l'entremise des principaux habitans de Saint-Louis, pour les échanges en marchandises d'Europe, entre les capitaines de navires et les Maures qui récoltent la gomme. On traite aussi, dans le haut du fleuve, les peaux de bœuf, le morfil, l'or et le mil. Les marchandises qu'on échange pour ces derniers produits sont les fusils, la poudre, les balles, l'ambre, les coraux, etc.

Le cabotage, ou commerce du bas de la côte, sans être

considérable, est encore assez important ; il fournit du mil, des peaux, du morfil et de la cire : les marchandises qui ont cours pour ce commerce sont, le tabac, l'eau-de-vie, la poudre, et surtout le corail et l'ambre.

Le commerce du riz et du mil est d'une grande importance pour la population. Ces grains sont pour elle ce qu'est le blé pour les Européens. La consommation annuelle du mil est de 20,000 barriques environ, et celle du riz de 150,000 kilogrammes. Leur valeur varie ; elle a été, en 1825, de 1 fr. le kilogramme.

Les importations au Sénégal ont été effectuées de la manière suivante pendant l'année 1825 :

	NAVIRES.	TONNAGE.	ÉQUIPAGE.	VALEUR.
1°. France.	45	5,616	420	2,611,838 f. 38 c
2°. Colonies françaises.	2		2	
3°. Nations étrangères. .	26	1,848	250	218,469 78
4°. Colonies étrangères.	3	65	11	7,235 63
Total des importations.				2,837,543 f. 79 c.

Les objets importés de la métropole, par navires français, ont été les suivantes : ambre, 175 kilogrammes ; corail, 454 kilogr. ; eau-de-vie, 153,478 litres ; farine, 3,379 barils ; fer, 107,777 kilogr. ; fusils, 998 ; guinée de l'Inde, 36,754 pièces ; poudre à feu, 9,482 kilogr. ; sucre en pain et cassonade, 30,938 kilogr. ; tabac en feuilles, 89,984 kilogr. ; vin, 2,148 barriques ; verroteries, 94,678 kilogr.

Les objets importés des nations aux colonies étrangères sont : bois de sap américain, 831 fr. ; café, 1,114 kilogr. ; cassonade, 6,659 kilogr. ; genièvre, 6,339 litres ; rhum, 13,406 litres ; tabac, 86,336 kilogr. ; vivres et marchandises diverses, pour une valeur, au prix moyen de la colonie, de 817,289 fr.

Les exportations du Sénégal en divers pays ont eu lieu de la manière suivante, pour les produits du sol, en 1825 :

	NAVIRES.	TONNAGE.	ÉQUIPAGE.	VALEUR.
1°. France.	20	2,154	169	1,236,121 f. 50 c.
2°. Colonies françaises.	2	308	21	3,018 00
Total de l'exportation (produit du sol).				1,239,131 f. 50 c.
L'exportation d'objets importés en divers lieux s'est élevée à.				565,125 65
Total général de l'exportation.				1,804,257 f. 15 c.

Les objets exportés de la colonie dans la métropole se sont composés des suivans : bois de caillédra, deux pièces; cuirs, 47,899 kilogr.; cire, 17,685 kilogr.; coton égrené, 14,877 kilogr.; cornes de bœuf, 3,460; écaille de tortue, 75 kilogr.; gomme, 613,514 kilogr.; morfil, 6,359 kilogr.; marchandises diverses, 7,845 fr.

Les objets exportés de la colonie dans les colonies françaises ont été les suivans : 102 bœufs, 1 cheval, 20 moutons, 2 autruches.

RÉSUMÉ.

Montant de l'importation.	fr.	c.
	2,837,543	79
Montant de l'export. { Produits du sol..	1,239,131	50
{ Objets importés. 565,125	65	1,804,257
Excédant de l'importation sur l'exportation. .	1,033,286	64

On doit remarquer que les importations au Sénégal se sont élevées à une somme bien supérieure à celle des exportations de cette colonie. Ce résultat, contraire à celui que présentent les relations de la métropole avec les colonies d'Amérique, provient de la différence des principes sur lesquels reposent ces dernières colonies. Celles d'Amérique, productives de leur nature, exportent plus qu'elles ne reçoivent; celles d'Afrique, essentiellement consommatrices, reçoivent plus qu'elles n'exportent.

Le commerce de la colonie du Sénégal doit offrir, d'année en année, des résultats plus considérables, mais qu'il n'est pas possible d'apprécier exactement. Parmi les branches de commerce qui paraissent susceptibles de prendre de l'accroissement, nous citerons l'exploitation des bois de construction,

dont de fortes masses existent à moins de 10 lieues de Gorée. Le bois de cailcédra, employé généralement dans la colonie, peut être utilisé dans les chantiers de la marine en France. Une autre branche de commerce, qui doit mériter l'attention des colons du Sénégal, c'est l'exportation des bœufs pour les Antilles. Les navires qui apportent des marchandises françaises au Sénégal, ne pouvant tous y trouver des retours pour l'Europe, y chargeraient des bœufs pour nos colonies d'Amérique, d'où ils transporteraient en France des denrées coloniales. Plusieurs importations de cette nature ont eu lieu en 1825, et la réussite de ces opérations en a produit un plus grand nombre en 1826.

X. ÉTABLISSEMENT DE GUERRE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE.

La colonie du Sénégal possède, 1°. le fort Saint-Louis, situé dans l'île de ce nom, sur un terrain de 386 mètres de développement, et une surface de 4,384 mètres carrés. Une caserne se trouve au milieu du fort, au pied duquel sont placés les ateliers du génie militaire. A la pointe S. de l'île Babaghé, il y a une batterie pour la défense de la rivière; 2°. le fort de Saint-Michel, dans l'île de Gorée; 3°. les forts de Bakel et de Dagana.

Depuis quelques années un nouvel hôpital a été construit à Saint-Louis. Cet édifice, qui réunit l'élégance à toutes les commodités, présente en ce moment trois corps-de-logis neufs, dont le premier, contenant au rez-de-chaussée et au premier étage, des salles vastes et bien aérées, garnies de lits en fer, occupe un terrain de 40 mètres de long sur 11 mètres de large. Les salles sont au nombre de 4, de même dimension, et garnies de 22 lits chacune. Les deux autres corps-de-logis sont consacrés au logement des diverses personnes employées à l'hôpital, et au classement des objets nécessaires à l'établissement, tels que pharmacie, officine, cuisine, dépense, etc. L'édifice achevé devra contenir 122 lits, nombre suffisant pour recevoir, année commune, le *maximum* des malades. Placé sur un terrain éloigné de toute cause locale d'insalubrité, protégé du côté du fleuve par un quai, cet hôpital pourra être mis au nombre des meilleurs établissements de ce genre qu'il y ait dans les colonies françaises.

Un conseil de santé a été formé à Saint-Louis. Ce conseil, composé du chef de ce service et de deux autres principaux médecins ou chirurgiens, donne des certificats dans les occasions prévues. Il donne aussi son avis sur tout ce qui concerne le service de santé et la salubrité publique. Un conseil secondaire de même nature est établi à Gorée.

Saint-Louis renferme une école gratuite pour les garçons. L'enseignement y est donné par un maître entretenu aux frais du gouvernement. Il y a pareillement une école pour les filles, dirigée par une sœur de la congrégation de Saint-Joseph.

A Gorée, il y a une école particulière; les enfans y sont admis en payant une faible rétribution, et souvent même gratuitement. L'enseignement, dans ces diverses écoles, se réduit aux premiers élémens : le nombre des élèves est de 150 environ, dont 30 à 40 jeunes filles.

Depuis quelques années il s'est formé à Saint-Louis une société d'agriculture, dont l'institution a mérité la bienveillance et l'approbation du gouvernement. Cette société se compose de treize membres, dont le nombre peut être augmenté. Elle ne s'occupe absolument que d'agriculture, et ses travaux ont pour but les recherches des moyens qui peuvent concourir à l'amélioration et au perfectionnement de l'état rural de la colonie.

33. DAS BUNDES-STAAITSRECHT DER VEREINIGTEN STAATEN VON NORD-AMERICA.—Droit public des États-Unis de l'Amérique du nord; par le Dr. ROBERT MOHL. 1^{re} partie, comprenant le *Droit constitutionnel*, 1 vol. in-8°. xx et 423 p.; Stuttgart et Tubingue, 1824; Cotta.

M. Mohl observe, dans sa préface, datée de Paris, novembre 1823, que les constitutions dont l'étude est la plus instructive sont celles des unions d'états; et qu'à cet égard, on doit placer au premier rang les États-Unis de l'Amérique du nord, dont l'organisation est basée sur les principes professés par les publicistes les plus renommés. C'est le gouvernement qui a le mieux suivi les théories philosophiques, sauf en ce qui concerne l'esclavage domestique qui souille encore leur législation. Dans aucun état l'avantage d'être gouverné n'est

payé moins cher, soit en impôts, soit en entraves administratives; aucun ne présente une si grande masse de connaissances utiles répandues dans toutes les classes d'habitans, quoique le sommet de la pyramide intellectuelle manque encore. Il existe un grand nombre d'ouvrages qui nous font connaître ce pays sous les rapports physique, moral, économique et financier; mais on n'a sur son organisation politique, outre le texte de ses diverses constitutions et de ses lois particulières, que quelques dissertations et écrits de circonstance. Notre auteur s'est proposé de remplir cette lacune.

Il déclare qu'il n'a jamais visité l'Amérique; mais il a eu à sa disposition de nombreux matériaux qu'il a consciencieusement mis en œuvre, comme on peut s'en convaincre par les citations qui accompagnent chacun de ses paragraphes.

Le 1^{er}. volume contient l'exposition du *droit Constitutionnel* (*Verfassungs-Recht*); le 2^e. volume, dont on annonce la prochaine publication, mais que nous n'avons pas encore reçu, sera consacré au *droit administratif* (*Verwaltungs-Recht*).

Cet ouvrage se divise en six chapitres: le 1^{er}. renferme un précis géographique et statistique sur l'ensemble de l'Union américaine et sur chacun des états qui la composent, ainsi que la date des constitutions particulières et de leurs réformes, et l'analyse de leurs dispositions fondamentales. Ce chapitre se termine par l'indication des conditions à remplir, pour qu'un nouveau territoire soit érigé en état. Les notes qui accompagnent ce dernier paragraphe renferment quelques réflexions judicieuses sur les conséquences probables de l'extension indéfinie de limites qu'autorise la constitution américaine.

Le chapitre 2 traite de la constitution, et présente successivement l'histoire de l'acte d'union de 1776, puis celle de la constitution fédérale de 1788, qui resserra le lien de l'Union, sauva le pays de la ruine dont le menaçait les imperfections de la première, et l'éleva au rang qu'il occupe parmi les nations. L'auteur analyse les dispositions de cette constitution et des actes qui y ont apporté des modifications partielles. Il recherche ensuite quel est le caractère de cette constitution. Ses idées à cet égard nous paraissent mériter d'être exposées. « Toute union d'état a, dit-il, à satisfaire deux

» prétentions difficiles à concilier : d'un côté, elle doit res-
» serrer les liens qui rassemblent les différens états, assez étroi-
» tement pour que leurs forces réunies forment une masse
» compacte propre à agir avec vigueur et ensemble contre les
» ennemis extérieurs. D'un autre côté, comme les membres
» de l'Union n'ont pas eu pour but de sacrifier leur indivi-
» dualité, mais au contraire d'assurer leur indépendance, il
» s'en suit que la liberté et l'individualité de chaque état ne
» doivent éprouver que les restrictions indispensables ; que
» par conséquent les états doivent, aussi peu qu'il est possible,
» être réunis en une masse solidaire ; en sorte qu'on demande
» à l'Union de puissans secours sans lui accorder des moyens
» puissans, on attend de grands effets de petites causes, et
» l'on craint ses amis autant que ses ennemis ». (Préface,
p. 11 et suiv.) Cette contradiction, cet antagonisme fait la
grande difficulté de toute nature de gouvernement ; elle four-
nit à M. Mohl le principe d'une distinction entre ce qu'il
appelle une *fédération d'états* (*Staatenbund*) et un *état*
fédératif (*Bundesstaat*). « Dans la *fédération d'états*, la
crainte qu'ont les divers états indépendans de sacrifier trop
de leurs droits est restée prédominante, et leur contrat ne
les unit qu'autant que cela était strictement nécessaire pour
leur sûreté intérieure et extérieure ; ils ne forment point un
état où le pouvoir central fasse prévaloir sa volonté dans les
provinces qui lui sont soumises ; les obligations réciproques
des membres qui le composent, et la puissance de l'autorité
centrale, ne s'étendent pas au delà des points réglés par le
contrat ; hors de là chaque état est libre et indépendant. Il
en est autrement dans un *état fédératif* : ici un certain
nombre de petits états, poussés par le sentiment de leur
impuissance à repousser l'agression étrangère, par l'expé-
rience de l'insuffisance de leurs forces particulières pour en-
treprendre de grands travaux et fonder des établissemens
importans, souvent par le souvenir d'une origine commune
et la ressemblance des mœurs, ou bien par un enchaînement
de circonstances politiques, ont conçu la pensée de se consi-
dérer comme des individus, et de se réunir en un état puissant
dont chacun serait citoyen, de manière qu'un pouvoir com-
mun dominerait sur tous, les conduirait au même but, les

protégerait les uns contre les autres et contre les étrangers, et emploierait les ressources communes à former des établissemens utiles. En conséquence, la puissance publique de l'Union est soumise à des règles fondamentales auxquelles elle doit se conformer quand elle porte des lois générales, et quand elle les fait appliquer, soit par le cours de justice, soit par les fonctionnaires administratifs. Elle est investie d'une force suffisante pour procurer obéissance aux lois, et des moyens nécessaires pour faire mouvoir la machine de l'état. Ainsi, les divers membres de la confédération sont, par rapport à elle, dans la position de sujets, et obligés à l'obéissance dans les limites de la constitution, et ils ne conservent l'indépendance et la spontanéité que dans les points où les lois n'autorisent pas l'Union à intervenir dans leur administration intérieure. Ils ne sont point dans les rapports d'états libres, liés entre eux seulement par un contrat, mais plutôt dans ceux de municipalités libéralement privilégiées. » (Préface, p. iv-vi.)

C'est dans cette dernière classe que M. Mohl range les Etats-Unis (§ 12) : c'est un état fédératif, et non une fédération d'états. On ne trouve pas ici une alliance d'états indépendans, souverains; car si chaque état conserve les droits qui lui sont nécessaires pour la conduite de ses affaires intérieures, il est privé des droits les plus importants de la souveraineté. Il ne peut faire aucun traité avec des puissances étrangères ni avec un autre état de l'Union; il ne peut entretenir ni des troupes ni des bâtimens de guerre; quand ses lois sont contraires à celles de l'Union, elle doivent être changées; même dans beaucoup de points qui ne touchent pas immédiatement aux intérêts généraux de l'Union, celle-ci prescrit aux divers états les mesures qu'ils doivent prendre; ils ne peuvent pas donner au commerce la direction qui leur plairait, battre monnaie, établir des postes, assurer les droits des auteurs et des inventeurs, accorder des titres honorifiques. Tous ces droits, qui caractérisent un état indépendant, n'appartiennent qu'à l'Union, et sont exercés par le pouvoir législatif central.

Notre auteur recherche ensuite quel est le principe de ce gouvernement : il y reconnaît une démocratie représentative,

dans laquelle l'égalité des droits entre les citoyens et leur affranchissement de toute dépendance, autre que celle de la loi, forment le principe fondamental de la constitution, et dans laquelle la puissance publique réside essentiellement dans le peuple. Il observe dans une note que, tant par leur constitution fédérale, que par celle de leurs différens états, les Américains du Nord ont donné un exemple qu'on chercherait vainement ailleurs, soit dans l'antiquité, soit dans les temps modernes, celui d'un gouvernement démocratique dans un territoire étendu et avec une population considérable. Se conservera-t-il pendant une longue suite d'années ? fondera-t-il le bonheur des habitans aussi solidement que beaucoup de publicistes le pensent ? C'est une question que M. Mohl n'ose résoudre ; l'expérience ne lui paraît pas encore assez longue pour asseoir un jugement.

La constitution fédérale est la volonté écrite du peuple souverain d'être gouverné ainsi et non autrement, d'où résultent ces deux maximes : 1°. que toute loi contraire à la constitution, soit qu'elle émane de la législation particulière d'un état, soit qu'elle émane de la législation générale, est nulle, et que tout citoyen peut et doit lui désobéir ; 2°. qu'aucune autorité ne peut s'arroger un droit, non-seulement qui serait contraire aux dispositions de la constitution ou qui lui serait expressément refusé, mais même qui ne lui serait pas expressément accordé ; en sorte que l'Union elle-même ne peut prendre aucune mesure, pour cause d'utilité, par exemple, en dehors des pouvoirs qui lui sont spécialement attribués. M. Mohl observe à cet égard, dans une note, que « ce principe généralement reconnu et suivi par les dépositaires du pouvoir est la conséquence de la liaison d'une constitution écrite avec une démocratie représentative. Dans cette espèce de gouvernement, le peuple est le seul légitime possesseur de la puissance publique ; il n'en délègue pas l'exercice en masse, mais il en confie des parties, exactement définies dans l'acte constitutionnel, à des citoyens qu'il élit librement dans son sein pour un temps déterminé. Ces mandataires ne peuvent, sans que leurs actes soient nuls et punissables, ni agir contre la volonté expresse de leur mandant, ni exercer d'autres droits que ceux qu'il leur a donnés à exercer. On ne peut nier

que cette limitation rigoureuse de la puissance déléguée ; si elle met obstacle à beaucoup de maux , n'empêche aussi beaucoup de bien. Cette conséquence de la combinaison d'une démocratie représentative avec une constitution écrite a souvent été rapportée à cette constitution écrite seule par les écrivains américains , qui regardent la prétendue omnipotence du parlement britannique comme dérivant uniquement de l'absence d'une constitution écrite ; cette vue est évidemment inexacte. Dans une monarchie héréditaire représentative , le prince et les représentans du peuple sont tout-puissans dans leur réunion , malgré une constitution écrite ; car lorsque le possesseur de la puissance publique , c'est-à-dire le prince , veut quelque chose , et que les représentans du peuple n'y trouvent rien à redire , on ne voit pas qui pourrait les empêcher de décréter légalement une mesure , quoique la constitution ne l'autorise pas ni directement ni indirectement. »

La constitution fédérale n'est point absolument immuable , des changemens peuvent régulièrement y être introduits par deux voies : 1^{re}. Le congrès a le droit , quand les deux tiers des membres des deux chambres sont du même avis et que le président approuve la motion , de proposer des changemens déterminés. On peut ensuite procéder à l'acceptation de deux manières : la proposition peut être renvoyée soit aux législatures particulières des états , soit à des assemblées extraordinaires convoquées à cet effet dans chacun d'eux ; dans les deux cas , les changemens proposés ne sont érigés en loi qu'autant qu'ils obtiennent les trois quarts des votes des assemblées appelées à décider. 2^o. Les législatures particulières des états de l'Union peuvent aussi provoquer un changement ; elles ne peuvent , à la vérité , en faire la proposition formelle , mais seulement demander au congrès la convocation d'une assemblée extraordinaire (*convention*) pour la révision de la constitution , et le congrès est obligé de le faire quand le vœu est émis par les deux tiers des législatures particulières. C'est cette convention qui fait les propositions de changemens , sur lesquelles la décision est ensuite prise , à la volonté du congrès , soit par les législatures des états , soit par des assemblées extraordinaires convoquées dans chaque état ; dans les deux cas , les changemens ne peuvent passer qu'à la majorité des trois quarts des corps délibérans.

Cette manière de procéder sur les modifications à faire à la constitution n'est pas sans lacunes. Par exemple, le délai dans lequel chaque état doit donner son vote n'est pas fixé ; il n'est pas dit non plus si un état qui a donné un vote négatif et contribué ainsi au rejet de la proposition, peut se rétracter ensuite et donner son approbation sans une nouvelle proposition ; on pense cependant, malgré le silence de la constitution, qu'il ne le peut pas.

Dans son 3^e. chapitre, M. Mohl traite de la puissance publique. Il observe qu'elle se compose de trois parties distinctes, ou, pour s'exprimer plus exactement, qu'elle a trois fonctions différentes à remplir. La première consiste à préparer et à porter les lois nécessaires ; la seconde à procurer l'exécution de ces lois et à régler les rapports de l'état avec l'étranger ; la troisième à décider les contestations qui s'élèvent entre les citoyens, et à punir les délits qu'ils commettent. Dans tout état bien ordonné, ces trois fonctions doivent être séparées, non-seulement en théorie, mais en réalité, c'est-à-dire qu'elles doivent être confiées à des personnes physiques ou morales distinctes, qui doivent avoir une entière liberté d'action et une entière indépendance dans le cercle qui leur est tracé, de manière qu'elles soient égales en forces et se balancent réciproquement.

Cette séparation des pouvoirs législatif, administratif et judiciaire est la base de la constitution américaine, et M. Mohl la suit dans son exposition, tout en regrettant que cette division scholastique se soit glissée dans la législation des Etats-Unis. Nous pensons que nos lecteurs seront bien aises de connaître la critique que notre auteur fait de cette distinction célèbre (p. 144-148). « C'est à la vérité Montesquieu qui a signalé cette division des trois pouvoirs comme le boulevard de la liberté, et c'est sur son autorité qu'on l'a généralement considérée comme douée d'une pareille vertu, en sorte qu'il semble téméraire d'attaquer un principe, qui a d'ailleurs obtenu l'approbation universelle aux Etats-Unis. (Voy. *Taylor, Inquiry into the principles and policy of the U. S.*) ; cependant cette division ne me paraît pas à l'abri de la critique. Je ne m'arrêterai pas à la dénomination inexacte de *pouvoirs* au lieu de

» *fonctions de la puissance publique*, quoique l'emploi de
 » cette dernière expression eût pu conduire à une idée plus
 » juste sur le gouvernement et ses divers offices. Mais com-
 » ment défendre cette division du triple reproche d'inexac-
 » titude logique, d'impossibilité pratique et d'insignifiance
 » politique ? — Elle est inexacte logiquement sous deux rap-
 » ports : 1°. elle met sur le même rang des membres subor-
 » donnés l'un à l'autre, en présentant le pouvoir judiciaire
 » comme un pouvoir propre à côté du pouvoir exécutif, tandis
 » qu'il ne doit être considéré que comme une espèce particulière
 » d'exécution des lois qui, malgré ses formes et ses garanties
 » spéciales, ne doit point être élevé sur le même rang que
 » le pouvoir législatif, mais doit former une branche par-
 » ticulière du pouvoir exécutif, par opposition à celle qui
 » s'occupe de la police. Montesquieu l'a senti lui-même,
 » quand il dit : *Des trois puissances dont nous avons parlé,*
 » *celle de juger est en quelque façon nulle.* 2°. Cette division
 » est incomplète. La confection des lois et leur exécution n'em-
 » brassent pas toutes les fonctions du gouvernement. L'ac-
 » tion de régler les rapports de l'état avec l'étranger ne peut
 » être comprise sous aucune de ces deux missions ; elle ne
 » consiste ni à porter ni à exécuter une loi. De là la difficulté
 » de ranger cette portion importante du gouvernement dans
 » l'une ou l'autre des branches indiquées : quelques consti-
 » tutions l'attribuent à la puissance législative, d'autres à la
 » puissance exécutive ; d'autres, enfin, comme celle des Etats-
 » Unis, la partagent entre toutes deux ; preuve évidente
 » qu'elle n'appartient réellement à aucune. Le commande-
 » ment de l'armée dans une guerre ne peut non plus être
 » considéré comme un acte d'exécution d'une loi. — Mainte-
 » nant, ce qui prouve que cette division des pouvoirs est
 » inexécutable dans la pratique, c'est qu'elle n'a encore été
 » réellement mise à exécution nulle part, même là où elle
 » est formellement reconnue comme principe fondamental ;
 » dans aucun état le chef du pouvoir exécutif n'a encore
 » été privé de toute part dans la puissance législative ;
 » dans aucun on ne lui a encore enlevé le droit de nommer,
 » d'avancer, de récompenser les fonctionnaires de l'ordre ju-
 » diciaire, ni celui de faire grâce, etc. Voyez les constitu-

» tions mêmes qui ont été le plus fidèles à cette division ; la
 » constitution portugaise , art. 7 , 111 , 120 ; la constitution
 » espagnole , art. 143 , 161 , 171 ; la constitution française
 » de 1791 , chap. 3 , sect. 3 , § 1 , suiv. ; même celle des
 » Etats-Unis , art. 2 , sect. 2 , § 1 , 3. Il est même difficile de
 » voir comment on pourrait en réalité , et sans nuire au bien
 » public , déterminer les attributions des divers fonction-
 » naires d'une manière plus conforme à ce système. — Enfin ;
 » il est facile d'apercevoir l'insuffisance de cette division de
 » la puissance publique pour protéger la liberté contre une
 » injuste oppression. Empêche-t-elle le pouvoir législatif de
 » faire des lois tyranniques ? le pouvoir exécutif de les exé-
 » cuter avec dureté ? le pouvoir judiciaire de les appliquer
 » injustement ? Où est l'impossibilité que plusieurs de ces
 » puissances , séparées en théorie , ne se réunissent dans la
 » pratique pour opprimer les citoyens ? et même ne faut-il
 » pas toujours reconnaître cette tendance dans l'influence
 » que le pouvoir exécutif peut exercer par les moyens qui
 » sont à sa disposition ? Est-il sans exemple que l'un des trois
 » pouvoirs ait subjugué les deux autres (illégalement à la
 » vérité , mais c'est précisément cette illégalité qui devait être
 » prévenue) , et ait gouverné le peuple avec un sceptre de
 » fer ? N'y a-t-il pas eu un long parlement en Angleterre , une
 » assemblée constituante , une assemblée législative en France ?
 » N'y a-t-il pas eu un Cromwell , un Napoléon ? »

Nous avons traduit ce morceau en entier , malgré son étendue , pour donner une idée de la manière de voir de notre auteur. Nous nous bornerons maintenant à indiquer le contenu de chacune des sections du chapitre 3 , dont nous venons de signaler la division. La 1^{re}. section , consacrée au pouvoir législatif , traite successivement des parties qui le constituent : la chambre des représentans et le sénat , du nombre et de l'élection de leurs membres , M. Mohl relève une inconséquence dans la manière dont se compte la population sur laquelle est réglé proportionnellement le nombre de représentans de chaque état. On ajoute au total des hommes libres les $\frac{3}{5}$ du nombre des esclaves. Or , dit avec raison M. Mohl , ou les esclaves sont légalement considérés comme des hommes , ou ils ne le sont pas ; dans le premier cas , on

doit les compter tous ; dans le second , on ne doit pas les compter du tout. M. Mohl passant ensuite aux droits dont les deux chambres sont investies , traite des rapports personnels de leurs membres et de leur manière de procéder dans leurs délibérations. — La 2^e. section, *du pouvoir exécutif*, s'occupe d'abord du président des États-Unis , de son élection , de ses droits qui consistent à représenter l'état vis-à-vis les puissances étrangères , à faire exécuter les lois dans l'intérieur , à commander les forces de terre et de mer , auxquelles il faut ajouter quelques autres prérogatives moins importantes. Vient ensuite un paragraphe relatif au vice-président. — La 3^e. section traite *du pouvoir judiciaire* , et considère successivement l'étendue de sa compétence et l'indépendance de son action. — Après cette description des attributions régulières des trois pouvoirs , il est question , dans une 4^e. section , de quelques attributions anormales du pouvoir législatif , telles que le droit qu'a la chambre des représentants de poursuivre les fonctionnaires publics devant le sénat ; le droit qu'a celui-ci de les juger ; le droit qu'a ce même sénat de participer à la nomination de certains employés et de ratifier les traités ; enfin de l'attribution également anormale qu'a le président de sanctionner les lois.

Le chapitre 4 traite des rapports de l'Union avec chacun des états qui la composent soit, dans les relations avec l'étranger , soit à l'égard de leur législation particulière , ou de leur administration intérieure.

Le chapitre 5 s'occupe des rapports , soit judiciaires , soit extrajudiciaires , des états entre eux.

Enfin le chapitre 6 expose les droits des habitants. Ces habitants sont divisés en hommes libres et en esclaves. Les premiers sont ou citoyens , soit blancs , soit de couleur , ou étrangers. Notre auteur parle successivement des droits politiques et civils des blancs et des hommes de couleur libres , il s'occupe ensuite des esclaves , et termine ce chapitre par un paragraphe sur la naturalisation.

Tel est le contenu de ce 1^{er}. volume , dont la lecture fait désirer le prompt accomplissement des promesses de l'auteur.

C.-A. PELLAT,

34. NOTICE SUR LA PÉNINSULE DE MICHIGAN (États-Unis); par JAMES PIERCE. (*American Journal of science and arts*; vol. X, cah. 2, 1826, p. 304.)

Le mot de *Péninsule* est appliqué ici à un pays intérieur de l'Amérique septentrionale, limité par les lacs Érié, Saint Clair, Huron et Michigan, entre le 41°. et le 46°. degré de latit. nord. C'est un territoire de 260 milles de long sur 150 de large, et équivalent, pour la superficie, à l'état d'Ohio. Michigan figurera probablement, comme ce dernier état, au nombre des républiques fédérées de l'Amérique septentrionale. Le pays s'élève peu au-dessus du niveau des lacs de la frontière; au centre de la péninsule il forme pourtant un plateau; au midi, on trouve de vastes prairies; le reste se compose de marécages, de petites colines, de lacs et de plaines. Une partie du Michigan est dépourvu de bois; ailleurs le sol est ombragé de chênes, surtout de chênes jaunes (*yellow oak*). Dans les endroits couverts de chêne le sol est couvert de bon humus: on trouve d'ailleurs de la marne pour bonifier la terre. Il paraît que le sol repose sur de la roche calcaire, mais les roches ne se montrent point, et on ne voit à la surface d'autres pierres que des fragmens de roche disséminés dans le sol. Sur les bords du lac Huron et de la rivière du Flint, on a trouvé des bancs de pierre calcaire et de grès, et des traces de houille. Dans l'état d'Ohio, voisin du Michigan, le sol repose fréquemment sur des roches calcaires, que recouvre ordinairement l'argile. On a découvert des sources d'eau un peu salée; en perçant le sol, on trouverait probablement des sources plus salines; dans le comté de Monroe il existe une source d'eau sulfureuse abondante, qui dépose un tuf calcaire; dans le nord-ouest de la péninsule il jaillit des sources bitumineuses contenant du pétrole. Les petits lacs et étangs du Michigan sont généralement profonds; il en est de même des grands lacs Huron, Michigan et Supérieur, qui ont, en divers endroits, jusqu'à 900 pieds, et descendent à 300 pieds au-dessous du niveau de l'Océan. On en compte 200 dans les pays boisés de Wastenaw et Oakland; ceux d'Orchard et Cass ont plus de 10 milles de tour, et sont remplis d'eaux bien limpides; le fond et les rives sont sablonneux; au centre du premier s'élève une jolie île de 50

acres de surface que cultivent les Indiens des bords du lac ; un isthme étroit sépare le lac Orchard et le lac Cass. Beaucoup de rivières viennent de ce grand nombre de petits lacs ; elles débordent peu ; en été, plusieurs sont à sec. La rivière de Saint-Joseph, dont le bassin est beau et fertile, est navigable pour de grands bateaux sur une espace de 150 milles ; elle débouche dans le lac Michigan. Le bassin de Grand - Rives n'est pas aussi beau. Le Saganaw, issu du centre du pays, et dont le lit est profond, se jette dans le lac Huron ; cette rivière inonde surtout le plat pays et y fait naître des marécages. Toutes ces eaux refroidissent le climat et prolongent l'hiver, ou du moins les gelées jusqu'en mai ; cependant la neige séjourne peu sur le sol. Dans les forêts et dans les terrains humides les arbres qui dominent sont l'orme, le sycomore, le chêne blanc et l'érable ; les terrains plus secs produisent diverses espèces de chêne et du noyer noir. Sur le Saganaw et ses affluens on voit des forêts de pins blancs comme dans le Haut-Canada. Le pin jaune croît dans le sud du Michigan ; le climat et le sol favorisent la culture des arbres fruitiers. M. Pierce assimile le Michigan sous plusieurs rapports à la Floride orientale. Les lacs sont poissonneux, des loups infestent les campagnes ; des troupes de gros cygnes s'établissent dans les îles du lac Saint-Clair ; on a rarement aperçu des panthères ; il y a des rats musqués, des opossums, des castors, des écureuils noirs ; dans les saisons sèches, les buissons servent de repaire à des serpents à sonnettes noirs ou bigarrés ; rarement leur longueur excède 3 pieds.

La civilisation, en se portant sans cesse de l'est de l'Amérique à l'ouest, fait disparaître peu à peu les tribus sauvages. Quoique occupant un sol fertile, les Indiens du Michigan ont de l'aversion pour l'agriculture et l'industrie ; cependant ils échangent du grain et du sucre d'érable contre les objets qui leur manquent. Les blancs du Michigan sont en partie d'origine française ; ils ont des fermes avec de bons vergers sur les rives du lac Saint-Clair et de la rivière du Détroit. La ville du Détroit, avantageusement située entre les lacs, s'accroît rapidement. Comme le terrain, dans le Michigan, est encore à bon marché, beaucoup de colons étrangers viennent s'y établir ; mais on y manquera de bois, si l'on ne se hâte de

faire des plantations. Au reste, le pays est avantageusement situé pour le commerce. D.—G.

PLANS ET CARTES.

35. I. MAPPEMONDE EN DEUX HÉMIAPHÈRES, dressée par A. BRUÉ, géographe du Roi; 2^e. édit., Paris, 1830. L'auteur, rue des Maçons-Sorbonne, n^o. 11.

36. II. MAPPEMONDE SUR LA PROJECTION DE MERCATOR; par le même, 2^e. édit., 1830, *ibid.*

37. III. MONDE CONNU DES HÉBREUX; par le même; 2^e. édit., 1830, *ibid.*

38. IV. CARTE GÉNÉRALE DE L'EUROPE CENTRALE, comprenant l'empire d'Autriche, la monarchie prussienne, la Confédération germanique et le royaume de Pologne; par le même. Paris, 1830.

39. V. CARTE DE LA RUSSIE D'ASIE; par le même; 2^e. édit., 1830.

L'on sait avec quel soin M. Brué s'attache à perfectionner de plus en plus son magnifique atlas; les nouvelles cartes que nous annonçons en sont la preuve. Ce sont de nouvelles éditions destinées à remplacer les cartes portant le même numéro dans son atlas, et dans lesquelles cet infatigable et zélé géographe a rectifié les erreurs reconnues depuis la 1^{re}. édition, ou qu'il a augmentées des nouvelles découvertes faites dans ces dernières années. Ces nouvelles cartes sont exécutées avec la même perfection que toutes celles de l'atlas. D.

40. ATLAS DE L'EUROPE, en 220 feuilles à l'échelle de $\frac{1}{500,000}$ de la grandeur naturelle, construit sur la projection de Flamsteed, modifiée, adoptée au dépôt général de la guerre en France; par J.-H. WEISS, ci-devant lieutenant-colonel au corps royal des ingénieurs-géographes français, dressé d'après les mêmes principes, à l'aide des meilleurs matériaux, avec une trigonométrie très-étendue, basée sur des observations astronomiques pour le placement des lieux; par J.-E. WÆRL, gravé sur pierre, sous la direction de

l'auteur, et imprimé d'après la nouvelle méthode d'employer l'encre rouge pour l'indication des routes, des positions et des frontières, par livraisons in-fol. obl., de 4 cartes sur papier vélin. Prix, 16 fr. la livraison. — LIVRAISONS I, II, III. Fribourg, 1831; Herder.

L'entreprise que nous annonçons aujourd'hui mérite de fixer l'attention du public éclairé, autant par son utilité évidente que par les soins de tous genres que l'on a pris pour que son exécution réponde à toutes les exigences que les progrès de la science et ceux des arts, peuvent faire concevoir.

Malgré tous les matériaux rassemblés depuis si long-temps, nous n'avons point encore d'atlas de l'Europe, composé d'une série de cartes exécutées sur la même projection et la même échelle. C'est donc une entreprise incontestablement utile que celle qu'avait conçue feu M. Weiss, lieutenant-colonel des ingénieurs-géographes, auquel on doit la triangulation de la Bavière, de la Suisse, du Tirol, etc., l'atlas de la Suisse en 17 feuilles, etc. Ce laborieux et habile géographe avait employé cinq années à préparer les matériaux spéciaux de l'atlas que nous annonçons; pendant trente années il avait rassemblé des documens et des matériaux de tous genres sur la géographie de l'Europe, il était donc parfaitement en mesure d'exécuter la tâche qu'il s'était imposée. La mort est venue le surprendre avant d'avoir pu en commencer l'exécution; mais un habile continuateur a été chargé par les éditeurs, du soin de la surveiller et de recueillir les nouveaux documens qui peuvent être mis à profit durant le cours de son exécution.

En adoptant les principes du dépôt général de la guerre de France, on a rendu un hommage aux méthodes françaises. La projection de Flamsteed, modifiée, est celle qui permet le mieux de conserver les rapports exacts des parties d'une vaste surface comme celle de l'Europe, et de la représenter avec le plus de justesse; on pourra, par ce moyen, calculer avec assez de précision la surface carrée de chaque pays. L'échelle qui a été choisie est assez grande pour pouvoir comprendre dans la carte tous les détails les plus utiles. Tout le travail est rapporté au méridien de Paris.

MM. Herder de Fribourg, auxquels on doit l'exécution de la superbe carte du cours du Rhin (*Voy. le Bull. T. XIX, n°. 84*), et dont nous avons à juste titre signalé le zèle et les talens, méritent de nouveau les plus grands éloges pour l'exécution de cet atlas, la beauté du papier, le fini, la netteté, l'élégance de la gravure des cartes que nous avons sous les yeux, le disputent aux plus belles cartes gravées sur cuivre. S'il était besoin de nouvelles preuves, cette entreprise résoudrait tous les doutes que l'on pourrait élever encore sur les avantages de la gravure sur pierre pour les cartes géographiques. Les journaux les plus répandus et les plus accrédités ont rendu pleine justice à ce bel atlas et à MM. Herder. S. M. le roi de Wurtemberg leur a fait adresser, comme un témoignage de sa satisfaction, la médaille d'or du mérite. Le roi de Suède leur a fait envoyer une bague garnie de diamans, avec une lettre rédigée dans les termes les plus flatteurs. La plupart des souverains, tels que ceux de l'Autriche, de la Prusse, de la Suède, du Danemark, du Wurtemberg, des Pays-Bas, etc., ont prouvé l'intérêt qu'ils portaient à ce beau travail, en souscrivant pour un grand nombre d'exemplaires.

Nous signalerons particulièrement l'heureuse innovation introduite par MM. Herder, d'imprimer en couleur les routes, limites et tous les lieux habités. Ce procédé, qui ne peut se faire sans doute qu'au moyen de deux pierres distinctes, doit augmenter le prix du travail; mais il offre de si grands avantages pour la clarté et le bon effet du coup d'œil, qu'on ne saurait trop en recommander l'usage.

De semblables entreprises, qui demandent des avances considérables et des temps de paix et de prospérité, ne peuvent se soutenir si les gouvernemens et les hommes, que leur fortune met en position de le faire, ne les encouragent pas; il serait à désirer que chaque gouvernement souscrivît pour les principales bibliothèques publiques et les principales institutions de son pays. Soit à l'atlas complet, soit à l'atlas particulier qui le concerne, nous allons donner ici le tableau des divisions de cet atlas, divisions que l'on peut acheter séparément.

1. Espagne et Portugal.	20 cartes.
2. France.	25
3. Sardaigne.	6
4. Suisse.	4
5. Naples et Sicile.	7
6. État de l'Église.	5
7. Toscane.	3
8. Parme, Modène, Lucques.	2
9. Grande-Bretagne.	16
10. Toute l'Allemagne.	26
11. Toute l'Italie.	18
12. Royaume lombardo-vénitien.	3
13. Empire d'Autriche.	26
14. Hongrie, Gallicie, Transylvanie, Esclavonie.	18
15. Bohême, Moravie, Silésie autrichienne.	5
16. Haute et Basse-Autriche.	4
17. Tyrol et Salzbourg.	3
18. Styrie, Illyrie, Carinthie, Trieste, Dalmatie.	6
19. Saxe.	2
20. Prusse, y compris la Prusse rhénane.	16
21. Hanovre, Oldenbourg, Brunswick, Hesse électorale.	6
22. Bavière, et Bavière rhénane.	7
23. Wurtemberg, Bade, Hohenzollem.	4
24. Nassau, Hesse-Darmstadt, Francfort.	4
25. Mecklenbourg, Holstein.	4
26. Pays-Bas.	5
27. Danemark.	4
28. Suède.	28
29. Russie, jusqu'à Moscou.	67
30. Grèce, Morée, Thessalie, Macédoine et Albanie.	14
31. Carte du cours du Rhin.	6
32. <i>id.</i> <i>id.</i> du Danube, depuis Ulm.	18
33. <i>id.</i> <i>id.</i> de l'Elbe.	6

Les trois livraisons que nous annonçons comprennent onze cartes de l'atlas de la France; la première au lieu de quatre cartes, n'en ayant que trois, vraisemblablement parce que le

titre, qui sera livré plus tard, tient la place d'une carte. Les amateurs les plus difficiles n'auront qu'à louer sous tous les rapports, et applaudiront avec nous à une entreprise qui doit assurer à l'auteur et à l'éditeur de cet atlas, l'estime et la reconnaissance de tous les amis des sciences géographiques.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de la publication des livraisons à mesure qu'elles paraîtront, et dans un prochain article nous examinerons en détail les cartes déjà publiées.

F.

ÉCONOMIE PUBLIQUE.

41. *ANSICHT UEBER DEN FREIEN HANDEL UND DIE FREIE COLONISIRUNG.* — Réflexions sur l'état actuel et futur de la liberté du commerce et de la colonisation ; par JOHN CRAWFURD, traduit sur la 2^e. édition anglaise par le doct. H. FICK. In 8°. de 171 p. Leipzig, 1830 ; Brockhaus..

Ce pamphlet anglais, dirigé contre le monopole et le système exclusif de la compagnie des Indes, méritait d'être traduit à cause des faits de statistique et des hautes idées qu'il contient. L'auteur prouve victorieusement, ce nous semble, que la compagnie des Indes ne tire pas, à beaucoup près, de sa possession riche et magnifique, tout le parti qu'elle en pourrait tirer ; que c'est la faute du mauvais système qu'elle a adopté, ou plutôt de son monopole, et que l'Inde gagnerait infiniment, ainsi que l'Angleterre, à être accessible à tous les Anglais, et à être colonisée comme d'autres possessions anglaises. Dans l'état actuel des choses, les belles productions de l'Inde sont si mal préparées à cause de l'ignorance des habitans et du mauvais état de leurs fabriques, que l'industrie manufacturière est obligée de se pourvoir ailleurs. C'est ainsi que l'indigo, le tabac, le coton, n'arrivent de l'Inde qu'en petite quantité, relativement à la grande consommation qu'en font les fabriques anglaises ; aussi celles-ci se pourvoient dans d'autres contrées, où l'on sait mieux apprêter les matières premières qu'elles doivent mettre en œuvre. Si les Anglais pouvaient acquérir des propriétés et s'établir dans toute l'Inde, comme on le leur permet à Calcutta, à Singapore et à Malacca, les Indous auraient des

exemples d'industrie manufacturière ; ils se mettraient au courant des arts d'Europe ; ils prendraient d'ailleurs des goûts européens , et la consommation des marchandises anglaises s'en accroîtrait beaucoup. L'auteur réfute la principale objection qu'on a élevée contre la liberté du commerce de l'Inde. On a prétendu que les Anglais, s'ils s'établissaient chez les Indous , les opprimeraient , les corrompraient et les soulèveraient contre leurs maîtres : en sorte que l'Inde serait bientôt perdue pour l'Angleterre. M. Crawford fait observer que les petites colonies allemandes que la Russie a laissées s'établir chez elle , loin de corrompre les indigènes , leur ont donné de bons exemples ; que du reste ce ne sont pas les misérables qui pourront aller s'établir dans l'Inde , parce qu'ils n'auraient pas de quoi payer leur passage ; il fait sentir que c'était un triste moyen de régner que de laisser cinquante millions d'Indiens dans l'ignorance et la superstition pour pouvoir les gouverner plus facilement. Tout ce que nous indiquons ici est développé dans la brochure de M. Crawford , avec une profonde connaissance des choses et des hommes. (*Revue encyclopédique* ; mai 1831 , p. 348.)

42. BEITRÄGE ZUR REVISION DER PREUSSISCHEN GESETZGEBUNG.—

Documens pour servir à la révision de la législation prussienne ; publiés par le Dr. ED. GANS , professeur en droit à l'Université de Berlin ; 1^{er}. et 2^e. cahiers. Berlin , 1830 ; Duncker et Humblot.

Cet ouvrage périodique , dont M. Gans a entrepris la publication , a pour objet un examen approfondi de toutes les dispositions de la législation prussienne dont la révision serait jugée nécessaire. Le premier cahier est consacré à des développemens sur les matières suivantes :

L'invention (mode d'acquérir) la possession basée sur un titre nul , mais dont une erreur empêche de connaître les vices ;

La faute lourde (culpalata) du possesseur de bonne foi ;

La bonne foi dans la prescription résultant du non usage ;

Les raisons sociales.

Les juges considérés comme sacrés.

Le second cahier commence par des remarques critiques sur l'introduction au droit national prussien. L'auteur se demande s'il convient qu'un Code de lois soit précédé d'une introduction. Il résout la question par la négative, parce que tout ce qui, dans une législation positive, n'a pas le caractère du commandement, est entièrement inutile. Il porte la rigueur de son principe jusqu'à blâmer le titre préliminaire du Code civil français, qui contient quelques règles générales, et les 14 paragraphes de prolégomènes du Code civil autrichien.

Viennent ensuite des observations sur le mariage contracté avec une condition résolutoire. M. Gans soutient énergiquement qu'une pareille condition, dont la stipulation est autorisée par le Code prussien, lorsque l'un des époux n'a pas l'âge requis par la loi, est immorale et porte atteinte à l'essence du mariage, la place et le principe du droit de succession dans le Code prussien, la faculté de tester des prodigues, les conditions impossibles apposées aux dispositions testamentaires, le droit d'occupation à l'égard des choses appartenant à l'ennemi, le jeu et le pari, les sociétés par actions, sont tour à tour l'objet de l'attention de l'auteur.

M. Gans se propose de publier annuellement 6 cahiers de son recueil. La haute réputation de sciences et d'érudition qu'il a déjà acquise par plusieurs ouvrages, et notamment par ses développemens historiques sur le droit de succession, assurent à sa nouvelle production un accueil favorable de la part des jurisconsultes et des publicistes, qui ne se bornent pas à traiter le droit positif sous un point de vue purement pratique, mais cherchant aussi à établir un accord parfait entre ses dispositions et les progrès de la raison publique. C. R.

43. DE L'INSTITUTION D'UNE MANDATAIRIE PUBLIQUE POUR LA GESTION DES INTÉRÊTS PARTICULIERS; par M. E. GODEFROY D'ORVILLIERS. In-8°. de 316 p. Paris, 1831; Sédillot.

On a tout fait, dit l'auteur de cet ouvrage, pour régulariser la forme des transactions entre particuliers, et rien pour en garantir l'utilité réciproque et égale de part et d'autre, qui seule constitue la justice. C'est pour la conservation de la forme, de la légalité que l'on a des notaires, des tribunaux, des avocats et des avoués, et différens degrés de juri-

diction. Les actes les plus iniques, les plus frauduleux, les plus contraires aux intérêts privés et à la morale, peuvent être sanctionnés par les lois qui interdisent à leurs organes l'examen du *fonds* des choses. C'est pour remplir cette immense lacune que M. Godefroy demande qu'on établisse des *mandataires publics pour la gestion des intérêts particuliers*, ou des *hommes d'affaires* autorisés par les lois, et qui soient pourvus des connaissances et des garanties morales qu'exigent les fonctions qu'ils auront à remplir. Ces fonctions seraient celles d'arbitres intègres, éclairés, judicieux, tels qu'il serait effectivement à souhaiter qu'on en consultât avant de conclure un marché de quelque importance. Si on trouve le moyen d'opposer cette digue à l'impudence et à la mauvaise foi, on ne peut douter que l'accroissement des richesses privées, et par conséquent des ressources de l'état, ne soit une conséquence nécessaire de cette meilleure direction de toutes les affaires, du règne de l'équité mieux établi; M. Godefroy en attend beaucoup : les faillites seront plus rares, dit-il; les spéculations très-rarement hasardées et trompeuses; et, de cette immense amélioration, il fait dériver un résultat auquel on ne s'attendait point : l'institution des mandataires publics, organisée comme il la propose, donnerait le moyen de percevoir les impôts non-seulement sans frais, mais avec bénéfice. C'est dans l'ouvrage même qu'il faut voir comment cette merveille serait opérée; l'exposition du plan de l'auteur nous entraînerait au delà des limites que nous devons nous prescrire. Nous avertissons les incrédules disposés d'avance à ne lire un livre qui promet des choses aussi étonnantes que pour y découvrir des erreurs de raisonnement ou de calcul, qu'ils s'exposent eux-mêmes au danger d'être séduits s'ils lisent cet ouvrage; il est fort difficile de se tenir en garde contre M. Godefroy; et, s'il a raison, nous avons encore beaucoup à apprendre en économie publique, et plus encore à mettre en pratique.

44. DROIT PUBLIC *du régime constitutionnel*; par M. HELLO, procureur-général à la cour de Rennes. 2^e. édit., in-8°. Paris, 1831; Gustave Pissin.

C'est un mauvais temps pour les ouvrages de doctrine que celui dans lequel nous vivons. Les faits s'y pressent avec tant

de rapidité, qu'on manque du loisir nécessaire pour consulter la règle avant de les juger ; à peine de ne se point décider, il faut se décider au moment même , il serait trop tard le lendemain. Et puis , quand l'esprit est ainsi préoccupé par l'impression vive et profonde des événemens de chaque jour, de pareils livres , s'ils sont lus par hasard , le sont mal.

Chacun y cherche , non pas de nouvelles lumières , mais un argument de plus en faveur de son opinion , et mécontent de trouver, à côté des choses qui la flattent d'autres choses qui la contrarient , referme le livre avec dépit. Cette mauvaise lecture est encore un bonheur qu'il n'est guère permis d'espérer ; car il y a peu d'hommes qui s'avisent aujourd'hui de soumettre à la science la décision des questions que la politique soulève. Chacun s'imagine être sans étude en possession de la vérité. Que faut-il d'ailleurs pour résoudre de pareils problèmes ? Du sens commun ; et qui en manque ? Aussi le nombre est-il petit des livres de doctrine qui sortent du magasin du libraire ; la plupart y moisissent , attendant un lecteur. Je crains bien que tout le mérite du livre de M. Hello ne le sauve pas de ce triste sort ; je le crains , non-seulement pour l'auteur qui est un homme de beaucoup d'esprit , mais principalement pour ceux qui ne le liront pas.

Depuis quarante ans que le régime constitutionnel est né en France , il a subi tant de variations diverses , il a été soumis à tant d'atteintes , que c'est à peine si on le comprend aujourd'hui. Les uns n'y voient que le déplacement du pouvoir , qui tombe du trône aux mains du peuple ; c'est la démocratie qui succède à la monarchie absolue , et qui en garde tous les attributs. D'autres n'y aperçoivent qu'une combinaison propre à diriger, sans secousse , la nation dans une voie que le pouvoir a choisie pour elle , et à la livrer à un avenir préparé ; pour eux , la royauté constitutionnelle a la mission de régenter la société , de favoriser ses bonnes inclinations et de contrarier ses mauvaises ; tandis que d'autres encore , et c'est le plus grand nombre, le considèrent comme une triple unité, dans laquelle viennent se confondre et se combiner la monarchie , l'aristocratie et la démocratie. Aux yeux de ceux-ci , le régime constitutionnel n'est qu'un jeu de bascule et de contre-poids ; tout le mérite du législateur con-

siste à maintenir en équilibre des principes antipathiques , à venir à l'aide de celui qui faiblit contre celui qui l'emporte ; système faux s'il en fut jamais , et dont Tacite a fait justice , en disant de lui : *Laudari facilius quam evenire , vel si evenit haud diturna esse potest.*

Mécontens , à bon droit , du caractère que les publicistes , pour la plupart , donnent au gouvernement constitutionnel , M. Hello a entrepris de constater la nature de ce régime par la recherche des principes qui lui sont essentiels. Le livre qu'il publie est le résultat de cette recherche ; enquête laborieuse et savante , où il a interrogé tour à tour la philosophie , l'histoire et la jurisprudence. Ce livre n'est pas un commentaire sur notre droit constitutionnel ; les textes n'y interviennent que par accident et pour éclairer la doctrine par des exemples ; c'est une exposition philosophique de la science politique de notre époque , c'est notre droit constitutionnel lui-même analysé dans ses principes.

Dès le commencement de son ouvrage , M. Hello s'empresse de distinguer l'homme ancien de l'homme moderne , et signale la différence profonde qui sépare le pouvoir d'alors de celui d'aujourd'hui. Cette idée n'est pas nouvelle , mais elle est si souvent inconnue , elle est si vraie , qu'on ne saurait la reproduire trop fréquemment ; elle est d'ailleurs le fondement de la théorie de M. Hello. Voici comment il s'exprime , et l'on pourra , par cette courte citation , juger de la manière de l'auteur.

« Lycurgue et Solon , dit-il , ne pouvaient abandonner les facultés humaines à leur développement naturel , car leur ouvrage se fut dissous. Ils ne leur permettaient de s'étendre que de la manière et jusqu'au point qui convenaient à leurs vices , etc... ; mais le monde a vieilli ; l'état social est antique ; les nations ont des mœurs faites aussi profondes , aussi ineffaçables que les rides de l'âge. Il n'y a plus rien à créer , tout est à étudier. Le législateur opère d'après l'homme , tel que la nature , le temps , la civilisation le lui fournissent , et tel qu'eux seuls peuvent le changer ; la loi s'ajuste à l'homme , et non pas l'homme à la loi. »

Cette vérité est fondamentale , et chacun aperçoit l'importance de ses conséquences ; de ce principe découle invinciblement

ment le laissez-passer libre de toutes les facultés humaines ; aussitôt que reconnue , il crée la liberté de la presse , la liberté des cultes et la liberté de l'enseignement , triple voie dans laquelle le législateur doit s'étudier à suivre la pensée des peuples pour y conformer sa conduite. Sous ce point de vue , tout système d'organisation politique *à priori* est mauvais , et le ministre qui voudrait imposer la république , par exemple , à un état social monarchique , serait aussi coupable que celui qui voudrait imposer la monarchie ou l'oligarchie à un état social républicain. Le régime représentatif sincère n'exerce aucune action directe et créatrice sur la société ; sa perfection est de lui servir de miroir fidèle , d'en recueillir et d'en reproduire tous les traits sans les altérer.

C'est sur cette base que M. Hello fait reposer la théorie de son gouvernement. Dans le sentiment du droit que lui révèle l'étude de l'état social , il trouve le besoin de garanties , et dans le besoin de garanties l'origine du régime constitutionnel. Le trait saillant de ce régime , celui qui le caractérise et le sépare profondément de la vieille monarchie , c'est l'ordre légal , derrière lequel viennent s'abriter tous les intérêts , se garantir tous les droits. Ici la loi se substitue à la volonté. Le régime absolu ne connaissait que des maximes impuissantes à modérer ses écarts ; le nôtre a des lois qu'on ne peut transgresser sans changer à l'instant même la nature du gouvernement. La loi de l'ancienne monarchie , ou du moins ce qui en portait le nom , était toujours contestable ; la nôtre est certaine , elle n'obligeait ni le prince ni les tribunaux ; la nôtre ne connaît aucun sujet qui puisse se soustraire à son empire : sa vie n'est bornée que par elle-même ; et , tandis qu'autrefois elle périssait de mille façons , elle n'a qu'une manière de mourir aujourd'hui.

Pour bien mettre en lumières les principes du nouveau régime , M. Hello le compare à l'ancien , et ce parallèle , dans lequel le défaut d'espace nous empêche de le suivre , est rempli d'idées neuves , d'aperçus ingénieux et spirituellement présentés , de réflexions pleines de vérités. Cet ouvrage est très-remarquable ; il est seulement malheureux que l'ensemble s'en saisisse avec peine ; on regrette de ne point trouver d'abord le lien qui en unit toutes les parties. Il résulte de cette

obscurité de plan, de ce défaut de saillie dans la division, qu'on n'emporte pas de la lecture de ce livre tout le fruit qu'elle promet.

Quoi qu'il en soit, l'ouvrage de M. Hello devra être étudié par quiconque sera jaloux de comprendre le régime constitutionnel. Tous les hommes de bonne foi qui voudront s'éclairer de l'opinion d'un écrivain consciencieux, sur les questions que la politique du moment soulève et débat, telles que celle du mandat, de l'hérédité de la pairie, de l'indemnité à accorder aux députés, etc., etc., trouveront dans ce livre des solutions d'autant moins suspectes, que l'auteur, qui a écrit dans un temps où ces questions ne devaient pas descendre prochainement dans la pratique, ne les a traitées que pour déduire de ses principes toutes les conséquences importantes qu'ils renferment, et seulement pour compléter sa théorie. (*La France Nouvelle*; 12 juillet 1831.)

45. DU MONOPOLE DES GRAINS. Lettre au Rédacteur du *Courrier français*.

J'ai cru que vingt-cinq ans de pratique et de réflexions sur la partie des approvisionnemens, me donnaient quelque droit d'élever aujourd'hui la voix pour signaler des dangers vers lesquels je vois qu'on se précipite, dangers qui me paraissent de nature à compromettre les intérêts de l'état et de la sécurité publique.

Il est bien constant que les mouvemens de hausse ou de baisse plus ou moins brusques, plus ou moins irréguliers sur le prix des grains et des farines, n'ont pas seulement pour causes les effets produits par la température des saisons et le plus ou le moins de consommation, mais qu'ils sont souvent occasionés par l'intérêt des spéculateurs. Je suis bien loin de réclamer des mesures pour gêner les opérations commerciales. Je demande au contraire qu'on supprime toutes celles qui entravent les spéculations, et que surtout on protège par tous les moyens la libre circulation des grains.

L'expérience a prouvé mieux que les raisonnemens combien en cette partie encore, plus que dans toute autre, est funeste le monopole accordé à quelques individus, et qu'il n'y a de mesures légitimes, utiles, que celles qui mettent cons-

tamment et partout en contact immédiat les producteurs et les consommateurs, que par conséquent toutes celles dont le résultat est de donner à des tiers un bénéfice qui n'est pas compensé par des services rendus à la production ou à la consommation, accusent ignorance ou imprévoyance de la part des administrateurs.

Depuis long-temps je remarque avec peine que le gouvernement laisse prendre à diverses administrations les mesures qu'elles croient nécessaires pour assurer les approvisionnements dont elles sont chargées, sans examiner si ces mesures, bien combinées dans l'intérêt spécial de ces administrations, ne nuisent pas à l'approvisionnement général.

Les faits ont démontré quelle immense influence exercent les traitans sur les marchés par les masses de grains et farines dont ils ont besoin pour remplir leurs engagements, et combien leurs opérations sont si souvent désastreuses pour le peuple. L'adjudication que l'administration de la guerre vient d'annoncer pour le 26 courant, n'aurait-elle pas des résultats incomparablement encore plus funestes, la durée des marchés devant être de 7 ans, et s'étendant à l'approvisionnement de toute l'armée ? D'aussi considérables fournitures ne pourraient être faites que par de grands capitalistes, ou par une ou plusieurs compagnies qui approcheraient de l'importance des ci-devant fermiers-généraux, car l'administration n'indique que le chiffre 572,430 quintaux métriques de grains, et de 44,611 quintaux de farines, que pour faire connaître la force de cette fourniture, se réservant le droit de prendre ou moins ou plus, jusqu'au double, selon que les besoins l'exigeront.

D'abord ces fournisseurs seront soumis à un cautionnement qui sera d'environ un million sept cent mille francs. Ils devront tenir prêt l'argent nécessaire au paiement de leurs achats, puisque l'administration se réserve le droit de ne pas payer comptant, à la charge de servir les intérêts à 5 p. 100.

Ils devront être toujours en mesure de fournir, à point nommé, de plus ou de moins grandes quantités requises, ou être exposés à voir passer pour l'administration des marchés d'urgence à leurs risques et périls, si mieux elle n'aime leur retenir 2 fr. par quintal.

Il me semble que ces fournisseurs devront nécessairement faire des marchés à livrer et des marchés à prime, pour s'assurer tout ce que l'administration pourra demander ; ce sera donc encore une grande quantité de grains mise hors de la concurrence, puisqu'ils seront hors de la masse disponible maintenant, selon les bruits de paix ou de guerre, ces marchés seront faits ou défaits, d'où l'invincible nécessité d'un jeu fatal de hausse ou de baisse, selon que les traitans seront obligés d'acheter ou de vendre.

Que feront alors contre ce fléau rendu nécessaire les ordonnances de police et les arrêtés des maires ?

Que pourront contre la misère des populations, ces sociétés de bienfaisance, ces amis de l'humanité, seconde providence du peuple, persuadés que le résultat de leurs sacrifices sera d'augmenter les bénéfices des fournisseurs, ou de courir les pertes occasionées par leur mauvaise prévision ?

Le gouvernement reculera sans doute devant une si effrayante perspective.

Il me semble qu'il ne serait pas difficile d'éviter les maux dont une telle mesure nous menace ; il suffirait de déclarer que les administrations ne se fourniront plus de grains français par le commerce, mais bien par les producteurs ; ce qui est très-facile à exécuter par les moyens qui sont à la disposition du ministre de l'intérieur.

Quant au cautionnement à fournir, l'administration le prendrait en nature et pourrait l'exiger d'un huitième de la soumission, ce qui couvrirait ses besoins d'un mois et demi.

Ainsi un cultivateur, possesseur de 240 quintaux métriques de grains, les vendant à l'administration à un prix convenu et livrable de mois en mois, s'engagerait à ne recevoir le prix des 30 premiers quintaux qu'à la fin de la livraison, recevant comptant le prix des 20 quintaux qu'il livrerait par mois, et reconnaîtrait avoir perdu tout droit au paiement de la première livraison, dans le cas où il n'effectuait pas les suivantes, sans que pour cela l'administration perde son recours contre lui, si elle ne trouvait pas dans cet abandon une suffisante indemnité.

A ces conditions, il n'est pas un cultivateur qui n'offre ses

produits au plus bas prix possible, par l'effet de la concurrence.

En renouvelant ces marchés tous les ans, le service de la guerre serait assuré au prix réel, selon les récoltes, mais toujours à meilleur marché, puisque l'on ne sera pas à la discrétion des intermédiaires, dont les bénéfices diminuent la valeur de la production, ou l'augmentent au détriment du consommateur.

On pourrait faire le marché sur la prévision du plus grand besoin, et non sur le *maximum*, vu que le reste servirait pour l'année suivante.

Si la récolte ne permettait pas aux producteurs de livrer leurs blé à un prix moyen, c'est alors qu'il serait temps de recourir aux blés étrangers par la voie du commerce, vu qu'alors la concurrence servirait mieux l'administration que ses agens, qui, n'étant pas habitués aux opérations commerciales, font nécessairement moins bien que les commerçans qui travaillent pour leur propre compte.

Non-seulement une telle mesure préviendrait bien des maux, mais elle aurait aussi l'avantage de protéger la division des propriétés, et d'amener promptement le nivellement du prix des grains. (*Courrier français*, 18 sept. 1831; suppl.)

JAMETEL aîné.

46. LE SIGNAL DE LA RÉGÉNÉRATION INTELLECTUELLE DONNÉ PAR LE CANON DE JUILLET, ou Révélation sur l'esprit et la tendance du XIX^e. siècle; par P***** G*****. In-8°. de 315 p.; prix, 6 fr. Paris, 1831; Maurice.

La singularité du titre de cet ouvrage engagera sans doute les lecteurs à s'arrêter quelques momens à la préface avant d'arriver jusqu'au livre, de même que la majesté d'un temple avertit l'homme pieux de se recueillir sous le portique, afin de s'approcher plus convenablement du sanctuaire. Cette comparaison n'a rien de trop pompeux et solennel, car l'auteur de ce livre n'est pas un de ces vulgaires écrivains qui déposent sur le papier les fruits de leurs méditations pour les communiquer au public; sa mission est d'un ordre plus élevé, comme il nous l'apprend lui-même. « Celui dont les voies sont toujours mystérieuses et impénétrables a jeté les yeux sur le

plus humble de ses serviteurs pour lui révéler les derniers secrets de sa sagesse, et communiquer au monde, par cet intermédiaire, le dernier avertissement de sa bonté paternelle. »

Une page plus loin, l'auteur ajoute : « Le germe de la vérité, étouffé jusqu'ici par les forces de la matière, a reçu du temps un degré de fécondation qui va bientôt le faire surgir au dehors. Tous les élémens qui doivent le composer et le développer sont déjà prêts; c'est pour le favoriser que je donne au public cette première partie de mes révélations; la seconde partie paraîtra en son temps. Dieu veut que le sens caché de sa parole éternelle ne soit révélé qu'à la fin, pour que son éclat subit complète la confusion des uns et la justification des autres. »

Enfin l'auteur avertit que l'on apercevra dans son ouvrage « quelques négligences dues à la précipitation de son départ. Estafette de la Providence et interprète du destin, je vole pour m'acquitter de mon message, et je ne regarde pas derrière moi; si quelqu'un trouve que je m'empresse trop de détruire les vieilles idées, et que je ne substitue rien à leur place, je répondrai que j'écris uniquement pour détruire, et que je n'ai pas mission pour édifier; Dieu ne m'aurait pas inspiré l'idée de démolir s'il n'avait eu le dessein d'organiser lui-même. Malheur à toute construction élevée par la main de l'homme ! Toute puissance qui s'appuie sur un bras de chair tombera. *Nisi dominus ædificaverit domum, in vanum laboraverunt qui ædificant eam.* »

Ainsi, les 636 aphorismes contenus dans ce livre sont autant de vérités révélées; la foi devrait les recevoir, quand même elles seraient contraires à la raison : et même de ce que l'intelligence humaine les repousserait, de ce que la raison les déclarerait absurdes, ils n'en seraient que plus vénérables aux yeux de la foi, suivant saint Augustin, que l'on ne peut se dispenser de faire intervenir en cette affaire. Mais la foi n'est pas octroyée à tout le monde, et c'est précisément aux lecteurs non favorisés de ce don céleste, que nous avons à rendre compte d'un livre écrit sous l'inspiration divine ! Notre embarras est extrême, d'autant plus que l'auteur s'est muni d'avance contre toute tentation de soumettre ses pensées à l'a-

nalyse, et que la route qu'il trace pour le suivre avec succès nous est interdite. « Je dois avertir le lecteur que, pour me comprendre, il est nécessaire de me lire au moins deux fois ; et en suivant fidèlement l'ordre numérique de chaque aphorisme, parce que mes pensées se modifient mutuellement, et se complètent l'une par l'autre. Séparées, leur sens n'est plus le même que celui qu'elles ont dans leur union collective et vivante : aussi, je déclare protester contre toute citation et interprétation isolées qu'on pourrait en faire.

» Ceux qui s'attachent trop à la lettre morte ne manqueront pas de trouver ici des contradictions : mais ces contradictions ne sont qu'apparentes, et cette apparence vient de l'habitude qu'ont les hommes d'entendre les affirmations dans un sens absolu. Que ceux qui veulent me comprendre se tiennent pour avertis qu'ils ne trouveront pas ici un seul principe qui ne soit relatif et spécial. La généralité de l'énoncé n'est qu'une formule elliptique qu'il ne faut pas interpréter à la rigueur, et hors de la spécialité du point de vue sans laquelle il est impossible de l'entendre. Ce qui paraît contradictoire dans la généralité absolue, se concilie parfaitement dans le point de vue spécial, comme on le verra dans cet ouvrage. »

Ces citations étaient nécessaires pour convaincre nos lecteurs de l'impossibilité où nous sommes d'aller au delà de la préface de ce livre, et pour les prémunir contre l'habitude très-commune de négliger les avertissemens par lesquels un auteur a cru devoir commencer avant d'entrer en matière. Un avis non moins essentiel que nous devons donner à ceux qui entreprendront la lecture de ce livre, c'est qu'ils doivent être munis de profondes connaissances de la philosophie dite *éclectique*, ou qu'ils soient au moins familiarisés avec la langue de cette science, s'ils veulent se contenter d'un savoir superficiel. Sans cette instruction préalable, ils perdraient leurs peines et leur temps ; aucun des 636 aphorismes n'arriverait jusqu'à leur intelligence. Quant aux motifs pour entreprendre ce travail, quelque pénible qu'il puisse être, il suffit de dire que si l'auteur a raison, nos sciences économiques ne sont que des tissus de funestes erreurs, et notre morale un code de perversité. Il s'agit donc de savoir si nous persisterons dans les égare-

mens qui ont amené tous les maux qui nous accablent aujourd'hui ; ou si, en suivant un régime plus convenable , nous nous acheminons , quoique lentement , vers la santé de notre état *primitif*. Le sujet est très-sérieux , comme on voit ; ceux qui voudront diriger leurs regards vers le *signal de la régénération intellectuelle* sont avertis , notre tâche est remplie.

F—Y.

VOYAGES.

47. SECOND VOYAGE DANS L'INTÉRIEUR DE L'AFRIQUE , depuis le golfe de Benin jusqu'à Sackatou par le capitaine CLAPPERTON , pendant les années 1825 , 1826 et 1827 ; suivi du Voyage de Richard Lander de Kano à la Côte maritime ; traduit de l'anglais , par MM. EYRIÈS et DE LA RENAUDIERE , membres de la commission centrale de la société de géographie : ouvrage orné du portrait de Clapperton , et de deux cartes géographiques gravées par A. Tardieu. 2 v. in-8°. de 375 — 372 pages. Paris , 1829 ; Arthus Bertrand et Mongie.

Depuis que nous avons annoncé la publication de ce voyage (t. XVII, n°. 179, et t. XVIII, n°. 288), plusieurs circonstances nous ont empêché d'en rendre un compte aussi étendu que pouvaient l'exiger l'importance du sujet, les hommages à rendre à la mémoire de l'infortuné voyageur , et l'empressement des traducteurs à nous faire jouir de cette intéressante narration. En acquittant notre dette , quoique bien tard , nous aurons à examiner s'il y a quelques moyens d'achever la reconnaissance de l'intérieur de l'Afrique sans y sacrifier autant d'hommes précieux pour les sciences , pourvus de qualités que la nature ne prodigue point.

Clapperton retournait en Afrique , conformément à l'invitation expresse de Bello , sultan des Fellahs ; des arrangements pris avec le monarque africain , devaient assurer sa marche et hâter son arrivée à Sackatou : en débarquant sur la côte de Bouin , le voyageur ne peut rien apprendre concernant les envoyés de Bello , qu'il eût dû trouver à son arrivée , ni même sur ce prince , dont la renommée n'était point parvenue jusqu'aux contrées maritimes. Ce désappoint-

tement n'arrêta point le confiant Clapperton ; il résolut de poursuivre son voyage en se dirigeant d'abord vers Kano, et de cette ville à Sackatou. Cette route, d'environ quatre cent lieues, fut encore alongée par quelques détours, dont les uns furent conseillés par la prudence, et un autre était en quelque sorte un devoir ; le voyageur devait passer près des lieux où Mungho-Park perdit la vie, et l'on manquait encore alors d'informations précises sur cet événement. Lorsque Clapperton entreprit d'aller faire cette recherche à Bouffa, sur le Kanora (Niger) la mort lui avait déjà ravi deux de ses compagnons, M. Pearoe, capitaine de vaisseau, dessinateur très-habile, et M. Morrison, chirurgien de la marine, bien pourvu de connaissances en histoire naturelle. Un troisième, M. Dickson, son compatriote, avait demandé à faire seul le voyage de Sackatou par une autre route, et en conséquence on l'avait débarqué à Guidah. On a su depuis qu'il était arrivé à Dahomay, et ensuite à Char, ville à dix-sept journées de Sackatou ; c'est tout ce qu'on a pu apprendre sur cet aventureux voyageur, qu'il faut probablement mettre au nombre des victimes du climat de l'Afrique ou de la barbarie des Africains.

Un autre Anglais, M. Houtson, que des affaires de commerce avaient amené et retenaient encore en Afrique, offrit d'accompagner les voyageurs jusqu'à Eyeo (Katunga), capitale de l'Yourriba, et il leur indiqua la route de Badagry comme la plus sûre que l'on pût suivre, d'après les observations qu'il avait faites sur l'état du pays et les dispositions des habitans envers les Européens. Ainsi, en partant d'Eyeo pour aller à Boussa, Clapperton se trouva seul avec son fidèle serviteur Lander, dont il parle avec éloge et affection, dans toutes les circonstances où le nom de ce jeune homme est mêlé à ses récits. On jugera du maître et du serviteur par l'anecdote suivante. Clapperton était à Ouaooua, ville du royaume de Borgou, province de Boussa ; « entre autres visites, je reçus celle d'une femme arabe qui a le teint clair, se qualifie de femme blanche, est riche, veuve, et veut épouser un blanc. Elle se nomme Zuma, et passe pour la personne la plus opulente de Ouaooua. Elle possède la meilleure maison de la ville et mille esclaves. Elle a montré beau-

coup d'attention pour mon domestique Richard, qui est plus jeune et a meilleure mine que moi, mais elle a passé vingt ans, et est très-grasse. C'est une beauté parfaite pour un Turc; on dirait d'une tonne ambulante. Tous les artifices échoueront contre la froideur de Richard; elle ne put l'engager à aller la voir chez elle, quoique je lui en eusse donné la permission. » La veuve, ayant perdu l'espoir de faire la conquête du domestique, s'adressa au maître, et en reçut une visite, ce qui la rendit plus pressante et plus importune; ce ne fut pas sans peine que Clapperton parvint à s'en débarrasser.

Les recherches du voyageur sur la fin déplorable de Mungo-Park furent infructueuses. Le bagage était resté à Ouaoua; il fallut que Clapperton vint le chercher lui-même, et il ne le reçut qu'après de longues contestations excitées par la veuve Zuma; cette moderne Talestris annonçait la résolution de suivre l'homme blanc jusqu'à Kano, et de revenir ensuite faire la guerre au gouverneur de Ouaoua, ce qui n'eut pas été sa première rébellion ni sa première campagne. « Certainement je ne me serais jamais douté que la veuve Zuma aurait été à la tête des mécontents d'Ouaoua. Maintenant, une vengeance m'immisçait dans la politique du pays, et l'on croyait que j'y prenais une très-grande part. Ça aurait été réellement une belle manière de terminer mon voyage si j'avais déposé le vieux Mohamed, et si j'avais pris sa place en ayant pour épouse une tonne ambulante. »

Achevons d'esquisser ce tableau, qui établit quelques rapports entre l'Afrique et l'Europe au temps de la féodalité. L'héroïne Zuma s'est mise à la poursuite du cruel objet de sa tendresse; en suivant ses traces, elle rentre dans la ville, à la tête d'une troupe armée; l'historien décrit l'habillement de cette étrange guerrière, ainsi que l'équipement de son cheval, l'un et l'autre d'une grande magnificence. « Si elle eût eu un peu plus de jeunesse et un peu moins de corpulence, on aurait pu éprouver quelque sensation de se mettre à la tête de son parti: car elle a dû certainement être une très-jolie femme; et, dans tout pays de l'Europe, elle aurait passé pour une beauté.

Les extraits que nous venons de transcrire suffisent pour
F. TOME XXVI. AVRIL 1831.

faire voir que ce voyage peut offrir une lecture amusante. Considérons-le sous un aspect plus important ; mais , avant de suivre le voyageur jusqu'à Sackatou et jusqu'à la fin de sa trop courte carrière , il ne sera pas hors de propos de placer ici quelques observations sur les Arabes , dont la domination s'est établie en Afrique , comme celle des Goths en Espagne , et celle des Normands en Italie.

Le peuple arabe mis en mouvement par les dogmes et les préceptes du mahométisme se répand dans toutes les directions où il ne rencontre point trop de grands obstacles. A l'ouest , il n'est arrêté que par l'Océan atlantique ; maître de l'Égypte et des côtes de la Méditerranée , il pénètre en Europe , franchit les Pyrénées et tente d'envahir la France. Au sud et à l'est , il parvient jusqu'à l'extrémité de l'Afrique , s'établit sur les bords du Sind et du Gange , et propage sa religion jusqu'à Madagascar et dans les grandes îles de l'Asie. Vers le nord , il trouve le dépôt des sciences , le conserve et l'augmente ; en Afrique , il rencontre des peuplades barbares , et au lieu de les élever jusqu'au degré de civilisation qu'il avait atteint , il descend à leur niveau. Et comme une race dégénérée vaut d'autant moins qu'elle est tombée de plus haut , on ne doit pas être étonné que Clapperton ait eu beaucoup plus à se plaindre des mahométans que des païens. Ce sera probablement par la civilisation des noirs que les améliorations morales commenceront en Afrique ; les races originaires de l'Asie se refuseront plus long-temps à tout perfectionnement. Mais revenons au voyageur anglais , et suivons-le jusqu'à Sackatou , où ses infortunes vont commencer.

A Kano , il se sépara de ses domestiques , y compris Richard Lander , auquel il laissa des instructions sur ce qu'il devrait faire dans le cas où il perdrait son maître. On était alors dans la saison des pluies , et les chemins devinrent bientôt extrêmement mauvais , et le voyageur était malade. Voici comment il décrit cette pénible route :

« A onze heures et demie je passai à *Duncamie*. Au delà de cette ville , les chemins devinrent cent fois pires , ou plutôt il n'y avait réellement pas du tout de chemin. Partout la surface de la terre offrait un marécage ; les hommes avaient quelquefois de l'eau jusqu'à la ceinture pendant une demi-

heure... A cinq heures et demie, la pluie, le tonnerre, les éclairs commencèrent. Mes domestiques se déshabillèrent complètement, et placèrent leurs chemises sous les peaux qui couvraient le bagage, afin qu'elles se maintinssent sèches jusqu'au moment où ils feraient halte. Je fus mouillé jusqu'aux os; toutefois, je ressentais une soif brûlante. J'avais à peine la force de me tenir à cheval; enfin, un vomissement me soulagea. J'aurais bien voulu me coucher, n'importe où; mais il n'y avait pas le plus petit espace qui ne fût couvert d'eau. Tel fut l'état dans lequel nous restâmes tous, hommes et bêtes, jusqu'à six heures et demie du soir, moment de notre arrivée à *Djaza*, ville de la province de Cachénah. Je m'y étendis près du feu, dans la maison du chef; je n'avais pu descendre de cheval sans être aidé. » Clapperton était de haute taille, et d'une force remarquable; ses amis le croyaient à l'épreuve de toutes les fatigues et de toute l'insalubrité des pays qu'il allait traverser : on a maintenant une idée plus exacte de la difficulté des voyages en Afrique.

Au milieu de ses fatigues et de ses souffrances, le voyageur se consolait en pensant qu'il approchait de Bello, qui lui avait fait un accueil si aimable lors de son premier voyage, qui l'avait pressé de revenir, et qu'il trouverait empressé d'établir des relations de commerce avec l'Angleterre : il arrive enfin auprès du sultan, occupé alors à faire le siège de *Counia*, capitale du Gouber, et campé devant cette ville. L'entrevue fut amicale; Clapperton fut invité par le sultan à continuer sa route jusqu'à Sackatou. Avant son départ, il fut témoin d'une attaque contre *Counia*; cette partie de sa narration est très-instructive et des plus curieuses; les militaires pourront tirer quelque profit des détails dans lesquels le voyageur est entré sur la tactique et l'armement des fellahs. Offrons encore aux lecteurs un tableau de mœurs locales dont nous n'avons point de modèles en Europe, même parmi les vivandières à la suite des armées.

« Le personnage qui fut le plus utile de notre armée, et qui se montra aussi brave que tout autre, fut une femme esclave du sultan; elle était de Zamfra, et disait qu'elle avait élevé cinq gouverneurs de ce pays. Sa couleur était cuivrée très-foncée. Par son habillement et sa physionomie, elle res-

semblait à une des femmes eskimauses représentées dans le Voyage du capitaine Lyon. Elle montait un long cheval bai-clair, à queue pelée, les oreilles coupées et la crinière dans le même état que si les rats en eussent rongé une partie ; le pauvre animal était bien chétif. Cette femme était à califourchon ; un couvercle de plat, de forme conique et en paille, lui tenait lieu de chapeau et préservait son visage du soleil. Elle avait une robe de chambre courte, de couleur blanche et sale, un ample pantalon également malpropre, une paire de bottes du haoussa, qui sont très-larges, remontait au-dessus de ses genoux, et était attachée autour de la taille par un cordon. A sa selle étaient suspendues une demi-douzaine de gourdes pleines d'eau et un bassin servant à boire ; elle en donnait aux blessés et aux altérés. Je lui eus certainement de grandes obligations, car deux fois elle me gratifia d'un bassin d'eau. La chaleur rendait la soif presque insupportable. Un grand nombre de soldats se retiraient à l'ombre lorsqu'ils se sentaient fatigués, et allaient aussi se désaltérer à la rivière. Lorsque le soleil fut sur son déclin, le sultan descendit de cheval, et on tint son bouclier au-dessus de lui pour lui faire de l'ombre : tout cela continua jusqu'au coucher du soleil ; alors le sultan étant remonté à cheval, on s'éloigna des murs de Counia et on retourna au camp. »

Lorsque le voyageur fut arrivé à Sackatou, la résolution de Bello lui fut notifiée ; on lui laissait le choix de la route par laquelle il retournerait en Angleterre. On avait persuadé au sultan que cet Anglais était un espion que le roi d'Angleterre avait envoyé pour reconnaître le pays et préparer les moyens de s'en emparer. Ainsi le voyage ne pouvait plus avoir de résultats importants ni pour le commerce ni pour l'abolition de la traite des esclaves ; il ne procurerait que peu de documens nouveaux pour la géographie et les sciences naturelles ; son but était manqué. Clapperton fut pénétré d'un ressentiment et d'un chagrin que la prudence l'empêchait d'exhaler, et qui fit d'autant plus de ravages au dedans ; sa forte constitution résista long temps encore, mais la blessure était si profonde qu'elle ne put guérir : le 13 avril 1827, Clapperton mourut entre les bras de Richard Lander. Le journal de cet estimable domestique commence à son départ de Kano,

où son maître l'avait laissé malade avec les autres domestiques et son bagage. C'est par lui qu'on a connu tous les détails de la mort de son maître. Ces deux hommes étaient dignes l'un de l'autre : le malheureux survivant invoquait la mort, une fièvre brûlante le dévorait. On jugera par l'extrait suivant de l'affection qui l'attachait à Clapperton.

« Parmi les mille preuves de bonté que mon maître m'avait données, je ne citerai qu'un seul fait : pendant notre route dans l'intérieur, je tombai malade à Djannah ; la fièvre menaçait mes jours. L'excellent capitaine ne me quitta pas ; il me donna son lit, coucha sur une natte à mes côtés, me veilla, me soigna comme le père le plus tendre ; et lorsque je recouvrai la santé, sa joie fut aussi vive que son dévouement avait été grand et prolongé ; c'est en sympathisant à mes maux, c'est en prévenant mes besoins, qu'il s'était acquis les droits les plus étendus à ma reconnaissance et à mon attachement. Mes sentimens étaient tous à lui, ils étaient purs du motifs d'intérêt ; j'acquittais une dette de cœur en lui prodiguant mes soins aux jours de ses malheurs et de ses souffrances. »

Le sens droit et la sagacité de Lander lui firent préférer, pour son retour en Angleterre, la route qui le mettrait le plus souvent en relation avec les indigènes africains ; il avait appris à se défier de la race des conquérans établie dans ces contrées. Sa narration est courte, mais pittoresque, attrayante. Il revint sur les traces de son maître, mêlant ainsi des souvenirs aux nouveaux objets qui se présentèrent à ses regards. Vers la fin de novembre il arriva à Badagry, d'où il ne put partir que le 3 février 1828.

Un supplément aux journaux des deux voyageurs contient une liste des papiers arabes du capitaine Clapperton ; on y trouve l'explication de la carte du cours du Kouara, tracée par le maître d'école de Bello, et dont une copie est jointe au second volume de ce voyage. Vient ensuite le récit d'une expédition tentée par quarante chrétiens pour descendre sur ce fleuve, depuis Ségo jusqu'à la mer ; il y a tout lieu de croire que cette expédition est celle de Mungo-Park. D'autres notices d'un moindre intérêt, un vocabulaire des langues goumboni et fellatah, et la table des observations météorolo-

giques faites par Clapperton, terminent le volume. Ces tables d'observations, faites pour la plupart une seule fois dans chaque lieu, dans des circonstances que l'observateur ne pouvait indiquer, seront probablement inutiles pour les progrès de la météorologie.

Examinons maintenant quels fruits on peut recueillir d'un voyage dont on avait tout espéré. On est sans doute bien convaincu de la nécessité d'adopter un autre système pour achever l'exploration de l'intérieur de l'Afrique. Si l'on persistait à vouloir résoudre, par des voyages dans cette partie du monde, des questions posées d'avance en Europe ; si les voyageurs chargés d'aller chercher les solutions demandées se hâtent de terminer leurs opérations, s'ils recueillent trop tôt et devantant la maturité que le temps seul peut amener ; si on les embarrasse par les entraves d'instructions, etc., l'Angleterre même ne fournira peut-être pas assez d'hommes de la trempe qu'exigent ces recherches aventureuses. Les Mungo-Park, les Clapperton, les Denham, etc., ne sont pas très-communs, et les circonstances qui les font reconnaître peuvent être encore plus rares. Il ne s'agit ici que des facultés intellectuelles, des qualités morales, car les qualités physiques sont toujours très-apparentes : l'apparence extérieure est, pour ces entreprises, d'une importance bien reconnue : il paraît que les voyageurs anglais, dans l'Afrique, satisfaisaient tous à cette condition. Un habitant de Onaoua fit à Landers ce portrait de Mungo-Park : « C'était un homme très grand et très-fort, ayant les bras longs et les mains larges, garnies de gants de cuir qui lui venaient jusqu'aux coudes. Il portait un chapeau de paille blanche, une longue veste, un pantalon blanc et des bottines de cuir rouge. Ses yeux et ses cheveux étaient noirs, comme sa barbe épaisse et sa grande moustache. »

Ce sera peut-être par le commerce qu'on obtiendra le plus facilement les notions les plus certaines sur l'intérieur de l'Afrique. Si l'on rencontre des hommes qui sachent voyager comme Chardin, qu'on attende les communications qu'ils feront au public ; elles seront tardives, laconiques, mais toujours fondées sur des observations exactes, toujours utiles. On a déjà la certitude que les peuples africains recevront avec

empressement les marchandises de l'Europe , et que des relations profitables peuvent être établies dans ces contrées, sans que les gouvernemens européens s'en mêlent. Que l'on trouve des Chardin en Angleterre, en France, dans tous les pays qui peuvent entretenir avec l'Afrique un commerce dont la traite ne soit pas l'objet , tôt ou tard cette partie du monde ne sera pas moins bien connue que plusieurs contrées de l'Europe.

F—Y.

48. VOYAGE DANS L'ARABIE PÉTRÉE; par MM. LÉON de LABORDE et LINAUT, publié par M. LÉON de LABORDE. In-folio. Paris, 1830; Giard.

Nous regrettons que les éditeurs ne nous aient pas mis à même encore d'annoncer cet intéressant ouvrage; nous ne voulons cependant pas le passer sous silence, et nous le signalerons d'après ce qu'en ont dit les journaux quotidiens. Nous nous bornons à dire aujourd'hui que plus entreprenans et plus heureux, peut-être aussi plus favorisés par les circonstances que leurs prédécesseurs, MM. Léon de Laborde et Linaut, ont pu parvenir dans l'Ouadi-Mousa, y reconnaître les ruines de Pétra, et pendant huit jours parcourir les ruines et les environs, dessiner chaque monument en détail, en lever le plan, en prendre les mesures, s'assurer enfin qu'ils ne laissent derrière eux rien d'intéressant dont ils n'eussent pris connaissance. Les points principaux sur lesquels on peut, dès à présent, dire que sera fixée l'attention, sont les ruines de Pétra, encore inconnues, quoique citées dans les livres saints et dans Burckhards qui y pénétra le premier, n'a pu donner qu'une faible idée des cinq planches jointes à la première livraison, expose le plan de Pétra. Dans la partie de l'Arabie, au S. de cette ville, MM. de Laborde et Linaut ont découvert les ruines d'une ville dans laquelle on remarque une naumarchie bien conservée, une autre alimentée par un aqueduc de 3 lieues de long; ils ont décrit une quantité de sites intéressans par leur coïncidence avec les rapports des anciens. Le texte et les dessins relatifs à la route que M. Léon de Laborde suivit seul à travers les montagnes de la presqu'île du Mont-Sinaï, présentent un intérêt particulier pour l'explication de l'Ancien Testament.

Th.

49. DESCRIPTION D'UN VOYAGE AU CRATÈRE DU VOLCAN TANGKOEBAH-PRAUW, DANS LA PROVINCE DE KRAWANG, A JAVA. (*De Recensent* ; juin 1830, n°. 6, p. 231.)

Le 2 novembre nous partîmes de Tangar-Agong pour Santia, le chemin qui y conduit est un sentier qui, passant par des montagnes et des terres vagues, présentait alternativement à nos yeux de riens paysages et de vastes déserts couverts d'une herbe sauvage qui a 5 ou 6 pieds de haut, et que l'on nomme dans le pays allang-allang. Les tigres aiment particulièrement à y séjourner. En divers lieux on a établi dans les profondeurs des *savahs* ou champs de riz arrosés par des aqueducs, et nous apercevions çà et là un petit gagah ou tipar (champ de riz sec) sur la pente douce des montagnes et dans les jardins qui les environnent. La diversité du spectacle, que nous contemplâmes d'une hauteur qu'il nous avait fallu atteindre, était vraiment merveilleuse. L'horizon était fermé de tous côtés par de hautes montagnes, parmi lesquelles se distinguait le Tangkoeban-Prahoë aux flancs pierreux et volcaniques. Lorsque nous portions nos regards sur les vallées et les profondeurs, nous apercevions une végétation dont la couleur d'azur foncé contrastait vivement avec les productions des terrains cultivés ; un peu plus bas on trouve le petit village de Santia, qui est situé au pied du volcan Tangkoeban-Prahoë, et qu'ombragent des masses de cototiers et d'arecquiers. Lorsque nous arrivâmes aux confins de ce petit territoire, le boekoce, ou magistrat du village, vint au devant de nous et nous accompagna au *pasangrahan* (tente pour les voyageurs) ; notre marche ressemblait à un triomphe, nous étions escortés par des joueurs d'ankloeng (ankloeng, espèce d'harmonica de bambou), et par des danseurs ; la tente où nous fûmes reçus était élégamment ornée de festons et de guirlandes. Dès que nous y fûmes entrés, les danseurs et les joueurs d'ankloeng prirent congé de nous ; des jeunes filles leur succédèrent et dansèrent devant nous ; elles chantèrent aussi avec l'accompagnement des ankloengs un air populaire en vers, pour célébrer les exploits héroïques des anciens princes de Java.

On nous offrit ensuite un repas sur une table couverte d'une nappe blanche, du café et du thé, puis quelques-uns

d'entre nous allèrent à la chasse aux paons , et d'autres se rendirent avec le boekoce au village pour l'examiner.

Ce village est composé d'une trentaine de maisons ou plutôt de cabanes de bambou. Les habitans sont au nombre de 200 environ ; les femmes s'occupaient à filer , tandis que les hommes , qui ne travaillaient pas dans les champs , tréssaient des corbeilles ou raccommodaient des ustensiles de ménage. Les naturels sont doux et bienveillans. Comme ils ont été rarement visités par les Européens dans leurs déserts presque inaccessibles , leurs mœurs primitives n'ont guère changé , et quiconque les connaît s'empresse de dire qu'ils sont humains , généreux et pleins d'ardeur pour le travail. Indépendamment de la culture , des vastes champs de riz qui , dans la portion où se trouve le Kampong avaient toute l'apparence de la fertilité. Ces mêmes habitans se livrent aussi à l'éducation des chevaux : la situation des lieux est favorable à cette industrie. J'ai appris que l'on avait formé le projet d'établir un marché aux chevaux au centre du district Segalla-Trang , mais que des raisons particulières empêchèrent que ce projet se réalisât. Le jour suivant nous continuâmes notre voyage au sommet de la montagne. Nous étions au nombre de 60 , tous à cheval , et précédés de deux goelang-goelang (les goelang sont des hommes qui portent la nourriture des voyageurs) ; nous atteignîmes bientôt le hameau de Tytenanang , où une chute d'eau d'environ 150 pieds de haut se précipite dans la vallée. Cette chute d'eau se nomme Tjoeroek asta Kria , parce qu'un jour un homme de ce nom fut emporté par elle , et arriva dans la vallée sans avoir éprouvé aucun accident. En cet endroit une grande partie de notre caravane nous abandonna ; quant à nous , nous poursuivîmes notre route , qui commença dès lors à devenir très-difficile. Nous n'étions accompagnés que d'un guide et de quelques hommes qui portaient des subsistances. Après avoir fait quelques milles , nous trouvâmes une ancienne plantation de café établie autrefois par M. Lawick van Paost ; elle était déserte et dégradée , quoique l'on y vît encore quelques arbres chargés de fruit. Cette plantation pouvait avoir deux milles en longueur et en largeur. Nous arrivâmes ensuite dans un bois très-étendu , dont les arbres touffus et

élevés fixèrent particulièrement notre attention ; nous remarquâmes le pohon-lemais, dont l'écorce jeune, a le goût du citron ; aussi les naturels s'en servent pour assaisonner leurs mets. Le pëmanarana aux fruits ronds et bleus, le pakoe-pakoe aux grandes épines, le tjantiga et le pokon guets, dont les fruits entrent dans la composition des médicamens. Parmi les grands arbres, nous admirâmes le majestueux rassamala et le guesans-augustata que Blume a décrit ; nous en vîmes deux que je ne crois point avoir vu ailleurs, ce sont le beroe, qui, comme le cèdre, élève sa tête au-dessus de tous les arbres qui l'entourent, et l'orai, dont le fenet très-petit, nommé tjanar, est environné d'épines qui le protègent.

Après avoir traversé une petite rivière dont les eaux sulfureuses et calcaires roulent sur un terrain jaunâtre, nous trouvâmes tout à coup près du cratère que les indigènes appellent *kava doma* (les huit cents portes) : ce cratère a une circonférence de deux milles. Dans toute l'étendue, la terre soumise à l'action d'un feu souterrain a fini par prendre la couleur de la houille brûlée ; des tourbillons de flammes et de fumée sortent continuellement d'ouvertures innombrables ; les bords de ces ouvertures sont environnés de soufre, la chaleur ne permet pas d'y porter la main. Nous marchions avec précaution, parce que le sol retentissait sous nos pas. Nous nous rendîmes à l'endroit où la fumée était le plus considérable ; le volcan jetait des pierres et du soufre ; la fumée contenait un grand nombre de parties d'eau qui retombaient sous la forme d'une pluie fine, et mouillaient toute la superficie de ce terrain calcaire. Il me parut vraisemblable que la foule de petits ruisseaux qui descendaient de cette surface pierreuse provenaient de ces parcelles d'eau condensées, d'autant plus que notre guide nous assura que ces ruisseaux étaient à sec lorsque le volcan ne fumait point.

L'ouverture d'où sortait le plus de fumée avait de 14 à 16 pi. de long et $\frac{1}{2}$ pi. de large ; l'ouverture est en partie couverte d'un quartier de rocher qui, arrêtant la fumée à sa sortie, la fait éclater avec plus de force et d'impétuosité. Lorsque les éruptions volcaniques commencent, les habitans sont ordinairement en proie à une grande consternation ; ils ne disent pas un mot, adressent des prières au ciel et brûlent de l'encens.

Nous allâmes visiter ensuite le second cratère du volcan qui porte le nom de *kawa ratoe* (cratère femelle) : ce cratère, qui est le plus grand de Java, a été rarement vanté. On prétend qu'en 1804 le naturaliste anglais Horsfield y monta, et en 1823 M. Valck, président actuel à Kravang.

Le *kawa ratoe* a généralement la forme d'un bassin dont les côtés sont très-irréguliers : il est composé de grosses pierres brûlées et de minéraux dont l'abîme est entouré de toutes parts. Les opinions varient sur la profondeur du bassin : suivant les uns, elle est de 600 pi. ; suivant d'autres, de 250 pi. seulement : on peut en dire autant de la surface du bassin. J'en évalua la circonférence à une heure de marche, et je pense que la circonférence du fond n'est que d'une demi-heure de marche, à cause de la pente du terrain. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine que je descendis à la partie sud-ouest du cratère. Après 20 minutes de descente, j'arrivai à une grotte profonde et escarpée qui s'avancait comme une mine dans la direction de l'orient ; je trouvai ensuite de grands blocs de basalte. Vers le milieu, le terrain est plus uni : là j'aperçus, dans la direction du sud-ouest, un lac formant un ovale irrégulier, et ayant près de 100 pi. de diamètre ; les bords en sont couverts de croûtes épaisses de soufre, l'eau est blanche. M. Valck et M. G. la trouvèrent si chaude, qu'ils ne purent y tenir la main. Mais alors elle était froide, j'en goûtai ; elle me parut salée, aigre et amère : j'en pris sur la main, elle sécha promptement, et laissa après elle une matière blanche et molle.

De ce point, on voit au versant méridional un autre cratère nommé *kawa lanang* (cratère mâle), auquel il est impossible d'arriver.

Je songeai alors à partir, et je me retirai, ayant l'imagination remplie du spectacle sublime que mes yeux avaient contemplé.

C. R.

MÉLANGES.

50. SOCIÉTÉ ROYALE DE GÉOGRAPHIE DE LONDRES.

On a donné lecture d'une lettre du capitaine Beaufort, contenant quelques détails qui se rattachent à l'hydrographie du Danemark. On a lu ensuite un document sur l'état actuel

de la rivière des Cygnes , par M. Barrow. Il y est fait mention d'une découverte d'ossements dans les cavernes de l'Australie. Ces ossements sont probablement antédiluviens ; ils ne diffèrent point, quant à leur position et à leurs couches, des ossements que l'on trouve en Europe. On ne savait pas positivement à quels animaux ces ossements appartenaient ; il y en avait qui ressemblaient à ceux d'un bœuf, mais ils étaient quatre fois plus grands ; toutefois on ne saurait y voir les ossements d'animaux qui appartiennent à l'Australie. Le savant auteur du document a fait ressortir le rapport intime que ces faits établissent entre l'ancien monde et le nouveau continent, en tant que des races d'animaux y ont été détruites par des catastrophes semblables à celles qui ont agi en Europe. Il pense qu'il est probable que le Kangarow et autres animaux marsupiaux, ainsi que la classe paradoxale des monotrèmes, ne sont point des créations nouvelles, mais, suivant les apparences, aussi anciennes que les êtres vivans de l'ancien monde. Ce rapport est en outre appuyé par les nouvelles découvertes hydrographiques qui ont été faites dans l'intérieur de ce pays inconnu, et qui prouvent d'une manière satisfaisante que nonobstant l'examen contraire qui a dominé jusqu'à ce moment, les rivières y suivent le même cours que dans les autres régions de la terre. Les membres de la société ont pu examiner une carte sur laquelle l'auteur avait tracé le cours de la Mozambique, et d'une autre rivière salée plus étendue, depuis le versant occidental des montagnes bleues, jusqu'à leur embouchure dans le golfe Saint-Vincent.

Il était naturel que l'esprit des hommes fût induit en erreur par les traits nouveaux et frappant que les règnes animal et végétal, ainsi que les phénomènes hydrographiques et géographiques présentaient dans ce pays inconnu, et que leur nouveauté enveloppât le continent d'une sorte de nuage mystérieux aussi défavorable à la précision des détails que ses bancs de craie et de sable étaient nuisibles aux exploitations, et l'on éprouve un sentiment de plaisir, en voyant que des recherches hardies et éclairées tendent à déchirer ce voile et à faire coïncider les phénomènes du continent avec ceux des régions mieux connues. (*Literary gaz.* ; nov. 1830, p. 722, 737 et 769.

C. N.

51. DÉCOUVERTE D'UN ÉCUEIL DANS L'ATLANTIQUE.

Le capitaine du navire anglais *le Saint-Georges*, de Liverpool, vient de constater de nouveau, dans un voyage qu'il vient de faire à Madère, l'existence de l'écueil appelé Roche du Diable (*Devil's rock*), aperçu en 1764, et qui depuis avait échappé aux recherches des navigateurs, excepté récemment au capitaine du navire *Fortitude*, de Dublin. Ce rocher, suivant les observations du commandant du *Saint-Georges*, git par 46° 36' N. de latitude et 13° 8' long. O. La longitude est exacte, le capitaine s'étant servi d'un excellent chronomètre. (*Navigateur*; 1830, n°. 2.)

52. DESCRIPTION D'UNE FÊTE DES HINDOUS, APPELÉE GANGAMMA TIRNAL; par le rév. D. TYERMAN et G. BENNET, esq.

Pendant notre séjour, disent les deux voyageurs, nous avons eu l'occasion d'assister à une grande fête des Hindous, appelée *Gangamma Tirnal*, ou la grande déesse Gangamma, gardée dans le village de *Cocottapetta*, distante de *Cuddapah* d'environ cinq milles; c'était un coup d'œil des plus nouveaux et des plus frappans; près de 50,000 personnes étaient réunies dans une espèce de bocage autour de la pagode infâme, objet de leurs adorations empressées. Devant la porte de cette maison impudique, le peuple offrait tout le long du jour à l'idole des sacrifices de moutons et de chèvres; des ruisseaux de sang coulaient dans toutes les directions. Autour de ce lieu est un large boulevard, sur lequel une multitude de charrettes, traînées par de jeunes bœufs, portaient des paniers remplis de diverses graines, que l'on jetait à ceux qui s'empressaient de les recevoir; c'étaient des vœux que l'on accomplissait entre midi et six heures. Nous vîmes trente hommes et deux femmes entreprendre la cérémonie de se brandiller sur des crochets passés à travers la peau de leurs dos. La machine dont ils se servaient à cet effet était une charrette à bœuf; on élevait un poteau sur l'essieu, au haut duquel passait une poutre d'environ 35 pieds de longueur; la partie la plus longue de cette poutre s'étendait par-dessus les bœufs; à son extrémité était attachée une pièce carrée, ornée de jeunes arbres de plantain, dans lesquels pouvaient tenir deux personnes. Lorsque les crochets furent entrés dans la peau, les cordes attachées aux crochets

furent fixées solidement au haut de la barre de la machine , de manière à permettre au peuple de se tenir sur la poutre la plus basse. Cela exécuté , et nous vîmes plusieurs fois répéter cette opération , la poutre fut élevée sur son support à environ 25 ou 30 pieds au-dessus du sol. Chaque individu avait un poignard dans une main et un mouchoir dans l'autre. Les machines , où étaient attachés à quelques-unes 6 , 8 , 10 ou 12 bœufs , furent alors chassées avec la plus grande rapidité , par trois fois , à l'entour de la pagode , tandis que les pauvres misérables qu'on avait trompés brandissaient leur poignard et secouaient leur mouchoir , de temps en temps se reposant sur la partie la plus basse de la poutre , mais le plus souvent se suspendant entièrement sur les crochets. Quelquefois on chassait à la fois 6 ou 8 de ces machines. Sur notre demande pourquoi ces êtres abusés s'étaient soumis à cette punition , on nous répondit que c'était pour accomplir les vœux qu'ils avaient faits à la déesse ; d'autres nous dirent qu'ils étaient loués par des personnes qui se tenaient près de là , et qu'ils recevraient une ou deux roupies pour leurs peines. Il y avait sous les arbres des cabanes et des échoppes dans lesquelles on vendait des confitures , des vivres , des colifichets , etc. On y voyait des joueurs de gobelets , des mendiants et des parties de plaisir. Peu de personnes s'intéressaient aux horribles scènes qui avaient le plus attiré notre attention. (*Sydney Gazette* , 28 fév. 1829.) L.

53. LA FÊTE DE DOORGAH POOJAH , dans le Bengale.

Cette fête , qui a eu lieu jeudi dernier , 11 octobre 1829 , était en l'honneur de l'avènement de Durga sur notre terre. On ne saurait trop bien dire ce qu'est Durga ; elle a divers noms et diverses fonctions ; elle est la fille de Mahadev et la femme de Siva. On la représente avec dix bras et avec des lances de différentes sortes dans chaque main. Ses filles , Lashmi et Serussultee , se tiennent à ses côtés , et auprès de celles-ci sont assis ses fils , Cartika sur un paon , et Gunesa avec sa trompe d'éléphant. Aux pieds de Durga sont une figure humaine , d'un bleu sombre ou vert bouteille (un géant qu'elle a tué) , et un lion sur lequel elle est montée.

Une innombrable quantité de roupies se consomment dans ces fêtes , et la piété ainsi que l'argent des naturels y sont

également épuisés. Il y a une figure en or, de Durgah, qui appartient aux Mullicks; mais comme la fête de la déesse ne vient, pour chaque membre de cette famille, que tous les 32 ans, ils peuvent consacrer beaucoup plus d'argent pour ce *Poojah* que les familles qui le célèbrent tous les ans. Les Mullicks de Gooroochurn dépensent au delà d'un lakh de roupies par an pour cette fête; mais la plus grande partie de cette somme est employée à nourrir les brames et à leur donner des châles et des vêtements. La somme dépensée tous les ans pour ce *Poojah*, par les plus importants et les plus riches habitans de Calcutta, dépasse rarement 10,000 roupies. (*Asiatic journal*; avril 1830, p. 198.)

TABLE

DES ARTICLES DU CAHIER D'AVRIL 1831.

Géographie et Statistique.

	Pag.
Nouveau volcan dans la Méditerranée.	1
Avis aux navigateurs et aux marins qui font des découvertes, sur les nomenclatures hydrographiques et géographiques.	2
Tableau des rapports de la population des princip. villes d'Europe. FRANCE. De l'abolition du privilège des officiers ministériels. . .	10
Mémoire sur les meilleurs moyens de former en France des colonies agricoles; Silvestre.	12
Mémoire sur le canal de l'Ourcq et la distribution de ses eaux; P.-S. Girard.	59
Annuaire du département du Loiret, pour 1830.	14
Histoire de la ville d'Orléans; Vergnaud-Romagnesi.	25
Explication des tableaux, dessins, sculptures, antiquités et curiosités exposés au Musée d'Orléans.	ib.
Almanach du département de l'Yonne, pour 1831.	26
Budget de la ville d'Auxerre.	28
Annuaire du département de la Sarthe, pour 1829, 1830 et 1831. . .	30
Essai sur la statistique de l'arrond. de la Flèche; Th. Cauvin. . .	ib.
Le Mans ancien et moderne; Ch.-J. Richelet.	ib.
Annuaire du département d'Indre-et-Loire, pour 1831.	33
de la Manche, pour 1829, 1830 et 1831.	35
GRANDE-BRETAGNE. Exposé des allégations pour et contre le commerce privilégié de la compagnie des Indes-Orientales de l'Angleterre avec la Chine.	38
DANEMARK. Progrès de l'enseignement mutuel en Danemark. . .	52
Notice sur l'état de l'enseignement mutuel en Danemark.	ib.
Rapport sur les exercices gymnastiques introduits dans les écoles en Danemark.	ib.
Notice sur l'enseignement de la géographie en Danemark.	ib.
RUSSIE. <i>Darstellungen aus, etc.</i> Tableaux tirés de la capitale de la Russie.	63
Notice historique et statistique sur la foire d'Arbit.	65

	Pag.
ALLEMAGNE. <i>Deukmaehler der</i> , etc. Monumens de l'architecture allemande; G. Moller.	70
<i>Beitraege zur geographie</i> , etc. Matériaux pour servir à la géographie de la Hesse électorale; Gerling.	72
<i>Topographisch-historich-statistische, Beschreibung</i> , etc. Description topographique, historique et statistique de Reichenberg; Czoerning.	74
ITALIE. Progrès de l'instruction publique élémentaire en Lombardie.	78
ASIE. <i>Topographical Sketches of</i> , etc. Recherches topographiques sur Mégapolis, Aulis et Érétrée; J.-S. Stanhope.	81
<i>Notes on the Bedouins</i> , etc. Notes sur les Bédouins et les Wahabys; J.-L. Burkhardt.	82
Notice ethnographique sur l'île de Jéso; Siebold.	100
AFRIQUE. Statistique de la colonie française du Sénégal.	101
<i>Das Bundes Staats Recht</i> , etc. Droit public des États-Unis d'Amérique du nord; R. Mohl.	130
Notice sur la Péninsule de Michigan; James Pierie.	140
<i>Plans et Cartes.</i>	
Mappemonde en deux hémisphères; A. Brué.	142
Mappemonde sur la projection de Mercator; le même.	ib.
Monde connu des Hébreux; le même.	ib.
Carte générale de l'Europe centrale; le même.	ib.
Carte de la Russie d'Asie; le même.	ib.
Atlas de l'Europe en 220 feuilles; Weiss.	ib.
<i>Économie publique.</i>	
<i>Ansicht ueber den freyen</i> , etc. Réflexions sur l'état actuel et futur de la liberté du commerce et de la colonisation; J. Crawford.	146
<i>Beitraege zur Revision</i> , etc. Documens pour servir à la révision de la législation prussienne; Ed. Gans.	147
De l'institution d'une mandataire publique pour la gestion des intérêts particuliers; G. d'Orvilliers.	148
Droit public du régime constitutionnel; Hello.	149
Du monopole des grains.	153
Le signal de la régénération intellectuelle donné par le canon de juillet.	156
<i>Voyages.</i>	
Second voyage dans l'intérieur de l'Afrique; depuis le golfe Benin jusqu'à Sackatou; cap. Clapperton; suivi du voyage de R. Lander.	159
Voyage dans l'Arabie Pétrée; MM. Léon de Laborde et Linaut.	167
Description d'un voyage au cratère du volcan Tangkoeban-Prauw, dans la province de Krawang, à Java.	168
<i>Mélanges.</i>	
Société royale de géographie de Londres.	171
Découverte d'un écueil dans l'Atlantique.	173
Description d'une fête des Hindous, appelée Gangamma Tirnal; le rév. D. Tyerman et G. Bennet.	ib.
La fête de Doorgah Poojah, dans le Bengale.	175

BULLETIN

DES SCIENCES GÉOGRAPHIQUES,

ÉCONOMIE PUBLIQUE, VOYAGES.

GÉOGRAPHIE ET STATISTIQUE.

54. I. MANUALE DI GEOGRAFIA MODERNA UNIVERSALE. — Manuel de géographie moderne universelle, par CARTA. 3 vol in-12. Milan, 1826-27 ; Fontana.

55. II. APPENDICE AL DIZIONARIO, etc. — Appendix au Dictionnaire géographique, topographique, historique, statistique et commercial de L.-R. F. In-8°. Milan, 1828 ; Bernardoni.

Nous ne connaissons point ces deux ouvrages ; mais il ne nous a pas semblé que ce fût un motif pour en taire l'existence, que la *Bibliothèque italienne* a annoncée dans son dernier volume de 1828, p. 373. C'est le jugement qu'elle en porte que nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs.

Quant au premier, elle donne des éloges à la distribution des matières, à l'exactitude des descriptions, au soin avec lequel on a recueilli les découvertes récentes les plus importantes, au style animé et concis, qui rend agréable l'étude de la géographie et en sauve l'aridité. Le rédacteur de l'article regrette que toutes les mesures de distance, de surface, de hauteur, n'aient pas été réduites à une même unité.

Le second est un complément au grand Dictionnaire de Formagini, qui, d'après le témoignage d'un savant géographe, n'a jamais été au niveau de l'état actuel de la géographie, et ne peut plus être un guide sûr. Les éditeurs ont cru devoir le conserver tel qu'il est sorti des mains de son auteur, mais y joindre un supplément qui fasse connaître l'état actuel du globe, et les changements que la politique a amenés

dans sa distribution. Ce travail a été confié à un homme très-versé dans les connaissances qu'il exigeait, et qui joint, à une étude sérieuse de la géographie, celles qui ont pour objet les sciences et les arts. Il s'est aidé de tout ce qui a été publié récemment, soit par Carta, soit par Maltebrun, soit par Balbi.

Nous aurions désiré avoir ces deux ouvrages sous les yeux, pour juger jusqu'à quel point ils peuvent être recommandés à la confiance des lecteurs. Nous pouvons dire en général des compilations, et il ne paraît pas que ce soit autre chose, que, pour être utiles, il faut, non-seulement que ceux qui prennent ce soin, ne puisent qu'à des sources bien pures, mais aussi qu'ils évitent celles qui ne peuvent qu'induire en erreur, comme le Dictionnaire de Formagini, qu'on aurait mieux fait de ne pas réimprimer que de le rectifier par un appendix, qui, on peut le craindre, n'a pas relevé toutes les erreurs qu'il contient.

TR.

56. REVENUS ET DETTES DES ÉTATS DE L'EUROPE, par M. A. BALBI. (Extrait de son *Abrégé de Géographie*, sous presse.)

De nombreuses sources d'erreurs peuvent jeter beaucoup d'incertitudes dans les recherches sur les finances des états, et, pour les éviter, il faut surmonter divers obstacles que nous devons signaler. D'abord, on ne connaît rien de positif sur ces deux élémens statistiques dans tous les états absolus, où ils sont bien souvent enveloppés du plus grand mystère. Ce qu'on en peut savoir se réduit, ou à des documens assez complets, mais d'ancienne date, ou à des documens récents, mais partiels, c'est-à-dire relatifs à une partie seulement des revenus de ces états. Tout imparfaits qu'ils sont, ces documens n'en sont pas moins précieux, car ils servent de base au statisticien habile pour parvenir à connaître la totalité des revenus, en les combinant ensemble et en les comparant avec des documens semblables, relatifs à d'autres pays dont les finances sont assez bien connues. Le bouleversement de tant d'états, arrivé depuis 40 ans, le gouvernement constitutionnel ou républicain, adopté par tant de nations pendant cette courte période, ont fait connaître au géographe et au statisticien, avec assez de précision, les revenus et les dettes d'un grand nombre d'états; mais cette abondance même de matériaux a contribué en partie à propager une foule d'erreurs, consé-

quence nécessaire du peu de critique et du manque de soin apporté dans leur choix. Resserré par l'espace, il nous est impossible de signaler toutes les sources d'erreurs qu'il faudrait éviter pour rédiger un tableau vraiment comparable des revenus et des dettes des états de l'Europe et de l'Amérique. Nous tâcherons cependant d'en signaler les principales.

Pour jeter plus de conviction dans l'esprit du lecteur, et lui démontrer la nécessité où il se trouve de n'accueillir qu'avec une grande circonspection, et après un mûr examen, les chiffres qu'on lui présente, nous allons mettre sous ses yeux les évaluations contradictoires des revenus de quelques-uns des principaux états de l'Allemagne, adoptés par les statisticiens les plus célèbres de ce pays, pour des époques à peu près les mêmes. Ici les erreurs paraîtront d'autant plus choquantes, qu'elles auront été consignées par des hommes d'un talent éprouvé, et qui étaient à la source des documens les plus authentiques. Les différences étonnantes qu'on remarque dans les colonnes de ce tableau trouveront leur explication dans les observations qui forment le sujet de cet article. Quelques éclaircissemens préliminaires nous paraissent cependant nécessaires, afin d'atteindre le but pour lequel nous l'avons rédigé. Selon le tableau de M. Greiff, le florin d'Augsbourg, employé dans les estimations de Hassel, de Liechtenstein, et dans celles de Reichard, vaut 2 francs 58 centimes; le florin du Rhin ou de l'Empire, employé par M. le baron de Malchus, et presque toujours par Stein et Cannabich, vaut 2 francs 15 centimes; l'emploi de ces deux monnaies produit une différence apparente d'environ un dixième entre deux évaluations identiques exprimées, l'une dans la première de ces monnaies, et l'autre dans la seconde; nous avons traduit en florins du Rhin les 6,000,000 rixdalers. auxquels Stein évaluait les revenus du royaume de Saxe, et les 5,000,000 de thalers auxquels M. Cannabich porte les revenus de ce même royaume; et de celui de Hanovre, ainsi que les 1,500,000 thalers de recette qu'il accorde au duché de Brunswick. Sans ces réductions, le lecteur n'aurait pas eu des élémens comparables dans la colonne des évaluations de ces statisticiens. Nous n'avons pas admis dans ce tableau les estimations de M. Crome, malgré la grande réputation dont jouit ce statisticien, parce que son grand ouvrage sur la confédération germanique, ayant

été publié depuis 1820 jusqu'à 1828, ses estimations, se référant à plusieurs années différentes, ne pouvaient sans inconvénients être admises dans la comparaison que nous entreprenions de faire. Malgré leur étonnante discordance, on peut regarder les estimations de ce dernier tableau comme se référant à peu près à la même année, ce qui résulte de la date de la publication des ouvrages dont on a tiré les élémens employés à sa rédaction : ce sont la *Géographie de M. Cannabich*, publiée à Vienne en 1818, avec beaucoup d'augmentations; l'*Aperçu statistique sur tous les états de l'Europe*, publié par M. le baron de Liechtenstern, en 1819; la *Géographie de Galletti*, revue et augmentée par Reichard, en 1822; la *Statistique de l'Europe*, par Hassel, publiée à Weimar, en 1822; la *Géographie de Stein*, publiée à Leipsig, en 1825; la *Statistique de M. le baron de Malchus*, publiée à Stuttgart, en 1826, et l'*Almanach de Hassel*, pour l'année 1826.

NOMS DES ÉTATS.	REVENUS, EN FLORINS, SELON LES ESTIMATIONS DE						
	CANNABICH en 1818.	LIECHTENSTERN en 1819.	REICHARD en 1822.	HASSEL en 1822.	STEIN en 1825.	MALCHUS en 1826.	HASSEL en 1826.
Roy. de Bavière..	25,000,000	20,000,000	30,600,000	30,258,000	34,638,000	36,791,000	29,946,000
Roy. de Wurtemberg.	10,000,000	16,000,000	9,350,000	8,357,000	9,666,000	11,040,000	8,357,000
Roy. de Hanovre.	9,058,000	9,450,000	10,000,000	8,162,000	12,000,000	11,500,000	11,700,000
Roy. de Saxe. . .	9,058,000	13,500,000	10,000,000	11,000,000	14,498,000	13,500,000	11,000,000
Gr.-D. de Bade. .	6,000,000	5,500,000	5,278,000	7,890,000	9,170,000	9,466,000	9,185,000
Gr.-D. de Hesse.	4,000,000	3,500,000	6,000,000	4,997,000	5,816,000	5,816,000	6,077,000
Hesse-Electorale.	4,000,000	4,000,000	4,000,000	3,900,000	4,500,000	5,200,000	4,500,000
Gr.-D. de Saxe-Weimar. . . .	1,500,000	1,500,000	1,500,000	1,500,000	1,875,000	2,250,000	1,875,000
Duché de Nassau.	1,557,000	1,557,000	1,550,000	2,800,000	?	2,836,000	1,950,000
Duché de Brunswick.	2,717,000	1,800,000	2,250,000	2,500,000	2,000,000	2,965,000	2,000,000
Princip. de Liechtenstein. . . .	40,000	19,600	30,000	1,500,000	17,000	21,600	1,200,000

La nouvelle édition de la *Géographie de M. Cannabich*, publiée à Ilmenau, en 1829; le *Tableau statistique de l'Europe*, publié à Berlin par M. le baron de Zédlitz, dans la même année; les estimations des revenus de tous les états de l'Europe, faites par M. le baron de Malchus dans sa

Science des Finances, imprimée à Stuttgart, en 1830; l'*Almanach de Weimar*, de cette dernière année, et celui de *Gotha*, de 1829, offrent à la vérité moins de discordance sur certains états, mais continuent toujours à différer prodigieusement à l'égard de certains autres, surtout si l'on veut tenir compte des différences provenant des monnaies. Leur comparaison nous a prouvé que quelques auteurs ont admis, dans la même colonne, le florin du Rhin et celui de convention. Nous ne citerons qu'un couple d'exemples. Les revenus du grand-duché de Bade sont estimés à 9,294,029 florins, par M. Cannabich; à 9,832,200, par MM. Zedlitz et Malchus; à 9,832,000, par l'*Almanach de Weimar*, et à 9,381,000, par celui de *Gotha*. Les revenus de la principauté de Liechtenstein ne s'élèvent qu'à 20,000 florins, selon MM. Cannabich et Malchus, tandis qu'ils montent à 1,200,000, selon les almanachs de *Weimar* et de *Gotha*, et à 1,700,000, selon M. Zedlitz.

Nous commencerons l'analyse des nombreuses causes qu'on doit regarder comme les sources principales des erreurs, dans la détermination des revenus et de la dette d'un état, par l'année à laquelle ces élémens statistiques doivent se référer. Cette seule circonstance, eu égard aux phases différentes de prospérité ou de misère par lesquelles un état peut passer, offre parfois des résultats qui diffèrent, d'une manière étonnante, dans le court intervalle de quelques années. Nous nous bornerons à citer l'Espagne, dont les revenus, en 1802, s'élevèrent, indépendamment de ceux provenant de ses riches colonies, et de plusieurs impôts d'un produit assez important, à la somme de 199,001,000 francs, tandis qu'en 1789 ils ne montaient qu'à 154,074,000. Cette différence serait encore bien plus considérable si l'on voulait comparer les revenus de cette monarchie, en 1807, avec ceux de 1809. Par les taxes de guerre et les emprunts, les revenus de l'Angleterre, en 1813, 1814 et 1815, se sont élevés à 128,374,286, à 123,047,516 et à 131,799,772 livres sterling; dans ces trois sommes énormes, les emprunts ne figurent que pour 36,050,575, 36,078,048. et 39,421,959 livres sterling. En comparant ses revenus dans les trois années de 1793, 1794 et 1795, on les trouverait seulement de 22,370,983, de 31,086,745, et de 40,916,672 livres sterling, sommes dans

lesquelles les emprunts correspondans ne figurent que pour 3,925,000, 11,000,000 et 17,300,000. livres sterling. Les revenus de la confédération anglo-américaine, provenant la plupart des droits perçus sur les importations et les exportations, offrent des différences énormes dans un petit nombre d'années d'intervalle. C'est ainsi que le revenu fédéral qui, en 1809, année de guerre contre l'Angleterre, ne s'était élevé qu'à 7,773,473 dollars; dont 7,296,021, produit des douanes, s'est élevé, en 1816, à 57,171,422, dont 36,306,875, provenant des douanes, et 9,494,436 seulement des emprunts.

L'évaluation de la dette, calculée à différentes époques, offre des différences encore plus grandes. Les empires Russe et d'Autriche; et la monarchie prussienne, qui ont maintenant des dettes très-considérables, avaient peu ou point de dette avant la première révolution française. Dans la courte période de 8 ans, c'est-à-dire de 1816 à 1823 inclusivement, la France a augmenté sa dette d'un capital nominal de 1,998,787,720 francs, ce qui exigea une augmentation de 99,939,386 francs dans les dépenses annuelles, pour en payer les intérêts. Depuis 1803, jusqu'en 1815, la dette anglaise s'est augmentée de 491,940,407 livres sterling, ou de 12,298,510,175 francs. Le 11 octobre 1824, la dette fédérale des Etats-Unis était encore de 90,797,920 dollars; vers la fin de 1826 elle n'était plus que de 74,000,000 dollars; on calcule qu'elle sera entièrement éteinte en 1834.

Une différence non moins remarquable vient de la manière de calculer les revenus : les uns prennent toute la totalité de la recette, y compris les frais de régie et d'administration, ce qu'ils appellent le *revenu brut*; les autres, au contraire, défalquent, du revenu total, les sommes dépensées pour la régie et l'administration; la somme restant constitue le *revenu net*. La différence, entre ces deux sommes, est plus ou moins grande, selon l'imperfection des systèmes administratifs des divers pays. Dans les contrées bien administrées, la totalité de ces frais n'arrive pas même à un douzième, tandis que, dans certains états, elle dépasse le tiers. Les états de l'Europe offrent sous ce rapport, comme sous tant d'autres, les différences les plus frappantes. Tandis que les frais de perception et de régie ne montent, selon quelques

auteurs, qu'à onse pour cent en Angleterre, et qu'ils forment actuellement en France environ un neuvième de la recette; ils figurent pour un peu plus qu'un neuvième dans le budget du royaume de Hanovre, pour un huitième seulement dans celui du royaume de Bavière, et pour plus d'un tiers dans celui de Portugal.

Mais quelques faits jetteront sur ce sujet plus de jour que tous les raisonnemens que nous pourrions faire. La recette totale de la France, pendant l'année 1826, est évaluée dans le budget à 987,620,000 francs, dont 140,000,000 environ représentent les frais de régie et de perception. Le revenu brut moyen de l'Espagne a été évalué, en 1822, à 663,763,457 réaux de vellon; en retranchant de cette somme 113,763,457 réaux pour les frais de perception et de régie, on aura le revenu net de 550,000,000 de réaux, tel qu'il a été estimé par le ministre des finances et adopté par les cortès. Le revenu brut du royaume de Hanovre, pendant la même année, s'est élevé à 3,698,920 rixdalers, somme réduite à 3,278,400 par les frais de perception et de régie; dans ces deux sommes ne sont pas compris les revenus des biens de la couronne qui montent jusqu'à la même somme. Le ministre des finances a évalué le revenu brut du royaume de Wurtemberg, pendant les trois années 1823, 1824 et 1825, à 11,040,808 florins du Rhin, et le revenu net correspondant à 9,679,123 florins; celui de Bade a estimé le revenu brut de ce grand-duché, pendant les années 1825, 1826 et 1827, à 9,468,613 florins, et le revenu net, à 7,355,715. Ces deux estimations officielles, citées par M. de Malchus, ancien ministre des finances du royaume de Wurtemberg, signale la source de la méprise de Hassel; par la simple inspection de la dernière colonne du tableau, à la page 568, on voit que ce savant statisticien a donné le revenu net du royaume de Wurtemberg et le revenu brut du grand-duché de Bade. Les documens officiels, dont l'ensemble forme l'excellente statistique du gouvernement de Venise, par M. Quadri, démontrent que le revenu brut des provinces vénitiennes s'éleva, en 1823, à 50,551,200 francs; mais les frais de régie et de perception ayant absorbé 10,126,022 francs, le revenu net ne fut que de 40,425,178 francs.

Dans la rédaction de nos tableaux statistiques, nous avons

tâché de donner, toutes les fois qu'il nous a été possible, le revenu brut de chaque état, parce que les frais de régie et de perception, formant une partie réelle des sommes payées par les contribuables, représentent une partie des ressources du pays, et ne peuvent ni ne doivent être négligés lorsqu'il est question de les comparer à ceux d'autres états. D'ailleurs, ces frais donnent des moyens d'existence à un grand nombre de personnes, et, en soumettant l'administration des finances, et toutes les autres branches, à un plan plus économique et mieux entendu, il ne tient qu'au gouvernement d'en tourner une plus grande partie au profit de l'état, en augmentant le revenu net, à proportion qu'il parvient à diminuer les frais de régie et de perception. Dans un article rédigé avec un talent remarquable, par un des collaborateurs du *National*, on a prouvé que, en admettant que le gouvernement français ait encaissé réellement de 550 à 560 millions en 1785, la totalité des charges, imposées immédiatement sous toutes les formes à la population, aurait monté à la somme de 725 millions, qui, au prix du marc d'argent à cette époque, équivalait à 832,200,000 francs. En considérant ensuite l'effet produit par la manière dont cette somme était levée, l'auteur de cet article en tire la conséquence, que la France, en 1785, payait, directement et indirectement, 1,550,000,000 de francs, somme immense, surtout lorsqu'on la compare à la population, qu'on ne portait alors qu'à 26 millions.

Mais il y a certaines sommes qui figurent dans les recettes de quelques budgets, dont le statisticien ne doit absolument tenir aucun compte, parce que ce ne sont aucunement des revenus bruts, mais bien des dépôts, ou des capitaux seulement avancés pour l'achat du sel, du tabac, et autres articles que le gouvernement revend ensuite avec des bénéfices très-considérables. C'est ainsi que, dans le budget des revenus de quelques cantons suisses, il faut faire de fortes soustractions pour l'achat du sel, que, dans les budgets français et espagnols, il en faut faire de plus fortes pour l'achat du tabac, et que le budget anglais exige une immense réduction pour la recette provenant des *drawbach*, dénomination que nous croyons devoir expliquer pour nous mettre à la portée de tous nos lecteurs. Les marchandises de fabrication anglaise

sont, quand on les exporte, exemptées des droits attachés à la consommation intérieure. Cette exemption a été établie afin que l'étranger, dans le but de ne pas contribuer aux charges publiques de l'Angleterre, n'achète point ailleurs des marchandises de qualités inférieures, mais non taxées. Quoique le droit soit acquitté par le producteur, on en rembourse le montant à l'exportateur, quand la marchandise a été placée à bord du navire. C'est ce remboursement que le budget désigne sous le titre de *drawbach*. Dans l'année 1828, le gouvernement anglais déboursa de cette manière la somme énorme de 2,700,000 livres sterling, ou 67,000,000 francs, dont 1,400,000 livres sterling sur des tissus de coton, 900,000 livres sterling sur du sucre raffiné, et 400,000 livres sterling sur des verres. Les *primes à l'exportation*, qui en France correspondent jusqu'à un certain point aux *drawbach* de l'Angleterre, se sont élevés, en 1826, à 4,000,000 francs, somme qu'il faudrait déduire de la recette du budget français.

Il y a plusieurs états où les biens domaniaux ont une administration toute particulière, et dont les revenus, malgré leur grande importance, ne figurent jamais dans le budget. Quelques statisticiens et bien des géographes, soit par ignorance de cet élément statistique, soit parce qu'il leur semble plus convenable de suivre en cela le procédé des gouvernemens respectifs de ces états, ne tiennent aucun compte des revenus provenant de ces biens, et donnent ainsi des évaluations qui diffèrent énormément des estimations correspondantes faites par des auteurs qui les admettent dans le budget. Par le rapport fait en 1822 aux états du grand-duché de Hesse, on voit que sur la totalité des recettes, estimées à 5,996,510 florins, les domaines seuls entrent pour la valeur de 1,910,635 florins; c'est-à-dire qu'ils forment le tiers du revenu. La recette provenant des domaines du royaume de Hanovre égale presque celle des revenus de l'état, qui sont les seuls portés dans le budget, et dont parlent les journaux et les écrits périodiques. On peut en dire autant de ceux du duché de Nassau. Ceux du grand-duché de Saxe-Weimar montaient même à 690,000 rixdalers en 1830, lorsque les revenus de l'état n'étaient évalués qu'à 659,595 rixdalers. On peut dire en général que presque tous les revenus

domaniaux des petits états de la confédération germanique sont beaucoup plus forts que les revenus publics ou nationaux. Il est inutile de dire que nous avons cru devoir porter toutes ces sommes dans la recette des états respectifs.

Mais ici il se présente une difficulté qui nous paraît avoir échappé jusqu'à présent à l'attention de tous les statisticiens et des géographes les plus distingués. Doit-on, dans un tableau comparatif général comme le nôtre, porter dans la recette de certains états les revenus considérables qui proviennent des biens situés hors de leurs territoires respectifs, ou de transactions politiques passées avec d'autres états? Dans ce cas particulier nous croyons que le meilleur parti à prendre serait d'omettre ces sommes qui ne doivent jamais figurer parmi les ressources de ces pays auxquels elles sont étrangères, tout en indiquant cependant leur existence dans des notes ou des observations préliminaires. C'est aussi ce que nous avons fait dans le tableau statistique de l'Europe, auquel ce paragraphe doit servir de commentaire. Le lecteur n'aura plus aucune difficulté à expliquer l'étonnante disparité d'évaluation qu'offre le revenu de la principauté de Liechtenstein, en apprenant que MM. Cannabich, Liechtenstern, Reichard, Stein et Malchus n'ont tenu compte que de la recette brute ou nette provenant, dans des années différentes, du territoire de cette petite principauté, tandis que MM. Hassel et Zedlitz ont compris dans leur estimation tous les revenus des immenses possessions médiates que le souverain de ce petit état possède dans l'empire d'Autriche et dans la monarchie prussienne. Nous indiquerons ici les sommes que pour ce motif il faut ajouter aux revenus offerts dans le tableau statistique de l'Europe, à la page 594. A l'exemple de M. de Malchus, nous prenons pour guide de nos estimations le *Statistischer Umriss* de Hassel et ses *Almanachs statistiques*. Nous disposerons ces sommes dans le tableau ci-dessous, afin d'en faciliter l'addition aux colonnes correspondantes du tableau de l'Europe sus mentionné.

Tableau des sommes qu'il faut ajouter à la colonne des revenus du tableau statistique de l'Europe.

SOMMES.	NOMS DES ÉTATS.
1,500,000 florins	d'Ansbourg à la PRINCIPAUTÉ DE LIECHTENSTEIN pour ses possessions médiates dans l'empire de l'Autriche et la monarchie prussienne ; dans cette somme 300,000 florins représentent les revenus de la branche cadette ou du <i>Carlischen Majorat</i> . Nous ajoutons ce renseignement pour expliquer les deux estimations si différentes des revenus de cette principauté, données par M. Hassel en 1822 et en 1826 , que nous avons citées dans le tableau à la page 568. A l'égard des dettes de cette principauté , trop considérables pour être négligées , nous nous bornerons à dire qu'elles paraissent s'élever à 7,800,000 fr.
200,000 florins au	DUCHÉ D'ANHALT-DESSAU pour ses possessions médiates dans les états des rois de Prusse et de Saxe
30,000 florins au	DUCHÉ D'ANHALT-BERNBOURG pour ses possessions médiates dans la monarchie prussienne.
90,000 florins au	DUCHÉ D'ANHALT-CÖRTHEN pour la principauté de Pless en Silésie.
175,000 florins au	DUCHÉ DE BRUNSWICK pour la principauté d'Oels en Silésie.
34,000 florins au	LANDGRAVIAT DE HESSE-HOMBOURG pour ses possessions médiates dans la monarchie Prussienne.
100,000 florins à la	PRINCIPAUTÉ DE HOHENZOLLERN-SIGMARINGEN pour ses possessions médiates en Bavière et dans les Pays-Bas.
143,000 florins à la	SEIGNEURIE DE KATPHAUSEN pour ses possessions médiates dans le grand-duché d'Oldenbourg et les Pays-Bas.

Sur l'autorité du savant estimable qui continue la rédaction de l'*Almanach généalogique , historique et statistique de Weimar*, nous n'ajouterons rien au revenu de la PRINCIPAUTÉ DE HOHENZOLLERN-HECHINGEN , à cause de l'aliénation arrivée récemment de ses possessions médiates dans les Pays-Bas ; mais nous ajouterons 100,000 florins au revenu de la BAVIÈRE provenant de la somme annuelle que l'empereur d'Autriche s'est engagé à payer à cet état en dédommagement des cessions territoriales faites en 1814 ; près de 300,000 francs à la PRINCIPAUTÉ DE MONACO pour les biens que le prince possède en France et en Italie ; et 500,000 francs au duché de Lucques pour la somme correspondante payée annuellement par l'empereur d'Autriche et le grand-duc de Toscane, jusqu'à ce que le duc actuel succède à l'impératrice Marie-Louise dans le duché de Parme.

La recette des produits extraordinaires provenant d'emprunts, ou de ventes de possessions publiques, ou de payemens arriérés, doit être comptée parmi les causes qui concourent le plus à produire la disparité qu'on observe dans l'estimation des revenus des états. Toutes les sommes provenant de ces trois branches ne devraient jamais, selon nous, figurer dans un tableau comparatif, parce que ses colonnes ne doivent offrir au lecteur que des élémens comparables autant que possible. Envisageant ce sujet sous un point de vue peut-être différent, des auteurs estimables n'ont pas hésité à porter les revenus bruts du royaume de Wurtemberg en 1819 à 14,862,000 florins, et les revenus nets à 11,077,000; mais ces fortes sommes n'ont été obtenues qu'en y comprenant plusieurs millions de recettes extraordinaires. Le revenu brut du grand-duché de Bade se serait élevé en 1821 à 12,183,314 florins, si on voulait y comprendre les 2,597,073 de recettes extraordinaires, la plupart provenant d'arrérages. Nous avons vu des géographes très-distingués et des administrateurs habiles porter bien haut les revenus des nouveaux états transatlantiques, en mettant dans les recettes respectives les sommes considérables qui provenaient des emprunts que les nouvelles républiques de l'Amérique avaient ouverts en Angleterre. C'est ainsi que l'on a porté à 14,159,349 piastres fortes le revenu de la confédération mexicaine en 1826, somme qui doit être diminuée de 2,458,559 piastres, produit d'un emprunt. Le budget du nouvel état de la Grèce estime la recette totale, faite depuis le 1^{er}. janvier 1828 jusqu'au 30 avril 1829, à 25,618,664 piastres turques; mais dans cette somme les véritables revenus de l'état n'arrivent pas à 9,000,000; c'est-à-dire qu'ils forment à peine le tiers de la recette; tout le reste provient des subsides français et russes dont l'ensemble forme la moitié de la recette totale, et d'autres sources extraordinaires. On commettrait donc une erreur grave si, sur la base de ce document officiel, on évaluait le revenu de la Grèce à près de 26,000,000 de piastres turques, comme l'a déjà fait quelque auteur et comme on nous conseillait de le faire.

Dans un tableau statistique de l'Europe, publié en 1818, dans les *Éphémérides géographiques de Weimar*, les revenus de la monarchie britannique ne sont évalués qu'à 199,273,833

florins, ou à environ 20,760,000 livres sterling. Dans celui de Fredau, publié en 1819, ils montent à 290,000,000 rixdallers ou à 58,000,000 livres sterling; et dans celui du baron de Liechtenstern, publié à Vienne en 1819, ils sont portés à 465,000,000 florins. Hassel, dans son *Dictionnaire géographique*, publié à Weimar en 1817, les évalue à 421,000,000 florins ou environ 43,850,000 livres sterling. Stein, dans son *Dictionnaire géographique*, imprimé à Leipzig en 1818, les porte à 57,360,691 liv. sterl. pour 1816, et à 47,277,450 pour l'année suivante. M. de Laborde évaluait, il y a quelques années, la rente fixe de cette monarchie à 62,000,000 liv. sterl. *L'état actuel de l'Angleterre au commencement de 1822*, rédigé sur des documens officiels, estime le revenu annuel à 56,000,000. On voit d'un coup-d'œil que ces grandes différences viennent de ce que les uns comptent pour rente les seuls revenus qui servent à couvrir les frais d'administration, faisant abstraction tantôt de ceux employés à payer les intérêts de la dette qui montaient vers cette époque à environ 30,000,000 liv. sterl., tantôt de ceux qui forment le fonds d'amortissement, qui s'élevait le 5 janvier 1820 à 15,815,001 liv. sterl., et tantôt de ces deux sommes ensemble, pendant que d'autres comprennent, dans leur évaluation, tous les revenus quelle que soit leur destination, comme nous l'avons fait nous-même dans nos tableaux, afin de pouvoir y présenter une échelle comparative des finances des différens états. Nous remarquerons même que dans l'usage ordinaire le budget annuel anglais ne comprend que les dépenses extraordinaires et celles qui sont susceptibles d'augmentation ou de diminution, telles que l'entretien de l'armée, de la flotte, de l'artillerie, etc.; car, celles bien plus considérables de l'intérêt et de l'amortissement de la dette consolidée, et celles de la liste civile sont considérées comme ordinaires, parce qu'elles sont permanentes. D'après ce système, la recette du Royaume-Uni pour l'année 1822 a été évaluée, par le trésorier de l'échiquier, à 21,272,670 liv. sterl., et la dépense à 21,196,456 liv. sterl. Une autre source d'anomalie, c'est que quelquefois on ne comprend pas les revenus du royaume d'Irlande, comme nous l'avons vu dans un tableau comparatif de la recette du Royaume-Uni entre les années 1818 et 1819, que l'on estimait, dans la première année, à 48,982,960, et à 48,162,233 liv. sterl. dans la seconde.

Pour avoir la totalité du revenu en 1818, il faut ajouter celui d'Irlande, qui s'étant élevé dans la susdite année à 5,070,971, donnera pour total général 54,053,987 liv. ster.

Le budget décennal du ci-devant royaume des Pays-Bas et le budget triennal ou quinquennal de quelques états de l'Allemagne, ont donné lieu à des estimations non moins disparates que celles que nous venons de signaler dans le budget du Royaume-Uni. C'est ainsi que nous avons trouvé, dans des ouvrages estimés, le revenu du ci-devant royaume des Pays-Bas évalué à 59,875,652 florins hollandais, c'est-à-dire à presque un tiers au-dessous de la recette réelle; parce qu'on avait pris le *budget décennal*, fixé en 1820 à cette somme pour les dix années suivantes, pour le *budget total*, qui se compose du précédent et du *budget annuel* ou variable, fixé pour la même année à 21,314,481 florins. Ce dernier s'est élevé dans les années suivantes à des sommes beaucoup plus fortes, de manière que la recette des deux budgets réunis a été, selon M. Quételet, de 87,116,635 en 1824 et de 96,727,924 florins en 1825. Enfin, nous ferons observer qu'un des journaux les plus répandus et les mieux rédigés de l'Allemagne, l'*Angemeine Zeitung*, n'évaluait, en 1827, la dépense de la confédération anglo-américaine, ou des Etats-Unis d'Amérique, qu'à 10,282,929 dollars, parce qu'il faisait abstraction de tout l'important article de la dette publique, dont le paiement des intérêts et l'amortissement se sont élevés dans la même année à 10,003,668, selon un tableau spécial très-détaillé, que nous devons à l'obligeance d'un de nos collaborateurs anglo-américains, et que nous avons publié dans le 49^e. volume de la *Revue encyclopédique*.

Les états qui possèdent des colonies offrent dans leurs budgets une autre source féconde d'évaluations les plus disparates de leurs revenus. Voyant que, dans presque toutes, les frais d'administration et de défense ne laissent presque aucun revenu net, la plupart des géographes et des statisticiens n'en tenaient aucun compte avant les révolutions politiques, qui de nos jours ont tant changé la face de l'Amérique. D'autres, au contraire, ont porté en somme dans les recettes de la métropole le revenu net qui provenait de ces possessions lointaines, tandis que d'autres y ont ajouté la totalité des sommes perçues, c'est à-dire leur recette brute. Il ne faut

drait donc pas s'étonner si un tableau rédigé d'après ces trois manières différentes d'envisager les revenus de la monarchie espagnole en 1807, par exemple, offrait des recettes qui pour cette même année différassent entre elles de centaines de millions de francs. Que serait-ce si l'on voulait appliquer ces trois manières différentes aux finances de toute la monarchie anglaise, dont les seules possessions asiatiques ajouteraient presque un milliard de francs à la recette brute de son budget ! Le royaume actuel de Hollande offrirait encore des différences énormes dans ses recettes, puisque nous savons positivement que le revenu général de l'Océanie-Néerlandaise (Hollandaise) a dépassé dernièrement la somme de 27 millions de florins hollandais, quoique la mère-patrie n'ait rien reçu de cette somme à cause des frais extraordinaires exigés par la guerre qui désole ces superbes colonies. Aussi, prenant en considération les nombreuses difficultés que présente l'évaluation des revenus des établissemens lointains, nous avons pris le parti de n'en tenir aucun compte dans la colonne des revenus des Etats de l'Europe. Peut-être serons-nous en mesure de remplir cette lacune dans notre *Tableau physique, moral et politique des cinq parties du monde*, si, comme on nous l'a promis, on nous fournit les moyens de connaître les recettes brutes et nettes de toutes les colonies européennes dans l'année 1826. Nous possédons déjà cette donnée pour plusieurs. Nous avons cru cependant devoir déroger à notre plan, à l'égard des empires russe et ottoman, à cause de la contiguïté des pays qui les composent. Le lecteur trouvera donc réuni dans le tableau statistique de l'Europe tous les élémens de ces deux empires, qui, sans cette considération, auraient dû figurer dans les tableaux statistiques des autres parties du monde. Nous devons aussi le prévenir, qu'ayant regardé l'archipel des Açores comme une dépendance géographique de l'Europe, nous avons ajouté son revenu brut à celui du Portugal, dont il dépendait sous le rapport politique et administratif en 1829.

Nous devons faire encore une remarque qu'on doit étendre à tout ce qui regarde l'important sujet de la *réduction en francs* des sommes exprimées dans différentes monnaies étrangères. Une couple d'exemples signalera au lecteur les sommes considérables auxquelles peuvent s'élever les différences pro-

duites par cette seule cause, dont l'apparente exiguité paraît l'avoir soustraite jusqu'à présent à l'attention des géographes et des statisticiens. En évaluant la *livre sterling* à 25 francs, comme nous l'avons fait, d'après l'usage généralement suivi et comme nous l'avons fait dans tous les calculs de notre tableau *the World compared with the British empire*, dont la traduction a paru dans la *Revue des Deux-Mondes*, on trouve que la dette de la monarchie anglaise, estimée en 1826, d'après des documens officiels, à 813,800,000 livres sterling, correspond à la somme de 20,345,000,000 francs; si l'on voulait suivre l'*Annuaire du bureau des longitudes*, qui estime le *souverain* de 20 *shillings*, à 25 francs 20,80 centimes, ou, en nombres ronds, à 25 fr. et 21 cent., cette même somme donnerait 20,515,898,000 fr. Souvent il arrive que les géographes et les statisticiens, en évaluant en florins les revenus des états de l'Allemagne et des autres parties de l'Europe, n'indiquent pas la qualité de florins employés dans leurs estimations; il s'ensuit qu'un auteur qui voudrait réduire en francs, ou en toute autre monnaie leurs évaluations, pourrait arriver à des résultats qui différeraient en plus ou en moins des sommes originales de plus d'un dixième, s'il ne s'agissait que du florin d'Ausbourg et de celui du Rhin ou de l'empire. Que serait-ce s'il était question du florin de Pologne, qui ne vaut qu'environ 60 centimes, et de celui de Genève qui n'en vaut que 46? Nous pourrions signaler une foule de méprises échappées à des savans très-distingués et même aux statisticiens que la renommée a placés justement au premier rang dans cette science, tels que MM. Hassel et Malchus. Ce dernier n'ayant pas fait attention que tous les comptes se tiennent en Portugal en *cruzado velho* qui vaut 2 francs 50 centimes, et non pas en *cruzado novo* qui vaut 3 francs, a augmenté sans s'en apercevoir d'un sixième toutes les évaluations qu'il a empruntées à notre *Essai statistique sur le royaume de Portugal et d'Algarve, comparé aux autres états de l'Europe*. M. Hassel a souvent donné dans ses ouvrages des évaluations officielles des revenus et des dettes, exprimées en florins du Rhin, sans les réduire en florins de convention, monnaie qu'il avait adoptée pour ses tableaux statistiques, de manière qu'il arrive par fois que ses estimations se trouvent d'un dixième plus fortes que les sommes

publiées par les gouvernemens respectifs. Nous-même avons été quelquefois induit en erreur, faute de cet éclaircissement que beaucoup d'auteurs négligent de donner, et que bien souvent nous avons réclamé en vain de nos nombreux collaborateurs.

Mais avant de quitter cet important sujet qu'il nous soit permis de faire quelques observations relatives aux revenus des états, dont le budget offre certaines branches de la recette, qu'on peut assimiler aux sources des revenus des états que nous regardons comme hors du domaine de la statistique et dont nous aurons à parler dans l'introduction au tableau statistique de l'Asie; d'ailleurs elles serviront d'éclaircissement aux observations que nous ferons dans le chapitre qui les concerne. Dans la recette du royaume de Suède, par exemple, il faudrait tenir compte des revenus considérables dont jouissent les possesseurs des fiefs militaires, soit pour l'entretien de l'*indelta* ou de l'armée permanente non soldée, soit pour l'entretien des équipages de la flotte non soldée ou des *matelots répartis* (*indelta*) dans les fiefs militaires, comme nous le verrons plus bas. Des sommes très-considérables qui ne figurent jamais dans le budget, devraient aussi être ajoutées à la recette générale de l'empire d'Autriche, à cause des biens-fonds qui servent à l'entretien de cette nombreuse armée de soldats agriculteurs établis dans les Confins Militaires. Nous ne parlerons pas ici des colonies militaires de la Russie, parce que les frais extraordinaires, qu'a dû nécessairement exiger leur fondation, ont augmenté les colonnes du budget de la dépense au lieu de pouvoir être portées dans les colonnes de la recette. Mais les finances de l'empire russe offrent, plus que tout autre état de l'Europe chrétienne, une foule de revenus directs ou indirects dont on doit tenir compte dans un tableau comparatif, quoiqu'ils ne figurent point dans les géographies et les statistiques. Nous les puiserons dans l'important ouvrage que M. Schnitzler a publié récemment sur l'empire de Russie, dans lequel il a résumé avec un talent remarquable tout ce que l'on peut savoir de moins vague et de plus authentique sur la statistique encore si imparfaite de cette grande partie du globe. « Certains revenus particuliers, dit ce statisticien consciencieux, l'exploitation de la pêche du fleuve Oural, par exemple, ne sont jamais portés sur le bud-

get, attendu qu'ils servent de paye et sont assignés à perpétuité, soit à des individus, soit à des classes d'hommes; des gouvernemens entiers sont souvent requis à fournir les denrées nécessaires à l'approvisionnement de l'armée au lieu des impôts dont sont grevés tous les autres contribuables, et la valeur de ces fournitures ne figure pas non plus dans le budget; d'ailleurs le taux auquel le gouvernement reçoit ces approvisionnemens en blé et en fourrage est assez bas pour lui assurer des profits considérables; le travail des mines, le transport des métaux et du sel, remplacent dans quelques contrées la capitation ou au moins une partie de cet impôt; des tribus entières en sont exemptes, à condition de faire le service militaire toutes les fois qu'elles en sont requises par l'empereur: or ces travaux et ces services seraient payés cher partout ailleurs, et, de même qu'en d'autres pays ils grossiraient la dépense, ils doivent ici figurer parmi les recettes; de plus, quelques nations payent leurs tributs en peaux et en fourrures, qu'on emploie en grande partie pour les besoins de l'armée, et dont on ne tient pour tant aucun compte dans le budget. On n'y fait pas entrer non plus le marbre et les pierres précieuses que l'état retire de ses domaines, les boulets de canons que lui fournissent ses fonderies, et une foule d'autres objets de valeur qui trouveraient ailleurs leur place dans le budget des dépenses. En portant sur celui des recettes le produit net de certaines exportations qui se font au profit du gouvernement, ce dernier ne tient pas compte, parmi les dépenses, des frais occasionés par les transports et la main-d'œuvre; frais qui, pour d'autres articles figurant dans la même liste, viennent en déduction de la valeur du produit net. Toutes ces valeurs, ajoutées au budget des recettes, en augmenteraient considérablement le chiffre, et dans tous les cas, tant de matières d'approvisionnement, d'équipement et de construction, tant de bras qu'il faudrait payer ailleurs et qui, en Russie, sont à la libre disposition du gouvernement, expliquent plus ou moins l'exiguité du chiffre qui marque le montant des dépenses. Qu'on ajoute à cela que les employés sont à la vérité nombreux, mais que leurs traitemens sont, en général, plus que modiques, que la paye des soldats et matetelots est extrêmement faible, qu'un grand nombre de services sont gratuits, et l'on sera moins étonné de la

différence si frappante que présentent au premier abord les sommes du budget russe avec celles d'états beaucoup moins importants. »

Généralement parlant, la *dette d'un état* dérive des sommes empruntées par le gouvernement dans le pays ou à l'étranger. Mais il faut bien se garder de croire, comme le font presque tous les faiseurs de tableaux statistiques, et presque tous les géographes et les statisticiens, que l'on peut évaluer la dette d'un État lorsqu'on connaît même exactement toutes les sommes qu'il a reçues par des emprunts. Il y a d'autres sources qui peuvent augmenter ses dettes, car il peut aussi en contracter soit en laissant s'arriérer les payemens des services qu'il a demandés, soit en levant des capitaux par voie d'autorité, soit enfin en créant du papier-monnaie, ou en mettant en circulation une monnaie beaucoup au-dessous de sa valeur nominale. Tout en connaissant avec exactitude les dettes d'un état, on sera exposé à commettre des erreurs graves dans leur évaluation à une époque donnée, si l'on ignore les sommes qui en ont été rachetées. Quant aux dettes proprement dites, on doit y distinguer : la *dette fondée*, la *dette flottante*, la *différée* ou celle qui ne paye pas d'intérêt, la *dette non encore reconnue* ou *non liquidée*, la *dette viagère*, la *dette particulière des communes*, celle *des domaines de la couronne*, et quelquefois les *dettes particulières des membres de la famille royale*; toutes ces dettes diffèrent de la *dette nationale* ou *de l'état*, et montent dans quelques pays à des sommes qui sont trop considérables pour pouvoir être négligées. On devrait en outre compter parmi les dettes d'un état les sommes qu'il tient en dépôt pour cautionnemens et celles provenant des fonds des communes, des hospices et autres établissemens de bienfaisance. Toutes ces subdivisions de la dette d'un pays que nous venons de signaler, indiquent la source féconde de l'étonnante disparité d'opinions que l'on rencontre dans tous les ouvrages où l'on traite ce sujet difficile. Si l'espace nous le permettait nous pourrions offrir au lecteur un tableau comparatif où l'évaluation de la dette offrirait les mêmes discordances que nous a offertes celui des revenus à la page 568; mais nous nous bornerons à quelques remarques nécessaires pour justifier quelques-unes de nos évaluations si différentes de celles des plus célèbres statisti-

ciens, et pour motiver les modifications que nous avons cru devoir apporter aux chiffres que nous avons adoptés dans la *Balance*.

Des personnes étrangères sans doute à la statistique, ne tenant aucun compte des observations qui précèdent la *Balance politique du globe*, ont réclamé, dans la *Gazette des Pays-Bas*, n°. 31 de l'année 1829, contre notre estimation qu'ils accusaient d'inexactitude, en nous faisant observer que la dette du ci-devant royaume des Pays-Bas ne s'élevait qu'à 1,664,669,000 francs au lieu des 3,800,000,000 auxquels nous l'avions portée. Nous répéterons ici le raisonnement que nous avons fait dans l'*Essai historique, géographique et statistique* sur ce royaume, que nous avons récemment publié avec M. de La Roquette, mais après avoir rectifié l'estimation de la dette différée, d'après des documents officiels dont nous n'avons eu connaissance qu'après la publication de cet ouvrage. Il est vrai, disions-nous dans ce tableau, que la *dette inscrite* du ci-devant royaume des Pays-Bas, ou la *dette intégrale*, qui percevait un intérêt de $2\frac{1}{2}$ pour cent, ne s'élève qu'à environ 1,664,669,000 francs; mais il y a en outre d'autres dettes dont il faut tenir compte. Nous citerons d'abord les 88 millions de florins donnant $4\frac{1}{2}$ pour cent d'intérêt; ensuite les 20 millions, dont la rente remboursable sur les domaines est de $2\frac{1}{2}$ pour cent; enfin la *dette différée*. Par l'arrangement pris en 1815, les deux tiers de la dette déclarée nulle par Napoléon en 1810, montant alors à la somme énorme de 1,146,304,061 florins de Hollande, et s'élevant encore en 1826 à 860,000,000 de florins, ont été admis, sous le titre de *dette différée*, à faire partie de la dette inscrite au fur et mesure que le fonds d'amortissement diminuerait cette dernière. La dette différée est donc une dette réelle, qui ne saurait et ne doit pas être négligée; son action sur la dette inscrite est permanente; en portant même à 5,000,000 de florins les rachats annuels produits par le fonds d'amortissement, il ne faudrait pas moins de 172 ans pour voir passer toute la dette différée sur le grand-livre de la dette inscrite. Pendant ce long laps de temps, la dette réelle ne saurait éprouver la moindre diminution. La dette différée doit donc être ajoutée à la dette réelle, et leur ensemble offrira la véritable dette des Pays-Bas à la fin de 1826, époque à laquelle se rapporte

cette évaluation, comme toutes les autres de la *Balance*. On nous aurait pu faire les mêmes reproches en Allemagne sur la dette de l'empire d'Autriche. Depuis son organisation définitive, réglée par les patentes de 1816 et 1818, la *dette ancienne* de cette puissance pourrait être comparée à la *dette différée* des Pays-Bas et sa *dette nouvelle* à la *dette réelle* de ce dernier royaume. Plusieurs motifs qu'il serait trop long d'exposer ici nous ont engagé à retenir notre évaluation sur la dette de l'Espagne, d'autant plus que nous avons vu le traducteur de la *Balance*, M. Caballero, la porter encore à 15,500,000,000 réaux, quoique écrivant dans la capitale de la monarchie espagnole et sous l'influence des rigueurs de la mesure de son gouvernement.

Ce n'est pas sans étonnement que nous avons vu des auteurs estimables et consciencieux rejeter notre évaluation officielle de la dette du Royaume-Uni pour adopter celle erronée donnée par un ministre des finances de France dans son discours à la chambre des députés le 19 mai 1828. M. Roy ne peut avoir porté la dette anglaise à 1,280,000,000 sterling (32,000,000,000 de francs), qu'en ne tenant aucun compte de la dette rachetée qui, bien loin d'être une dette, doit être au contraire regardée comme une branche considérable du revenu, depuis que l'on a pris le parti d'employer la plupart du produit des rentes rachetées à couvrir les dépenses de l'état au lieu de les faire servir, comme l'exigerait leur création primitive, à grossir le fonds d'amortissement. Le 5 janvier 1819 la dette fondée du Royaume-Uni s'élevait à 1,230,395,567 liv. sterl.; mais sur cette somme énorme, 389,637,049 ayant été rachetés par le fonds d'amortissement, la dette réelle n'était que de 840,758,518. Le 5 janvier 1830 la dette réelle fondée n'était que de 77,251,932. Ces estimations, que nous avons puisées aux documens publiés par le parlement, démontrent combien sont erronées certaines estimations reproduites dernièrement dans les journaux français, allemands et anglo-américains, qui portaient la dette fondée anglaise à 897,098,557 liv. sterling en janvier 1827, et d'autres jusqu'au-delà de 1,280,000,000 sterling. Ce que nous venons de dire de l'Angleterre doit s'appliquer à la dette française. Cette dernière n'est pas telle qu'elle paraît être dans le budget, où au 1^{er} janvier 1827 la rente

constituée est portée à la somme de 199,599,000 francs, représentant un capital nominal de 4,341,599,000 francs, mais bien de 156,884,600 fr. qui ne représentent qu'un capital nominal de 3,411,991,000. Cette différence vient du rachat de 929,546,000 francs opéré par le fonds d'amortissement. La somme admise dans le tableau est beaucoup plus forte parce qu'on y a compris la dette flottante et autres articles qu'on a cru devoir ajouter.

Des statisticiens très-distingués, ne tenant pas compte des époques diverses auxquelles se réfèrent plusieurs documens officiels ou semi-officiels relatifs aux dettes de certains états, les ont non-seulement singulièrement exagérées, mais quelquefois ils leur ont attribué même des dettes imaginaires. Le savant Crome porte encore en 1827 à 3,973,426 rixdalers la seule dette de l'état, ou la dette nationale du duché de Brunswick; cette évaluation, toute erronée qu'elle est pour cette année, serait assez exacte si on la rapportait à l'année 1813; mais déjà, à l'époque de la publication de l'ouvrage de M. Crome, plus de la moitié de cette somme paraît avoir été rachetée; quant à la dette, dont les domaines de ce duché étaient affectés, on nous assure qu'elle a été entièrement rachetée. MM. Hassel, Stein, Liechtenstern, Gaspari, Cannabich, Zedlitz et tous les autres statisticiens de l'Allemagne s'accordent à donner au grand-duché de Toscane une dette de 60 à 80 millions de florins; le savant et consciencieux baron de Malchus lui-même, dans son ouvrage sur les finances publié en 1830, porte encore à 56 millions de florins du Rhin la dette de cet état; cependant depuis plusieurs années la dette de la Toscane, qui en 1806 s'élevait à 117,000,000 de francs, a été entièrement éteinte par l'exécution fidèle du plan tracé par M. de Chabrol sous le régime impérial. Nous n'avons pas été peu surpris en voyant M. Hortolan, dans la nouvelle édition du *Régulateur universel de Martin*, reproduire à la fin de cet excellent livre les colonnes des *revenus* et des *dettes publiques* des principaux états du Globe, publiées dans la *balance*, en modifiant nos estimations de manière à donner à la Toscane en 1830 une dette de 60,000,000 de francs! Cela est d'autant plus extraordinaire, que M. Hortolan, écrivant à Naples, pouvait s'assurer facilement de l'exactitude de ce que nous avions dit dan

les observations préliminaires de la *Balance* relativement à la dette imaginaire, que les statisticiens et les géographes s'accordent à donner à cet état.

Des nationaux très-instruits nous ont fait quelques remarques sur nos évaluations relatives aux dettes de quelques états de l'Europe Septentrionale, prétendant que nous les avions portées trop haut dans la *Balance*. Nous avons revu nos calculs, nous nous sommes procuré d'autres renseignements, et nous avons trouvé que ces reproches étaient en partie justes. Nous nous empressons de rectifier les chiffres auxquels nous nous étions arrêté sur l'autorité des plus savans statisticiens de l'Allemagne, d'après les faits exposés dans quelques articles rédigés avec un talent remarquable dans le *Politisches Journal* publié à Hambourg, et dans quelques autres écrits périodiques également estimés; mais nous nous garderons bien d'adopter aveuglément les estimations que d'autres nationaux nous ont proposées. Nous admettons avec eux que la Suède, depuis quelques années, n'a plus de dette payant intérêt; mais elle a encore un *papier-monnaie* qui, quoique très-bien garanti, ne saurait cependant être comparé aux billets de la banque de France. Cette remarque doit s'étendre au papier-monnaie du Danemarck et d'autres états. La valeur de ces différens papiers à la Bourse nous dispense de tout autre raisonnement pour justifier notre assertion; nous avons cru donc pouvoir porter encore la dette de la Suède à 54,000,000 de francs pour la fin de 1826.

Les personnes étrangères à la statistique ne peuvent se former une idée des difficultés sans nombre qu'on rencontre dans l'estimation des dettes, surtout lorsqu'on veut tenir compte du *papier-monnaie*, qui est réellement une dette contractée par le gouvernement envers la nation, et qui exige de nouveaux emprunts ou de nouveaux impôts pour l'anéantir. Mais, tout en ajoutant aux dettes des états les sommes qui représentent la masse de leur papier-monnaie respectif mis en circulation, nous avons tenu compte des quantités qui en ont été détruites par les différens gouvernemens jusqu'à la fin de 1826. Avant la création de la banque, la Russie n'avait pas moins de 875,537,920 roubles d'assignats en circulation; dans l'espace de cinq ans on en a brûlé pour la somme de 191,109,420 roubles et 44,768,230

en 1822 ; à la fin de 1826 la masse restant en circulation était réduite à 595,776,310 roubles. L'empire d'Autriche n'offre pas de résultats moins favorables. La masse de papier-monnaie qui en 1811 s'était élevée à 1,060,000,000 de florins d'Autembourg, en 1828 était réduite à 78,500,000 florins ; aussi ses fonds publics à 5 pour cent., qui en 1817 étaient cotés à la bourse 48, sont montés progressivement à 56 en 1818, à 73 en 1820, à 83 en 1823, à 90 en 1826, et encore dernièrement ils sont montés jusqu'à 92.

Il arrive quelquefois que les gouvernemens contractent à une certaine époque des emprunts pour des sommes considérables dans le but de faire certaines opérations financières ou d'entreprendre des entreprises très-coûteuses, dont l'exécution se trouve retardée par différens motifs. En attendant la moitié seulement et, quelquefois même une petite fraction des sommes stipulées dans l'emprunt, ont été délivrées par les capitalistes. Le statisticien, qui entreprend la rédaction d'un tableau général dont tous les chiffres doivent se rapporter à une même époque, devra-t-il admettre dans sa colonne des dettes la totalité des sommes stipulées dans ces emprunts, dont une partie seulement a été versée entre les mains du débiteur ? Nous avons cru que nous ne devions porter en somme que les quantités réellement versées jusqu'à la fin de 1826, puisque les sommes restantes n'ayant été encore reçues, leur emploi doit figurer parmi les ressources des années suivantes. Nous citerons deux exemples pour éclaircir ce sujet et mettre à l'abri de la critique nos évaluations des dettes de la monarchie danoise et des États-Unis de l'Amérique centrale. M. Barberena, ancien député de Guatemala, nous a assuré de la manière la plus positive que sur l'emprunt projeté de 1,428,750 livres sterling, et indiqué dans les *Statistical Illustrations* comme ayant été réalisé à Londres en 1825, il n'y eut de payé que la somme de 163,000 liv. Sur la somme de 5,625,000 liv. sterl. de l'emprunt contracté en Angleterre par le roi de Danemark dans la même année, nous avons la certitude que le gouvernement danois n'en avait pas reçu la moitié jusqu'à la fin de 1826.

Nous ajouterons encore quelques lignes relativement aux revenus et aux dettes des confédérations. Dans ces grandes réunions d'états, il faut toujours y distinguer le budget fédéral

du budget particulier de chaque état. Comme l'immensité des recherches auxquelles nous avons dû nous livrer pour la rédaction de cet abrégé ne nous a pas laissé assez de loisir pour compaître, du moins approximativement, le revenu particulier de chaque état de ces grands corps politiques, nous avons dû nous borner à ne donner dans le tableau statistique du Nouveau-Monde que leurs budgets fédéraux respectifs. À l'égard des confédérations de l'Europe, nous ferons observer que la confédération Germanique ne nous offrait aucune difficulté; nous avons même été assez heureux pour trouver les moyens de donner au complet tous les budgets de la confédération Suisse enveloppés jusqu'à présent dans le mystère et presque tous inaccessibles à la statistique; nous en sommes redevable aux fait importans que M. le baron de Malchus a consignés dans son ouvrage sur la *science des finances et de l'administration*, et à l'obligeance d'un de nos correspondans, qui a bien voulu remplir les lacunes laissées par le savant statisticien allemand; nous regrettons beaucoup qu'il nous soit défendu d'en prononcer le nom, et que la différente valeur des florins en usage dans cette contrée laisse quelques doutes sur la réduction en francs du revenu de chaque canton. Notre cadre se refuse aux détails dans lesquels nous devrions entrer pour indiquer les sources si différentes d'où découlent les recettes des budgets fédéraux du Nouveau-Monde. Nous dirons seulement un mot sur celui des États-Unis à cause de son importance et de sa stabilité. En temps de paix les recettes proviennent de deux sources principales : 1°. des taxes indirectes ou droits sur le tonnage des navires, et sur les marchandises étrangères au moment de leur importation; 2°. de la vente des terres nationales. Les autres branches de revenus consistent dans le prix des passeports de mer et des déclarations de sortie, dans les amendes, les forfaitures, les produits de la poste aux lettres et des brevets d'invention; les dividendes de 70,000 actions de la banque nationale qui appartiennent au gouvernement fédéral. En temps de guerre on émet des billets du trésor, on fait des emprunts, et l'on crée des impôts; mais toutes ces taxes sont abolies aussitôt que la guerre est finie.

Nous avons cru devoir donner à cet article une si grande extension, parce que le sujet qu'il traite est évidemment de la plus haute importance, et que c'est celui sur lequel les

statisticiens ont fourni les données les plus contradictoires. D'ailleurs, en entrant dans tous les détails, nous avons voulu prévenir la critique; car c'est en éclairant un point douteux qu'on parvient à mettre fin à des polémiques toujours fatigantes et souvent inutiles.

Après avoir analysé les causes principales d'où dérive l'étonnante disparité d'opinions émises par les géographes et les statisticiens les plus célèbres sur des points regardés comme les bases de la géographie politique, et après avoir signalé les difficultés sans nombre qu'on doit surmonter, lorsqu'on veut résumer ces dernières dans un tableau dont tous les éléments soient comparables, nous allons donner le tableau statistique des revenus et de la dette des états de l'Europe. Nous n'avons pas la prétention ridicule d'avoir évité toutes les erreurs, ni surmonté toutes les difficultés. Ce que nous venons de dire prouve assez l'impossibilité d'offrir un travail parfait dans ce genre. Nous nous flattons seulement d'avoir fait mieux que nos devanciers.

Tableau statistique de l'Europe.

ÉTATS ET TITRES.	REVENUS	DETTE
	en FRANCS.	en FRANCS.
EUROPE OCCIDENTALE.		
PARTIE CENTRALE.		
Monarchie française.	987,620,000	2,900,000,000
Confédération suisse.	10,410,000?	?
Canton des Grisons.	254,000	?
Canton de Berne.	2,267,000	?
Canton du Valais.	251,000	?
Canton de Vaud.	1,487,000	?
Canton du Tessin.	524,000	?
Canton de Saint-Gall.	578,000	?
Canton de Zurich.	1,016,000	?
Canton de Lucerne.	317,000	?
Canton d'Argovie.	670,000	?
Canton de Fribourg.	402,000	?
Canton d'Uri.	10,000?	?
Canton de Schwitz.	30,000?	?
Canton de Glaris.	38,000?	?
Canton de Neuchâtel.	584,000	?
Canton de Thurgovie.	215,000	?
Canton d'Unterwalden.	20,000?	?
Canton de Soleure.	267,000	?
Canton de Bâle.	581,000	?
Canton d'Appenzell.	37,000?	?
Canton de Schaffhouse.	40,000?	?
Canton de Genève.	731,000	?
Canton de Zug.	11,000?	?

ÉTATS ET TITRES.	REVENUS	DETTE
	en	en
	FRANCS.	FRANCS.
Confédération germanique.	242,119,000	703,862,000
Royaume de Bavière.	69,733,000	265,200,000
Royaume de Wurtemberg.	20,000,000	60,000,000
Royaume de Hanovre.	27,000,000	64,000,000
Royaume de Saxe.	28,000,000	70,000,000
Grand-duché de Baden.	20,000,000	39,000,000
Grand-duché de Hesse.	12,600,000	27,000,000
Hesse-Electorale.	11,000,000	5,000,000
Grand-duché de Saxe-Weimar.	4,913,000	16,291,000
Gr.-duché de Mecklenbourg-Schwerin.	6,000,000	20,600,000
Grand-duché de Mecklenbourg-Strelitz.	1,500,000	3,000,000
Grand-duché de Holstein-Oldenbourg.	3,800,000	"
Duché de Nassau.	6,000,000	9,600,000
Duché de Brunswick.	6,300,000	8,000,000
Duché de Saxe-Cobourg-Gotha.	2,500,000	11,800,000
Duché de Saxe-Meiningen.	1,939,000	4,000,000
Duché de Saxe-Altenbourg.	1,026,000	3,000,000
Duché de Anhalt-Dessau.	1,400,000	1,600,000
Duché de Anhalt-Bernbourg.	1,100,000	1,700,000
Duché de Anhalt-Köthen.	630,000	3,103,000
Principauté de Reuss-Greiz.	362,000	517,000
Principauté de Reuss-Schleiz.	336,000	"
Princip. de Reuss-Lobenstein-Ebersdorf.	621,000	1,810,000?
Princip. de Schwarzbourg-Rudolstadt.	800,000	600,000
Princ. de Schwarzbourg-Sondershausen.	600,000	540,000
Principauté de Lippe-Deimold.	1,267,000	1,500,000
Principauté de Lippe-Schaumbourg.	556,000	1,034,000
Principauté de Waldeck.	1,034,000	3,103,000
Princip. de Hohenzollern-Sigmaringen.	500,000	2,800,000
Principauté de Hohenzollern-Hechingen.	310,000	700,000
Principauté de Liechtenstein.	80,000	"
Landgraviat de Hesse-Hombourg.	400,000	1,164,000
République de Francfort.	1,634,000	17,000,000
République de Brême.	1,034,000	7,800,000
République de Hambourg.	5,600,000	40,000,000
République de Lubeck.	1,034,000	9,000,000
Seigneurie de Kniphausen.	40,000	"
Empire d'Autriche.	440,000,000	1,700,000,000
Monarchie prussienne.	215,000,000	726,680,000
Monarchie hollandaise.	85,000,000	2,838,000,000
Royaume de Belgique.	90,000,000	849,445,000
PARTIE MÉRIDIONALE.		
Royaume Sarde (Italie).	70,000,000	100,000,000?
Duché de Parme (Italie).	6,500,000	12,000,000
Duché de Modène (Italie).	5,000,000	1,500,000?
Duché de Lucques (Italie).	1,700,000	1,000,000?
Principauté de Monaco (Italie).	120,000	"
République de Saint-Marin (Italie).	70,000	"
Grand-duché de Toscane (Italie).	17,000,000	"
Etat de l'Eglise (Italie).	45,000,000	350,000,000
Royaume des Deux-Siciles (Italie).	84,000,000	500,000,000
Monarchie portugaise (Pén. hispanique).	54,096,000	160,000,000
Monarchie espagnole (Pén. hispanique).	178,600,000	4,000,000,000
République d'Andorre (Pén. hispanique).	"	"

ETATS ET TITRES.	REVENUS en FRANCS.	DETTE en FRANCS.
PARTIE SEPTENTRIONALE.		
Monarchie danoise.	33,000,000	150,000,000?
Monarchie norvégieno-suédoise.	49,300,000	81,000,000
Royaume de Suède.	41,000,000	54,000,000
Royaume de Norvège.	8,300,000	27,000,000
Monarchie anglaise.	1,585,000,000	20,345,000,000
EUROPE ORIENTALE.		
Empire russe.	434,000,000	1,575,000,000
Empire russe, proprement dit.	400,000,000	1,440,000,000
Royaume de Pologne.	34,000,000	135,000,000
République de Cracovie.	861,000	?
Empire ottoman.	360,000,000	"
Principauté de Serbie.	3,000,000?	"
Principauté de Valachie.	13,000,000	"
Principauté de Moldavie.	6,000,000	"
Nouvel Etat de la Grèce.	6,000,000?	70,000,000
République des îles Ioniennes.	3,656,000	?

57. DU MONOPOLE DE L'IMPRIMERIE; par Ag.-T. SAINT-PROSPER, auteur de *l'Observateur au dix-neuvième siècle*, etc. Br. in-8°. de 16 p.; prix, 1 fr. Paris, 1831; M^{me}. Lardière.

Quoique l'auteur de cet écrit plaide une cause gagnée depuis long temps au tribunal de l'opinion publique, on peut écouter encore sa plaidoirie avec intérêt, et même elle peut être utile, puisque l'arrêt définitif n'est pas rendu. M. Saint-Prosper poursuit à outrance les partisans du monopole, les harcelant par des plaisanteries assaisonnées, et les frappant avec les armes du raisonnement. Il soumet tour à tour à son impitoyable examen les systèmes de surveillances, de brevets, de cautionnement, et fait voir que toutes ces restrictions n'empêchent pas les abus de la presse, au lieu qu'ils portent un préjudice réel à l'industrie, et par conséquent à la richesse publique, à l'état. Si la presse était libre partout, autant qu'elle peut et devrait l'être, on ne verrait pas, dit l'auteur, presque toutes les entreprises typographiques de quelque importance concentrées dans Paris. « Les ministres auraient cent fois plus d'avantage à savoir la presse disséminée dans les départemens, qu'à la voir former un cordon hostile autour de la capitale. On se désole, parce que tous les esprits actifs et entreprenans accourent à Paris : pourquoi en faites-

vous un centre unique ? Laissez des imprimeries s'établir dans toutes les localités ; les hommes courageux en profiteront pour défendre tour à tour la liberté et le pouvoir : les hommes instruits et habiles, ayant l'instrument de la presse sous leur main, préféreront répandre leurs idées autour d'eux, que de venir les aventurer dans le gouffre de la capitale : tout le monde s'en trouvera mieux. » F.

58. STATISTIQUE COMMERCIALE. ARRIVAGES A PARIS PAR LA SEINE, DURANT 1829. *Journ. du commerce* ; 1^{er}. novembre 1830.

A mesure que les nouvelles institutions se développent et se perfectionnent en France, et depuis que des hommes de toutes les classes sont appelés par les suffrages de leurs concitoyens à prendre part aux affaires de l'état, la connaissance et l'étude de tout ce qui a rapport à la fortune publique deviennent un besoin impérieux. Aussi, la science de la statistique a-t-elle fait, depuis quelque temps, des progrès marqués. Plusieurs sociétés, à la tête desquelles figurent l'élite de nos savans, se sont formées pour recueillir et publier tout ce qui intéresse la prospérité du pays.

Nous avons pensé que le document suivant, qui concerne diverses branches importantes de commerce, pourrait présenter quelque intérêt : c'est le relevé exact des arrivages qui ont eu lieu dans les ports de Paris sur la Seine, pendant l'année 1829, et dont nous avons donné les bulletins. On peut regarder ce relevé comme l'expression fidèle de la principale consommation de la capitale en denrées et en marchandises. L'empressement que le *Moniteur* a mis l'année dernière à reproduire le document semblable que nous avons publié pour 1828 (voir le numéro du 16 octobre 1829), avec les observations qui l'accompagnaient, est une preuve de son exactitude et de son utilité.

En donnant le relevé des arrivages de 1829, nous rappellerons en même temps ceux de 1828. Il sera de cette manière plus facile d'établir entre les deux années des points de comparaisons, que, du reste, nous ferons ressortir dans les observations qui suivront. Nous mettrons aussi en regard les quantités des mêmes marchandises qui sont entrées par terre en 1827, afin de pouvoir établir une comparaison entre deux moyens particuliers de transport, et pour donner une idée de

la quantité totale de chaque genre de marchandise qui se consomment à Paris. Ces données, néanmoins, ne devront être regardées que comme approximatives, attendu que, pour arriver à toute l'exactitude désirable, il faudrait d'abord comparer les mêmes années entre elles, ce que nous n'avons pu faire faute de renseignemens suffisans, et ensuite prendre un terme moyen sur plusieurs années successives, parce que les approvisionnemens d'une année sont tantôt supérieurs, tantôt inférieurs aux besoins de la consommation, selon que les circonstances sont plus ou moins favorables.

Arrivages par eau et par terre, à Paris pendant les années 1827, 1828 et 1829.

ESPÈCES DE MARCHANDISES.	NATURE DES COLIS.	ANNÉE 1828, PAR EAU.	ANNÉE 1829, PAR EAU.	ANNÉE 1827, PAR TERRE.
GRAINS ET FARINES.				
Blé.	hectolitres. .	137,810	292,721	quantité inconnue.
Farine.	sacs.	39,956	74,502	id.
Seigle.	hectolitres. .	22,012	19,373	id.
Orge et avoine.	id.	109,117	114,366	1,048,608
Son et recoupe.	sacs.	20,482	23,969	inconnue.
Graines diverses.	hectolitres. .	"	287,560	id.
FOURRAGES.				
Foin et paille.	bottes.	987,791	784,233	22,473,906
FRUITS.				
Fruits verts.	paniers.	429,636	747,135	inconnue.
— secs.	kilogrammes	728,419	434,987	id.
— confits.	barils.	268	424	id.
COMESTIBLES.				
Harengs, morue.	tonn. et bar.	15,873	14,598	id.
Poissons.	nombre.	81,800	150,620	id.
Suif, graisse, beurre.	kilogrammes	915,684	1,797,458	id.
Fromages secs.	id.	6,760	"	1,466,252
ÉPICERIES ET AUTRES DENRÉES COLONIALES.				
Sucre.	kilogrammes	8,100,864	10,015,661	"
Café.	id.	1,339,966	867,306	"
Riz et thé.	id.	898,286	2,027,564	"
Savon.	id.	6,433,998	5,670,914	"
Sel.	id.	11,269,193	10,089,696	398,195
Soufre, potasse, soude et salpêtre.	id.	7,161,874	5,776,990	"
Tabac.	id.	2,269,520	1,642,303	"

ESPÈCES DE MARCHANDISES.	NATURE DES COLIS.	ANNÉE 1828, PAR EAU.	ANNÉE 1829, PAR EAU.	ANNÉE 1827, PAR TERRE.
LIQUIDES.				
Esprit et eau-de-vie.	hectolitres. .	71,843	68,899	30,091
Vin.	id.	582,499	347,313	931,039
Vinaigre.	id.	1,914	3,278	20,042
Cidre et poiré.	id.	310	587	7,363
Bière.	id.	28	2	133,475
Huile fine et commune. . . .	id.	41,476	5,380	77,867
COMBUSTIBLES.				
Bois à brûlers.	stères. . . .	757,290	902,532	119,602
Fagots et cotterets.	nombre. . . .	1,623 345	2,211,641	1,325,648
Charbon de bois.	voies.	636,157	580,766	509,189
— de terre.	hectolitres. .	450,525	344,545	282,056
Tourbe.	id.	2	3,750	2
BOIS DE CONSTRUCTION ET AUTRES A ŒUVRER.				
Charpente et grume.	stères. . . .	29,232	27,879	20,600
Sciage.	mètres. . . .	3,769,250	2,843,425	1,960,323
Bois des îles.	kilogrammes	2,948,347	2,339,320	2
Lattes et cerceaux.	bottes. . . .	49,783	26,113	123,177
Osier.	id.	15,640	7,128	2
Spart., joncs, roseaux. . . .	kilogrammes	24,325	16,291	2
MATÉRIAUX.				
Pierre de taille, marbre. . .	blocs et m. }	23,557	60,692	179,173
Albâtre.	blocs. . . .	2	2	2
Pierre meulière.	stères. . . .	17,850	14,702	2
Meules.	nombre. . . .	7,504	4,322	2
Carreaux de meules.	id.	107,806	160,257	2
Ardoises.	id.	11,275,279	8,135,520	1,729,689
Briques, tuiles, carreaux. .	id.	10,775,031	9,644,927	10,813,328
Paves.	id.	2,498,461	2,203,246	2
Chaux.	hectolitres. .	4,968	5,063	54,384
Terre à gazettes.	tonneaux. . .	3,295	2	2
Terres diverses.	kilogrammes	566,413	275,160	2
MÉTAUX.				
Fonte, fer, acier.	kilogrammes	25,280,191	23,755,442	2
Cuivre et zinc.	id.	1,682,140	2,027,546	2
Plomb et étain.	id.	4,655,923	5,664,822	2
Gendres d'orfevre.	id.	15,426	2	2
MARCHANDISES DIVERSES.				
Chanvre.	kilogrammes	146,836	180,416	2
Toile.	id.	2	6,332	2
Laine et coton.	id.	589,045	2,128,985	2
Cuir et peaux.	id.	87,386	321,266	2
Tan.	sacs.	108,660	45,403	2
Ivoire, macre, tabletterie. .	kilogrammes	181,062	226,727	2
Crins, queue de cheval. . .	id.	2	183,191	2
Drogueries médicinales. . .	id.	801,266	460,588	2
— pour les arts.	id.	2,045,480	2,174,673	2
Ocre.	pièces. . . .	2,482	3,201	2
Résine, brai, goudron. . .	kilogrammes	499,283	502,870	2
Glaces et verres.	id.	103,021	60,272	2
Papiers.	id.	2	1,175,829	2
Bouteilles vides.	nombre. . . .	381,269	712,465	2
Paniers et caisses vides. . .	id.	25,641	24,804	2

La comparaison des arrivages par eau de l'année 1828, avec ceux de l'année 1829, et de ces derniers avec ceux par terre de l'année 1827, donne lieu aux remarques suivantes.

Progrès de la navigation.

Malgré les temps de basses eaux qui, dans le cours de l'année 1829, ont fréquemment interrompu la navigation, mais plus encore, malgré la grande abondance des glaces qui, dans le rigoureux hiver de la même année, a fait suspendre entièrement les arrivages sur la Seine pendant plusieurs mois, un accroissement sensible se fait néanmoins sentir dans cette importante branche d'industrie. Le nombre des bateaux qui fréquentent les ports de Paris, tant intérieurs qu'extérieurs, est ordinairement de 16,000 par année, sans compter environ 6,000 trains de bois. Ces deux nombres sont encore accrus en 1829. Les nouvelles voies ouvertes à la navigation par les canaux de l'Ourcq, de Saint-Denis et Saint-Martin, ont puissamment contribué à cet accroissement. Le nombre seul des bateaux qui ont fréquenté ces trois canaux s'est élevé, en 1829, à 4185; c'est 600 de plus qu'en 1828. Cette industrie, qui présente beaucoup plus d'importance que celle de terre, ainsi que le fait voir notre tableau ci-dessus, doit prendre encore un nouvel essor, si, comme il y a lieu d'espérer, on met à exécution le vaste projet proposé par un de nos plus habiles ingénieurs, pour le redressement et l'approfondissement du lit entier de la Seine, afin de le rendre partout et en tout temps navigable.

Céréales et fourrages.

Il est entré en 1829, dans les ports de Paris, une quantité de blé plus que double de celle amenée en 1828. Dans cette dernière année, les arrivages en ce genre avaient déjà été d'un tiers plus considérable, que précédemment.

Cette progression tient principalement au défaut de récolte pendant les trois années qui viennent de s'écouler, et par suite d'un renchérissement du prix des grains, ce qui a donné lieu, comme nous l'avons fait remarquer alors, à des envois de blé provenant de départemens éloignés, et même du dehors. Les arrivages de farine qui, en 1828, avaient été inférieurs à ceux des années précédentes, ont été aussi une fois plus considérables cette année, malgré l'émission sur le

marché de 93,493 sacs qui composaient la réserve de Paris, et que la ville a fait vendre pour venir au secours de la classe indigente, et empêcher un nouveau renchérissement. Cette circonstance va nécessiter pendant quelques années des arrivages supérieurs aux besoins de la consommation, afin de pouvoir reformer l'approvisionnement des greniers de réserve. Ce sera un nouvel aliment d'activité pour la navigation de la Seine. Quant au seigle, il en est entré un peu moins qu'en 1828; mais, dans cette dernière année les envois en ce genre avaient été deux fois plus considérables qu'auparavant. Les quantités d'orge et d'avoine, et celles de son et de recoupe, ont été un peu plus fortes en 1829 qu'en 1828; celles de foin et paille un peu moindres. La plus grande partie de ces denrées est transportée par terre. On a fait cette année des envois assez nombreux de graines de toute espèce par eau.

Remarquons au surplus que les grands arrivages de grains et farines se font par terre. Les grains passant presque tous à la halle, on en peut connaître la quantité; celle des farines n'a pu s'établir jusqu'ici bien exactement, à cause des envois en débitant chez les boulangers.

Fruits.

Les arrivages en fruits verts et comfits sont presque doubles de ceux de 1828; mais les envois de fruits secs sont presque moitié moindres. L'abondance plus ou moins grande des récoltes est la seule cause des différences qui se font remarquer chaque année dans ces sortes d'approvisionnements.

Comestibles.

Les envois de harengs et de morue salée sont un peu moindres qu'en 1828. Ceux de poissons (nous ne parlons ci que des poissons d'eau douce) ainsi que ceux de suif, graisse et beurre sont au contraire près d'une fois aussi considérables. On n'a point amené en 1829 de fromages secs par eau; les transports de ce comestible se font plus généralement par terre.

Épiceries et autres denrées coloniales.

Il est entré plus de sucre cette année, et près du double de riz et de thé qu'en 1828; mais, les arrivages en café, savon, sel, soufre, soude, salpêtre et tabac sont inférieurs à

ceux de 1828. Les envois de tabac surtout sont moitié moindres. Toutes les spéculations sur ce dernier article se trouvent en ce moment suspendues par suite de l'intention annoncée par le dernier gouvernement d'introduire un nouveau mode d'achat pour les tabacs exotiques qui sont nécessaires à l'exploitation des manufactures royales.

Combustibles.

Il est entré par eau, en 1829, une quantité de bois à brûler plus grande qu'en 1828, notamment de fagots et de coterets qui, pendant le rigoureux hiver que nous avons éprouvé, ont servi à la consommation de la classe nécessaire; on a aussi amené de la tourbe; mais, il est entré moins de charbon de bois; et, quoique l'usage du charbon de terre se répande chaque jour davantage, et qu'il ait même été nouvellement introduit dans un grand nombre de maisons particulières pour le chauffage des appartemens, la quantité de ce combustible qu'on a amenée dans les ports de Paris en 1829, est cependant moindre que celle de 1828, qui était déjà inférieure aux arrivages des années précédentes. Nous pensons que ce fâcheux résultat provient en partie de l'élévation du droit d'octroi sur ce combustible, et d'une diminution dans le travail des usines qui l'emploient. En général, les arrivages de bois et charbon sont plus considérables par eau que par terre.

Bois de construction et autres à œuvrer.

Les envois de bois de charpente qui ont eu lieu par eau ne sont pas tout-à-fait aussi considérables cette année qu'en 1828; ceux de sciage et ceux de sparterie, jonc et roseaux, sont moindres d'un tiers; ceux de lattes et cerceaux, et ceux d'osier sont moindres de moitié; mais il est entré une quantité de bois des îles plus forte d'un tiers que celle de l'année précédente. Toutes ces sortes de marchandises viennent en grande partie par eau.

Matériaux.

Une nouvelle activité ayant été donnée aux constructions, les arrivages en pierres à bâtir ont été une fois plus nombreux qu'en 1828; mais on a amené un peu moins de pierre meulière, moitié moins de meules, un peu plus de carreaux de

meule, beaucoup moins d'ardoises, de tuiles, de briques et de carreaux, à peu près autant de pavés et de chaux, et moitié moins de terres diverses. Il n'est point entré de terre à gazette, cette matière étant exclusivement employée par les manufactures de porcelaines, et les approvisionnements antérieurs ayant sans doute suffi à la consommation de l'année. A l'exception de la pierre à bâtir qui est amenée en plus grande quantité par terre que par eau, et des briques, tuiles et carreaux qui viennent à peu près en nombre égal par terre que par eau, tous les autres matériaux sont généralement transportés par eau.

Métaux.

On a amené par eau, en 1825, un peu moins de fer qu'en 1828, mais beaucoup plus de cuivre, zinc, d'étain et surtout de plomb. Nous croyons utile à cet égard d'entrer dans quelques détails.

En France, la production des mines de ce dernier métal, qui ne s'élève guère au-delà de 400,000 kil., est à peu près nulle en comparaison des besoins de l'industrie qui, d'après M. Héron de Villefosse, emploie annuellement 17 millions de kil. de plomb. Jusqu'alors cette énorme quantité de métal était fournie à la France par l'Allemagne, l'Angleterre et l'Espagne, principalement par ces deux derniers états; mais depuis quelque temps l'Espagne, par suite de la découverte de nouvelles mines aux environs de Malaga (royaume de Grenade), a répandu le plomb avec une telle abondance qu'elle a envahi à elle seule les principaux marchés de l'Europe, et que ses plombs sont même en concurrence avec ceux du pays sur les marchés d'Angleterre, où la production indigène est cependant très-considérable. Il en est résulté une baisse sensible dans le prix des plombs, ce qui, bien que préjudiciable aux mines de France, est néanmoins d'un plus grand avantage pour l'industrie; mais tout porte à croire que cet état de choses n'est que momentané. Les mines d'Espagne sont exploitées avec si peu de méthode, que, de l'avis des personnes expérimentées en cette partie, la production actuelle ne pourra se maintenir long-temps au même taux.

On n'a point amené de cendres d'orfèvre en 1829. Les transports de métaux ont lieu presque uniquement par eau.

Marchandises diverses.

Il est entré un peu plus de chanvre, plus de trois fois autant de laine et de coton, et notamment de ce dernier article; trois fois plus de cuirs et de peaux, moitié moins de tan, un plus grand nombre d'objets de tabletterie, moitié moins de drogueries médicinales, à peu près autant de drogueries pour les arts, une plus forte quantité d'ocre, de goudron et de résine, moitié moins de glaces et de verres, beaucoup plus de bouteilles de verres, et à peu près autant de paniers et de caisses vides. On remarque aussi cette année des envois de toiles assez considérables, ainsi qu'en crins et queues de cheval.

Toutes ces marchandises sont généralement transportées par eau; nous n'avons pu nous procurer de renseignemens suffisans sur celles qui peuvent être amenées par terre.

J. L***.

59. NOMENCLATURE DES MÉTIERS ET PROFESSIONS exercés à Paris au commencement du XIV^e. siècle; par H. E. de la TYNNA. Br. in-8°. de 21 pag.

En 1313, Philippe le Bel fit armer chevalier ses trois fils, et à cette occasion il leva, pour subvenir aux frais de cette fête, un impôt extraordinaire. Le montant de cette *ayde* fut fixé pour Paris à dix mille livres parisis, ou 1,102,000 fr., en évaluant le marc d'argent à 55 fr. 10 cent.

A cette occasion on dressa un registre de l'assiette de la taille pour Paris. On y trouve paroisse par paroisse, et rue par rue, les noms et professions des individus qui ont été sujets à la taxe avec le montant de chacun. On classa les contribuables par métiers, et le livre fait connaître avec détail les professions exercées au XIV^e. siècle: les taverniers, drapiers, merciers, épiciers, orfèvres, hosteliers, bûchiers, changeurs, pelletiers, talemeliers, lombards, tanneurs, marchands de vins et courrayers, se trouvaient les plus imposés.

Nous trouvons par cette nomenclature, qu'à l'époque dont nous parlons les métiers étaient beaucoup plus multipliés qu'aujourd'hui, et que la plupart du temps un individu ne fabriquait ou ne vendait qu'un produit. TH. F.

N. du R. La division des métiers, commerces ou professions est très-différente de la division du travail; celle-ci

peut-être déduite de principes certains, et dépend du progrès des connaissances ; l'autre est assujettie aux circonstances, et quelquefois aux vues, aux opinions, aux préjugés des administrateurs. Si l'industrie est encore peu avancée, le nombre des professions sera très-grand, car il n'y aura point de manufactures : à mesure que les travaux se grouperont, que les entreprises s'agrandiront, il y aura plus d'ouvriers, et cependant moins d'entrepreneurs. Au quatorzième siècle, la France était déjà plus industrielle qu'on ne le penserait d'après cette nomenclature ; Paris n'était pas le lieu où les fabriques s'étaient élevées au plus haut point de perfection : cependant, il ne paraît pas qu'on eût alors rien d'analogue à nos manufactures actuelles. De là la multiplication des travaux isolés, et par conséquent celle des noms de professions.

60. RÉFLEXIONS SUR LA CAISSE DE POISSY ; par M. BRUNET, ancien directeur de cette caisse. Br. in-8°. de 34 pag. Paris, 1830 ; imprim. de Vinchon fils.

Le sujet de cette brochure est beaucoup plus complexe que le titre ne semble l'annoncer. La *caisse de Poissy*, établie pour faciliter, régulariser et assurer les transactions entre les marchands de bestiaux et les bouchers de Paris, suppose des réglemens pour l'exercice de cette profession, quelque équivalent des maîtrises et du syndicat, un cautionnement ; les boucheries sont soumises à un régime spécial qui doit être considéré dans son ensemble, depuis l'achat des bestiaux et leur transport à Paris, jusqu'au débit pour la consommation. C'est sous ce point de vue que M. Brunet a traité la question, où l'on voit que la caisse de Poissy n'est pas l'objet le plus important, parmi ceux dont il s'est occupé ; il déclare que, dans l'état actuel des choses, cet établissement n'a pas les garanties sans lesquelles il ne peut subsister, et il croit remplir un devoir en faisant cette déclaration. Il indique les moyens de consolider l'existence de cette caisse, de perpétuer les services qu'elle rend à l'approvisionnement de Paris ; il désapprouve le syndicat, rétabli par une ordonnance de 1829 ; il redoute l'esprit de corporation qui s'empare de ces institutions, dès qu'on les réunit pour délibérer. « En ce qui concerne la boucherie, nous sommes persuadés que le nombre des bouchers de Paris, se trouvait-il

réduit à trois cents, leur syndicat croirait encore que resserrer leur monopole un peu davantage serait une œuvre utile, même au public et qu'il ne cesserait de travailler dans ce sens : tel est l'esprit humain. »

Cette brochure fournira d'utiles matériaux pour la statistique de Paris, car elle contient, sur les approvisionnemens de cette capitale, beaucoup de faits et de résultats dignes d'attention. Elle est rédigée avec soin, et offre tous les caractères d'un travail consciencieux. Espérons que les administrateurs ne la négligeront pas. F,

61. CONSIDÉRATIONS SUR LE NOUVEAU SYSTÈME COMMERCIAL DE L'ANGLETERRE; par M. de MESERY. (*Jahrb. der Geschichte und Staatskunst*; février 1830, pag. 134.)

La politique commerciale égoïste de l'Angleterre est devenue proverbiale. Cependant si l'on prend en considération les résultats qu'entraînèrent les événemens de 1814, et le renversement du trône de l'empereur Napoléon, on ne pourra pas soutenir que les conséquences de la guerre de vingt-deux ans que l'Angleterre dirigea pendant cette période, à de courtes interruptions près, aient été aussi favorables qu'elle l'avait pensée aux intérêts de son commerce et de son industrie. Cette puissance perdit au contraire par cette catastrophe le monopole que par sa prépondérance maritime elle exerçait dans les deux hémisphères, et dont la possession lui avait fait acquérir la prescription.

En effet, l'on peut dire qu'alors que l'opiniâtreté et la fermeté de résolutions britanniques préparaient un changement de gouvernement en France, il s'opérait en Angleterre des changemens d'une autre nature, qui menaçaient ce pays de grands malheurs, et dont un de ses ministres parvint à peine à détourner les conséquences ou les suites importantes par des mesures politiques qui honorent autant son profond savoir que son énergie. Nous voulons parler de la réforme commerciale imaginée, proposée, soutenue et exécutée par M. Huskisson.

Pendant toute la durée de la guerre de la révolution, notamment après la défaite de la flotte française à Aboukir, et de la flotte française et espagnole à Trafalgar, les Anglais avaient conservé la possession exclusive du commerce mari-

time avec le Levant, la côte d'Afrique, les Indes orientales et toute l'Amérique. C'était une compensation des rigueurs du blocus continental. Mais, la paix de 1814 ayant ouvert les mers à la France et aux autres nations européennes, tout changea de face, les marchés du Nouveau-Monde furent inondés de produits européens, et l'Europe qui, pendant le blocus continental, avait été forcée de se suffire à elle-même, devint en peu d'années la rivale de l'Angleterre, au lieu de lui présenter, comme elle s'y attendait, de grands avantages commerciaux. L'industrie manufacturière anglaise fut momentanément paralysée et frappée de découragement; il semblait que la Grande-Bretagne allait succomber sous le poids des efforts que la guerre lui avait coûtés, et des observateurs superficiels s'imaginèrent que le jour de sa ruine était arrivé; pour comble de malheur, les lois exclusives auxquelles on attribuait la prospérité de l'Angleterre furent reconnues insuffisantes pour assurer la prépondérance de la moderne Angleterre. Tous les peuples usèrent de représailles à l'égard du fameux acte de navigation. En 1815, les Etats-Unis d'Amérique frappèrent le premier coup en forçant leur ancienne métropole à l'adoption d'un système de réciprocité parfaite. M. Huskisson qui sentit toute la gravité de cette mesure, qui avait pour résultat d'exclure des ports des Etats-Unis les vaisseaux anglais, songea sérieusement à modifier l'acte de navigation. Ce fut alors que la Grande-Bretagne fit le premier pas dans la carrière des réformes de la législation commerciale; M. Huskisson n'était pas encore arrivé à la présidence du bureau de commerce, lorsque le parlement adopta deux bills conformes aux vrais principes de la liberté commerciale. Plusieurs dispositions de l'acte de navigation furent abrogées, toutefois l'Angleterre conservait le monopole de la pêche et de la navigation des côtes.

Bientôt les états de l'Amérique du Sud furent admis à participer aux avantages de la réciprocité qui avaient été accordés aux Etats-Unis, et l'Angleterre s'ouvrit ainsi des débouchés précieux. Les vaisseaux des états de l'Amérique du Sud purent entrer dans les ports de l'Angleterre en quelque lieu qu'ils eussent été construits, pourvu que l'équipage se composât de sujets appartenant à ces états.

Après avoir remporté cette victoire sur les partisans de

l'acte de navigation, M. Huskisson alla plus loin dans son système de réformes commerciales, et entama la législation des douanes qui dirigent depuis un temps immémorial le commerce de l'Angleterre. Cette législation fermait les ports de l'Angleterre aux productions étrangères, et défendait aux ouvriers des fabriques de transporter leur industrie en pays étrangers.

Les abus du monopole s'étaient cependant faits sentir, et, en 1820, les négocians les plus considérés de Londres, demandèrent la liberté du commerce pour échapper aux inconvéniens graves qu'entraînait pour eux la législation relative aux grains. Le système prohibitif avait été surtout préjudiciable aux propriétaires de bêtes à laine, auxquels la loi défendait, sous des peines sévères, l'exportation de leurs laines, tandis qu'une autre frappait de droits très-élevés les laines étrangères. M. Huskisson modifia cette législation absurde, l'exportation fut permise, moyennant un droit de deux pences par livre, et le droit d'entrée des laines étrangères fut diminué de $\frac{1}{4}$. Les ouvriers des fabriques obtinrent aussi la liberté d'aller en pays étrangers.

En 1824, M. Huskisson proposa au parlement d'admettre en Angleterre les soieries de France, moyennant un droit de 30 p. 100 *ad valorem*; malgré de vives résistances, la proposition du ministre fut admise. Cependant pour éviter toute apparence de précipitation, et peut-être aussi par condescendance pour les griefs des fabricans de soieries, le nouveau tarif ne devait être mis en vigueur qu'à partir du mois de juillet 1826. On accorda ainsi deux années aux intrigues des monopoleurs, aux menées de l'intérêt privé, ainsi qu'à l'importunité. Plus tard, lorsque le nouveau tarif fut mis en vigueur, il subit à la vérité diverses modifications dans l'intérêt des fabricans de soieries; cependant les principes proclamés par M. Huskisson, exercèrent tôt ou tard une influence décisive sur la politique commerciale de la Grande-Bretagne.

Fidèle à ses principes, M. Huskisson proposa en 1825 l'admission en Angleterre de tous les produits et matières premières venant de l'étranger, moyennant le paiement de droit dont le maximum ne pouvait pas excéder 30 p. 100; restait à opérer la plus importante de toutes les réformes, celle d'une prohibition propre à l'Angleterre, et protégée par toute

l'aristocratie, la réforme de la législation sur les grains. Dès l'instant où le ministère entra dans la carrière de la liberté commerciale, la réforme de la législation sur les grains était devenue l'objet des vœux et des espérances de la majorité de la nation, mais en Angleterre ce n'est pas chose facile que d'attaquer avec succès les privilèges de l'aristocratie : aussi les tentatives que M. Huskisson fit successivement dans ce but échouèrent-elles l'une après l'autre.

Enfin, en 1827, M. Canning proposa son bill. Ce bill portait l'empreinte d'une grande réserve ; aussi les amis d'une liberté raisonnable n'en furent-ils pas contents. Le système de M. Canning consistait à lever toute prohibition formelle, et à admettre, dans tous les cas possibles, le blé étranger contre un droits d'importation variable et constamment réglé sur le prix du blé indigène. M. Canning annonça l'intention de maintenir le prix du blé à 60 schellings le quarter. Dans ce but les droits variaient en sens inverse du prix des blés, et cela sous un double rapport.

Mais cette protection accordée au blé indigène se changea en une véritable prohibition ; car, au prix de 60 schellings, une importation de blé régulière et considérable n'était que rarement possible, si l'on prend en considération les frais de transport, les droits de commission, et les projets commerciaux.

Quelque étendues que fussent cependant les concessions que M. Canning avait faites dans ce bill à la haute aristocratie territoriale, la mesure proposée n'en fut pas moins l'objet des plus vives résistances. On se rappelle qu'après avoir passé à une grande majorité dans la chambre des communes, le bill fut rejeté dans la chambre des lords par suite d'un amendement que le duc de Wellington proposa en haine du ministère, et qui avait pour but de rendre illusoires les dispositions de la nouvelle loi.

Toutefois, lord Wellington étant arrivé au ministère, il ne tarda pas à sentir la nécessité de proposer au parlement un projet sur la législation des grains. L'exposé des motifs de ce projet est, sous le rapport de l'économie politique, un document très-curieux ; le ministre y pose en principe que le prix du blé importé ne se règle point d'après le prix du blé indigène, mais par les profits que veulent faire les marchands, en sorte qu'une diminution des droits d'entrée loin de déter-

miner une baisse dans les prix, les fait monter considérablement, et expose l'état aux horreurs d'une famine permanente. Dans le fait, aucun économiste n'avait encore découvert dans la liberté du commerce des conséquences aussi désastreuses. Il était réservé au duc de Wellington de révéler au monde de pareils mystères. Les partisans de la nouvelle loi ont prétendu qu'elle reproduisait le système du bill de M. Canning; mais la vérité est qu'elle en diffère essentiellement, et présente en outre l'inconvénient d'un mécanisme très-compiqué: une analyse rapide le prouvera.

Si le blé est descendu à 60 schellings le quarter, le droit d'entrée est de 24 sch. et non de 20; jusqu'au prix de 65 sch., ce droit diminue dans la même proportion que le prix augmente; en sorte que le droit d'entrée est de 20 sch. lorsque le prix du blé est de 64 sch. (avec le système de M. Canning, le droit d'entrée n'était en pareil cas que de 12 sch.); de 65 à 67 sch., la diminution commence dans une double progression.

De 67 à 69 sch. la progression est triple, de 69 à 71 quadruple. Au-delà de cette limite, le droit est d'un schelling, valeur purement nominale.

Quoique les amis de la liberté commerciale aient considéré la loi Wellington comme insuffisante pour les besoins pressans du commerce, cette loi n'en est pas moins une réforme fondamentale du bill de 1815. Depuis la retraite de M. Huskisson, on a prétendu que le ministère avait adopté un système rétrograde en matière de liberté commerciale; mais ce soupçon ne s'est point confirmé; au contraire, l'Angleterre, après avoir porté au plus degré le système du monopole et des prohibitions, a la gloire de s'être montrée la première dans la voie des améliorations qui, tout en ménageant les intérêts privés, conduiront successivement au système d'une liberté commerciale parfaite.

G. R.

62. MÉMOIRE SUR L'ANCIENNE DÉMARCATIION DES PAYS FLAMANDS ET WALLONS, AUX PAYS-BAS, par M. RAOUX, lu dans la séance de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, du 26 nov. 1825, avec carte. (*Nouveaux mémoires de l'Académie roy. des sciences et belles-lettres de Bruxelles*; T. IV, p. 412.)

La démarcation actuelle des contrées où l'on parle flamand

ou allemand, et de celles où l'on parle wallon, aux Pays-Bas, est connue de tous les habitans qui demeurent vers les limites de cette démarcation ou qui y ont voyagé.

La ligne de la limite flamande et allemande, en ne s'attachant qu'aux villes et aux bourgs les plus considérables, à partir de la mer du Nord, se tire de Gravelines par Bourbourg, Cassel, Hasebrouk, Bailleul, Messine, Menin, Courtray, Oudenarde, Renaix, Grammont, Enghein, Halles, Bruxelles, Louvain, Tirlemont, Saint-Trond, Tongres, Maëstricht, Aix-la-Chapelle, Capelle, Saint-Vit, Diekirch, Arlon et Luxembourg.

La ligne des villes frontières wallonnes, partant de Calais, passe par Ardres, Saint-Omer, Armentières, Lille, Tournay, Lessines, Ath, Bruine-le-Comte, Nivelles, Jemmapes, Wavres, Jodoigne, Liège, Verviers, Limbourg, Malmédi, Honfalin, Bastogne, Virton, Longwi et Metz.

L'espace étroit qui se trouve entre ces deux lignes ne contient que des villages et des petits bourgs, où l'on parle flamand ou wallon, selon qu'ils se trouvent plus rapprochés de l'une des deux lignes tracées ci-dessus.

Le mémoire roule sur la question de savoir si cette démarcation n'a pas varié, et si, passé quelques siècles, la langue tudesque ne s'étendait pas plus loin vers le midi.

Après avoir rapporté tout au long ce début du mémoire de M. Raoux, nous allons nous borner à analyser les moyens qu'il présente.

La limite des deux langues, vers la fin du règne de Marie-Thérèse, était celle qui vient d'être indiquée, et partout où la langue flamande était vulgaire elle l'est encore aujourd'hui. Seulement dans quelques villes et communes de la frontière flamande, où les habitans aisés parlaient déjà le français, cette langue est devenue un peu plus commune parmi le peuple par une suite de la domination française pendant les vingt ans de 1794 à 1814.

Si, malgré cette circonstance influente, la langue flamande n'a pas perdu depuis un demi-siècle une seule ville ni peut-être un village de son domaine, l'on pourrait à défaut de preuves, raisonnablement présumer qu'elle n'a pas perdu beaucoup de terrain pendant les siècles précédens, lorsque

la langue française n'avait pas les mêmes moyens de propagation qu'elle a eus de nos jours.

Depuis trois siècles, c'est-à-dire depuis 1531, que Jacques Meyer, né à Bailleul en Flandre se plaignait de l'invasion de la langue française, l'état des choses, quant aux limites des deux langues est resté presque le même, et partout où le peuple parlait alors flamand, comme idiome vulgaire, il le parle encore aujourd'hui, même dans les villes que la France a conquises et conservées depuis 150 ans, telles que Dunkerque, Bergues-Saint-Vinox, Bourbourg, Cassel et Bailleul.

Un long poème latin, composé au commencement du 13^e siècle, prouve que déjà en 1213 la limite des langues française et flamande se trouvait entre Courtrai et Lille.

A l'occasion de la guerre qui s'éleva en l'année 1091 entre la comtesse de Richilde et Robert-le-Frison, la Flandre se divisa en deux partis : la Flandre teutonique se prononce pour Robert, la Flandre française pour Richilde. Dans le parti de Robert se trouvaient les villes de Gand, Bruges, Ypres, Courtrai, Harlebecq, Cassel, Furnes, Bergues-Saint-Vinox, Bourbourg, Rousselaer, Tourhout, Oudenbourg, Rodenbourg, qui toutes sont encore aujourd'hui de la Flandre flammingante. Dans le parti de Richilde étaient Arras, Douai, Tournai, Saint-Omer, Aire, Béthune, Boulogne, Saint-Pol. Elles étaient donc de la Flandre gallicante.

Telle était la limite des deux langues dans la province de Flandre.

Aux 11^e. et 12^e. siècles la langue romane, c'est-à-dire le français d'alors, ou le wallon, était la langue vulgaire à Liège, dans une partie du Brabant et en Hainault, tandis qu'à Maëstricht et à Aix-la-Chapelle la langue vulgaire était le tudesque. La démarcation de ces langues dans ce long trajet était la même qu'aujourd'hui. Une des preuves existe dans le journal des voyages que fit à la fin de 1146 saint Bernard pour prêcher une croisade dans les contrées qui bordent le Rhin, relation imprimée dans l'histoire du saint abbé de Clairvaux, par Mabillon, Paris 1719.

Il résulte aussi clairement d'une Vie de saint Norbert, fondateur de l'ordre des Prémontrés, qu'en 1119 le peuple de Valenciennes et de ses environs ne parlait que le roman et n'entendait pas la langue teutonique.

Le peuple ne change pas et ne peut changer aisément et en peu de temps sa langue vulgaire. Si donc il est prouvé que dans les provinces wallonnes actuelles le roman était la langue vulgaire aux 11^e. et 12^e. siècles, on peut en conclure qu'on la parlait dans les siècles précédens ; mais dans les diplômes des lois et des empereurs, et autres actes publiés aux 9, 10 et 11^e. siècles, il reste des indices frappans que dans les provinces belgiques, le langage tudesque et le wallon se trouvaient dans les mêmes limites qu'aujourd'hui. Cela paraît surtout dans les noms de ville et de villages que ces diplômes désignent en langue vulgaire du pays de leur situation. Si ces noms vulgaires présentent une terminaison romane ou française, telle que *ville*, *mons*, *val*, *vaux*, *rieux*, *sart*, *court*, *ignies*, *wiz*, *chies*, etc. C'est un signe que le langage vulgaire du lieu était le roman, et si les noms désignés dans les anciens diplômes sont les mêmes que portent encore les mêmes endroits dans les pays wallons, on peut croire que le langage du temps de ces diplômes y était aussi roman ou wallon. Si au contraire la terminaison est teutonique ; telle que *huin*, *ghinn*, *berg*, *thal*, *beck*, *bach*, *drop*, *moud*, *etein*, *hoff*, et autres semblables, on peut conclure avec probabilité que le langage vulgaire de ces endroits était teutonique dans ce temps.

Or, dans un diplôme de Henri IV, expédié à Liège le 5, des ides de mai 1071, les villes et châteaux de Mons et de Beaumont y sont nommés deux fois *Mons* et *Belmont* ; si l'on avait parlé flamand à Mons et à Beaumont on ne se serait pas servi dans un acte latin des mots purement français *Mons* et *Belmont*, mais on aurait écrit *Berg* et *Schoenberg*. Il est à remarquer qu'on a tellement voulu désigner ces endroits par le langage vulgaire du pays, qu'on a même négligé de les latiniser, et qu'on n'a pas écrit *Montem* et *Bellum montem*.

Une longue suite d'actes semblables remonte jusqu'à 870, date de l'acte de partage entre Louis, roi de Germanie, et Charles le Chauve, roi de France, monumens précieux pour reconnaître en partie la démarcation des langages qui nous occupe. Le royaume de Lothaire, depuis l'Alsace, jusqu'à la rive droite de l'Escaut, comprenait presque tout le royaume actuel des Pays-Bas, et plusieurs autres contrées tant du

langage teutonique que du langage roman. Une chose remarquable dans ce partage, c'est que la plupart des lieux qui y sont désignés sont des noms de villes et d'abbayes et rarement des pays ou comtés. Or les noms des villes et abbayes des pays teutoniques y présentent souvent une physionomie purement tudesque, tandis que l'on reconnaît celle des pays romans par des noms latins, les mêmes qu'ils portent encore aujourd'hui, et se rapprochant beaucoup de leurs noms français. Il n'y a pas un seul endroit des provinces Wallones actuelles qui ait une étymologie ou une terminaison teutonique, dans le partage du royaume de Lothaire, comme on en voit plusieurs dans le lot de Louis le Germanique. Cependant la plupart de ces lieux, notamment les abbayes, avaient pris naissance depuis l'invasion des Francs, d'où l'on peut conclure que, même sous la période franque, le langage vulgaire du grand nombre des habitants du pays qui sont présentement Wallons, n'était pas teutonique; car on en verrait des traces dans les actes historiques et géographiques de ce temps-là.

Plusieurs petites villes en France portent le nom de *Condé*. Elles sont toutes situées au confluent de rivières, comme *Condé* en Hainaut. Ce nom en vieux gaulois signifiait une jonction de rivières. Dans les pays Flamands, les noms de ces sortes de villes se terminent ordinairement par *mond* qui signifie *bouche*, ajouté au nom de la rivière qui se jette dans l'autre. Les rivières de Haine, Dendre et Rupel, se jettent toutes trois dans l'Escaut, et leurs embouchures donnent le nom à trois villes, une en Hainaut et deux en Flandre. Pourquoi la première s'appelle-t-elle *Condé*, tandis que les deux autres se nomment *Dandermond* et *Rupelmond*? C'est que, dans la contrée où la Haine se jette dans l'Escaut, on ne parlait pas la langue tudesque sous la période franque, lorsque Condé prit sa dénomination; on y parlait la même langue que dans l'intérieur des Gaules, où Condé signifiait un confluent de rivières. Mais sur les rivières du Bas-Escaut, à Dandermond et à Rupelmond, on parlait la langue teutonique, qui a donné à ces villes le nom qu'elles portent.

Il est donc constant que, depuis la période romaine jusqu'à nos jours, la langue tudesque ou flamande n'a été

vulgaire dans aucune des provinces Wallones actuelles des Pays-Pas, et que même après la conquête des Francks le peuple indigène a continué de parler le roman, qui était un latin corrompu, et qui est devenu le patois de nos provinces Wallonnes et des autres provinces de la France.

La division du langage, telle qu'on l'a éprouvée dans les provinces Beligiques, s'est opérée de même, et par les mêmes causes dans l'ancien diocèse de Trèves, dans la Lorraine et vers les frontières de l'Alsace. Par l'invasion des Francs, la langue teutonique s'y est établie et a dominé jusqu'à une certaine limite qui est restée fixe, et n'a pas varié depuis mille ans; le langage roman est resté vulgaire à côté de cette limite, et ne l'a pas dépassée depuis la même époque.

En Alsace comme en Brabant, la partie du pays où la langue française s'est conservée a été appelée de tout temps pays romain ou roman, par opposition à la partie du pays où l'on a parlé la langue teutonique. Cette ancienne dénomination indique bien que les habitans du pays Wallon ont conservé le fond de leur idiome depuis l'époque de la domination romaine. Il en est de même en Lorraine, où la langue romane ne s'étend pas sur la Moselle beaucoup au-dessous du territoire de Metz, et où à Thionville, quoique réunie à la France depuis 1643, les habitans conversent encore entre eux en allemand.

En résumé, la ligne topographique, qui sépare actuellement les pays où l'on parle flamand et bas-allemand, d'avec ceux où l'on parle wallon, n'a pas varié sensiblement depuis 1000 ans, depuis le règne des enfans de Louis le Débonnaire qui se sont partagé ces états vers le milieu du neuvième siècle.

Il n'y a même aucune raison de croire ni de présumer qu'aucun canton considérable ait échangé sa langue vulgaire teutonique ou tudesque, contre la langue romane ou wallonne, depuis la fin du cinquième siècle, lorsque Clovis fit la conquête des Gaules.

A ce mémoire est jointe une carte figurative de la limite des langues française et flamande aux Pays-Bas. Tz.

63. LAVAGE DU SABLE DU RHIN, CONTENANT DES GRAINS D'OR, L'ANNÉE 1825. (*Hertha.*; septembre 1827. — *Gaz. Geog.*, pag. 66.)

Dans le pays de Bade cette opération avait produit en 1825, 1734 $\frac{1}{2}$ cour. dont il faut déduire à raison de 5 fl. p. cour. 8671 fl. 3 kr. pour les frais; tandis qu'en 1829 le produit s'était élevé à 3378 cour., qui avaient coûté 16890 fl. de frais. Il y a eu par conséquent une diminution de 1644 cour., on doit l'attribuer à des accidents particuliers, tels par exemple, que les grandes eaux.

64. I. MAYENCE, LA CI-DEVANT RÉSIDENCE DES PRINCES ÉLECTORAUX D'ALLEMAGNE, avec gravure. (*Allgem. Teutsche Vaterlandskunde*; oct. 1825, n°. 44, p. 345.)

65. II. GEMAEDELDE VON MAINZ, etc.—Tableau de Mayence, avec des excursions aux bains de Taunus, de Kreuznach et d'Oppenheim. In-8°. de 192 p. Mayence, 1822; Kupferberg. (*Isis*; 1825, 9°. cah. p. 958.)

66. III. LES ÉTABLISSEMENTS DE CHARITÉ A MAYENCE depuis 1818 jusqu'à 1826. (*Der Staatsbote*; nov. 1826, n°. 42. p. 337.)

67. IV. DIE ALLGEMEINE ARMENVERSORGUNGS ANSTALT IN DER STADT MAINZ. —Sur l'Institut général des pauvres de la ville de Mayence, par JACOB NEUS. In-8°. de iv et 123 p.; prix, 8 gr. Mayence, 1823; Kupferberg. (*Leipziger Literatur-Zeitung*; fév. 1825, p. 327.)

N°. I. est un petit mémoire qui offre une description assez intéressante de la ville de Mayence. Cette ville avait en 1825 2,200 maisons et 25,200 habitans. On y compte 27 places publiques, 126 rues et 11 églises, parmi lesquelles se trouve le Dôme, église catholique, construite dans le 12°. siècle. Elle renferme les tombeaux de *Factrade*, épouse de Charlemagne, du barde *Henri Frauenlob*, dont les dépouilles furent enterrées (1318) par les plus belles femmes de Mayence, de l'archevêque *Albert* (Albrecht) de Brandebourg, du prévôt du Dôme *de Dalberg* et d'autres. La bibliothèque de la ville est composée de 90,000 volumes. Le musée a plusieurs monumens romains; 27 autels et pierres votives et 60 pierres de légion. Agrippa, capitaine romain, construisit, sous l'empereur Auguste, dans la proximité de l'emplacement

de Mayence, le premier camp fortifié, afin d'arrêter dans leurs progrès les Germains victorieux. Dans la suite Drusus, appelé Germanicus, construisit la forteresse *Magontiacum* (aujourd'hui Mayence), laquelle fut considérablement étendue sous l'empereur Hadrian. Elle fut entièrement détruite par Atila. Une nouvelle ville sortit des cendres sous les rois de France. Charlemagne y fit construire un pont de bois sur des piliers de pierres, un couvent sur l'Albansberg, et une école.

L'auteur anonyme de l'ouvrage n°. II, commence son tableau en abordant les principaux événemens de l'histoire de Mayence, depuis l'époque des Romains jusqu'à nos jours. L'histoire de cette ville commence à devenir intéressante dans le 12°. siècle, où les habitans de Mayence obtinrent des archevêques plusieurs prérogatives, tant à titre de récompense pour des services militaires, que par des moyens de violence qui eurent dans la suite des résultats très-fâcheux pour la ville. Ils assassinèrent l'archevêque *Dudo* en 1160; *Sigfrid II* fut contraint, dans son château d'Eltwill, de leur faire des concessions importantes. En 1244, la guerre qui éclata entre *Diether*, qui venait d'être élu archevêque, et *Adolph*, qui avait été nommé comme tel par le pape, amena la destruction de la ville, et occasiona même que l'imprimerie, que Guttemberg venait d'établir, fut répandue dans toutes les directions du monde par Faust et Schœffer.

L'auteur décrit ensuite la position et les portes de la ville, le pont et les fortifications, les rues, places, églises et édifices remarquables; il donne le nombre de la population, fait connaître l'état actuel de l'industrie agricole et manufacturière, du commerce et de la navigation; il parle également de l'instruction publique, des collections scientifiques, des établissemens de bienfaisance, des loges, etc. Après avoir parlé des monumens des Romains, des restaurants et des cafés, l'auteur continue son tableau en faisant la description des environs de Mayence. Nous regrettons que le journal cité ne nous fasse pas connaître les principales observations de l'auteur relatives aux bains de Faunus, Kreuznach et d'Oppenheim.

Le mémoire n°. III a pour objet les établissemens de charité à Mayence. A travers les vices qu'on reproche au siècle

dans lequel nous vivons, on ne saurait méconnaître les principes philanthropiques qui n'attendent que l'occasion pour se manifester d'une manière éclatante. Si ces principes étaient toujours bien dirigés, si les gouvernemens ne dédaignaient pas d'en tirer parti pour le bien public, on verrait bientôt des changemens salutaires dans le système actuel des prisons: on verrait augmenter le nombre des établissemens de bienfaisance et de correction, et disparaître ces groupes de malheureux et de vagabonds, dont les gémissemens frappent partout l'oreille des passans. Parmi les nombreux exemples qui pourraient servir d'appui à ce que nous venons d'avancer, le journal cité en offre un qui prouve surtout combien l'humanité a lieu de se féliciter, quand les dispositions nobles et généreuses du public sont encouragées et secondées par le gouvernement. Les données officielles de Mayence portent environ à 700,000 florins les dons gratuits faits par les habitans de cette ville depuis 1818 à 1826, tant pour l'entretien des maisons de bienfaisance que pour soulager les pauvres à domicile (pauvres honteux). Cette somme, surprenante pour une ville qui n'a que 25,200 habitans, ne serait certainement pas aussi considérable si le gouvernement s'emparait des dons gratuits pour en disposer arbitrairement et d'une manière déviante des vues des donateurs.

L'auteur de l'ouvrage n°. IV offre un précis historique des établissemens de bienfaisance de la ville de Mayence, d'après leur état dans les derniers temps avant la domination française, pendant l'occupation des Français, et d'après leur état actuel. Le journal cité, tout en lui rendant justice sous le rapport de l'exactitude de ses données, lui reproche un style prétentieux. L. D. L.

68. I. DIE ORTS UND BEZIRKS-BAEUSER, etc. — Les maisons d'éducation pour les enfans pauvres ou abandonnés dans le royaume de Wurtemberg; par J.-G. SCHMIDLIN (décédé ministre de l'intérieur). In-18, de 154 pag. Stuttgart, 1828; Metzler.

69. II. RECHENSCHAFT DER CENTRAL-LEITUNG, etc. — Compte rendu par le comité central de la société de bienfaisance et des pauvres du royaume de Wurtemberg, pour l'année

de 1828-1829. In-4°. de 60 p. Stuttgart; Hoffmann.—*Ibid.*
pour 1829-1830. In-4°. de 34 p.; le même.

70. III. NACHRICHT UEBER DIE CATHARINEN-SCHULE, etc. —

Notice sur les écoles de Catherine et de Pauline à Stuttgart,
au printemps 1830. In-8°. de 15 p.; Stuttgart; le même.

La société de bienfaisance du royaume de Wurtemberg, fondée en 1816, pour le soulagement des pauvres et l'extinction de la mendicité, s'est imposé la tâche de donner particulièrement ses soins aux enfans indigens, parce que ceux-ci, entrant à peine dans la vie, méritent plus d'attention que les pauvres adultes, qui souvent n'ont plus que peu d'années d'existence à espérer. Le but de les arracher à leur état, et d'en faire des citoyens utiles et actifs, est d'ailleurs un puissant motif pour leur donner une préférence sur les indigens adultes, dont la capacité morale et intellectuelle est presque toujours fixée, et que l'on peut seulement soulager quant à leurs besoins physiques.

Souvent les parens pauvres font tous leurs efforts pour arracher leurs enfans à la mendicité; ils profitent avec reconnaissance des ressources de toute espèce qui se présentent pour leur éducation; ils sont heureux lorsque l'instruction est gratuite, et qu'ils ont les moyens de leur faire apprendre un métier sans frais; et lorsqu'enfin ils trouvent à les munir d'habits et de linge au moment où ils quittent la maison pour se lancer dans le monde.

Mais il y a des enfans qui ne sont point dans cette position, et qui ont besoin de soins particuliers, d'une direction et d'une surveillance spéciales pour ne pas tomber un jour à la charge du public. Dans cette catégorie se trouvent les orphelins en bas âge, les enfans naturels abandonnés par leurs parens, les enfans des soldats qui, par l'assiduité de leur service, sont hors d'état de les élever, les enfans des bergers et des artisans ambulans, ceux des mendiens, ceux des vagabonds, et enfin les enfans dont les parens sont entachés de vices qui nuiraient à leur éducation.

Comme les enfans que nous venons de citer sont généralement maltraités par leurs parens, qu'ils souffrent la faim, le froid, la malpropreté, que leur corps est autant négligé que leur âme, et que leurs facultés intellectuelles sont di-

rigées vers le vice, qu'ils se livrent à la paresse, au mensonge, au vagabondage, à la fourberie et au vol; il n'y a qu'un moyen de les rendre à la société, à la vertu et au bonheur, c'est celui de les séparer entièrement de leurs parens, de les élever jusqu'au moment où ils peuvent pourvoir à leurs besoins, et se produire comme d'utiles citoyens dans la société. Pour atteindre ce but on a formé des établissemens où ils sont à l'abri des besoins physiques, soignés dans leurs maladies, élevés dans des occupations utiles et dans des sentimens religieux.

Dans certains endroits, les enfans indigens sont nourris alternativement par les habitans, et nommément à Irslingen, baillage de Rottweil. Comme ce mode laisse cependant beaucoup à désirer et ne remplit qu'imparfaitement le but, la commission centrale de la société de bienfaisance du royaume de Wurtemberg faisait recevoir depuis fort longtemps, mais surtout depuis 1823, des enfans dans certaines maisons où ils étaient placés pour un temps indéterminé. Dans beaucoup de contrées, les proches parens, et même les étrangers, reçoivent quelquefois ce genre d'enfans; le comité paye cependant ordinairement une pension, et l'état fait entretenir deux cents enfans dans des maisons particulières.

On reproche quelquefois aux maisons d'éducation pour les pauvres, et non sans raison, que les enfans y sont trop isolés, et qu'ils trouvent dans les maisons particulières souvent des parens qui remplacent ceux qu'ils ont perdus et qui les assistent dans la suite. On prétend aussi qu'ils ne goûtent pas assez la vie et que leur éducation physique est quelquefois négligée, qu'ils vivent dans une complète ignorance du monde, qu'une surveillance trop minutieuse en fait des machines, que les vices et les défauts, que les nouvelles recrues introduisent souvent dans la maison, sont plus difficiles à déraciner, et qu'enfin l'exiguïté des locaux et les grands frais d'administration et d'acquisition de bâtimens, ne permettent pas d'élever le même nombre d'enfans que l'on pourrait placer avec des sommes égales dans les maisons particulières. De sorte que l'on préfère en général l'éducation de ces enfans dans les maisons bourgeoises, et récemment on a supprimé dans plusieurs endroits les établissemens publics pour placer les élèves chez les particuliers.

Ce dernier mode a néanmoins de nombreux inconvénients. Souvent les enfans sont tellement corrompus, surtout dans les grandes villes, qu'il leur faut pour un temps au moins une surveillance active et sévère. Quelquefois les parens, tout en ayant abandonné leurs enfans, exercent encore une influence fâcheuse sur eux en les visitant, influence qu'il est difficile de paralyser même avec la meilleure volonté. Il est ensuite des cas où les personnes, qui servent de parens à l'enfant étranger, le négligent, soit par mauvaise volonté, soit par ignorance et par incurie. Quelques observateurs prétendent avoir remarqué que les connaissances, que les enfans acquièrent dans les maisons privées, sont beaucoup moins étendues que celles des enfans des établissemens publics, et que l'amour de l'ordre et la propreté sont également mieux observés dans ces derniers. Il arrive enfin que, lorsque la corruption des enfans indigens et de leurs parens a atteint un degré inquiétant, il est difficile de trouver des personnes qui veuillent se charger des élèves, quel que soit le prix qu'on leur propose; d'abord, parce qu'elles craignent la contagion pour leur propre famille, et puis quelquefois la vengeance et les mauvais procédés des parens.

Le rapprochement des avantages et des inconvénients des deux méthodes a fait pencher la balance en faveur des maisons d'éducation publique, sans renoncer néanmoins au placement de quelques enfans chez les particuliers.

Le royaume de Wurtemberg ne possédant que deux maisons pour les orphelins, qui ne recevaient, d'après les réglemens, que des sujets au-dessus de sept ans, et seulement au nombre de six cents, dont deux cents étaient même élevés dans les maisons bourgeoises, le roi ordonna au comité central de la société de bienfaisance de porter tous ses soins à la fondation et à l'augmentation des établissemens propres à l'éducation des enfans indigens. Cette mesure était d'autant plus opportune, qu'il était démontré que, dans chacun des 64 districts, il y avait 25, 50 et jusqu'à 100 enfans dont l'avenir était sans ressources, et qui ne recevaient aucune éducation; outre cela on avait acquis la preuve que les soins que recevaient les orphelins dans les deux maisons citées, étaient plus coûteux que ceux que l'on donnait aux sujets des maisons établies par la société de bienfaisance.

L'appel que le comité central de la société fit en mars 1823, à tous les philanthropes, corporations et autorités, eut un tel succès, qu'en juin 1827 les établissemens, dont le tableau suit, se trouvèrent établis sur différens points du royaume.

DISTRICT.	LIEU.	NOM DE L'ÉTABLISSEMENT.	ÉPOQUE de son ouverture.	NOMBRE DES ÉLÈVES.		
				Mâles.	Femelles.	TOTAL.
Stuttgart.	Stuttgart.	Etablissement de Pauline.	Sept. 1820	32	13	45
Calw.	Stammheim.	Etablissement pour les enfants abandonnés.	Dec. 1826.	8	5	13
Gmünd.	Gmünd.	Maison d'éducation pour les orphelins et enfans abandonnés.	Printemps 1820.	13	18	31
Herrenberg.	Herrenberg.	Etablissement de Charles.	Janv. 1824.	12	1	13
Kirchheim.	Kirchheim.	Etablissement de Pauline.	Mai 1826.	9	9	18
Künzelsau.	Künzelsau.	Etablissement industriel pour les pauvres.	Janv. 1817	4	3	7
Leonberg.	Kornthal.		Nov. 1823.	34	29	63
Ludwigsburg.	Ludwigsburg.	Etablissement de Mathilde.	Sept. 1825.	7	9	16
Rottenburg.	Rottenburg.	Hôpital.	Tres-ancien	13	14	27
Tutlingen.	Tutlingen.	Maison d'éducation pour les enfans indigens.	Sept. 1825.	10	10	20
Ulm.	Ulm.	Ecole de Catherine.	Mai 1820.	33	37	70
Waiblingen.	Winnenden.	Etablissement de Pauline.	Août 1825.	42	29	71
TOTAUX.				217	177	394

Tous ces établissemens ont des statuts qui contiennent les maximes qui régissent les membres du comité et les employés dans l'exercice de leurs fonctions. Ces statuts varient néanmoins suivant les lieux, surtout en ce qui concerne l'admission des élèves.

Les maisons de Stuttgart, Gmünd, Rottenburg et Ulm, sont exclusivement destinées aux enfans de ces villes. A Herrenberg Kirchheim et Stammheim, les enfans de tout le district sont admis. Les établissemens de Tuttlingen et de Winnenden donnent la préférence aux enfans de la paroisse, sans exclure néanmoins ceux du district. A Kornthal on reçoit indistinctement les enfans de tous les pays et de toutes les religions. Gmünd et Rottenburg appartiennent à la religion catholique; les autres maisons à la confession évangélique. Kirchheim reçoit cependant les sujets des deux cultes. Stammheim seul exclut les enfans naturels

Dans la plupart de ces établissemens on reçoit les enfans dès l'âge de 5 ans, et quelquefois à leur naissance, et on les garde généralement jusqu'à l'âge de 14 ou 15 ans. Les individus affectés de graves infirmités, comme surdité, mutisme, etc., ne sont guère reçus que dans l'institution de Pauline à Winnen-den.

Les demandes d'admission, lorsque la situation des enfans n'est point connue des directeurs des établissemens, doivent être appuyées d'un extrait de naissance, d'un certificat qui constate qu'il a été vacciné, que sa santé est bonne ainsi que sa moralité, qu'il est dépourvu de toute ressource; d'une pièce qui fasse connaître si les parens ou la commune où il est né sont disposés à faire quelques sacrifices ou non, et enfin du consentement des parens et des autorités.

Toutes ces maisons sont organisées de la manière la plus économique, et de telle sorte que les élèves y reçoivent une éducation simple qui convienne à la condition future peu élevée dans laquelle ils se trouveront. Comme ils sont destinés à devenir journaliers, domestiques et artisans, on évite de les habituer à une vie commode et molle.

Les travaux agricoles, domestiques et technologiques constituent chez eux l'éducation industrielle. L'agriculture est exercée sur les terres de l'établissement ou sur les propriétés particulières, lorsque les premières ne sont pas assez étendues. Rottenburg possède une ferme considérable que les élèves cultivent en partie eux-mêmes. La ferme de *Kornthal* est de 15 arpens, et nourrit cinq vaches, dix moutons et quatre porcs. Deux des vaches sont employées au labourage. L'économe administre avec l'aide des garçons les plus avancés ce petit domaine, et ces derniers exécutent à peu près tous les travaux nécessaires à la culture. A Gmünd, à Herrenberg et dans d'autres établissemens qui ne possèdent point de terres, les élèves sont conduits par les surveillans, sur quelques propriétés particulières, pour se livrer au travail.

Dans l'intérieur des instituts, les enfans les plus forts sont chargés de fendre le bois, de porter l'eau, de faire les préparatifs des repas, de balayer les chambres, de battre les habits, frotter les bottes, etc. Outre ces derniers travaux, les élèves fréquentent les écoles publiques d'industrie, particulièrement à Gmünd, Kirchheim, Ludwigsburg, Ulm et

Stuttgart; ensuite, dans la plupart des établissemens, les travaux manuels remplissent leurs soirées. A Ulm les garçons fabriquent des mottes à brûler en tan, et les filles broient du lin et du chanvre. A Ludwigsburg, Ulm et Tuttlingen, on fabrique des panniers, à Kirchheim, Kornthal, Tuttlingen et Winnenden, des travaux en paille remplissent les soirées d'hiver, le tricotage, le cordage de laine, le tissage, le filage, les métiers de tailleur, de cordonnier, etc., sont enseignés dans les diverses maisons.

Les personnes qui remplacent les parens (*Pflege-Aeltern*), sont ordinairement chargés de l'enseignement des travaux manuels que nous venons de citer; mais, lorsqu'ils ne sont pas au fait d'une spécialité, des maîtres particuliers président aux leçons. Les matières premières pour les fabrications sont à la charge des établissemens, et les produits sont consommés dans la maison ou vendus dans le magasin de l'industrie nationale à Stuttgart.

L'éducation intellectuelle comprend la lecture, l'écriture, le calcul, le dessin et tous les exercices qui tendent au développement de la mémoire et de l'esprit.

Les élèves de la plupart des maisons, surtout ceux de Gmünd, Herrenberg, Kirchheim, Ludwigsburg, Rottenburg, Ulm et Stuttgart, fréquentent les écoles publiques élémentaires et celles de dessin, et l'on a remarqué que ce mode n'avait point d'inconvéniens. A Winnenden, Kornthal et Tuttlingen, les élèves ne sortent point de l'établissement, et ils y reçoivent le même enseignement que dans les écoles publiques.

A Rottenburg, les élèves, tout en fréquentant les écoles du dehors, suivent encore l'enseignement privé dans les momens où les leçons publiques cessent. Dans l'institut de Pauline, les enseignemens privés et publics sont simultanés, c'est-à-dire que les élèves fréquentent, outre les études internes, les cours de l'établissement de Catherine, où ils apprennent le dessin et la langue maternelle. A Gmünd, Stammheim, Kirchheim, Stuttgart, Tuttlingen et Winnenden, les élèves lisent dans les heures de récréation des ouvrages utiles.

On voit, par ces différens détails, que, quoi qu'il y ait des nuances dans l'ordre des études des divers établissemens, toutes les mesures concourent néanmoins à former les en-

fans de manière à leur préparer une existence sinon heureuse, du moins supportable.

Les soins moraux et religieux prodigués à tous les élèves méritent un examen attentif, et nous entrerons, relativement à cette partie, dans quelques détails.

L'ordre, la ponctualité, la politesse, la propreté, la modestie, l'amour de la vérité et du travail, constituent essentiellement les qualités morales d'un individu; elles facilitent les succès dans le monde, rendent la vie plus douce et plus agréable; aussi ne néglige-t-on rien pour obtenir des résultats satisfaisans sous ce rapport, et les directeurs ainsi que les personnes qui remplacent les parens (*Pflege-Ältern*) sont occupés sans relâche à inculquer aux enfans les maximes qui expriment le mieux les qualités dont nous venons de parler.

La plus grande propreté règne partout. Chaque enfant, en se levant, est obligé de faire ou de se faire faire sa toilette; des bains et des lotions fréquentes sont surtout pratiqués à Ulm, à Rottenburg et à Ludwigsburg. Les sexes sont soigneusement séparés dans toutes les institutions de cette espèce, et une surveillance sévère prévient tous les désordres et attentats aux mœurs qui pourraient se glisser parmi les élèves du même sexe. On tâche également de les éloigner autant que possible des personnes étrangères à l'établissement, et les directeurs ont l'ordre de ne permettre les entretiens avec des tiers qu'en leur présence. Il est vrai qu'à Stuttgart et Gmünd les enfans obtiennent quelquefois, le dimanche, la permission de visiter leurs parens ou connaissances; ces permissions ne s'accordent cependant qu'avec la plus grande circonspection. Des visites fréquentes ont lieu le jour et la nuit pour s'assurer de la stricte exécution des règles organiques. La direction immédiate des élèves, le maintien de l'ordre et de la discipline, appartient aux personnes ou à la famille qui remplacent les parens; les économes et maîtres appuient ceux-ci de leur ministère, et leur facilitent ainsi l'exercice de leurs fonctions. Aucun établissement ne possède des inspecteurs spéciaux. Des lectures bibliques et des conversations morales tendent à leur faire connaître les bases les plus sûres d'une conduite régulière et louable; on leur fait apercevoir les dangers auxquels ils sont exposés,

et les avantages qu'il y a de les éviter ; on les entretient en général de tout ce qui peut contribuer à leur former le cœur.

Les élèves de tous les établissemens participent à l'enseignement religieux , qui se fait dans les églises et dans les écoles élémentaires publiques ; puis ils sont encore assujettis aux exercices de piété chez eux. A Kornthal seul les enfans sont confirmés ; dans les autres maisons ils reçoivent ce sacrement après leur sortie.

Des examens semestriels, qui constatent les progrès des élèves, ont principalement lieu à Kornthal, Tuttlingen, Winnenden, Ludwigsburg et Herrenberg. Ceux des élèves qui se distinguent par leurs mœurs et leur application, sont inscrits sur un tableau exposé dans les salles d'étude ou leur nom est porté dans un registre appelé livre rouge. Ils reçoivent des encouragemens publics ; mais il n'y a à proprement parler point de récompenses ou salaire, si ce n'est à Ulm et à Stuttgart, où l'on paye certains travaux aux enfans pour les encourager : une paire de bas, par exemple, leur est payé, le cas de la récompense méritée échéant, de 10 à 36 kreuzers(1), la façon d'une chemise de 12 à 20 kreutzers, la confection des mottes à brûler en than à raison de 4 kreutzers par jour. A Stuttgart les élèves reçoivent un tiers seulement de ces prix, et lorsque leur gain s'est accumulé à un certain point, la somme est remise à la caisse d'épargne.

La discipline est en général très-sévère, et les moindres fautes sont punies ; cependant nous voyons avec plaisir que les punitions corporelles ne sont employées que dans les cas extrêmes, et seulement à Ulm, Rottenburg, Stuttgart et Gmünd, et encore d'une manière exceptionnelle. Les punitions consistent principalement en réprimandes, exclusions des récréations, arrêts et diminution de la nourriture les fêtes et dimanches.

Les récréations et encouragemens des élèves sont : les promenades, les exercices gymnastiques, le chant, de petits festivals annuels, et à l'établissement de Pauline à Winnenden ; les enfans aveugles reçoivent des leçons de musique vocale et instrumentale.

(1) Le florin vaut 2 fr. 9 c., et le kreutzer vaut environ 3 centimes et demi.

Quels que soient la division et l'ordre des études, on accorde toujours des loisirs et des momens de repos aux élèves, dans la matinée, après-midi et dans la soirée, et chaque fois une heure et même deux heures, surtout le soir.

Dans la plupart des établissemens les enfans faibles ou d'un âge tendre se couchent immédiatement après le souper et la prière du soir, c'est-à-dire en hiver entre sept et huit heures, et en été après huit heures les enfans plus forts et plus âgés se couchent deux heures plus tard. Le matin tous les enfans se lèvent à la même heure en hiver, entre six et sept, et en été entre cinq et six heures. Pour exercer une surveillance continue, les maîtres couchent dans les dortoirs.

Le système hygiénique n'est pas le même dans toutes les maisons, cependant on donne partout les plus grands soins à la santé des enfans. A Ludwigsburg, à Rottenburg, Ulm et Stuttgart, les élèves atteints de maladies graves sont transportés dans les hôpitaux de la ville. Ailleurs ils sont soignés dans l'établissement par les médecins qui y sont attachés et qui donnent leurs soins gratuitement. Lorsque la maladie est contagieuse, les sujets sont éloignés.

Voici en quoi consiste généralement la nourriture :

Le matin, immédiatement après le lever, la toilette et la prière, les enfans reçoivent en été, entre six et sept heures, et en hiver, entre sept et huit heures, une soupe et ordinairement une soupe maigre, à dix heures une petite portion de pain ; pour le dîner, entre onze heures et midi, ils ont des légumes, comme pois, lentilles, pommes-de-terre, pruneaux secs, choux, etc. Deux fois par semaine ces légumes sont accompagnés de viande, et les autres jours d'une soupe et de mets farineux. A quatre heures on fait une distribution de pain. Le repas du soir consiste dans la plupart des établissemens en pain seulement, ou en une soupe à laquelle on joint quelquefois des pommes-de-terre, de la salade ou quelques restes du dîner.

On tient essentiellement à la qualité des alimens, et les élèves mangent à leur volonté et ne sont rationnés que pour le pain ⁽¹⁾ et la viande. A Rottenburg chaque enfant reçoit

(1) Le pain, dans plusieurs contrées de l'Allemagne, n'est point considéré comme aliment fondamental, de sorte que l'on ne doit pas s'étonner que les enfans n'en ont point à discrétion.

un quart de liv. de viande, à Kornthal un sixième de liv., à Stuttgart un huitième de liv., à Kornthal chaque élève mange quatre fois par semaine une once et demie de pain à son dîner; à Stuttgart, suivant les différences des âges, de trois à quatre onces et autant à son goûter. Les enfans débiles boivent dans la majorité des établissemens une fois par jour une portion de cidre ou de vin, les autres sont tenus de boire une fois le jour, soit à dix heures, soit à midi, de l'eau; dans la saison on remplace l'eau par des fruits.

A Rottenburg, la nourriture est fournie par l'administration de l'hôpital. A Gmünd, Herrenberg, Kirchheim, Ludwigsburg et Stuttgart, les personnes, remplaçant les parens (*Pflege Aeltern*), passent des marchés pour les fournitures. Pour donner une idée plus complète de la distribution et de la quantité et nature de la nourriture, nous transcrivons ici un tableau contenant les alimens consommés par douze enfans dans l'établissement de Kornthal.

JOURS.	DÉJEUNER.	PRIX.	DINER.	PRIX.	SOUPER.	PRIX.	SOMMÉ.		
							fl.	kr.	liards
Dimanche.	Soupe au lait	kr.	Choucroute.	kr.	Soupe maigre	kr.			
	4 bouteilles de lait, à 4 kr.	8	2 livres de viande.	12	1 livre de pain.	2		45	—
	1 livre de pain.	2	2 onces de graisse.	3	2 onces de graisse.	3			
	1 quart de pommes-de-terre.	3	1 quart de pommes-de-terre.	3	Salade.	7			
Lundi.	Soupe maigre.	2	Choucroute.	2	Soupe maigre.	2			
	1 livre de pain.	2	Mets de farine.	11	1 livre de pain.	2		29	—
	2 onces de graisse.	3	2 onces de beurre.	3	2 onces de graisse.	3			
	1 quart de pommes-de-terre.	3			1 quart de pommes-de-terre.	3			
Mardi.	Id.	7	Légumes.	4	4 bouteilles de lait.	8		32	3
			3 onces de beurre.	3	1 livre de pain.	2			
			1 quart de pommes-de-terre.	3	1 quart de pommes-de-terre.	3			
			18 onces de pain.	2 1/2					
Mercredi.	Id.	7	3/4 de lentilles.	3	Soupe.	4 1/2			
			3 onces de graisse.	3	Pain et farine.	3		29	—
			1 quart de pommes-de-terre.	3	Graisse.	3			
			18 onces de pain.	2 1/2	1 quart de pommes-de-terre.	3			
Jeudi.	Id.	7	Légumes secs.	8	4 bouteilles de lait.	8		33	—
			1 quart de pommes-de-terre.	3	1 livre de pain.	2			
			2 onces de graisse.	2	1 quart de pommes-de-terre.	3			
Vendredi.	Id.	7	Pois.	4 1/2	Pommes-de-terre en bouillie.	3		28	—
			2 onces de graisse.	3	2 bouteilles de lait.	4			
			1 quart de pommes-de-terre.	3	3 onces de beurre.	2			
			18 onces de pain.	2 1/2					
Samedi.	Id.	7	Pommes-de-t. accommodées.	3	4 bouteilles de lait.	8		30	3
			Graisse et vinaigre.	7	1 livre de pain.	2			
			18 onces de pain.	2 1/2	1 quart de pommes-de-terre.	3			
		55 kr.		1 fl. 35 1/2 kr.		1 fl. 16 1/2 kr.	3 fl.	47 k.	
Chaque enfant reçoit à 10 heures du matin 3 onces de pain, et à 4 heures 5 onces, ensemble 8 onces à 2 kreutzers.							1	24	
							5 fl.	11 k.	

De sorte que chaque enfant à Kornthal coûte, y compris le sel et les frais de vaisselle, pas tout-à-fait 3 kreutzers et demi ou environ, 12 centimes et demi par jour.

A Kirchheim, Ludwigsburg, Tuttlingen, Winninenden et Stuttgart les *Pflege-Ältern* mangent avec les élèves et se contentent de la même nourriture,

Les habits de la classe moyenne des villes servent de norme aux vêtemens des élèves des établissemens d'éducation, et voici en général comment ils sont composés pour les garçons :

Une paire de souliers, dans quelques maisons deux paires. En été, les élèves ont une paire de bas de fil à Kornthal, deux paires à Gmünd, Herrenberg et Winninden, et trois paires à Ludwigsburg et à Stuttgart; dans d'autres lieux ils n'ont que des chaussettes; en hiver ils ont ordinairement deux paires de bas de laine.

Trois chemises et deux cravattes sont le *maximum*.

Un ou deux gilets, ordinairement en drap.

Dans presque toutes les maisons de ce genre, les élèves ont deux pantalons d'été en coutil et un pantalon en drap pour l'hiver, ainsi qu'une paire de bretelles, deux vestes en toile, et une en drap, qui est ordinairement de couleur grise, avec un colet de drap bleu.

On fournit encore aux garçons, dans quelques établissemens seulement, des mouchoirs de poche, des gants et des casquettes ou bonnets.

Les filles sont habillées dans les mêmes proportions, seulement avec les modifications qu'exige leur sexe.

A Gmünd, Herrenberg et Rottenburg, deux enfans partagent un lit, les enfans malades couchent cependant seuls. A Gmünd, le bois de lit est une espèce de lit de camp; dans les autres établissemens, ce sont des bois de lits ordinaires. Les élèves couchent sur des paillasses remplies de varech, d'algue, de paille ou de balle de froment ou d'avoine; ces paillasses sont recouvertes de petits matelats ou de lits de plumes.

A Kirchheim seulement les enfans couchent sur la paille. L'oreiller est tantôt en crin, tantôt en foin, et quelquefois en plumes; les couvertures sont en laine, et en hiver on y ajoute un couvre-pieds.

Les lits sont ordinairement battus et blanchis de six semaines en six semaines, et les couvertures et autres parties, qui ne sont pas directement en contact avec le corps, sont nettoyés et restaurés de deux ans en deux ans.

D'après les expériences que l'on a été à même de faire jusqu'à ce jour, le mobilier des établissemens de ce genre se compose ainsi qu'il suit :

1°. Pour l'enseignement élémentaire : de livres, d'armoires pour les livres, de tableaux, de tables et de bancs ;

2°. Pour la confection des objets en linge et en laine, de tonnelets, de baquets, de vases pour la graisse, de cardes, de serans, d'instrumens à filer, de dévidoirs, de métiers de tisserands, d'appareils pour tondre, fouler et presser les étoffes, et de vases pour le soufre et les couleurs ;

3°. Pour les travaux de cordonnier et de tailleur : de pelottes, de formes, de ciseaux, de couteaux, aiguilles, etc. ;

4°. Pour les travaux domestiques : de marteaux, de tenailles, de balances, de poids et mesures, de tabourets, de tables, de tableaux et d'armoires.

5°. Pour les travaux agricoles : de bèches, de pioches, de fourches, de râpeaux, de tonneaux à eau, d'arrosoirs, de cribles, de cordes, de couteaux, de scies et de haches ;

6°. Pour les travaux culinaires : de marmites, de couvercles, de seaux, de cuillères à pot, de mortiers et autres menus ustensiles ;

7°. Pour l'éclairage, le chauffage et la propreté ; de chandeliers, de lampes, de lanternes, de mouchettes, de pinces et pelles, de paniers, de chaudrons pour les lessives, de réchaux, de torchons, tabliers et essuyemains ;

8°. Pour la table : de linge, plats, couteaux, fourchettes, gobelets, etc. ;

9°. Pour des usages généraux : de tables, d'étals, de coffres, d'armoires, d'horloges et de cloches ;

10°. Pour le personnel de l'administration et de la direction : de chaises, fauteuils, tables de nuit, commodes, armoires, bois de lits, lits et miroirs ;

Il serait difficile de dire exactement combien coûte l'acquisition et l'entretien d'un pareil mobilier, parce que les comptes rendus ne contiennent aucune donnée positive à ce sujet.

Voici en général la division intérieure et la distribution des établissemens dont nous tâchons de donner une idée aussi complète que possible :

1°. Une habitation pour les personnes chargées de remplacer les parens (*Pflege-Aeltern*) ;

2°. Les pièces nécessaires pour le travail et les études, les dortoirs et les salles à manger ;

3°. Une infirmerie ;

4°. Une buanderie ;

5°. Une cuisine ;

6°. Un garde-manger ou office ;

7°. Une cave ;

8°. Un bûcher ;

9°. Des greniers pour la conservation des grains et autres provisions ;

10°. Une cour ;

11°. Et une pompe ou une fontaine.

Souvent on fut obligé de faire l'acquisition de bâtimens qui ne réunissaient pas toutes les conditions ; mais on les adapta le mieux possible à leur nouvelle destination ; dans certaines circonstances les locaux furent offerts à titre de don, et alors on était encore moins rigoureux pour le concours de toutes les commodités et exigences.

Les frais de réparation et d'entretien dépendent naturellement de l'âge et de la construction des bâtimens. Ceux de la maison de Pauline à Stuttgart se montèrent, de 1823 à 1824, à 138 florins.

Toutes les pièces sont chauffées en hiver, à l'exception des dortoirs ; l'éclairage se fait avec des lampes qui sont disposées dans les salles à manger, d'études et de travail seulement. Les dortoirs ne sont point éclairés, et les surveillans conduisent les enfans au lit.

Les murs et les plafonds de l'intérieur sont blanchis périodiquement avec de la chaux, et les planchers sont lavés tous les jours ou de deux jours l'un. Il y a dans plusieurs maisons

des ventilateurs pour purifier et changer l'air ; on fait d'ailleurs des fumigations fréquentes.

Les établissemens de ce genre sont en général francs de tout impôt.

Le personnel, qui compose l'administration et la direction, est plus ou moins nombreux, suivant la quantité des élèves. A Ludwigsburg, 16 élèves sont soignés par une femme et une domestique ; à Stammheim, 17 enfans sont soignés par le mari et la femme ; mais à Kornthal où il y a 63 sujets, et à Winnenden où il y en a 71, 8 personnes sont nécessaires. A Ludwigsburg, les frais de cette surveillance se montent en argent à environ 80 florins ; à Stammheim, à 120 ; à Kornthal et à Winnenden, à 400 florins. Comme il est important que les enfans reçoivent un bon exemple, on donne ces emplois seulement à des individus qui ont de la moralité, du zèle, les connaissances et l'expérience nécessaires pour guider et former la jeunesse qui leur est confiée.

Tous ces directeurs (*Pflege-Aeltern*) ont, outre les sommes en argent, le logement, le chauffage, l'éclairage, le blanchissage, les habits, la jouissance d'un jardin, et dans certain cas la nourriture. Le terme moyen des appointemens d'un homme, qui occupe les fonctions de directeur, est de 120 à 150 florins, et sa femme touche de 36 à 60 florins.

Dans chacun des établissemens, les *Pflege-Aeltern* ont un ou plusieurs adjoints qui reçoivent, en sus des objets nécessaires, à la vie, environ 60 florins. Les gages des domestiques femelles varient de 28 à 52 florins.

L'emploi de *directeur-conseiller* est exercé par un ecclésiastique du lieu, ou par une autre fonctionnaire public, et toujours gratuitement.

La décision de tous les points qui ne sont pas réglés par les statuts appartient au corps ou à la société qui a fondé l'établissement, et souvent à un comité spécialement choisi pour cet objet.

L'inspection supérieure appartient, pour toutes les maisons du gouvernement, aux autorités de l'état, et pour les maisons particulières, au comité central de la société de bienfaisance, auquel celles de Tuttlingen et de Winnenden envoient régulièrement des rapports sur les progrès de l'in-

stitut. Les décisions des préposés à la maison de Pauline sont chaque fois soumises à la reine.

Afin que dans ces maisons d'éducation tout ait un cours régulier et rationnel, on a prescrit au personnel de l'administration et de la direction de suivre un plan d'étude et d'ordre qui est à peu de chose près le même partout.

La division en classes est un point principal dans cet arrangement; on tient également à varier autant que possible les études, et à les faire alterner avec les travaux manuels et les exercices. En transcrivant ici un tableau de la division du temps et des travaux, nous donnerons une idée assez nette du plan adopté: il suffira de citer quatre établissements pour pouvoir conclure par analogie ce qui se fait dans les autres. Le premier tableau présente les occupations du semestre d'été, et le second celles du semestre d'hiver.

É T É.

HEURES.	STUTTGART.	GMÜND.	KIRCHHEIM.	KORNTHAL.
5-6	Lever et toilette à 5 h. et demie.		Lever, toilette et arrangement des chambres.	Lever, toilette et arrangement des chambres.
6-7	Prière, déjeuner, préparation aux classes.	Lever, toilette, déjeuner, préparation aux classes.	A 6 h. et demie prière et déjeuner.	Déjeuner et exercices de mémoire.
7-8	Travaux et classe.	Travail.	Classe pour les enf. plus âgés, et trav. manuels pour les plus jeunes.	A 7 heures, prière du matin.
8-9		A 8 heures, messe.	Classe.	De 8 heures à midi, à l'exception d'une demi-heure, classe pour les grands et travaux industriels pour les petits.
9-10		Classe.	Service divin, classe, travaux manuels ou récréation.	
10-11			Diner, travaux de cuisines et récréation.	
11-12	Diner, faire les lits et les chambres.	A 11 h., diner et récréation.		Diner et récréation.
12-1	Récréation.	Travail.	Récréation, chant, arrangement des chambres.	
1-2	Travail ou classe.	Classe.	Dessin, et, pour les jeunes, classe.	Classe élémentaire pour les filles plus avancées, et travaux industriels pour les garçons.
2-3			Classe pour les jeunes, et travaux industriels pour les autres.	
3-4	Goûter.	Goûter et récréation.	Trav. industriels.	A 4 h., goûter.
4-5	Travaux ou classe.	Travail.		Travail.
5-6			Travaux agricoles et domestiques.	
6-7	Récréation et promenade.	Souper et récréation.		Souper et coucher pour les jeunes, et travaux manuels pour les plus âgés, qui se couchent un peu plus tard.
7-8		Occupations diverses.	Souper, récréation, prière du soir, et coucher pour les plus jeunes.	
8-9	Souper, prière, lecture et coucher pour les petits.	Prière et coucher.		
9-10	Coucher pour les enf. les plus âgés.			

HIVER.

HEURES.	STUTTGART.	GMÜND.	KIRCHHEIM.	KORNTHAL.	
5-6				Lever, toilette et arrangement des chambres.	
6-7			Lever, toilette, arrangement des chambres et préparation pour l'école.	Déjeuner, travaux agricoles et domestiques.	
7-8	Lever, toilette, prière et déjeuner.	Lever, toilette, prière, déjeuner et préparation aux classes.	Prière et déjeuner.	Prière.	
8-9	Travaux ou classe.	Messe.	Classe.	De 8 h à midi, à l'exception d'une demi-heure pour le déjeuner, classe élémentaire pour les plus grands et classe industrielle pour les petits.	
9-10		Classe.			
10-11			Service divin, classe et travaux domestiques.		
11-12	Dîner et arrangement des chambres.	Dîner et récréation.	Dîner, travaux à la cuisine et récréation.		
12-1	Récréation.	Travaux.	Récréation, chant, arrangement des chambres.	Comme en été, sauf que des travaux domestiques remplacent les occupations agricoles.	
1-2	Travaux ou classe.	Classe.	Dessin et classe.		
2-3			Ecole industrielle et classe.		
3-4	Goûter.	Goûter et récréation.			
4-5	Travaux ou classe.	Travaux.	Ecole industrielle.		
5-6			Travaux domestiques, industriels, et répétition des leçons.		
6-7	Préparation pour la classe, et récréation.	Souper et récréation.			
7-8	Préparation aux études et récréation.	Occupations diverses.	Souper, travaux à la cuisine, prière et coucher.		
8-9	Occupations culinaires et lecture.	Prière du soir et coucher.			
9-10	Coucher des enfants plus robustes.				

Quoiqu'en général les élèves quittent les maisons d'éducation à l'âge de 14 ou 15 ans, les établissemens ne cessent point pour cela, de leur continuer leurs soins. Les garçons qui montrent de l'intelligence et des capacités sont mis chez un maître pour apprendre un métier ou une profession quelconque ; d'autres, moins heureux et moins capables, se trouvent placés dans l'état de domesticité. Les filles subissent les mêmes conditions, ou, si les circonstances le permettent, elles retournent chez leurs parens.

Les frais de fondation d'un établissement, dans l'espèce de de ceux dont nous parlons, peuvent se monter, par élève

1°. Pour la construction ou l'achat du bâtiment, de 120 à 130 florins ;

2°. Pour l'acquisition du mobilier, des ustensiles, du linge, etc., de 30 à 40 fl.

Total pour chaque élève à recevoir dans la maison, 150 à 170 florins. Ce chiffre diminue cependant à mesure que le nombre d'élèves augmente, et voici comment s'établit le rapport :

Nombre des enfans.	Capital.
20	de 3 à 4,000 fl.
30	4 — 5,000
40	5 — 6,000
50	6 — 7,000
60	7 — 8,000
70	8 — 10,000

Lorsque l'établissement possède des terres, jardins, bestiaux, etc., il faut des capitaux plus considérables.

Quant aux frais annuels d'entretien, on peut les calculer de la manière suivante.

1°. Enseignement, livres, papiers, etc., avaries des instrumens et ustensiles, par élève.	2 fl.
2°. Médicamens et soins du médecin.	1
3°. Nourriture.	24
4°. Habillement.	14
5°. Blanchissage.	1
6°. Bois et luminaire.	5
7°. Entretien du mobilier.	2
8°. Intérêt du capital qui a servi à l'acquisition du	

local , et menus frais pour l'entretien de la propriété et de la sûreté.	5 fl.
9°. Direction , administration , impression , ports de lettres , etc.	6

Terme moyen pour chaque élève , 60 fl. par an.

Plusieurs de ces articles sont susceptibles de diminution ou d'augmentation , suivant les lieux et les circonstances ; ainsi , un enfant ne coûte que 45 florins à Gmünd , 40 à Herrenberg , 50 à Kirchheim , 60 à 70 à Ludwigsburg , 70 à 75 à Ulm , et à Winninden , 48.

Aucune des maisons d'éducation de district ne possède des fonds suffisans pour subvenir aux frais que nécessitent leur destination et leur but , et les sommes nécessaires s'obtiennent par des souscriptions et des collectes qui produisent de l'argent ou des objets en nature , par des cotisations des parens des élèves , par des fonds fournis par les communes et les autres établissemens de bienfaisance du royaume , par les cotisations des corporations , par les dons du comité central de la société de bienfaisance , et enfin par les deniers de l'état. Pour l'achat et la construction des bâtimens on a recours aux emprunts.

Les résultats obtenus jusqu'à ce jour dans les maisons de district présentent le plus grand intérêt , et sont en général extrêmement satisfaisans. La plupart des sujets deviennent ou sont devenus des membres utiles de la société , et il est rare qu'on ait à se plaindre de la conduite des élèves après leur sortie de l'établissement , à moins qu'ils n'aient été bien corrompus à leur entrée , et dans un âge tel où le vice ne peut se déraciner que par miracle.

Les comptes rendus du comité central de la société de bienfaisance , dont les titres se trouvent en tête de cet article sous le n°. II , nous donnent quelques détails sur l'état des maisons de districts à la fin de 1830 ; nous y remarquons que le nombre des élèves s'est accru , dans la totalité des établissemens , de 65 , c'est-à-dire de 44 garçons et de 21 filles. Nous remarquons également que Kornthal possède actuellement un nouvel établissement de ce genre , qui n'est destiné qu'à recevoir les enfans en très-bas âge.

Les rapports du comité , outre les notices qu'ils contiennent

sur les maisons de district dont nous avons fait connaître l'organisation avec le plus grand soin, d'après l'excellent travail de M. Schmidlin, nous fait connaître les progrès de l'industrie des pauvres dans le royaume, la situation des écoles pour les petits enfans (salles d'asiles), les soins donnés aux élèves sortis des écoles, l'état des écoles du dimanche pour les ouvriers, celui des établissemens qui reçoivent les ouvriers et domestiques malades, et enfin celui des institutions industrielles pour les pauvres adultes. Un résumé de la caisse d'épargne de Stuttgart termine les deux comptes rendus que nous avons sous les yeux.

Le comité a principalement en vue d'engager les pauvres, et de les mettre en état de faire usage de leurs propres forces, afin qu'ils puissent subvenir à leurs besoins. Pour atteindre ce but, il facilite les branches d'industrie qui, par leur nature, sont propres à occuper le plus grand nombre d'indigens. Il favorise la formation et l'entretien des établissemens industriels qui tendent à faire naître chez la jeunesse le goût du travail, et qui contribuent en même temps à développer leurs qualités physiques.

Les diverses branches d'industrie exercées par les pauvres des deux sexes sont le filage à deux bobines, la fabrication des dentelles, la broderie, la confection de chemises, de chapeaux en coton, de chaussons en lisières, de bretelles; les travaux en carton, en paille, en bois, et enfin les travaux agricoles.

Le filage à double bobine ne fait que des progrès lents, et il a fallu de grands sacrifices de la part du comité pour propager ce genre d'industrie; ses efforts ont eu quelques succès, car le nombre des personnes qui s'occupait du filage étaient, en 1829, de 3,120, et en 1830, de 3,838. Les avantages de cette méthode sont si incontestables, qu'il faut espérer qu'elle se propagera de plus en plus.

La fabrication des dentelles n'a pas eu le succès que l'on s'était promis; et quoique le comité ait sacrifié près de 1,800 florins pour encourager des élèves et organiser des écoles, on n'est point encore parvenu à obtenir des produits qui pussent rivaliser avec ceux de l'étranger; le comité se propose même de renoncer à cette branche, si dans l'année courante les résultats ne sont pas plus satisfaisans.

Les broderies sur mousseline se maintiennent non-seulement dans les contrées de l'*Oberland*, mais se répandent encore dans les environs de Mezingen, où Wurster les a introduites. A Grafenberg ce genre de travail est dans un état très-prospère; le nombre des brodeuses s'y est augmenté; on en compte actuellement 18, dont chacune gagne 10 kreutzers par jour; bénéfice qui n'éprouve d'interruption que lorsqu'il faut adopter de nouveaux modèles et éliminer les anciens.

La confection de chemises, pour plusieurs maisons de commerce de Mezingen et Grafenberg, a soutenu un assez grand nombre de pauvres. Les bénéfices que ce travail présente sont plus considérables que ceux de la broderie, seulement les interruptions sont plus fréquentes.

L'établissement de Fellbach, fondé en 1826, où un grand nombre d'enfans indigens s'occupaient de plier et de teindre du papier, et de confectionner des petits meubles en carton; a considérablement perdu, et on n'y trouve dans ce moment que 8 personnes adultes et 10 enfans.

D'un autre côté, on fit, dans l'école d'industrie à Blaufelden, un essai pour la facture des enveloppes de lettres, qui a très-bien réussi. Du 5 janvier jusqu'au 15 avril, on y fabriqua 62 douzaines qui furent vendues à 7, 9 et 10 kreutzers la douzaine.

Les travaux en paille sont d'une assez grande importance sur les différens points du royaume; mais quoique cette industrie ait pris de l'extension, les profits ne sont néanmoins pas en rapport avec les peines des ouvriers. Plusieurs essais de cultiver la paille ont manqués; d'autres récoltes ont été abîmées par des orages, de sorte qu'au total les résultats de cette année n'ont point été heureux. Les travaux en bois, tels que sabots, cuillères, etc., ont été également en souffrance, et il est à croire que cette industrie prospérera difficilement.

On remarque, dans les établissemens publics pour la propagation des connaissances horticoles, toujours des progrès chez les classes inférieures. Au total il y a actuellement 44 jardins modèles publics, et 250 pépinières pour les enfans; indépendamment de cela, il existe encore 53 vergers modèles, où l'enseignement n'a pas eu lieu l'année passée, soit que le lieu ne fût pas entouré de haies, soit que les arbres fussent

trop jeunes, ou enfin qu'il n'y eût point de professeur. Dans 41 endroits les enfans ont eu, sur des domaines privés, des leçons pratiques d'agriculture, et dans six endroits des leçons théoriques.

En somme, le nombre des élèves de 1829-1830 se monte,

Dans les jardins modèles, en enfans mâles. . .	826
————— femelles.	854
	1,680
Dans les vergers modèles, en enfans mâles, à . . .	5,121
————— femelles.	999
	6,120
Total.	7,800
L'année précédente il n'y en avait que	7,274
en sorte que le nombre s'est accru de	526

En 1829 on fit créer deux écoles pour les petits enfans (salles d'asile); les libéralités du roi, du comité central de la société de bienfaisance et de plusieurs philanthropes, facilitèrent la création de ces écoles à Stuttgart. Elles contiennent actuellement 108 enfans, parmi lesquels il y a seulement 12 garçons; l'âge des enfans est de 3 à 6 ans; ils appartiennent d'ordinaire à des journaliers, à des commissionnaires, à des blanchisseuses et des vigneron.

458 écoles industrielles publiques sont destinées à recevoir les enfans de 6 à 14 ans; elles comptaient à la fin de 1830, dans leur sein, les sujets suivans :

Enfans indigens, du sexe masculin :	1,554
————— féminin	8,922
	10,476
Enfans non indigens, du sexe masculin	690
————— féminin	7,994
	8,684

ce qui forme un total de 19,160, et présente sur l'année précédente un excédant de 894 enfans, et nommément 350 enfans pauvres. 45 enfans juifs ont pris part à l'instruction.

Dans l'exercice de 1829-1830, le comité de la société de

bienfaisance a contribué pour une somme de 4,62 flor. 40 kr., aux dépenses de ces diverses écoles.

Les écoles du dimanche, qui sont dans certains pays fort anciennes, sont également introduites dans le royaume de Wurtemberg, et le nombre des ouvriers qui participaient à l'enseignement qu'on y faisait, était, à la fin de 1829, de 1,480, tandis que l'année précédente il n'était que de 1,250.

L'école d'industrie du dimanche à Stuttgart, qui n'était, de 1828 à 1829, visitée que de 211 sujets, en comptait, de 1829-1830, 259 élèves, 104 ouvriers et 20 vignerons; ce qui forme un total de 383 personnes; dans l'été de 1830, ce nombre monta même à 407.

Un règlement astreint les élèves admis une fois aux leçons de les suivre avec assiduité et exactitude.

Neuf professeurs sont employés à cette école, et tous les dimanches et fêtes sont consacrés aux études. Le matin les cours ont lieu de 7 à 10 heures, et dans l'après-midi de un à deux heures. Toutes les leçons sont gratuites, et les classes se divisent en deux sections. Les tableaux ci-dessous feront connaître les différentes branches qui sont enseignées dans les deux divisions.

PREMIÈRE SECTION.				
HEURES.	1 ^{re} . CLASSE.	2 ^e . CLASSE.	3 ^e . CLASSE.	4 ^e . CLASSE.
1 ^{re} . 2 ^e . 3 ^e .	Ecriture. Calcul. o	Ecriture. Calcul. Dessin.	Calcul. Dessin. Ecriture.	Calcul et géométrie. Dessin. Composition.
DEUXIÈME SECTION.				
5 ^e . CLASSE.		HEURES.	6 ^e . CLASSE.	HEURES.
Technologie.		1	Mécanique.	1
Calcul et géométrie.		2	Calcul et géométrie.	1
Composition.		1	Dessin.	2
Dessin.		2	Dessin d'architecture.	2

Le comité central de la société de bienfaisance a fourni 269 florins à cet établissement pendant l'exercice de 1829 à

1830. Dans l'exercice précédent, cette somme se montait à 215 florins.

L'hôpital pour les ouvriers et domestiques malades de Göppingen mérite d'être mentionné ici. Les frais de construction de cette maison se sont montés à 2,600 fl. : ceux de l'acquisition du mobilier et de l'organisation intérieure à 400 fl. Pour l'entretien de cette institution, chaque ouvrier et domestique mâle est obligé de donner un kreutzer et demi par semaine, et chaque domestique femelle un kreutzer. Il y a toujours de 5 à 600 ouvriers à Göppingen; le temps seul apprendra si ces cotisations sont suffisantes pour couvrir les dépenses de l'hôpital.

Les établissemens industriels pour les pauvres adultes tombent de plus en plus en décadence, et leur utilité n'est réellement constatée que dans la ville de Stuttgart, où la maison contient toujours de 130 à 140 personnes qui sont occupées de filages et de travaux d'aiguilles. Dans les exercices de 1829 et 1830, le comité centrale a fourni 120 fl. par an à cette institution, dont les produits se vendent au dépôt de l'industrie nationale de la capitale.

La caisse d'épargnes, établie en 1818 pour les classes peu fortunées, et surtout pour les domestiques, acquiert journellement plus de crédit et de confiance, les comptes rendus en 1828—1829 nous font connaître

que 4,978 dépôts, à 4 $\frac{1}{2}$ %, ont produit	149,154 fl.
et 369 <i>id.</i> , à 3 $\frac{1}{2}$ %, <i>id.</i>	21,056 12 kr.
	170,210 12

On a remboursé 3,295 dépôts à 4 et 4 $\frac{1}{2}$ % d'intérêt, for-	
mant une somme de.	103,143 fl. 57 kr.
et 258 dépôts à 3 $\frac{1}{2}$ %, donnant.	22,791 36

Total.	125,935 33
----------------	------------

De sorte que le capital des dépôts se trouve augmenté de 44,274 fl. 39 kr.

Le capital total confié à la caisse d'épargne, à la fin de 1829, se composait, avec les intérêts dont il était grevé, jusqu'au 30 juin 1829, de. 865,128 fl. 23 kr. auquel 22,033 personnes prenaient part.

L'actif de la caisse se montait à. . .	888,032 29
--	------------

De sorte qu'il y a un excédant de. . .	22,904 6
--	----------

1830

La situation de la caisse d'épargne, à la fin de 1830, était ainsi qu'il suit :

5,168 nouveaux dépôts à 4 % . . .	165,445 fl. 30 kr.
380 <i>id.</i> à 3 et 3 $\frac{1}{2}$ % . . .	29,147
	194,592 30
3,353 remboursemens à 4, 4 $\frac{1}{2}$ et 5 % .	98,381 fl. 12 kr.
et 275 <i>id.</i> à 3, 3 $\frac{1}{2}$ et 4 % .	20,710 38
	119,091 50

D'après cela le capital s'est augmenté de 75,500 fl. 40 kr.

Le capital total confié cette année à la caisse d'épargne, en y comprenant les intérêts qui pèsent sur ce capital jusqu'au 30 juin 1830, est de. 960,758 fl. 18 kr.
 Auquel 23,956 personnes ont droit.

D'un autre côté les valeurs appartenant à la caisse se montent à. 983,464 41

Par conséquent, il y a un excédant de. 22,706 23

Ces chiffres prouvent assez la prospérité croissante de la caisse d'épargne.

Il nous reste à dire un mot sur les écoles de Catherine et de Pauline de Stuttgart, desquelles une quantité d'élèves sortent annuellement pour entrer en apprentissage chez des maîtres de toutes les professions et de tous les métiers. L'établissement de Pauline est du nombre des maisons de districts dont nous avons parlé dans notre mémoire, et l'école de Catherine est destinée à recevoir, comme externes, les enfans des parens pauvres de Stuttgart. Les sujets des deux sexes y reçoivent, avant et après midi, l'instruction élémentaire et des directions pour se familiariser avec tous les travaux manuels et industriels.

La notice que nous avons sous les yeux nous fait connaître que les travaux consistent dans cet établissement, qui est du nombre des maisons d'éducation industrielle que nous avons signalées plus haut, en cardage des laines, tissage, filage, ouvrages en paille, carton et bois, pour les garçons, et confection de chemises, de bas et de linge de toute espèce pour les filles.

Ces différens produits se sont vendus, dans les deux dernières années, pour la somme de 2,279 fl. 46 kr.

Si nous ne nous abusons, nous avons donné une idée assez complète des établissemens du royaume de Wurtemberg, qui sont destinés à la propagation de l'instruction élémentaire et industrielle de la jeunesse indigente, et nous pensons que ces diverses institutions sont propres à améliorer d'une manière sensible le sort d'une classe qui mérite, à tous égards, le plus haut intérêt.

TR. FIX.

71. MÉMOIRE SUR LE MOUVEMENT DE LA POPULATION DANS LE DIOCÈSE DE MAURIENNE, de 1810 à 1830. Broch. in-8°. de 27 p. (Extr. du V^e. vol. des *Mémoires de la Société royale académique de Savoie*.) (Cette brochure ne se vend point)

Ce mémoire, qui paraît sans nom d'auteur, commence par la table suivante :

ANNÉES.	ENFANS LÉGITIMES.		ENFANS NATURELS.		NAISSANCES TOTALES.	MARIAGES.	DÉCÈS.		DÉCÈS TOTAUX.
	mascu- lins.	fémi- nins.	mascu- lins.	fémi- nins.			mascu- lins.	fémi- nins.	
1810	962	903	20	16	1,901	362	713	734	1,437
1811	944	901	18	21	1,884	321	752	749	1,501
1812	936	863	26	16	1,840	350	851	832	1,683
1813	940	987	34	29	1,999	377	804	804	1,608
1814	1,152	1,077	39	17	2,266	375	878	791	1,669
1815	1,049	975	29	24	2,077	508	759	758	1,517
1816	1,034	997	21	18	2,070	307	835	847	1,682
1817	984	960	21	12	1,967	188	1,161	1,112	2,274
1818	892	809	22	22	1,745	295	802	871	1,673
1819	1,012	1,086	23	28	2,160	348	844	789	1,633
1820	993	930	39	34	2,005	349	831	864	1,695
1821	1,002	974	25	31	2,062	325	768	710	1,478
1822	959	904	24	24	1,911	266	875	911	1,786
1823	938	932	30	21	1,921	314	792	797	1,589
1824	968	921	28	26	1,953	391	884	946	1,830
1825	951	911	32	18	1,912	358	1,012	978	1,990
1826	1,020	941	25	25	2,011	467	928	896	1,824
1827	1,001	999	24	22	2,046	440	887	831	1,718
1828	1,000	997	38	24	1,956	440	1,042	1,011	2,053
1829	1,068	986	26	29	2,109	451	827	849	1,676
Moyennes.	973,4	932,2	28	23	1,985	388	862	853	1,715

Suivent des observations sur cette table et les conséquences que l'on en a déduites. En voici le résumé :

Le rapport des naissances des garçons à celles des filles est, pour tous les enfans, comme 23 est à 22, ou comme 511 à 489; et, pour les enfans illégitimes, comme 7 est à 6 ou à peu près, ou comme 540 est à 460.

Il faut compter, pendant les 20 années que comprend la table, un enfant illégitime sur 38, ou 26,1 sur 1,000. L'auteur rapproche ce dernier résultat de ceux que présentent la France en général, et en particulier la ville de Paris. Selon lui, « on pourrait conclure, avec quelque fondement, que » sur le nombre de 890,431 habitans, qui formaient la population de cette ville en 1827, il devait y avoir 316,103 enfans naturels, et que ce nombre deviendrait bien plus » considérable, si l'on y ajoutait les enfans nés de personnes » qui ne sont mariées que civilement. Il est à regretter, » ajoute-t-il, que les registres de l'ancienne Sodôme n'aient » pas été conservés : on y trouverait un terme de comparaison » fort remarquable. »

Je viens de transcrire fidèlement. Qu'il me soit permis de dire que l'énorme proportion de bâtards que l'on suppose dans Paris n'est qu'une grande erreur, qui provient sans doute de ce que l'on ignore que ces enfans, parmi lesquels figurent tous ceux qui sont abandonnés, meurent, dès leur berceau, beaucoup plus que les autres. Enfin, il n'y a aucune parité entre le vice qui a fait tomber sur Sodôme le feu du ciel et la procréation d'un grand nombre d'enfans illégitimes. Du reste, je promets de fournir bientôt au rédacteur du travail dont je rends compte, la preuve, fondée sur des documens officiels, que la France, loin d'être, comme on l'insinue, le pays de l'Europe où le relâchement des mœurs multiplie le plus les enfans illégitimes, est au contraire, avec la Prusse et la Suède, qui ne sont point des états catholiques, celui qui, proportion gardée, en compte véritablement le moins.

« Le nombre total des naissances qui ont eu lieu dans le » diocèse de Maurienne en 20 ans, étant de 39,704, et celui » des décès de 34,316, il en résulterait que la population » s'est augmentée, durant ce temps, de 5,388, ou de 87 sur » 1,000 habitans. » Mais, comme on le fait remarquer fort justement, l'augmentation réelle ne répond pas à la diffé-

rence qui existe entre le nombre des naissances et celui des décès. Aussi trouvons-nous un excédant de 886 naissances de garçons sur celles des filles, et seulement 170 décès de plus pour le sexe masculin que pour le sexe féminin. Ce résultat provient de ce que l'émigration des femmes est presque nulle en comparaison de celle des hommes : en cela, on ne saurait penser autrement que l'auteur.

Le nombre total des décès arrivés en 20 ans a été de 34,316, et par conséquent, terme moyen annuel, de 1715. Ce sont les maladies et la disette, qui ont régné en 1817, qui en ont porté, pour cette année-là, le nombre à 2,274; ce qui fait 559 au-dessus de l'année commune. Les mêmes causes ont, pour la même année et pour l'année 1818, rendu les mariages beaucoup moins nombreux qu'ils ne le sont d'ordinaire; et ce n'est point, comme on pourrait d'abord le croire, une grande abondance des vivres ou une salubrité extraordinaire qui les ont tant multipliés en 1813 et en 1815, mais bien le vif désir d'échapper aux levées de soldats que l'on regardait alors dans le pays comme imminentes.

L'auteur a constaté qu'à part un petit nombre d'exceptions, la mortalité augmente dans les paroisses du diocèse de Maurienne à mesure qu'elles sont moins élevées. Dans la vue de rendre cette observation et quelques autres sensibles à tout le monde, il a divisé le diocèse en trois zones ou régions. La première, la *région inférieure*, comprend les paroisses où la vigne est généralement cultivée; la seconde, la *région moyenne*, celle où la culture de la vigne n'est plus générale, mais où il y a encore des fruits, tels que poires, pommes, noix, cerises; enfin la troisième, la *région alpine*, comprend les paroisses les plus montueuses, où il n'y a presque plus aucun fruit. Les résultats de cette division sont très-curieux; les voici :

	RÉGION ALPINE.	RÉGION MOYENNE.	RÉGION INFÉRIEURE.	MOYENNEL.
Naissances en 20 ans sur 1,000 individus.	602	638	684	641
Naissances par an sur 1,000 individus.	30.1	31.9	34.2	32.0
Mariages en 20 ans sur 1,000 individus.	110	118	142	123
Mariages par an sur 1,000 individus.	5.5	5.9	7.1	6.2
Décès en 20 ans sur 1,000 habitants.	462	524	660	554
Décès par an sur 1,000 habitants.	23.1	26.2	33.0	27.4
Enfants illégitimes en 20 ans.	185	187	660	1,038
Enfants illégitimes sur 1,000 naissances.	14.0	19.1	39.8	26.1
Enfants par mariage.	5.4	5.4	4.8	5.1

De cette table il faut directement déduire, comme l'a fait l'auteur, que la proportion des mariages et celle des naissances sont subordonnées à la proportion des décès et varient comme cette dernière, ou, en d'autres termes, que là où l'on observe, proportion gardée, beaucoup de décès, il y a également, proportion gardée, beaucoup de mariages et beaucoup de naissances. Il faut encore conclure avec lui que, dans les parties inférieures du diocèse de Maurienne, le mouvement de la population est plus rapide, et la vie plus courte que dans les paroisses les plus élevées. Au reste, cet avantage des situations très-élevées, pour la conservation de la vie, a été proclamé depuis bien long-temps; il y a environ 80 ans que Muret l'a reconnu dans le canton de Vaud, qui n'est séparé de la Savoie que par le lac de Genève (1); et Pallas, Buffon, M. John Sinclair en ont cité des exemples nombreux. Pourtant, un autre observateur, digne également de notre confiance, feu Louis Odier de Genève, a soutenu qu'on jouit bien moins d'une bonne santé et d'une longue vie sur le sommet des Alpes que dans leurs vallées inférieures (2).

Quoi qu'il en soit, l'auteur du mémoire que j'analyse résume ainsi, ou à peu près, les observations sur les causes qui ont fait varier la proportion des décès dans les diverses parties du diocèse de Maurienne, pendant les 20 années que comprend ce mémoire.

L'excès de mortalité dans les paroisses inférieures paraît dépendre d'épidémies que des travaux d'atterrissement sont fortement soupçonnés d'avoir favorisées. Cette cause pourra cesser dans l'avenir.

En général, les paroisses où il y a eu, proportion gardée, le plus de morts, sont :

Celles qui se trouvent situées à l'abri des vents du nord ;

Celles qui sont placées dans les endroits les plus étroits de la vallée ;

Celles qui sont dans une position trop ombragée ;

(1) Voyez la table VIII^e. de ses *Recherches sur la population du pays de Vaud*.

(2) Voyez *Principes d'hygiène*, extraits du *Code de santé et de longévité* de sir John Sinclair, p. 76 et 77 de la 1^{re}. édition. Voyez encore la *Bibl. brit., sc. et arts*, t. IV.

Celles qui sont dans le voisinage de quelques marais ;

Et celles où l'on rencontre le plus de goutteux et de crétins.

Suivent quelques pages d'un haut intérêt sur le crétinisme et le goutte, lesquelles viennent corroborer, du moins en très-grande partie, les belles recherches que de Saussure et M. le professeur Fodéré ont faites sur ces deux maladies dans les Alpes, et M. Laboulinière dans les Pyrénées.

Les travaux de la nature de celui que je viens d'analyser sont importants, mais surtout celui-ci, qui comprend les résultats de 20 années consécutives, et a d'ailleurs, à cause du recueil où il est inséré, un caractère officiel. La division des paroisses du diocèse de Maurienne en trois régions, d'après leur climat ou l'élévation du sol, suffisait seule déjà pour donner beaucoup de valeur à ce travail. L.-R. VILLERMÉ.

72. LA PLUS GRANDE HAUTEUR DES APENNINS.

Presqu'au milieu de cette longue chaîne qui s'étend depuis le col de Tenda (Col di Tenda), jusqu'au (Capo dell'Armi), cap des Armes, le mont Corno, communément appelé *il gran Sasso d'Italia*, le grand rocher de l'Italie, élève dans l'Abruze ultérieure sa tête sublime. Cette montagne est formée de même que le Vélène, la Sibilla et la Majella, de grandes masses de calcaire stratifié, et traversé par des couches de quartz piromaïque. Les plus basses couches de chaux carbonatée sont inclinées à l'horizon d'environ 45°, viennent ensuite des couches tout-à-fait horizontales qui sont dominées par des couches perpendiculaires, puis les couches deviennent presque horizontales, et se terminent insensiblement en un petit plan incliné qui en forme la sommité la plus élevée. Lorsqu'on se rend sur cette cime par une journée, où le ciel est serein, on jouit du coup d'œil majestueux des deux mers et des côtes lointaines de la Dalmatie.

Reuss avait fixé la hauteur de cette cime à 8255 pieds de Paris, au-dessus du niveau de la mer. M. Schouw, botaniste danois, a trouvé 9,000 pieds, et M. H. Delpio 9577 pieds ; la différence est sensible ; mais plusieurs personnes ont prétendu que Reuss, non-seulement n'avait jamais porté ses pas sur le *grand rocher*, mais qu'il ne l'avait même jamais vu d'un autre côté ; le résultat de M. Delfini ne

s'éloigne pas beaucoup de ceux qu'a obtenus pendant quatre années consécutives M. A. Orsini, qui avait accompagné le naturaliste danois dans son premier voyage ; suivant les calculs de M. Orsini, le mont Corno serait au-dessus du niveau de la mer de 9,494 pieds de Paris, qui sont l'équivalent de 1,582 toises ou de 3,084 mètres.

Au mois de juillet de l'année 1825, M. Orsini trouva, au bas d'une fissure de la montagne qui date de quelques années, une pierre qui a tous les caractères d'un *gneiss*. De cette découverte, dont il a le premier publié une relation détachée, M. A. Cappello induit que la base de la montagne est une roche primitive recouverte de dépôts calcaires formés par les eaux. (*Biblioth. ital.*; février 1829, p. 264). C. R.

73. RETTIFICAZIONE DI NON POCCHI ERRORI, etc. — Rectification des nombreuses erreurs et inexactitudes concernant Milan, qui se trouvent dans l'ouvrage de Malte-Brun, intitulé : *Précis de la Géographie universelle* ; par l'abbé Cesare Rovida. In 8°. ; prix, 1 franc. Milan, 1829 ; Fruffi. Le nombre des observations de l'auteur est de trente.

74. I. DELL' ANTICO STATO DEL LAGO DI PUSIANO. — Sur l'antique lac de Pusiano dans le haut Milanais, par Carlo Radaelli. In-8°. de 75 pages, avec une carte corographique. Milan, 1824 ; G.-G. Destrefains. (*Ann. univ. di statist.* ; avril et mai 1825, pag. 57.)

75. II. NOTICE SUR LE LAC DI PALAGONIA, par D. Carlo Frisiani. (*Giorn. di Fisica, Chim., Stor. nat.* ; septembre et octobre 1824, pag. 334.)

L'auteur du mémoire sur le lac de Pusiano examine si ce lac ne serait pas proprement le lac *Eupili*, rappelé par Pline, au nombre de ceux de la 10^e. région d'Italie, suivant la division qui en fut établie par Auguste, ou si le lac Pusiano et les trois autres connus, sous les noms d'Alsério, d'Isella et d'Annone, ne seraient pas des portions avancées de l'Époli même. Il se range de ce dernier avis, en pensant que ces quatre petits lacs, étant plus profonds que le lit du grand, sont totalement restés, pendant que les eaux de celui-ci ont probablement trouvé une issue par la vallée de Malgrate, et l'ont fait disparaître.

Les lacs de Pusiano, d'Annone, d'Isella et d'Alsérìo, placés à 24 milles de Milan, dans une contrée fertile et agréable, s'étendent le long du bas de la Valassine, qui se rattache aux Alpes rhétiques. Le plus considérable de ces lacs, celui de Pusiano, a environ 4 milles de longueur près de Ponte-Nuovo; le Sérìo ou l'Alsérìo, ou le Conservio, 2 milles $\frac{1}{2}$; l'Annone, appelé aussi le lac d'Oggionno et de Sala, 3 milles; et le lac d'Isella ou de Civate, 1 mille $\frac{1}{2}$; ce dernier, au surplus, étant presque rond. Une langue de terre, partant du rivage, va en s'élargissant au milieu des eaux, et offre une péninsule riche en vignobles, mûriers et blés, habitée par des paysans et des pêcheurs. Les eaux ainsi divisées forment deux lacs séparés par un petit détroit; la différence entre le lac de Pusiano et celui d'Isella est de 2,300 mètres.

Parmi les phénomènes qu'on admire en Sicile, on cite celui que, près du village de Palagonia, à une lieue de la ville de Cattagirone, présente le développement abondant d'une substance gazeuse, produite par une source qui jaillit des eaux du lac, dit de Naphte, et plus communément appelé *lac de Palagonia*. Ce lac est au milieu d'un bassin ou d'une petite plaine d'une demi-lieue de diamètre, moitié environnée de rocs taillés à pic, de manière qu'on se croit dans un ancien cratère. Ce lieu, à sa partie la plus basse, est une espèce de réservoir des eaux qui descendent des sites voisins. Les hauteurs sont toutes formées de tuf volcanique superposé au tuf calcaire; on trouve aussi à leur pied de grands morceaux isolés de lave, des bancs d'argile ferrugineuse et des scories volcaniques; on y voit l'obsidienne, des amphiboles, des zéolites, de l'asphalte durci, et de la pierre puante ou chaux carbonatée bitumineuse. Ce lac a une forme ronde et une profondeur qui varie. En été ses eaux diminuent, quelquefois il est à sec. Plusieurs le croient formé des eaux de pluie qui s'écoulent des hauteurs environnantes, parce que, s'il ne pleut pas, ses eaux diminuent, quoiqu'elles n'aient pas d'issue; d'autres pensent que le lac est alimenté par une source, parce qu'en certaines années de pluies rares, les eaux y sont plus élevées qu'en d'autres années de pluies abondantes. La circonférence de ce lac est de 480 pieds, et sa moyenne profondeur de 15 pieds. Presque au milieu s'élancent deux jets abondans de gaz hydrogène carbonaté, en majeure partie mêlé

à un peu de gaz carbonique, lesquels jets font élever les eaux jusqu'à deux pieds au-dessus du niveau. Il est un troisième jet, mais non constant, à la cessation duquel d'autres plus petits s'en élèvent de divers points. Le bruit occasioné par ces jets est tantôt plus, tantôt moins fort; sur toute l'étendue du lac on voit d'autres petits jets imitant ceux d'une fontaine. Ceux-ci peuvent en partie être produits par le gaz qui sort de divers endroits du fond; mais on doit aussi les attribuer en partie à la source même. Le bruit en est si fort, qu'on l'entend à une grande distance. L'effet qui se manifeste de loin est une odeur très-forte de pétrole, odeur qui incommode à la distance de quelques milles. Les eaux du lac sont toujours froides, d'une couleur vert-jaune, principalement à l'endroit des jets; cette couleur est sans doute produite par le pétrole dispersé du gaz qui bruit. Elles sont constamment trébables, à cause d'une argile très-grasse que le bouillonnement ne laisse jamais déposer; cette argile qu'on peut recueillir au bord du lac, est toujours imprégnée de pétrole; et quand on la sèche, elle devient très-dur. Le pétrole surnage et flotte sur le lac, principalement sur ses rives. Le gaz qui s'échappe des jets s'allume avec une sorte de pétilllement très-sensible; approché d'un corps enflammé, il brûle plus vivement encore, et s'il atteint du bois sec ou de la paille, il produit de suite un incendie à ses bords. Quand le lac s'est trouvé à sec, on a découvert qu'il y avait dans le fond deux grands vents qui transportaient à la surface les feuilles, la pousière et la boue. De pareils vents se rencontrent dans les lieux voisins des montagnes, et font l'effroi des paysans; car si leurs troupeaux y paissent par hasard dans le moment de l'action, ils tombent comme asphyxiés. Ces vents attisent la flamme, et déposent un duvet sur les corps, aux endroits où a lieu la combustion même. Près du lac, le retentissement des pas du voyageur semblerait indiquer qu'il marche comme sur un abîme, ce qui permet de croire que le terrain, dans cette localité, avait jadis un cratère, puisque d'un côté les avancemens des montagnes qui le constituaient sont encore existans.

M. Frisiani cherche à donner l'explication du phénomène ou de la source gazeuse qu'on remarque sur le lac de Palagonia. Il examine si on ne pourrait point l'attribuer au voi-

sinage de l'Etna, qui n'en est éloigné que de 18 milles, et qui, par des communications souterraines, agirait sous ce lac; mais il rejette cette idée, qui lui paraît contraire aux faits, puisque l'éruption plus ou moins rapide du gaz à travers l'eau du lac devrait s'accroître ou s'affaiblir, selon que le volcan de l'Etna est en activité ou en repos, et qu'au contraire le lac n'est pas plus agité lorsque l'Etna est dans ses crises éruptives. Il pense que la pétrole, agissant dans le sein de la terre par une cause à nous inconnue, occasionne le phénomène. Il faut observer, en terminant, que tout ce qu'on peut exprimer de positif à cet égard, c'est que ce phénomène est de même nature que celui de Piétra-Mala, celui de Velleja, celui de Macalubba, et de beaucoup d'autres sources gazeuses et de volcans aériens; que tous sont le résultat de la même cause, bien que la diversité des phénomènes nous porte à présumer le contraire; et que cette diversité ou différence dépend seulement du sol par où s'échappe l'émanation gazeuse. A Macalubba, par exemple, l'éruption est fangeuse, parce qu'elle traverse un terrain argileux, tandis qu'à Palagonia, en traversant l'eau du lac, le phénomène présente comme une fontaine jaillissante qui ne tarit jamais.

ALBERT MONTÉMONT.

76. MÉMOIRE SUR QUELQUES NOMS DE L'ÎLE DE CEYLAN, et particulièrement sur celui de Taprobane, sous lequel elle était connue des anciens; par E. BURNOUF. (*Journal asiatique*; mars 1826, p. 129.)

L'île de Ceylan était, dans les temps anciens, connue aux Indes sous le nom de *Lanka*. En un des livres indiens, le *Rāmāyana*, elle joue le même rôle qu'Ilion dans les poèmes d'Homère; comme cette ville, c'est la patrie et la retraite d'un ravisseur; et *Rāma*, qui y poursuit son épouse enlevée, est devenu immortel pour l'avoir conquise. Les Grecs, au 4^e. siècle avant notre ère, appelaient cette île *Taprobane* (de ταπρόβανη, qui équivaut à *Locus ubi sol apparet*, τα πρη ούον). Au premier siècle et après J.-C., elle s'appelait *Simoundou* (que Pline écrit *Palæsimundum*, et Périple, παλαισιμουδου); au deuxième siècle, *Salice*; aux 4^e., 6^e., 9^e., 13^e. et 16^e., *Serendiwa*, *Siclendiwia*; *Serendis*, *Zeilam*, *Ceylan*. Les Péguans la nomment *Zehoo* ou *The-hô*; et les Siamois, *Lanka* ou *Deva-Lanka*.

Dans son savant mémoire, M. Burnouf donne l'étymologie de ces différens noms, en y rattachant le récit des événemens qui ont amené la succession de si nombreux changemens sur le nom d'une seule île, depuis Onésicrite qui lui imposa celui de *Taprobane*, jusqu'aux Hollandais qui, de *Seilam*, *Seylam*, *Silen* et *Zeilam*, ont fait le mot *Ceylan*. Ajoutons à cette énumération déjà si grande le nom de *Pritam*, sous lequel est connue l'île de Ceylan dans la première mappemonde, gravée par J. Ruysch en 1508, et celui de *Tragana* qu'elle porte sur une carte de l'Inde annexée au Ptolémée d'André Schott.

A. M.

77. CEYLAN, OU RECHERCHES SUR L'HISTOIRE, LA LITTÉRATURE, LES MŒURS ET LES USAGES DES CHINGULAIS; par M. Édouard GAUTHIER. 1 vol. in-18, orné de 12 gravures; Paris, 1825; Nepveu. (*Le Globe*, 29 mars 1825.—*Journal des Voyages*; août, p. 221.)

L'auteur de ce petit volume s'attache à retracer la généalogie des rois de Ceylan, les détails de la géographie de ce pays, des guerres qu'il soutint pour son indépendance, de sa religion superstitieuse, etc. Il donne le cérémonial de la réception des ambassadeurs, obligés d'arriver en rampant au pied du trône; il signale les mœurs dissolues et grossières des Chingulais, l'indifférence des hommes sur la vertu des femmes, et la permission qu'ils accordent même à leurs épouses et à leurs filles de coucher avec des hôtes qu'ils distinguent. On trouve à la fois en usage la polygamie et la polyandrie, qui existent sans inconvénient, l'une dans le voisinage de l'autre.

A. M.

78. REMARQUES SUR LA CÔTE D'AVA DEPUIS THAYGIN, OU PAGODA POINT, JUSQU'À GALVENTURAS; pour accompagner le plan qui en a été levé par les bricks armés de la compagnie *la Sophia* et *le Freak*, par ordre du commodore Hayes, commandant la flotille de la côte d'Aracan.

Thaygin ou Pagoda Point forme l'extrémité S. - O. de la côte d'Avà; à cette hauteur, mais réunie à la mer par les sables et les rochers, se trouve un îlot escarpé d'environ 20 pieds au-dessus de la surface de la mer; sur le sommet de cette île est élevée une petite pagode, la grande pagode est

située à 400 yards N.-O. de la petite ; elle est bâtie sur le penchant d'une colline, un sentier y conduit, le long duquel, du côté nord, est une citerne d'eau fraîche, d'une médiocre qualité. Cette colline n'est pas si élevée que celles qui l'environnent, et dont les chaînes s'étendent vers le nord de 3 à 6 milles dans les terres ; ces chaînes sont très-irrégulières et interrompues, et leurs hauteurs sont très-variées. Ces collines sont revêtues de broussailles basses mais serrées. Le long du rivage de la mer il y a une autre chaîne de collines irrégulières, et au fond des baies se trouvent de hautes crevasses de terre rouge et de sable blanc ; tous les points qui s'avancent sont hérissés de rochers, excepté les deux qui sont à côté des Calventuras, qui sont bas et sablonneux.

De Pagoda Point au cap Negrais, la terre décrit trois courbes ; et sur le rivage, à plus de moitié chemin du Cap, il y a plusieurs pics de terre rouge. Le côté sud du cap forme une petite baie, dont le fond est de sable, le cap Negrais présente une cime audacieuse qu'on distingue aisément par le nombre des petits rochers dont son flanc nord est garni, et dont l'un, qu'on appelle Needle Rock, est très-remarquable. De ce cap à Brother Hills, la côte forme une petite baie sur laquelle se projettent deux petits rochers. Sur le côté sud des Brothers Hills, il y a une autre chaîne de noirs rochers escarpés ; les Brothers sont deux collines d'une forme et d'une élévation semblable, situées sur une partie avancée et sablonneuse de terre, et de loin elles ressemblent à deux îles rondes lorsqu'on les découvre ou du nord ou du sud. Du côté du nord les Brothers offrent plusieurs rochers élevés et sablonneux. De ce point à Round-Cape, la côte présente plusieurs petites baies, les points avancés sont des collines arrondies et brunâtres avec des rochers qui les bordent à environ un quart de mille de distance. Sur le côté sud de Round-Cape il y a beaucoup de pics élevés et sablonneux ; et environ à moitié chemin, entre les Brothers et Round-Cape, à deux milles dans les terres, il y a une haute colline de forme conique, qui paraît être la plus haute de toute cette partie de la côte. De Round-Cape à Peak-Hill, il y a une belle baie sablonneuse, environnée de broussailles ; un peu vers le nord de Peak-Hill il y a un autre point avancé sur lequel se trouve une colline brunâtre semblable pour la forme et pour la hau-

teur à Peak-Hill; à la hauteur de cette partie de la côte est un amas d'îles stériles et pleines de rochers, qu'on appelle Sain-Bainkieu, ou Buffaloe-Rocks; elles sont de différentes hauteurs et grandeurs, la plus haute ne s'élève pas à plus de 50 pieds au-dessus de la surface de l'eau; leurs bords sont élevés et de difficile accès. Le sud-Buffaloe se distingue aisément quand on le découvre de la mer; il est blanc et très-brillant lorsqu'il est éclairé par le soleil. L'amas de petites îles qui sont au sud se compose de cinq, d'environ trois quarts de mille d'étendue. Le *Pillar-Rock*; sa forme ressemble à une grande flèche d'une largeur égale et de près de 30 pieds de hauteur. Le *Perforated islet* a environ 35 pieds de haut, et c'est la plus considérable des Buffaloes. On trouve dans cette petite île beaucoup de nids d'oiseaux bons à manger, réunis dans les crevasses et les excavations des rochers. Le *Nord-Buffaloe* est un petit rocher noir, un peu au-dessus de la hauteur des eaux. Ces petites îles sont affermées annuellement de 6 à 7,000 roupies par les autorités civiles de Bassain.

Sur le flanc nord de Brown-Hill est Nainghune-Creek, qui est étroit et très-peu profond, et dont l'entrée est fermée par les roches et les sables. Le creek, comme tous les autres creeks de cette côte est situé sur le rivage sud d'une baie sablonneuse. Depuis Brown-Hill, les montagnes dans l'intérieur des terres prennent une apparence plus régulière et augmentent de hauteur.

Vers le nord et l'ouest de Nainghune sont situées trois îles un peu au nord des Buffaloes. Lychune ou *South-Island* a un demi-mille en longueur, mais elle est étroite et peu élevée.

Sur son rivage occidental se trouve un rocher élevé très-remarquable en ce qu'il ressemble à une barque sous voiles. La seconde île s'appelle Oongchune ou *Coconut-Island*; elle a trois quarts de mille de longueur du nord au sud, et elle est plus élevée que les deux autres îles. La troisième île s'appelle May-Gaumgoun, ou *Turtle-Island*, et elle est de forme circulaire et entourée de rochers. Du côté oriental de cette île il y a un rocher singulier en forme de table, au milieu d'une bordure de roches sèches qui s'élèvent de l'île. Ces îles sont remplies de collines qui présentent de singulières excavations; elles sont couvertes de broussailles et de cocotiers

qui portent des fruits. On se procure en abondance, sur les rivages sablonneux qui entourent ces îles, des tortues d'une grandeur très-considérable et d'une qualité supérieure. Au milieu de la plus grande de ces îles j'ai fait creuser pour avoir de l'eau fraîche, mais inutilement; et je n'ai pu m'en procurer dans aucun des creecks ni le long de la côte au nord de *Pagoda-Point*.

Round-Cap forme l'extrémité nord d'une belle baie sablonneuse. Ici j'ai remarqué des habitans et quelque culture; mais le ressac s'élevait trop haut pour me permettre de prendre terre sans endommager les barques. Ce cap est au nord de *Naingehung-Creeck*; et la côte qui les sépare est bordée de roches escarpées et de brisans; les baies sont sans profondeur, et leurs points de projection sont élevés et de forme circulaire.

Coringé, ou *Quoin-Island*, est longue et étroite, et forme un point aigu vers le nord; le côté oriental de cette île est une haute montagne qui se divise en trois pics. Cette île est très-escarpée, couverte en partie de broussailles, et elle offre quelque végétation. Dans la crevasse d'un rocher, du côté de l'est, près du point nord, dans une petite baie sablonneuse, il y a une source d'eau fraîche où l'on peut puiser près de 100 gallons par jour. On a vu sur cette île des exéremens d'éléphants, de buffles et de daims. L'île git à environ un mille à la hauteur de la terre; mais le chenal est étroit à raison de l'immense étendue de sables que la mer accumule autour d'elle. Au nord, est de *Quoin-Island* il y a une baie profonde d'environ 4 milles, parsemée d'îlots et de rochers à fleur d'eau; de là, vers le nord, les montagnes présentent un aspect plus régulier et sont plus élevées. Le long des bords de la mer règne une petite chaîne de collines; depuis la partie nord de cette baie jusqu'à *Broken-Point*, qui quelquefois s'avance jusqu'aux caps principaux. Toutes ces parties saillantes sont environnées de rochers au-dessus et au-dessous de l'eau; il paraît qu'on n'en rencontre point dans les autres parties qui forment les petites baies.

Vis-à-vis de *Round-Island* il y a deux creecks de peu d'importance. Celui du sud s'appelle *Muggeehune*, et celui du nord s'appelle *Ghoung*. Les rives de ces creecks sont garnies de broussailles. Nous ne pûmes trouver dans ces lieux de

l'eau fraîche, ni découvrir aucun individu, quoique sur un point sablonneux, vers le creeck du nord, nous eussions trouvé un village abandonné qui était tout en ruine.

A Boume-Keoune nous découvrîmes plusieurs habitants et deux canots. Le village est bâti près de la mer sur le rivage sud d'un petit creeck.

Je n'ai pas remarqué plus de quatre canots sur cette côte, et ils étaient très-petits et sans voiles. Le peu d'habitans que j'aperçus étaient très-mal vêtus et d'une grande pauvreté. La culture paraissait très-négligée dans ce pays.

Hingie-Chune, ou Negris-Island, est à 3 milles dans l'intérieur de Pagoda-Point; elle a 4 milles de long N.-O. et S.-O., et deux milles et demi dans sa partie sud, laquelle est circulaire; cette île forme un point angulaire vers le nord. Le côté S.-O. a un banc de sable d'environ 200 yards de largeur; cette île est divisée par un crick non navigable pour les petits bateaux, des broussailles épaisses bordent les rives de ce crick. La partie sud de cette île est basse et bien cultivée. A l'angle S.-O. de l'île on trouve les débris de l'ancienne factorie anglaise, près de laquelle on en a élevé une autre carrée. Cette île présente dans sa partie orientale une très haute et perpendiculaire montagne, mais très-étroite, et qu'à la mer on peut voir de loin; sur le point nord de cette montagne il y a une pagode considérable. Cette montagne est couverte de broussailles basses et peuplée de cochons, de poules sauvages et de paons. Il y a trois misérables villages dans cette île. Les habitants s'occupent de la pêche et à faire du balachong et du sel, deux grands articles d'exportation pour le pays. Au moyen de puits du côté nord de l'île on se procure de l'eau. La partie avancée au nord est couverte de shingle; à cette hauteur, vers le nord et vers l'est, les navires peuvent trouver à s'abriter pendant la tempête. Cette île offre de grands avantages au commerce, parce qu'elle est à l'entrée de *Bassain-River*, qui est navigable pour les petits navires à 90 milles dans les terres; elle commande tout le district de Bassain, et pourrait être aisément défendue contre un ennemi puissant. Comme station navale, c'est une des plus belles de la côte. On peut regarder le climat comme salubre, car le *Mercury*, croiseur de la compagnie, et la garde du résident sur les bords de Bassain, y demeura quatorze mois sans avoir de malades. On peut s'y pro-

curer en abondance des bestiaux des pays voisins. Tout le pays, depuis qu'on est entré dans le Bassian-River jusqu'à la ville, est entrecoupé de canaux profonds qui forment des *sunderbunds*; la terre est basse et cultivée des deux côtés. A moitié chemin, entre Hingiechune et Bassain, il y a une rivière qui mène à Irrawaddy et à Rangoon, et qui, dit-on, a suffisamment d'eau pour les chaloupes des commissaires.

Lychune, ou *Diamoud-Island*, est médiocrement élevée et bien couverte de broussailles; ses flancs ont près d'un demi-mille carré. Autour de cette île il y a un lit profond de sable, et elle est entourée de rochers que la marée basse laisse à sec à une grande distance. On prend des tortues sur le sable, et les pêcheurs ramassent leurs œufs pour la table des riches de Bassain. Deux hommes résident constamment dans cette île toute l'année à cet effet. Les barques ne peuvent approcher de cette île que du côté du nord, et elles s'y engravent à la marée basse. (*Asiatic Journal*; août 1827, pag. 217.)

79. DESCRIPTION DU GRAND CANAL DE LA CHINE, extraite d'ouvrages chinois, par M. KLAPROTH. (*Nouv. Annal. des Voy. de la géog. et de l'hist.*; fév. 1827, p. 199.)

Il y a peu de pays où l'on trouve plus de canaux qu'à la Chine. Le plus grand ouvrage de ce genre est le *grand canal* ou *canal impérial*, qui forme une communication directe entre la capitale de l'empire et la plupart des provinces du Sud et du milieu. Les Chinois l'appellent ordinairement *Yun-ho*, rivière de transport; *Fun-Liung-ho*, rivière de transport pour les provisions; *Thsao-ho*, rivière sur laquelle on transporte les tribus pour la cour.

Le véritable et premier but qu'on se proposa en établissant des canaux en Chine, fut de faciliter le transport des grains que l'empereur recevait en tribut. Les déplacements fréquens des empereurs nécessita successivement de nouvelles communications; *Fang-ti*, empereur de la dynastie du *Soui*, qui régna à *Nan-King*, commença en 805 à faire ouvrir de nouveaux canaux ou agrandir les anciens pour que les barques pussent aller du *Houang-ho* dans le *Kiang*, et de ces deux grands fleuves dans les rivières de *Tsi*, *Wei* et *Han*. Il établit entre autres un canal long de 800 *Lis*, qui allait de *King-Khéou* à *Hang-tchéou-fou*. L'empereur

Hiar-Tsoung des *Soung* le fit nettoyer en 1181, et le rendit plus profond jusqu'à *Tchin-Kiang-fou* ; c'est à cette opération qu'est due l'origine de la partie méridionale du grand canal, qui commence actuellement au mur septentrional de *Hang Tchéou-fou*, près de la porte d'eau nommée *Wou-lin-choui-men* ; il communique avec le *Taiho* et le *Siho*, deux petites rivières qui traversent cette ville, et se dirige au N.-E. Le canal passe par les trois écluses du lac *Thsing-hou*, qui communique avec le célèbre lac *Si-hou*, et entre dans la ville de *Hang-Tchéou-fou*, l'un va au N.-E. jusqu'à la digue de *Tchhang-nyam-pa*, et reçoit le nom de *Chung-thang-ho* ; l'autre se dirige au N.-O. jusqu'au pont *Kiang-tchang-khiao*, où il se réunit au *Tsu-thang-ho*, et à un autre canal nommé *Yu-hang-thaug-ho*, qui vient aussi de l'ouest de *Hau-tchéou-fou*, et reçoit les eaux de toutes les petites rivières et lacs qui sont de ce côté. Cette partie du canal, nommée *Hia-thang-ho*, est large de quinze toises, et s'étend très-loin en ligne droite. Les côtés sont revêtus de pierre de taille, ses bords sont garnis de maisons aussi serrées que le long d'une rue, et très-peuplés.

La partie méridionale du grand canal, depuis *Hang-théou-fou* jusqu'au *Houai-ho*, fut ouverte dans le commencement du 16^e. siècle ; mais elle ne fut pas constamment entretenue, parce que les dynasties suivantes changèrent de capitale. Les Mogols, après avoir conquis la Chine, fixèrent leur résidence à *Ta-tou*, aujourd'hui *Peking* : comme le cabotage le long des côtes de l'empire était trop incertain pour l'approvisionnement de cette ville, *Khoubilai-Khan* résolut d'établir une nouvelle communication par eau dans l'intérieur de la Chine, afin que les bateaux qui apportaient le riz et les grains des provinces méridionales pussent arriver sans danger jusqu'à sa nouvelle capitale ; en effet, sous son règne cette communication fut conduite jusqu'aux bords du *Houang-ho*, et continué depuis au moyen de plusieurs courans d'eau. A chaque dix *Lis* on établit un *tcha* ou écluse pour l'écoulement des eaux surabondantes dans le temps des crues.

Après l'expulsion des Mogols, *Thai-tsu*, fondateur de la dynastie des Ming, établit définitivement sa cour à *Nan-*

King. Le canal devint alors inutile pour l'objet qui l'avait fait construire, cependant on ne négligea pas de l'entretenir. Le second successeur de *Thai-tsu*, ayant transporté sa résidence à *Peking* dans les premières années du 15^e siècle, reconnut que le canal était nécessaire; il l'agrandit à un tel point, que cet important ouvrage devint dès lors à peu près ce qu'il est encore aujourd'hui. L'empereur fit faire des levées de pierre de taille sur les côtes des lacs *Kao-yeou-hou*, *Tchao-pa-hou* et autres du *Kiang-nou* pour faciliter la navigation; cependant, comme les navires se brisaient souvent contre la levée, on creusa, en 1490, le canal qui suivit la rive orientale de *Kao-yeon-hou*, et on l'appela *Khautoi-ho*; en 1584 on ouvrit un autre canal nommé *Houngtsi-ho*, long de plus de 20 *Lis* pour éviter le passage dangereux près de *Pao-yug-hiem* à la tour de *Houay-kio-leou*. Tous ces ouvrages furent encore perfectionnés dans la suite.

A *Tchin-kang-fou* on passe le grand *Kiang* pour rejoindre le canal au bord opposé du fleuve de *Hang-théou-fou* à *Tchin-kiang-fou*. Le canal se dirige généralement du sud au nord-ouest. Au nord de *Kiang* on va contre son courant; il coule de *Houai-ngau-fou* et longe le bord oriental du grand lac *Kao-yeou-hou*; il est renfermé entre deux grandes levées, dont l'occidentale le sépare du lac. Cette dernière est revêtue en plusieurs endroits de pierre de taille; il passe à l'ouest du *Pao-yug-hian* et de *Kao-yeou-tchéou*, se dirige au sud, et arrive au nord-est de *Yang-tchéou-fou*; il entoure les murs de cette ville de ce côté, puis coule à 15 *Lis* au sud, jusqu'au pont *Apy-tsu-khiao*, où il se divise en deux bras à *San-tchha-khéou*. L'un coule au sud-est, arrive à l'est de *I-tchehing-hian*, il s'y subdivise de nouveau; le bras qui va au sud se jette à l'ancien *Kiang-khéou* dans le grand *Kiang*; l'autre se dirige au sud-ouest, et se joint à ce fleuve, au *Kiang-khéou* inférieur. Le second bras du canal, appelé *I-liou-ho*, coule au sud vers *Koua-tchou-tchui*, et se joint au sud-ouest de ce bourg au *Kiang*. C'est par ce bras que passent les barques qui portent à *Peking* les grains envoyés comme impôts des provinces situées au sud du *Kiang*, tandis que celles qui viennent des provinces voisines de la partie supérieure de ce fleuve passent par la seconde branche de l'autre bras. Pour entrer du *Kiang* dans

le canal à *Koua-tchéou*, il faut passer par un *Tcha* ou espèce d'écluse. Aux *tcha* le canal est resserré entre deux digues qui sont revêtues de pierre de taille, et qui vont en se rapprochant jusqu'au milieu de leur longueur. L'eau y coule avec beaucoup de rapidité et entraîne tout ce qui pourrait obstruer son lit; elle conserve par ce moyen assez de profondeur pour porter les barques; à ces passages il y a toujours des hommes prêts à les tirer, pour éviter qu'emporées par le courant elles n'aillent se briser contre les digues.

Au canal principal qui traverse la moitié de l'empire, on en voit aboutir un grand nombre d'autres qui se prolongent dans les terres et communiquent avec les villes, les bourgs et les villages voisins. La plupart de ces canaux particuliers ont été exécutés aux frais des habitans de ces lieux, qui n'ont épargné ni peines ni dépenses pour se procurer le précieux avantage d'avoir un débouché facile de leurs denrées dans la plupart des provinces de l'empire. La patience et l'opiniâtreté que les Chinois apportent à ces sortes d'entreprises ont même surmonté des obstacles qui auraient peut-être effrayé d'autres peuples; ces canaux et le grand nombre de fleuves et de rivières qui parcourent la Chine en tous sens, multipliant tellement les communications par eau, que presque tous les transports se peuvent faire par cette voie, bienfait inappréciable pour un pays qui a un commerce intérieur aussi étendu.

80. NAVIGATION ET COMMERCE DES JONQUES DE LA COCHINCHINE.

Il s'en faut de beaucoup que le commerce de l'Inde anglaise avec la Cochinchine soit aussi étendu et aussi avantageux qu'avec le royaume de Siam. Il a lieu avec la Cochinchine au moyen de jonques de même grandeur que de celles de Siam, qui varient de 100 à 200 tonneaux. Il en est arrivé de 30 à 40 cette année de tous les points de la côte de cet immense pays, aussi bien que de l'île d'Hai-Lam et du golfe de Tonquin; toutes ces embarcations sont appelées ordinairement *jonques cochinchinoises* ou *topes*.

Ces jonques ne nous apportent guère que du riz et du sel avec un peu de laque en bâton, camboie, de bois de sapin, d'écailles de tortue, de sucre brut, d'huile de cacao, du lard, quelques cochons, chèvres et noix de cacao. Une pareille car-

gaison ne peut être bien précieuse. On les évalue de 1,000 à 4,000 ou 5,000 dollars chaque.

Les Cochinchinois font le commerce de la même manière que les Chinois et les Siamois. La plus grande quantité de ces bâtimens appartient aux Chinois, surtout aux naturels de la province de Canton qui ont émigré en Cochinchine. Les Chinois de Cochinchine n'en possèdent guère qu'un quart. La manière dont le commerce se fait dans la classe la plus commune diffère en ce que tout se traite par écrit. La langue écrite de la Cochinchine est exactement la même que celle de la Chine propre, et ne diffère que par la prononciation.

A leur départ, ces jonques se chargent principalement d'*opium*; chacune en prend d'une à quatre caisses (1). Ils emportent aussi des étoffes de long aunage (écarlate), de longs draps d'Europe, des batistes, des *moories* de madras, et une petite quantité de *gantbier* et de rottins.

L'importation de l'*opium* est sévèrement prohibée dans toute la Cochinchine, ainsi que dans le royaume de Siam; mais, d'après la quantité que l'on tire annuellement de cette place, il est évident que l'on fait peu d'attention à la loi, quoiqu'elle soit plus sévère même qu'à Siam. Dans tous les pays où le gouvernement arbitraire domine, et où les libertés publiques sont soumises à la volonté tyrannique d'un despote, les punitions des plus minimes contraventions sont toujours barbares et cruelles. La mort et la mutilation sont les peines ordinaires dans toutes les parties de la Cochinchine. Dans la loi contre l'importation de l'*opium*, il paraîtrait que les gouverneurs du pays sont plus avides de satisfaire leur soif du sang humain, que d'empêcher leurs sujets de corrompre leurs mœurs par l'usage immodéré de cette drogue si pernicieuse. Tous les bons citoyens, dans ce pays, sont obligés de dénoncer quiconque est surpris à vendre de l'*opium*, et si le dénonciateur parvient à traduire le vendeur devant son juge, la peine portée par la loi, qui est la mort, est mise sur-le-champ à exécution; mais si le dénoncé parvient à s'échapper, le dénonciateur est condamné à la même peine qu'il aurait subie.

Nous n'avons pu déterminer les noms et les situations des divers ports d'où viennent les jonques, car les individus près

(1) La caisse d'*opium* pèse 2 à 300 livres.

desquels nous avons cherché des renseignements, confondent l'idée de *pays* ou *province* avec celle de *ville*. Cependant nous avons appris des commandans de ces bâtimens qu'il n'y a que 4 places principales où ils se rendent et d'où ils viennent pour commercer, et qu'ils appellent *Kan-Kow*, *Hailam*, *Anam* et *Saigon*. En leur présentant une carte où, d'un coup d'œil, on voit toute l'étendue de la côte, ils ne pouvaient indiquer précisément où étaient placés les lieux qu'ils nommaient ainsi. Cependant on ne peut douter que par *Hai-Lam* ils n'entendent l'île de ce nom, et que par *Saigon* ils ne veuillent évidemment désigner la ville qui, dans toutes nos cartes, se désigne ainsi. *Kan-Kow* et *Anam* sont situées, à ce qu'il paraît, aux embouchures de la rivière de *Saigon*. Nous avons appris aussi que la plupart de ces jonques venaient de ports aussi éloignés au nord que le golfe de *Tunquin*. Mais ces peuples semblent tellement ignorer l'usage des cartes, que nous hésitons à avoir égard à aucuns de leurs renseignements.

Quoique les jonques des *Cochinchinois* et la plus grande partie de leurs cargaisons appartiennent généralement à leurs commandans, tout l'équipage, cependant, a constamment un intérêt dans les cargaisons. De même que les jonques de *Chine* et de *Siam*, celles de *Cochinchine* partent de leurs différens ports pour *Singapore* dans le mois de janvier, et ils emploient ordinairement un mois ou six semaines à leur retour, qui a lieu vers la fin d'avril ou au commencement de mai. (*Singapore Chronicle*; 4 juin 1829.) L.

81. SUR L'UNION DE LA MER ROUGE AVEC LA MÉDITERRANÉE.

L'on parle de nouveau, dans quelques lettres publiées récemment, des projets du pacha d'Égypte pour rétablir une communication artificielle par eau entre ces deux mers. Nous croyons donc intéressant de mettre sous les yeux de nos lecteurs quelques documens publiés sur cet important objet.

Nous leur rappellerons d'abord l'ouvrage de MM. Segato et Massi (Voyez *le Bulletin*, tom. XI, n°. 91), dont nous regrettons l'interruption, et où ils trouveront des détails complets sur le grand canal d'Alexandrie au Nil, achevé en 1819.

Nous leur rappellerons aussi tout ce qui a été dit dans le *Bulletin*, au sujet des tentatives faites pour organiser une

navigation à la vapeur régulière avec l'Inde, par la Méditerranée et la mer Rouge à travers l'Egypte.

On sait que cette navigation a lieu de Bombay à Suez; ce service est montré par la compagnie des Indes, qui a publié les instructions et les réglemens nécessaires; le voyage coûte par passager, de Bombay à Suez au Coneir, 1,200 roupies, et autant pour le retour, et dure de 20 à 22 jours; de sorte qu'en 40 jours les lettres de Bombay arrivent à Londres.

82. I. COMMUNICATION RAPIDE AVEC L'INDE, par des canaux à travers l'isthme de Suez. (*Orient. Herald*; avril 1825, p. 1.)

83. II. NOTICE SUR L'ANCIEN CANAL DU NIL A LA MER ROUGE. par Charl. MACLAREN, avec une carte. (*Edind., Phyl. Journ.*; n°. XXVI, octobre 1825, p. 274.)

L'Orient. Herald retrace l'historique des différens travaux entrepris pour cette communication par eau depuis les Pharaons jusqu'à nos jours.

L'auteur examine comment on pourrait rouvrir les quatre branches du canal, quels seraient les niveaux à observer, les excavations nouvelles, les profils à donner aux différentes sections, leur largeur respective, etc. Il estime les dépenses à 1,200,000 liv., somme qui pourrait être garantie aux entrepreneurs par des concessions de terres, d'autant plus qu'on en recouvrerait 100,000 acres en rétablissant les rivages du Delta. Le commerce n'aurait plus à redouter le brigandage des Arabes, qui se font payer annuellement 20,000 liv. pour escorter les caravanes et les marchandises.

Après une foule de considérations en faveur du projet, l'auteur aborde la question relative à un canal direct de la mer Rouge à la Méditerranée à travers l'isthme. Il croit qu'on pourrait l'ouvrir depuis les lacs Salés, dans une direction nord, qui, passant le long de la côte orientale du lac Menzalech, viendrait aboutir à la Méditerranée près de Tineh; il estime que ce canal, qui pourrait même recevoir des frégates, ne coûterait que 200,000 liv. Il préférerait cette communication directe à la jonction avec le Nil, parce qu'elle ne serait pas interrompue lorsque les eaux de ce fleuve sont basses, et parce qu'on éviterait les inconvéniens des dépôts boueux occasionés par les inondations.

A. M.

M. Maclaren, dans le *Journ. philos.* d'Edinbourg, expose surtout les observations et vues des ingénieurs français, d'après des mémoires insérés dans la grande description de l'Égypte. Il regarde comme très-facile de creuser un canal du Nil par la grande vallée ou le Wadi jusqu'aux lacs Salés, et de mettre ceux-ci en communication avec la mer Rouge. Il pense qu'en employant des bateaux à vapeur on pourrait, par cette voie, se rendre en six semaines de l'Angleterre à Bombay, voyage qui maintenant exige quatre mois. D.

84. III. SUR L'UNION DE LA MER ROUGE AVEC LA MÉDITERRANÉE ; par le capit. John B. SEELY. (*Asiatic Journ.* ; nov. 1825, p. 538.)

Suivant le mémoire de M. Dubois Aimé, il paraît que le canal de Ptolomée avait un peu au-dessus de Suez son point de départ de la mer Rouge, et qu'il décrivait presque un demi-cercle avant de joindre le Nil un peu au-dessous du Caire et au-dessus du Delta.

Comme les anciens ignoraient l'art d'élever l'eau par le moyen des sas (1), il faut admettre que le Nil, près du Caire, est de niveau avec la mer Rouge à Suez, et, par conséquent, que la mer Rouge est plus haute que la Méditerranée, de toute la différence qui existe entre le niveau du Nil, pris près du Caire, et celui du Bodjaz de Rosette.

Nul n'a, jusqu'à présent, constaté exactement quelle est la chute du Nil entre ces deux places ; mais la distance est d'environ 100 milles, et le courant rapide ; par conséquent cette chute doit être considérable. Dubois Aimé assure que la mer Rouge est plus haute que la Méditerranée ; mais il ne dit pas en quoi consiste la différence : il en parle comme d'un fait connu et admis.

Il est deux moyens de réunir les deux mers ; d'abord par le lac Menzalih, et, en second lieu, par le Nil. A l'égard du dernier, il est à observer qu'une chaîne de montagnes, venant de l'Abyssinie, s'étend jusqu'à quelques milles au-dessus de Suez, et rend impraticable la construction d'un canal sur le point d'intersection, non-seulement à raison de l'élévation de

(1) Ici l'auteur paraît être dans l'erreur : Diodore de Sicile atteste que des appareils exactement semblables à nos sas furent employés dans la construction du canal de Ptolomée. (Édit.)

ces montagnes, mais encore parce qu'il n'existe point sur le point culminant de l'eau pour alimenter un tel canal. La première ouverture d'un terrain à peu près de niveau aurait lieu au sud des montagnes; mais ici même le sol s'élève considérablement vers le centre, entre la mer et le Nil, et manque absolument d'eau. Il en est de même de la route de Suez au Caire : ce n'est qu'au nord que la terre est de niveau; et c'est sur ce point que Ptolomée forma son canal. Nul doute que ce canal ne puisse être ouvert de nouveau, bien que, s'il était destiné à recevoir des navires, sa construction n'exigeât des travaux immenses. Dans toute son étendue le sol est sablonneux, ce qui en rend l'excavation très-difficile; et il n'existe dans aucune partie du chemin des carrières où l'on pût se procurer la pierre nécessaire pour en former les revêtemens; et puis les tourbillons qui règnent à l'est, dans le désert, soulèvent et poussent de grandes masses de sable, qui encombreraient fréquemment le canal, et, dans tous les cas, exigeraient des travaux constans pour qu'il pût être constamment en bon état pour la navigation.

En outre, les tribus arabes du voisinage contrarieraient probablement l'exécution d'un tel projet. La puissance du pacha d'Egypte, aujourd'hui plus grande qu'elle n'était du temps de lord Valentia, suffirait sans doute pour lever un pareil obstacle; mais cette protection, pour être efficace, exigerait l'emploi d'une force armée permanente sur tout le cours du canal.

Si on débouche de Suez, on ne peut se procurer ni vivres, ni eau avant d'avoir gagné le Nil; mais on pourrait obvier à cet inconvénient en commençant les ouvrages au Nil, et en livrant à la navigation chaque partie du canal, au fur et mesure qu'elle serait creusée.

Ici se présente une question de quelque importance. Dans différentes parties de l'année le fleuve atteint des hauteurs très-différentes. A laquelle de ces époques est-il de niveau avec la mer Rouge? Je suis porté à conjecturer que c'était à l'époque de sa plus grande décrue; car on sait qu'il avait été construit, sur les bords du canal, des tours qui ne pouvaient tirer leur eau fraîche que du canal même; et c'est ce qui n'eût pu avoir lieu dans la plus grande partie de l'année, si une élévation quelconque du Nil avait été nécessaire pour

le remplir. Ce canal servait probablement à fournir l'eau requise pour l'irrigation des terres. Sans doute dans cette étendue de terrain se trouvait comprise la terre de Goshen (*Voy. les Voyages de lord Valentia*), qui était la partie la plus fertile de l'Égypte, et pourrait le devenir encore.

Mais dans la supposition que ce canal pût être rétabli, et que même des bâtimens à vapeur de grandes dimensions pussent parvenir jusqu'au Caire, comment, de ce point, pourraient-ils continuer leur route? Le Nil lui-même n'a pas, pendant une grande partie de l'année, une profondeur suffisante pour ces genres de navigation. En avril, la branche de Damiette est trop basse pour de grandes dyerms, bien qu'à Damiette il n'y ait pas moins de quatorze pieds d'eau, et que le bogaz ne soit accessible que pour de petits bâtimens. La branche de Rosette est plus profonde; mais le bogaz a trop peu d'eau pour recevoir une grande dyerm, et lorsque le vent vient à souffler frais de la partie du nord, comme cela arrive pendant plusieurs mois, ce passage est dangereux même pour un petit bâtiment, qui fréquemment touche et coule bas. Un bateau à vapeur ne pourrait, par aucun de ces canaux, naviguer du Caire à la Méditerranée.

Il reste donc à considérer si on pourrait construire un canal qui irait du Caire à Alexandrie. Je ne puis donner aucuns renseignemens positifs sur l'exécution d'un tel projet; mais je la crois praticable. Le canal actuel, qui fournit de l'eau fraîche à Alexandrie, s'embranché beaucoup plus bas que le Caire, et je doute grandement, si je n'ai la presque certitude que le Nil, au-dessous du Caire, a trop peu d'eau pour des bâtimens de mer d'un bord quelconque; c'est pourquoi il serait probablement nécessaire de commencer le canal très-près du point où le canal de Ptolomée rejoint le Nil. Le canal de Bahier, tel qu'il fut tracé par ce prince, pourrait servir de plan-terrier.

Le plus grand obstacle que l'on aurait à surmonter, à cet égard, consisterait dans la différence de l'élévation du Nil à différentes époques de l'année. La rivière monte, en général, d'environ vingt-quatre pieds, et parfois de trente-trois pieds. Comment pourra-t-on construire des sas qui s'adaptent à un canal à l'entrée duquel la profondeur de l'eau sera si différente à diverses époques de l'année?

D'après les observations qui précèdent, je suis porté à croire que la construction d'un canal allant de Suez à la Méditerranée par la voie du Caire, et d'une profondeur suffisante pour recevoir des vaisseaux à vapeur naviguant de l'Inde en Angleterre, rencontrerait des obstacles très-grands, sinon insurmontables; mais il n'est aucune de ces observations qui aille jusqu'à démontrer qu'il ne puisse être formé un canal de dimensions suffisantes pour de grands bateaux, et le transport des marchandises; et je suis d'opinion qu'un tel canal, ne dût-il s'étendre que jusqu'au Caire si son exécution était praticable, tendrait grandement à favoriser le commerce; mais il serait bien plus avantageux, sous ce rapport, d'ouvrir un canal qui communiquerait d'un point quelconque du Nil au vieux port d'Alexandrie; ce qui aurait pour objet, non-seulement d'éviter les dangers du passage des bogaz, mais encore d'abrèger considérablement la distance à parcourir. Dans le fait, à cela près de quelques exceptions insignifiantes en faveur de Damiette, toutes les exportations de l'Egypte se font du port d'Alexandrie; et même nombre d'objets destinées à être exportés sont envoyés de Damiette à Alexandrie. Toutes les marchandises sont transportées par des dyerms; et comme il existe le long de la côte d'Egypte un fort courant de l'ouest à l'est, et que les vents soufflent fréquemment de la partie du nord, le trajet du Nil jusqu'à Alexandrie est souvent pénible et parfois dangereux; et c'est ce qu'on pourrait éviter au moyen d'un canal qui irait du Nil à Alexandrie. Je ne suis pas certain que Mahomed-Ali, gouverneur actuel de l'Egypte, n'ait pas cet objet en vue. Je ne doute pas que ce commerce ne compensât et au delà les frais de l'entreprise. Les objections qui se sont élevées dans le temps contre l'exécution d'un tel projet (*Voyez le vol. III, p. 353, des Voyages de lord Valentia*), se trouvent désormais écartées par la découverte et l'usage des bateaux à vapeur.

Le second mode, proposé pour unir la mer Rouge et la Méditerranée, consiste à établir un canal à travers le lac Menzali, et c'est ce qui peut avoir lieu, soit en ouvrant de l'un à l'autre un canal dans lequel les eaux de la mer Rouge couleraient librement et sans entraves jusqu'à ce dernier point, soit en établissant de distance en distance, sur ce même canal, des sas qui arrêteraient le trop grand flux de l'eau.

Dans le premier cas, on aurait peu de peines à rendre à la mer Rouge les 25 milles d'étendue qu'elle occupait autrefois, ce qui l'amènerait à 21 milles du lac Menzali. Je n'ai point jusqu'à présent reconnu, d'après le témoignage d'aucun voyageur, si le terrain s'élève au nord ou à l'est des montagnes que Dubois place au nord de Sabatier; mais, d'après la carte annexée aux voyages de Burckhardt, je suis fondé à croire qu'il n'existe aucune élévation remarquable dans cette direction. Le terme moyen de la profondeur du lac Menzali est d'environ 3 pieds 3 pouces; dans certaines parties il en a beaucoup moins. Suivant le général Andréossi, qui l'explora dans le temps, la partie de ce lac, par lequel passait l'ancien canal, a de 6 pieds 6 pouces à 16 pieds 3 pouces. Le fond se compose principalement de la vase du Nil mêlée avec du sable. Il est séparé de la mer par une langue de terre basse, en quelques endroits très-étroite, à travers laquelle il n'existe que deux passages qui ont des barres, mais point de bogaz. Cette différence entre ces passes et les branches du Nil, de Damiette et de Rosette, provient probablement de ce qu'il n'existe de courans dans les premiers que vers le temps de la crue du Nil. Dans ce cas, la question sera de savoir quel effet le flux de la mer Rouge dans un tel lac pourrait avoir sur lui? La mer elle-même est, un peu au-dessus de Suez, guéable à marée basse, et elle monte sur ce point d'environ 5 pieds. Un tel flux ne suffirait-il pas pour soulever et balayer la vase du lac, et pour s'ouvrir un libre passage à travers une ou plusieurs ouvertures jusque dans la mer? ou ne tendrait-il pas à se mettre de niveau avec la Méditerranée, sur quelque point plus rapproché de Suez, là où le terrain opposerait une plus grande résistance, et à y former une cataracte d'eau salée? Ceci doit dépendre du degré d'élévation d'une mer au-dessus de l'autre; ce qui reste à constater.

La différence du niveau de la mer, aux deux extrémités du canal de Calédoine, est un fait qui prouve que l'élévation présumée de la mer Rouge au-dessus de la Méditerranée, n'offre rien d'extraordinaire en ce genre.

Les eaux du lac Menzali étant presque de niveau avec la mer Rouge, la force du courant ne serait pas très-considérable, et il pourrait être difficile de donner sur un point quelconque, à ce lac, une profondeur suffisante pour de

gros bâtimens. Le fond n'étant que de vases et de sables, un courant rapide pourrait s'y frayer un passage ; mais je doute que la chose soit praticable, au moins si le canal avec lequel il communiquerait devait être divisé par des sas. Dans l'un et l'autre cas, la totalité du canal doit traverser les sables, et on doit à ce qu'une grande partie de ces sables, chassés par le vent dans le lac, tendraient toujours à se former en dépôt du fond de ses eaux dormantes, et finalement à l'obstruer.

Si les deux mers sont unies au moyen d'un canal ouvert, la force du courant doit être très-considérable à son débouché dans la Méditerranée. La quantité de vase du lac et de sables du désert, entraînées et évacuées par ce courant, devra être, de même, très-grande, et plus qu'elle ne l'est aux embouchures des branches du Nil à Damiette et à Rosette. Il existe le long des côtes de l'Égypte un très-fort courant de l'ouest à l'est : ce courant se mettant en contact avec celui du Nil rempli de vase, a occasionné un dépôt qui forme le bogaz situé à ses deux principales embouchures. Cette même cause produira probablement le même effet à l'entrée de tout canal quelconque, et même du lit que se serait formé la mer Rouge, laissée à elle-même sous ce rapport. Il se formera aussi un dépôt de sables du désert, transportés par les vents du sud, et refoulés par les vagues sur toute l'étendue des rivages de l'Égypte.

Que si on préfère le projet d'établir un canal de Suez au Nil, on rencontrera les mêmes difficultés que celles que j'ai représentées comme tenant essentiellement à la construction d'un canal de Suez au Caire, indépendamment de quelques autres qui dépendent particulièrement de l'état du lac de Menzalib. Dans ce cas, il conviendrait probablement de diriger le nouveau canal sur le point où celui de Moez (Mesz?) débouche dans le lac, et de profiter de la profondeur d'eau qu'il a formé à travers ce lac. On pourrait resserrer l'endiguage de ce dernier, et réduire le lit de ses eaux ; mais à moins que le canal lui-même ne fût renfermé dans des digues sur toute l'étendue de son cours à travers le lac, ce qui serait extrêmement difficile, je doute que l'on pût se procurer une profondeur suffisante pour la navigation des gros bâtimens. Il suffirait probablement d'un ou de deux sas

pour cet objet. Quant à la pierre, on pourrait l'obtenir des côtes de la mer Rouge du côté de l'Afrique, et à peu de distance de Suez.

Voici deux autres inconvéniens : les pêcheries du lac de Menzalih sont d'un rapport très-considérable ; elles occupent plusieurs milliers de pêcheurs. Ces derniers s'opposeraient probablement de tout leur pouvoir à l'exécution de tout projet qui tendrait à changer l'état actuel du lac. Il faudrait aussi s'attendre à des entraves de la part des Arabes du voisinage, dont le caractère mercenaire est assez connu.

M. Autas, dans ses observations sur l'Égypte, admet la possibilité de l'exécution de l'un et l'autre projets, ainsi que celle d'établir un canal de Coneir à Kerma. Je tiens l'établissement de ce dernier comme impraticable, et ce en raison de l'élévation supérieure du terrain, entre ces deux points extrêmes, et du manque d'eau qui, du bief de partage, ne permettrait pas d'alimenter les deux parties du canal.

Je suis porté à croire que le moyen d'exécution le plus praticable consisterait à rouvrir au Caire le canal de Ptolomée, et à en former un nouveau, de dimensions suffisantes pour la navigation des bateaux, de ce point à Alexandrie : alors les marchandises seraient embarquées à Suez dans des bateaux, puis transportées dans des navires à Alexandrie. Mais si dans de certaines saisons l'élévation du Nil rendait impraticable ce mode de communications, le canal du Caire ajouterait toujours aux moyens disponibles de faciliter le commerce de transit de l'Inde et de l'Europe, bien que les marchandises dussent ensuite descendre le Nil jusqu'à Rosette, et être transportées de là par le bogaz jusqu'à Alexandrie.

Il ne me reste plus qu'à examiner jusqu'à quel point Mahommed-Ali donnerait sa sanction à toute entreprise formée par des compagnies pour mettre à exécution l'un des projets dont il vient d'être fait mention. Le vice-roi est certainement un homme doué d'une grande force d'esprit et de caractère ; mais il a les préjugés communs aux Musulmans. Il ne se forme point d'idée d'un commerce libre ; dans le fait, en s'emparant de la plus grande partie du commerce de l'Égypte, il l'a presque anéanti. Il fait peu de fonds sur des bénéfices éloignés ; mais si, dans une entreprise de la nature de celle dont il s'agit, il n'avait point à contribuer de

son trésor, je ne doute pas qu'il ne permît à une compagnie d'appliquer à un semblable objet tous les capitaux qu'elle pourrait être disposée à y consacrer, et même qu'il lui donnât quelque assistance ; mais je suis décidément d'avis qu'une telle garantie serait toujours très-précaire, en supposant même qu'il conservât le pouvoir ; et qu'aucun engagement contracté par lui ne serait réputé obligatoire par son successeur, ou par la Sublime-Porte, si cette dernière parvenait à se ressaisir de l'Égypte. Jamais le gouvernement ne se porterait à intervenir dans une semblable conjoncture, qu'il est de la prudence de prévoir, et dans le fait je pense qu'il ne le devrait pas.

Je n'hésite pas à dire qu'aucun ouvrage de ce genre ne saurait être exécuté sans la protection et le concours effectif du pacha. Jamais les Arabes, fussent-ils en état d'exécuter un semblable projet, ne seraient tentés de l'entreprendre sans son consentement. Il est même essentiellement de leur intérêt de s'y opposer ; car dans ce moment ils ne vivent que du transport des marchandises à travers la désert.

Il n'est pas au surplus impossible que Mahommed-Ali voie, dans le projet avoué de favoriser en cela le commerce, des desseins cachés d'une nature plus sérieuse. Je suis persuadé que telle est du moins la manière de voir de la Porte, et qu'elle s'opposerait à tout projet qui aurait pour but d'améliorer l'état actuel de l'Égypte. En général les Musulmans se méfient des Francs. Je me rappelle d'avoir entendu dire qu'à Moka jamais on ne put faire entendre au Dola qu'une pompe de cuivre que M. Pringle, résident, avait fait venir d'Angleterre, n'était pas une machine destinée à inonder Moka ; et jamais l'envoyé anglais ne put obtenir la permission de la monter. Peut-être, de son côté, le pacha s'imagina-t-il que le projet en question a pour objet de sécher la Delta ; projet que je suis bien éloigné de regarder comme praticable.

Du reste, il n'est nullement improbable que le pacha fasse difficulté de consentir à l'union directe des deux mers ; et en

(1) M. Gallaway, qui se trouve présentement en Égypte, a proposé récemment au pacha de creuser un canal entre le Caire et Suez, et il paraît que S. Exc. a prêté l'oreille à ce projet.

effet, le Caire étant le siège de sa puissance, il peut bien désirer de ne point en éloigner le commerce à une distance où il ne pourrait plus le surveiller d'une manière aussi immédiate.

La notice historique suivante, relative à l'ancien canal de l'Égypte, servira à élucider le sujet de l'article qui précède :

Hérodote nous apprend que Necos ou Nercho, fils de Psammitichas, roi d'Égypte, construisit un canal qui conduisait du Nil à la mer Rouge ; en voici la description (1) : « Ce canal a de longueur 4 jours de navigation, et il est assez large pour que 2 trirèmes puissent y passer de front. L'eau qui l'alimente vient du Nil, et y entre un peu au-dessus de Bubastis. Il aboutit à la mer Rouge, près de Putumos, ville d'Arabie. Les ouvrages furent commencés dans la partie de la plaine d'Égypte qui est située sur le territoire arabe. La montagne qui s'étend vers Memphis, et dans laquelle se trouvent les carrières de pierre, située au-dessus du niveau de cette plaine, lui sont contiguës. Le canal commence au pied de cette montagne. D'abord il se prolonge sur un long espace de l'ouest à l'est ; puis il traverse les ouvertures de la même montagne, et de là s'étend dans une direction méridionale jusqu'à la mer Rouge. Pour passer de la Méditerranée à la mer Rouge, les voyageurs vont par le mont Cassius, qui sépare l'Égypte de la Syrie : c'est le chemin le plus court. De cette montagne à la mer Rouge il n'y a pas plus de 1,000 *stadia* (125 milles). Mais à cause de ses diverses sinuosités, la ligne du canal est beaucoup plus longue. Sous le règne de Necos, 26,000 hommes périrent en le creusant ; et à la fin, ce prince, informé par un oracle qu'il avait fait en cela une entreprise dont les étrangers recueilleraient tous les fruits, fit cesser les travaux. »

Dans le récit qui précède, Hérodote a passé sous silence une circonstance très-importante, citée par Strabon et Pline (2), savoir que le canal en question traverse les lacs Salés. Il nous apprend ensuite que Darius acheva le canal. Il se trouva, toutefois contredit en ceci par le témoignage de Diodore de Sicile (3), de Strabon (4) et de Pline (5), qui af-

(1) Liv. II, sect. 158.

(2) Pline, liv. VI, chap. 29. Strabon, liv. VII, p. 1156.

(3) Diodore de Sicile, liv. I, sect. 33, p. 39.

(4) *Ut supra*.

(5) Diodore de Sicile, liv. I, sect. 33, p. 39.

firmement que Darius se désista de l'entreprise, et que ce fut Ptolomée II qui la consumma. Ce témoignage est d'autant plus extraordinaire, que Hérodote avait vu le canal, et qu'il avait la certitude que ce même canal conduisait l'eau du Nil à la mer Rouge. D'un autre côté, il n'est pas moins certain que Diodore de Sicile n'avait jamais vu le canal, puisqu'il prétend contradictoirement à un fait notoire, que ce canal commençait à Pelusium. Tout ce que l'on peut raisonnablement inférer de tout ceci, c'est que le canal s'étant peu à peu encombré par le fait de la négligence de ceux-là qui étaient chargés de le réparer, Ptolomée II le fit nettoyer et le rendit navigable. Lorsque Pline ajoute que Darius se contenta de les conduire jusqu'aux lacs Salés, il faut évidemment en conclure que le canal, depuis les lacs jusqu'à la mer Rouge, s'était comblé; mais la première partie de ce canal que depuis son point de départ jusqu'aux lacs Salés, restait entière au temps des Ptolomées. Ptolomée II, non-seulement le fit nettoyer, mais y fit construire des sas (1), qui s'ouvraient et se refermaient suivant les besoins de la navigation. Il est vrai que par la suite ce canal ne fut point entretenu, et qu'il tomba enfin dans un tel état de déperissement et de vétusté, que 200 ans après; Cléopâtre, lorsqu'elle voulut se retirer par-delà la mer Rouge; conçut le projet de transporter des vaisseaux (2) par terre, depuis la Méditerranée jusqu'à cette mer. Il est évident que jamais cette idée ne lui fut venue si le canal était resté praticable. Et s'il se remplit ainsi en moins de deux siècles, c'est-à-dire depuis Ptolomée Philopater jusqu'à Cléopâtre, combien ne dut-il pas probablement s'encombrer encore davantage en un peu moins de deux siècles sous les rois de Perse, dont les domaines déjà très-vastes, se trouvaient encore accrus par la possession de l'Égypte, et pour qui un tel objet ne devait sans doute paraître que d'une importance secondaire!

En définitif, il semblerait que Darius acheva le canal commencé par Necho; que ce canal, faute d'entretien, se combla graduellement; que Ptolomée Philopater, pénétré de son importance, le fit réparer; mais que par l'effet de la négligence des successeurs de ce prince, le canal se remplit de nouveau.

(1) Vie de Marc-Antoine, par Plutarque, p. 948.

(2) Description historique et topographique de l'Égypte, par Makrisi; traduite par Sacy.

Si l'on doit en croire Ptolomée (1), le géographe Trajan fit de nouveau réparer le canal ; mais Makrisi, auteur arabe, assure que ce fut l'empereur Adrien. A la vérité l'opinion de Makrisi présente d'autant plus de probabilité, que jamais Trajan n'avait été en Egypte ; mais Adrien y résida certainement : adopté par Trajan, il en prit parfois le nom.

Amrou, général d'Omad, d'après les ordres de ce calife, fit réparer le canal en l'an 18 de l'hégire, A. D. 639, c'est-à-dire environ 500 ans après qu'Adrien l'eût rendu à la navigation. « Ce canal, » dit Makrisi, « conduisait les eaux du Nil dans la mer de Kolzom (la mer Rouge) ; et les vaisseaux descendaient par ce canal dans la mer, et de là à Hedjar (partie de l'Arabie, entre la Mecque et Médine), l'Yemen et l'Inde. Il servit pendant quelque temps au transport du blé à la Mecque ; mais Mahommed-Ben Abdallah-Ben-Alhasan (2) s'étant révolté à Médine, contre Abougiafar-Almansor-Billah (3), 2^e. calife de la maison des Abassides, le calife donne ordre à son gouverneur, en Egypte, de combler le canal de Kolzom, afin d'intercepter les approvisionnements de l'Egypte destinés pour Médine. Cet ordre fut exécuté vers l'an de l'hégire 145 (A. D. 762) ; et depuis ce temps le canal est resté fermé.

Dans l'origine, ce canal portait le nom de Mesz ; mais lorsque le général mahométan Giauhar bâtit le Cair sur ses bords, on le désigna sous le nom de canal du Caire. On l'appela aussi canal du Calife, c'est-à-dire d'Omar, attendu que c'était ce dernier qui l'avait fait rouvrir. Aujourd'hui les gens du peuple lui donnent généralement le nom de canal Hakemi, et, ce, d'après la fausse idée que ce canal fut construit par le calife Al-Hakem, qui commença à régner l'an de l'hégire 386 (A. D. 1020) ; mais il en est qui l'appellent canal de Lactone. Makrisi ajoute qu'il finissait en un lieu nommé Dhanab-Altimrah (la queue du crocodile), situé dans le district de Taha-al-Kolzom, ou Taha, sur la mer Rouge. On en voit encore des vestiges en divers endroits, particulièrement près du Nil, où il a été trouvé utile pour l'arrosement des terres.

(1) Elmacin, Annales d'Abufelda, II, 15.

(2) Il monta sur le trône l'an de l'Hégire 136 (A. D. 756). La révolte d'Abdallah eut lieu en l'année 145 (762). Voy. Elmacin et Abufelda, *ut supra*.

(3) *Ibid.*

85. **QUADRO GENERALE GEOGRAFICO**, etc. — Tableau général, géographique, physique, historique, politique et statistique de la Barbarie, ou des états barbaresques de Tripoli, Tunis, Alger et Maroc, suivi de quelques observations sur le désert de Sahara, par G.-B. CARTA. In-8°. ; Milan, 1831 ; Marini.

On a publié, sur les états barbaresques, une foule de très-mauvais ouvrages qui a fait naître l'expédition française ; des erreurs ridicules ont été ainsi propagées, et les récits merveilleux de plusieurs des membres de cette expédition, lesquels usaient largement de leur privilège de voyageurs, n'ont pas contribué à les détruire. M. Carta, quoiqu'il n'ait pas visité ce pays, a pensé qu'il pouvait en donner une bonne description, où peut-être ne se trouveraient pas des observations très-neuves, mais qui du moins ne contiendrait aucun de ces mensonges accrédités et répandus par la crédulité même qui les a accueillis. Il nous paraît qu'il a très-bien réussi.

86. **LES FELLAS OU FELLATAS.** (*Neue Geogr. und statistische Ephemeriden* ; vol. XXXI, p. 1.)

Tandis que l'Europe était en proie aux guerres les plus sanglantes, et que les empires qui la composent changeaient souvent et de maîtres et de limites, un peuple, presque ignoré au milieu de l'Afrique, sortait de son engourdissement, et répandait, dans la zone torride, la terreur de ses armes et de son nom.

Fellatas, dit M. Hodges, consul des États-Unis d'Amérique sur les côtes septentrionales de l'Afrique, est le nom que lui donnent les nègres, mais entre eux ils prennent celui de Fellan, ou mieux Faulan. L'origine de ce nom n'est point connu, mais, comme à l'exemple des Tuaricks, ils enlèvent des hommes pour en faire des esclaves, on pense que ce nom est une expression de reproche. Sur les bords du Sénégal et de la Gambie ils sont appelés Foulhas ou Puhls.

C'est vraisemblablement dans les hautes régions qui avoisinent les sources du Sénégal, du Kokoro et du Faskime, qu'il faut aller chercher l'origine de ce peuple, qui, en 1534, possédait, dans le voisinage des Mandingues, un immense territoire ; mais qui, dans ses longues guerres avec les hordes

sauvages des Foutas , perdit une partie de sa puissance. Plus tard, on le voit reparaître en conquérant dans le pays montagneux de Fouta-Djalla ou Fouta-Djallon, qui appartenait aux Djallonkes , et aujourd'hui il possède depuis le 4° lat. N. jusqu'au Sénégal. Tantôt il habite des provinces entières , tantôt il ne possède que des villes ; quelquefois , occupé d'agriculture , il vit au milieu des forêts. On le trouve au cap des Palmes , au Rio-Seslos , au Sherbro , dans les montagnes à l'O. de Sierra-Leone , au milieu des Maures du Sénégal , à Ludamar , à Kaarta , Massina , et dans les royaumes nègres , à l'O. de Tombouctou.

Selon Moore , les Fellatas ont une grande ressemblance avec les Arabes , et il fait observer qu'on enseigne , dans leurs écoles , la langue de ces derniers , qu'ils parlent également , quoiqu'ils en aient une spéciale. C'est au rapprochement de ces circonstances qu'on peut attribuer l'erreur qui les fit confondre avec ce dernier peuple avant qu'on les eût mieux connus.

En Egypte et en Nubie , on est très-porté à faire descendre des Arabes toutes les peuplades de l'O. , à teint plus clair ; aussi donnait-on , à Burkhard , les Fellatas comme des Arabes. Ce voyageur , cependant , d'accord avec Galberry , dit , dans un autre endroit de son ouvrage , que ce sont des nègres bédouins entièrement différent des Arabes. Ce peuple pourtant ne se regarde pas comme appartenant à la race éthiopique , mais bien à la race blanche. M. Hodges dit que les Foulis et lui ne sont qu'un même peuple ; Vater et Lyon sont du même avis , et appuient leur assertion des rapprochemens nombreux qu'ils ont pu faire dans les deux langues.

Golberry dit que les Fellatas sont beaux , forts et courageux , prudents et discrets , pleins de sagacité , très-actifs et bons commerçans. Ils portent leur industrie jusqu'au fond du golfe de Guinée. Leurs femmes sont belles et spirituelles. La couleur de leur peau est d'un noir rougeâtre , leurs traits réguliers , leurs cheveux plus longs que ne les ont ordinairement les nègres , et leur langue plus belle et plus harmonieuse que celles des autres nations , au milieu desquelles ils habitent.

Le récit des autres voyageurs , à ce sujet , n'est pas tout-

à-fait conforme : ils s'accordent à dire que la couleur des Foullahs est brunâtre ou noirâtre dans la partie sud du pays, et plus claire à Bondu et dans les contrées voisines de la Mauritanie. Leurs cheveux sont longs et légèrement laineux, leurs traits, chez la race cuivrée, semblables à ceux des Européens, les lèvres seulement sont un peu plus fortes. Suivant Möllien, quelques-uns ont le visage entièrement semblable à celui de nos peuples méridionaux. Leurs alliances avec les Joloffs et les Sérères a donné naissance à une race mitoyenne appelée Torodo.

Voici ce que nous apprennent Denham, et principalement Clapperton, sur l'histoire de ce peuple et sur ses entreprises belliqueuses :

Le scheik Othmann, plus connu sous le nom de Danfodio, le savant fils de Fodio, est celui qui influa le plus sur leurs destinées. Il était fort éloquent, connaissait la plupart des langues de l'intérieur de l'Afrique et les principaux dialectes de l'arabe, possédait autant de connaissances qu'il est permis à un Arabe de le faire, et joignait, à ces avantages, celui de passer parmi eux pour un prophète.

Il sortit des forêts d'Ader ou de Tadelà, et s'alla établir dans une ville de la province de Goobur, où les Fellatas le suivirent peu à peu. Il commença bientôt à se mêler des affaires du sultan, à qui cela déplut, et qui lui ordonna de quitter le pays avec ses sectaires ; il n'obéit point, et le peuple, irrité de son obstination, se souleva et le chassa. Il se retira alors à Ader, mais cette fois ce ne fut pas dans les forêts ; il y fonda une ville qui devint le rendez-vous de tous les Fellatas de l'Afrique, et, lorsqu'il les vit réunis en assez grand nombre, il les divisa en troupes, mit un chef à la tête de chacune d'elles, leur distribua des bannières blanches, leur ordonna de porter des vêtemens de cette couleur, comme une marque de leur pureté, leur dit que Dieu les avait appelés à posséder les richesses des Kafirs (des Infidèles), et que celui qui serait blessé ou tué dans un combat irait en paradis. Leur cri de guerre fut Allahakber ! (Dieu est grand !) et ce fut au nom de Dieu qu'ils marchèrent aux conquêtes.

L'imprudente confiance des noirs, qui méprisaient d'aussi faibles adversaires, les perdit ; ils furent vaincus, et leurs biens tombèrent entre les mains de leurs ennemis. Kano, Goobur,

dont le peuple s'était soulevé une seconde fois pour le chasser d'Ader, Haussa, Cubbé, Youri, une partie de Ryffe, Bornu et Yourriba, se soumirent à leur domination ; cette dernière province, cependant, résista avec intrépidité, et égorgea, sans distinction, tous les Mahométans, lors de la nouvelle de l'approche des Fellatas. La réputation de ces conquérans se répandit avec une effrayante rapidité, et glaça d'effroi l'Afrique entière ; la plupart des villes ouvrirent leurs portes. Partout Danfodio donna la liberté aux esclaves mahométans, et envoya, comblés de présens, les Arabes qui vinrent le féliciter de ses brillantes conquêtes. Il établit ses compatriotes dans la province de Zegzég, et leur donna les propriétés des Nègres qui avaient fui dans les montagnes.

Avant qu'il les eût réunis sous sa domination, ils menaient une vie misérable et vagabonde, soutenaient leur pénible existence en élevant des troupeaux de gros et de petit bétail, et restaient continuellement ensevelis dans des forêts désertes. Leurs femmes allaient vendre dans les villes le produit de leurs troupeaux ; quelques-uns de leurs savans allaient à la cour des soudans, et y restaient jusqu'à ce qu'ils eussent amassé de quoi acheter un troupeau, puis ils s'en revenaient dans leurs forêts. Le manque d'eau ou d'herbe les forçaient souvent à changer de demeure, mais leurs migrations n'étaient jamais troublées, et des générations entières passaient inaperçues au milieu des peuplades civilisées. Ils avaient pour le Koran et les livres saints une vénération toute particulière, et passaient leur temps à les lire. Ceux d'entre eux qui avaient parcouru l'Afrique ne revenaient jamais sans rapporter des livres arabes.

En 1218 de l'hégire (1802), le vieux Mallem, scheik Othmann Danfodio fut atteint d'une monomanie religieuse, et mourut peu d'années après dans le même état. On l'appelait le scheik du Koran, parce qu'il savait cet ouvrage par cœur, et en avait lu tous les commentaires. Les préceptes de ce livre étaient si strictement suivis de son temps, tant chez les Fellatas que chez les nègres et les Arabes, qu'on disait qu'une femme avec un casque d'or pouvait, sans être troublée, parcourir tout leur empire.

Sa folie prit un triste caractère. Au milieu de ses accès il criait qu'il méritait l'enfer pour avoir fait périr tant de bons

musulmans
présens expi
point altéré,
quand il se le
d'or, et venaie

Après sa mo
lui succéda, et
le gouvernement
tenta de le détr
fut puni de son
Bello, cependant
en bonne intelligen

C'est dans la vill
vivent sans éclat les
Danfodio, à l'excepti

L'an 1232 de l'hégira
de Danfodio, Goobur,
Zegzig, secouèrent le j
a repris Goobur; une pa
et de Cubbé ont fait un
leurs chefs seraient tirés de leur nation, et que les Fellatas ne
se mêlèrent en rien de leurs affaires. Nyffé, qui s'était éga-
lement soulevé, est rentré dans le devoir. En 1822, Youri a
pris part au mouvement insurrectionnel des habitants de
Zamfra, qui peuvent la faire agir à leur gré si elle ne reçoit
pas de secours de Cubbé ou de Soccatoo.

G—p.

87. DU CLIMAT DE SENNAAR (1). (*Edinburg new philos.
Journ.*; avril-juillet, 1825, p. 56.)

Après un long et ennuyeux séjour d'environ cinq mois, à
Chartun, je partis pour Sennaar, avec cette gaieté que l'on
éprouve lorsque l'on sort d'un état monotone.

Pendant 8 mois entiers de l'année le pays, aux environs de
Sennaar, présente l'aspect de la plus effrayante stérilité, et
réalise, dans toute son étendue, l'idée que l'on peut se former
des régions de la zone torride. D'immenses plaines, qui s'é-
tendent plus loin que la vue, n'offrent qu'une succession
monotone de sables arides, semés de plantes flétries. Le peu

(1) Extrait du journal manuscrit de J. B. Broechi, tel qu'il a été
inséré dans le *London literary gazette*.

de verdure que l'on aperçoit se borne à des chardons et du fohar. Les forêts ont aussi une apparence mélancolique. Au mois d'avril et de mai, quand la verdure reparait en Europe, elle reste morte et sans vigueur sous le ciel de ces climats; les arbres sont nus, et leurs branches sans feuilles, seulement on rencontre çà et là de faibles arbrisseaux qui languissent; mais, aussitôt que la saison des pluies est arrivée, la scène change complètement; et une ou deux pluies suffisent pour l'opérer. Les sables du désert, qui semblaient incapables de végétation, se couvrent de brillans tapis de verdure, qui ne lui cèdent point aux plus belles prairies européennes; les plaines sont remplies d'une variété d'herbages qui offrent aux troupeaux une nourriture ample et agréable; le sol, d'où précédemment tous les êtres vivans s'étaient retirés, présente l'aspect le plus animé, les arbres reprennent leur feuillage, et fournissent un abri rafraîchissant aux troupeaux de bœufs et de chameaux. Les champs cultivés produisent du blé en abondance.

En Europe, non-seulement les pluies d'été raniment la végétation, succombant sous le poids d'une sécheresse excessive, mais elles impriment une nouvelle ère à l'homme; c'est alors que l'on jouit de l'existence dans toute son intensité; mais, sous le ciel de la Nubie, l'effet est tout différent: aux premières impressions que fait éprouver la nouveauté de la scène, succèdent bientôt l'indifférence et le dégoût. Pendant la saison des pluies un vent brûlant souffle continuellement du sud; alors on perd l'appétit, les forces s'épuisent, et l'esprit est comme anéanti par l'influence d'un génie malfaisant; les sens tombent dans un état de torpeur absolue.

Les grandes variétés de la température détruisent l'équilibre de la santé; le soleil du midi est le précurseur d'une brise perçante; l'atmosphère, surchargée d'humidité, exerce sur le corps une fâcheuse influence; alors la circulation s'arrête, et l'on éprouve des affections rhumatismales. Une couche épaisse de boue visqueuse interrompt les communications, et le chameau lui-même, que la nature semble avoir créé pour ces régions, devient un embarras. On est assailli par des essaims innombrables d'insectes, gorgés d'un fluide verdâtre, provenant du limon qui couvre la surface du sol, et, comme les toits des maisons ou habitations sont faits avec

du limon, les familles qui les occupent sont jour et nuit en émoi quand un ouragan s'annonce. Ces inconvénients ne sont même pas compensés par quelques fruits.

Me trouvant à Sennaar, au commencement des pluies, je partis pour passer le reste de la saison à Chartun; les pluies de Sennaar sont plus fortes, plus fréquentes, et d'une plus longue durée qu'ailleurs; elles sont toujours accompagnées d'un vent orageux du sud qui chasse la pluie avec fureur.

Aussitôt que la pluie approche de la terre, elle est dispersée et remonte; le vent brise les gouttes en parties si petites, que le sol semble couvert d'un brouillard épais. Ces tempêtes sont accompagnées d'éclairs, de coups de tonnerre, et quelquefois de grêle; cependant on voit rarement de la grêle à Chartun. Souvent les nuages descendent et couvrent la terre; mais à Chartun, qui se trouve sur la lisière de la zone pluviale, les pluies sont plus tardives, moins abondantes et moins longues. Cette année (1), la première est tombée le 18 juillet; depuis lors, jusqu'au 31 août, le thermomètre est constamment resté stationnaire entre 26 et 28° R. Pendant ce temps, il n'a pas monté plus de trois jours à 30°, et pas plus d'un jour à 31°.

Avant les pluies, et les mois précédents, il s'était élevé chaque jour à 33 et 34°. Il est rare que le 2 août, jour où la saison pluviale est à son apogée, le thermomètre s'élève, comme Bruce le prétend, à 116° F., qui correspondent à 37° R. (1). Un fait digne de remarque, c'est qu'au lever du soleil, et pendant la saison des pluies, le thermomètre reste au même point d'élévation, de 21 et 22°, qu'il garde ordinairement, à la même époque, pendant le temps le plus chaud. Ce fait peut être attribué au calme de l'atmosphère pendant la nuit; rarement il était troublé par la brise la plus légère.

Dans ces régions, il n'y a que trois ou quatre espèces de plantes, malgré la magnificence et l'éclat de la végétation qui s'y déploie passagèrement. Ce sont : *Trianthema pentandra*, *Boerhavia repens* et *Convolvulus*, portant une petite fleur blanche.

C. R.

(1) Le journal anglais ne donne pas la date de l'année, mais il est probable que c'est l'année 1827 dont il s'agit. N. du R.

(2) 116° F. correspondent à 31°,7 R.; ainsi, Bruce n'a pas observé une température beaucoup plus élevée qu'à l'ordinaire.

88. DÉTAILS SUR LE ROYAUME D'ANGOLE, extrait d'une lettre datée de Rio-Janeiro, le 1^{er} juin 1830, adressée à la Société de Géographie, par M. DOUVILLE, voyageur et membre de la Société.

Le Portugais est si lâche, et craint tellement les fièvres qui ravagent le pays, qu'il n'en a pas des notions justes. Le royaume d'Angole est riche en mines et en pierres fines. Le genre végétal y est très-varié. Les forêts offrent les bois les plus précieux; le poivrier de l'Inde, la canne à sucre, le caféier y croissent en abondance. Les bords des fleuves sont enchanteurs; mais le climat est mal sain.

Après avoir fait un assez long séjour dans les provinces du royaume d'Angole, je me suis décidé à pénétrer chez les Sauvages. J'ai parcouru 17 degrés $\frac{1}{2}$ de l'ouest à l'est, et 19 du sud au nord,

En général, les Sauvages sont terribles; il est presque impossible de leur échapper, quand ils permettent que l'on pénètre sur leurs terres; ils cherchent tous les moyens de tuer les voyageurs pour s'approprier leurs biens. Les gouvernemens et les sociétés peuvent y envoyer un voyageur; mais comme ils ignorent que ces voyages nécessitent des dépenses très-considérables, ils ne lui donneraient pas les moyens pécuniaires pour atteindre le but désiré; il deviendrait odieux aux Sauvages qu'il ne pourrait plus enivrer; lui-même, venant à manquer de provisions, mourrait de faim chez des peuples qui très-souvent refusent de rien échanger, surtout s'ils prévoient que le voyageur en ait un vrai besoin. C'est ce qui m'est arrivé plusieurs fois, et cependant j'étais arrivé avec 500 nègres chargés de vivres, de marchandises, d'eau-de-vie, etc., pour payer mes porteurs et faire les présents nécessaires à tous les souverains nègres, sans quoi je n'aurais pu me procurer aucune information, si toutefois ils m'avaient permis le passage sur leurs terres. A mesure que les vivres et les marchandises diminuaient, je chargeais les nègres des objets que je désirais rapporter.

J'ai multiplié autant que possible les observations thermométriques et barométriques, en déterminant la longitude et la latitude des principaux lieux. J'ai cherché à connaître le cours des fleuves et des rivières, leur source et leur em-

bouchure, et tracé sur la carte toutes mes observations. J'ai été assez heureux de connaître où le fleuve Zaïre change son nom en celui de Gango; ce qui a jusqu'ici trompé les personnes qui ont parlé de l'Afrique. Je pourrai même, à mon arrivé à Paris, vous donner quelques informations sur les fleuves Nil et Niger.

Réduit presque à l'extrémité par les fièvres, privé de mon épouse qui avait succombé à la fatigue, réduit à une nourriture insuffisante par la faute de mes porteurs, qui, pour alléger leur charge, jetaient les vivres dans les forêts, j'abandonnai le projet que j'avais formé de traverser l'Afrique, et revenir en Europe par Alexandrie.

Je rapporte des objets curieux pour avoir été exécutés chez un peuple qui habite au milieu de l'Afrique; entre autres choses deux petits autels faits avec des pierres qui ont servi aux sépultures. Sur l'un, le nègre offre à ses dieux les prémices de son maïs et de ses haricots; sur l'autre, il place une petite pyramide qu'il façonne toutes les fois qu'il va travailler dans les mines de cuivre. Ce peuple paraît avoir eu des relations avec les anciens peuples du nord-est de l'Afrique; sa religion se rapproche de celle des anciens Égyptiens; il croit à la métémyscose.

En Afrique les coutumes sont aussi variées que les religions; les mœurs y sont partout à peu près les mêmes. Les souverains sont cruels, et pour un rien condamnent leurs sujets à l'esclavage; ils s'invitent mutuellement, et, au mépris des lois de l'hospitalité, ils font charger de chaînes celui qui est assez confiant pour aller lui rendre visite, et le font périr pour s'approprier ses terres et son peuple. (*Bulletin de la Société de Géographie*, n°. 89; septembre 1830, pag. 136).

89. THE DIPLOMACY OF THE UNITED STATES.—La diplomatie des États-Unis, ou Exposé des relations étrangères de ce pays, depuis le premier traité qu'il fit avec la France, en 1788, jusqu'au traité de Gand, en 1814, avec la Grande-Bretagne. In-8°. de IV et 375 pag. Boston, 1826. (*Gotting, Gelehrte Anzeigen*; janvier 1830, pag. 145.)

Après une introduction qui fait connaître l'organisation du ministère des affaires étrangères, aux États-Unis, l'au-

teur de cet ouvrage traite, dans quinze chapitres et dans un ordre chronologique, les négociations entamées et les traités diplomatiques conclus par les États-Unis avec les puissances européennes; par contre il, ne dit mot des traités intervenus entre les États-Unis et les races indiennes avant le pacte d'union de l'année 1789. Il y avait aux États-Unis un congrès composé des délégués des treize états primitifs; mais les attributions de ces délégués n'étaient pas nettement déterminées en 1778. Ce congrès fut remplacé par la confédération des treize états-unis d'Amérique, et à cette confédération succéda, en 1789, l'union encore actuellement existante des quatorze états-unis de l'Amérique. Jusqu'alors le congrès n'avait consisté qu'en une chambre de cinquante à soixante délégués, sans aucun pouvoir exécutif spécial. Ce ne fut qu'au mois de novembre 1775, qu'on organisa un comité secret pour la correspondance étrangère (*secret committee of foreign correspondence*), avec un secrétaire particulier. Au mois de janvier 1781, alors que les relations extérieures se multipliaient chaque jour davantage, on substitua à ce comité un ministère spécial des affaires étrangères, avec un secrétaire des affaires étrangères, qui prit l'année suivante le titre de *Secretary to the united states of America for the department of foreign affairs*. En 1789, ce ministère reçut, par une loi du congrès, la dénomination de ministère d'état (*department of state*), et le titre de secrétaire des affaires étrangères fut remplacé par celui de secrétaire d'état. Depuis lors, la nomination de ce secrétaire fut laissée au président.

Cependant, dans les dernières années, une foule d'affaires qui ne rentraient pas rigoureusement dans le cercle des relations extérieures, furent attribuées au secrétaire d'état, en sorte que l'on sentit la nécessité de créer, sous le titre de *home department*, un ministère spécial, à côté des ministères d'état, de la guerre, de la marine et des finances.

En ce qui concerne le corps diplomatique américain, les États-Unis n'ont jamais envoyé ni reçu d'ambassadeurs, quoique le droit ne leur en ait jamais été contesté. Ils n'ont envoyé et reçu que des chargés d'affaires, ou des ministres plénipotentiaires.

Les agens diplomatiques européens sont faiblement rétribués, d'après une résolution du congrès de 1784. Le trai-

tement d'un chargé d'affaires ne peut, en aucun cas, excéder 5000 dollars ; et, en mai 1810, une loi fixa le traitement des envoyés à 5000 dollars, et celui des chargés d'affaires, à 6000, avec une somme pour les frais de premier établissement. Le cérémonial pour la réception des envoyés étrangers a été déterminé ou réglé pour la première fois, dans l'été de 1778, par une résolution du congrès, à l'occasion de la réception de M. Gérard, premier envoyé français. L'envoyé obtint sa première audience et remit ses lettres de créance dans une séance du congrès. Depuis 1783, au contraire, les envoyés des puissances étrangères remettent leurs lettres de créance au président auprès duquel ils sont introduits par le secrétaire d'état au ministère des affaires étrangères.

Ce cérémonial est le même pour tous les agens diplomatiques, quel que soit d'ailleurs leur rang. Voici dans quel ordre l'auteur traite des relations entre les Etats-Unis et les puissances étrangères, en indiquant chaque fois les envoyés chargés des négociations, et les principales dispositions des traités conclus.

La France.

C'est la puissance qui la première reconnut l'indépendance des Etats-Unis, et qui fit avec la nouvelle république le premier traité d'amitié et de commerce, dès l'année 1778. Les rapports avec la France sont traités en quatre chapitres. L'amitié entre la France et les Etats-Unis se refroidit bientôt, après que la révolution française eût éclaté, parce que la modération de Washington, ne convenait point aux révolutionnaires fougueux. Le pavillon américain et les droits de souveraineté de l'Union furent violemment attaqués par les corsaires français ; et en 1795, un état hostile s'établit entre les deux républiques. Les Etats-Unis n'eurent pas toujours à se louer beaucoup de la conduite de Bonaparte à leur égard, quoiqu'il les eût traités d'abord avec plus de ménagemens que le directoire. L'auteur défend, par les argumens les plus solides, la transaction, ou la négociation la plus importante qui eut lieu entre Bonaparte et les Etats-Unis, l'acquisition de la Louisiane, qui en Amérique même a été l'objet de critiques si sévères. L'auteur accorde, dans plusieurs passages de son ouvrage, que le décret de Bonaparte, établissant le sys-

tème continental, et divers actes qui en furent la conséquence, auraient justifié une déclaration de guerre de la part des États-Unis, et que la longanimité du gouvernement est inexplicable, surtout si l'on fait attention qu'il s'était mis en guerre avec l'Angleterre. Les États-Unis ont entamé des négociations avec la France, pour obtenir une indemnité, à raison du préjudice que leur commerce a éprouvé sous le gouvernement impérial. Mais aucune décision n'a encore été prise.

Les Pays-Bas.

En 1782 les Pays-Bas conclurent un traité avec les États-Unis; mais, long-temps auparavant, cette puissance avait soutenu la nouvelle république dans sa lutte avec l'Angleterre; il est vrai que plus tard, par suite du traité intervenu entre la France et la Hollande, au mois de mars 1810, une foule de propriétés américaines furent confisquées et sequestrées; mais le roi Louis témoigna toujours une grande amitié aux États-Unis.

La Suède.

Cette puissance est la seule qui reconnut spontanément l'indépendance des États-Unis, et leur proposa un traité qui, en 1783, fut conclu à Paris.

L'Angleterre.

Les rapports de l'Angleterre avec les États-Unis sont traités avec une attention spéciale par l'auteur, dans trois chapitres particuliers, et il fait des remarques intéressantes sur l'extension arbitraire que l'Angleterre a donnée au principe du blocus maritime, sur le droit de préemption, *right of preemption*, que cette puissance s'est arrogé, et sur la presse des marins anglais trouvés en haute mer à bord de bâtimens américains. On sait que l'exercice arbitraire de ce prétendu droit par l'Angleterre fut la principale cause de la guerre, qui éclata en 1812, entre ce pays et l'Amérique septentrionale. L'auteur trace avec toute la clarté et toute l'impartialité désirable, l'histoire des contestations qui ont divisé les deux puissances. Il ne dissimule point, que du côté de l'Amérique, les négociations n'ont pas toujours été exemptes de passion. Quoi qu'il en soit, le traité de Gand n'a aplani aucune des difficultés existantes.

La Prusse.

Le premier traité conclu entre la Prusse et les États-Unis, en 1785, est devenu remarquable dans l'histoire de la diplomatie, parce que, jusqu'à présent, il est le seul qui défende d'une manière illimitée, l'armement en course et la confiscation même en matière de contrebande directe. Toutefois, il est important de remarquer que les traités intervenus postérieurement entre les deux puissances, n'ont point répété ces dispositions.

L'Espagne.

Les relations avec l'Espagne occupent une place distinguée dans l'histoire de la diplomatie américaine, surtout dans les derniers temps. L'auteur fait un récit détaillé des négociations relatives aux prétentions des États-Unis à la libre navigation sur le Mississippi, et à la propriété des deux Florides. Cependant les principes de droit des gens que les États-Unis invoquaient à cette occasion ne seront pas généralement approuvés, et l'auteur lui-même semble accorder que, s'ils l'emportèrent, ce fut en partie parce que l'Espagne était alors faible et désorganisée.

La Russie.

Des rapports d'amitié ne se sont établis entre la Russie et les États-Unis que depuis l'avènement au trône de l'empereur Alexandre.

Le Danemark.

Les relations diplomatiques avec le Danemark n'ont pris une marche suivie que dans les temps les plus récents. Le préjudice que le pavillon américain avait éprouvé de la part des corsaires danois, pendant le système continental, y donna lieu.

Le Portugal.

L'auteur a réservé pour la fin de son ouvrage les relations des États-Unis avec le Portugal, qui n'ont eu de l'importance que pendant une courte durée. Au mois de février 1791, le gouvernement des États-Unis accrédita un ministre résidant à la cour de Lisbonne, parce que le Portugal se trouvait alors en guerre avec Alger, et que ses vaisseaux pouvaient protéger le commerce américain dans la Méditerranée. Mais

en 1801 toutes relations diplomatiques entre les deux états cessèrent.

Avant de terminer, l'auteur fait remarquer que, pendant cette première période de l'histoire diplomatique des États-Unis, jusqu'à la paix de Gand, la république n'est jamais parvenue à faire reconnaître par des traités les principes qu'elle a adoptés sur les droits des neutres. (Il faut toutefois excepter le traité conclu par la Prusse.)

Un appendice contient le texte des traités conclus par les États-Unis avec les puissances Européennes, jusqu'à la paix de Gand, et un état des traitemens des agens diplomatiques de l'Union, accrédités auprès des puissances européennes, depuis le 1^{er} janvier 1801, jusqu'au 31 décembre 1821. La somme totale des traitemens pour toutes ces années, n'a pas excédé 1,319,877 dollars 55 c. C.-R.

PLANS ET CARTES.

90. *ATLAS DER MERKWÜRDIGSTEN SCHLACHTEN*, etc. — Atlas des plus mémorables batailles, combats et sièges des temps anciens, du moyen âge et de l'âge moderne en 200 feuilles; par Fr. DE KAUSLER, major à l'état-major général württembergois. Par livraison de 15 pl. avec 1 cahier de 50 pag. de texte. Carlsruhe et Freyburg, 1830; Herder.

L'ouvrage aura 13 ou 14 livraisons de 15 planches chacune, de 6 décimètres sur 5, dont 5 représentent des sièges ou des batailles de l'antiquité, 5 du moyen âge et 5 des temps modernes. Prix 1 fr. 75 la pl. Chaque livraison sera accompagnée d'un cahier de texte allemand et français sur deux colonnes donnant la relation abrégée des sièges et des batailles. La feuille de texte est de 0 f. 35. On souscrit à Carlsruhe et Freyburg chez Herder, ainsi que chez les principaux libraires de France et de l'étranger, sans rien payer d'avance.

Cette grande entreprise est également exécutée dans les ateliers lithographiques de M. Herder, et mérite, d'après la première livraison qu'il a bien voulu nous adresser, les mêmes éloges que l'Atlas de l'Europe.

Il appartenait à celui qui a composé avec tant de bonheur le Dictionnaire des sièges et batailles, de donner cet atlas qui

forme en quelque sorte le complément de son ouvrage. Personne mieux que lui n'était à même de recourir aux sources, de les soumettre à une science critique et de placer les teintes avec l'intelligence d'un topographe militaire. La 1^{re} livraison que nous avons sous les yeux contient : 1°. les batailles de Martinée, de Leuctres, du Mont-Taurus, d'Agrigente, d'Adis de Tunis, de Palerme, de l'Adda, de Télamon, du lac de Trasimène, de la Trébie, de Cannes, avec le siège de Numance, qui offrent, il est vrai, peu d'intérêt sous le rapport topographique, mais qui en donnent une idée claire sous le point de vue de la tactique. On peut en dire autant des batailles de Tricaméra, de Dara, de Tagine, du Vésuve, de Solacon, de Yermuk, du Lech, de Hastings, de Manskiert, de Zompi, de Tzinkota, de Durazzo et de Calabrie, toutes représentées dans les 5 feuilles réservées au moyen âge; mais les 5 dernières planches qui donnent les batailles de Neerwinde, de Breitenfeld, de Fleurus, de Zenthe et de Belgrade, ne laissent rien à désirer, tant pour l'exactitude et la clarté des positions que par le soin apporté aux détails du terrain. Il faut aussi louer le texte qui accompagne cette livraison. Il donne en quelques lignes la force numérique et la position des armées opposées, le plan d'attaque, le cours de l'affaire d'après les principaux momens et enfin ses résultats. Les militaires et les amis des sciences géographiques qui applaudissent aux belles et utiles entreprises doivent souhaiter que la guerre ne vienne point interrompre celle-ci qui demande 4 à 5 ans pour être menée à sa fin.

K.

91. *ATLAS PHYSIQUE, POLITIQUE ET HISTORIQUE DE L'EUROPE*, formé de 30 cartes composant les 3°. , 4°. , 4°. , 5°. , 6°. et 7°. livr. des *ESSAIS de géographie méthodique et comparative*, ou du *Nouveau Cours de Géographie générale*; par M. A. DENAIX. 7°. Livr. Paris, 1831; l'auteur, rue d'Assas, n°. 5. (*Foy. le Bullet.*, t. XXIV, n°. 53.)

Poursuivant au milieu de toutes les difficultés des circonstances son immense entreprise, M. Denaix mérite la reconnaissance de tous les amis de la science pour son zèle et sa persévérance, et peut-être aussi pour les sacrifices que cette entreprise nécessite.

Nous avons fait connaître, dans l'article auquel nous ren-

voyons, le plan général qu'il s'est tracé. La livraison que nous annonçons contient des cartes qui dépendent des 2^e. et 3^e. sections de la 2^e. partie de l'ouvrage : nous allons en indiquer l'objet.

N^o. 7. Carte de l'Europe présentant le tableau des peuples qui l'habitent, classés par rapport à la dépendance relative des nations, et à l'affiliation des langues.

N^o. 8. Carte des places fortes de l'Europe avec l'indication des sièges mémorables qu'elles ont soutenus depuis le bouleversement de l'empire romain jusqu'à nos jours.

N^o. 9. Carte des lieux célèbres par des batailles, depuis l'envahissement de l'empire romain jusqu'au traité de Paris, 1815.

N^o. 10. Carte des lieux célèbres par des traités de paix, des conciles, des concordats, des alliances et des congrès.

N^o. 13. Tableau de l'Europe à l'époque de l'invasion des Barbares, montrant leurs points de départ, les routes qu'ils ont suivies et les lieux de leur établissement et de leur destruction.

N^o. 14. *Idem* vers la fin du 2^e. siècle, époque de la formation des états qui se sont élevés sur les débris de l'empire romain.

N^o. 15. *Idem* au commencement du 3^e. siècle, sous l'empire de Charlemagne.

N^o. 22. *Idem* en 1713, après le traité d'Utrecht.

N^o. 23. *Idem* après le premier partage de la Pologne.

N^o. 24. *Idem* en 1795 avec les différens partages de la Pologne.

N^o. 25. *Idem* en 1797 après le traité de Campo-Formio.

N^o. 26. *Idem* en 1803 après le traité de Lunéville. D.

92. ADMINISTRATIV - STATISTISCHER ATLAS VOM PREUSSISCHEN STAATE. — Atlas administratif et statistique du royaume de Prusse ; par J. DE DOERING. Prix 20 rixdaler. Berlin, 1828, Schropp et comp^e. (*Kritischer Wegweiser*, 1830 ; 2^e. vol., 6^e. cahier, pag. 161.)

Cet atlas se compose de 22 feuilles, grand format ; chaque feuille contient la carte générale de l'état prussien, qui représente chaque fois les objets et indications annoncés dans le titre de la feuille.

N°. 1. Donne un aperçu historique des acquisitions et agrandissemens qui ont eu lieu sous les règnes de la maison de Hohenzollern, depuis le prince électoral Frédéric I^{er} (1415) jusqu'au règne de Frédéric-Guillaume (1815).

N°. 2. Contient la division administrative du royaume en présidences, en régences et en districts, avec un exposé graphique des rapports des provinces, suivant leur superficie et leur population absolue et relative. Un tableau séparé contient le registre de tous les cercles du royaume, avec l'indication de leur superficie et de leur population.

N°. 3. Présente la division des régences de la landwehr, tant pour la garde que pour la landwehr provinciale, en 18 brigades et 40 régimens, dont 4 de la garde et 32 de la province, chacun de 3 bataillons et 4 de réserve de landwehr, combinée de 2 bataillons chacun, formant ensemble un total de 116 bataillons.

N°. 4. Indique les établissemens et administrations militaires. On trouve sur cette feuille les places fortes divisées en deux classes, les dépôts d'artillerie, d'habillement, de remonte et du train; les magasins de fourrages, de vivres; les ateliers d'artillerie, les fabriques de poudre, les fonderies de projectiles et les fabriques d'armes.

N°. 5. Donne la répartition de l'armée permanente en 9 corps d'armée. Le siège des commandans du corps de la garde, du second et du troisième corps d'armée, est à Berlin; celui du premier corps d'armée est à Königsberg. Le commandant du quatrième réside à Magdebourg, celui du cinquième à Posen, celui du sixième à Breslau, celui du septième à Munster, et enfin celui du huitième à Coblenz.

N°. 6. Présente les moyens qui facilitent la propagation de l'industrie et du commerce; comme, par exemple, les rivières, les canaux, routes, postes, ports de mer et phares, dont le littoral de la mer Baltique contient sept.

N°. 7. Division du pays sous le rapport de la justice.

N°. 8. Douanes et administration des contributions. On y trouve les régences des directions provinciales des contributions, les inspections des douanes et des contributions, etc.

N°. 9. Donne les administrations des mines, usines et salines; la division du royaume en 5 districts principaux, et

en 15 districts secondaires pour les mines ; le siège des autorités qui président à ces établissemens, etc.

N^o. 10. Concerne la répartition géographique pour le débit du sel, ce qui est une branche de l'administration qui est en partie du ressort du ministère de l'intérieur, en partie de celui des finances, et qui, par cela même, exigeait un exposé particulier.

N^o. 11. Donne un aperçu de l'organisation du culte réformé, c'est-à-dire cette carte présente les cercles consistoriaux, les sièges des super-intendans, les sociétés bibliques, etc.

N^o. 12. Indique l'organisation de l'église catholique et ses divisions en archevêchés et évêchés qui se trouvent à Posen, Gnesen, Culm, Ermeland, Breslaw, Cologne, Trier, Münster et Paderborn ; ensuite les chapitres, les collèges et les séminaires.

N^o. 13. Nous fait connaître le rapport de la population à la superficie par des teintes graduées.

N^o. 14. Donne le rapport de la population aux différens cultes.

N^o. 15. Présente la répartition des différentes langues. La langue allemande occupe le plus grand espace ; la langue polonaise occupe le premier rang ; après celle-ci viennent ensuite les langues curique, française et bohémienne.

N^o. 16. Cette feuille offre les établissemens pour l'instruction et pour les sciences : les universités, les bibliothèques, les observatoires, les jardins botaniques, les séminaires, etc.

N^o. 17. Présente les établissemens de bienfaisance et les maisons de correction.

N^o. 18. Donne les états du royaume, un exposé des principautés, des chapitres, des comtés, des seigneuries, etc.

N^o. 19. Les châteaux royaux, monnaies et banques.

N^o. 20. Les fabriques et manufactures.

N^o. 21. Les bains minéraux, les haras et bergeries.

N^o. 22. Il est consacré à un aperçu de la fertilité du sol, qui est divisé en six classes, qui sont représentées par autant de teintes différentes.

T. F.

93. CARTE DES POSTES DE LA MONARCHIE PRUSSIENNE, en 25 feuilles. Dressée par BERGHAUS; Berlin, 1827. (*Éphém. géogr. de Weimar*; 1827, vol. XXIII, cah. 3, p. 88).

Cette excellente carte, seconde édition rectifiée par le bureau des postes royales à Berlin, a été enrichie d'un tableau d'assemblage qui manquait à la première édition.

94. POST-KARTE VON DEM PREUSSISCHEN STAAT, etc.—Carte routière du royaume de Prusse publiée par le Bureau général des postes. VI feuilles, Berlin 1829. Chaque feuille a 15 pouces et demi de long, et 15 pouces de haut. Échelle de $\frac{1}{100,000}$. Prix 4 rixdales. (*Kritischer Wegweiser*; mars 1830, p. 125.)

C'est la seconde carte routière qui a été rédigée d'après des documens officiels. La première fut dressée en 1824 par Berghaus; cette dernière a cinq années de moins et elle diffère de l'autre en plusieurs points. 1°. Son échelle est plus grande. 2°. La projection est autre; les parallèles forment des lignes droites et les méridiens sont convergens vers le pôle en raison du cosinus des latitudes. 3°. On n'a pas eu égard à la statistique des lieues de postes; on a simplement indiqué les postes. 4°. La nouvelle carte indique l'état actuel des postes et toutes les améliorations qui ont été faites jusqu'en 1829; en ceci elle diffère essentiellement de la carte de Berghaus.

95. TOPOGRAPHISCHE KARTE VON SCHWABEN, etc. Carte topographique de la Souabe, continuée par E. H. MICHAELIS, capit. prussien; 12 feuilles; à 6 fr. la feuille; Stuttgart, 1829; Cotta. (*Kritischer Wegweiser*; 1^{re} vol., p. 350.)

On connaît la carte de la Souabe que commencèrent Amman et Bohnenberger il y a 30 ans, et qui fut publiée lentement, et enfin interrompue tout-à-fait jusqu'au moment où M. Michaelis la continua et parvint à la terminer. Voici les feuilles que ce dernier a fait paraître et que nous annonçons avec d'autant plus de plaisir qu'elles répondent aux promesses que l'auteur a faites dans la *Hertha* il y a quelques années.

N°. II. Rastadt, 1825.

III. Karlsruhe.

10. Strassburg, 1826.

- 11. Baden, 1825.
- 11. Offenbourg, 1826.
- 20. Kniebis et Knizig, 1826.
- 28. Freiburg, 1827.
- 29. Sources du Danube, 1826.
- 37. Wiese, 1827.
- 38. Wutach, 1827.
- 46, 47 et 48. Cours du Rhin entre les embouchures de la Thur et Wiesen, 1828.

Outre ces 11 feuilles, il existe une 12^e. feuille qui comprend les signes explicatifs de l'atlas.

Le travail de M. Michaelis est assez important pour la partie sud-ouest de l'Allemagne, car elle contient de nombreuses rectifications de la *carte de l'ancienne Souabe*, et est beaucoup plus complète que celle-ci.

96. CARTE ROUTIÈRE DE L'ALSACE, du cercle Bavaïois du Rhin, d'une partie de la Prusse et de la Hesse rhénane, de Bade et de Wurtemberg, avec le cours du Rhin depuis Schaffouse jusqu'à Mayence : dessinée d'après les meilleurs matériaux ; par GEIBEL. Heidelberg, 1828, Engelmann ; 13 $\frac{1}{2}$ pouces de haut, 11 pouces de long, échelle de $\frac{1}{100000}$. Prix : 4 fr. 50 c. (*Kritischer Wegweiser* ; vol. 1^{er}, pag. 242.)

Cette production est une de celles qui ne font qu'augmenter le nombre des mauvaises cartes, et elle ne répond pas même au but annoncé ; car elle ne contient pas les distances qui caractérisent ordinairement une carte routière. Elle ne se distingue que par un trait égratigné et éraillé, et par un prix qui n'est nullement en rapport avec la chose. T. F.

ÉCONOMIE PUBLIQUE.

97. TABLEAU DE L'ORGANISATION DE LA PREMIÈRE CHAMBRE, d'après les actes constitutifs d'Angleterre, de Bade, de Belgique, du Brésil, du Chili, de la Colombie, des Etats-Unis, de France, de Haïti, de Hesse-Darmstadt, de Hollande, de Hongrie, du Mexique, de la Plata, de Pologne et de Wurtemberg ; précédé de considérations sur la pairie, et suivi d'un tableau statistique ; par P. - A.

DUFAY. In-8. de 2 feuilles, avec un tableau : prix, 1 fr. 50 c. ; Paris, 1831 ; Delaunay.

Nous ne prendrons dans cet écrit que l'exposition des faits existans, ce que l'auteur a réuni dans le tableau qui termine son opuscule. Les observations par lesquelles il débute appartiennent à la politique, étrangère à ce recueil. Il expose ensuite l'organisation et l'état de la première chambre dans tous les états indiqués dans le titre. Ici l'auteur fait de la *statistique*, et comme toutes les données qui appartiennent à cette science sont résumées dans un tableau synoptique, c'est ce tableau que nous mettons sous les yeux de nos lecteurs. Une note, placée au bas de ce tableau, fait mention de la France et de la Pologne, considérées l'une et l'autre comme des exceptions à la loi que l'auteur a déduites des autres constitutions de la première chambre dans seize états très-différens les uns des autres par leur ancienneté, le mode de leur formation, leur position géographique, etc. Mais ces deux exceptions, dont l'existence est encore incertaine, n'infirmeraient pas la loi dont il s'agit, si elle était conforme à la définition que Montesquieu a donnée d'une loi en général, si elle était un de ces *rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses* : et, en effet, c'est dans ce sens seulement que le mot *loi* devrait être employé dans les sciences, quoique le discours ordinaire l'emploie rarement dans cette acception rigoureuse.

Les lecteurs qui voudront approfondir le sujet traité par M. Dufay, trouveront tous les documens dont ils auront besoin dans la *Collection des constitutions et lois fondamentales des peuples d'Europe et d'Amérique* ; par MM. Dufay, Duvergier et Guadet. 6 vol. in-8, avec un supplément jusqu'en 1830, chez Pichon et Didier.

Constitution de la première chambre

ETATS.	DÉNOMINATION.	NOMBRE.	FORMATION.	AGE.	FORTUNE.
ANGLETERRE.	Chambre des pairs.	Illimité.	Par hérédité et par nomination royale.	21 ans.	—
BADEN.	1 ^{re} . chambre.	—	Par hérédité; par nomination du prince pour huit; par élection de la noblesse pour huit, et des universités pour quatre.	21 ans pour les héréditaires, 25 pour les autres.	Un bien fonds de 300,000 florins pour les héréditaires.
BAVIÈRE.	Sénat.	—	Par hérédité et par nomination royale.	21 ans pour les héréditaires, 25 pour les autres.	Un bien fonds payant 300 florins d'impôt pour les héréditaires.
BELGIQUE.	Sénat.	Moitié de celui des membres de l'autre chambre.	Par les collèges électoraux.	40 ans.	1,000 florins de revenu.
BRÉSIL.	Sénat.	Moitié de celui des membres de l'autre chambre.	Par nomination de l'empereur sur listes triples.	40 ans.	80,000 reis de revenu.
CHILI.	Sénat conservateur.	9.	Par les assemblées électORALES.	30 ans.	5,000 pesos de capital.
COLOMBIE.	Sénat.	1 par chaque province.	Par les assemblées électORALES.	40 ans.	8,000 piastres de capital.
ÉTATS-UNIS.	Sénat.	2 par chaque état.	Par les assemblées électORALES.	30 ans.	—
FRANCE.	Chambre des pairs.	Illimité.	Par le roi.	30 ans; ont entrée à 25.	—
HAÏTI.	Sénat.	24.	Par la Chambre des représentants parmi des candidats présentés par le gouvernement.	30 ans.	—
HESSE-DARMSTADT.	1 ^{re} . chambre.	—	Par hérédité, et par nomination du prince pour dix.	25 ans.	—
HOLLANDE.	1 ^{re} . chambre.	40 au moins, 60 au plus.	Par le roi.	40 ans.	—
HONGRIE.	Chambre des magnats.	Illimité.	Par hérédité et par nomination royale.	—	—
MEXIQUE.	Sénat.	2 par chaque état.	Par les assemblées électORALES.	—	—
NORVÈGE.	Lagthing, ou Chambre des légistes.	Le quart du storting.	Par le storting dans son sein.	30 ans.	—
PLATA.	Sénat.	De 20 à 25.	Par le directeur, les assemblées électORALES, les universités et le clergé.	30 ans.	800 piastres de capital.
POLOGNE.	Sénat.	Moitié de celui des membres de l'autre chambre.	Par le roi sur des listes doubles que présente le sénat lui-même.	35 ans.	2,000 florins.
WURTEMBERG.	Chambre des seigneurs.	—	Par hérédité, et par nomination royale pour un tiers.	Majorité.	6,000 florins pour les héréditaires.

Observation. Le principal résultat de ce Tableau, c'est que la 1^{re}. chambre et qu'elle est à temps ou à vie, partout où il n'y en a pas. La France, chambre héréditaire, est une exception à cette règle; la Pologne qui, avec une exception dans le sens inverse.

dans les états représentatifs.

DURÉE DES FONCTIONS.	INDEMNITÉ.	PATRONAGE JUDICIAIRE.	POPULATION.	CONDITION SOCIALE.	FORME du pouvoir exécutif.	DATE de la Constitution.
Héréditaire.	—	Haute-cour.	23,000,000	Une aristocratie.	Un roi.	Indéterminée.
Héréditaire; à vie pour ceux que nomme le prince; 8 ans pour les députés de la noblesse; 4 ans pour ceux des universités.	—	—	1,200,000	Une aristocratie.	Un grand-duc.	1818.
Héréditaire pour deux tiers; à vie pour un tiers.	—	—	4,000,000	Une aristocratie.	Un roi.	1818.
Double de la durée de l'autre chambre.	—	—	3,000,000	Une noblesse titulaire.	Un roi.	1830.
A vie.	Double de celle des députés.	Haute-cour.	5,000,000	Une noblesse titulaire.	Un empereur.	1823.
Un an.	—	—	1,400,000	Point d'aristocratie.	Un directeur suprême élu pour 4 ans.	1818.
Huit ans.	—	—	2,800,000	Point d'aristocratie.	Un président élu pour 8 ans.	1830.
Six ans.	Indéterminée.	Haute-cour.	12,000,000	Point d'aristocratie.	Un président élu pour 4 ans.	1789.
Héréditaire.	—	Haute-cour.	32,000,000	Une noblesse titulaire.	Un roi.	1814.
Neuf ans.	1,600 goudes.	Traduit devant la haute-cour.	1,000,000	Point d'aristocratie.	Un président à vie.	1806.
Héréditaire et à vie.	—	—	700,000	Une aristocratie.	Un grand-duc.	1820.
A vie.	3,000 florins.	—	2,200,000	Une noblesse titulaire.	Un roi.	1815.
Héréditaire.	—	Entre dans la haute-cour.	7,200,000	Une aristocratie.	Un roi.	Indéterminée.
Six ans.	—	—	7,500,000	Point d'aristocratie.	Un président.	1824.
Un an.	Frais de route et de séjour.	Haute-cour avec les juges de la cour suprême.	1,000,000	Point d'aristocratie.	Un roi.	1814.
Douze ans.	—	Haute-cour.	700,000	Point d'aristocratie.	Un directeur élu pour 5 ans.	1819.
A vie.	—	Décide la mise en jugement devant la haute-cour.	4,000,000	Une aristocratie.	Un roi.	181.
Héréditaire et à vie.	—	Entre pour voter dans la haute-cour avec l'autre chambre.	1,500,000	Une aristocratie.	Un roi.	1819.

est héréditaire, en tout ou en partie, partout où il y a une aristocratie, qui, avec une noblesse simplement titulaire a, dans l'état actuel, une véritable aristocratie, n'a qu'une 1^{re}. chambre à vie, est une seconde

98. AN ESSAY ON THE DISTRIBUTION OF WEALTH, etc. — Essai sur la distribution de la richesse, et sur les sources de l'impôt, par le révérend RICHARD JONES, du collège de Gonville et Caius, à Cambridge. Grand in-8°. de 424 pages; prix, 7 shillings 6 deniers. Londres, 1831; John Murray.

Cet ouvrage s'est présenté avec une imposante recommandation, celle de l'Université de Cambridge, qui l'a fait imprimer par ses presses, et à ses frais. L'auteur exprime sa reconnaissance pour ce corps savant à la fin de sa préface, qu'il faut regarder comme une introduction aux importantes questions qu'il va traiter. On y trouve un précis des doctrines émises jusqu'à présent sur le même sujet; elles sont jugées avec une sévérité qui semble quelquefois passionnée, quoique très-certainement elle ne soit que l'expression d'un zèle ardent pour la cause de la vérité. Telle est, par exemple, la rigueur avec laquelle il traite un aphorisme de M. de Tracy : *Quand on a un champ suffisant d'observations, on gagne plus à les approfondir qu'à les étendre*, a dit ce penseur, accoutumé à ne pas rester à la superficie des objets dont il s'occupe; en appliquant cette maxime aux observations qu'il a faites sur la culture des terres, il arrive à ce résultat, que la culture des mauvais sols doit être confiée à des métayers, « assertion tout-à-fait erronée, et dont M. de Tracy lui-même, ou tout autre investigateur moins habile eût reconnu la fausseté, s'il eût pris la peine d'étendre ses observations, au lieu de les confiner entre un petit nombre de faits *approfondis*..... Ce que M. de Tracy a fait pour un point de ses doctrines, d'autres l'ont pratiqué dans tout l'ensemble de leurs œuvres, comme nous le verrons. » Néanmoins, la maxime de M. de Tracy, justifiée en physique, en histoire naturelle, dans les recherches relatives aux arts, etc., ne peut être en défaut dans aucune science d'observation, et l'économie publique doit s'y conformer, pour faire tous les progrès que l'on peut attendre des faits actuellement constatés.

Mais la préface de M. Jones est parfois moins sévère; l'auteur ne s'attache pas uniquement à faire sentir les difficultés de la science, à signaler les écueils contre lesquels plusieurs de ses devanciers ont fait naufrage; il nous offre aussi des vérités consolantes, des perspectives d'améliorations universelles, dont le raisonnement ne détruit pas le charme :

« Les tremblemens de terre et les ouragans ravagent des contrées sans que l'homme puisse leur opposer aucun obstacle , ni soustraire à leur destinée les victimes de ces grands fléaux ; mais les maux causés par les passions peuvent être diminués par les lois , les institutions , les progrès de la morale , quoique ces passions soient , ainsi que les désordres physiques , un effet des lois générales imposées par le Créateur à tout ce qui existe. On ne peut penser que la Providence ait condamné de tout temps quelques individus à devenir brigands ou assassins , pour servir d'instrumens à ses desseins. Ces observations suffisent pour repousser loin de nous la doctrine désespérante de quelques philosophes , qui affirment qu'une certaine somme de mal moral est une partie constituante des sociétés humaines. Si l'on étudie l'histoire *statistique* de toutes les nations , on verra qu'elle prouve assez bien que , si une population surabondante est exposée à diverses calamités , en raison de l'excessive multiplication des hommes et des besoins , c'est à l'être matériel , à l'organisation animale de notre espèce , qu'il faut s'en prendre ; et , comme cette organisation ne peut éprouver de changemens de quelque importance , il est très-peu probable que l'on parvienne jamais à prévenir tous les inconvéniens dont elle est la source. Les maux de cette nature tiennent en très-grande partie à l'ordre physique contre lequel nous ne pouvons lutter avec quelque espoir de succès ; mais ils peuvent être adoucis par la réaction des causes morales , dont la puissance n'a point de limites assignables. Ainsi , nulle société humaine n'est soumise à une fatalité qui lui réserve une mesure fixe d'inévitables calamités. Ces considérations font entrevoir un avenir de bonheur , toujours croissant , promis aux peuples éclairés et bien gouvernés , et chaque homme peut y trouver une instruction et des avis qui le dirigent vers une félicité durable. On voit clairement que la route des devoirs est la seule qui aboutisse à ce but , et qu'il faut la suivre avec persévérance , sans jeter un regard furtif sur la dépravation au milieu de laquelle on est placé , soit pour y trouver des objections contre la possibilité du bien , soit pour faire excuser les penchans vicieux auxquels on serait tenté de se livrer. »

On se plaît à reconnaître , dans les doctrines de M. Jones , les pensées philanthropiques écrites , pour la consolation du

genre humain, par Condorcet, proscrit, sans asile, en présence de la mort qu'il s'était préparée pour échapper à ses bourreaux. Depuis cette époque, où des vertus sublimes brillèrent de temps en temps, au milieu du bouleversement de l'ordre moral, des événemens d'une influence irrésistible ont changé la situation de l'Europe, et d'autres systèmes ont prévalu, d'autres maximes ont régné par le droit de conquête. Cependant, des esprits justes méditaient en silence, dans des lieux à l'abri des orages révolutionnaires; ils examinaient avec maturité, affermissaient chaque pas qu'ils faisaient dans la carrière, et arrivaient ainsi, sans déviations ni obstacles, à ces vérités vers lesquelles une âme forte et généreuse s'élança pour nous les révéler, avant de quitter la terre. Ces vérités sont donc maintenant une de nos possessions les plus précieuses; elles devront inspirer et guider les législateurs, servir de base aux institutions, soutenir notre courage et nos espérances, dans les temps nébuleux où les véritables intérêts de l'humanité sont méconnus, où les peuples ne sont pas maintenus dans la direction qui les conduirait au bonheur. Mais quittons la préface de M. Jones, et passons à son ouvrage.

Avant d'entrer en matière, l'auteur a cru devoir une réponse à quelques observations relatives au mot *revenu*, dont il n'a pas donné une définition régulière et précise, telle que certains lecteurs l'eussent désirée. C'est à dessein qu'il n'a pas renfermé, dans des limites trop resserrées, le sens d'une expression qu'il faut expliquer au lieu de la définir, dont l'analyse est beaucoup trop compliquée pour qu'il soit possible de l'exposer brièvement, et à plus forte raison avec le laconisme d'une définition.

M. Jones adopte la première définition que M. Malthus a donnée du mot *richesse*, car ce grand maître en économie publique a modifié la forme dont il avait revêtu ce résumé de ses idées, lorsqu'il les publia pour la première fois : « La *richesse*, disait-il alors, se compose des objets matériels qui sont nécessaires, utiles ou agréables aux hommes. » L'ouvrage est divisé en deux parties : le *revenu* est l'objet de la première, et la seconde traitera de l'*impôt*.

La première partie est susceptible de subdivisions auxquelles l'auteur procède en distinguant trois sources de revenus : les

propriétés territoriales, les autres sortes de capitaux, et le travail personnel. Par les premières, les possesseurs de terres en retirent des *rentes*, en les confiant à des cultivateurs non propriétaires, ou en les cultivant eux-mêmes; les capitaux procurent des *bénéfices* ou *profits*, et le travail personnel, des *salaires*. Tout le produit du sol et des travaux, dans chaque pays, est réparti d'abord entre ces trois sources, d'où dérivent toutes les sortes de revenus, soit des particuliers, soit des états. Les trois subdivisions principales fournissent la matière de trois livres, dont le premier traitera des *rentes*, le second, des *salaires*, et le troisième, des *bénéfices*. « S'il nous est possible de terminer notre entreprise, nous consacrerons un quatrième livre aux recherches sur les revenus des états, et sur les diverses manières dont on les a fait successivement dériver des revenus privés. Ce volume ne renferme que le premier livre, et par conséquent il n'y sera question que de la rente. » Ce sujet fournit à l'auteur la matière de sept chapitres, outre un appendix où il a réuni les preuves et les éclaircissemens dont quelques points de ses doctrines lui paraissaient avoir besoin.

Dans le premier chapitre, M. Jones remonte à l'origine des propriétés territoriales dans les deux mondes, aux lieux où la culture s'établit, où les sociétés se régularisèrent. Il ne pense point, comme J.-J. Rousseau, que les premiers cultivateurs aient été les premiers propriétaires, et les fondateurs de la société; cette opinion séduisante, soutenue par des raisons spécieuses et par les charmes de l'éloquence ne lui paraît être qu'une hypothèse philosophique, dont aucune observation ne démontre la réalité. Il est beaucoup plus vraisemblable, dit-il, que les préjugés, les idées de justice ou de convenance décidèrent presque toutes ces sociétés naissantes à remettre tous les droits entre les mains du gouvernement qu'elles s'étaient imposé, et que toutes les terres appartenrent d'abord aux fonctionnaires de ce gouvernement. Il en trouve les preuves en Amérique, avant l'invasion des Européens, et surtout en Asie, où cet état primitif n'a presque pas changé. Comme l'Europe est la contrée où les perfectionnemens sociaux ont rencontré le moins d'obstacles, le droit de posséder des terres s'y est rapproché de ce qu'il doit être pour que la culture fasse le plus de pro-

grès, c'est-à-dire qu'il y est devenu plus conforme à la raison.

Si le propriétaire cultive lui-même, le produit de sa terre lui appartient tout entier, c'est ce que l'auteur nomme *rente primaire* ; s'il fait cultiver son domaine par un fermier non propriétaire, qui prélève une portion du produit pour sa subsistance et le prix de son travail, la rente devient *secondaire*. M. Jones étend ses recherches à l'origine des fermes, comme précédemment à l'origine des propriétés territoriales, et il la trouve dans la division du travail, l'accumulation des capitaux, et les moyens qu'ils fournissent à diverses exploitations, y compris l'agriculture. Il estime que le centième tout au plus des terres cultivées est entre les mains des fermiers, tels que ceux d'Angleterre, et qu'en France, avant la révolution, ce mode d'exploitation territoriale n'était réellement appliqué qu'à la septième partie du sol.

La rente primaire consiste, soit en travail exigé par le propriétaire du sol, soit en partage du produit avec un *métayer*, soit dans une partie beaucoup plus considérable du produit que le propriétaire s'adjuge, comme en Asie, et à laquelle M. Jones conserve le nom asiatique de *Ryô*, soit enfin en payemens en argent. Le premier mode de perception de la rente suppose une autre sorte de propriété que celle des terres ; il faut que quelques hommes appartiennent à d'autres, qu'il y ait des maîtres et des esclaves. L'auteur passe en revue les différentes sortes d'esclavages et de servages en Russie, en Hongrie et chez les autres nations slaves, et enfin dans l'Allemagne. Il recherche aussi les traces plus ou moins reconnaissables que la servitude a laissées dans les autres contrées de l'Europe « comme un orage ou un débordement dont les ravages se sont étendus partout. » En résumant ses observations, il prouve facilement que la servitude nuit en agriculture, en dégradant les cultivateurs ; que le travail des serfs est mal dirigé, mal surveillé ; qu'une nation n'est forte que par le nombre des hommes indépendans qui la composent ; que l'excessif pouvoir des maîtres sur leurs serfs est aussi une cause de désordres dans la société, d'affaiblissement dans la nation ; qu'une influence populaire est indispensable pour qu'un gouvernement se perfectionne ; que, malheureusement, les vices, contractés par un

peuple long-temps soumis à l'esclavage résistent long-temps à l'action des lois et des institutions qui tendraient à les corriger. Les remèdes qu'on oppose à ces maladies morales sont imprégnés eux-mêmes des miasmes qu'il s'agit de neutraliser ; il faut les graduer, les varier à mesure qu'ils opèrent quelque effet ; s'ils ne sont point employés avec habileté, continués avec persévérance, secondés par des circonstances favorables, ils ne réussiront pas. « L'Europe orientale qui, relativement à son étendue, renferme plus de la moitié de cette partie du monde, offrira long-temps à ses voisins occidentaux des sujets d'observations du plus grand intérêt ; et les nations les plus avancées dans la carrière de la civilisation, porteront aussi des regards attentifs sur l'état et les mouvemens des populations du Nord et de l'Est. Nous voyons aujourd'hui, dans ces vastes régions, des symptômes de changemens extraordinaires, une agitation qui fait présager le retour de la vie et des forces. L'intelligence y a plus de vigueur, l'industrie y est moins enchaînée ; les ressources morales et physiques y prennent un développement proportionné à la grandeur du territoire, et assignent aux peuples de ces contrées la place qu'ils doivent occuper en Europe. Les destinées des nations qui ont été jusqu'à présent à la tête de la civilisation sont désormais inséparables de celles réservées à ces puissans voisins, dans la carrière où ils sont entrés. Ces chances dépendront nécessairement des rapports établis entre les possesseurs des terres et les cultivateurs ; et ce motif suffirait, en l'absence de tout autre autre, pour appeler sur les variations de ces rapports l'attention de ceux qui cherchent à bien connaître l'état présent, le caractère et les ressources des peuples. »

Une note qui termine ce chapitre contient des extraits du second rapport de M. JACOB, sur l'état du Nord et de l'Est de l'Europe. Cet habile observateur a étudié spécialement l'état actuel de la classe agricole, et la direction qu'on lui imprime, ainsi qu'à l'agriculture ; ses documens, recueillis sur les lieux, s'accordent avec ce que M. JONES avait déduit des faits connus par les récits des voyageurs les plus dignes de foi. À l'Est de l'Europe, les possesseurs des terres sont, pour la plupart, hors d'état de faire les avances qu'exigerait l'amélioration des cultures. Les mesures énergiques du gouverne-

ment prussien n'ont opéré, dans l'espace de vingt années, que peu d'améliorations dans l'agriculture et dans l'état social. Partout, le vieux système est maintenu avec l'obstination de la routine et des préjugés. En somme, il est extrêmement probable que les perfectionnemens moraux et agricoles à l'Est de l'Europe ne seront pas plus rapides qu'ils ne l'ont été à l'Ouest, en prenant le même point de départ.

Le chapitre consacré au système des métairies n'est pas moins étendu que celui que nous venons de parcourir. Le *métayer*, dit M. Jones, est un cultivateur qui tire sa subsistance et son salaire du sol qu'il cultive. L'excédant des produits appartient au propriétaire, ce qui constitue la *rente*; le propriétaire fournit aussi à son métayer tout ce qui est nécessaire à son exploitation, y compris les bestiaux : ce capital est susceptible d'accroissement, et par conséquent il est une source de *benefices*.

Il est dans l'ordre des choses que le métayer s'élève au-dessus du serf par un plus grand développement de ses facultés intellectuelles et morales. Cependant le système des métairies suppose qu'il n'y a point de classe intermédiaire possédant assez de capitaux pour entreprendre la culture des terres, sans que les propriétaires leur fassent des avances, et que ceux qui possèdent le sol ne daignent pas le cultiver eux-même. Ce système est très-répandu; on le trouve établi dans les deux mondes, tantôt mêlé avec d'autres, et tantôt presque seul, comme en Italie, en Savoie, en Piémont, dans la Valteline, en Espagne, et dans une partie de la France. Ces contrées reçoivent les lois romaines, et se conformèrent aux usages du peuple-roi : il convient donc, dit notre auteur, de porter nos regards sur les systèmes de rentes des anciens dominateurs de l'Europe, afin d'y reconnaître l'origine de celui qui est maintenant établi, et de suivre les modifications successives qu'il a subies. Ces considérations le déterminent à remonter encore un peu plus haut, et à chercher chez les anciens Grecs des lumières sur le système d'exploitation rurale adopté par les Romains. Il prévient ses lecteurs que cette matière ne sera qu'effleurée, et que ceux qui voudront l'approfondir pourront consulter les notes que Ruhnken a publiées sur les *παραγῆς* et *πεντακτίων* dans son édition de *Lexicon platonicum* de Timæus, deux notes insérées dans l'édi-

tion de la *Politique* d'Aristote, par Gotthing, et surtout l'excellente histoire des états Doriens, par Müller; quelque recommandable que soit l'érudition de ces savans, plus d'un lecteur doutera qu'ils aient dissipé totalement les ténèbres épaissies par tant de siècles. M. Jones lui-même annonce qu'il s'écartera plus d'une fois des opinions de Müller; il donne ainsi l'exemple d'une incrédulité qui sera provoquée par quelques-unes de ses assertions, et qu'il n'aura plus le droit de blâmer. On croira difficilement, par exemple, que les ilotes de la Laconie étaient des métayers, dans le sens qu'on attache aujourd'hui à ce mot, et que l'auteur a défini; on les assimilera tout au plus aux serfs de la couronne en Russie, mieux protégés aujourd'hui par les oukases impériaux que les ilotes ne le furent par les lois de Lycurgue. On pensera aussi que chez des peuples qui parlaient la même langue, qu'ils n'altéraient point par un mélange de mots étrangers, les mêmes choses devaient recevoir des noms peu différens; on sera donc fondé à demander s'il est bien certain que les Crétois attachaient la même idée aux mots *periœci*, *mnôtæ*, *aphamiotæ*; que dans l'Attique, la même idée exprimée si diversement en Crète, était désignée par deux autres mots non moins dissemblables, *thetes*, *pelatæ*, etc. M. Jones reconnaît lui-même que dans presque tous les états de l'ancienne Grèce, le territoire était divisé en petites portions que chaque propriétaire faisait cultiver par des esclaves, ce qui eut au moins l'avantage de rendre moins cruelles et moins destructives les guerres si fréquentes entre ces peuples turbulens, orgueilleux et avides de domination. Ce fut par intérêt qu'ils épargnèrent les vaincus, de même que les Tatars (1) mahométans, dans leurs guerres contre la Perse ou contre leurs voisins, égorgent les prisonniers de leur religion, parce que le Coran ne permet point d'en faire des esclaves, et ne conservent que les *infidèles*, marchandise dont ils savent tirer parti. A cet égard, l'auteur assimile avec raison l'ancienne Grèce à l'Afrique de nos jours, où le nombre des esclaves est beaucoup plus grand que celui des hommes libres, où l'homme qui jouit de quelque aisance ne conçoit pas comment on peut se passer de cette sorte de propriété. Mais, ni les

(1) Il est temps enfin de restituer à ces peuples leur véritable nom, et de hannir de la langue des sciences ce barbarisme *tartare*; si on ne parvient à l'expulser aussi des discours ordinaires.

Grecs, ni les Romains, ne dédaignaient de partager avec leurs esclaves les travaux de l'agriculture ; notre auteur cite Cincinnatus, modèle de vertus publiques et privées qui sera offert long-temps encore comme plus le parfait dont l'histoire fasse mention, quoiqu'il ait été plus d'une fois égalé dans des circonstances moins remarquables, ou seulement, faute d'historiens. A mesure que la civilisation fit des progrès, les mœurs perdirent leur primitive simplicité, source de quelques vertus qui disparurent en même temps ; on ne vit plus de Cincinnatus.

Les Romains rendirent à l'agriculture plus d'hommages réels qu'elle n'en avait reçu des Grecs, quoique ceux-ci eussent multiplié les écrits sur ce premiers des arts. Au temps où les Romains faisaient beaucoup, et de grandes choses, ils parlaient peu, et ils écrivaient encore moins ; cependant, ils estimaient les livres, étudiaient ceux des Grecs, faisaient même traduire les traités d'agriculture par le carthaginois Magon. Mais ce temps de prospérité pour les champs ne dura pas plus que les vertus républicaines ; sous le règne d'Auguste, les cultivateurs ambitionnaient déjà l'occupation plus relevée et moins pénible de servir leurs maîtres dans les villes, et la poésie de Virgile ne parvint pas à rendre à l'agriculture la considération dont elle ne peut se passer. Elle dégénéra tellement, que la terre parut avoir perdu sa fertilité, et que l'on désespéra de pouvoir habiter long-temps encore un monde *épuisé par la vieillesse*. Les cultures étaient alors entre les mains des esclaves que les maîtres jugeaient à propos d'éloigner de leur personne, parce qu'ils s'en défiaient, sans doute pour de bonnes raisons : ainsi, la race des cultivateurs était alors la plus perverse et la plus dégradée qu'il y eut dans les provinces romaines. On ne peut donc, en aucune sorte, les comparer aux métayers d'aujourd'hui, et même les serfs de Russie auraient le droit de s'offenser d'un parallèle qui les rapprocherait de ce rebut du genre humain.

Franchissant un assez grand intervalle, M. Jones nous fait voir une autre époque, un autre pays, des mœurs différentes ; il nous transporte en France. Malheureusement il puise quelquefois ses documens dans des sources justement soupçonnées de contenir plus d'erreurs que de vérités. Il cite souvent Arthur Young, observateur superficiel si jamais il en fut, jetant un coup d'œil, rédigeant, sous la forme d'un arrêt sans ap-

pel, sa décision sur ce qu'il croit avoir vu, et continuant sa route. On ferait un étrange recueil des bévues de cet agromome voyageur, durant la courte visite qu'il a faite à la France. Mais quelques autres ouvrages ont procuré des faits constatés, des connaissances réelles; il a fait des emprunts à Vauban, à Dupré de Saint-Maur, à Turgot, à des recueils justement estimés, à M. Destutt de Tracy. L'état des métayers, dans une assez grande partie de la France, est peint sous des couleurs bien sombres, et ces hommes précieux ont moins profité de la révolution qu'on ne le pense communément; telle est, du moins, l'opinion du plus grand nombre des publicistes anglais, et de plusieurs Français éclairés.

Suivons M. Jones, dans son excursion en Italie pour y observer les métairies et les métayers; il y reconnaît, encore plus qu'en France, les institutions agricoles des Romains. Depuis les Alpes jusqu'à l'extrémité de la Calabre, le sol cultivé est partagé en métairies dont quelques-unes n'ont pas plus de 5 acres; mais ces petits terrains, d'une admirable fertilité, secondés par le climat et le travail du cultivateur, donnent huit récoltes en 5 années, à l'ombre des vignes et des arbres fruitiers dont le sol est couvert. Il n'est donc pas étonnant qu'une famille puisse trouver sa subsistance sur un aussi petit espace, quoique le propriétaire se réserve les deux tiers du produit. Ajoutons que dans les pays où les cultures sont aussi divisées, il y a beaucoup de petits propriétaires qui cultivent eux-mêmes leurs champs, et par conséquent beaucoup d'heureux. Mais, pour que cette félicité soit durable, il faut que la population ne croisse pas trop rapidement; en certains lieux, l'usage prescrit le célibat aux fils puînés des métayers; l'aîné seul a le privilège de perpétuer la famille. Mais en Italie, comme partout ailleurs, le nombre des métayers va croissant au delà du besoin; de là, la concurrence et ses résultats, l'augmentation des rentes du propriétaire protégé par une aristocratie puissante: qu'on y ajoute les impôts, et toutes les charges qui pèsent sur l'homme des champs, on verra pourquoi la magnifique Italie présente presque partout, hors des villes, le hideux tableau de la misère. Les environs de Florence font une exception remarquée par tous les voyageurs; elle tient aux fabriques de chapeaux de paille dont cette con-

trée fut long-temps en possession, mais qui peut-être lui échappera bientôt.

Dans les Alpes, les métairies observées par MM. Coxe et Gilly attestent aussi la misère des cultivateurs. L'Espagne présente le même tableau, dans les provinces où la culture est confiée à des métayers. Ce système malfaisant s'est étendu jusque dans les Canaries, et sans doute dans les autres possessions de l'Espagne.

Le continent de l'Asie offre aussi des métairies dans l'Afganistan ; les *buzgues* de ce pays ne diffèrent point des métayers de l'Europe occidentale, quant aux relations entre le cultivateur et le propriétaire du terrain. L'Afganistan, dit M. Jones, est un assemblage très-singulier de pièces incohérentes, un mélange de presque toutes les institutions politiques actuelles, une confusion bien voisine de l'anarchie, et qui cependant subsiste dans cette situation ; étrange phénomène qui ne peut être expliqué que par la nature des lieux, le caractère des peuples, la faiblesse des états voisins. C'est à la fois un problème de géographie physique et de statistique.

Le système des métairies est plus répandu qu'aucun autre sur la terre ; de plus, il s'est établi dans les pays de la plus ancienne civilisation, chez les peuples les plus éclairés et les plus industriels. Malgré ses imperfections et les inconvénients qui en résultent, il assure la supériorité des nations qui le conservent sur celles qui persistent à faire cultiver les terres par des esclaves. Ici l'auteur s'attache à faire connaître l'influence que les lois et les usages, relatifs à l'agriculture, exercent sur l'état social ; ses progrès, ses chances de perfectionnement ou d'altération. En Angleterre, où l'art de produire beaucoup, à l'aide de peu de travail, est appliqué à la terre aussi bien qu'aux manufactures, la population industrielle s'est multipliée beaucoup plus que celle qui se livre à l'agriculture : l'organisation politique a dû éprouver quelques modifications, puisque d'autres rapports étaient établis entre le nombre, la force et les besoins de ces deux parties de la nation. Dans le reste de l'Europe, il y a plus de cultivateurs que d'ouvriers ; mais cette situation changera par l'effet du perfectionnement des méthodes de culture, et les institutions devront se conformer à ces changements.

L'auteur avait terminé le chapitre précédent en fixant sur

l'Afghanistan l'attention de ses lecteurs ; il s'achemine actuellement vers l'Inde, la Perse, la Turquie et la Chine, contrées où les cultivateurs paient aux souverains, considérées comme propriétaires du sol, la rente qu'il nomme *Ryot* : c'est la totalité des produits, moins ce qu'il est permis aux cultivateurs de conserver pour leur subsistance. S'ils paient exactement, le maître les maintient à la tête de leur exploitation ; mais aucune loi ne les protège, et leur situation est toujours précaire. Dans l'Europe, on ne pense plus que tout appartient au monarque, et cependant on le dit encore, de temps en temps, dans quelques états, et Raynal lui-même l'a écrit en France. Dans l'Asie, les conquêtes successives n'ont servi qu'à river les chaînes des peuples, et à sanctionner les droits des conquérans. Au milieu de la servilité qui s'étendit autrefois sur tout ce continent, la Germanie offrait le contraste de constitutions libres, et, au lieu d'asservir ses conquêtes, elle les affranchissait.

Les habitans de l'Asie centrale, très-peu différens des anciens Scythes, sont des hommes libres et des soldats soumis, vivant sans maîtres et sans lois en temps de paix, et conférant à leur khan un pouvoir illimité, lorsqu'ils sont sous ses enseignes. Mais les intervalles de paix sont de courte durée, en sorte que l'autorité du chef est presque permanente. En étendant leurs conquêtes sous des khans dont la fortune se plut, en quelque sorte, à seconder les hautes facultés, tels que Timur et Gengis, ils auraient établi dans une grande partie du continent asiatique le gouvernement auquel ils étaient soumis, quand même les pays conquis auraient eu précédemment plus d'indépendance et de meilleures institutions. Les livres des Brames fondent sur la conquête du pays les droits du souverain à la propriété de tout le territoire. Ainsi les tenanciers n'ont jamais eu, dans ces pays, des droits garantis par les lois, et les possessions sont demeurées précaires. Un nouveau conquérant anéantissait par son épée toutes les concessions que ses prédécesseurs avaient faites, et tout rentrait dans l'ordre primitif.

La part que le souverain s'attribuait dans les produits du sol n'a jamais été fixée invariablement. Il semble que les lois la limitent au sixième ; mais, sous les despotes de l'Orient, les lois n'ont de force que par la volonté du maître. D'un passage obscur de Strabon sur cet objet, on serait également

fondé à penser que le tribut dont il s'agit était du quart ou des trois quarts des produits ; mais la première opinion est la plus vraisemblable. Les empereurs Mogols eurent la prudence et l'équité de faire varier la quotité de la rente suivant la qualité des terres.

Dans l'Hindoustan , l'administration publique avait pris une stabilité dont les autres contrées asiatiques ne jouissaient point. L'usage introduisit une hérédité non contestée , et quelques emplois devinrent effectivement héréditaire ; celui de *zemin-dar* (collecteur des impôts) fut de ce nombre ; on les revêtit de l'autorité qu'exigeaient leurs fonctions , et leur traitement fut fixé au dixième de leur recette ; quelquefois leur revenu fut assigné sur des terres dont ils percevaient la rente. Malheureusement cette marche régulière ne pouvait être continuée qu'en temps de paix ; la guerre bouleversait tout , les exactions , les spoliations , les ravages du feu et de l'épée convertissaient en déserts des contrées florissantes : tel était le sort de ces pays si favorisés par la nature , lorsque les Anglais firent la conquête du Mogol : leur conduite envers leurs nouveaux sujets ne fut pas généreuse ; les anciens impôts furent portés aussi haut qu'ils pouvaient s'élever , exigés avec rigueur ; les populations réduites au désespoir se soulevèrent , et les dominateurs sentirent la nécessité d'adopter un système de modération. Notre auteur ne dit point quelle est aujourd'hui la quotité du *ryot* dans l'Hindoustan , mais seulement qu'elle est fixée et permanente.

C'est à Frazer que M. Jones est principalement redevable , pour les notions qu'il nous donne sur les rentes territoriales dans la Perse. Cette contrée singulière , si souvent visitée et décrite par des voyageurs pleins de savoir et très-dignes de foi , n'est cependant connue que très-imparfaitement ; aussi long-temps que la géographie physique de cette partie du continent asiatique ne sera pas plus étudiée qu'elle ne l'a été jusqu'à présent , nos connaissances sur la Perse demeureront non-seulement incomplètes , mais fautives et mêlées de nombreuses erreurs. Une contrée physiquement organisée comme celle-là soumet à cette organisation les mœurs , les lois et les institutions des peuples qui l'habitent. M. Jones remarque ici une lacune dans nos connaissances , et il essaie d'y suppléer par des considérations géologiques , telles que les livres

peuvent les offrir aux esprits exercés à la méditation ; mais rien ne peut tenir lieu des faits réels, dont la connaissance ne peut être acquise que sur les lieux.

Selon Frazer, aucune tyrannie ne peut surpasser celle qui pèse sur les cultivateurs persans ; c'est presque toujours à main armée que les ryots sont perçus, et les collecteurs font payer chèrement leurs visites. Une seule propriété est protégée et transmise par héritage ; c'est celle des eaux souterraines ramenées à la surface par des moyens dont nous n'avons encore qu'une description trop imparfaite. Mais il paraît que les lumières de l'Europe commencent à éclairer les souverains de ce pays, que l'administration y fait quelques essais d'améliorations, qu'elle a formé le projet de devenir plus stable et plus juste, et qu'elle cherche sincèrement les moyens de l'effectuer. Aujourd'hui, le taux du ryot prescrit par les ordonnances s'élève aux trois dixièmes du produit des terres ; mais les exactions des percepteurs le portent au delà de la moitié de ce que le malheureux cultivateur peut obtenir, à force de travail, d'un sol peu fertile, et qui ne peut se passer du secours des irrigations artificielles.

En Turquie, le sort du cultivateur mahométan est moins misérable que dans la Perse ; le fisc n'exige de lui que le septième des produits de sa culture ; mais s'il est chrétien, son ryot est élevé au cinquième. C'est en Turquie que l'institution des milices inféodées prit naissance, et se répandit ensuite partout où le mahométisme établit sa domination : c'est un fléau de plus pour les malheureux attachés à la culture des terres. Comme les chefs militaires ne jouissent du revenu des terres affectées à leur grade qu'autant qu'il plaît au souverain de les garder à son service, ils épuisent autant qu'ils le peuvent une source qui, d'un moment à l'autre peut cesser de couler pour eux. On a vu, dans une seule campagne, un de ces fiefs militaires passer tour à tour à huit possesseurs. Cependant, si l'on compare entre elles les principales puissances mahométanes relativement à la perception de l'impôt territorial, on verra, dit M. Jones, que le gouvernement turc a été constamment le plus modéré et le moins injuste ; que dans l'empire du Mogol, on a vu tous les abus qui proviennent de la faiblesse d'une monarchie qui tombe en ruines,

et dans la Perse le hideux spectacle d'une tyrannie pleine de force, et livrée à ses caprices.

Ce serait dans la Chine qu'il faudrait étudier les effets du ryot, si on voulait justifier ce mode de perception de la rente : là, tout semble pour la paix et l'ordre intérieur. Les détenteurs des terres en jouissent comme d'une propriété héréditaire, avec une entière liberté, quoique le monarque soit considéré comme propriétaire unique de tout le territoire ; mais, dans ce pays, l'effet d'une institution ne peut être considéré isolément ; comme tout y est coordonné, les diverses parties de l'administration exercent et éprouvent tour à tour une action et des réactions qui modifient les résultats. La Chine est au milieu des gouvernemens despotiques de l'Asie une exception, une anomalie que l'histoire n'expliquera peut-être jamais d'une manière satisfaisante. Conquise par les Tatars-Mantchous, en 1644, elle ne dégénéra point entre les mains de ses nouveaux maîtres. Depuis cette époque, sa population est quadruplée, et s'élève maintenant à 140,000,000 d'habitans qui payent un budget évalué à 84,000,000 d'onces d'argent, ou à peu près 3 fr. 56 cent. par habitant.

M. Jones fait remarquer que le ryot, ou impôt territorial perçu en nature, tend à convertir le tenancier en métayer, si le gouvernement est modéré et stable, et qu'il le réduit à la misérable condition d'un serf, dans les pays d'oppression où l'on impose des corvées à l'homme des champs, sans diminuer les contributions prélevées sur ses cultures. Telle est l'imprévoyance de la plupart des gouvernemens asiatiques ; elle dépeuple les états, diminue de jour en jour l'étendue et l'importance des cultures. On ne peut concevoir, dit l'auteur, l'espérance consolante que le sort de cette grande partie du monde finira par s'améliorer ; tout annonce, au contraire, que les institutions politiques et sociales n'y éprouveront point de changemens, si ce n'est après un nombre de siècles, un temps dont il serait très-inutile de s'occuper. Il nous refuse de pénétrer aussi loin dans l'avenir ; mais les peuples de l'Asie nous ont donné par leur histoire la mesure de l'extrême lenteur de leurs progrès, et l'on ne peut se tromper beaucoup, en jugeant de ce qu'ils peuvent faire à l'aide du temps, parce qu'ils ont fait depuis l'époque fixée par leur histoire.

Les trois chapitres suivans sont, à quelques égards, les plus importants de cet ouvrage; l'auteur y expose les effets que le payement de la rente en argent opère sur l'agriculture et ses produits, et par conséquent sur la rente elle-même, sur les salaires, les ressources et le bien-être des cultivateurs et des possesseurs des terres, en un mot, de toute la société. Il indique les lieux où ce mode de perception ne peut être mis en usage, et ceux où il expose à quelques chances défavorables; il en trouve dans les parties de l'Irlande les plus éloignées de l'Angleterre, parce que les cultivateurs y sont hors d'état d'exporter leurs denrées, et que leurs voisins, également surchargés d'un excédant des mêmes produits, ne leur ouvrent point de débouchés. Sans la ressource du travail des moissons, que ces fermiers irlandais vont faire en Angleterre, ils seraient souvent hors d'état de payer les propriétaires.

M. Jones signale trois inconvéniens attachés au payement de la rente en argent : le premier est l'accroissement successif de la population agricole, qui dépasse promptement les limites de ce que le sol peut nourrir; en second lieu, les stipulations entre le propriétaire et son fermier n'ont plus de règle qui puissent être prescrites par les lois, et les droits des uns et des autres n'ont pas assez de garanties; enfin, les liens d'un intérêt commun sont au moins relâchés entre le propriétaire et le fermier, si même ils ne sont pas rompus. Après avoir ainsi posé les questions, il passe à leur examen. Il établit d'abord, d'après l'autorité des faits, que les progrès les plus remarquables de l'agriculture ont été amenés par l'application de capitaux considérables à des exploitations agricoles. Cette observation et les conséquences que l'on peut en déduire n'ont besoin d'aucun appareil de preuves; il est évident que l'agriculture, comme toutes les autres industries, profite de la division du travail, du perfectionnement des procédés et des instrumens, et surtout de l'intelligence et du savoir qui dirigent l'ensemble d'une exploitation. Mais la réunion de tous ces moyens de faire bien, avec économie, et de tirer le meilleur parti d'une somme d'acquisitions antécédentes, suppose non-seulement ces acquisitions, mais encore la volonté d'en faire usage, l'habitude du travail qu'impose une grande entreprise, de quelque nature qu'elle soit. Rien de tout cela ne convient aux possesseurs de vastes domaines, accoutumés aux

délices des grandes villes , aux pompes des cours , à l'exercice du pouvoir qui , même chez les peuples les plus libres , est ordinairement le partage de la richesse. Le précepte de Virgile *exiguum colito* est une vérité morale plutôt qu'une maxime d'économie politique : et ce qui eût passé pour une grande propriété territoriale , au temps de Virgile , ce qui eût exigé l'emploi d'un grand nombre de cultivateurs , ne serait peut être aujourd'hui qu'une petite ferme , surtout en Angleterre.

Il n'est pas non plus nécessaire de prouver qu'un bon système d'économie publique appliqué à la rente doit mettre d'accord , *identifier* les intérêts des propriétaires de terres avec ceux de leurs fermiers et de l'état. M. Jones fait voir que la solution de ce problème vient s'offrir spontanément , lorsque les capitalistes se chargent du travail des terres , et que la rente est généralement payée en argent. Mais cette vérité était-elle donc d'un accès si difficile , que l'on ne put y arriver qu'après des milliers d'années de recherches et d'expériences ? Cette question est discutée avec soin , approfondie , et l'examen des opinions de M. Macculloch sur la rente y est amené pour que les doctrines de ce professeur soient confrontées avec les faits. M. Ricardo est soumis à la même épreuve , et l'auteur exprime le regret de n'avoir pas trouvé dans les écrivains de cette école des vues portées assez loin , des données suffisamment généralisées. « En lisant leurs ouvrages , on remarque bientôt que leur système sur la rente n'est fondé que sur une classe de faits , et qu'il n'est applicable qu'aux fermiers anglais. Nous sommes loin de les blâmer de s'être occupés aussi spécialement de leurs compatriotes : mais nous ne pouvons dissimuler qu'ils n'ont traité qu'une question particulière , et que leur travail ne sera utile qu'à la centième partie des cultivateurs répandus sur la surface de la terre. »

Le dernier chapitre est consacré aux *fermes*. En attachant à ce mot le sens que les Anglais lui donnent , évitant de confondre le *fermier* et le *métayer* , comme on le fait ordinairement dans notre langue. Le fermier est donc un capitaliste instruit par la pratique de l'agriculture , et qui consacre ses fonds et son industrie à cultiver les terres qu'on lui confie , en payant au propriétaire une rente en argent. Lorsqu'une nation est arrivée au degré de civilisation et de prospérité que

suppose l'accumulation des capitaux et leur application aux champs et aux fabriques, les rentes commencent à s'accroître, en même temps que le fermier s'enrichit : la terre, devenue plus productive, augmente de valeur ; d'un autre côté, le perfectionnement des procédés et des instrumens de culture diminue le nombre des bras nécessaires pour l'étendue du terrain cultivé ; le fermier recueille davantage et dépense moins. Il y a donc un *profit* qui, à chaque renouvellement de bail, peut être équitablement partagé entre le propriétaire et le fermier.

D'autres causes peuvent faire varier le taux des rentes en argent, toujours réglé sur le prix des productions du sol, et par conséquent ne peut être indépendant de l'abondance ou de la disette de ces productions, du nombre des consommateurs, des lois qui régissent le commerce des subsistances, etc. Mais ces causes n'ont pas un effet permanent, et toujours dirigé dans le même sens ; on ne peut les soumettre au calcul, et l'appréciation de leur influence est toujours un peu vague. M. Jones se contente de les indiquer, au lieu qu'il présente sous la forme de calculs ses raisonnemens sur l'effet de l'augmentation de quantité des produits et de diminution des frais de culture, causes qui sont susceptibles de mesure, quoique la loi de leur action soit encore inconnue, puisqu'on n'a pu la déduire d'observations assez précises. La manière de procéder aux évaluations essayées par notre auteur dépend essentiellement de cette loi, qui n'est pas encore découverte. Nous ne le suivrons donc point dans cette partie de son travail, où il est actuellement très-difficile de juger si sa marche est suffisamment affirmée. Cependant, les conclusions auxquelles il arrive paraissent incontestables. Il voit que toutes les nations éclairées se rapprochent graduellement du système des fermes anglaises, et que le temps approche où elles seront généralement adoptées, où les relations entre les possesseurs des terres et les fermiers seront établies partout d'après les mêmes principes que dans la Grande-Bretagne. Mais, pour offrir à toutes les nations le meilleur modèle de cette partie de l'économie publique, il faudrait quelques réformes dans les lois et les institutions anglaises, surtout dans celles dont le but est de venir au secours des indigens. La *taxe des pauvres*, telle qu'elle est établie, cause inévitablement une augmenta-

tion du prix des subsistances, puisqu'elle doit être acquittée en grande partie par la vente des produits de la culture. Les propriétaires sont donc fondés à exiger une plus forte rente, en sorte que le fermier voit diminuer ses bénéfices, et peut être forcé à suspendre ou abandonner totalement ses projets d'amélioration.

Terminons ce coup d'œil jeté sur l'important ouvrage de M. Jones, en citant sa conclusion.

» J'ai eu constamment le plaisir de rencontrer dans toutes mes excursions, et d'environner d'une plus forte lumière cette vérité par laquelle je veux terminer cette dissertation : *Dans tous les états d'une société, quels que soient ses progrès en civilisation, les vrais intérêts des possesseurs du sol s'y confondent avec ceux des cultivateurs et avec ceux de toute la société.* Mais si les voies quelquefois pénibles que j'ai suivies jusqu'à présent ne m'ont point égaré, j'espère qu'elles me conduiront à une autre vérité plus générale, et par conséquent plus précieuse, dans laquelle celle-ci est renfermée ; c'est que, dans une société quelconque, une classe ne peut avoir un intérêt réel qui nuise à ceux d'une autre classe ; que la providence en unissant les hommes par les liens de la sympathie, a manifestement voulu que ces liens fussent pour tous des moyens et des garanties de bonheur ; que la durée et l'accroissement du bien-être de chaque membre de l'association dépend essentiellement de la marche bien concertée par laquelle tous les associés se rapprochent du but commun.»

Si l'ouvrage de M. Jones devait être jugé comme une production littéraire, on louerait la clarté et la noble simplicité du style de l'écrivain ; mais en le considérant sous un aspect plus grave, on dira que l'on y remarque partout cette observation des convenances dont les esprits justes ne s'écartent jamais, et que seuls ils savent atteindre.

L'appendice est un recueil de notes et d'extraits d'auteurs, pour servir de pièces justificatives, et dispenser les lecteurs de quelques recherches auxquelles ils auraient pu se livrer pour s'assurer de plus en plus de la vérité des doctrines professées dans l'ouvrage.

FERRY.

99. DES EFFETS D'UN PAPIER-MONNAIE DÉPRÉCIÉ, DONT LA VALEUR SE RELÈVE. Addition à ce mémoire, par H. STORCH. (*Mém. de l'acad. imp. des sciences de Saint-Petersbourg; VI^e. série, tom. I, 1^{re}. livraison de 1830, pag. 21 et 28.*)

Le papier-monnaie est un numéraire; or, la qualité essentielle d'un numéraire est d'avoir une valeur constante; toute variation cause des pertes.

Quand le papier-monnaie se déprécie, la perte est essuyée par ceux qui ont vendu à terme des marchandises ou des terres; par les capitalistes qui reçoivent des remboursemens ou des rentes; par les propriétaires sur les loyers et fermages; par les employés, les pensionnaires, les gagistes qui ont un revenu fixe; enfin, par le gouvernement lorsqu'il ne veut ou ne peut augmenter les impôts. Tant que la dépréciation continue, les pertes vont croissant: dès qu'elle s'arrête, l'équilibre tend à se rétablir. Les marchandises, les biens-fonds, les objets de consommation se vendent à un prix nominal plus élevé; le prix des locations monte de même que les salaires; le gouvernement, forcé d'augmenter les contributions, amélioré à proportion les appointemens des employés. Si les circonstances font remonter le papier à sa valeur primitive, le dommage se renouvelle pour d'autres classes. Les acheteurs qui ont acquis à terme des marchandises ou des immeubles, les débiteurs qui ont à rembourser des capitaux ou à servir des intérêts, les fermiers ou locataires liés par des baux, les maîtres qui se sont obligés à payer des salaires fixes à leurs agens, enfin, les redevables d'impôts dont la quotité nominale a été élevée dans le temps de la dépréciation, voient leurs charges aggravées.

Presque tous les états de l'Europe ont ressenti les conséquences de la baisse du papier-monnaie: les effets de sa hausse n'ont été observés qu'en Angleterre. Depuis 1797, les billets de la banque avaient perdu graduellement jusqu'à quarante pour cent. La nouvelle de l'entrée des alliés à Paris les fit monter au pair en 1814. Une valeur de deux milliards quatre cents millions de monnaie circulante, se transforma subitement en une valeur de quatre milliards. La même quantité de numéraire pouvait payer une plus grande masse d'objets vendables, on en donna moins pour chacun. Tandis que,

par suite de la baisse des prix, les recettes des marchands et des fermiers, aussi que les salaires des ouvriers se trouvaient diminués, les loyers et les fermages restèrent au même taux; et les contributions aussi, car le gouvernement continuait de payer les mêmes sommes nominales à ses fonctionnaires et à ses créanciers. Le contribuable recevait des sommes réduites et acquittait des sommes entières. Les employés de l'état, les rentiers, les propriétaires à revenus fixes s'en trouvèrent bien; mais les débiteurs, les industriels, les cultivateurs souffrirent beaucoup. Aussi les fermiers qui avaient payé leurs fermages avec le prix de trente mesures de blé, se voyant obligés d'employer, pour se libérer, cinquante de ces mesures, prirent le parti désespéré d'abandonner leurs fermes.

La conclusion du mémoire est que, les variations dans la valeur du papier-monnaie ayant toujours de fâcheuses conséquences, les efforts du gouvernement doivent tendre non à relever le cours, mais à lui donner de la fixité. C'est dans cette intention que le gouvernement russe a résolu de ne plus amortir ses assignats, et de n'en plus émettre de nouveaux.

V.

100. WIE KOENNEN ALLE EUROPÄISCHE STAATEN DIE GETREIDEPREISE AUF DEM PRODUCTIONS-PREISE ERHALTEN — « Par quels moyens tous les états de l'Europe pourraient-ils maintenir les prix des grains au prix de production qui protège les cultivateurs contre des prix trop bas, et les consommateurs contre des prix trop élevés. » Considérations présentées par L. Baron DE HAYNAU, avec un projet de loi sur le commerce des grains ayant pour objet d'organiser ces moyens. In-8. de 70 pag. Stuttgart, 1828; Metzler. (*Jahrb. der Geschichte und Staats-Kunst*; janv. 1829, pag. 97.)

Voici l'ordre des idées adopté par l'auteur de cet écrit.

De toutes les législations, celle qui règle le commerce des grains, est la plus importante, parce que, bien appliquée, elle augmente la richesse nationale, répand un bien-être général, vivifie le commerce et l'industrie, et maintient un juste équilibre entre les intérêts de l'agriculture et ceux des manufactures.

Une pareille législation met le citoyen à même de satisfaire aux besoins du gouvernement, et d'une civilisation tou-

jours en progrès, sans s'appauvrir, et d'acquitter les impôts qui depuis trente années ont décuplé.

Depuis le commencement de la révolution française et des guerres qui en ont été la suite, le blé a été constamment à un prix élevé, jusqu'à l'année 1817. C'est d'après ce prix élevé que l'agriculture a été grevée de charges et d'impôts, qui durent encore, quoique depuis huit années le prix du blé soit tombé partout au-dessous des frais de production, notamment en Allemagne; et cela non à raison d'une trop grande quantité de blé, mais uniquement faute d'une législation complète sur le commerce de cette denrée.

Dans les états de l'Allemagne, l'attention des gouvernemens ne s'est point portée sur cette législation, parce que les principes de l'économie nationale y sont toujours restés étrangers à l'administration des finances. Lorsque le prix des blés était trop élevé, on cherchait à sortir d'embarras par des restrictions commerciales, ou par l'établissement de magasins; mais ces moyens ne faisaient qu'aggraver le mal. Le prix était-il trop bas, les nombreuses guerres qui ont porté la civilisation en Allemagne venaient au secours du laboureur indigent, en produisant une hausse.

Récemment, continue l'auteur, le gouvernement français a porté toute sa sollicitude sur cette branche importante de l'économie publique. La législation française sur les blés est aujourd'hui la meilleure, parce qu'elle prescrit, relativement à l'importation et à l'exportation du blé, certaines limites qui favorisent simultanément le producteur et le consommateur. Toutefois, cette législation manque encore d'une disposition qui aurait pour objet d'empêcher que le blé du pays ne tombât au-dessous du prix de production, et qui garantirait le producteur de l'indigence et le consommateur de la mobilité du prix.

Le problème suivant est le plus difficile que la législation des grains ait à résoudre; par quels moyens peut-on empêcher que le prix des grains tombe au-dessous des frais de production, lorsque l'état de paix amène une diminution dans l'exportation, qui réagit sur les prix des grains, sans que pour cela l'agriculture soit dégrevée des charges qui pèsent sur elle, par suite de l'élévation des prix des grains, et qui ne

pourraient être diminuées sans préjudice pour les finances de l'état et pour les progrès de la civilisation ?

Pour donner la solution de ce problème, il faudrait diminuer les impôts qui pèsent sur l'agriculture, suivant les variations auxquelles sont assujetties les prix des grains ; mais cette diminution serait en contradiction avec les progrès de la civilisation, qui doit assurer au journalier un salaire plus élevé et une existence plus heureuse. D'un autre côté, si l'on exige de l'agriculture plus qu'elle ne produit annuellement, la base sur laquelle la civilisation s'appuie est détruite.

L'auteur, voulant sortir de cette difficulté, propose une loi qui obligerait l'acheteur à payer à titre d'impôt, au percepteur du lieu de la production du blé, une somme égale à celle qui serait inférieure aux frais de production, parce qu'alors le producteur rentrait dans ses avances.

Le rédacteur du journal allemand juge ce projet non-seulement impraticable, mais d'une nature essentiellement vicieuse ; il ajoute que le seul moyen d'arriver à un résultat satisfaisant, serait d'admettre une liberté de commerce illimitée, entre les états civilisés de l'Europe et de l'Amérique.

101. I. DES INSTITUTIONS DE CHARITÉ. (*Westminster Review*. — *Revue britannique*; avril 1826, n°. 10.)

II. RECHERCHES SUR LES CAUSES DE LA MULTIPLICATION DES PAUVRES ET SUR LES MOYENS D'Y REMÉDIER. (*Revue Encycl.*; juin 1827, pag. 569.)

III. MOYENS D'ASSURER LE BIEN-ÊTRE DES CLASSES INFÉRIEURES. (*Revue Brit.*; n°. 35, 1828, pag. 41.)

IV. REPORTS ON THE CONFORTS OF THE POOR. — Rapport sur les besoins des pauvres et les moyens d'y subvenir. (*Revue Encycl.*; sept. 1829, pag. 664.)

V. ADDRESS TO THE SOCIETY FOR THE ENCOURAGEMENT OF INDUSTRY, etc. — Adresse à la Société pour l'encouragement de l'industrie, par JOHN DEMON de Waterbeach-Cambridgeshire, 1829.

VI. THE ABOLITION OF SLAVERY IN ENGLAND. — De l'abolition de l'esclavage en Angleterre, par C. SCROPE. Broch. in-8°. Londres, 1829.

VII. THIRD LETTER ON THE MEANS OF IMPROVING THE CONDITION OF THE LABOURIOUS CLASSES. — Troisième lettre sur les moyens d'améliorer la situation des classes laborieuses, par SAMUEL BONFIL; Exeter, 1829.

VIII. MOYENS D'EXTIRPER LA MENDICITÉ A ROME. (*Journ. de Savoie*; janvier 1827, pag. 45.)

IX. SOCIÉTÉ DE SECOURS A GENÈVE. (*Revue Encycl.*; nov. 1829, pag. 516.)

X. BEITRAEGE ZUR BEURTHEILUNG DER VORTHEILE, etc. — Matériaux pour servir à l'examen des avantages que pourrait présenter la colonisation d'une partie des vallées des Alpes, comparativement aux institutions de bienfaisance et maisons de force établies dans les villes et les villages, par KOETHOFER, avec treize tableaux in-f°. oblong. In-8°. de x et 32 pag. Leipsig, 1827; Fleischer. (*Annalen der Litteratur de Hedeilberg*; oct. 1827, pag. 1039)

Depuis la conquête jusqu'au règne de Henri VII, la population de l'Angleterre se composa de cultivateurs divisés en deux classes, les *fermiers*, qui tenaient à loyer des terres de vingt à trente acres d'étendue, les *laboureurs* (*cottagers*) propriétaires d'un petit morceau de terre à l'entour de leur cabane et qui faisaient paître leur vache sur les terrains communaux, tout en prêtant, moyennant salaire, le secours de leurs bras pour l'exploitation des terres qu'ils avaient affermées. Ils vivaient l'un par l'autre, ils étaient pauvres, mais on ne comptait point de mendiants parmi eux.

Un changement important eut lieu au 14^e. siècle : les propriétaires, qui s'aperçurent que les troupeaux étaient d'un grand rapport, mirent leurs terres en pâturages et en renvoyèrent les tenanciers. Privés ainsi de tout emploi et de toute propriété, ils tombèrent dans la misère.

L'abolition des monastères, qui avaient conservé une grande partie de leurs propriétés en culture, en les faisant passer aux mains des grands propriétaires, augmenta la misère, et la mendicité était devenue, sous Élisabeth, une plaie si dévorante que la reine alarmée fit l'acte célèbre qui rendait à l'agriculture une partie des pâturages qui lui avaient été enlevés. Pendant deux siècles, la classe des laboureurs retrouva

une situation aisée ; mais , en 1709 , on regarda comme un abus de laisser en friche les terres communales. A mesure qu'elles disparurent , le nombre des pauvres s'éleva dans la même proportion , il tend tous les jours à un accroissement qui doit donner et qui donne en effet les inquiétudes les plus fondées. Le nombre des institutions de charité augmente , et cependant la misère reste la même ; la taxe des pauvres accroît les charges des individus sur lesquels elle porte , sans diminuer les souffrances de ceux au profit desquels elle est perçue. Il y a donc lieu de rechercher la cause de cette situation et les moyens de la faire cesser.

Les auteurs des observations I et II examinent si les moyens employés jusqu'à présent ont été réellement profitables aux pauvres , et si les institutions de charité ont atteint leur but. Une des causes principales qui influent sur la condition des pauvres , est sans contredit le taux des salaires , mais une autre est à coup sûr l'accroissement de cette partie de la population qui reçoit les secours des paroisses , accroissement produit par celui des individus dont s'accroissent les familles déjà admises à cette participation , et par celui des familles qui tombent chaque jour à la charge des paroisses. Or , cette augmentation de personnes n'est pas , tant s'en faut , en proportion avec l'augmentation des substances alimentaires.

Que l'aumône produise des effets satisfaisans dans ses conséquences immédiates , on le peut croire , mais en est-il de même pour ses effets éloignés ? elle rassure ceux qu'elle secourt contre les besoins qui les accablent , et devient ainsi une prime accordée à l'imprévoyance , une source féconde de vices , de crimes et de misère. Lorsque l'aumône n'est point la récompense du travail , les ouvriers préfèrent recevoir de l'argent en restant oisifs : c'est ce qui , en tout temps est arrivé dans le voisinage des monastères , et ce qui arrive encore dans les villes où il se fait des distributions gratuites d'alimens. Les sommes distribuées ainsi ne pouvant être en quantité suffisante pour soulager toutes les misères , on est sans cesse obligé de les diviser. Les secours cessent ainsi de plus en plus d'être en rapport avec les besoins , et , quoique les secours n'augmentent pas , le nombre des malheureux tend toujours à s'accroître.

Les institutions de charité, qui n'ont pas le travail pour objet, tendent elles-mêmes à élever le nombre des pauvres. En procurant aux enfans des pauvres une instruction gratuite, on débarrasse les parens des soins auxquels ils auraient dû pourvoir, on les rend moins inquiets sur l'avenir de ces enfans, dont le nombre augmente chaque année, et, comme les moyens de secours n'augmentent pas dans le même rapport, la quote part de chacun en devient d'autant plus faible.

On pourrait tirer les mêmes conséquences des hospices pour les femmes en couche, les enfans trouvés, les dispensaires, tous établissemens dans lesquels le nombre de ceux qui réclament des secours augmente constamment, si ce n'est celui de des moyens d'y suffire. Toutes les fois donc qu'une institution de cette nature n'a point eu le travail pour objet, elle a manqué son but : au lieu de chercher à établir un juste équilibre entre les consommateurs et les objets de consommation, elle a imprudemment favorisé les progrès de la population, encouragé l'imprévoyance et les prodigalités des classes inférieures, et compromis l'aisance et la sécurité des autres.

L'accroissement de la population ne saurait être considéré comme le signe de la prospérité publique. Cette opinion de Malthus, qui étonna d'abord est aujourd'hui généralement admise, et, en effet, pour se convaincre combien elle est fondée, il ne faut que considérer l'Irlande, pays le plus pauvre et en même temps le plus peuplé de l'Europe ; et lorsqu'on voit le prix des denrées alimentaires s'élever constamment, on peut conclure sans erreur que c'est parce que la masse de la population augmente dans une proportion supérieure à l'accroissement des articles de consommation. Le moyen donc de secourir efficacement la classe indigente, c'est de chercher à rétablir l'équilibre entre la population et les articles de consommation.

Pour cela, il faut créer à tous ces malheureux des ressources sur le sol même, encourager la culture de petits terrains qui fournissent suffisamment à l'existence de la famille. Ce plan n'est pas seulement dans l'intérêt du pauvre, mais aussi dans celui des grands propriétaires qui supportent principalement une taxe qui menace d'engloutir un jour le revenu de leurs biens.

L'auteur de l'art. III, comme ceux des observations IV à VII, ont recherché le moyen d'assurer le bien-être des classes inférieures en Angleterre. Un de ces moyens serait de prélever une portion du gain journalier des classes laborieuses pendant le temps de force et de santé de ceux qui en font partie, pour l'accumuler à leur profit, afin d'assurer leur existence et leur bien-être relatif dans leur vieillesse et dans leurs maladies : c'est une caisse d'épargnes, non pas volontaire et facultative, mais forcée, et où les versements seraient déterminés, et dans leur quotité et dans leurs époques. Ce principe, comme on l'observe, est déjà en vigueur dans la marine militaire et dans l'armée de terre ; on l'a même étendu à la marine marchande ; mais si son utilité est reconnue, si son application est facile pour les classes indiquées, le serait-elle également pour ces autres classes qui, par la modicité de leurs gains, et leur entraînement vers les jouissances présentes, bien que sans calcul ou dessein prémédité, deviennent un fardeau pour ceux qui ont été ou plus prévoyans, ou plus laborieux. Il est à remarquer que les dépenses occasionnées par la taxe des pauvres s'élèvent à 6,457,439 liv. st. (161,434,725 fr.) ; suivant le mode proposé, ils ne seraient ou pourraient n'être que de 900,000 livres sterlings (22,500,000 fr.) ; il y aurait conséquemment une économie de 5 millions et demi st. (137,500,000 fr.) dans la substitution d'un système à l'autre, et cet avantage tournerait également au profit des individus qui donnent et reçoivent les secours.

Ce n'est pas, au reste, seulement en Angleterre que l'accroissement des pauvres a attiré l'attention publique, que la recherche des moyens les plus capables de les secourir efficacement est devenue l'objet de réflexions des savans, et que des mesures ont été adoptées par plusieurs gouvernemens. C'est ainsi qu'à Genève, à Rome, et surtout en Hollande, on s'est occupé plus ou moins heureusement de cette importante question. Nous n'avons pas l'intention de parler en ce moment de la France.

A Rome (VIII), on a établi dans chaque paroisse une congrégation composée des curés et deux députés, un homme et une dame : ce sera sur une demande écrite, et d'après le rapport de ces congrégations paroissiales et de congrégations cen-

trales, que seront répartis les secours à distribuer aux véritables pauvres. Il ne sera accordé de permission de mendier qu'aux invalides, et ils ne pourront demander l'aumône qu'à la porte des églises; toute autre personne surprise à mendier sera arrêtée et conduite à la maison pie d'industrie, où elle sera nourrie pendant trois jours, durant lesquels le directeur de cette maison se concertera avec la direction générale de la police, pour procurer du travail à ces individus.

A Genève (IX), une réunion de quelques étudiants en théologie, formée en 1810, s'est constituée en 1823 en société régulière. Elle distribuait d'abord des secours et se chargeait de frais d'école et d'apprentissage; mais elle reconnut bientôt que les secours, soit en argent, soit en nature, n'étaient propres le plus souvent qu'à favoriser la paresse et l'insouciance, dans une certaine classe d'individus envers lesquels la charité est quelquefois prodigue. Elle pensa qu'elle tirerait un meilleur parti de ses ressources, en veillant à l'éducation des enfants, et en procurant aux indigens les moyens de gagner honorablement leur vie par l'exercice d'un métier. Agissant d'après ces vues, on a vu, par les comptes qu'elle a commencés à publier, qu'elle avait soutenu :

En 1817, 49 familles, 20 écolages, 22 apprentissages ;		
1828, 50	20	20
1829, 47	16	21, dont 12 garçons et et 9 filles.

Ce dernier nombre est porté maintenant à 31. Les enfans y apprennent des professions diverses suivant leur aptitude et leur inclination.

Par suite de cette vérité bien reconnue que le secours le plus efficace à donner aux indigens, est de leur procurer du travail, l'auteur du mémoire (X) en fait l'application à la Suisse, où l'accroissement de la population est constant et où le morcellement des propriétés foncières est arrivé à son haut terme, sans que les travaux industriels paroissent devoir prendre un plus grand développement. Deux moyens se présentent : les hospices, dont on connaît tous les inconvéniens, et qui doivent être spécialement réservés aux infirmes; les colonies intérieures auxquelles il donne justement, la préférence. Calculant ensuite la possibilité de l'exécution d'un projet

quiserait conçu dans ce but, il pense qu'ils suffirait pour chaque famille de 8 arpens de terrain vague, et de 3 arpens de terre arable. L'établissement de 50 de ces familles, qui se composeraient de 250 individus, coûterait 76,500 fr., non compris les frais de surveillance et d'éducation; mais, à partir de 10 ou 15 ans, ils porteraient intérêt, et les colons auraient jusque-là toutes facilités pour se procurer avec le temps une propriété libre. Ce ne serait pas les indigens qu'on pourrait admettre dans ces colonies; mais on pourrait destiner aux condamnés qui, ainsi non-seulement rendraient à l'état le service de rendre à la culture des terrains jusqu'ici stériles, mais y trouveraient pour eux-mêmes l'avantage de jouir par un travail en plein air d'une meilleure santé, d'en contracter l'habitude et de rentrer ainsi sans danger dans le sein de la société à l'expiration de leur peine. Les Alpes présentent la possibilité d'établir ces colonies. A tort a-t-on pensé que leur élévation n'est point favorable à la culture. L'auteur démontre le contraire par 13 tableaux qui offrent un aperçu général des élévations au-dessus du niveau de la mer, jusques auxquelles toutes les plantes utiles peuvent être cultivées avec succès, d'après les expériences faites jusqu'à ce jour. TH.

VOYAGES.

102. GESCHICHTE DER GEOGRAPHISCHEN ENTDECKUNGSREISEN. —

Histoire des Voyages de découvertes géographiques; par C. FACKENSTEIN. 2 vol. in-8°. Dresde, 1828; Hilscher. (*Gotting. gelehrte Anzeig.*; nov. 1830, p. 1863.)

Cet ouvrage répond à un vrai besoin littéraire. La multiplication étonnante des voyages rend de plus en plus difficile un coup d'œil sur leur ensemble, et il n'y a pas en Allemagne un autre ouvrage qui puisse satisfaire à cet égard le lecteur.

Il est vrai que l'auteur avait à sa disposition la vaste bibliothèque de Dresde, dont il est secrétaire; mais il n'a pas négligé d'employer d'autres matériaux. Une histoire des découvertes géographiques peut être traitée de deux manières, suivant les pays et les régions du monde, ou suivant l'ordre chronologique. L'auteur a adopté l'ordre chronologique, et nous croyons qu'il a bien fait, car le point de vue littéraire

domine dans son travail; de plus, une table chronologique des voyageurs, qui ont fait des découvertes dans les diverses régions du monde, facilite beaucoup les recherches. L'auteur a divisé son ouvrage en six parties : les cinq premières contenant l'histoire des découvertes géographiques, depuis les temps les plus reculés jusqu'à Cook ; la sixième partie, qui remplit le second volume tout entier, comprend les découvertes qui ont été faites depuis Cook jusqu'aux temps modernes. L'auteur, s'attachant rigoureusement à l'ordre chronologique, indique, à côté du nom de chaque voyageur, l'année dans laquelle il a entrepris son voyage, et en donne une notice sommaire. On ne cherchera pas en vain le nom d'un voyageur, quoique d'ailleurs on ne puisse exiger une exactitude parfaite. C'est ainsi que, pour nous borner à quelques citations, nous ne trouvons pas le voyage de Bence l'ainé, dans la partie orientale de la mer Caspienne, en 1724; celui d'Hamilton, auteur de l'*Égyptiaca*; celui du missionnaire Ruiner, à Surinam; celui du missionnaire Weige au pays de Maïnas, dans les pampas de Sacramento; mais ces omissions seront facilement réparées dans un appendix. Il eût été aussi à désirer que l'auteur indiquât le titre des divers voyages, et même la collection dans laquelle ils ont été insérés.

C. R.

103. NEDERLANDSCHE ZEEREISEN. — Voyages maritimes néerlandais à la fin du 16^e. siècle, pendant le 17^e. et au commencement du 18^e. siècle, suivant les journaux originaux ou les rapports contemporains. Nouvelle édition, augmentée de quelques explications; par R.-G. BENNET et J. VAN WYK ROELANDSZ, 3 vol., XX, 256, 173 et 158 p. in-8. Dordrecht, 1828; J. de Vos et C^e. (*Letterk. Magasin van Wetenschappen*; 1825, n^o. VII, p. 294.)

Cette nouvelle édition des anciens voyages maritimes néerlandais sera accueillie avec plaisir par la partie du public qui s'occupe de la marine et de la géographie. Ces voyages sont assez instructifs et assez étendus pour satisfaire le lecteur avide de connaissances.

Le premier volume renferme deux voyages de Van Huyghen, Van Linschoten, dans le Nord, pour traverser le détroit de Nassau ou Waigot.

F. TOME XXVI. MAI 1831.

Le second volume commence par une courte notice sur le premier voyage de M. Barendsz, et finit par le voyage, considérablement augmenté, de MM. Van Barendsz et Heemskerk, pour découvrir un passage, par le N.-E., aux royaumes de Cathay et de la Chine, en 1596. Il contient aussi un récit très-circonstancié du séjour que ces deux voyageurs ont fait pendant l'hiver à la Nouvelle-Zemble.

Le troisième volume est consacré au récit du malheureux voyage de Henri Hudson, en Chine, par le N.-E., et de la découverte de la Nouvelle-Hollande. C. R.

104. NOUVEL ITINÉRAIRE PORTATIF DE FRANCE, renfermant les routes de poste, la statistique, l'histoire, les curiosités et le commerce des villes, etc., augmenté de tous les bureaux de poste aux lettres, etc.; par SIMENCOURT. 3^e. édit., in-18 de 12 feuilles $\frac{7}{8}$, avec 5 cartes; prix, 4 fr. Paris, 1829; Langlois.

105. VOYAGE EN ISLANDE ET AU MONT HÉOLA, en 1827. (*Journ. des Voyages*; 115^e. cah.; mai 1828, p. 74.

L'auteur, s'étant embarqué sur le navire le *Saint-Pierre*, faisait voile pour les baies de Baffin et d'Hudson. Ce navire, ayant fait une voie d'eau, vers le 64^e de latitude N., on se dirigea sur l'Islande pour chercher un havre où les réparations nécessaires pussent être faites.

« Nous entrâmes, dit-il, dans le port de *Thorlaksvan*; on ne peut s'empêcher d'être vivement ému à l'effrayant aspect de cette île; bouleversée par les volcans, où, dans un sublime désordre, gisent des montagnes renversées, des champs sous d'énormes roches en voûte, des pâturages à côté de bancs de lave, des lacs d'eau bouillante sur des monts caverneux, des glaciers suspendus sur des abîmes, et la mer mugissant avec des bruits de tonnerre dans des précipices dont les parois calcinés indiquent l'explosion des feux souterrains. »

Comme terre poétique, l'Islande n'offre pas moins d'intérêt; c'est la patrie de ces Skaldes, de ces chantres guerriers qui célébraient les exploits, les amours et la nature, sous un ciel dépouillé d'azur, il est vrai, mais sans cesse animé par des météores sublimes.

Dans le moyen âge, où l'Europe végétait sous une enveloppe de ténèbres, les muses n'eurent pour asile que deux

points du globe bien éloignés ! l'Islande et la Provence furent les pays privilégiés où la poésie donna alors quelque politesse aux mœurs, quelque culture à l'esprit, et, à ce titre, la patrie des Skaldes mérite l'attention du voyageur. Cette Islande ignorée, reléguée sous la zone polaire, à laquelle ni archéologues, ni philologues, ni littérateurs, n'ont prêté leur attention, entraînés qu'ils sont vers la Grèce, l'Italie ou l'Égypte, cette Islande est digne d'être visitée ; elle l'est d'autant plus, dit l'auteur, que, si quelques lumières nous sont parvenues sur la souche de notre arbre généalogique, si nous connaissons *Odin*, *Freya*, *Thor*, et les séduisantes *Walkiries*, qui recevaient les hommages publics de nos aïeux, si nous savons quelque chose sur les *Runes*, sur ces hiéroglyphes alphabétiques, employés par les Goths et les Francs, sur leur système de versification et leurs traditions théogoniques nous sont parvenus, c'est à l'Islande que nous devons la restitution de tous ces titres de famille.

Avant que la péninsule Scandinave et la Chersonèse Cimbrique eussent embrassé le christianisme, des colons norvégiens, sous la conduite de leur jarl ou comte Jugolf, forcé d'abandonner sa patrie pour cause de meurtre, arrivèrent sur les côtes de cette île, que l'on croit être l'*Ultima-Thulé* des anciens ; les nouveaux venus la nommèrent *Ice-land*, c'est-à-dire *Terre des Glaces* : Avec ces Scandinaves arrivèrent leurs chroniques, leur théogonie, leur poétique, et tout ce qui entraînait dans le caractère et les mœurs de la mère-patrie.

La colonie scandinave, reléguée vers le pôle, fut soustraite à l'envahissement de la religion chrétienne ; séparée de la métropole, par de grandes mers, elle resta stationnaire dans ses mœurs originelles. Les Skaldes chantaient encore, parmi les glaciers de l'Islande, sur le rythme runique, les amours de leurs dieux et les victoires d'*Odin*, quand la Gothie et le Jutland avaient oublié et leurs chroniques et leurs chants, et leurs mœurs primitives, pour adopter celles de l'Europe chrétienne.

Il est peu de côtes qui offrent tant d'écueils, de tournans, de gouffres, que celles de cette île ; il y a des bras de mer souterrains qui passent sous divers districts, et vont se dégorger dans des golfes du littoral opposé ; c'est pourquoi, lorsque les poissons qui arrivent par nombreuses tribus des mers polaires,

tôtoient l'Islande, les habitans, qui guettent ces migrations, les perdent de vue à Vogastape, et les retrouvent vers le port de Thorlaksvan, au midi, sans qu'on les ait vus tourner le cap qui sépare ces deux parages. Il faut attribuer ces crevasses, ces détroits souterrains, aux bouleversemens des feux volcaniques; cependant ces tourbillons d'eaux attirent les morues et autres poissons, et les naturels du pays s'aventurent, parmi ces gouffres, avec une rare intrépidité, sur des bateaux qu'ils nomment *aatøring*, à cause de leurs huit rames.

Douze ou quinze pêcheurs montent sur ces barques et vont jeter les filets ou amorcer avec de petits hameçons. Suivant les arrivages de poissons on accourt de toutes parts pour participer à la pêche, les troupeaux sont abandonnés à eux-mêmes dans les montagnes. Les bergers, les artisans et les pêcheurs s'entassent sur ces *aatøerings*; ils ont un *ferman*, ou chef, qui est au gouvernail et en a la direction. Chaque aviron a son homme, il y en a en outre d'autres appelés *yferskipsmens* ou *marins surnuméraires*, qui sont destinés à remplacer les autres à l'aviron. Ce sont ordinairement de pauvres montagnards venus de l'intérieur, et qui n'ont point de bateaux; malgré cela ils entrent en partage égal. Dans d'autres temps, ils vont à la chasse des *chiens marins* ou *phoques*, dont ils extraient la graisse; ils se hasardent aussi à harponer les baleines, quand il en arrive dans leurs parages, mais il en est quelques espèces qu'ils redoutent extrêmement, et qu'ils évitent avec précaution à cause de leur avidité pour la chair humaine. Ce cé-tacée est tellement craint de ces insulaires qu'ils s'abstiennent de prononcer son nom en pleine mer; ils usent de circonlocutions pour désigner cet épouvantail carnivore.

Ayant fait le projet d'aller visiter le mont Hécla, l'auteur se mit en marche avec deux matelots et un islandais qu'il prit pour guide. Il ne faut pas espérer, dit-il, de rencontrer des villes ni des villages en voyageant ici. Ces grandes agglomérations d'habitations sont inconnues en Islande, on trouve dix à douze métairies au plus dans une exposition propice. L'hospitalité qu'on y reçoit est toute bienveillance et désintéressée, et si l'on se sent le courage d'attaquer leur poison sec cuit dans de la graisse de phoque et de boive

leur lait aigri qu'ils aiment passionnément, on peut se mettre en chemin sans provisions. Le dimanche, le régal se compose d'une pièce de mouton fumée, et au dessert on pousse la friandise jusqu'à ne pas se refuser une légère gallette de farine.

Quoique l'île ne porte pas de forêts., cependant quelquefois après un éboulement on trouve, dans les scories et les crevasses, des troncs et des branches de bouleaux conservés, et souvent déjà en pétrification. Les anciennes *sagas* parlent de grandes forêts qui ombrageaient divers districts. A quoi attribuer ce déboisement survenu dans l'île? Aurait-elle éprouvé un refroidissement d'atmosphère? Ce refroidissement de l'île ne peut avoir qu'une cause majeure, et peut-être, dit l'auteur, faut-il attribuer aux irrptions de l'Hécla, qui suivant le *Landnama-Rok*, ou annales du pays, a commencé à vomir des feux en 1004, ces dérangemens survenus dans la température; peut-être aussi des bouleversemens volcaniques ont-ils renversé quelques vastes abris, sous la protection desquels les bois se livraient à une végétation tranquille et privilégiée.

Plus qu'ailleurs le vent du nord souffle en Islande avec une impétuosité extrême et glace l'atmosphère; les habitans l'appellent *mistur*. Il porte souvent la désolation dans la contrée au moment où le retour du printemps a rouvert les étables aux troupeaux. Un autre vent n'est pas moins pernicieux du moins pour les districts de *Raggharwall*, d'*Aarnæes*, de *Guldbringhe*, c'est celui qui souffle du sud-est, et qui, tourbillonnant sur l'Hécla, apporte des nuages de cendres, de sables calcinés qui couvrent la campagne au loin et empêchent les moutons de brouter l'herbe.

En 1766, à la suite d'une violente éruption, le pays fut tellement inondé de cendres que la plupart des troupeaux moururent de faim, après s'être mangé les uns aux autres la laine sur le dos.

Indépendamment de ces causes de destruction les météores ignés, communs en Islande, semblent s'unir aux feux de l'Hécla pour y porter de nouveaux ravages : on voit parfois des globes de feux suspendus sur les montagnes et tomber sur les métairies; quelquefois ce météore prend une forme allongée. Le feu du ciel se montre ordinairement dans les

régions de l'Hécla : il a deux fois consumé la cathédrale de Skalholt, seul bourg un peu considérable du pays et résidence de l'évêque.

Dans le canton d'Olves, il y a des eaux thermales, elles sont les principales de l'Islande, et les plus bouillonnantes d'entre elles sont le Geyser et le Badstofa. Le Geyser est situé près de l'église de Reike ; depuis qu'un éboulement a bouché son orifice par d'énormes rochers, il jaillit moins abondamment. Le Badstofa a des intermittences ; il lance ses eaux à sept ou huit toises pendant dix minutes ; il discontinue le même espace de temps et recommence ensuite avec ponctualité ses émissions dont la périodicité est remarquable. Le thermomètre de Farenheit monte dans cette eau à 182 degrés.

Pour arriver à l'Hécla on traverse divers vallons du district de Ragharvall autrefois habités, aujourd'hui dépeuplés par les tourmentes du volcan et couverts de pierres-ponces, de cendres, de sables noircis. Les flancs de l'Hécla sont étagés de montagnes moindres surmontées chacune d'un cratère ; lors d'une éruption tous ces volcans secondaires versent de la lave et des pierres en fusion. A mesure que l'on arrive au pied du mont principal, on rencontre d'énormes fleuves de laves congelés en bancs spacieux, qui, allongés sur les côtes, semblent être les bras du géant assoupi.

L'auteur et ses compagnons éprouvèrent de grandes difficultés pour arriver au sommet de l'Hécla, qui est entouré d'une sorte de rempart : de petits ravins circulaires leur en facilitèrent la montée, et ils eurent l'occasion de remarquer que les enfoncemens et les abris dérochés aux torrens de la pluie étaient remplis d'une grande quantité de sel. Plus haut la montagne était couverte de neige. Arrivés à ce terme de leur course ils trouvèrent le cratère de l'Hécla ; c'était un encombrement de dalles, de pierres-ponces, de rochers, de laves, de cendres et de sable, qui, après l'éruption étaient retombés sur son entonnoir et l'avaient comblé.

L'auteur entre dans quelques détails sur les parélies et autres phénomènes qui s'observent fréquemment dans ces parages septentrionaux, et reconnaît l'influence qu'ils ont dû avoir sur la mythologie et la poésie des anciens Islandais et les fictions de leurs Skaldes. Il jette un coup d'œil sur l'an-

cienne législation de l'Islande, qui formait jadis une république, divisée en quatre provinces, et gouvernée par cinq magistrats choisis parmi les habitans les plus aisés.

La langue islandaise a dégénéré depuis cette époque ; c'est un idiome composé d'anglais, de français, de hollandais et de latin ; et il n'est point extraordinaire d'être salué : *Vale, domine ; salus et honor*, par les hommes les plus grossiers.

L'auteur fait remarquer l'analogie frappante entre la coiffure des Islandaises et celle des Cauchoises, et se porte à croire que ce long bonnet, terminé en pointe et garni d'ornemens, était celui des beautés Visigothes et Ostrogothes, puisque les Normandes et les Islandaises, chez lesquelles on le retrouve, sont originaires de la Gothie. Quoique les femmes islandaises ne puissent entrer en comparaison avec celles du pays de Caux et de Rouen, les premières ne laissent pas d'offrir des figures à la régularité et à la douceur desquelles on ne s'attendrait pas dans ce pays inculte, sous les latitudes des Lapons et des Samoyèdes.

L'Islande a 240 lieues de long sur 50 de largeur : elle s'allonge vers l'ouest en péninsule, et semble tendre un bras vers le Groënland. Entre ses montagnes neigeuses il y a des vallées où la végétation vigoureuse des mousses offre des pelouses d'un vert d'émeraude où paissent les bestiaux et les chevaux ; des fermes sont situées auprès, dans un emplacement à l'abri des cataractes, des glaciers et des avalanches de neige. On voit quelques bouleaux rabougris dans les meilleures expositions ; mais ce ne sont plus ces forêts mentionnées dans les vieilles légendes de ce peuple. Les céréales, qui ne viennent plus en maturité dans ces champs, paraissent y avoir été cultivées jadis. Les indigènes, loin de s'adonner à la culture, préfèrent s'embarquer par douzaine dans leurs aatarings pour aller à travers les rescifs et les brisans amorcer la plie, la raie et le saumon. Les Islandais sont purement ichtyophages, et non-seulement le poisson sec est leur nourriture ordinaire, mais encore en hiver, durant les longues neiges, ils nourrissent le bétail avec des arêtes. C'est en poisson qu'ils acquittent leurs capitations et leurs tributs au souverain, et qu'ils salarient les ministres évangéliques ; le poisson est la monnaie du pays, c'est la mesure des valeurs ; et, suivant le prix des choses, on donne plus ou moins de poisson.

106. REISE VON SAREPTA IN VERSCHIEDENE KALMÜCKEN-HORDEN DES ASTRACHANISCHEN GOUVERNEMENTS. — Voyage de Sarepta dans diverses hordes Kalmoukes du gouvernement d'As-trakhan, pendant l'année 1823, entrepris pour la Société biblique russe, par Henri Aug. ZWICK et J. Gottfr. SCHILL, et décrit par le premier. In-8°. de 11 et 176 p., avec 1 carte; prix, 1 rthlr. 6 g. gr. Leipzig 1827. Kummer. (*Éphémérides géographiques de Weimar*; 1827. Tom. XXIV, cah. 13, p. 76. — *Allg. Litter. Zeit*; fév. 1829, p. 273.)

Vers la fin 1822, la communauté des frères moraves de Sarepta, obtint du ministre des affaires étrangères, comte de Nesserolde, six lettres de recommandation adressées à autant de chefs de Calmoucks, avec la permission d'aller distribuer; parmi leurs hordes, les évangiles imprimées à cet effet par ordre du gouvernement russe. Les frères Zwick et Schill furent choisis pour cette mission, et partirent de Sarepta le 26 mai 1823, munis de diverses instructions, et chargés particulièrement de recueillir des renseignemens sur l'état des hordes calmouckes les moins connues, ainsi que sur les productions et l'aspect du pays qu'ils allaient parcourir. Ils étaient accompagnés de deux Tatares pour leur servir de guides et en même temps d'interprètes. Leur voyage dura trois mois pendant lesquels ils parcoururent une étendue de 186 milles d'Allemagne au milieu des hordes barbares ne vivant que de rapines, de meutres et de brigandages, et ayant en horreur le nom seul de christianisme. La relation du séjour des deux missionnaires parmi ces peuples nomades, la réception tantôt hospitalière, tantôt inhumaine que leur firent les divers chefs de hordes qu'ils visitèrent, les périls qu'ils coururent, leurs observations sur les mœurs de ces hordes, sur le pays et ses productions, tout enfin concourt à faire de ce petit ouvrage un livre en même temps instructif et intéressant. Nous en présentons ici un extrait qui offre autant d'intérêt sous le rapport de la géographie que sous celui de l'ethnographie.

Le peuple nomade de la steppe qui s'étend au nord du Caucase et de la mer Noire, sur les deux côtés du Volga, porte le nom de Calmouck, et professe le bouddhisme. Accompagnés du frère *Laos*, leur maître dans la langue calmoucke, ils firent leur premier essai près de la horde chous-

choudre , à 40 milles de Sarepta et à 10 milles d'Astracan , sur les deux rives du Volga : surmontant avec une persévérance rare les obstacles qui s'opposèrent à leur entreprise , ils parvinrent à convertir quelques Kalmoucks ; cependant , déjà , en 1821 , le prince de cette horde , qui dans le commencement avait toléré les démarches des frères , manifesta des intentions hostiles contre le christianisme , en ordonnant aux missionnaires , ainsi qu'aux Calmoucks convertis , de quitter la horde. La petite caravane , forte de vingt personnes , accompagnée par Schill , se rendit sur la rive du Volga , vis-à-vis de Sarepta où on leur avait cédé du terrain. Mais cette nouvelle colonie ne fut que d'une très-courte durée , car déjà , en 1823 , 15 Kalmoucks de la horde Derboede , conduits par un de leurs prêtres , surprirent leurs compatriotes convertis et les dispersèrent. Ceux qui furent assez heureux d'échapper à la brutalité de leurs persécuteurs , se réfugièrent à Zaritzyn , où ils se mirent sous la protection des Russes. Cet événement fut cause que les frères moraves de Sarepta abandonnèrent le projet de propager le christianisme parmi les Calmouks.

Avant cet incident , et à l'époque où les Calmouks convertis se trouvèrent encore à la proximité de Sarepta , la société biblique de Pétersbourg envoya (en 1822) aux frères moraves de Sarepta , un assez grand nombre d'exemplaires d'écrits bibliques et d'autres écrits religieux , traduits en calmouck , dans le but de les faire distribuer par les frères parmi ces peuples. L'écrit dont nous extrairons ces détails est divisé en quatorze sections.

Les deux missionnaires avaient reçu l'ordre de ne distribuer les livres de l'Ecriture Sainte que dans les hordes aux chefs desquelles ils étaient recommandés , de s'abstenir de toute conversation sur la propagation du christianisme , de recueillir les données les plus exactes sur l'état de cette nation en général , et de sonder de loin son opinion sur la doctrine chrétienne. Voici en substance la description que les voyageurs font de cette steppe : Elle offre partout une argile jaunâtre , sans pierres , et fréquemment chargée de différens sels ; étant très-montueuse , les rayons visuels se portent rarement au delà d'un mille. La végétation y est très-chétive et consiste principalement en plantes d'une espèce d'absinthe , mêlée ça et là de touffes de graminées. Cependant on trouve dans les con-

trées basses une végétation plus abondante, mais qui n'offre que des plantes salines tout au plus propres à la nourriture des chameaux.

Les Calmoucks qui habitent cette steppe sont divisés en cinq tribus principales ou hordes (*orda* en mogol), savoir : les *Derboedes*, qui sont les plus voisins de Sarepta, les *Torgoudes*, les *Erkèdes*, les *Baganzaches* et les *Choschoudres*, chacun de ces hordes ayant son chan ou son prince. La première et la deuxième sont établies à l'est du Don sur la Sarpa, la troisième et la quatrième entre la Sarpa et le Volga, et la cinquième au delà du Volga, sur l'Aktubach. D'après les voyageurs, toutes ces hordes se composent d'environ 20,000 tentes ou familles.

Les lettres de recommandation des voyageurs ne produisirent point l'effet qu'on en avait espéré, car plusieurs des princes calmoucks, connaissant d'avance le but de cette mission, refusèrent même de les accepter, ou les rendirent aux porteurs sans les avoir décachetées. Quant à la distribution des livres saints traduits en calmouck, on observa généralement aux voyageurs que ce peuple nomade ne manquait pas de *nomms* (doctrines religieuses), qu'il se contentait de celles que ses ancêtres lui avaient transmises, et qu'il pouvait parfaitement bien se passer de celles qu'on avait la bonhomie de leur offrir; que d'ailleurs les Calmoucks aimaient trop leur liberté et la vie nomade, pour accepter des livres confectionnés à Pétersbourg, et qui finiraient par leur faire perdre leurs habitudes.

107. VOYAGE EN ÉGYPTÉ, EN NUBIE ET LIEUX CIRCONVOISINS, de puis 1805 jusqu'en 1827, par M. J.-J. Rifaud; I^e., II^e., III^e., IV^e., V^e., VI^e. et VII^e. livraisons. Paris, 1830; chez l'auteur, rue Hauteville, n^o. 46. (*Voy. le Bulletin*, tom. XVIII; n^os. 130, 131 et 132.)

Cette nouvelle publication sur l'Égypte et les pays environnans est le fruit des travaux de plusieurs années, et, d'après les livraisons que nous avons sous les yeux, nous avons lieu de croire qu'elle renfermera un grand nombre de renseignemens curieux qui augmenteront les matériaux précieux que les savans de toutes les nations, et principalement les Français, ont recueillis depuis environ quarante ans sur ces contrées intéressantes.

Les sept premières livraisons contiennent, outre le titre, la dédicace, et trois planches d'histoire naturelle, vingt-neuf planches.

Les feuilles 2, 13, 15, 20, 22, 23 et 33, représentent quelques costumes, usages et habitudes domestiques des habitans de la Nubie, et de la haute Égypte. On y remarque des danses d'almées, des pêches, des enfans des deux sexes servant les maçons, etc.

Des ornemens antiques et modernes, des bijoux, tels que chaînes, anneaux, épingles, pendans d'oreilles et plaques dessinées avec assez de soin, et sur des dimensions suffisamment grandes pour pouvoir apprécier tous les détails, sont l'objet des planches, 64, 65, 66 et 135.

Les feuilles 69, 76, 78, 85, 138, 143, 144, 145, 148, 150, 151, 152, contiennent un grand nombre de vues, des coupes d'édifices anciens, et plusieurs cartes topographiques : on remarque dans cette série de dessins, le couvent copte de Mariane, la pyramide de Larouara dans le Fayoum, le temple de Carouw, la coupe d'un hypogée de Gournac (Thèbes), pour indiquer la manière dont l'auteur a retiré les sarcophages qu'il renfermait; et enfin, le plan topographique de San (ancienne Tanis), lieu où M. Rifaud paraît avoir fait d'importantes découvertes.

Ces sept livraisons se complètent par les planches, 106, 107, 119 et 125. Des chapiteaux égyptiens appartenant à dix-sept ordres différens, des bas-reliefs, des statues colossales en granit rouge et noir, rendent ces quatre feuilles très-intéressantes.

L'ouvrage sera composé de 5 volumes, et 300 planches lithographiées, du plus grand in-f°. Le prospectus en annonce le sujet, jusqu'au numéro 187; les objets d'histoire naturelle sont coloriés. Les éditeurs ont promis de faire paraître le texte dans l'espace d'une année, et en deux ans au plus; les trois volumes de l'atlas renferment chacun 100 planches. Le prix de l'ouvrage entier est de 500 fr., et celui de chaque livraison de planches est de 8 fr. 35 c. T. H. F. ix.

108. A GUIDE TO FRANCE, etc. — Guide pour voyager en France, indiquant tout ce qu'un voyageur peut avoir à dépenser de Londres à Paris, par Douvres et Calais, par Brighton et Dieppe, par Southampton et le Hâvre, par Margate et Ostende, et par les bateaux à vapeur de Londres à Calais et Boulogne, par Francis COGHLAN; enrichi du plan de Calais, et d'une carte des diverses routes. 15^e édition, augmentée; Londres, 1830. (Tiré du *Spectateur*.)

Tout écrivain devrait au moins connaître sa propre langue; mais celui qui écrit un Guide pour voyager en France devrait savoir un peu de français; cependant M. Coghlan n'en sait pas même assez pour éviter les fautes les plus ridicules, les erreurs les plus graves; par exemple, il écrit ainsi les noms des hôtels : de hôtel Quilliac, de hôtel Meurice, de hôtel de Londres. De telles fautes ne peuvent occasionner d'événemens fâcheux; mais, quand l'éditeur vous indique, comme le moyen le plus expéditif de se rendre de Londres à Paris, « de prendre la diligence de nuit, qui part de Londres à cinq heures, et arrive à Douvres d'assez bonne heure pour partir dans la même matinée pour Calais, » le départ du bateau à vapeur de Douvres pour Calais dépendant de la marée, il peut et il doit arriver que très-souvent le bateau à vapeur soit forcé de quitter Douvres avant qu'aucune voiture de Londres soit arrivée, circonstance dont on aurait dû parler au moins comme d'une exception. Le Guide ajoute : « Vous pourrez, d'après cet arrangement, vous trouver en vue de Calais au moment où les diligences du matin quittent Londres. » Ceci est une autre incertitude; cela n'est pas très-probable, ce n'est que possible. L'arrivée à Calais dépend de la marée, qui varie depuis cinq heures du matin jusqu'à cinq du soir. Il aurait pu dire, avec autant de raison, que l'on serait en vue de Calais au moment où les diligences de nuit quittent Londres.

Les prix que cet ouvrage indiquent pour les logemens et la nourriture sont les prix des ouvriers et des domestiques; ils sont très-inférieurs à ceux que paient les gens d'une classe plus élevée; autre manière d'induire en erreur les Anglais et les Français, et qui, si l'on y ajoutait confiance, occasionnerait des contestations aussi désagréables qu'interminables. (*London and Paris observer*; 20 juin 1830, p. 389.)

109. NOTES AND REFLECTIONS DURING A RAMBLE IN GERMANY, etc.
—Notes et observations durant une promenade en Allemagne, par l'auteur des *Souvenirs de la Péninsule*, etc. In-8°. de 400 pages ; Londres , 1826.

L'auteur cherche des objets curieux, agréables, intéressans, et il en trouve beaucoup en Allemagne. Son livre n'instruit point, mais il fait mieux que d'amuser. Ce que la statistique pourra en tirer se trouve dans un grand nombre d'autres ouvrages où les recherches sont plus faciles, et la récolte plus abondante. Celui-ci doit être mis au nombre des conteurs qu'on se plaît à entendre, et, comme les faits qu'il raconte ne sont pas des fables, il y a toujours quelques profits à tirer de ses narrations.

MÉLANGES.

110. SOURCES MINÉRALES DU COMTÉ DE SARATOGA, DANS L'ÉTAT DE NEW-YORK.

L'eau de ces sources peut être transportée partout sans rien perdre de ses propriétés médicales, pourvu que les bouteilles soient bien bouchées, car, sans cette précaution, l'acide carbonique, dont ces eaux contiennent à peu près leur volume, s'échapperait promptement.

Parmi les sources qui fournissent ces eaux, la plus remarquable est celle du *Grand-Rocher*, dénomination un peu fastueuse, car cette masse de pierre n'a pas plus de 9 pieds de diamètre sur 5 pieds de haut. Ce n'est qu'un tuf déposé, à ce qu'il paraît, par les eaux mêmes, et qui a peut-être atteint le volume qu'il ne peut dépasser, car si la source lui apporte des matériaux pour l'accroître par-dessus, dans le même temps l'eau qui bouillonne par-dessous attaque continuellement sa base, et en détache des fragmens.

Mais, pour que ces eaux produisent tous les bons effets dont on dit avoir de nombreuses attestations, c'est sur les lieux mêmes qu'il faut en faire usage, pendant la belle saison, au milieu des sites enchanteurs qui sont alors de Ballston un séjour délicieux. Le lac *Georges* est tout près de là, avec ses innombrables îles, ses eaux tranquilles et d'une admirable limpidité, la ceinture de montagnes qui l'entourne, et sur ses bords le joli village de Caldwell ;

les gourmets ne manquent pas d'ajouter à tous ces objets faits pour le plaisir des yeux, une mention en faveur du sens du goût : ils citeront les truites saumonées que l'on pêche dans le lac et qui pèsent jusqu'à 20 livres. Les buveurs d'eaux minérales, qui viendront à ces sources avec assez de santé et de loisir, pourront, tout en prenant les eaux, passer du lac Georges au lac Champlain, d'une cinquantaine de lieues de longueur, et moins de cinq lieues de largeur moyenne, dont les belles rives seront quelques jours ornées de cités florissantes et de cultures propres aux climats du nord de l'Europe, sous une latitude que l'on croirait propre à la vigne et au mûrier. Aller aux eaux de Saratoga, visiter ces lacs, la cataracte de Niagara, naviguer sur le fleuve Saint-Laurent et sur les grands lacs, etc., voilà ce qu'on nomme aux États Unis, une *tournee à la mode*. (*Bulletin de la Société de géographie.*)

III. DISTANCE DE MILLE LIEUES parcourue en dix-neuf jours par un bateau à vapeur.

Le bateau à vapeur *Talisman*, parti le 22 février 1830 de Pittsburg (état de Virginie) pour Nashville (Tennessee), était de retour le 13 mars, avec un chargement de coton, et par conséquent il avait fait en dix-neuf jours, y compris le temps de chargement et de déchargement, un trajet d'environ 2,500 milles ou 1,000 lieues. Outre l'avantage de la célérité des relations commerciales, la navigation procure un important abaissement du prix de fret : au commencement du siècle ce voyage était de trois mois, et le fret de huit dollars par quintal : aujourd'hui, ce prix est descendu jusqu'à 1 dollar 50 cent.

TABLE

DES ARTICLES DU CAHIER DE MAI 1831.

Géographie et Statistique.

<i>Manuale</i> , etc.—Manuel de géographie moderne universelle; Carta.	Pag. 177
<i>Appendice</i> , etc.—Appendice au Dictionnaire géographique, topographique, historique, statistique et commercial.	ib.

Table des articles.

351

	Pag.
Revenus et dettes des états de l'Europe; Balbi.	178
Du monopole de l'imprimerie; Saint-Prospér.	204
FRANCE. Statistique commerciale; arrivages à Paris, par la Seine en 1829.	205
Nomenclature des métiers et professions exercés à Paris, au com- mencement du XIV siècle; de la Tynna.	212
Réflexions sur la caisse de Poissy.	213
ANGLETERRE. Considérations sur le nouveau système commercial de l'Angleterre; Mesery.	214
PAYS-BAS. Mémoire sur l'ancienne démarcation des pays fla- mands; Raoux.	218
ALLEMAGNE. Lavage du sable du Rhin.	224
Mayence. La ci-devant résidence des princes électoraux.	ib.
Gemaelde, etc. — Tableau de Mayence.	ib.
Les établissemens de charité à Mayence.	ib.
Die allgemeine. — Sur l'institut général des pauvres de la ville de Mayence; Neuss.	ib.
Die Orts, etc. — Les maisons d'éducation pour les enfans pauvres du Wurtemberg; Schmidlin.	226
Rechenschaft, etc. — Compte rendu par le comité de la Société de bienfaisance du Wurtemberg.	ib.
Nachricht, etc. — Notice sur les écoles de Catherine et de Pau- line, à Stuttgart.	227
ITALIE. Mémoire sur le mouvement de la population dans le dio- cèse de Maurienne.	253
La plus grande hauteur des Apennins.	257
Rettificazione, etc. — Rectification de nombreuses erreurs, con- cernant Milan, dans l'ouvrage de Maltebrun.	258
Dell' antico, e.c. — Sur l'antique lac de Pusiano; Redaelli.	ib.
Notice sur le lac de Palagonia.	ib.
ASIE. Mémoires sur quelques noms de l'île de Ceylan; Burnouf.	261
Ceylan, ou Recherches sur l'histoire, la littérature, les mœurs et les usages des Chingulais; Gauthier.	262
Remarques sur la côte d'Ava.	ib.
Description du grand canal de la Chine.	267
Navigation et commerce des Jonques de la Cochinchine.	270
Communication avec l'Inde	273
Notice sur l'ancien canal du Nil à la mer Rouge.	ib.
Sur l'union de la mer Rouge avec la Méditerranée.	274
AFRIQUE. Les fellahs.	285
Du climat de Sennaar.	289
Détails sur le royaume d'Angole; Danville.	292
AMÉRIQUE. The diplomacy, etc. — La diplomatie des Etats- Unis.	293

Plans et Cartes.

Atlas des plus mémorables batailles, combats et sièges.	298
Atlas physique et politique de l'Europe.	299
Carte de poste de la monarchie Prussienne.	303
Post-Carte. — Carte routière du royaume de Prusse.	ib.
Carte topographique de la Souabe.	ib.
Carte routière de l'Alsace.	304

Économie publique.

Tableau de l'organisation de la première Chambre; Dufau.	304
--	-----

	Pag.
<i>An Essay</i> . — Essai sur la distribution de la richesse; Jones. . .	308
Des effets d'un papier-monnaie déprécié, dont la valeur se relève; Storch.	327
<i>Wie kann</i> , etc. — Par quels moyens tous les États de l'Europe pourraient-ils maintenir les prix des grains?	328
Des Institutions de charité.	330
Recherches sur les causes de la multiplication des pauvres. . .	ib.
Moyens d'assurer le bien-être des classes inférieures.	ib.
<i>Reports</i> , etc. — Rapport sur les besoins des pauvres.	ib.
<i>Address</i> , etc. — Adresse de la Société pour l'encouragement de l'industrie.	ib.
<i>The abolition</i> , etc. — De l'abolition de l'esclavage en Angleterre. .	ib.
<i>Third</i> , etc. — Troisième lettre sur les moyens d'améliorer la situation des classes laborieuses.	331
Moyens d'extirper la mendicité à Rome.	ib.
Société de secours à Genève.	ib.
<i>Beytraege</i> , etc. — Matériaux pour servir à l'examen des avantages que pourrait présenter la colonisation d'une partie de la vallée des Alpes.	ib.

Voyages.

<i>Geschichte</i> , etc. — Histoire des Voyages de découvertes géographiques; Falkenstein.	336
<i>Nederlandsche</i> , etc. — Voyages maritimes néerlandais.	337
Nouvel itinéraire portatif de France.	338
Voyage en Islande et au mont Hécla.	ib.
<i>Reise</i> , etc. — Voyage de Sarepta dans diverses hordes de Kal-moucks.	344
Voyage en Égypte; Rifaud.	346
<i>A Guide</i> , etc. — Guide pour voyager en France; Coghlan. . . .	348
<i>Notes and</i> , etc. — Notes et observations durant une promenade en Allemagne.	349

Mélanges.

Sources minérales du comité de Saratoga.	ib.
Distance de mille lieues parcourue en 19 jours.	350

ERRATA.

Tome XXV, page 431, ligne 20, au lieu de sur les savans, lisez : sur les habitans.
page 433, ligne 19, au lieu de Dasman, lisez : Tasman.
page 434, lignes 3 et 7, au lieu de Bouce, lisez : Bruce.
page 436, lignes 14 et 22, au lieu de Kutherford, lisez : Rutherford.
ibid, ligne 32, au lieu de Saint-Kaftles, lisez : Stamford-Raffles.
page 437, ligne 11, au lieu de composé, lisez : comparé.

PARIS. — IMPRIMERIE ET FONDERIE DE FAIN,

RUE RACINE, N^o. 4, PLACE DE L'ODÉON.

BULLETIN

DES SCIENCES GÉOGRAPHIQUES,

ÉCONOMIE PUBLIQUE, VOYAGES.

GÉOGRAPHIE ET STATISTIQUE.

112. DIZIONARIO DELLA GEOGRAFIA COMPARATA, etc. — Dictionnaire de Géographie comparée, l'ancienne avec la moderne et la moderne avec l'ancienne. In-8° de 220 p. Milan, 1827; impr. de Omobono Manini. (*Bibl. ital.*; n° CXLIV, p. 431, déc. 1827. — *Il Nuovo Ricoglit.*; cah. XXXII; 1827, pag. 606.)

Un livre semblable, fait avec soin, serait sans doute d'une grande utilité pour lire l'histoire et retrouver les pays décrits par les anciens auteurs; ce mérite diminue beaucoup, non-seulement quand l'ouvrage se réduit à de seules indications de noms, mais surtout quand on y cherche en vain des noms cités par les historiens ou les géographes grecs ou latins, et encore quand on rencontre des noms que les anciens n'ont jamais connus. Tel est le reproche général que fait au livre dont nous parlons, et que nous n'avons pas sous les yeux, la *Bibliothèque italienne*, à laquelle nous empruntons tout cet article. Descendant aux détails, elle indique, comme omis, les mots *Aba*, montagne d'Arménie mentionnée par Pline; *Abari*, peuplade scythe, dont parlent *Evagrius* et *Nicéphore*; *Abarino*, cité dans *Ptolémée*, et qui est le moderne Navarin, devenu célèbre dans ces dernières années; *Abassinia*, *Abassia*, *Abassenia*; ancien nom de l'Abyssinie, etc. On y trouve les montagnes de la Lune en Éthiopie, le port de *Lunune*, à l'ouverture du golfe de la *Spezia*, et on néglige d'y parler des monts *Lununi*, si vantés par Pline, et qui sont aujourd'hui les montagnes de Carrare d'où l'on tire le marbre statuaire. Pourquoi, au lieu du mot *Sardinia* que l'on trouve dans Cicéron, Esichius, Strabon, Pline, indi-

quer celui peu connu d'*Iclinusa* dont le seul Gilius Italicus s'est servi? Pourquoi ne parler aucunement ni de *Sarsina*, ou *Sassina*, ni des *Sarsinati*, cités par Strabon, Festus et Pline? Pourquoi placer dans le vocabulaire latin les îles du Japon, que les anciens n'ont jamais connues sous le nom de *Satyorum insulae*, lorsque Ptolémée n'a parlé que des montagnes des Satyres en Éthiopie, et n'a cité que vaguement les *îles des Satyres*, situées dans la mer des Indes?

Ces exemples et ceux qu'ajoute la *Bibliothèque italienne* font voir assez que le Dictionnaire de géographie n'est ni exact ni complet, comme l'indique son titre. On pourrait douter de la bonté des sources où l'auteur a puisé; il paraît ne pas connaître le *Lexique géographique*, publié par Philippe Ferrari, professeur à Pavie, corrigé et augmenté par Baudrand, seul ouvrage qui eût pu guider utilement l'auteur de la compilation que nous signalons.

THOM..

113. TABLEAU COMPARÉ DES ARRIVAGES DU LONG COURS AU HAVRE ET A BORDEAUX, EN 1829.

	NAVIRES ENTRÉS	
	au Havre.	à Bordeaux.
Venant de la Martinique.....	60	24
de la Guadeloupe.....	86	34
du Brésil.....	34	(*)
d'Haiti.....	22	10
du Mexique.....	5	32
du Chili et Pérou.....	1	8
de la Colombie.....	1	7
de Cuba.....	11	32
de Porto-Rico.....	4	13
de St-Thomas.....	3	6
de La Plata.....	14	6
de Bourbon et Maurice.....	7	16
de l'Inde.....	10	18
du Sénégal.....	3	9
de la pêche de la baleine.....	6	»
de New-York.....	46	2
de la Nouvelle-Orléans.....	55	11
de Charles-Town.....	30	2
de Savannah.....	24	»
des autres ports des États-Unis.....	28	16
de Cayenne.....		6
	458	259

(*) La feuille commerciale de Bordeaux à laquelle nous empruntons la partie du relevé qui concerne cette place ne mentionne pas d'arrivages du Brésil. Si c'est une erreur, nous nous empresserons de la rectifier.

Il a été expédié du Havre, en 1829,

NAVIRES FRANÇAIS.			
Pour la Martinique.....	42 navires.	Pour Cuba.....	8 navires.
la Guadeloupe.....	78	St.-Thomas et Porto-Rico.....	5
Haiti.....	21	Sénégal.....	7
Brazil.....	31	Cayenne.....	1
Plata.....	7	Bourbon et Maurice.....	8
Mexique.....	8	L'Inde et la Chine.....	3
Colombie.....	1	Pêche de la baleine.....	7
Mer du Sud.....	2	États-Unis.....	4

176 navires américains ont été expédiés, presque tous, pour les États-Unis, et 11 navires sous divers pavillons, pour Maurice, Rio-Janeiro, Cuba, le Brésil, La Plata et Carthagène.

(Journal du Commerce ; 8 janvier 1830.)

114. CONSOMMATION DE LA VILLE DE PARIS EN 1829.)

On a vendu à la halle :	
412,000 sacs de grains.	
290,710 sacs de farine.	
1,060,000 hectolitres d'avoine.	
3,875,000 kilogrammes de sel.	
72,590 bœufs.....	} Dans ces quantités sont compris, par approximation, les bestiaux abattus hors Paris et introduits par quartiers.
14,500 vaches.....	
66,580 veaux.....	
380,730 moutons.....	
86,180 porcs.....	
On a vendu sur les marchés, non compris les envois directs chez les consommateurs, pour :	
7,940,000 francs de volaille et gibier.	4,470,000 fr. marée.
5,950,000 fr. beurre.	850,000 fr. huîtres.
4,180,000 fr. œufs.	580,000 fr. poisson d'eau douce.
Il a été introduit :	
901,700 hectolitres vin.	13,920,000 bottes paille.
50,680 » eau-de-vie.	40,185 stères bois dur de charpente.
7,120 » cidre et poirée.	5,450 stères bois blanc.
97,800 » bière.	2,350,000 mètres linéaires bois de sciage.
17,160 » vinaigre.	4,250,000 mètres linéaires bois blanc.
5,300 » huile d'olive.	2,100,000 hect. plâtre.
70,000 » huile commune.	72,000 hect. chaux.
864,350 » stères bois dur à brûler.	138,600 stères moellons.
167,500 » stères bois blanc à brûler.	55,900 stères pierre de taille.
4,160,000 » fagots.	1,360 stères marbre et granit.
2,166,900 hect. charbon de bois.	5,800,000 ardoises.
925,000 hect. charbon de terre.	3,800,000 tuiles.
9,500,000 bottes de foin.	7,450,000 briques.

(Journal de Commerce ; 8 mars 1830.)

115. ANNUAIRE DU DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE pour 1830; 7^e année. In-12, de 257 p. Laval; Feillé-Grandpré.

Cet annuaire, qui n'a point paru en 1831, est fait avec soin,

et offre un grand nombre de renseignemens curieux sur le département. Indépendamment de plusieurs généralités sur quelques parties de la science, telles que les phénomènes de l'évaporation, de la pluie, de la neige, du grésil, de la rosée, de la gelée blanche, de la lune rousse, empruntées à l'Annuaire du Bureau des longitudes, et très-utiles à répandre dans les départemens pour populariser des idées saines sur les phénomènes les plus habituels de la nature et les plus intéressans pour toutes les classes de lecteurs, nous y trouvons des spécialités qui font connaître l'état et les ressources de la Mayenne.

La population du département est répartie ainsi qu'il suit par arrondissement :

Laval.....	114,597.
Mayenne.....	166,208.
Château-Gontier.....	73,333.

Total..... 354,138.

Le mouvement de la population pendant l'année 1828 a eu lieu dans les termes suivans :

<i>Naissances.</i>			
Enfans légitimes.....	{ garçons	4843	9483
	{ filles.....	4640	
Enfans naturels reconnus.....	{ garçons.....	74	148
	{ filles.....	74	
Enfans abandonnés.....	{ garçons.....	160	340
	{ filles.....	180	
Somme des naissances.....		9980	
<i>Décès.</i>			
Garçons.....	2860	9531	
Hommes mariés.....	1422		
Veufs.....	687		
Filles.....	2632		
Femmes mariées.....	1136		
Veuves.....	1194		
La Population du département a augmenté de.....		449	
<i>Mariages.</i>			
Garçons et filles.....	1982	2200	
Garçons et veuves.....	78		
Veufs et filles.....	286		
Veufs et veuves.....	44		

Voici le tableau de l'accroissement de la population depuis l'année 1819 :

En 1819.....	2,052.
1820.....	1,998.
1821.....	2,240.
1822.....	2,524.
1823.....	3,068.
1824.....	2,633.
1825.....	1,961.
1826.....	1,279.
1827.....	1,040.
1828.....	449.

Total des 8 années. 19,244.

1823 est le point culminant de l'accroissement de ces 8 années. Depuis cette époque la progression est devenue négative. Nous ne savons pas au juste quelle raison assigner à cette marche.

Nous regrettons de ne pas trouver, dans l'Annuaire que nous avons sous les yeux, quelques chiffres sur l'étendue territoriale, la division des cultures et les produits agricoles, ils eussent rempli une lacune assez sensible.

Nous signalerons une notice *sur les personnages célèbres du département*, où, après la nomenclature de ces notabilités, l'auteur, M. Lévesque-Bérangerie, D. M., fait connaître avec détail la vie et les travaux d'Ambroise Paré.

L'industrie et le commerce ont assez d'extension dans le département, mais nous regrettons que les notions que contiennent cet Annuaire soient si brèves.

Les forges de Port-Brillet, de Chaillaud, de Moncor, d'Aron et d'Orthes, ajoutent par leurs produits aux richesses du pays.

Celle de Port-Brillet, la plus considérable, fournit, année commune, de 5 à 600,000 kilogrammes de fer; la fonte nécessaire à cette fabrication est cassante et métis. Celle de Chaillaud fabrique annuellement 400,000 kilog. de fers moitié plians et moitié cassans. L'usine d'Aron produit 225,000 kilog. de fer quand la fonte n'est pas employée en mouleries: la qualité est cassante métisse. Moncor produit pareille quantité: la qualité en est ployaute. Orthes enfin fournit 250,000 kilog. d'une qualité ployante. Les principaux débouchés de ces fers se font dans les départemens de l'Orne, de la Sarthe, du Maine, de la Manche, et une portion reste dans la Mayenne même.

Les carrières d'ardoises, situées dans la commune de Renazé, à deux lieues de Craon, et dont on voit un bel établissement sur la grande route de Nantes, sont d'un grand avantage pour le département.

Le commerce des toiles est assez considérable à Laval, à Château Gontier, à Evron, Monsures et à Mayenne; cette dernière ville possède un grand nombre de filatures de coton et plusieurs tissages.

Une notice très-intéressante *sur la confection et l'entretien des chemins vicinaux* par M. Ch. Collignon occupe quelques pages de l'Annuaire; c'est un travail à consulter avec fruit et utilité.

Ce recueil, comme tous ceux de ce genre, contient le tableau de tous les fonctionnaires publics du département, ainsi que les noms de tous les hauts fonctionnaires de l'État. **TH. FIX.**

116. TWENTY FOUR LETTERS FROM LABOURERS IN AMERICA TO THEIR FRIENDS IN ENGLAND. — Vingt-quatre lettres de cultivateurs en Amérique à leurs amis en Angleterre. E. KAINSFORD, 1829.

La publication de ces lettres est le résultat d'informations que M. B. Smith fit prendre dans la partie orientale de la province de Sussex, pays qui a fourni un grand nombre d'émigrés aux États-Unis. Deux personnes furent chargées de parcourir les chaumières, de recueillir les lettres des émigrés ou d'en obtenir des copies, afin que ces communications sincères puissent donner un moyen d'apprécier les avantages ou les inconvénients auxquels peuvent s'attendre ceux qui vont chercher une nouvelle patrie dans une contrée dont on a dit trop de bien pour que l'éloge n'ait pas été quelquefois exagéré. Certes, la publication de ces lettres ne découragera pas l'émigration. « J'ai fait connaissance, dit l'un, avec des compatriotes venus ici sans posséder un sou, et qui maintenant sont propriétaires de cent à quatre cents acres de bonnes terres, de belles maisons, de vergers, de troupeaux nombreux, etc. » Ailleurs, le prix d'une journée de travail est évalué avec justesse par ce qu'il peut procurer pour la subsistance : *dix-huit livres de porc ou de bœuf, ou trois pecks de froment, ou l'équivalent en provisions d'une autre nature*. En somme, la vie de ces émigrés en Amé-

rique est très-confortable. Mais ce qui doit être remarqué avec le plus d'intérêt, c'est l'empressement des Anglais anciennement établis dans le nouveau monde à venir au secours de leurs compatriotes qui viennent, comme eux, y chercher un asile. On se cotise, on s'arrange pour que les nouveaux venus soient nourris, logés, meublés. S'il y a quelque exagération dans les naïfs récits de ces émigrés, c'est celle de la reconnaissance et de la satisfaction : on ne peut la regarder comme une erreur. (*Westminster Review*; n° XXIX, p. 138).

117. SUR LES TRAITÉS DE COMMERCE DE L'ANGLETERRE AVEC LE PORTUGAL, ET LE MONOPOLE DE SES VINS.

On s'est occupé à différentes époques des avantages commerciaux que l'Angleterre retire de ses traités avec le Portugal ; les étrangers les ont regardés comme le résultat de la tyrannie politique agissant sous la direction de la rapacité mercantile. On a regardé le Portugal comme le pays qui devait nous fournir exclusivement tout notre vin, et les Portugais comme des esclaves qui le cultivent à notre profit. Rien de plus faux que ces assertions et les conclusions qu'on en tire. De quelque importance que puisse avoir été pour l'Angleterre l'alliance avec le Portugal, ou qu'elle soit encore sous le point de vue politique ; de quelque poids qu'elle ait été pour elle ou puisse l'être encore dans la balance incertaine du pouvoir dans l'Europe, lorsque la grande influence de l'Espagne pèse ou pourra peser du côté de nos ennemis ; quelle que soit l'importance d'avoir un accès dans les mines de la fortune par nos relations avec la mère patrie du Brésil, on peut affirmer que nos rapports commerciaux avec le Portugal, tels que les ont établis nos traités, nous ont été bien moins profitables qu'à nos alliés, et que probablement ils n'ont été profitables ni aux uns ni aux autres. Si l'on doit appeler le Portugal le pays qui nous fournit notre vin, nous avons payé sa culture plus cher que le vin bien meilleur que nous aurions acheté dans d'autres pays ; si l'on doit l'appeler une de nos colonies, ainsi que les autres colonies de l'Angleterre, quoiqu'elle puisse ajouter à notre puissance et à notre considération, nous l'avons gardée aux dépens de notre commerce. Ces vérités, maintenant généralement reconnues, ont été proclamées de nouveau, et non démenties,

dans les débats qui ont eu lieu sur la motion de M. Villier. Le traité de Methuen, qui depuis plus d'un siècle a été la base de notre commerce avec le Portugal, mais qui était loin de fonder l'influence anglaise dans ce royaume, laissait éclater toute son impolitesse. Il assurait aux cultivateurs des vins du Portugal un monopole dans les marchés d'Angleterre, en les recevant à une taxe d'un tiers moindre que la taxe imposée sur les vins de France; et il ne nous assura pas, comme l'expérience des dernières années l'a démontré, un débouché avantageux pour nos draps dans les marchés du Portugal. Ainsi il nous enleva un commerce profitable, réciproquement, et plus rapproché, et nous fit boire du vin inférieur, en élevant le prix d'une boisson plus convenable à notre santé et à notre goût. Mais ce n'était pas assez. Le marquis de Pombal, voyant qu'il exerçait un monopole dans les marchés anglais, et attribuant sans doute à son pays une plus grande importance qu'il ne le méritait, imagina un moyen d'augmenter les inconvénients de ce monopole, en créant un autre territoire, par le privilège de la compagnie des vins du Douro supérieur, chargée de la surveillance de tous les vins d'Oporto. Une pipe de vin ne pouvait être vendue qu'elle n'en eût signé l'ordre; une pipe ne pouvait être expédiée sans sa permission. Vers la fin de novembre, elle envoie ses dégustateurs dans le pays où croissent les vins. Ces dégustateurs parcourent le district, goûtent les vins dans les celliers des divers cultivateurs, dans les limites qui leur sont prescrites, partagent le vin en trois classes, dont une seule peut être exportée en Angleterre. Comme ces dégustateurs prononcent sur la quantité de chaque sorte sans y regarder de bien près, et souvent très-partialement et selon leur caprice, et que selon l'abondance de la récolte ils ne peuvent prendre qu'une proportion déterminée par chaque fermier (qui gardent leurs vins dans de vastes tonneaux de 10, 20 et même de 30 pipes) il arrive quelquefois que leurs palais exercés trouvent les trois espèces de vins dans le même tonneau. En d'autres termes, ils ordonnent au fermier d'établir trois prix différents, tandis que de leur côté ils fixent trois destinations différentes au même vin, donnent la 1^{re} à John Bull, la 2^e au Brésil et réservent la 3^e pour le pays. La malheureuse part contre laquelle le dernier décret est dirigé, s'appelle *vinho separado*; et

il est ordonné de le vendre au vil prix de 5 liv. sterl. la pipe. Outre ces privilèges oppressifs et autres, que nous ne pouvons détailler, cette compagnie a le monopole de l'eau-de-vie. Aucun marchand particulier ni propriétaire dans tout le district, ne peut distiller de l'eau-de-vie, pour la mêler avec ses vins; la compagnie distille tous les esprits dont on se sert à cet égard ou pour tout autre objet; et même l'eau-de-vie qui était apportée à Porto par suite de prises pendant la guerre, était réclamée comme appartenant à cette corporation. On ne peut donc être étonné que le vin du Douro que nous sommes obligés de boire soit toujours si mauvais et si cher. Une association aussi corrompue, aussi puissante et aussi oppressive, ayant à sa disposition tous les pouvoirs de son privilège exclusif, et usurpant souvent les fonctions du gouvernement, fatiguerait ou anéantirait tout commerce quelconque. D'après cela nous trouvons que, nonobstant la faveur constante dont le vin de Porto jouit dans les marchés anglais, sa consommation a beaucoup diminué depuis la paix. Ci-dessous la liste des quantités qui ont été exportées pour l'Angleterre de 1802 à 1810 :

	PIPES.	AJOUTÉ par la Compagnie du Douro.
En 1802.....	41,009	4,169
1803.....	56,300	6,330
1804.....	32,650	1,712
1805.....	38,126	3,067
1806.....	41,129	3,456
1807.....	51,621	2,706
1808.....	39,392	1,809
1809.....	44,441	7,853
1810.....	42,750	9,167

Nous n'avons pas sous les yeux les États des trois dernières années; mais nous donnons ci-après le nombre des pipes qui ont été exportées du Douro de 1818 à 1826, inclusivement :

En 1818.....	32,840	En 1823.....	23,578
1819.....	19,502	1824.....	19,184
1820.....	23,740	1825.....	40,524
1821.....	24,641	1826.....	18,603
1822.....	27,758		

Les Anglais ont presque tout l'avantage de cette exportation soit grande ou petite, car aucune nation de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique ou de l'Amérique n'a encore pris goût au vin de Porto. Ainsi, en 1818, des 32,843 pipes exportées, 32,465 pipes étaient pour l'Angleterre; en 1819, il n'y eut que 300 pipes qui ne fussent pas pour l'Angleterre; en 1822, des 27,758 pipes, 27,470 furent exportées dans ce pays; en 1823, des 23,578 pipes, 23,208 furent exportées également pour ce pays; et chaque année suivante nous offre à peu près le même résultat, le monde civilisé, l'Angleterre exceptée, ne consommant que 250 ou 300 pipes, tandis que nous achetons tout le reste de la récolte vendable. Maintenant, comme il n'est pas prouvé que les Anglais naissent avec un goût plus décidé pour le Porto que les Américains, les Allemands ou les Hollandais, ce sont nos dispositions fiscales qui produisent une telle différence dans la consommation entre ce pays et d'autres situés à peu près dans des climats semblables, relativement au commerce du vin. Nous supposons que le vin de Porto dans toute sa pureté, soit excellent et mérite de faire la boisson générale; mais pourquoi forcer la consommation par des lois exclusives? Pourquoi souffrir que le pays soit frustré de se procurer les meilleures qualités par le honteux système de monopole sanctionné et ordonné par le Portugal? (*Times*.—*Galignani's Messenger*; 20 juin 1830).

118. RELEVÉ, D'APRÈS DES DOCUMENTS OFFICIELS, DES MÉTAUX EXPORTÉS DE LONDRES EN 1830.

Zinc, 3,190 tonneaux. — Mercure, 1,047,386. — Cuivre, 4,498 ton. anglais, et 167 étrangers. — Fer, 16,529 ton. anglais, et 2,916 étrangers. — Plomb, 2,787 ton. anglais et 866 étrangers. — Étain, 1,496 ton. anglais, et 538 étrangers. — Acier, 288 tonneaux anglais, et 621 étrangers. En comparant ce relevé avec ceux des deux années précédentes, il paraît que les exportations du zinc ont été de 700 tonneaux au-dessous de celles de 1829, et de 1,600 tonneaux au-dessous de celles de 1828. Les exportations du mercure ont été près du double de la moyenne des trois années précédentes. Les exportations de cuivre anglais ont dépassé celles des années précédentes de 605 ton., et en 1828, de 1,514 ton. Celles du fer sont de 2,416 ton. de moins que dans l'année précédente, et de 3,580 ton. de moins qu'en

1828, Les exportations du plomb ont dépassé de 510 ton. celles de 1829, et ont été moindres de 1,199 tonn. qu'en 1828. Les exportations d'étain montrent une diminution de 129 ton. sur l'année précédente, et une augmentation de 283 ton. sur 1828. Celles de l'acier sont de 3 tonn. moindres que celles de 1829, et de 107 tonn. de plus qu'en 1828. Les importations de cuivre étranger ont été nulles. Celles de l'année dernière ne montent pas au tiers de celles des précédentes années. Les importations de plomb espagnol ont baissé également. Il y eut l'année dernière 565 ton. contre 1,707 tonn. en 1829, et 2,300 ton. en 1828. L'étain de Banca présente une grande augmentation d'importations: elle est de 540 tonneaux, quantité égale aux importations réunies des trois années précédentes. A l'exception du mercure, le montant du capital des articles énumérés ci-dessus, était à peu près le même au 31 décembre dernier que celui des deux années précédentes. Le capital du mercure a surpassé celui de 1829 de 663,620 liv.; et celui de 1828 de 635,270 liv. (*Times*. — *Galignani's Messenger*; 20 janvier 1831.)

119. NOMBRE DES DETTES DÉCLARÉES PAR SERMENT DEVANT LES TRIBUNAUX A LONDRES, en 1825, 1826 et jusqu'au 22 juin 1827.

Dans cet intervalle il y a eu 71,134 déclarations de dettes par serment à la cour du Banc du Roi; 36,368 sur des lettres de change et promesses; 26,809 sur marchandises vendues et livrées, et travaux, argent reçu, payé ou prêté; et 4,087 sur d'autres motifs; 29,902 de ces déclarations regardaient des dettes qui n'excédaient pas 20 l. st. — Dans la cour des *Common Pleas*, il y a eu dans le même intervalle 22,373 déclarations. Dans ce nombre il y en avait 209 dettes sur billets; 11,816 sur lettre de change; 9,006 sur ouvrages et travaux, argent reçu, payé et prêté; et 1,342 sur d'autres objets; 6,973 de ces déclarations étaient pour des dettes qui ne passaient pas 20 l. st. — Le nombre de déclarations de ce genre à la cour de *Mars-halsea*, a été, dans le même intervalle, de 7,577. (*Galignani's Messenger*; 2 mars 1830.)

120. MOUVEMENTS DE LA POPULATION A LONDRES, et consommation de charbon dans la même ville, de 1801 à 1828.

		MOUVEMENT	QUANTITÉ
		de la POPULATION.	de charbon introduite par année, évaluée en chal- dron = 13 hecto- litres environ.
Dénombrement de 1801.....	1801..	818,129	859,738
	1802..	831,628	881,031
	1803..	845,127	902,324
	1804..	858,626	923,617
	1805..	872,125	944,910
Accroissement évalué à 1,65 p. % par an...	1806..	885,624	966,203
	1807..	899,123	987,496
	1808..	912,622	1,008,789
	1809..	926,121	1,030,082
	1810..	939,620	1,051,375
Dénombrement de 1811.....	1811..	953,276	1,072,668
	1812..	972,184	1,093,959
	1813..	791,249	1,115,252
	1814..	1,010,314	1,136,546
	1815..	1,029,379	1,117,034
Accroissement évalué à 2 p. % par an...	1816..	1,048,444	1,149,650
	1817..	1,067,509	1,182,266
	1818..	1,086,574	1,214,882
	1819..	1,105,639	1,247,498
	1820..	1,124,704	1,280,114
Dénombrement de 1821.....	1821..	1,144,531	1,312,730
	1822..	1,163,596	1,345,345
	1823..	1,182,661	1,377,961
	1824..	1,201,726	1,410,577
Accroissement évalué à 2 p. % par an ..	1825..	1,220,791	1,443,193
	1826..	1,239,856	1,475,809
	1827..	1,258,921	1,508,425
	1828..	1,277,986	1,541,041
		28,865,850	32,580,515

Ainsi, dans l'espace de 28 ans, la population s'est accrue de 459,857 habitants, et la consommation moyenne du charbon de terre dans cet espace de temps a été de 1 chaldron $\frac{1}{10}$ (13 hectolit. $\frac{1}{8}$) par chaque habitant et par année. (*Biblioth. Brit.*; janvier 1830, p. 167.

121. DESTRUCTION DES MACHINES A BATTRE LE BLÉ, pendant les troubles qui ont éclaté dans le comté de Kent.

Un correspondant du *Herald* évalue à 100 machines de ce genre le nombre qui a été détruit. De toutes les machines inventées jusqu'ici, celle à battre le blé est la dernière contre laquelle les pauvres devraient s'élever. Elle augmente la quantité du grain dans la proportion de près de 2 $\frac{1}{2}$ pour cent, par l'exactitude avec laquelle elle le sépare de la paille; elle diminue conséquemment le prix du grain dans une proportion ana-

logue. Certaines machines amènent la baisse des produits qu'elles confectionnent ; mais celle à battre le blé, non seulement en fait baisser le prix, mais en augmente, en même temps la quantité. Une livre de coton filée à la main donne autant qu'une livre de coton filée au métier ; seulement le dernier la file plus vite, tandis que la machine à battre le blé fait en un jour le travail de dix jours. L'ancienne manière donne 50 boisseaux, tandis que par la machine on obtient 51 1/2. Cette invention ajoute donc à chaque 50 acres de terre labourable en Angleterre une acre 1/2. On a beaucoup vanté *les paysans de Kent, les hommes éclairés de Kent*. En vérité, voilà un bel exemple de courage et d'intelligence que d'aller incendier des maisons pendant la nuit, afin de détruire l'invention la plus utile qui ait distingué la fin du 18^e siècle ! (*Spectator*. — *Galignani's Messenger* ; 22 oct. 1830).

122. ERSTER RECHENSCHAFTS BERICHT DER LEBENSVERSICHERUNGS-BANK FÜR TEUTSCHLAND. — Premier compte rendu par la banque d'assurances sur la vie pour l'Allemagne ; année 1829. 12 pag. pour le rapport, et 14 pag. de documens. Gotha 1830. (*Jahrb. der Geschichte und Staatskunst* ; juin 1830, p. 548.)

La banque d'assurances sur la vie, de Gotha, est la première banque d'Allemagne qui, se fondant sur les résultats les plus certains du calcul des probabilités, procure à ses actionnaires les plus grands avantages possibles à l'aide des principes mêmes qui servent de base à l'institution. Ce que les Anglais ont cherché à faire en cette matière à grands frais, la banque de Gotha l'a effectué pour l'Allemagne, d'une manière moins dispendieuse et plus avantageuse pour les intéressés. En effet, la banque de Gotha a modifié d'après des règles adoptées par l'Allemagne sur le calcul des probabilités, l'ordre de mortalité établi en Angleterre, et cette banque a considéré pour le calcul des primes la 90^e année, comme le maximum de la durée de la vie humaine. Un avantage essentiel résultant de cette institution, c'est que les Allemands qui veulent assurer un capital non productif d'arrérages, ne sont plus obligés d'envoyer leur argent à Londres, et ne sont plus exposés à des procès tels que celui que le dernier duc de Saxe-Gotha a légué à ses héritiers. Les entrepreneurs de la banque d'assurances sur la vie, de Gotha, ont

agi sagement en donnant pour base à leur système la réciprocité et la publicité : c'était le plus sûr moyen d'éloigner tout soupçon de spéculations intéressées. Ces deux principes de la banque nationale de Gotha, qui embrasse l'Allemagne, la Prusse et la Suisse allemande, sont le plus sûr garant de sa réussite. Au moyen de la réciprocité tous les assurés sont co-propriétaires de la banque; chacun d'eux reçoit par conséquent, cinq années après la fondation de la banque, sa part du dividende annuel, et conserve ses droits sur l'excédant de la masse; et la publicité de l'administration met les intéressés à même de se convaincre par eux-mêmes si les administrateurs sont économes et emploient les fonds de l'établissement dans un but d'utilité générale.

Le compte rendu par l'administration de la banque, pour l'année 1829, prouve combien le principe de la publicité est respecté, et la comparaison de ce compte avec le prospectus de l'année 1828, démontre que l'administration est restée fidèle aux règles qu'elle s'est prescrites. Un fonds de sûreté permanent pour faire face aux besoins extraordinaires, a déjà été formé, au moyen des excédans sur les dépenses, ainsi qu'une réserve qui couvre pleinement les décès qui pourraient survenir dans le cas même où le nombre des assurés viendrait à augmenter.

Lors du règlement des comptes de la première année, le fonds de réserve s'élevait à 41,413 thlr. 24 sgr., et le fonds de sûreté à 40,456 thlr. 13 sgr. 1 pf. Le nombre des assurés, pour la vie, était de 1,227, déduction faite de 12 décès survenus dans le cours de l'année et pour lesquels 15,100 thlr. ont été payés. Le nombre des assurés, pour de courts délais, était de 46, ce qui donne un total de 1,285 personnes, dont les assurances formaient une somme de 2,379,200 thlr. A cet égard, les administrateurs entrent dans de grands détails : ils donnent les rapports de neuf degrés différens de l'âge, ainsi que la graduation des sommes assurées (la moindre est de 500 thlr.), et déduisent de ces élémens divers des termes moyens qui répandent une vive lumière sur le mécanisme de l'institution.

Le fait que le maximum primitif d'assurance qui, pour une seule existence, était de 5,000 thlr., s'est élevé par la suite à 6,500 thlr., prouve, d'une manière irréfragable, que la direc-

tion ne se laisse point détourner des intérêts généraux de la banque par l'appât de bénéfices particuliers.

Le rapport est aussi très-précis, relativement à la marche des opérations de l'administration dans le cours de l'année 1829. 294 agens de la banque, répandus dans toute l'Allemagne, ont perçu en primes et droits d'entrée la somme de 113,758 thlr. 1 sgr. Les frais d'administration qui, pendant l'année 1829, se sont élevés à 5,608 thlr. 29 sgr. 10 pf., semblent considérables; mais la première année de l'établissement devait être la plus coûteuse, parce que ses développemens n'ont été que successifs.

Le rapport nomme les maisons de commerce auxquelles la banque confie ses fonds, soit passagèrement, soit en stipulant un intérêt. Il se termine par les attestations de la commission de révision, des trois comités d'Erfurt, de Gotha et de Weimar, et de quelques grandes maisons de commerce, sur la régularité des comptes de l'administration.

C. R.

123. UEBER DEN DEUTSCHEN BUCHHANDEL. — Du commerce de la librairie en Allemagne; par C. WOLF. Br. in-8° de x-89 pag. Munich, 1829; C. Wolf.

Dans un préambule de dix pages, l'auteur rend compte des motifs qui l'ont déterminé à publier ses observations sur la librairie. Étant imprimeur, il prétend que, par sa position, il connaît parfaitement ce genre de commerce, et il a pensé qu'après un examen approfondi de tous les ouvrages qui ont été écrits à ce sujet, il ne pouvait mieux faire que de publier ses propres vues, sur une matière qui, selon lui, n'avait été traitée jusqu'à présent que superficiellement. M. Wolf est grand partisan du *statu quo*, et il affirme que rien n'est excellent comme le mode d'après lequel se fait le commerce de la librairie en Allemagne. Ces formes, dit-il, sont sorties de l'individualité de la nation, de sorte que ceux qui les attaqueront verront qu'on sera obligé d'y tenir, ou que tout le système s'écroulera. Toutes les innovations et changemens seront dangereux, et l'organisation actuelle est inimitable, d'abord parce qu'elle se présente comme un institut germanique original, et puis parce que cet arrangement convient le mieux à l'échange des idées et à l'action scientifique. Après d'autres démonstrations du même genre, M. Wolf

entame son sujet qu'il divise en trois parties, savoir : Nature du commerce de la librairie en Allemagne, État de ce commerce en Allemagne, et Moyens de le ramener à sa destination.

Il est certain que la même branche d'industrie est diversement modifiée dans les différens pays. Tantôt la position géographique des contrées, tantôt la civilisation des peuples qui les habitent, tantôt l'influence et la forme des gouvernemens produisent ces modifications. On peut les réduire à deux principales, 1° soit que malgré la différence des causes, l'essence de cette branche de commerce ne change pas, c'est-à-dire que les principes généraux restent, malgré toutes les modifications, les mêmes ; 2° soit que le même genre d'industrie est différemment cultivé dans les divers pays. La raison du premier état est que le commerce a ordinairement pris naissance sur un point d'où il s'est propagé avec ses principes dans les autres contrées. Le second état a lieu quand la même branche de commerce s'est développée simultanément dans plusieurs pays : alors il n'y a plus de règles fondamentales ; ces règles naissent alors suivant l'individualité des nations, surtout lorsque l'objet de ce commerce est de nature à ne pas devenir une matière à répandre sur toute la surface du globe, et qu'elle reste seulement dans les limites d'un pays.

Cette dernière assertion se vérifie surtout pour le commerce de la librairie en Allemagne ; bien entendu qu'il faut le considérer comme il s'est développé après la découverte de l'imprimerie. Quoique tous les pays civilisés connaissent la librairie, il est cependant certain que ce commerce est tout autre en France, en Angleterre, en Italie, qu'en Allemagne, où le débiteur en détail n'a pas la faculté de fixer le prix du livre, comme cela se fait chez les autres nations.

C'est principalement à cause de cette dernière circonstance que l'auteur croit nécessaire d'examiner avec soin, la nature du commerce de la librairie en Allemagne. Telles sont les considérations générales de M. Wolf, qui ne nous paraissent pas toujours exactes, surtout en ce qui concerne les prix des livres qui se fixent en France d'après les mêmes élémens qu'en Allemagne, et où les débiteurs en détail n'ont pas plus la faculté de les changer, que les débiteurs chez nos voisins au-delà du Rhin.

Comme l'auteur pense que la fixation du prix d'un livre par l'éditeur, et pour lequel l'ouvrage se vend dans toute l'Allemagne, est un des caractères distinctifs de la librairie de son pays, il fonde tous ses raisonnemens subséquens sur cette fausse idée, et il s'évertue à démontrer que cette forme seule peut conserver à l'Allemagne, non seulement sa librairie, mais encore sa science, qui, sans cette fixation invariable, irrévocable et inaltérable pour tous les États germaniques, seraient à tout jamais ruinées, et que le lien scientifique de 30 ou 40 millions d'individus se trouverait rompu, si un libraire détaillant s'avisait de vendre un ouvrage au-dessous ou au-dessus du prix fixé par l'éditeur.

Si M. Wolf croit que les livres se vendent en France d'après des prix qui sont à la disposition des commissionnaires, il se trompe; comme en Allemagne, un ouvrage chez nous n'a qu'un prix pour le public; et s'il y a des exceptions à cette règle, elles se rencontrent également chez nos voisins. Mais je suppose, pour un moment, que chaque débitant eût la faculté de faire son prix, ce serait certainement au profit du public et non à l'avantage des libraires, car il est évident que le marchand, loin de faire une augmentation, ferait plutôt une diminution pour augmenter son débit, et, par une pareille mesure, la concurrence s'établirait comme en toute chose, et le libraire qui aurait la velléité d'élever son prix au-dessus du catalogue, qui est la norme pour les acheteurs, verrait bientôt ses magasins déserts. La crise actuelle de ce genre de commerce, en France, crise qui est exceptionnelle, prouve d'ailleurs assez que lorsqu'on change le prix, c'est toujours à l'avantage des consommateurs et non à celui des débitans, et qu'enfin les acheteurs ne peuvent que gagner par la destruction de tout ce qui s'appelle corporation, monopole, prix invariables, etc.

Quand notre auteur dit que toute tentative du gouvernement de fixer les prix des livres, serait non seulement inexécutable, mais injuste, il a entièrement raison; mais il serait également injuste qu'une corporation, une société eût la faculté d'imposer des prix au public; nous sommes arrivés à un point, en économie, où toutes les valeurs peuvent être débattues, et où le libraire n'aura pas plus le pouvoir d'établir un prix constant pour un objet, que tout autre commerçant ou industriel.

Les différentes catégories de prix qui existent en Allemagne se retrouvent également en France. Les prix marchands correspondent au *Ladenpreis*; les prix avec remise, au *Nettopreis*, qui est celui auquel l'éditeur vend aux détaillans ou commissionnaires. Les rabais ou différences entre les prix marchands et les prix avec remise, sur remise et tant pour cent, sont également établis chez nous, et ils ont été dans les temps ordinaires assez constans. Je suis loin de partager l'opinion de l'auteur, quand il dit que le débit au-dessous du prix fixé est une chose désastreuse; pour lui libraire, peut-être l'argument peut être vrai, mais certainement pas pour le public acheteur, qui en payant moins cher un ouvrage, peut en acheter un plus grand nombre et acquérir ainsi une instruction plus étendue. Quant aux contrefaçons, M. Wolf prouve jusqu'à l'évidence, qu'elles sont des atteintes à la propriété, des vols manifestes, qui ne devraient être tolérés dans aucun état bien policé. C'est là une de ces vérités incontestables qui n'ont pas besoin d'être démontrées, du moins elle est évidente pour nous, et nos lois font justice de ces violations des droits.

Comme toute la première partie de l'opuscule de M. Wolf roule sur les *prix fixes*, nous ne le suivrons pas dans les développemens ultérieurs, d'autant moins que nous pensons qu'ils ne sont nécessaires ni à l'existence des lettres et des sciences, ni à la prospérité de la librairie.

La deuxième section traite de l'état actuel de la librairie en Allemagne. On ne trouve guère dans cette partie que des considérations mercantiles, et M. Wolf revient toujours à son sujet favori des prix invariables d'un ouvrage pour tous les lecteurs. Les principaux motifs de la décadence de la librairie en Allemagne, dit-il, prennent naissance dans l'égoïsme et les mauvaises mesures des gouvernemens. Certes voilà deux sources d'où peuvent jaillir des maux bien graves, non seulement pour les libraires, mais pour tout le genre humain. Parmi les maux qui proviennent de l'égoïsme, l'auteur compte principalement la déviation des prix nets, la réduction des prix marchands, les loteries de livres et la faveur du prix net pour les particuliers. Voilà des inconvéniens pour le libraire; mais il faut bien qu'il trouve de l'avantage à faire ces concessions, sans quoi il ne les ferait pas, et le public ne peut qu'y gagner. L'incurie et les

mesures intempestives des gouvernemens ruinent les libraires, et les obligent souvent à renoncer à la tendance universelle qui fait la prospérité de la librairie germanique.

Une 3^e partie contient quelques considérations sur les moyens de ramener la librairie en Allemagne à sa destination primitive. Nous voyons dans cette section que l'auteur confond la science avec la librairie, l'état avec la librairie, et qu'enfin il réduit toutes les choses humaines à son thème favori.

De nombreuses pièces justificatives accompagnent ce mémoire; elles nous paraissent très-propres à éclaircir certaines questions mercantiles de la librairie et à compléter la bibliographie de ce commerce. Un dernier document mérite également quelque attention, il contient le registre et le nombre des libraires *allemands* tant en Allemagne que dans les autres pays. Nous y remarquons que le nombre de ces libraires s'est presque quadruplé depuis 1778. A cette époque, il y en avait 223, et aujourd'hui 827 sont répandus dans toutes les contrées civilisées.

T. R. FIX.

124. UEBER DEN ZUSTAND, etc.—De la situation de l'Université de Tubingue, depuis le 18 janvier 1829, par Frédéric THIERSCH. In-8° de 92 p. Munich, 1830.

M. Thiersch, appelé à remplir une des premières fonctions à l'Université de Tubingue, se prononça fortement, dans sa harangue inaugurale, contre la nouvelle organisation que l'on avait fait subir à ce corps enseignant en janvier 1828.

Cette école, autrefois régie par une corporation qui jouissait d'une entière indépendance, reçut un régime administratif qui la livre aux influences gouvernementales, et qui la soumet, à l'instar des universités de France, à une surveillance dont l'esprit est tout-à-fait nuisible aux institutions qui doivent vivifier les établissemens de cet ordre. Le discours modéré et plein de sens de M. Thiersch excita le courroux de plusieurs membres de la puissance actuelle, qui ont tâché de le réfuter dans une brochure extrêmement acerbe. M. Thiersch se confiant à la bonté des principes émis dans sa harangue et à l'excellence de sa cause, reprit le sujet qui lui parut assez important, et répondit à Messieurs de l'Université actuelle. Cette réponse fait l'objet de la brochure que nous avons sous les yeux, et

dont nous tâcherons de reproduire sommairement quelques idées.

L'Université de Tubingue était une corporation qui élisait elle-même son recteur parmi ses membres. Le sénat, composé de tous les professeurs ordinaires et du chancelier qui faisait les fonctions de commissaire royal, s'assemblait *proprio motu* sous la présidence du recteur pour représenter l'Université dans tous ses rapports, et pour exercer une surveillance complète sur l'ensemble de l'établissement.

Le sénat était autorisé, même obligé, de donner son assentiment à toutes les dispositions générales qui tenaient aux études, et aucun professeur ne pouvait être nommé sans être présenté par lui.

La corporation avait une influence illimitée sur la conduite des étudiants, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur; elle maintenait la discipline et était compétente pour prononcer sur des délits correctionnels. Dans les cas criminels même, la commission nommée *ad hoc* par l'Université, instruisait l'affaire et la remettait seulement après l'instruction entre les mains de la justice criminelle.

Les deniers de l'Université furent en quelque sorte administrés par elle, en ce qu'elle proposait le personnel de cette administration qui était tenue de consulter la corporation pour tous les cas graves.

La nouvelle organisation supprime le tuteur qui est remplacé par un chancelier nommé par le roi sur la proposition du ministre. Les professeurs et les autres fonctionnaires sont également à la nomination du gouvernement, et c'est lui qui règle leurs attributions et leurs fonctions. La juridiction est changée et exercée par des autorités différentes; mais ce qui caractérise surtout ces innovations est, 1^o la surveillance que le chancelier exerce sur les affaires et le personnel de l'Université; 2^o la qualité de commissaire royal du chancelier; 3^o le remplacement du chancelier par un vice-chancelier en cas d'absence du premier. Nous n'examinons pas de quel droit, dit M. Thiersch, le gouvernement toucha à cet arche antique pour détruire une corporation qui avait procuré le plus haut degré de splendeur et de prospérité à l'Université, nous envisageons seulement l'influence funeste que ce nouvel ordre de choses peut

avoir non-seulement sur l'esprit public de l'Allemagne, mais sur la jeunesse qui étudie à Tubingue, ainsi que sur le corps enseignant qui se trouve, par cet acte, privé de ses prérogatives, de sa liberté et de tout ce qui contribue ordinairement au développement du talent et du génie. Il est pénible, dit l'auteur, à la fin de son mémoire, de voir un état protestant saper tous les piliers de son indépendance dans l'enseignement, tandis qu'un état catholique voisin se crée des institutions qui le conduisent de plus en plus vers cette indépendance et cet ordre sur lesquels reposent les développemens et les forces de l'esprit humain.

TH. FIX.

125. SUR L'ORIGINE DE LA DÉNOMINATION DE BANAT DE TEMESWAR; par JOS. DE CSAPLOVICS. (*N. Archiv. f. Gesch., Staatenkunde*, etc.; mai 1830, p. 305).

On comprend sous la dénomination de *Banat* les comités de Temes, Torontal et Krasso. Autrefois on nommait Banat, une étendue de territoire déterminée et administrée par un *Bán* ou gouverneur. Aujourd'hui il n'existe qu'un seul Bán, celui de Croatie, Slavonie, Dalmatie. Quant à la question de savoir pourquoi et depuis quand on dit généralement le *Banat de Temeswar*, il est difficile d'y répondre; car on a toujours appelé *Comes Temesiensis* celui qui y gouverne. On ignore également, dit l'auteur de l'article, d'où vient la dénomination de *Bán*, à moins que ce ne soit du mot slave-polonais *Pán*, seigneur. Il nous semble que l'analogie est trop frappante pour que l'on aille chercher ailleurs l'étymologie du mot Bán. D'ailleurs on voit dans les écrivains du moyen-âge que les mots slaves *Bán*, *Soupán*, *Jupán* et *Pán* signifiaient le *chef politique d'un État*, le *chef d'une république*. Quant au *Banat de Temeswar*, il paraît démontré, d'après les autorités citées par M. Csaplovics, que l'histoire ne répand aucune lumière sur l'origine de cette dénomination.

G.

126. GUIRISPRUDENZA PRATICA SECONDO LA LEGISLAZIONE AUSTRIACA. — Jurisprudence pratique suivant la législation autrichienne mise en vigueur dans le royaume Lombardo-Vénitien, ou Collection de décisions, sentences et décrets en matière civile, commerciale, criminelle et de droit public,

accompagnée des patentes souveraines, résolutions auliques, circulaires, édits et décrets relatifs à l'administration de la justice, etc.; rédigé par l'avocat J. F. ZINI. Milan, 1829; chez les édit. des Ann. univ. des sciences et de l'industrie.

Ce Recueil, qui paraît depuis 1829, est entièrement calqué sur les Recueils du même genre que l'on publie en France. Il est divisé en deux parties. La première contient une analyse des sentences rendues par les tribunaux du royaume Lombardo-Vénitien. Chaque décision judiciaire est précédée de la question de droit qu'elle résout, de l'exposé du point de fait et des moyens respectifs des parties. Les articles du Code civil autrichien, en vertu desquels une sentence est rendue, sont cités dans la notice.

La seconde partie du Recueil présente le texte des principaux réglemens et décrets concernant l'autorité judiciaire. Un ouvrage de ce genre ne peut manquer d'être très-utile aux avocats, auxquels il ne suffit pas de connaître le droit pour bien exercer leur profession, mais qui doivent en outre être versés dans la jurisprudence qui est le véritable complément des lois.

C. R.

127. DE L'ÉTAT DES SCIENCES ET DES INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES DANS LA LOMBARDIE.—Discours prononcé par l'abbé A. CESARIS, à la distribution solennelle des prix d'industrie, faite à Milan le 4 oct. 1824. (*Biblioth. Ital.*; janv. 1825, p. 95).

Nous avons cru devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs l'analyse de ce discours déjà ancien, parce qu'elle rappelle brièvement les titres des Milanais à la reconnaissance des amis des sciences et des lettres.

Dans ce discours, l'abbé Cesaris passe en revue les époques de l'histoire littéraire de la Lombardie, pour montrer comment les sciences concourent, lorsqu'elles fleurissent, au perfectionnement des arts et de l'industrie.

C'est l'Insubrie qui peut se glorifier des plus beaux génies de l'Italie. Virgile, les deux Pline, Catulle, et, dans les temps modernes, le Tasse, Maffei, Castiglioni, Parini, etc., y sont nés.

L'orateur rappelle que tandis qu'à Rome un décret de proscription frappait les philosophes et les rhéteurs, Milan cultivait

les arts et les sciences. Il cite une bibliothèque publique et des établissemens d'instruction publique gratuits destinés, du temps de Pline, aux enfans du peuple, établissemens d'as en grande partie à la générosité des habitans, parmi lesquels se trouvait Pline lui-même qui, par son testament, légua *in alimenta puerorum et puellarum plebis urbanae sestertia centum; in tutelam bibliothecae sestertia centum*.

Une députation milanaise fut envoyée au consul romain Symmaque pour lui demander un professeur de rhétorique. La providence destina le grand Augustin aux nobles fonctions du professeur. Il fut ensuite le disciple de l'évêque Ambroise.

A cette occasion, l'orateur fait observer qu'à l'endroit où la *Vettabia* traversait l'ancien fossé, on voyait encore il y a quelques années les restes de la tour dite de l'Empereur et du palais contigu où demeura et enseigna Augustin. En 1213, après plusieurs siècles de barbarie et la chute de Barberousse, Oldrado de Lodi, podestat de Milan, érigea aux lieux où l'on voit aujourd'hui les archives publiques, le nouveau palais. Il y installa les tribunaux, ainsi que les professeurs qui s'illustrèrent par leur science et par la généreuse protection qu'ils trouvèrent auprès des Visconti et des Sforce. En 1380, on transféra dans ce palais les écoles palatines; plus tard on créa de nouvelles chaires.

Lors de la découverte de l'imprimerie en Allemagne, la Lombardie s'empressa de mettre à profit cette belle invention. Le premier livre grec a été imprimé sans contredit à Milan. Ce sont les Milanais qui ont fondu les premiers caractères hébreux, et exécuté la première édition hébraïque des codes sacrés, dans la seigneurie des marquis de Soncino. Aucun ouvrage publié en Italie, ne l'emporta, pour la correction et l'élégance des caractères, sur les premières éditions des classiques publiées à Milan.

L'orateur jette ensuite un coup-d'œil sur les institutions ou établissemens de bienfaisance de St-Charles Borromée et du cardinal Frédéric, son généreux émule, fondateur de la bibliothèque Ambrosienne et des écoles de St-Alexandre, qu'a ensuite richement dotées le patrice Arcimboldi; il énumère aussi les œuvres du pape Pie IV, et de son successeur Pie V. Le premier a fondé le collège Ghislieri, et le second le collège

des jurisconsultes qui depuis long-temps fournit des archevêques à la ville de Milan, et des candidats aux plus hautes magistratures civiles et judiciaires. C'est de ce collège que sont sortis ces généreux patriciens qui, avec le savant Argelati et le docte Muratori, ont formé la célèbre Société Palatine.

Arrivant à l'époque actuelle, l'orateur cite la protection dont les sciences, les lettres et les arts ont joui dans la Lombardie, sous le règne de Marie-Thérèse, et qui se continue sous ses successeurs.

C. R.

128. STATUTO DELLA CASSA UNITA DI RESPARMIO, etc. — Statuts de la Caisse d'épargne, d'assurance et d'encouragement pour les duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalla. 76 p. in-8°. Parme, 1828. (*Annali univers. di Statistica*; janvier 1829, p. 37.)

Ces statuts, qui sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier de cette année, établissent trois modes distincts de secours communs, savoir : les assurances d'épargnes, les assurances de pensions aux veuves et aux orphelins mineurs, et celles contre les dommages causés par la grêle; suivent les encouragemens destinés à l'industrie manufacturière et commerciale, et à l'agriculture, au moyen de capitaux.

Nous porterons principalement notre attention sur l'assurance de pensions aux vieillards, aux veuves et aux orphelins mineurs. Cette assurance est un véritable contrat aléatoire calculé sur les probabilités résultant des tables mortuaires. L'opération se réduit à un contrat viager, qui s'exécute successivement, et dont les chances sont favorables tantôt à l'assureur, et tantôt à l'assuré. Pour bien concevoir ces résultats, il faut savoir que la Caisse n'assure des pensions que depuis l'âge de 21 jusqu'à l'âge de 50 ans.

Le droit à une pension déterminée s'acquiert au moyen d'une rétribution annuelle, qui est payée depuis la 21^e jusqu'à la 50^e année, avec une augmentation progressive de 5, de 8, de 15 et de 20 centimes par mois, lorsque les contractans sont âgés de plus de 21, 31, 41 et 46 ans.

De 20 à 50 ans on peut se faire assurer une pension qui est perçue en totalité après l'âge de 60 ans accomplis. Si l'assuré meurt avant d'avoir atteint sa 60^e année et dans les premières

dix années du contrat, ses héritiers ne peuvent réclamer ni indemnité, ni restitution. Si, au contraire, l'assuré meurt avant d'avoir atteint l'âge de 60 ans et dix ans après le contrat, ses descendans ou ascendans, en ligne directe, reçoivent de la Caisse une indemnité égale à la moitié des sommes que l'assuré a payées après la 10^e année échue depuis le contrat.

Tout assuré qui cesse de payer la rétribution convenue pendant une année entière, est déchu de ses droits à la pension et à la restitution des sommes qu'il a déboursées. Si le retard apporté au paiement de la rétribution mensuelle ou trimestrielle, ne dépasse point l'année, on le compense par un intérêt proportionnel, à raison de 1/2 p. 0/0 par mois. Si l'assuré cesse de payer la rétribution annuelle 10 années après le contrat, il a droit à la restitution des rétributions annuelles qu'il a payées après la 10^e année échue, déduction faite d'un 10^e pour frais d'administration. Si, par suite de malheurs graves et indépendans de sa volonté, l'assuré ne pouvait continuer le paiement annuel de la prime stipulée, l'administration se réserve de prendre en sa faveur toutes les mesures que pourra réclamer l'humanité.

Les principes qui régissent les pensions assurées aux vieillards, s'appliquent également à celles des veuves et des orphelins mineurs; dans ces deux cas, l'assureur est considéré comme le mari de la veuve, ou comme le père des orphelins. L'article 84 des statuts, qui est relatif à ces sortes de pensions, nous a frappé: il porte que les enfans d'un homme qui s'est suicidé, qui a été tué en duel, ou en commettant un délit, ou que les tribunaux ont condamné à la peine de mort, n'ont droit ni à la pension, ni à la restitution des primes payées, sauf les cas spéciaux dans lesquels l'administration croirait devoir faire une exception. Nous pensons que, si la plus barbare des confiscations pouvait avoir lieu, un code pénal aurait seul le droit de l'établir, et jamais une clause d'un contrat d'assurance.

Les articles 96, 97, 98 et 113 des statuts sont relatifs aux encouragemens destinés à l'agriculture, au commerce et aux manufactures; ils portent que, pour encourager l'agriculture et l'industrie manufacturière et commerciale, l'établissement fournira des capitaux aux propriétaires, aux manufacturiers et aux négocians qui pourront les garantir par des hypothè-

ques sur des immeubles, ou par la cession de créances hypothécaires. Ils paieront un faible intérêt, et jouiront d'un long délai pour le remboursement. L'établissement fournira aussi des capitaux pour de grandes améliorations agricoles d'une utilité générale, et pour le perfectionnement ou pour la création de manufactures qui emploieraient, comme matière première, les produits dont abonde le sol de l'Italie. Il favorisera les progrès de l'agriculture et des arts mécaniques en propageant les lumières, et donnera des secours aux négocians d'une probité reconnue qui auraient été victimes de grands malheurs.

C. R.

129. I. NOTICES STATISTICHES SUR LA PROVINCE DE VICENZA. 5 cah., grand in-4°. Padoue, 1823-1825; impr. de la Minerve. (*Bibl. Ital.*; n°s CXXI et CXXII, janvier et février 1826, p. 184.)

130. II. NOTIZIE STATISTICHE DELLA R. CITTA DI VICENZA, etc. — Notices statistiques sur la ville de Vicence. 4 cah. grand in-4°. 1820-1822. (*Ibid.*)

Les notices sur la statistique de Vicence et de sa province sont le fruit des travaux réunis de plusieurs personnes qui dirigent les diverses branches de l'administration publique. Chacun a contribué à cette belle entreprise en raison de ses connaissances, et a garanti, pour ainsi dire, les articles de ces notices en y attachant son nom. Parmi les fonctionnaires qui encouragent ce travail, nous voyons le respectable évêque de Vicence, Monseigneur Jos. Marie Peruzzi. L'ouvrage est dédié au délégué de la province, Marc Antoine Pasqualigo, également actionnaire.

Les auteurs de ces notices ont préféré employer, autant qu'il a été possible, la méthode des tableaux; cette méthode, outre qu'elle épargne beaucoup de discours, facilite les comparaisons et rend visibles les erreurs.

Le travail statistique relatif à la ville de Vicence est complet. Celui qui a pour objet toute la province de Vicence n'est pas encore achevé, mais mérite de l'être. Les auteurs ont déjà établi plusieurs bases sur la topographie et la population. Lorsque ce second travail sera achevé, nous donnerons l'analyse

de tout l'ouvrage. La population de la ville et des bourgs de Vicence est annoncée comme il suit :

Mâles	11,332
Femelles	14,531
Enfans	3,134

Cette distinction n'est pas exacte, puisque les enfans sont ou mâles, ou femelles. Il eût été très-utile de dire pourquoi le nombre des femmes dépasse sensiblement celui des hommes, car cette supériorité ne peut s'expliquer ni par les rapports des naissances, ni par ceux des décès, qui sont établis de la manière suivante :

Naissances	{	mâles.....	616
		femelles.....	603
Décès	{	mâles.....	719
		femelles.	770

Selon l'auteur, les progrès des sciences économiques et statistiques sont :

Plus grands dans le royaume Lombardo-Vénitien ;

Moyens dans le royaume des Deux-Siciles ;

Plus petits dans la Toscane ;

Nuls dans les autres états de l'Italie.

Classification contre laquelle la Toscane aurait droit d'élever des réclamations.

131. **BLICKE AUF BOSNIEN, RASCIE, etc.** — Coup-d'œil sur la Bosnie, la Rascie, l'Herzegewina et la Servie ; par le baron de ZEDLITZ. Gr. in-8° ; prix, 12 gr. Berlin, 1829 ; Voss. (*Blätter für Litterarische Unterhaltung* ; sept. 1829, n° 223.)

Cet ouvrage, écrit à l'occasion de la dernière guerre de la Russie contre les Turcs, n'est qu'une compilation extraite des ouvrages modernes sur la géographie et la statistique des diverses contrées de l'Europe, et ne contient rien de nouveau.

132. **I. ESPOSIZIONE DELLE CAUSE POLITICHE.** — Exposition des causes politiques qui s'opposent aux progrès de l'agriculture dans la République des îles ioniennes, avec un appendice sur l'état passé et présent de l'administration publique dans ces îles ; par M. SALOMON de Céphalonie. 74 p. Bologne.

133. **II. PROGETTO DI UN CODICE COMMERCIALE.** — Projet d'un

Code de commerce et de navigation pour la République des îles ioniennes; par le même auteur. Un vol., 175 p. Bologne. (*Antologia, Giorn di Scienze*; juin 1830, p. 114.)

Le premier ouvrage de M. Salomon est divisé en deux parties. La première expose les lois, les usages et les habitudes contraires aux progrès de l'agriculture: tels sont la division irrégulière et trop multipliée des fermes; le droit de colonage qui rend le fermier indifférent à la bonne culture des terres et voleur; les marais et les étangs; le droit accordé à un ancien créancier de dépouiller tout tiers détenteur des biens de son débiteur, quoiqu'il y ait possibilité de paiement; les fiefs, les propriétés grevées de conditions; les fidéicommis; le droit de primogéniture; les majorats; la courte durée des baux à ferme; le défaut d'encouragement aux améliorations.

La seconde partie est consacrée au développement des moyens par lesquels on pourrait porter remède à un état de choses si défectueux.

Dans l'appendice, l'auteur établit une comparaison entre l'administration des îles ioniennes par le gouvernement de Venise, et le système d'administration actuelle. On y voit que Venise faisait subir aux habitans un joug insupportable.

Le projet de Code de commerce est un essai des meilleures lois et institutions commerciales des peuples civilisés, que M. Salomon a offert à la Chambre nationale qui l'a accueilli avec bienveillance, mais sans le mettre à profit. C. R.

134. NOTICE SUR LA VILLE D'ENOS.

Enos, Aenos, ville de la Turquie d'Europe, qui a été occupée par nos troupes, est située dans la Romélie; Sandjak à 13 lieues N.-O. de Gallipolli, et à 26 lieues S.-S.-O. d'Andrinople; chef-lieu de juridiction, sur le golfe de son nom, à l'extrémité d'une petite presqu'île très basse, latitude N. 40° 41' 58'', longitude E. 23° 38' 29''. Le port est sûr et commode, et on y fait un commerce assez considérable en laine, poil de chameau, coton, cuirs, safran, soie, cire, cuivre et crins; plus de 300 petits bâtimens remontent par la Maritza jusqu'à Andrinople, ou se rendent dans tous les ports de la mer de Marmara et de l'Archipel. Population, 7,000 habitans. Le lac

Bori-Corfouzi est très-poissonneux : on y pêche surtout beaucoup d'anguilles. (*Journ. d'Odessa* ; 19/31 oct. 1829, p. 366.)

135. SUR LA TRIBU DES PLAUS (Inde).

Parmi les tribus indiennes qui, à l'occasion des derniers événemens militaires, ont plus particulièrement fixé l'attention de l'observateur, se trouve celle des *Plaus*, qui habite un district situé au nord-est de Pégou, appelé Thaum-Pe par les Indigènes, et Tout-Su par les Birmans, à l'époque de la conquête qu'en firent dans le temps ces derniers. Ce district est situé à 25 ou 30 journées de marche au nord-nord-est des Tougo, et sur les confins de Siam et de Laos. Sa capitale, qui porte le même nom que le district, est située à environ 40 milles des montagnes, et par le 19° degré de latitude septentrionale. Les Plaus forment un peuple distinct des Siamois et des Birmans, ainsi que des tribus voisines, dont ils diffèrent sous les rapports essentiels du langage, des traits et du caractère. Ils sont plus petits et moins robustes que les Birmans, et ressemblent plus aux Chinois qu'à aucun autre peuple. Leur habillement tient plus aussi du costume Chinois. Comme les Birmans, ils portent les cheveux tressés en forme de nœud ; et sont tatoués comme ces derniers et les Laos. De même que les premiers encore, ils passent de petits cylindres de bois ou d'argent dans des trous dont sont percés les lobes de leurs oreilles. Leurs vêtemens sont assez généralement piqués ; usages qui, disent-ils, rend nécessaire la rigueur de leur climat. Les *Plaus* sont d'une humeur enjouée, de mœurs simples, adonnés à l'agriculture et au commerce, et d'un caractère très-peu guerrier ; c'est pourquoi ils ont été aisément subjugués par les Birmans et les Péguins, pour lesquels, toutefois, ils ont un profond mépris, et à la domination desquels, lorsqu'elle devient importune ou oppressive, ils se soustraient en se retirant dans les épaisses forêts et les montagnes.

Les Plaus professent les dogmes de Buddha. Comme les Buddhistes, ils brûlent leurs morts. Ils ont néanmoins des usages qui leur sont particuliers, et dont leurs mariages fournissent un exemple. Dans les Thaum-Pe, les femmes ne vivent point enfermées ; c'est pourquoi les jeunes gens peuvent adresser, en personne, leurs hommages à celles dont ils cherchent l'alliance. Un jeune homme suppose-t-il que la jeune fille qu'il

aime approuve ses vues sur elle, il saisit une occasion favorable pour placer devant elle son bracelet. Si elle ramasse le bracelet, l'amant tient sa recherche comme agréée, et s'efforce immédiatement d'obtenir le consentement des parens. Celui-ci est suivi d'un repas dont les principaux mets consistent en volaille, viande de buffle et de vache, venaison et autres espèces de gibier, chair de singe et de *gros rats* qui se trouvent sous les racines du bantbou dont ils se nourrissent. La fête, qui dure un ou plusieurs jours, suivant la fortune des parties, se termine par de copieuses libations d'une liqueur forte qui s'obtient d'une distillation de riz par un procédé à peu semblable à celui par lequel les Chinois distillent les samsou. Chez ce peuple le mariage n'étant considéré que comme un contrat civil, n'exige point, pour sa célébration, le concours spirituel d'un prêtre. Au surplus, il est absolument interdit aux prêtres de Buddha de parler à une femme, et même de se trouver dans sa compagnie. Lors de la cérémonie quelque personne âgée présente à chacune des parties contractantes une coupe remplie d'une liqueur faible, en adressant certaines invocations aux divinités et aux génies bienfaisans, pour qu'ils leur soient propices; et lorsque les conjoints ont vidués leurs coupe, il leur lie les bras au poignet au moyen d'un mince cordon, ce qui termine la cérémonie. — La province des Thaum-Pe est gouvernée par un chef birman qui réside dans la capitale, laquelle est fortifiée et contient environ 5000 habitans. — Le pays est plat et passablement découvert. Il produit du riz en quantité suffisante pour la consommation du district, et abonde en troupeaux de bétail; on y trouve aussi un nombre considérable de petit chevaux. Les Plaus emploient des buffles aux travaux de l'agriculture. — Le Thaum-Pe est extrêmement riche en productions végétales. Il y croît plusieurs espèces de coton, l'une desquelles paraît être le coton brun ou coton nankin. Les Plaus cultivent aussi le thé; ils en confisent les feuilles. Ils possèdent deux sortes d'indigotier; l'indigotier rampant et le véritable indigotier. Ils font un trafic considérable de laque en bâton, et élèvent des vers-à-soie. Leurs forêts renferment nombre d'arbres précieux par leur propriétés; mais le manque de moyens de transports rend inutile cette source de richesses. Les produits minéraux des montagnes trouvent un débouché plus facile. On rencontre l'or dans les

sables des cours d'eau des montagnes. Le fer y est en abondance; les habitans le fondent, et en fabriquent des sabres, des couteaux et des ustensils. L'étain, après avoir disparu du nord de de Tavai, se présente de nouveau ici; on le trouve en quantités considérables et sous la forme d'un beau sable noir dans le lit des rivières. Mais les mines les plus productives sont celles de plomb; et c'est, dit-on, de ces mines que toutes les armées birmanes tirent leurs approvisionnemens en ce genre. — Le minerais s'obtient en pains; mais on ne sait pas dans quel état de combinaison. L'exploitation des mines est assez pénible: les Plaus ne connaissent point l'usage des galeries horizontales; ils se bornent à creuser des puits profonds jusqu'à ce qu'ils arrivent aux veines. La valeur des exportations qui se font de ses mines à Rangoon, est évaluée à 120,000 roupies; nul doute que ce produit ne put être considérablement augmenté. — Les Plaus remportent de Rangoon et autres ports birmans, du sel, des noix d'areca, du poisson salé, des draps larges, des étoffes de laine, de la poterie et des épices. Le Thaum-Pe entretient aussi des relations commerciales avec la Chine. Des marchands des districts frontières de ce dernier empire y portent des épices, y compris le clou de girofle et la muscade, de la soie, des draps, des étoffes de laine, des couleurs du papier, de la couteillerie et autres articles, et prennent en échange des productions du pays; ils arrivent chaque année en caravanne composée, par fois, de mille individus bien armés; les marchandises sont transportées à dos d'âne et de cheval. (*Gouvernement Gazette* (de Calcutta); 16 mars 1826. — *Galignani's Messenger* (Paris); 16 sept. 1826.)

136. MIRAGE DE L'INDE CENTRALE.

Ce n'est que dans la froide saison que le *mirage* est visible. Ceux qui séjournent à Maroo l'appellent *See-kote*, ou châteaux dans l'air. Au fond du désert, vers l'Ouest, les bouviers et les voyageurs l'appellent *Chittram*, la peinture; tandis que dans les plaines de Chumbul et de Jumma, ils lui donnent le nom de *Dessasur*, le présage du quartier. Cette déception d'optique a été remarquée depuis les temps les plus reculés.

La première fois que nous fûmes témoins de ce phénomène, nos yeux étaient captivés par une haute muraille de fumée

blanchâtre qui semblait tenir à l'horizon, ou en sortir. Par degrés, cette masse épaisse devint plus transparente et prit un caractère de réflexion et de réfraction. Des arbustes paraissaient des arbres. Le nain *Khyre* avait l'air d'être dix fois plus gros que le gigantesque *Aml* des forêts. Un rayon de lumière rompit soudain la ligne de continuité de cette barrière de fumée, et comme si elle était touchée par la baguette d'un enchanteur; des châteaux, des tours et des arbres se trouvaient réunis, et ombragés en partie par un feuillage magnifique. Chaque variation dans la lumière en produisait dans le *Chitram* qui, au lieu de la muraille épaisse qu'il avait d'abord fait voir, s'était ensuite réduit en une membrane mince et transparente, brisée en mille pièces dont chacune formait une monstrueuse lentille; jusqu'à ce qu'à la fin, la puissance active du soleil fût disparaître la vision : les châteaux, les tours et les arbres se fondirent, comme les enchantemens de Prospero, en air subtil.

J'avais cru long-temps que la nature du sol était pour quelque chose dans ce phénomène d'illusion, surtout à raison de ce que le *Chitram* du désert se voit principalement sur ces plaines immenses de *Sagi* ou plante alcaline, de laquelle par incinération les naturels font la soude, dont la base est reconnue maintenant pour être métallique. Mais j'ai remarqué depuis cet effet sur toutes les espèces de sols. On peut en conclure que ces terres, couvertes d'incrustations salines, doivent augmenter l'effet de l'illusion. Mais la différence entre le *Schrab* ou le *Chitram*, et le *See-kote* ou le *Dessasur*, c'est que le dernier n'est jamais visible que quand il fait froid, lorsque les vapeurs grossières ne peuvent s'élever; et que la raréfaction qui donne l'existence à l'autre, détruit celle-ci, toutes les fois que le soleil atteint 20° d'élévation. Un vent violent est également contraire à ce phénomène, et l'on remarque généralement qu'il veut de l'ombre, et qu'il présente toujours une ligne étendue soutenue par le point le plus élevé d'un bosquet ou d'un village, comme s'il avait besoin d'un appui. La première fois que je l'examinai, c'était dans le pays de Jeipoor. Aucun de nous ne l'avait vu dans les provinces anglaises. Il offrait la représentation d'une ville immense entourée de murailles et de bastions; et nous ne pouvions croire nos guides lorsque nous parlant du *See-kote*, ils nous assuraient que ce n'était tout simplement que des châteaux

en l'air. Je n'ai aperçu depuis qu'une seule fois cette scène de panorama ; on ne peut rien imaginer de plus admirable.

C'était à Kota , à l'instant du lever du soleil , et pendant que je me promenais sur le toit en terrasse de la maison de campagne que j'habitais. Comme je regardais la chaîne basse des montagnes qui bornent la vue au Sud-Est, les montagnes paraurent se mouvoir et s'effacer d'une manière onduleuse et tournoyante le long de l'horizon. Les arbres et les habitations paraissaient beaucoup plus grands que nature , et tout semblait un enchantement. Quelques minutes se passèrent avant que je pusse m'expliquer ce phénomène ; je pensai enfin que les masses flottantes du *mirage* , qui avaient atteint leur forme la plus atténuée , et se trouvant portées par un courant d'air tempéré , s'étaient élevées au-dessus des sommets et des flancs des montagnes , tandis que lui-même étant imperceptible , leur donnait l'apparence du mouvement.

Mais quoique cette scène fût nouvelle et agréable pour moi , elle n'avait pas l'éclat de celle de ce matin , et je n'ai rien vu de semblable qu'une fois. Ce fut à Hissar où j'allais voir un ami intime , parti , hélas ! pour un meilleur monde. Son caractère honorable et actif m'avait excité à entreprendre ce voyage. Ce fut sur la terrasse de la maison de James Lumsdaine , bâtie au milieu des ruines du château de Feroz , au centre d'un vaste désert , qui n'a que des lions pour habitants , que je fus témoin de la plus parfaite représentation de ce phénomène. Que le lecteur s'imagine être au sein d'un désert uni , où rien ne puisse gêner la vue ; que l'horizon soit borné par une haute montagne noire qui l'enveloppe de tous côtés ; qu'il guette le premier rayon de soleil qui dardera sur cette barrière , et tout d'un coup , comme par un effet magique , il la verra se transformer en mille formes fantastiques , ici en une fortification crénelée et lézardée , ici en une tour , là en une arche ; ces objets se mêlant , se confondant , et produisant plus de variations qu'un *Kaléidoscope* , jusqu'à ce que cette fabrique digne des fées se dissipe. Cette vision avait ici le nom emphatique de *Hurchund Raja ca poori* , ou la ville du Rajah Hurchund , célèbre prince du siècle d'airain chez les Indiens. Le pouvoir de réflexion que présente ce phénomène ne peut mieux s'expliquer qu'en admettant que c'était la très-ancienne ville Aggaroa , qui est éloignée

de 13 milles, et dont les forts et les bastions étaient sous mes yeux.

Donc la différence entre le *mirage* et le *See-kote*, c'est que le premier se montre sous une forme horizontale, le second sous la forme verticale; dans le second, également, il existe un contraste avec le premier: c'est que son maximum de transparence est le dernier degré de son existence. A ce degré, il n'y a que des yeux accoutumés à ce phénomène qui puissent l'apercevoir. J'ai traversé les plaines de Meerut avec un ami qui a demeuré 30 ans dans l'Inde, et qui ne voyait pas un *See-kote* alors sous nos yeux; en effet, l'illusion était tellement complète, que nous seuls vîmes la ville et le fort qui était encore plus près. Monge rapporte d'une manière philosophique ce phénomène dans la campagne de Napoléon en Égypte; et le D^r Clarke le décrit parfaitement dans son voyage à Rosette. Les dômes, les tours et les bocages se voyaient réfléchis sur la surface embrasée de la plaine qui ressemblait à un lac immense, s'étendant entre la ville et les voyageurs. C'est en relisant ce récit qu'un critique a corrigé la traduction fautive des Septante, et s'en est occupé en outre dans une revue des voyages de Lichtenstein dans l'Afrique méridionale, où il décrit exactement notre *See-kote*, sa puissance d'agrandir et de réfléchir, dont il donne une preuve singulière. En effet, quiconque remarque, lorsqu'il se trouve en mer, le phénomène atmosphérique de ces latitudes méridionales, sera frappé de la difformité des objets, lorsqu'ils passent à travers ce médium; ce que les navigateurs appellent banc de de brouillard, est le premier degré de notre *See-kote*. Je l'observai ici en me rendant chez moi, mais plus particulièrement à mon passage..

Environ à six heures d'une soirée sombre, tandis que nous étions balancés sur l'Océan, j'aperçus un navire s'avancant à toutes voiles sur nous, si distinctement que je donnai l'alarme dans l'attente d'un choc; autant que je puis me le rappeler, le pilote changea à l'instant de direction, et dans une seconde, on n'aperçut plus de navire. On se moqua de moi. Selon l'opinion des officiers expérimentés qui étaient sur le pont, j'avais vu fuir le bâtiment hollandais, et je crus que c'était réellement une vision de mon imagination; mais maintenant je demeure convaincu que c'était ou la réflexion de notre propre navire

dans un nuage passer de cette vapeur, ou un objet plus éloigné qu'il y était retracé. — Col. Tod's *Rajast'han*. (*Asiatic Journ.* sept. 1829, p. 326).

137. NOTES OU RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA CHINE. — Instructions que les subrécargues ou facteurs des nations européennes ou étrangères, résidant à Canton, sont obligés de donner aux commandans ou capitaines des bâtimens de leurs nations, lorsqu'ils arrivent en Chine.

Voici la traduction de la circulaire que la factorerie de la Compagnie des Indes, résidant à Canton, a adressée au capitaine Alexandre Dobie, commandant du vaisseau Mysore sous pavillon anglais, venant du Bengale.

Au capitaine Alexandre Dobie, commandant le vaisseau anglais Mysore.

Monsieur,

Comme le gouvernement chinois nous a rendus responsables de la conduite de tous les Anglais qui viennent trafiquer à Canton, et comme les instructions des directeurs de la Compagnie des Indes et les actes du parlement nous autorisent à employer les voies répressives contre tout Anglais qui pourrait nous compromettre envers le gouvernement chinois, nous avons jugé à propos de vous donner les ordres suivans,

Il n'est permis, ni à vous, ni à vos officiers, ni à l'équipage du navire, de chercher à frustrer la douane du port de Canton, des droits qu'elle est autorisée à percevoir sur les marchandises qu'on y débarque. Des fraudes de ce genre ont déjà exposé à de graves dangers la Compagnie des Indes orientales. L'intérêt des marchands Hong a été une fois gravement compromis, par suite d'une confiscation de camelot qu'on avait tenté d'introduire en fraude. Et en ce qui concerne les individus qui ont reçu l'autorisation de commercer en qualité de francs navigateurs avec les Indes orientales, et qui, comme tels, ne sont point assujettis aux réglemens relatifs à la contrebande, l'ordre sera donné de les diriger vers l'Angleterre; et les individus qui, étant sujets anglais, n'auraient pas reçu l'autorisation de demeurer en qualité de marchands francs dans l'Inde, seront immédiatement renvoyés en Angleterre.

Les subrécargues recommandent ensuite au commandant du

Mysore de ne point permettre aux gens de l'équipage d'aller à la chasse, tandis qu'il se trouvent sur le fleuve Pe-Kiang, parce que s'il arrivait quelqu'accident à des Chinois, le commerce pourrait en souffrir gravement.

Le commandant devra aussi, pour le maintien du bon ordre et de la discipline, défendre à ses gens de se rendre le dimanche dans des bateaux chinois à Whampoa.

Il faudra qu'il empêche ses gens de se rendre à Canton, et pour que l'équipage ne souffre point de cette mesure, les *compradores* porteront à bord du bâtiment tous les objets dont il pourra avoir besoin.

Suivent quelques dispositions de la législation criminelle des Chinois.

Les factoreries sont des habitations et des magasins qui s'élèvent sur la rive gauche du fleuve de Canton. Les factoreries forment les faubourgs de cette célèbre cité de l'empire Chinois. Elles sont occupées par les facteurs, subrécargues et secrétaires des nations étrangères qui envoient, chaque année, en Chine leurs vaisseaux pour la vente des cargaisons, mais principalement pour l'achat des productions de la Chine.

Il y a à Canton dix factoreries étrangères appartenant aux nations suivantes : la Hollande, l'Angleterre, l'Autriche, l'Amérique, l'Espagne, l'Arménie, la Suède, la Prusse, la France, le Danemark.

Dans l'année 1823, lorsque M. Martucci, qui a communiqué ces documens au journal italien, a quitté une seconde fois la Chine pour retourner en Europe, il n'y avait que six factoreries qui fussent en activité, savoir : celles de l'Angleterre et de l'Amérique, pour des affaires d'une haute importance; celles de la Hollande, de l'Autriche, de l'Espagne et du Danemark, pour recevoir un ou deux bâtimens par an; ensuite la France a rétabli sa factorerie, qui était restée fermée depuis la révolution.

La Cour des directeurs, établie à Londres, est composée de 24 directeurs qui, répartis en divers comités, traitent toutes les affaires de la Compagnie des Indes orientales.

A côté de la Cour des directeurs, il y en a une autre qui porte la dénomination de Cour des propriétaires, c'est-à-dire d'associés ou de capitalistes proprement dits.

Dans les discussions relatives aux affaires de la Compagnie des Indes, les propriétaires ont un nombre de votes plus ou moins grand, suivant qu'ils sont plus ou moins intéressés dans les capitaux de la Compagnie.

Les marchands fidéjusseurs ou cautions, nommés en langue chinoise Hong (négocians unis), sont 12 négocians chinois nommés par l'empereur. Ils répondent au gouvernement de toutes les personnes étrangères ou de tous les étrangers qui trafiquent en Chine. Les étrangers ne peuvent, sans l'autorisation des négocians Hong, acheter, vendre et demeurer à Canton. Les Hong répondent aussi aux étrangers, de tous les Chinois avec lesquels ils font des affaires.

On entend par navigateurs francs ceux que la Cour des directeurs a autorisés à faire un voyage aux Indes ou en Chine, pour affaires de commerce. Cette autorisation est appelée permission de franc navigateur.

Les francs marchands sont des sujets anglais que la Cour des directeurs a autorisés à s'établir aux Indes, seulement pour s'y livrer aux affaires commerciales; et cette autorisation est appelée permission de franc commerçant. (En Chine, la Compagnie des Indes n'admet que des sujets anglais qui se trouvent à son service).

Bocca Tigris est l'embouchure du fleuve Pe-Kiang ou de Canton. Elle est défendue par des fortifications sur les deux rives du fleuve. En montant le fleuve vers le nord, on trouve à 80 lieues de la Bocca Tigris, sur la rive orientale, Canton. Les Portugais ont donné le nom de Bocca Tigris à cette embouchure, parce qu'une petite île, qui se trouve presque à l'entrée du fleuve, présente à une certaine distance la figure d'un tigre couché.

Whampoa est le lieu d'ancrage pour les bâtimens étrangers qui vont en Chine pour le commerce de Canton. Ce lieu d'ancrage tire son nom du village de Whampoa, situé sur une île du fleuve Pe-Kiang, à 12 milles au sud de Canton.

Les Compradores sont des marchands qui, avec l'autorisation du gouvernement, pourvoient les bâtimens étrangers et leurs équipages de tout ce dont ils peuvent avoir besoin, pendant leur séjour en Chine. (*Giornale Arcadico*; T. XXXVII, 1828, p. 182).

138. DOCUMENTS PUBLICS qui accompagnaient le message du Président au Congrès des États-Unis, en décembre 1829. *Rapport du Directeur général des postes, département du bureau des postes, 24 novembre 1829, au Président des États-Unis.*

M., j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport suivant sur la situation de ce département.

Le bureau général des postes a été établi le 26 juillet 1775. Il n'y avait alors qu'une seule ligne de postes, qui s'étendait depuis Falmouth, dans la Nouvelle-Angleterre, jusqu'à Savannah en Géorgie; et le directeur général des postes fut autorisé à établir telle route de poste qu'il jugerait convenable.

En octobre 1782, le directeur général des postes fut requis, par un acte du Congrès, de faire remettre une fois par semaine, toutes les lettres dans chaque bureau de poste; et par le même acte, il fut autorisé à se mettre en mesure pour faire porter par la malle des papiers-nouvelles.

Lorsque le gouvernement fédéral fut organisé d'après la constitution actuelle, en 1789, l'établissement de la poste fut revu et consolidé. Il n'y eut alors, et jusqu'à la fin de 1790, que 75 bureaux de postes dans les États-Unis; l'étendue des chemins de poste dans les États-Unis, en 1790, se monta à 1,875 milles. Maintenant le nombre des bureaux de poste est de 8,004, et les routes de poste comprennent 115,000 milles.

La première ligne des malles-postes dans les États-Unis fut établie en vertu d'un acte du Congrès, passé le 7 septembre 1785; elle s'étendait de Portsmouth, dans le New-Hampshire, à Savannah, dans la Géorgie. Alors la malle-poste parcourait 6,507,818 milles par an; et dès le 1^{er} janvier suivant, elle parcourut 6,785,810 milles. La totalité des milles parcourus par la malle-poste, les porteurs de lettres, à pied et à cheval, se monte à près de 13,700,000 milles par an.

La totalité de la somme des ports de lettres (la seule source de revenu pour ce département) a été, du 1^{er} juillet 1789, au 1^{er} juillet 1829, de..... 26,441,496 dollars.

Le montant total des dépenses de ce département, pendant le même espace de temps, a été comme suit :

Aux maîtres de poste..... 7,829,926 dall.

Dépenses éventuelles.....	806,967
Transport de la malle.....	16,052.513

24,779,486

Ce qui donne, dans le revenu, un bénéfice de..... 1,662,091 dollars.

Le revenu du département est composé comme suit :

Montant de plusieurs paiemens faits au trésor de 1789 à 1828.....	1,103,063 dollars
Montant des pertes pour le port de l'argent dans le même intervalle.	17,348
BALANCE, comme la démontrent les livres de ce département, au premier juillet 1829.....	541,680

1,662,091 dollars.

D'après cet état, l'on voit que ce département s'est toujours suffi à lui-même, et qu'il n'a reçu, à aucune époque, des fonds de la trésorerie pour le transport des malles-postes; mais qu'il a contribué à l'augmentation des revenus du gouvernement.

Les sommes payées à la trésorerie par les différens directeurs généraux des postes sont les suivantes :

Par Timothy Pichering, de décembre 1793 à mars 1796.....	47,499 dollars
Par Joseph Habersham, de juin 1796 à septembre 1801.....	363,310
Par Gideon Granger, de décembre 1801 à décembre 1813.....	291,579
Par Return J. Meigs, de mars 1814 à juin 1823.....	347,209
Par John Mac Lean, de juillet 1823 à décembre 1828.....	13..66

Qui produisent le total de..... 1,103,063 dollars.

Les frais de transport des dépêches, à raison des facilités plus nombreuses pour son service, avant le commencement de la présente année, du 1^{er} janvier au 1^{er} juillet 1829, ont excédé les frais de transport durant l'époque correspondante de l'année précédente, de 67,333 dollars; et les dépenses du département pendant le même intervalle, qui formait la première moitié de l'année courante, il n'y a pas eu d'augmentation dans les ports de lettres, qui eussent augmenté ses revenus, 68,681 doll. dans la proportion de 137,362 doll. pour l'année; l'excédant actuel des dépenses, cependant, dû à l'augmentation du revenu pendant la moitié de l'année qui finit au 1^{er} juillet 1829, ne se monte qu'à 49,778 doll. 55 c.

Les contrats pour le transport des dépêches dans les États d'Indiana, des Illinois, du Missouri, de Tennessee, d'Alabama, du Mississippi et de la Louisiane, et du territoire d'Arkansas, qui forment une section, expireront avec l'année courante. L'accroissement rapide de la population et des affaires, dans ces divisions du pays, ont nécessité des améliorations impor-

tantes dans la multiplicité, la célérité et la manière de transporter les dépêches sur les routes qui y conduisent; raison pour laquelle on a alloué des fonds lors du renouvellement des contrats.

Les lignes de diligences à quatre chevaux de poste seront également établies à partir du 1^{er} janvier prochain, pour aller trois fois par semaine, par les deux routes, entre Nashville et Memphis, dans le Tennessee. Cette amélioration a été jugée nécessaire pour conserver des relations régulières et assurées entre les États de l'Ouest et la Nouvelle-Orléans. Memphis étant un point sur le Mississippi, où les bateaux à vapeur peuvent se rendre dans toutes les saisons de l'année, on a cherché à étendre cette ligne à la Nouvelle-Orléans par les bateaux à vapeur, aussitôt que les moyens du gouvernement le lui permettront, et que l'intérêt public le réclamera. Pour rendre cette amélioration encore plus utile, on établira en même temps une ligne de coches qui partiront toutes les semaines de Florence, dans l'Alabama (où elle s'unira avec la ligne de Huntsville), pour Bolivar dans le Tennessee, point où elle fera sa jonction avec la ligne de Nashville à Memphis.

On a tellement amélioré aussi le transport des dépêches pour Indiana, les Illinois et le Missouri, que les lignes qui parcouraient trois fois la semaine les diligences, entre Louisville, dans le Kentucky, et St-Louis, dans le Missouri, se réuniront pour porter la correspondance et les voyageurs en deux jours de moins que dans l'état actuel; et continueront la ligne jusqu'à La Fayette, par-delà le centre du Missouri, dans le même temps qui est alloué maintenant pour se rendre à St-Louis. Une ligne de diligences, partant une fois par semaine, sera également mise en activité, le 1^{er} janvier prochain, de La Fayette à Independence, près des limites occidentales de cet État.

Ces améliorations, jointes à d'autres stipulées dans les contrats passés tout récemment, ajouteront 277,992 milles au transport annuel des dépêches par la voie des diligences.

Nonobstant le surcroît de dépenses qu'exigeront ces services additionnels, les nouveaux contrats ont eu lieu, avec la clause de toutes les nouvelles améliorations, moyennant la somme de 19,195 doll. 37 c. par an, de moins que la somme exprimée

dans les contrats qui viennent de finir, pour le transport des dépêches dans cette division. Les conditions avantageuses de ces contrats épargneront au département environ 25 0/0 sur le montant des services qui doivent avoir lieu. (*Niles Register*; 26 décembre 1829, p. 283).

139. EXPÉDITION COMMERCIALE AUX ILES SANDWICH.

En 1803, *Rives* (originaire de Bordeaux), encore enfant, servait à bord d'un navire américain qui vint toucher aux îles Sandwich où régnait alors *Tamméaméa*. La gentillesse et la vivacité du jeune Français plurent au monarque indien qui le retint à sa cour et le fit élever avec *Liolio* son fils. M. Rives devint bientôt le confident et l'ami du jeune prince, et fut dans la suite son secrétaire, son interprète et son médecin.

1819. — Liolio succéda à son père. Quelques années après il eut le désir de visiter l'Angleterre et la France; il fut accompagné dans ce voyage par la reine, quelques chefs de ces îles et M. Rives.

1823. — Liolio et son épouse succombèrent à l'influence du climat, peu de temps après leur arrivée à Londres. Toutefois le roi voulant récompenser les services de quelques-uns de ses amis, avait fait, avant de mourir, un testament, par lequel il légua 60,000 piastres à M. Rives. Ce testament, confié au gouvernement britannique, disparut ainsi que l'argent du défunt.

La frégate la *Bellone* fut désignée pour transporter aux Sandwich les restes des princes indiens et les personnes de leur suite. Le cabinet anglais profita de l'occasion pour envoyer un conseil à ces îles.

M. Rives, qui désirait depuis long-temps mettre la France en relation avec sa patrie adoptive se rendit, à Paris dans ce dessein. Il donna quelques notes sur le commerce des Sandwich et de la côte nord-ouest d'Amérique, s'offrit à servir de guide au navire le *Héros* dans ces parages, et chargea M. *Catineau-Laroche* de faire expédier un autre bâtiment directement pour l'île de *Wahoo* (1).

La fortune de M. Rives consistait en terres très-étendues

(1) *Wahoo*, que les indigènes écrivent *Oahu*, est l'île capitale de Sandwich. Le village où résident les autorités, se nomme *Hannaroora* ou *Honolulu*; c'est aussi le nom du port principal.

aux Sandwich, en une grande quantité de bois de Sandal et en sa créance de 60,000 piastres.

Tandis que M. *Rives* se concertait avec M. *Catineau-La-Roche* pour ouvrir au commerce français la route de l'Océanie, les ennemis qu'il laissait à bord de la *Bellone* travaillaient à ruiner ses projets. Ils persuadèrent à leurs crédules compagnons de voyage que M. *Rives* avait causé la mort de *Liolio*, et s'était enfin rendu en France avec ses trésors : de sorte qu'en arrivant aux Sandwich, les gens de la suite du feu roi furent les premiers à publier qu'il avait été empoisonné. Ce bruit produisit l'effet qu'on s'en était promis. Le nom de *Rives* fut abhorré, on rasa sa case, ses terres furent confisquées ; et les Américains enchevissant sur les Anglais par la haine qu'ils portaient au proscrit, trouvèrent moyen de se faire livrer la majeure partie de son bois de Sandal en paiement de prétendues créances. Le gouvernement s'empara du reste.

Avril 1826. — Cependant M. *Rives* partit du Havre à bord du *Héros*, et ce ne fut que dans un port du Mexique qu'il apprit l'état de ses affaires aux Sandwich. Pour lors l'expédition qu'il dirigeait se trouva convertie en un cabotage sur les côtes de la Californie : de là le fâcheux résultat de cette première entreprise.

Novembre 1826. — Quelque temps après, les trois mâts *la Comète* partit de Bordeaux pour transporter aux Sandwich une cargaison et les personnes nécessaires à la fondation d'un établissement agricole et commercial. M. *Imbert*, négociant d'Auxerre, était chargé du comptoir ; je devais particulièrement diriger les cultures. Nous étions accompagnés de six ouvriers, et le gouvernement nous avait chargé de trois missionnaires catholiques.

Avril 1827. — Pendant que nous étions en relâche à *Callao* (Pérou), l'indiscrétion d'un ouvrier rendit public le but de notre voyage. Un Anglais, capitaine de vaisseau au service du Pérou, ne manqua pas de profiter de cet indice pour seconder les vœux de ses compatriotes. Comme il était en relation avec les Sandwich, il nous annonça au gouvernement de ces îles et dépeignit toutes les personnes de l'expédition comme des prêtres travestis, munis des instructions de *Rives* et animés du désir de causer de grands troubles dans l'état.

Juin 1827. — Après avoir touché à Mazatlan (Mexique) où nous perdîmes M. Imbert et deux autres de nos compagnons, nous vîmes enfin jeter l'ancre devant *Honolulu*, capitale des Sandwich.

Nous ne pouvions arriver sous de plus mauvais auspices. M. Rives était devenu odieux aux naturels; les Anglais et les Américains redoutaient notre établissement. Mais nos ennemis les plus implacables furent des missionnaires moraves (venus des États-Unis), qui croyaient voir en nous autant de prédicateurs de la doctrine catholique.

Nous descendîmes cependant visiter les personnes les plus considérables de l'île, et toutes nous conseillèrent de nous rembarquer au plus tôt. Celles qui nous témoignaient le plus de bienveillance nous firent envisager qu'il y allait de notre sûreté: dans notre propre intérêt on ne pouvait nous accorder l'autorisation de passer la nuit à terre.

Quoique la conjuration parût universelle, les données que nous avions sur le pays nous inspiraient quelque confiance dans les indigènes. Nous nous appliquâmes pendant plusieurs jours à étudier leurs dispositions, et bien convaincus que nous n'avions à craindre aucune violence de leur part, nous résolûmes de nous affranchir de l'autorisation dont on nous faisait un épouvantail. Quelques matelots étrangers nous cédèrent leurs cases, et nous en prîmes possession sans que personne ne s'y opposât directement.

Mais dans un asile aussi précaire, privé par la mort de M. Imbert des ressources de son expérience, et par l'absence de M. Rives des valeurs dont il m'était débiteur, je me trouvai dans l'impossibilité de remplir complètement le but de ma mission. Bien que M. *Plassiard*, capitaine de la *Comète*, me pressât de prendre sa cargaison à mon compte, je crus devoir refuser des offres, avantageuses en toute autre circonstance.

Après avoir inutilement essayé de vendre au gouvernement indigène et aux commerçans étrangers, M. *Plassiard* partit pour la Californie le vingtième jour de son arrivée.

Au moment où la *Comète* se disposait à lever l'ancre, le gouverneur de l'île vint me prévenir que la reine lui avait ordonné de se saisir de notre capitaine, qui venait nous faire ses adieux, et de nous mettre à son bord. Nous fîmes prier la reine

de nous épargner ce déplaisir, demandant qu'il nous fût permis d'attendre le passage d'un autre bâtiment français. Un léger présent désarma son courroux, et la Comète mit à la voile.

Après le départ du navire, nous nous appliquâmes à étudier la langue indigène, et dès que nous pûmes nous faire comprendre sans le secours d'interprètes, nous eûmes détruit bientôt la prévention que les naturels avaient contre nous. Le roi fut un des premiers à nous accorder son estime.

Profitant du bon naturel de ce jeune prince, je m'attachai à gagner sa confiance. J'avais soin de le visiter de préférence à la campagne, et je l'accompagnais souvent dans ses voyages.

J'obtenais quelquefois de lui des concessions avantageuses; mais voyant que nos démarches étaient épiées par des gens qui trouvaient toujours moyen d'empêcher l'accomplissement de ses promesses, je le priai de les ratifier par écrit. Quoiqu'on pût faire pour révolter *Kanikeouli* (le roi) contre une prétention jusqu'alors sans exemple, je finis par obtenir une lettre qui me confirmait la propriété d'un terrain que j'avais moi-même désigné.

Octobre 1827. — Peu de temps après, le roi m'offrit de me céder (encore avec un titre écrit) un plateau de six lieues carrées dont j'admirais la fertilité. Mais il m'imposait la condition de ne pas appeler d'autres Français dans ses états et d'habiter l'île cinq années consécutives. On conçoit qu'un pareil marché ne pouvait me convenir.

Malgré la bienveillance du roi, nous avions à craindre que sa protection ne fût subordonnée à ma résidence à Wahoo. J'étais en effet le seul Français en rapports continuels avec lui; ses sujets s'étaient habitués à ne traiter qu'avec moi; d'ailleurs aucun de mes compagnons ne se sentait capable de soutenir les fatigues de ma grotesque ambassade. Cependant mon rôle était dispendieux; mes ressources s'épuisaient, et j'avais d'autres contrées à visiter. D'un autre côté, je ne pouvais laisser mes compatriotes à la merci de gens qui jusque-là s'étaient montrés si habiles à restreindre les bienfaits du prince.

Persuadé qu'un arrêté du conseil d'état (1) pouvait seul nous

(1) Je qualifie ici de *conseil-d'état* une assemblée présidée par le roi, composée des gouverneurs de tous les îles de l'archipel. Les consuls anglais et américain en font partie, sans avoir voix délibérative.

donner des droits incontestables, je sollicitai une assemblée des chefs. Comme le consul anglais avait des plaintes à porter contre les frères moraves ; que le consul américain désirait faire établir des douanes à Hannaroora (ce que je réussis à empêcher), et que d'autres comptaient sur notre expulsion, ma demande ne souffrit aucune difficulté.

Décembre 1827. — La petite Diète fut convoquée à Wahoo, et dès les premières séances il y fut arrêté que les Français résidant aux Sandwich y jouiraient de tous les privilèges accordés aux autres étrangers; seulement, on enjoignit à nos missionnaires de ne point exercer publiquement leur culte.

Janvier 1828. — Désormais sans inquiétudes sur le sort de mes compatriotes, je me fis autoriser à leur céder ma plantation, et je quittai les îles Sandwich pour me rendre au continent.

Le consul et quelques autres marchands américains sont encore aujourd'hui maîtres du commerce de ces îles, et nous avons appris à nos dépens avec quelle rigueur ils traitent leurs concurrents. Il n'y a point de maison anglaise; le consul de cette nation ne fait aucun commerce apparent, mais son intermédiaire est fort utile aux bâtimens de l'Inde qui viennent aux Sandwich placer leurs chargemens en échange de bois de Sandal qu'ils portent en Chine. Mais reprenons l'ordre des faits.

Octobre 1828. — En octobre 1828, un planteur hollandais et un Français (M. Giraud de Paris), passèrent des Indes à Wahoo, dans le projet d'y établir une indigoterie ; mais ils n'en obtinrent pas l'autorisation. Il fut déclaré (en conseil), que la culture de l'indigo serait contraire à la salubrité du pays. Nos deux spéculateurs quittèrent l'île sans avoir pu faire lever cet interdit.

Quelque temps après, un médecin allemand qui vint à Wahoo pour y monter une distillerie, fut encore plus maltraité et se trouva dans la nécessité de se défaire de son matériel. Les Américains en firent l'acquisition et confièrent la direction de la distillerie à l'un de nos compatriotes, le sieur Vignes, attaché à l'expédition française en qualité de tonnelier et cultivateur.

Novembre 1829. (Dernières nouvelles). — En ce moment, Vignes emploie à faire du rhum les cannes de sa plantation.

La fabrique paraît donner de grands bénéfices, mais il n'y participe point, et les Américains le traitent en journalier.

Les trois autres ouvriers français sont forgeron-serrurier-armurier, charpentier-ébéniste-tourneur, maçon-chaufournier, et tous un peu cultivateurs. Ils trouvent abondamment du travail et gagnent de bonnes journées.

Quant aux missionnaires, ils vivent retirés à l'extrémité occidentale du village d'Hannaroora. Ils enseignent la culture à quelques indigènes, et se soutiennent du produit de leur plantation. Ils ont encore fait bien peu de conversions; l'un d'eux vient de quitter Wahoo pour passer à *Manille*.

La position de nos ouvriers aux Sandwich paraît peu inquiétante pour le moment, puisque du moins ils y ont l'assurance d'une existence. Mais ils ne sont que les instrumens des Anglais et des Américains, qui exploitent à leur profit l'industrie française, tout en s'en disant les protecteurs. Que l'on y prenne garde, le sort de nos compatriotes est de rester dans cet état de dépendance sans jamais pouvoir en sortir : car dès qu'ils posséderont au-delà de leurs besoins, de chiens ils deviendront rivaux et seront persécutés.

Ainsi, tant que nous laisserons notre établissement dans l'abandon où il se trouve, nous n'en pouvons espérer la fin que l'on se propose d'une bonne colonie, savoir : un commerce avantageux pour la mère-patrie et le bien-être de ceux de ses enfans qui se sont dévoués à l'exil. Mais il est un moyen pour obtenir en peu de temps ces heureux résultats, c'est de procurer aux Français des îles Sandwich l'appui d'une autorité qui puisse du moins les mettre à même de faire des entreprises. A ce premier bienfait, le gouvernement pourrait ajouter le secours de quelques ustensiles propres à la fabrication de leurs produits : ce qui ne serait qu'une juste indemnité des souffrances et des privations de toute espèce qu'ont éprouvées ces malheureux.

La résidence d'un agent français aux Sandwich ferait de ce poste un point très-important, et aplanirait tous les obstacles que trouve notre commerce dans ces parages. Aussitôt que l'on saurait ces îles affranchies du monopole des Américains, de nouvelles communications s'établiraient entre les deux continents, et elles deviendraient bientôt le pivot de toutes les opérations. Les caboteurs du Pérou, de la Colombie, du Guatemala,

du Mexique, de la Californie, s'empresseraient d'y porter leurs riches cargaisons en échange des marchandises de la Chine, de l'Inde et de l'Europe. Alors le port d'Hannaroora serait un véritable entrepôt où chaque nation viendrait échanger ses produits contre d'autres mieux assortis à ses besoins. Nos bâtimens se rendraient directement à ce grand marché, y déposeraient leurs chargemens, qui seraient aussitôt enlevés par les petits navires des Amériques occidentales, et prendraient en retour des épiceries, soieries écruës, indigos, cochenilles, etc.

La France gagnerait à ce nouveau genre d'expédition un immense débouché au profit de sa manufacture : car elle obtiendrait ainsi, en échange de ses produits industriels, les denrées de la Chine et de l'Inde qu'aujourd'hui elle achète à prix d'argent.

P. DE MORINEAU.

140. NOTICE SUR LES ILES SANDWICH; par M. P. DE MORINEAU.

L'archipel des Sandwich est situé entre le 18° degré 30 minutes, et le 22° 15' de latitude septentrionale, et le 150° 30', et le 165° 28' de longitude occidentale. Il se compose de onze îles. Sept seulement sont habitées, savoir : *Oaihé*, *Mohié*, *Tahoulua*, *Molokai*, *Oahu*, *Atoai*, *Tailoa*. Les autres sont : *Onihaiü*, *Onokula*, *Lanaï* et *Onikakä*. *Oaihé*, la plus grande du groupe, a 90 lieues de circonférence.

État primitif. — A la fin du 18^e siècle, les îles Sandwich avaient chacune un gouvernement séparé. *Tamméaméa* était l'un des principaux chefs d'*Oaihé*. Ses qualités, tant physiques que morales, lui donnèrent un grand ascendant sur ses compatriotes, et le firent nommer roi. *Tamméaméa* conçut bientôt le hardi projet de soumettre à sa domination le groupe entier; il y parvint avec le secours de quelques Européens que le hasard avait jetés sur ces côtes. Le nouveau monarque ne chercha plus ensuite qu'à jouir du fruit de ces conquêtes et à consolider sa puissance. Il traita avec beaucoup d'égards les autres rois vaincus, et les admit à sa cour, ainsi que leurs familles. Il témoigna sa reconnaissance aux étrangers qui l'avaient secondé dans ses guerres, en les élevant aux premières dignités. *Tamméaméa* était juste dans son administration, et d'une extrême sévérité. Il construisit des forts, se procura de l'artillerie, créa une petite marine dont il donna le commandement à des blancs,

et se forma une garde équipée à l'européenne. Ce prince voyageait souvent dans les différentes îles de sa dépendance, mais il résidait ordinairement à Oaihé, et sur la fin de son règne à Oahu. Il décéda en mai 1819, et eut pour successeur Liolio son fils aîné. Liolio et Tamamalou son épouse, moururent à Londres en 1824.

Les Sandwich sont aujourd'hui gouvernées par *Kauikéouli*, dernier fils de Tamméaméa. Ce jeune prince est âgé de 13 ans (1827); il a déjà plus de 5 pieds de taille, et est d'une constitution robuste. Il est d'un caractère vif, léger, ouvert avec les personnes qu'il connaît; il passe même assez vite de l'indifférence à la familiarité. Il aime la mer, les armes, les chevaux; il est juste et généreux. Il sait lire et écrire sa langue, parle un peu l'anglais, et sait quelques mots d'espagnol. *Kauikéouli* a une très-haute opinion de la nation française: elle passe dans son esprit pour la plus vaillante du monde.

Administration.—On pourrait croire que le gouvernement des Sandwich est despotique: tout appartient au roi, il hérite de tout, dispose de tout. Cependant son pouvoir est limité, et des lois conservées par tradition représentent la constitution de ces îles.

Le territoire est divisé en petits États (cantons) qui sont confiés à des chefs. A leur mort, ces fiefs retournent à la couronne; le roi en dispose rarement pendant leur vie. Personne ne peut acquérir à titre successif; le roi ne peut pas vendre; il donne sans titre avec la plus grande facilité. Chacune des îles est administrée par un gouverneur dont la gestion paraît assez indépendante. Cependant, de temps à autre, le roi va visiter ses États, et on le reçoit partout en souverain; les gouverneurs viennent aussi à la capitale présenter leurs hommages à *Kauikéouli*, qui les traite avec beaucoup de distinction.

Le conseil d'état, présidé par le roi, se compose de tous les gouverneurs et de la reine *Tamanou*, veuve de Tamméaméa. Il s'assemble rarement, vu le peu d'affaires importantes et la difficulté d'en réunir tous les membres. En attendant la majorité du roi, qui aura lieu lors de son mariage, *Tamanou* a nommé un régent au jeune prince. Son choix est tombé sur *Bocki*, gouverneur d'Oahu. Avant l'avènement de Tamméaméa, la couronne était élective. Aujourd'hui elle est héréditaire de

mâle en mâle. Les indigènes seuls peuvent occuper quelque emploi dans le gouvernement, quoique l'on voie que Tamméaméa ait souvent dérogé à ce principe. Les affaires les plus ordinaires sont administrées par la reine, le régent et le gouverneur d'Oahu, toujours au nom du roi.

Les États-Unis d'Amérique, depuis 1821, et l'Angleterre, depuis 1824, ont des consuls aux îles Sandwich. L'autorité américaine ne se mêle guère des affaires du gouvernement que pour ce qui est relatif à son commerce. Le consul anglais, tout en ne négligeant point ses intérêts particuliers, est parvenu à avoir de l'influence sur l'esprit du jeune roi et du régent.

Quoique les lois et les institutions de Tamméaméa paraissent encore régir les indigènes des Sandwich, on remarque en tout un grand relâchement : ce qui peut être attribué à la division du pouvoir et aux innovations introduites par Liolio.

Depuis la mort de Tamméaméa, le siège du gouvernement a toujours été à Oahu. Cette île est d'une forme à peu près elliptique, elle a 35 milles de longueur sur 18 de largeur; elle passe pour la plus fertile du groupe. La petite ville d'*Honolulu*, près la baie de même nom, est la résidence des autorités indigènes et étrangères. Elle est située dans une belle plaine en face du port; ses rues, sans être alignées, sont régulières et propres; les cases sont construites avec une sorte d'élégance et couvertes en chaume. On y remarque une seule maison en pierres : c'est le palais du roi, qui fut construit en 1824 par deux matelots français, déserteurs du vaisseau *Le Colosse*.

Police.—Un petit chef indigène est spécialement chargé de la police d'Honolulu. Chaque nuit il parcourt les rues avec une patrouille, et fait emprisonner tous les gens qui troublent le repos public. Il est en outre chargé de la recherche des matelots déserteurs.

On voit aux Sandwich peu d'exemples de vol. Ce délit, lorsqu'il est commis au préjudice d'un étranger, est puni de la prison; mais si c'est au détriment d'un indigène, le coupable est dépouillé de tout ce qu'il possède : on incendie sa maison, on lui enlève ses vêtements, quelquefois on lui rase la tête et on le déporte sur une île déserte. Depuis la paix, il n'avait été commis de meurtre dans aucune de ces îles, lorsqu'en février 1827, un mulâtre chilien, qui se trouvait depuis peu à Oahu, fut tué

par deux Indiens à la suite d'une querelle. Ceux-ci effrayés de voir leur adversaire sortir un poignard, s'étaient saisis de son arme pour l'en percer. Dès le lendemain, la reine Tamanou fit pendre les meurtriers à des cocotiers qui sont au milieu de la ville d'Honolulu.

Cour du roi. — Lorsque le roi est à la ville, il occupe le plus souvent son palais. La cour de ce jeune prince est composée d'une quinzaine d'enfans de son âge, choisis par lui dans les premières familles de ses états. Kauikéouli traite ses courtisans en camarades plutôt qu'en sujets. Ils mangent avec lui et sont associés à tous ses plaisirs ; cependant ils se disputent à l'envi l'honneur de servir un si bon prince, et lui portent beaucoup de respect, malgré leur familiarité apparente.

Les plaisirs de la cour sont les courses de chevaux et les jeux de cartes, de dés et de boules, introduits par les Européens. A *Oao-la*, sa maison de campagne favorite, le roi a imité avec des pieux et d'autres bois la figure d'un navire : il y a placé des mâts, des cordages en aloës, et l'un de ses plus grands plaisirs est de faire gréer et dégréer son vaisseau par ses jeunes compagnons. Il commande au son du tambour. On ne voit point de femmes à la cour de Kauikéouli, quoique quelques-uns de ses amis soient déjà mariés. Le roi ne sort jamais à Honolulu sans être escorté d'une grande partie de sa cour et de dix à douze gardes. La reine habite séparément. Sa maison est composée d'au moins trente personnes de tout sexe. On y voit les veuves et les filles de plusieurs rois détrônés par Tamméaméa, et les anciens amis de ce héros.

Le régent a aussi sa cour, la plus brillante de toutes. Parmi plusieurs femmes de grande distinction, on y remarque trois des veuves du roi Liolio. La plupart des dames sont mises à l'imitation des dames anglaises. La régente avait accompagné à Londres la jeune reine *Tamamalou*.

Population. — Le climat des îles Sandwich est sain et agréable. La température moyenne de l'année est de 22° le jour, et 18° la nuit ; le thermomètre s'y élève rarement au-dessus de 25°.

Toutes les îles du groupe sont fort élevées. Oaïhé se distingue à plus de 30 lieues en mer. On remarque au pied de son principal pic un volcan considérable et sujet à de fréquentes éruptions, mais il jette ses laves à la mer. En général le sol des Sandwich est fort montueux, ce qui donne à ces îles un aspect

très-pittoresque et doit contribuer à leur salubrité. L'île d'Oahu présente un grand nombre de jolis plateaux qui se succèdent par échelons; quantité de ruisseaux les traversent en tout sens et forment en mille endroits de petites cascades. On peut évaluer la population de toutes les îles à 200,000 individus. Depuis 20 ans elle a déchu sensiblement. On compte à Oaïhé 50,000 insulaires. Il n'y a pas d'autre étranger qu'un vieillard anglais, établi dans le pays peu de temps après la mort du capitaine Cook. Oahu peut avoir 35,000 habitans. Trois ou quatre blancs seulement sont établis dans l'intérieur de cette île. Il est à remarquer que le nombre des femmes y surpasse de beaucoup celui des hommes: ce qui provient sans doute de la grande quantité de matelots que fournit le port d'Honolulu.

Environ 5,000 âmes forment la population de la petite ville d'Honolulu, y compris 160 à 170 étrangers, savoir: 8 Français, 40 Anglais, 50 Anglo-Américains, 1 Espagnol, 2 Allemands; le surplus se compose de nègres et de mulâtres. On compte à peine 100 enfans métis.

Les Sandwichois habitent ordinairement des villages d'une centaine de maisons; on y voit fort peu de cases isolées.

Les avortemens volontaires peuvent être regardés comme l'une des principales causes du décroissement de la population dans cet archipel. Les Indiennes y sont portées par la crainte de ne plus être recherchées par les étrangers.

Les Sandwichois (on les nomme le plus souvent *Kanakas*) sont d'une constitution robuste; ils ont les formes arrondies et les muscles moins prononcés que les indigènes d'Amérique. Leur taille, sensiblement au-dessus de la moyenne, est très-svelte dans les jeunes Indiens; mais en approchant de l'âge mûr, les hommes comme les femmes acquièrent ordinairement un embonpoint excessif. Les chefs sont les plus sujets à cette incommodité. On voit quelques insulaires estropiés par accident, même des nains, des bossus, mais en très-petit nombre.

Les Kanakas sont de couleur noisette, ont la physionomie douce, les traits assez réguliers, le nez court sans être trop épaté, quelquefois les lèvres un peu épaisses. Les femmes sont de taille moyenne, bien faites, et ont la figure délicate. Elles ont, ainsi que les hommes, les cheveux noirs et plats; les Indiens se les taillent en forme de chenilles de casque; les femmes

les laissent flotter : les plus élégantes portent des peignes d'ivoire, de baleine ou d'écaille.

Les indigènes de l'intérieur sont généralement mieux constitués que ceux qui habitent les ports fréquentés par les étrangers. On remarque aussi plus d'uniformité dans tous leurs usages. Les hommes à 14 ou 15 ans, et les femmes à 10 ans ont acquis le développement complet de leurs formes. Mais si les femmes sont si tôt nubiles, elles cessent promptement d'être mères, et sont moins fécondes qu'en bien d'autres contrées. On voit peu de familles nombreuses : elles se composent le plus souvent de quatre ou cinq enfans.

Naissances. — Une femme kanaka est-elle atteinte des douleurs de l'enfantement, elle se rend au bord de la source voisine, s'accouche, se délivre seule ; prend un bain, baigne aussi son enfant et le rapporte à la case. Le jeune Indien est déposé sur une nattes, et aucune espèce de vêtement ne gêne la liberté de ses membres. Aussitôt que le nourrisson peut digérer des alimens solides, sa mère lui donne à manger avec la bouche, exactement de la même façon que les pigeons appâtent leurs petits.

Tatouage. — Les mères se chargent de tatouer leurs enfans ; elles regardent que c'est un devoir important à remplir. Le tatouage de bas âge a pour but d'indiquer l'extraction de l'individu. Ces marques, qui nous semblent si bizarres, font d'abord connaître à quelle tribu, quelle famille appartient le jeune Kanaka, et plus tard, d'autres dessins servent à perpétuer un fait glorieux ou tout autre événement. Les naturels des Sandwich emploient pour le tatouage une noix brûlée, ou le charbon de coco : ces substances pulvérisées et introduites sous l'épiderme donnent une couleur bleuâtre. Les marques les plus ordinaires sont des raies en zig-zag sur les bras et les jambes. Beaucoup d'hommes de moyen âge portent à la poitrine ou sur un bras le nom de Tamémaméa. Les femmes ont toutes un damier autour de la jambe droite, et très-souvent l'intérieur d'une main garni d'étoiles, d'anneaux, de croissans et d'autres figures ; plusieurs même ont la langue tatouée. Les chèvres jouent un grand rôle dans le tatouage moderne ; beaucoup d'Indiens en ont de dessinées sur toutes les parties du corps et même sur le front, les joues et le nez. Du reste, cet usage commence à

s'affaiblir dans les îles Sandwich. Le roi n'est point tatoué, et les jeunes gens de sa suite ne le sont que fort légèrement.

Dans la seconde période de l'enfance, le jeune Indien accompagne son père aux champs et à la pêche : il aide sa mère dans les travaux du ménage.

Mariage. — Parvenu à l'adolescence, le Kanaka se choisit une compagne. Quelques guirlandes de fleurs, des fruits de la montagne sont les cadeaux de noces. La femme apporte en dot des chiens, des cochons, des nattes; le futur, aidé de ses amis, construit une case, la meuble de ses instrumens de pêche, de quelques calebasses, qui composent toute la batterie de cuisine, et aussitôt le jeune couple prend possession de sa nouvelle demeure. La pêche et la culture de quelques plantes alimentaires forment la principale occupation du mari. La femme soigne ses enfans, élève des animaux, tisse des nattes et fait de l'étoffe d'écorce d'arbres. Les alimens sont préparés indifféremment par le mari ou la femme. Les époux se portent assez d'affection; la joie et l'abondance paraissent régner dans chaque ménage, et quoique le père ait le droit de vie et de mort sur toute sa famille, on ne voit point qu'aucun en fasse usage. La polygamie paraît être en usage pour les rois seulement. Une seule de leurs épouses porte le titre de reine.

Les vieillards ne sont point autant vénérés aux îles Sandwich que chez beaucoup d'autres peuples : on les regarde comme des gens qui ont cessé d'être utiles; cependant ils conservent une grande partie de leur autorité sur leur famille et leurs serviteurs. Les Kanakas ne paraissent pas pousser la carrière de la vie beaucoup plus loin que les Européens; ils trouvent seulement dans une vieillesse exempte des infirmités produites par la civilisation, le prix de leurs mœurs simples et frugales; ceux qui s'écartent du régime de leurs pères sont exposés à périr hydropiques, les autres semblent s'éteindre plutôt que mourir. La blancheur des cheveux est chez ces peuples un des derniers signes de décrépitude. Les Sandwichois regrettent sincèrement leurs parens et leurs amis. On voit à Honolulu une femme devenue folle pour avoir perdu son mari.

Pendant un jour entier, le défunt est exposé dans sa case. Ses amis le pleurent en poussant d'affreux hurlemens, et invitent tous les passans à venir partager leur douleur : un curieux au-

rait fort mauvaise grâce de se retirer sans pousser quelques *miaulées*. Après cette bruyante cérémonie, les plus affligés s'arrachent une dent et la jettent sur les restes de leur ami. Il n'y a point de règle fixe pour la sépulture : quelquefois on ensevelit le mort dans sa propre case que l'on incendie aussitôt ; il arrive souvent que les gens du commun sont jetés à la mer ; les principaux personnages sont ordinairement disséqués, et l'on conserve leurs ossemens. On voit encore à Oahi une grande case, soigneusement gardée, qui renferme les squelettes des anciens rois de cette île, ceux de Tamméaméa et de différentes personnes de sa famille.

L'usage de s'arracher les dents en signe de douleur disparaît peu à peu dans les lieux les plus fréquentés par les Européens.

Les naturels des Sandwich sont sujets à quelques maladies cutanées. La plus commune parmi eux est une espèce de gale ou grattelle, causée par des dartres qui leur font écailler la peau. Cette affection se porte particulièrement aux reins et derrière les épaules.

Beaucoup de Kanakas ont la vue affectée, on en voit même quelques-uns de borgnes : sans doute parce qu'ils dorment souvent au serein et se baignent sans précautions. Les maux vénériens sont aujourd'hui très-communs aux îles Sandwich. Les naturels s'en guérissent au moyen de simples ; néanmoins on doit les considérer comme un des motifs du décroissement de la population. On n'y connaît point nos maladies les plus répandues en Europe ; on n'y éprouve ni la rougeole, ni la petite-vérole : ce qui serait fort dangereux pour ces insulaires, qui font du bain un remède universel.

Les naturels des Sandwich sont d'un caractère doux et affable. Ils portent un grand respect à leurs chefs, et ont pour leurs ordres une obéissance aveugle. Ils s'aiment beaucoup entre eux, et se disent tous parens. Quoiqu'ils regardent les blancs comme des hommes supérieurs, ils ne souffrent point leurs vexations ; ils se soutiennent tous à merveille, et savent fort bien se faire rendre justice. Les Indiens d'Honolulu deviennent même très-exigeans dans leurs traités avec les étrangers. On trouve plus de franchise et de bonne foi dans les habitans de l'intérieur.

En général, ces insulaires ont un grand respect pour la pro-

priété d'autrui, et s'ils commettent un vol, ce n'est guère qu'au détriment d'un étranger : car alors ils regardent le délit comme excusable.

Sans beaucoup de travail, les Kanakas suffisent aux besoins de leur maison, ce qui fait qu'il leur reste encore du temps pour se baigner et se promener. Souvent même une famille entière se met en route pour une promenade de plusieurs jours. Alors on démeuble la cabane et l'on emporte des vivres ; car jamais ces Indiens ne voyagent sans provisions : ils les portent sur l'épaule aux extrémités d'un long bâton.

Aux îles Sandwich, le bavardage et la curiosité caractérisent également les deux sexes. La première chose que se demandent deux Indiens qui se rencontrent est la nouvelle du jour. Les jeunes Kanakas se font un vrai plaisir d'aller fort loin trouver leurs amis ou leurs chefs pour leur apprendre ce qu'ils savent de nouveau. Les Européens sont souvent le sujet de la petite chronique sandwichoise.

Quoique d'un naturel gai et enjoué, ces insulaires ont des plaisirs peu variés. Ils ne sont point musiciens et n'aiment guère la danse, qui, chez eux, n'est pas fort intéressante. Elle est exécutée par deux personnes indifféremment de l'un ou l'autre sexe, qui chantent en gesticulant beaucoup. Les danseurs paraissent se menacer et marquent les temps par de grands coups de poing sur leur poitrine ; quelquefois l'un des assistans bat la mesure en frappant une grosse calebasse avec un bambou, ou il tire quelques sons aigus d'une coloquinte. Les jeunes gens s'exercent souvent à lancer un bâton de bois de fer, qu'ils jettent fort loin et dirigent avec une adresse surprenante. Beaucoup de chefs aiment à se promener à cheval ; quelques-uns prennent goût au vin, et surtout au rhum et à l'eau-de-vie. Mais un exercice qui plaît également à tous les naturels, c'est la natation. Il n'est point de raison qui puisse les dispenser de se baigner au moins une fois le jour. Le port d'Honolulu, et toutes les autres baies, fourmillent sans cesse d'Indiens de tout sexe, de tout âge, qui nagent comme des poissons, et s'avancent souvent à plusieurs lieues au large. Les mères baignent leurs enfans à la mamelle, et les exercent à se tenir sur l'eau, de sorte qu'ils savent aussitôt nager que marcher. On trouve chez peu de nations d'aussi bon plongeurs qu'aux Sandwich : il est com-

mun d'y voir des Indiens capables d'aller attacher l'orin à l'autre d'un vaisseau.

Costume. — La plupart des hommes ne portent pour tout vêtement qu'une étroite ceinture; les femmes en ont une plus large qui descend jusqu'à moitié de la cuisse et s'attache à la chute des reins; les naturels des deux sexes ont toujours la tête découverte. Mais des frères Moraves, venus du nord de l'Amérique pour convertir ces peuples au christianisme, ont assujéti les Kanakas à mettre un petit manteau noué sur l'épaule, et les femmes à se vêtir d'une chemise pour assister au prêche. Bien entendu que les Indiens du commun ne suivent cette ordonnance que le dimanche.

Les chefs d'une certaine considération ne sortent guère à la ville sans avoir une chemise, même un pantalon; mais aussitôt rentrés chez eux, ils quittent toutes ces entraves pour se coucher sur les nattes. La reine, la régente et les veuves de Liolio portent quelquefois des chapeaux anglais; autrement elles se garantissent de la chaleur au moyen d'éventails en nattes ou d'ombrelles chinoises. Les femmes des principaux chefs sont dans l'habitude de mettre une chemise, même chez elles. La reine est toujours en robe de soie ou d'indienne, mais jamais elle ne porte ni bas ni souliers.

A la ville, le roi est habillé à la créole; il est même très-propre dans sa mise. Mais lorsqu'il est à la campagne, on le surprend souvent dans un négligé fort approchant de celui de ses sujets. Moins élégant que son pupille, Boeki s'habille, parce qu'il s'y croit obligé. Il ne porte ordinairement que du nankin bleu, et se met entièrement nu aussitôt qu'il arrive à sa case.

Les femmes des Sandwich aiment à se parer la tête et les épaules de couronnes et de guirlandes de fleurs; elles portent aussi en colliers les baies de certains arbrisseaux. Ces fragiles ornemens ne durent guère qu'un jour sans perdre de leur fraîcheur. Les amans et les serviteurs chargés de les renouveler, se font gloire de se parer le lendemain des atours fanés de leurs maîtresses. Les femmes portent aussi des colliers en dents de baleine; les plus distinguées y ajoutent de grosses défenses de cochon qu'elles laissent tomber sur la poitrine. Elles se font des bagues en écaille de tortue.

Fort peu d'hommes portent des colliers; rarement ils se servent d'éventail; ils ont plus souvent à la main une canne d'os de baleine, ou une lance en bois de fer rouge. Quelques chefs, dans les grandes fêtes, mettent un manteau de plumes de très-riches couleurs.

Nourriture. — Aux Sandwich, tous les alimens sont préparés de la même façon. On creuse dans la terre un petit four, puis, après avoir échauffé et y avoir placé sur des feuilles de bananier l'animal ou les fruits que l'on veut rôtir, on en maçonne l'ouverture avec des pierres volcaniques que l'on recouvre de charbons ardents.

Les Kanakas tirent leur principale nourriture du *Talo* (*Arum esculentum*). On rôtit la racine, on la broie dans un mortier, on en fait une bouillie visqueuse qui prend le nom de *Pué*, et que l'on sert dans de grandes calebasses. Les convives s'accroupissent autour du vase, et chacun y pêche avec la main. Les Indiens mangent avec le *pué* du poisson cru, mortifié, ou plutôt corrompu au soleil, et du cochon rôti. Le chien, d'une petite espèce, assez ressemblant au renard, est encore le mets favori de beaucoup de chefs.

On étouffe les animaux que l'on veut préparer pour alimens. On fait un trou dans la terre, on y fiche la tête du chien ou du cochon que l'on recouvre bien d'autre terre battue avec les pieds, et l'animal se trouve ainsi suffoqué. Il est rôti dans son entier; les gens du commun ne prennent même pas la peine de le vider.

Les Sandwichois ne se servent jamais de couteau pour manger, quoiqu'ils en aient pour d'autres usages. Ils ne mêlent point le sel à leurs alimens, mais ils le servent sur des feuilles et le mangent par pincées. A côté des convives se trouve une grande calebasse remplie d'eau: chacun en boit un coup après le repas, puis on se lave les mains dans un vase de bois. Dans quelques contrées de l'intérieur, on sert encore l'*Ava* dans les festins: cette liqueur s'obtient par la fermentation d'une racine qui a la forme du topinambour. Il ne paraît point que le droit de boire l'*ava* ait jamais été une prérogative du sang royal, comme on l'a prétendu. Les Indiens n'ont pour les heures de repas d'autre règle que leur appétit. Cependant ils mangent le plus ordinairement trois fois par jour, et beaucoup sont

dans l'habitude de se lever au milieu de la nuit pour faire un réveillon.

Tous les indigènes ont l'usage de fumer après le repas, souvent même avant la fin. Une petite pipè fort courte sert à toute une famille.

Depuis leurs communications avec les Européens, ils ont ajouté à leur nourriture les chèvres, les poules et les canards. Il en est beaucoup qui ne mangent plus de chien, et les gens les mieux élevés n'en servent jamais aux étrangers. Ils ne font point une grande consommation de pommes de terre, patates douces, maïs, haricots, etc.; ils paraissent cultiver ces productions plutôt pour les vendre aux bâtimens.

Les Anglais ont tenté inutilement de faire adopter leur cuisine au roi; ce jeune prince n'a jamais pu s'y habituer. Cependant il reçoit fort bien les Européens; il les fait servir en porcelaine, en argenterie, et leur procure, autant que possible, les mets qui peuvent les flatter. Dans ces cas extraordinaires, on sert chez Kauikéouli du riz, du biscuit, du thé, du rhum et du *pué* dans des jattes. On mange, à sa cour, comme partout ailleurs, assis sur ses talons; des nattes, renouvelées à chaque service, remplacent le linge de table.

Habitations. — Les naturels des Sandwich ont des habitations propres et commodes. Leur case est placée entre une petite cour qui renferme les animaux destinés à la nourriture et un jardin où l'on cultive des plantes alimentaires et quelques fleurs. Les maisons ont deux appentis et sont d'une forme régulière; la charpente, qui prend depuis le sol, est fixée par des cordages d'aloës, et le tout recouvert d'une herbe fine et déliée qui ne laisse point pénétrer l'eau. La cabane ne forme qu'une seule pièce; des nattes y servent de tapis de pied, d'autres remplacent les lits, et les plus fines servent de plafond et de tapisseries. Les portes et les croisées sont aussi le plus souvent en nattes. Les Kanakas se font des coussins avec les poils extrêmement soyeux d'une grande fougère fort commune dans leurs montagnes. Chez le roi et dans les premières maisons, on est dans l'usage de donner à son hôte des draps de lit en écorce d'arbre: la politesse exige que le voyageur les emporte en partant.

Les Sandwichois sont fort hospitaliers. Ils reçoivent les étran-

gers avec le plus grand plaisir et sans rétribution ; ceux de la ville seulement ont été habitués à réclamer de l'argent pour le moindre service. Ces Indiens sont dans l'usage, pour se saluer, de se frapper le nez l'un contre l'autre ; ils restent ainsi nez à nez quelques secondes. Mais il est à remarquer que cette accolade ne se donne qu'à des gens de même rang. Les chefs se contentent de dire *aloha* (bon jour) à leurs inférieurs, qui s'accroupissent par respect.

Il croît aux Sandwich une espèce de noix bonne à manger et fort huileuse ; on enfle dans de petites baguettes les amandes de ce fruit, ce qui forme une torche excellente.

La maison en pierres du roi est située à l'extrémité Est de la ville, près d'un bois de cocotiers. Elle n'a qu'un étage ; elle est couverte en bardeaux, et a deux croisées vitrées sur chaque façade, au premier seulement. Le rez-de-chaussée consiste en une grande pièce sans meubles, et sert de caserne aux gardes du jeune prince. Un double escalier extérieur conduit au premier, qui contient trois pièces : la salle du conseil, la chambre à coucher du roi et celle de ses favoris. Le lit de Kauikéouli est formé de quarante ou cinquante nattes, ses coussins sont de mousse de fougère. Sur une console, on remarque une jolie pendule française ; à la muraille, quelques gravures de fantaisie, françaises et anglaises ; et deux bustes dorés, qui représentent Liolio et Georges IV. Le roi, la reine et les principaux chefs d'Oahu, ont, dans l'intérieur de l'île, des maisons de plaisance, où ils vont se délasser du tracas de la ville. Le roi voyage à cheval, accompagné de ses courtisans ; outre ses gardes, il est toujours suivi d'une foule de curieux, qui vont à pied aussi vite que les chevaux. La reine va en voiture, également suivie de sa cour et d'une centaine de serviteurs. Lorsqu'il faut gravir une montagne, on démonte la voiture, et les Indiens la portent par pièces ; si l'on a à descendre une côte rapide, des hommes retiennent la voiture par derrière au moyen d'un cable, et d'autres se placent aux brancards. De cette façon, Tamanon voyage commodément par des chemins où souvent l'on aurait peine à passer à cheval.

Les gens de l'escorte des princes font tout préparer sur la route pour la réception de leurs maîtres, et lorsqu'il ne se trouve point d'habitation à la distance voulue pour faire halte,

on y construit à l'avance des cabanes en branches ou en roseaux. Ces petits voyages sont, pour tous les Indiens qui en font partie, des jours de fêtes.

Marine. — La marine du gouvernement des Sandwich se compose de quatre *bricks* de 120 à 160 tonneaux, et de sept petites *goëlettes*. Aucun de ces bâtimens n'est armé. Les *bricks* sont commandés par des Américains, et font ordinairement (le plus souvent pour leur compte) la navigation de la côte Nord-Ouest et des Californies. Les *goëlettes*, montées par des naturels, font le cabotage d'une île à l'autre sans donner de bénéfices, souvent même sans aucun but d'utilité. Les marins n'ont point de solde; seulement on leur distribue de temps à autre quelques pièces de nankin. Une ordonnance rendue par Liolio, porte que : « Tout capitaine de navire qui, sans un permis exprès du gouvernement, débarquera un étranger dans l'une des îles Sandwich, sera tenu de le reprendre à son bord et condamné à une amende de trente piastres. »

Les naturels des Sandwich sont susceptibles de faire de bons marins : ils sont lestes, dociles, courageux et familiarisés avec les dangers de la mer. Quand on a le soin de les vêtir, ils supportent fort bien le froid; beaucoup font des voyages à la côte Nord-Ouest sans en paraître affectés.

Les petits navires qui font le cabotage des côtes du Mexique, de la Colombie et du Pérou, sont généralement montés par des Kanakas. Ces Indiens sont les meilleurs auxiliaires que l'on puisse se procurer pour la chasse des phoques et la pêche de la baleine.

On trouve dans l'intérieur d'Oaihé, de Mohié et d'Atoai, de bon bois de construction, mais on ne l'exploite point. Il est très-rare à Oahu; celui que l'on y emploie vient de la Haute-Californie ou de la côte Nord-Ouest.

Ports. — Il y a aux Sandwich un grand nombre d'anses qui peuvent offrir aux navires des abris sûrs et d'excellens mouillages. Mais le port le plus fréquenté est celui que forme la baie d'Honolulu, près la ville du même nom, sur la côte méridionale d'Oahu. Ce vaste bassin, capable de recevoir des bâtimens de toute grandeur, conserve encore à ses bords assez de profondeur pour que les navires puissent s'approcher à quelques toises des habitations et s'amarrer à terre (plusieurs ont

la poupe si près du rivage, que l'on monte à leur bord à l'aide d'une planche qui forme un pont incliné.) Le port est en grande partie formé par des bancs de coraux; l'entrée en étant étroite et tortueuse, rend nécessaire un pilote : cette charge est confiée à un Écossais, qui y joint le titre de capitaine du port. Souvent, lorsque la brise est faible, on sort les bâtimens à la remorque; service que tous les baleiniers rendent sans rétribution et avec un égal empressement. Au signal donné par un coup de canon, leurs embarcations volent à l'envi s'aligner sur un câble, et, en peu d'instans, le navire est mis hors de la passe. Deux rivières, qui ne peuvent recevoir que de faibles embarcations, viennent décharger leurs eaux dans le Nord de la baie.

Le port d'Honolulu est tous les ans visité par des frégates anglaises et américaines, qui sont dans l'usage d'y séjourner plusieurs mois. On y voit moins régulièrement des corvettes russes.

Les bâtimens de guerre français qui vont protéger notre commerce sur les côtes du Pérou et en d'autres points de la mer du Sud, où les approvisionnemens sont en général coûteux et difficiles à obtenir, auraient, en s'avancant jusqu'aux Sandwich, l'avantage de pouvoir aisément rafraîchir leurs équipages et renouveler leurs vivres à peu de frais. M. *Legoarant*, commandant de la corvette La *Bayonnaise*, qui toucha à Honolulu en mai 1828, s'est fort bien trouvé de cette relâche.

Armée de terre. — Le roi, dans les cas ordinaires, n'a d'autres troupes actives que sa garde. Elle se compose d'une vingtaine d'hommes, pris dans les dernières classes, et dont le service est gratuit et volontaire. Quelques-uns ont encore des portions d'uniforme, d'autres sont entièrement nus; mais tous portent des fusils, quoiqu'en mauvais état.

Fortifications. — Il y a deux forts à Oahu. L'un, placé sur un petit plateau de la montagne qui fait face au port, est très-élevé et peut battre à la fois la ville et la rade. Il n'est point muré; aucun blanc ne peut en approcher : c'est là que l'on garde le trésor. La batterie est de trente-deux pièces de 12 et 18. Ce poste est confié à un vieillard appelé *Kini*. Le grand fort, construit par Tamméaméa, est placé sur le bord de la mer, à l'extrémité sud-est de la ville. Il est muré en terre et de peu de

solidité; la batterie est de cinquante canons de tout calibre depuis 4 jusqu'à 32, tous montés sur des affûts de marine. On y remarque une assez belle pièce de fabrique française, la seule qui soit en bronze. *Manuia*, gouverneur d'Oahu, est aussi commandant du fort. Il habite dans son enceinte, et sa case sert d'arsenal : on y remarque une vingtaine de fusils, douze paires de pistolets, douze sabres ; toutes ces armes sont en bon état et la plupart de fabrique anglaise. Un vieil Anglais, qui en même temps est l'exécuteur des hautes œuvres, prend le titre de capitaine d'artillerie. Il a sous ses ordres une dizaine d'Indiens dont quelques-uns portent encore les restes d'un uniforme, qui consistait en un frac de toile blanche avec paremens, revers et collet amaranthe, et en une casquette de drap bleu.

Le grand fort sert de prison aux étrangers, qui n'en peuvent plus sortir sans payer une rétribution de six piastres. Quelquefois les consuls ou les capitaines du commerce y font mettre de leurs gens en punition.

Le roi a en magasin des fusils et d'autres armes en assez grande quantité. Lors de la réunion du conseil-d'état qui eut lieu en décembre 1827, on a vu tous les jours 150 Indiens sous les armes ; la plupart avaient de vieux uniformes. Cette troupe était commandée par *Manuia*, et faisait le service à l'extérieur du palais. Le roi n'a jamais aucune décoration militaire. Dans les grandes cérémonies, *Boeki* et *Manuia* sont en costume de colonels anglais. Avant la découverte des Sandwich, les naturels se servaient dans leurs combats de lances et de javelots en bois de fer ; ils faisaient aussi usage de l'arc ; leurs flèches étaient armées d'os de poisson, il ne paraît pas qu'elles fussent empoisonnées. Un long morceau de bois de fer recevait dans une, deux, quatre rainures, autant de rangées de dents de requin fixées par de petites cordes en cheveux, et ce singulier instrument servait de sabre aux *Kanakas*.

Les Sandwichois n'ont point encore de troupes à cheval. Jusqu'à ce jour ils n'ont d'autre instrument de musique militaire que le tambour. Autrefois ils entonnaient des chants guerriers et marchaient au son de tambourins et de conques marines.

Productions. — Les seuls quadrupèdes indigènes des Sandwich sont les chiens et les cochons ; les autres y ont été introduits de pays étrangers. Des bœufs, transportés des côtes d'Amérique,

sont devenus sauvages dans les montagnes d'Oaihé; l'on trouve des chèvres et des moutons *marrons* dans presque toutes les îles du groupe. Les oiseaux y sont d'espèces peu variées; on y retrouve le canard, la poule d'eau, les courlieux, le goëland, la bécassine, le merle de roches et une grande quantité de pluviers dorés. Les montagnes abondent en petits oiseaux qui n'excèdent guère la grosseur des colibris, et dont le plumage est de la plus grande richesse. Quelques îles produisent des tortues. Il n'y a aux Sandwich ni reptiles, ni insectes nuisibles. Les côtes sont assez poissonneuses, quoique continuellement pêchées.

Les chefs des indigènes ont beaucoup de grands réservoirs d'eau douce ou saumâtre dans lesquels ils conservent des poissons blancs de bonne qualité et d'espèces peu variées.

Les principaux végétaux indigènes de ces îles sont le sandal, l'arbre à pain, le koukoul, le kaü, le pommier, le tamarinier, le cotonnier, le tabac, le cocotier et quelques autres palmiers, le bananier; la canne à sucre, l'ananas, le maïs. On y trouve des cucurbitacées de toute espèce.

Le *sandal* est un arbre de la taille de nos plus grands fruitiers, qui croît de préférence sur les montagnes escarpées. Ce bois précieux n'exhale aucune odeur tant qu'il est sur pied; ce n'est qu'après avoir été abattu et surtout quand il est sec qu'il a du parfum; l'aubier n'est point odorant. Les Chinois recherchent beaucoup le sandal : ils l'emploient à faire des éventails, des étuis et d'autres objets de tabletterie; ils en brûlent la poussière dans leurs appartemens. Le *koukoul* est de la taille de l'olivier. Sa feuille, d'un vert très-pâle, a la forme de celle du sycomore. Son fruit est enveloppé d'un péricarpe fort épais et renferme une grosse amande qui sert aux mêmes usages que notre noix. Le *kaü* a la taille et le port de l'abricotier. Son bois ressemble à notre plus beau noyer; les naturels l'emploient à faire des vases. Les pommiers des Sandwich ont quelques rapports avec les nôtres. Leurs fruits, de deux variétés, ressemblent aux pommes Calville; ils sont sains et rafraîchissans. Le grand cotonnier septénaire est le plus commun aux Sandwich; la soie en est longue et paraît de bonne qualité. Le petit cotonnier fromager se trouve dans les savanes; on n'y connaît point l'espèce annuelle.

Il y a deux espèces de cannes à sucre : l'une jaune, qui paraît être celle de nos colonies, quoique beaucoup plus belle; l'autre est violette et encore plus grande que la jaune. On en voit souvent, dans cette dernière variété, pousser des jets de 18 à 20 pieds de hauteur. Le gingembre croît spontanément aux îles Sandwich; on n'en fait aucun usage.

On trouve dans la petite baie d'*Uaikélé*, à 15 milles nord d'Honolulu, une assez grande quantité d'huîtres nacrées; mais les perles qu'elles renferment n'excèdent guère la grosseur d'un grain de millet. Les coraux sont très-abondans autour des îles Sandwich. Le granit forme la base des roches de l'intérieur. La pierre calcaire y est fort rare. On y supplée par des coquillages et des coraux. En quelques cantons la mine de fer se trouve à la surface du sol. L'argile y est assez rare; elle est généralement brune et serait très-propre à la fabrication de la poterie. Les ouvriers français sont les premiers qui l'aient employée à faire de la brique.

On remarque dans toutes ces îles quantité de résidus volcaniques.

Agriculture. — Le sol des Sandwich est d'une grande fertilité; peu de contrées sont aussi bien arrosées que ces îles. En général, la terre est de couleur roussâtre, meuble, facile à travailler; on doit en excepter quelques coteaux, qui ne pourraient point s'exploiter à la charrue, tant à cause de leur rapidité que des blocs de granit qu'ils contiennent. Oahu est très-montueuse, mais on y trouve fréquemment des plateaux de plusieurs lieues d'étendue, sans pierres, bien boisés du côté de la montagne, avec la facilité d'obtenir des irrigations lorsque la nature n'y a pas pourvu. Les terres les plus élevées sont très-chargées d'ocre; il en est même que l'on dirait uniquement composées de cette substance; ce qui ne paraît point nuire à leur fertilité, car on y remarque une végétation aussi riche que dans les meilleurs fonds. Néanmoins les indigènes cultivent de préférence les terrains bruns qui sont toujours les plus frais.

M. Marin, Espagnol établi aux Sandwich depuis fort longtemps, paraît s'être autrefois livré à l'agriculture, sans cependant avoir jamais excellé dans cet art. Si l'on en croit ses récits, il aurait sous ce rapport rendu de grands services dont on n'a point su profiter. Il possède près d'Honolulu une petite

vigne fort mal située, qu'il ne sait point cultiver ; malgré les procédés vicieux qu'il emploie dans sa fabrication, il en obtient d'assez bon vin. Il fait deux récoltes par an : l'une en octobre, l'autre en avril. M. Marin s'est procuré des Californies beaucoup d'autres végétaux d'Europe qui ne réussissent point aux Sandwich, parce qu'ils n'y sont ni placés ni soignés convenablement. On en doit excepter l'oranger, le citronnier, le grenadier, etc., qui y sont parfaitement naturalisés. En 1825, un agriculteur anglais vint s'établir à Oahu avec l'autorisation du gouvernement, qui lui facilita tous les moyens de culture. Cet habile homme avait fort bien organisé son établissement et était sur le point d'obtenir une abondante récolte en sucre, lorsque la mort le surprit, vers la fin de 1826. Le Régent a voulu continuer l'exploitation de la propriété, mais il l'administre fort mal. Il n'en retire que du rhum et un peu de cassonade. Son moulin, fort défectueux d'ailleurs, n'a que deux cylindres en pierre.

On remarque dans l'intérieur d'Oahu plusieurs plantations de sucre et de coton, faites par le Régent *Klymakou*, pendant l'absence de Liolio ; elles sont actuellement abandonnées. En octobre 1828, un planteur hollandais passa des Grandes-Indes à Oahu, dans le dessein d'y établir une indigoterie ; mais il n'en put obtenir l'autorisation. Le seul instrument de culture dont se servent les Kanakas est une espèce de *curette*, emmanchée au bout d'un long bâton ; ils s'accroupissent pour gratter la superficie de la terre. Ces Indiens ont cependant beaucoup de goût dans leurs plantations : les bananiers, les cannes à sucre, les talos sont espacés avec une scrupuleuse symétrie dans tous leurs champs. Quoiqu'en général ils ne cultivent que pour leurs besoins, il en est quelques-uns qui cherchent à faire de l'argent des fruits qu'ils ont de superflu.

Bestiaux. — M. Marin et quelques autres étrangers, habitants d'Honolulu, possèdent seuls des troupeaux de bœufs : il peut y avoir dans l'île d'Oahu 400 de ces animaux. Les missionnaires américains sont les seuls qui en emploient une paire pour le travail. Quelquefois on en consomme pour la boucherie. Leur prix moyen est de 40 piastres. On fait plus d'usage des chevaux ; il n'est guère de chef qui n'en possède quelques-uns. On les tire de la Haute-Californie ; leur prix moyen est des-

cendu de 200 piastres à 80 , en moins d'une année (de 1827 à 1828). Le gouverneur de la Haute-Californie ne permet pas l'exportation des jumens. Les Sandwichois n'emploient les chevaux qu'à la selle ; on en voit seulement d'attelés à la voiture de la reine et à celle des consuls. Le consul anglais est le seul propriétaire d'ânes : il en a 6 ou 7 qu'il a fait venir du Chili ; il les met à la voiture.

On compte dans l'île 5 ou 6 mulets. Le régent en emploie 2 paires à la charrue et à son moulin à sucre.

Les chèvres sont très-nombreuses aux Sandwich ; il s'y en fait une grande consommation pour l'approvisionnement des bâtimens. On n'élève point de moutons. Les cochons y sont très-répandus et d'espèce moyenne ; quelques croisemens que l'on a essayé de cette race avec la chinoise ont donné d'excellens résultats.

Si l'on ne voit point aux Sandwich d'animaux nuisibles à la santé de l'homme , du moins il s'y en trouve qui pourraient être préjudiciables à ses travaux. Quelques vers dévorent les semences dans la terre et même les jeunes plantes à leur levée. De petits insectes se collent par paquets sur les feuilles de quelques plantes herbacées et nuisent considérablement à leur développement. L'île d'Oaïhé, dans laquelle il y a une grande quantité d'oiseaux , n'est point exposée aux ravages de ces vermines comme Oahu et les îles les moins boisées. On pourrait diminuer de beaucoup cet inconvénient , en ne semant les plantes les plus délicates qu'au commencement de l'hivernage. Du reste , les productions indigènes se cultivent avec succès en tout temps ; leur végétation n'est jamais ralentie. La saison de l'hiver est aussi celle de la floraison , et , dans ce beau climat , l'année entière semble un printemps et un automne perpétuels.

Industrie. — Sans beaucoup aimer le travail , les Kanakas montrent parfois de l'industrie. Leurs habitations sont commodés et élégantes. Si elles sont de courte durée , elles ont l'avantage de pouvoir se renouveler en peu de temps. Leurs pirogues , en forme de navette , sont travaillées avec beaucoup d'adresse ; elles sont munies d'un balancier , voilées en nattes et assez légères pour être transportées à de grandes distances. Lorsque ces Indiens veulent faire de longs voyages , ils attachent ensemble deux de leurs grandes embarcations , et mettent les ba-

gages et les personnes inutiles à la manœuvre dans une longue caisse qui sépare les deux nacelles, sans toucher à l'eau. C'est ainsi qu'était composée la flotte de Tamméaméa, lorsqu'il fit ses premières conquêtes. Autrefois les Sanwichois creusaient leurs pirogues à l'aide du feu et d'os de poissons; ils se servaient aussi de haches en silex. Depuis leurs communications avec les Européens, ils ont adopté pour principal instrument de charpentage une petite herminette faite avec un fer de varlope coudé : ils manient cet outil avec une adresse surprenante.

Les naturels des Sandwich font des nattes fort délicates. Ce travail est dans les attributions des femmes. De l'écorce d'un arbrisseau que l'on cultive avec soin, les Indiennes font encore une étoffe aussi légère que le papier, mais qui a plus de consistance et supporte le lavage; on l'emploie à faire des vêtements.

Les Kanakas font leurs filets de pêche avec les fibres de l'aloës et du cocotier qu'ils préparent comme le chanvre : de petites pierres remplacent les balles de plomb, et un bois léger supplée au liège.

Commerce, Navigation. — La position des Sandwich met ces îles en relations continuelles avec les Philippines, la Chine, les Indes et les Amériques; elles sont la relâche naturelle des bâtimens qui passent d'un continent à l'autre. Depuis l'émancipation des colonies espagnoles, ce groupe est devenu d'une grande importance, et c'est par son intermédiaire que les Amériques occidentales se procurent les produits d'Asie dont les approvisionnait autrefois la Compagnie des Philippines. Beaucoup de caboteurs de Californie et du Mexique ont déjà été porter leurs lingots à Oahu; leur exemple aurait été suivi par tous les autres, s'ils eussent été traités avec loyauté par les Américains qui tiennent le monopole de cette place. Quelques autres bâtimens mexicains se sont hasardés à aller à *Macap* (Chine), sous pavillon espagnol. Ils n'auraient point eu recours à un expédient aussi dangereux, s'ils eussent cru trouver aux Sandwich les mêmes marchandises à un prix modéré. D'ailleurs les navires mexicains, qui feront désormais ces voyages, n'auront à porter en Chine que des piastres et des barres; il leur serait avantageux de trouver sur leur route la facilité de compléter leur chargement. Le consul des États-Unis d'Amérique et trois de ses compatriotes établis à Oahu sont seuls le com-

merce des îles Sandwich. Ces maisons possèdent cinq à six petits navires de 100 à 160 tonneaux, qui vont à la côte Nord-Ouest ou dans les Californies : ils en rapportent des pelleteries, du bois d'ouvrage, des lingots et des chevaux; de retour aux îles, ils prennent du bois de sandal, et partent pour Canton (Chine). Souvent ces voyages se font avec des bâtimens du gouvernement.

Depuis quelques années, plusieurs des Américains qui ont été à la côte Nord-Ouest, pour faire des échanges avec les naturels, ont fait d'assez mauvaises opérations. Aussi ces habiles commerçans prennent-ils le parti de traiter directement avec les Russes, dont ils ne peuvent plus soutenir la concurrence.

Exportation. Sandal. — Il serait très-faux de dire, comme les Américains s'efforcent de le persuader aux étrangers, que le commerce du sandal est désormais perdu pour les Sandwich, parce qu'il devient très-rare à Oahu, et que son prix paraît diminuer à Canton. Il est vrai que le peu de soin apporté à l'exploitation de ce bois précieux, en a tellement épuisé cette île, que l'on y est réduit à repasser les anciennes coupes, pour en extraire les racines et les vieilles souches. D'après cela, on n'obtient que des pièces de petites dimensions, le plus souvent de vilains chicots qui ne sont bons qu'à brûler : on ne doit donc pas s'étonner que les Chinois estiment moins ce sandal que le premier qu'on leur a porté. Mais que l'on exploite les montagnes d'Oaihé, d'Atoāi et de Mohié, et l'on y trouvera du bois d'une grande valeur. (On sait que les Chinois paient à un prix excessif les planches de sandal qui sont assez grandes pour faire des cercueils de Mandarins). En septembre 1827, le Trois mâts *The Themèth* de Calcutta prit un chargement de ce beau sandal, qu'il obtint du gouverneur d'Atoāi, par l'entremise de son consul.

Les commerçans d'Oahu font 3 classes du sandal. On range dans le premier triage tout le bois *brun* qui paraît propre à la tabletterie; la 2^e qualité se compose du plus beau citrin; et tout ce qui ne peut servir qu'à brûler forme la 3^e. Il serait difficile de déterminer le cours du sandal aux Sandwich. Le plus souvent il s'y prend, dans les échanges, sur le pied de 6 à 7 piastres le pikle (66 kilog.), et se vend en Chine de 10 à 14 liv. Le prix du fret d'Oahu à Canton est ordinairement d'une

piastre et demie par pikle. On ne compte que seize pikles au tonneau.

Les nattes des îles Sandwich sont très-recherchées sur les côtes du Mexique et du Pérou.

Autrefois les Américains établis aux Sandwich ont retiré de grands bénéfices de la pêche du *Trépan*, grosse limace de mer très-recherchée à la Chine, et que l'on obtenait en abondance des naturels de ces îles et de celles de la Société. Le *Trépan* vaut à Canton 30 liv. le pikle. On trouvait aussi dans les rochers les plus escarpés des îles Marquises, une grande quantité de nids d'Alcyons : ce qui était encore un excellent article pour le marché de Canton. Mais aujourd'hui ces deux produits sont presque épuisés dans ces contrées.

Importation. — Quelle que fût la cargaison française que l'on portât aux Sandwich, on ne devrait jamais compter s'en débarrasser à bord. Le seul moyen d'en tirer parti serait d'établir un magasin à terre (1), pendant que le navire ferait un voyage utile.

On trouverait un prompt débouché d'une forte partie de spiritueux. On estime à plus de cent tonneaux la quantité de rhum, eau-de-vie et genièvre qui se consomme annuellement dans la petite ville d'Honolulu. Ceci ne paraîtra point exorbitant, si l'on pense que dans les mois de février, mars et avril, le port est rempli de navires baleiniers qui, expédiés d'Angleterre ou du Nord-Amérique pour les mers de Chine, viennent faire leur première relâche à Oahu, où ils retournent en septembre et octobre, passer l'hivernage ou se rafraîchir avant leur départ. Il en est de même des bâtimens de la côte Nord-Ouest, et de tant d'autres attirés par la position et les commodités du port.

On se déferait avantageusement aux îles Sandwich de quelques caisses de vins, d'huile d'olive; d'un peu de chapellerie, de parfumerie, de sellerie, de quincaillerie, serrurerie, et de quelques objets de modes.

Les Américains, afin de faciliter au gouvernement le débit des marchandises qu'ils lui font sans cesse accepter en échange de bois de sandal, ont persuadé au régent de lever un magasin et de vendre en détail. Bocki a trouvé l'expédient merveilleux.

(1) En supposant que les Anglais et les Américains voulussent bien le permettre.

Il avait une maison en bois peint venant d'Angleterre, il l'a meublée d'un billard, a fait une boutique du rez-de-chaussée, une auberge du premier, et est allé habiter une case en paille.

Monnaies. — Le grand nombre de bâtimens qui viennent s'approvisionner aux Sandwich, a répandu quelque argent parmi les indigènes. On voit à Oahu des monnaies de toutes les nations. Toutes les pièces ont cours, pourvu qu'elles portent une effigie, ce à quoi les Indiens attachent une grande importance. Les comptes s'y font ordinairement en piastres espagnoles.

On a calculé qu'en 1827, les baleiniers avaient acheté à Honolulu pour liv. 30,000 de patates et talos seulement.

Poids et mesures. — On ne connaît guère aux Sandwich que les mesures anglaises. Les étoffes s'y vendent à la *yard*; les liquides au *galon*. La livre de 16 onces paraît seule en usage. Cependant les objets d'un grand poids se vendent au *piké*, poids chinois qui est de 66 kilogrammes. Les indigènes n'ont point l'idée d'un nombre supérieur à cent. Ils calculent sur leurs doigts, dont les phalanges désignent les fractions. Leurs mesures sont la brassé et l'empan.

Depuis quelques années, on a établi à Honolulu un marché où se vendent les denrées destinées à l'approvisionnement des navires. Un petit chef est chargé de prélever pour le roi la dixième du prix de chacun des objets vendus. Il n'y a point de douanes à Honolulu. Les bâtimens étrangers paient pour tous droits dans le port, 50 centimes par tonneau et une piastre par pied de leur tirant d'eau.

Bâtimens étrangers. — En octobre 1827, on comptait dans le port d'Honolulu :

1° Huit baleiniers anglais, arrivant des mers de la Chine et du Japon. Plusieurs avaient leur chargement complet et retournaient en Europe. Ces bâtimens étaient de 3 à 500 tonneaux.
2° Un Trois mâts anglais, venant de Calcutta, en partance pour Canton, où il portait du sandal.
3° Trente baleiniers américains, venant des mers de la Chine, d'Ockotsk, de Behring et particulièrement des côtes du Japon. Ces navires, tous à trois mâts, étaient de 250 à 300 tonneaux. Ils avaient été plus heureux que les Anglais; la plupart avaient achevé leur pêche dès la première campagne. Quelques-uns étaient peints en vert à l'extérieur : cette couleur, en permettant au navire de suivre

de plus près la baleine, rend moins pénible le service des embarcations. 4° Un Trois mâts et deux Bricks américains, arrivant de la côte Nord-Ouest après un voyage peu productif. L'un d'eux prit à son bord les pelleteries des deux autres, compléta son chargement en sandal et partit pour la Chine. 5° Trois petits Bricks américains, arrivant des côtes du Mexique et du Pérou. Deux avaient pris un chargement de sel à Qaihé et partirent pour les établissemens russes de la côte Nord-Ouest. 6° Un Trois mâts américain, venant de Valparaiso et allant aux Philippines charger du sucre, du riz et des marchandises de Chine pour le Chili. 7° Un Brick-Goëlette mexicain (la *Peteña*), expédié de la Basse-Californie avec de la nacre, des barres et de la *plata piña* (lingots d'argent qui n'ont pas payé de droits). Il prit pour ses valeurs des marchandises de Chine et d'Europe, puis repartit pour *La Paz*. 8° Une Goëlette mexicaine (la *Magdalena*), expédiée de Mazatlan et arrivant de la mer Vermeille, où elle avait vendu un chargement de marchandises françaises. Elle avait à bord de la *plata piña* seulement, qu'elle échangea pour du thé, des soieries de Chine, pour de la quincaillerie et de l'horlogerie françaises venues par Canton, et des vins de Ténériffe venant des Philippines. La *Magdalena* repartit pour les côtes de Californie. 9° Enfin plusieurs des petits navires du gouvernement. Deux arrivaient de la Haute-Californie avec du bois d'ouvrage et des chevaux pour le compte des Américains.

Projet d'établissement français. — L'établissement que l'on voulait former aux Sandwich aurait eu pour base la culture de la canne à sucre, du coton, de l'indigo et de quelques épiceries; l'exploitation du bois de sandal; le commerce avec les côtes d'Amérique, la Chine et l'Europe.

La Compagnie française devait commencer par organiser des cultures, tandis que ses navires auraient été porter du sandal en Chine, et en seraient revenus avec des marchandises propres aux marchés de l'Europe et de l'Amérique. Chargés de produits français et chinois, on les aurait expédiés pour la côte Nord-Ouest, les Californies, le Mexique, d'où ils auraient rapporté des bois d'ouvrage et de teinture, des cuirs, des suifs, des crins, des lingots, etc. Les plantations auraient bientôt mis

à même de fournir à la Chine, outre le sandal, une assez grande quantité de coton.

On aurait facilement pu approvisionner du sucre de la nouvelle colonie les parties d'Amérique qui tirent cette denrée de la Chine et des Philippines. L'indigo aurait été envoyé en France avec les autres articles propres à sa consommation. Aussitôt que l'on serait parvenu à réunir aux Sandwich autant de produits divers, les navires que l'on voit aujourd'hui fréquenter ces îles et bien d'autres encore se seraient empressés de se rendre dans un port également à la portée de tous, et où ils auraient eu la certitude de trouver des cargaisons assorties à leurs besoins. Les Jonques chinoises, si toutefois on eût pu les déterminer à venir jusqu'à Honolulu, y auraient pris en échange de leurs riches produits du bois de sandal, du coton, quelques fourrures de Californie, de la nacre de la mer Vermeille, des cuivres de Coquimbo. Les caboteurs de la Basse-Californie et d'autres parties du Mexique, en retour de leur plata-piña, cochenille, nacre, bois précieux, auraient remporté des marchandises françaises; des soieries, thé, tissus de coton, drogueries, porcelaines de Chine, sucre, rhum, tabac et épicerie de la colonie. Les petits navires de la Colombie, du Pérou, du Chili, qui nous auraient porté des cacaos, des kinas, des laines de Vigogne, des chincillas et des métaux, auraient trouvé en magasin des produits français, du sel, du tabac, du sucre, du rhum, de l'indigo, des épicerie, des marchandises de Chine, des bois, des crins, des suifs de Californie. La France, en se procurant sans déboursier de numéraire, les marchandises de la Chine et de l'Inde qu'elle achète aujourd'hui à prix d'argent, se serait assuré le débouché d'une grande quantité de ses produits industriels. Ses navires seraient allés directement aux îles Sandwich, et ils y auraient été chargés sans délai de thé, soies écruës, matières colorantes, drogueries, épicerie, huiles et blanc de baleine, métaux du Chili et du Pérou, cacaos, cochenille et bois précieux du Mexique et de la Colombie, crins de Californie. Et dès que nos commerçans auraient été témoins des succès avec lesquels les Anglais et les Américains font la pêche de la baleine; quand ils auraient vu combien ces étrangers recherchent les matelots français, qui deviennent en peu de temps leurs plus habiles *piqueurs*, ils auraient perdu bientôt la pré-

vention qu'ils semblent avoir contre ce genre de spéculation.

Sans établissement aux Sandwich, il y aurait témérité à expédier pour ces îles des cargaisons françaises. La rivalité des Américains nous empêcherait toujours de tirer un parti avantageux de nos marchandises; et d'ailleurs, si l'on en excepte les spiritueux, la consommation des produits d'Europe est encore bien peu considérable dans une contrée dont les besoins sont si restreints.

Le Trois mâts *La Comète* de Bordeaux, expédié en 1826 à cette destination, eût sans doute rapporté de grands bénéfices, s'il se fût trouvé un établissement français aux Sandwich. Car pour lors ce navire aurait déposé sa cargaison à Honolulu, et serait parti pour Canton avec un chargement de sandal; tandis que la mauvaise foi des Américains lui a fait manquer son voyage de Chine, et par suite son opération. Il serait bien à craindre que ceux qui le suivraient n'éprouvassent le même sort; et peu d'armateurs seraient en ce moment disposés à attendre deux ans et plus la rentrée de leurs capitaux, avec les risques d'une pareille chance. Ainsi, renonçant à placer un comptoir aux îles Sandwich, il faut aussi renoncer à faire avec la Chine un commerce d'échange. Du reste, on ne doit point perdre de vue les difficultés qu'ont eues à s'établir aux Sandwich les Français qui faisaient partie de notre expédition, et les avantages que l'on peut retirer de leur séjour dans ces îles.

Finances. Recette. — Le principal revenu du gouvernement consiste en bois de sandal, au moyen duquel il se procure les objets de sa consommation habituelle. Le fret des navires, les droits du port et du marché rapportent quelques piastres, ainsi que la police. On condamne à une amende de liv. 6 les matelots déserteurs et tous les étrangers qui sont arrêtés pour un délit quelconque. Le magasin de Bocki, son café, sa sucrerie surtout, seraient susceptibles de donner de grands bénéfices, mais il n'en profite point. Lorsque ces revenus ne suffisent pas aux besoins du roi, il lance le *Tabou*; alors toute espèce de travail est interdit aux naturels jusqu'à ce qu'ils aient acquitté l'impôt fixé. Le prince seul a le droit de recourir à ce moyen dont il ne paraît point abuser.

Dépense.—Les dépenses ne sont pas fort considérables; tous les emplois du gouvernement sont gratuits. Une des principales charges de l'État semble être l'entretien de la maison du roi; ses gens sont toujours proprement vêtus; il leur distribue de temps en temps quelques piastres et leur fournit des chevaux qu'ils n'économisent guère. Bocki ne dépense pas beaucoup pour les gens de sa maison; il paraît s'inquiéter fort peu de l'état de leur bourse et de leur toilette; mais il aime l'eau-de-vie et parfois le jeu. On devine les conséquences de pareils goûts chez un sauvage puissant entouré de fripons civilisés.

Dettes.—Les Anglo-Américains, qui s'établirent les premiers aux Sandwich, fournirent au gouvernement de ces îles des armes et un grand nombre d'autres produits d'Europe. Sous le règne de Tamméaméa, ils furent toujours bien payés; mais ses successeurs n'eurent pas la même exactitude: aussi l'État doit-il aujourd'hui au commerce près de 60,000 piastres. Ce capital ne diminue point; tous les *à-comptes* qui sont donnés passent pour les intérêts. Personne ne tient note des fournitures; on consomme sans cesse, et on ne règle jamais. C'est par cette raison que le sandal exporté des Sandwich provient toujours d'Oahu. Le roi, pour la commodité de ses gens et par égards pour les gouverneurs des autres îles, préfère le faire exploiter chez lui; et comme les Américains en reçoivent beaucoup plus qu'il ne leur en est dû, ils ne peuvent se plaindre de la qualité. On estime que le roi a en caisse une somme de 200,000 piastres, économies de Tamméaméa. Il regarde ce trésor comme un dépôt sacré. La reine a beaucoup d'ordre dans sa dépense, et ne fait ses affaires qu'au comptant. On lui suppose environ liv. 400,000 en numéraire; elle possède en outre une assez grande quantité de bois de sandal, dont elle ne veut point se défaire en échange.

Le régent ne possède rien en propre. Il est trop mauvais administrateur pour conserver autre chose que des dettes.

Religion.—Il ne paraît point que les naturels des Sandwich aient jamais été fort religieux: ce qui le prouverait assez, serait la facilité avec laquelle ils ont abandonné leur ancien rit pour un culte qu'ils ne suivent point exactement.

Si l'on en croit quelques indigènes, ils adoraient autrefois un bon et un mauvais génie représentés par des figures de bois

d'une sculpture bizarre. On immolait à la Divinité que l'on voulait se rendre propice, un chien ou un cochon ; la victime restait exposée au lieu du sacrifice jusqu'au jour suivant. On augurait ordinairement d'après l'inspection des chairs de l'animal ; mais le meilleur indice était la disparition de la victime , parce qu'alors le dieu était présumé l'avoir mangée. Le prince remplissait les fonctions du pontife. Les Kanakas tenaient leurs fétiches renfermés dans de petites cases, et célébraient leurs sacrifices en plein air. On voit encore près d'*Uititi*, village d'Oahu, un champ *tabou* qui servait aux cérémonies religieuses ; il est entouré d'une muraille en coraux. Ce lieu , autrefois sacré , n'est aujourd'hui l'objet d'aucune vénération.

Tabou.—On pourrait regarder comme tenant à la religion le respect qu'avaient les insulaires pour le *Tabou*. Ce mot, dans leur langue, signifie *sacré, interdit*, et s'applique indifféremment aux personnes et aux choses. Avant Tamméaméa, le roi seul était *Tabou* ; cette qualité lui donnait un pouvoir illimité. Sa personne et ses biens étaient sacrés : quelques chefs avaient seuls le droit de l'approcher. Le peuple se prosternait à son passage ; et lorsqu'il lui avait plu d'honorer une maison de sa présence, on s'empressait d'y mettre le feu. Tamméaméa, voulant récompenser les services de quelques Européens, les déclara *Tabou*, et dès-lors on leur rendit les mêmes honneurs qu'à sa personne. Mais Liolio, qui avait été élevé par des étrangers jaloux d'un titre que le vieux roi ne prodiguait point, traita de puérilité la mystérieuse institution à laquelle ses prédécesseurs devaient leur principale autorité. Depuis son règne , le *Tabou* est pour ainsi dire tombé en désuétude.

Le roi est encore *Tabou*, en ce sens que sa personne est inviolable, qu'il peut disposer de la vie et des biens de ses sujets, et que beaucoup d'entr'eux ne peuvent point l'approcher. Mais la plupart des chefs et plusieurs Européens le voient avec la plus grande familiarité ; pour honorer un étranger, il va même quelquefois jusqu'à partager avec lui sa natte. Lorsque Kani-kéouli paraît en public, il est accueilli aux acclamations de ses sujets, qui tous lui portent beaucoup d'affection. S'il entre dans une habitation, le propriétaire se montre très-flatté d'un pareil honneur ; il en est complimenté par ses amis, mais il ne brûle point sa case.

Aujourd'hui la religion de l'État est celle qu'y ont introduite des frères Moraves venus des États-Unis d'Amérique; les autres cultes y sont tolérés. M. Marin élève sa nombreuse famille dans le catholicisme; il fait même des instructions religieuses auxquelles se rendent presque autant d'indigènes qu'au prêche des missionnaires américains, qui s'en plaignent vainement. La doctrine des Moraves, du moins telle que l'enseignent les ministres établis aux Sandwich, ne peut convenir ni au peuple ni au gouvernement. Outre qu'elle est d'une ridicule sévérité, parmi ses principes vicieux elle en admet d'opposés aux lois fondamentales de l'État. Du reste, ce sont des hommes sans capacité, sans éducation; ils sont parvenus à indisposer toutes les autorités de ces îles, au point que dans la dernière assemblée des chefs (décembre 1827) on a proposé leur expulsion. La reine seule leur est restée attachée, encore perdent-ils tous les jours de sa confiance. Il y a environ vingt ans que les premiers frères Moraves vinrent s'établir aux Sandwich. Aujourd'hui ils y sont au nombre de 16 et ont considérablement propagé leur doctrine. Ils sont parvenus à former un grand nombre de catéchistes qui desservent les temples dans les villages les moins importants. Ils possèdent un navire qu'ils n'occupent qu'à les transporter d'une île à l'autre. Ces ardents ministres ont déjà rassemblé à Honolulu les matériaux nécessaires à la construction d'un temple en pierres. Jusqu'à ce moment, ils font le prêche sous des hangars en chaume.

Un missionnaire s'était emparé en 1826 de l'éducation du roi; mais le jeune prince n'a pu s'assujettir à ses maximes trop sévères. On lui interdisait les plaisirs les plus innocens, et tout le jour il fallait méditer la bible: un pareil régime ne pouvait convenir à un enfant du caractère de Kauikéouli; aussi a-t-il promptement congédié son importun Mentor.

Le roi, la reine et le régent ont chacun un aumônier indigène parmi les personnes de leur suite. Celui du roi ne paraît à la cour qu'aux heures de prier.

Instruction. Langage. — Les Kanakas parlent, en s'accompagnant de beaucoup de gestes, un idiôme fort désagréable à l'oreille d'un Européen; cette espèce de croassement est composé de peu de mots, dont la signification est très-variée. Les missionnaires américains ont essayé de lui donner une ortho-

graphe et de l'assujettir à quelques règles ; mais la grammaire ne pourra jamais suppléer le grand nombre d'idées et de modifications que les Indiens expriment par leurs clignotemens et d'autres grimaces.

L'alphabet sandwichois n'a que 16 lettres, savoir :

a, b, d, e, h, i, k, l, m, n, o, p, s, t, u, v.

Le langage est le même pour tout le groupe ; il diffère peu de celui des îles de la Société et des Marquises. Les frères Moraves ont été les premiers instituteurs des Kanakas. Ces insulaires paraissent avoir de grandes dispositions pour apprendre à lire et à écrire ; il en est même chez qui ce goût devient une sorte de passion. On voit courir aux écoles des hommes et des femmes de tout âge , et fort souvent on les trouve dans leur case occupés à s'exercer sur une ardoise. L'anglaise est le seul genre d'écriture qu'on leur enseigne ; beaucoup de femmes surtout ont une fort jolie main.

On compte dans l'île d'Oahu quarante écoles tenues par les Moraves ou leurs élèves. Hors de la ville, les leçons se donnent dans les temples. Les Indiens de l'intérieur n'ont point autant de goût pour l'étude que ceux des ports.

Les ministres américains possèdent une petite imprimerie qu'ils ont souvent occasion d'employer , tant pour eux que pour le gouvernement. Cependant quelques-uns de leurs livres sont imprimés en Chine.

Ils travaillent , disent-ils, en ce moment , à la traduction de la Bible et à la confection d'un dictionnaire anglais-sandwichois.

Biographie. — 1^o *Tamanou*, fille des anciens rois d'Oaihé, était l'épouse favorite de Tamméaméa, et porte encore le titre de reine. Cette femme a beaucoup de sens et un caractère ferme, chose rare dans sa nation ; elle est âgée de cinquante ans, d'un embonpoint excessif ; elle affecte une sorte de dignité dans son maintien, et paraît sentir l'éminence de son rang. Tamanou est ennemie déclarée de l'ivrognerie ; elle a déjà empoisonné plusieurs chefs qu'elle n'avait pu autrement guérir de ce défaut. Il est rare cependant qu'elle ait recours à des remèdes aussi violens , et elle n'étend jamais ses châtimens jusque sur les étrangers : elle aurait, dit-elle, trop à faire.

2^o *Kakiénakéna* est la sœur germaine du roi. Cette princesse

n'est âgée que de dix ans, et a déjà un goût prononcé pour les usages européens. Elle est traitée presque à l'égal de la reine.

3° *Bocki*, régent, est originaire d'Oaihé et parent de la reine. Il paraît avoir 40 ans, a près de six pieds de taille et est très-replet : tout son extérieur annonce une stupidité que ses actes ne confirment que trop. Bocki fut de ceux qui accompagnèrent Liolio à Londres. Il n'a rapporté d'Angleterre que des vices et une aveugle soumission aux autorités de cette nation.

4° *Kuakini*, frère de la reine, est gouverneur d'Oaihé ; il paraît fort attaché à son île. Ce prince a 52 ans et est un des plus beaux hommes des Sandwich ; il a six pieds passés et est parfaitement bien constitué ; sa figure est à la fois ouverte et imposante. Kuakini est juste dans son administration et passe pour le plus capable des indigènes ; il parle bon anglais, le sait lire et écrire. Il est très-recherché des blancs, mais n'en veut point auprès de lui. Kuakini a une très-grande influence dans les affaires du gouvernement suprême, quoiqu'il n'aime point à s'en mêler. Ce n'est que sur son refus que Bocki a été appelé à la régence.

5° *Klimakou*, frère de Bocki, était premier ministre de Liolio, et fut régent pendant l'absence de ce prince. C'était un homme rempli de bonnes qualités et doué d'une sagacité peu commune chez les Indiens de sa nation. Klimakou avait appris à lire et à écrire à l'âge de 70 ans ; il signala le temps de son administration par la construction du palais du gouvernement et par d'autres travaux utiles. Il mourut d'hydropisie en mai 1827. Lors du passage de la flûte l'*Uranie* (1), commandée par M. Freycinet, Bocki et Klimakou furent baptisés par l'aumônier de l'expédition.

6° *Manuia*, gouverneur d'Oahu et commandant de la place d'Honolulu, n'est âgé que de trente ans ; sa physionomie est douce et ouverte ; il est de taille moyenne et recherché dans sa mise. Manuia était de la suite de Liolio et paraît avoir profité de son voyage en Europe. Il a de l'intelligence, du jugement, et administrerait fort bien, si son autorité ne se trouvait en beaucoup de cas subordonnée à celle de Bocki.

7° *Kakiéva*, gouverneur d'Atoaï, est un des princes du sang

(1) En août 1819.

royal. C'est un des chefs les plus influens et des plus estimables. Il est d'une grande taille et d'un embonpoint extraordinaire.

CARTES ET PLANS.

141. NOUVEAU PORTULAN DE LA MÉDITERRANÉE, ou Guide complet du Pilote sur les côtes, îles, bancs et ports compris depuis Cadix jusqu'à la Mer-Noire; contenant, etc.; traduit pour les langues étrangères, et rédigé pour le tout, par M. le Magloire DE FLOTTE-D'ARCEY. Tom. 1^{er}. In-8° de 30 f. 1/2. Prix de l'ouvrage, qui aura un 2^e vol. avec plans et vues de côtes, 20 fr. Toulon, 1829; Bellue.—Paris, Bachelier.

Le *Derottero* de Tofino a été regardé par nos savans auteurs et par tous les marins de l'Europe, comme un complément nécessaire aux excellentes cartes des côtes d'Espagne par ce même Tofino. Les marins français s'en procuraient difficilement quelques extraits traduits dans leur langue; et malgré les contresens qui pouvaient se glisser dans ces traductions, ils les regardaient comme des documens précieux. M. de Flotte, lieutenant de vaisseau, qui, le premier, fit connaître cet ouvrage en France, en 1816, vient d'en publier une traduction complète, à laquelle des critiques, assez amères sous d'autres rapports, n'ont pu reprocher un seul contresens. Jaloux de marcher sur les traces de l'illustre navigateur espagnol, il a fait pour le reste de la Méditerranée ce que celui-ci a fait pour les côtes d'Espagne seules. Aidé des connaissances qu'il a acquises dans ses voyages, de nombreux documens extraits des annales maritimes, des journaux de divers bâtimens, des observations de plusieurs pilotes; consultant les portulans anglais et les cartes de Smith, de Whistle et Lacines, de Leather, de Blachford, et celui plus récent de John Purdy; employant les ouvrages italiens de Ribaud, de Visconti, et la description récente du golfe de Naples; entouré de ce qu'ont écrit sur la Grèce Pouqueville, Jourdain, etc., il a complété sa description de la Méditerranée entière, de manière à laisser loin derrière lui tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour dans cette partie, en quelque

langue que ce soit. Le Nouveau Portulan est en harmonie avec les cartes de MM. Gauthier, de Hell, Smith, Zannoni, Tosino.
TH.

142. DER KANTON ZÜRICH MIT SEINEN NÄHERN AUGRAENZUNGEN.

— Carte du canton de Zurich, avec les territoires limitrophes; publiée et dessinée par Henri KELLER. Une feuille de 13,12 pouces de haut, et de 10,18 pouces de large; échelle de $\frac{1}{122400}$. Prix, 6 fr. Zürich. (*Kritischer Wegweiser*; 1^{er} vol.; pag. 365.)

M. Keller, auquel la géographie de la Suisse doit déjà plusieurs travaux importants, vient de publier une carte du canton de Zurich, qui, indépendamment d'une foule de détails topographiques et chorographiques, tels que cascades, précipices, passages, défilés, présente des notices statistiques sur l'industrie cotonnière et les établissemens de teinture. L'auteur a figuré sur cette carte toutes les églises et clochers, en perspective sur le plan, en conservant leur aspect et leur forme.

Les communications principales, l'élévation d'un grand nombre de points, les limites cantonales et de bailliage sont exprimées sur cette carte.

143. CARTE DU CANTON DE VAUD, réduite d'après celle de

M. Mallet, par M. VAUCHER; vérifiée et corrigée par M. STERCHI, commissaire-général, et publiée, avec l'approbation du conseil d'état, par M. Spengler et comp^o; à laquelle on a ajouté le *Canton de Neuchâtel*, réduit d'après M. Osterwald. Hauteur, 16,5 pouces déc. Longueur 13,5 pouces. Échelle $\frac{1}{184400}$. Prix, 9 fr. Lausanne, 1828. (*Kritischer Wegweiser*; 1^{er} vol.; pag. 366.)

On a utilisé, pour la rédaction de cette carte, les mesures trigonométriques de M. Sterchi, et dès-lors elle a le mérite de présenter exactement les points principaux. Cependant elle ne donne pas tous les détails que l'on serait en droit d'attendre d'une pareille carte, et la configuration du sol n'est pas exprimée avec la clarté et la précision que l'on exige aujourd'hui généralement de cette partie de la topographie.

La carte de M. Vaucher contient les limites de cantons, d'ar-

rondissemens et de bailliages, et, sous ce rapport, elle a un mérite statistique.

144. CARTA DELLA PROVINCIA DE BELLUNO, etc. — Carte de province de Bellune; dédiée à S. A. I. l'archiduc Régnier, vice-roi du royaume Lombardo-Vénitien, par son respectueux et reconnaissant serviteur Francesco MONTOVANI. Hauteur de la feuille, 21 pouces déc.; longueur, 14 pouces; échelle, $\frac{1}{137700}$. Prix, 30 fr. (*Kritischer Wegweiser*. 1^{er} vol., p. 185.)

Cette carte remplit toutes les conditions d'une bonne carte spéciale de la province de Bellune. Elle contient, outre les villes et tous les lieux habités, les routes, les chemins, sentiers, ponts, bacs, moulins, mines, carrières, eaux thermales, relais de poste, etc. etc. Les systèmes hydrographique et orographique sont parfaitement bien figurés; et la nomenclature de toutes les sommités rehausse sa valeur sous ce dernier rapport. Les détails statistiques que cette carte contient sont également précieux et étendus, et donnent une idée assez exacte de la richesse territoriale et de la force politique de la province de Bellune.

T. F.

145. A NEW AMERICAN ATLAS, etc. — Nouvel Atlas américain, contenant les cartes des différens États de l'Union, projetées et dressées sur une échelle uniforme, d'après des documens tirés des bureaux des administrations publiques et de ceux des gouvernemens des États-Unis, et autres sources premières et authentiques; par S. TANNER, Philadelphie, 1823.

Nous empruntons, sur cet important ouvrage, l'excellent rapport de M. Brué, fait à la Société de géographie, et inséré dans son Bulletin, Tom. XV, page 93.

Avant de nous entretenir de l'ouvrage dont vous nous avez chargé de vous rendre compte, qu'il nous soit permis de rappeler ce que laissent à désirer les cartes hydrographiques des côtes de l'Amérique du nord, et de signaler l'insuffisance des tables de positions astronomiques, ouvrages dont il semblerait qu'on puisse s'aider pour vérifier, au moins en partie, les bases sur lesquelles doit reposer une bonne carte générale de la partie moyenne de l'Amérique nord. Quelques généralités sur l'état de la géographie astronomique suppléeront peut-être aux correc-

tions que réclament les unes et aux lacunes que laissent les autres.

L'examen des principaux travaux exécutés sur la côte orientale montre qu'on ne peut encore donner une entière confiance ni aux tables de positions astronomiques, ni aux cartes hydrographiques : l'Atlas de M. Blunt, celui qui nous paraît le meilleur, présente à la vérité l'ensemble des détails hydrographiques jusques et compris les reconnaissances faites récemment sur les côtes entre le cap Fear et Saint-Angustin. Dans l'édition de son Atlas, publiée en 1827, l'auteur a apporté à ces cartes des corrections notables, comparativement aux notices et aux cartes qu'il avait publiées antérieurement ; mais plusieurs de ces cartes auraient encore besoin d'être assujéties aux longitudes récemment corrigées. Nous ne ferons pas mention des légères différences que doivent subir dans les tables plusieurs positions, et celles entre autres des points situés entre New-York et Washington, rapportées à la nouvelle détermination de cette dernière. On sait que cette ville était placée encore, il y a quinze ans, par $79^{\circ} 36''$, à l'ouest de Paris, et que depuis cette époque, et par suite de l'arrêté de 1816 du gouvernement des États-Unis, qui ordonnait la reconnaissance de l'état de Pensylvanie, on adopta, pour la vraie longitude du Capitole, $79^{\circ} 20' 35''$; mais les calculs de M. Lambert ont prouvé que ce point n'est que par $79^{\circ} 15' 45''$. A cette longitude maintenant adoptée, il fallait rapporter celles des points qui sont dans sa dépendance ; c'est ce qu'a fait M. Tanner dans sa nouvelle carte. Blunt, dans son dernier atlas, a conservé pour le Capitole la position que lui assignait Bowdich ; il y a donc une erreur de plus de 7'.

Nous nous sommes un moment arrêté sur la position de Washington, parce que, d'une part, elle a servi à rectifier plusieurs points du littoral, et que de l'autre elle a été prise comme point de départ pour des séries de déterminations faites dans l'intérieur, jusqu'au pied des montagnes Rocheuses. Les déterminations appuyées sur cette ville avant 1816 doivent être réduites de 21', tandis que celles exécutées depuis cette époque jusqu'en 1824 ne doivent l'être que de 5'. Des remarques du même genre s'appliquent à tous les travaux faits d'après les positions de Philadelphie, de New-York et autres points, qui

ont dû subir des altérations moins grandes dans leurs positions en longitude. Sans parler des légères différences que laissent entre eux les principaux résultats obtenus sur les parties de la côte orientale au nord du 40° , nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer ce que les cartes marines laissent encore d'incertitude sur les parties comprises entre 30 et 40° de latitude.

Au nord du cap Charles, Blunt, dans son dernier atlas, a réduit les longitudes qu'il avait adoptées précédemment, New-York de $10'$, cap May de $4'$; pour Baltimore, qu'il avait d'abord placé à $79^{\circ} 10'$, il s'est réduit, avec Bowdich, à $78^{\circ} 59'$. Nous avons vu que pour Washington il avait conservé, avec ce dernier, $79^{\circ} 12' 30''$. Cette position déjà réduite de près de $14'$ a besoin d'être encore diminuée de $7'$, pour faire avec Lambert le Capitole par $79^{\circ} 15' 45''$. Plus au sud jusqu'au cap Fear, Blunt a également réduit les longitudes, celles du cap Charles de $1'$, et celle du cap Hatteras de $10'$. On remarque, dans ce qui précède, que Blunt s'était le plus rapproché des nombres adoptés par Bowdich; mais nous nous étendriions trop si nous nous étions proposé de passer en revue les variantes que présentent encore d'autres positions astronomiques : ajoutons que les observations et les reconnaissances faites dernièrement sur les côtes, entre le cap Fear et Saint-Augustin, ont montré qu'en général cette partie du littoral avait été portée trop à l'est sur les cartes modernes. Les corrections qu'ont dû subir celles-ci égalent quelquefois celles qui ont été apportées depuis quinze ans à la position de Washington; et comme la plupart de ces changements ont affecté la situation de cette partie littorale dans un sens inverse de ceux qu'elles ont éprouvés plus au nord, il en résulte, dans la direction générale, l'altération qu'on devait attendre d'une différence en longitude d'environ $40'$ entre des points situés au nord et au sud du cap Hatteras.

La côte méridionale, sur le golfe du Mexique, offre peu de déterminations absolues auxquelles on puisse rapporter avec certitude les longitudes; il reste encore des doutes sur Pensacola, la Nouvelle-Orléans et l'embouchure du Rio-Sabine, les trois points qui présentent le plus de garantie. Blunt, en 1827, a adopté pour Pensacola $89^{\circ} 54'$, tandis que M. Tanuer s'est arrêté à $89^{\circ} 35'$; M. Bauzá, ancien directeur du dépôt hydro-

graphique de Madrid, dans sa carte du golfe du Mexique, publiée en 1830, a pris seulement, avec MM. Ellicot et Ferrer, $89^{\circ} 31'$, longitude déduite de l'observation du passage de Mercure sur le disque du soleil. Nous avons rapporté les nombres adoptés par ces auteurs, non-pas seulement parce qu'ils offrent avec ceux qu'indiquent plusieurs observateurs une différence de $22'$, mais aussi pour montrer combien sont peu d'accord, sur la côte nord du golfe du Mexique, les deux cartes marines les plus modernes.

La Nouvelle-Orléans, que Blunt place, avec Bowdich, par $92^{\circ} 29'$, est sur la carte de Tanner par $92^{\circ} 16'$ seulement, tandis que rapportée à Natchez, que Ellicot et Ferrer ont déterminée d'après une observation d'un satellite de Jupiter, la longitude de la Nouvelle-Orléans serait de $92^{\circ} 26'$; la différence que présente M. Tanner dans sa carte est environ de 10 en moins. Quant à l'embouchure de la rivière Sabine, on s'accorde assez généralement à la placer à Darby par $96^{\circ} 17'$; de là jusqu'au parallèle de $27^{\circ} 10'$ de latitude, point que Ferrer a fixé par le transport du temps de Campêche, on manque de détermination. Cette partie N.-O. du golfe du Mexique présente plus de cent lieues de côtes, la plupart basses et marécageuses, dont on ne connaît guère plus les détails que la position. M. Bauzá a essayé, sur sa carte du golfe du Mexique, publiée en 1830, d'apporter des rectifications que des mémoires de pilotes lui ont fournies sur cette partie du littoral. Comparée aux dernières cartes publiées à Madrid et à Londres, celle de M. Bauzá place la côte sur le parallèle de $28^{\circ} 45'$ plus à l'est d'environ $1^{\circ} 25'$; la nouvelle carte du Texas, dressée sur les observations du général Teran, de l'armée mexicaine, par la direction qu'elle donne aux côtes, semble aussi autoriser ce changement. D'après les nouvelles positions que cette carte du Texas donne à Saltillo et à Bexar, nous regrettons que l'on n'ait pas cherché à lier ces points, ou bien ceux de Monterey et Laredo, dont la longitude dans la carte du Texas est la même que dans la carte du Mexique par M. de Humboldt, avec quelques parties du littoral. Ces dernières remarques, qui complètent ce qu'il importait de rappeler sur la partie orientale, montrent combien il y a encore de doutes sur une contrée contiguë aux États-Unis, mais dont les positions de l'intérieur

si elles étaient bien déterminées, pourraient éclaircir plus d'un doute sur la région qu'arrosent en partie la rivière Rouge et les affluens méridionaux de la rivière Arkansas.

Sur la côte occidentale de l'Amérique nord, explorée par des officiers de plusieurs expéditions scientifiques, il restait également des incertitudes frappantes relatives aux positions qu'ils assignent à Monterey, à Noutka et au port Mulgrave. Ces doutes sur trois des principaux points auxquels on doit essayer de rapporter les déterminations astronomiques des côtes comprises entre 36 et 60° de latitude nord, ont récemment attiré l'attention des astronomes; mais pour nous qui ne voulons nous occuper ici que des corrections que doivent subir toutes les cartes, pour la partie du littoral, comprise entre les limites des États-Unis (de 42° à 50° de latitude), nous ferons seulement remarquer que si l'on adopte pour Noutka la longitude de 128° 57' que M. Oltmanns a déduite du calcul des observations faites par Malaspina (Observations de distances lunaires et d'un satellite de Jupiter), et qui n'excède pas de 2' le nombre auquel Espinosa s'est arrêté dans ses mémoires, il faudrait que les meilleures cartes, celles de l'Atlas de Vancouver, qui ont servi de modèle à toutes les autres, reçussent des corrections qui porteraient les côtes plus à l'ouest; par exemple, à la latitude de 43°, de plus de 22', à celle de 45°, de plus de 18'; et à celle de 48°, de plus de 27'; ces seuls changemens augmenteraient la surface du territoire des États-Unis de plus de 600 lieues carrées.

Nous ne devons pas terminer cette revue générale de l'état de nos connaissances astronomiques sur les limites des États-Unis, sans rappeler les estimables travaux qu'ont exécutés plusieurs officiers attachés à la commission chargée de fixer la limite entre ces états et les possessions britanniques : ces travaux ayant été coordonnés et publiés par des hommes habiles, nous nous abstenons d'en rapporter ici les détails; plus loin nous ferons remarquer leur importance pour l'amélioration des cartes générales. Si nous ne devons nous en tenir à ce qui a rapport aux possessions de cette république, nous aurions montré combien l'ensemble des travaux astronomiques exécutés depuis trente ans sur d'autres parties, accuse d'erreurs les nombres adoptés pour les areas des divers états, et par suite

pour la surface totale du nouveau continent. Ces évaluations, pour la plupart empruntées aux ouvrages publiés chez l'étranger, se ressentent trop de l'ignorance dans laquelle sont restés leurs auteurs et propagateurs, qui n'ont tenu aucun compte des immenses acquisitions qu'a faites cette branche de la science sur toutes les parties du globe. Si d'ailleurs nous étendions plus loin l'examen des cartes et des tables de positions astronomiques, on reconnaîtrait bientôt que nous n'avons pas signalé la dixième partie des corrections qu'elles doivent subir seulement pour le littoral du nouveau continent.

Déjà pour plusieurs parties de l'Amérique du sud, nous avons essayé, dans notre Atlas universel publié en 1880, de faire disparaître des erreurs non moins grandes que celles que nous avons rappelées sur le nord de ce continent, erreurs dont sont encore entachées les cartes publiées par le dépôt de Madrid, et reproduites ailleurs avec les mêmes fautes, également conservées dans les recueils généraux de positions astronomiques.

Sur la partie intérieure et occidentale du territoire des États-Unis on pouvait réunir, vers la fin du siècle dernier, un nombre assez considérable de levées, qui, pour la plupart, faisaient connaître encore imparfaitement le cours inférieur des affluens du Haut-Mississipi : les voyages de Pike, de Lewis et Clark, et les excursions de marchands des États-Unis, étendirent ensuite le cercle des connaissances. Pourtant la réunion de leurs recherches sur les contrées septentrionales et occidentales n'offrait d'autres garanties d'exactitude que celles qui peuvent résulter d'une première ébauche, reposant sur les déterminations dont les travaux du major Long, de Schoolcraft et autres, nous ont fait apprécier la valeur.

Ce n'est qu'après la publication du voyage que le major Long a exécuté en 1819 et 1820, qu'on a pu entreprendre de construire le vaste canevas sur lequel on doit établir les renseignemens recueillis sur le grand bassin entre le Mississipi et les montagnes Rocheuses. Les déterminations de longitudes qu'il a faites entre 33° et 45° de latitude, en fixant la largeur de la partie moyenne de ces régions soumises au gouvernement des États-Unis, ont montré qu'en général Lewis et Clark portaient trop au sud et à l'ouest une partie du cours du Mississipi. Ses observations au pied de la partie orientale des montagnes Ro-

cheuses ont aussi montré que le major Pike avait donné une latitude trop forte pour la position du pic James; ce point d'ailleurs, ainsi que l'a déjà fait remarquer M. de Humboldt, était placé par lui d'environ 6° trop à l'ouest. A ces énormes erreurs dans les déterminations, on doit joindre celles que Long a relevées sur d'autres positions, ainsi que sur la direction assignée par le zélé et courageux Pike à plusieurs rivières. Selon ce dernier, la direction générale du cours supérieur des rivières Canadienne et Arkansas n'aurait formé, avec le méridien, qu'un angle de 20 à 25° , tandis que, d'après les reconnaissances de Long, ces angles seraient de 70 à 80° . Les beaux résultats que présente le voyage aux montagnes Rocheuses, joints aux recherches d'autres auteurs, ont donné les moyens de corriger la plus grande partie des erreurs commises par leurs prédécesseurs sur les contrées septentrionales. On peut aujourd'hui assigner à peu près l'étendue des espaces qui ne sont pas encore connus. Ailleurs, il nous semble qu'on n'a pas profité, pour les cartes, de toutes les sources qu'offrent le second voyage exécuté par Long en 1823, ni des détails rapportés par Schoolcraft, non plus que des travaux des commissaires chargés de reconnaître les contrées sur lesquelles doit passer la limite nord des États-Unis, à l'ouest du lac Supérieur. Peut-être qu'en conciliant avec les travaux de ces derniers ceux qui ont été exécutés antérieurement, on obtiendrait des améliorations non moins importantes que celles qu'on a introduites dans les cartes de Pike, pour la partie supérieure du Mississipi.

A l'ouest des montagnes Rocheuses, dans le bassin de la rivière Oregon ou Colombia, si on en excepte la partie sud où Lewis et Clark ont fixé quelques points, on manque d'éléments qui puissent servir à classer avec certitude les notions contenues dans les relations des voyages de Stuart, de Crooks, de Hunt et autres, de l'étude desquels le géographe peut tirer des résultats qui ne se trouvent encore sur aucune carte. Il n'est pas inutile de rappeler que si l'on rapporte la longitude de l'embouchure de l'Oregon, qui a servi de point de départ pour les déterminations de l'intérieur, à celle de Noutka, calculée par M. Oltmans, toutes les longitudes doivent être de 18° plus à l'ouest que ne l'indiquent les cartes.

On nous pardonnera les détails dans lesquels nous sommes

entré, en se rappelant qu'aujourd'hui encore l'on est réduit à chercher dans cette partie moyenne du continent les déterminations qui peuvent servir à appuyer la plupart des détails recueillis sur les régions qui lui sont contiguës, mais sur lesquelles il y a un manque absolu d'observations astronomiques; et en songeant que le peu d'exactitude dans les positions absolues ainsi que dans celles des points intermédiaires sur la plupart des cartes marines, le vague et les lacunes que laissent encore les tables de positions astronomiques, nous imposaient peut-être quelques remarques sur ces ouvrages.

Les tables, entreprises dans des vues très-louables, ne dépendent pas aux besoins du géographe; non-seulement elles ne présentent pas, pour beaucoup de points, les résultats auxquels les principaux astronomes se sont arrêtés il y a plusieurs années, mais on chercherait vainement dans ces livres, même ceux qui ont été publiés dernièrement, des positions déterminées sur des lignes de 3 à 500 lieues dans l'intérieur des continents. Parmi ces points, il en est sur l'exactitude desquels on peut compter; ces omissions et les erreurs qui ressortent de la comparaison que nous avons rapportée plus haut sont remarquables dans des recueils que leurs auteurs annoncent devoir servir de guides aux constructeurs de cartes. Toutefois ces tables pourraient être de quelque utilité au géographe consciencieux, si, par des signes, leurs auteurs avaient indiqué les méthodes employées pour arriver aux résultats qu'ils enregistrent; si, par d'autres caractères, ils avaient marqué les positions qui, sans être déterminées d'une manière absolue, offrent cependant quelque garantie; s'ils avaient écrit à côté de celle-ci le nom des lieux desquels elles dépendent; si enfin ils avaient ajouté aux noms des auteurs, auxquels sont empruntés ces nombres, la date à laquelle ils ont été obtenus. Ces omissions, rétablies dans la plupart des recueils de positions astronomiques, auraient au moins l'avantage de prévenir l'emploi de faux nombres, qu'on se hâte trop de publier avant de les avoir soumis à une révision, et dont les publications prématurées obtiennent souvent la préférence dans les tables générales. Il n'est pourtant pas rare que le contrôle auquel ils sont soumis lorsqu'on les emploie à la construction des cartes, ou lorsqu'on les recalcule d'après les nouvelles tables, apprête

qu'ils devaient être sensiblement corrigés; nous sommes donc loin de partager l'opinion de ceux qui pensent que l'on doit, pour ces recueils, préférer toujours l'emploi des tables particulières à celui des cartes : ce moyen, qui a l'avantage de rendre le travail plus facile, ne permet pas toujours d'arriver aux résultats les plus satisfaisans.

On possédait déjà un nombre considérable de cartes sur les États-Unis, parmi lesquelles on doit distinguer les atlas de Lucas, de Carey, de Fenley, et surtout celui que M. Tanner a terminé en 1825. Ces recueils, ainsi que les cartes spéciales des divers états, contiennent une abondance de détails inutiles au plus grand nombre de ceux qui les consultent. Une partie de ces ouvrages, si précieux d'ailleurs, n'ont plus guère que la valeur de matériaux qui doivent être assujétis aux déterminations récentes de l'astronomie; et les détails encore vagues sur quelques vastes contrées doivent faire place aux nombreux et bons travaux dont vient de s'enrichir la topographie. Ces nouvelles acquisitions sont telles qu'elles obligent de réformer totalement les cartes générales, en exceptant seulement de celles que nous connaissons, celle en quatre feuilles que les frères Walker ont récemment publiée à Londres; et sans épargner les plus remarquables exécutées même aux États-Unis; la plupart de leurs auteurs décèlent, par le millésime que portent leurs publications, un tout autre but que celui de contribuer à propager la science la plus avancée : quelques-uns méritent la reconnaissance des hommes qui voient avec plaisir s'accroître le grand trésor de la géographie, et qui savent apprécier les sacrifices qu'ils ont dû s'imposer pour faire en quelque sorte de leur ouvrage la propriété du monde savant. C'est d'une acquisition de ce genre que nous allons vous entretenir, et d'une acquisition non pas due aux encouragemens d'un gouvernement, mais au zèle désintéressé et persévérant d'un particulier, qui depuis plus de dix ans n'a cessé de se consacrer à réunir et à discuter les nombreux matériaux de sa carte.

L'exposé qui précède atteste que la construction d'une carte des États-Unis est encore, de nos jours, une entreprise vaste et pénible; elle suppose dans son auteur la connaissance du peu d'éléments pour ainsi dire immuables que l'on possède, et les moyens d'apprécier la valeur du trop petit nombre des élémens

d'un ordre inférieur, qui tous cependant doivent concourir à établir le canevas, dans lequel il faut placer les détails des contrées connues de la partie moyenne de l'Amérique nord.

La carte de M. Tanner, est dressée sur quatre grandes feuilles réunies; leur développement est de 4 pieds 9 pouces anglais de long, sur 3 pieds 7 pouces de haut. Elle se compose de deux parties: la plus importante est celle qui présente les États de l'Union et la plus grande partie des districts de l'ouest. Pour accorder à cette carte le plus d'étendue possible, l'auteur l'a limitée entre les parallèles de 29. et 48° de latitude; son développement en longitude, pris sur le parallèle de 38°, est de 31 degrés; c'est-à-dire de 70 à 101° ouest de Paris. Ces limites laissent en dehors les régions du haut Missourï et celle qu'arrose la rivière Oregon à l'occident, et au sud l'extrémité méridionale de la Floride. Celle-ci est rapportée dans un supplément, sur une échelle d'environ les deux tiers de la grande carte. Quant aux districts moins connus et peu peuplés de l'occident, l'auteur les a présentés dans un autre supplément, mais seulement à l'échelle de moins d'un tiers de la carte principale. Le cadre de cet ouvrage renferme en outre huit plans des principales villes; six cartes chorographiques des environs de chefs-lieux d'états, deux tableaux statistiques, et enfin quatorze diagrammes, qui pour la plupart représentent des coupes verticales, des hauteurs de terrain sur lesquelles on a construit soit des canaux, soit des routes à ornières.

L'auteur a choisi pour premier méridien, celui qui passe par le Capitole de Washington; c'est à la longitude de ce point, calculée par Lambert, qu'il a cherché à rapporter toutes les autres déterminations. Ici, comme dans son atlas, M. Tanner contribue, avec ses prédécesseurs, à augmenter le trop grand nombre des premiers méridiens; mais il a au moins l'avantage d'avoir appuyé son travail sur un point dont la position est désormais moins sujette à contestation, que ne l'ont été Philadelphie, New-York, Boston, et autres lieux qui ont également été pris pour point de départ, par les géographes qui y résidaient.

En général, M. Tanner a profité des nouvelles acquisitions astronomiques, pour les côtes de l'Océan atlantique et la plupart des contrées de l'intérieur, quoique la côte occidentale ait

besoin, sur sa carte comme sur toutes les autres, d'être assujettie aux longitudes que nous avons indiquées. Au nord, il nous semble que l'auteur n'a pas eu une entière connaissance des résultats auxquels on s'est arrêté pour la construction de la carte des limites. A l'ouest de Kingaton il donne des longitudes qui nous paraissent généralement trop faibles; de ce point les différences vont en croissant jusqu'à 30', différence de longitude du lac des Bois avec celle déterminée par les officiers attachés à la commission des limites. Plus au sud, dans le bassin du haut Missouri, il a cherché à corriger la longitude de plusieurs points qui reposent sur les déterminations de Lewis et Clark, mais il ne nous paraît pas avoir assez tenu compte des corrections que réclamaient les travaux du major Long, de Harmon et autres : une plus juste appréciation de ces travaux aurait sans doute porté l'auteur à augmenter de plus d'un degré la position qu'il assigne à plusieurs points du haut Missouri. Dans la notice qui accompagne sa nouvelle carte, comme dans l'analyse de son Atlas américain, publié en 1825, M. Tanner passe en revue les nouvelles acquisitions dues sur la partie orientale aux déterminations astronomiques et aux travaux topographiques. Le résumé de l'état actuel de ces principales branches de la science pourrait autoriser le partage des contrées orientales en séries, dans lesquelles viendraient se ranger en nombres inégaux les vingt-quatre états dont est composée aujourd'hui cette fédération. La première série comprendrait ceux dont la topographie exacte repose sur des triangulations qui ont pour base les points les mieux déterminés; à la seconde appartiendraient les états sur plusieurs parties desquels on possède de bons détails qui réclament la fixation d'un plus grand nombre de points; dans la dernière viendraient se ranger les contrées situées à l'ouest et au sud, sur lesquelles on n'a encore dans quelques parties que les travaux des arpenteurs, qu'on ne peut établir que sur peu de positions d'un valeur secondaire, et où l'on remarque de grands espaces peu ou point connus. Nous n'essayerons pas d'énumérer les principaux résultats dont l'emploi a puissamment contribué à perfectionner les cartes générales; cela demanderait plus de développement que ce rapport n'en comporte : on en trouvera un aperçu dans les notices ou les notes qui accompagnent les belles et récentes cartes particulières de plusieurs

états de l'est. Ces travaux prouvent que leurs auteurs ne sont point étrangers aux connaissances qui sont la base de bons travaux topographiques. La société a entendu un rapport de notre collègue, M. Alex. Barbié du Bocage, sur les cartes générales de l'Atlas américain, par M. Tanner. Il ne nous appartient pas de revenir sur les cartes particulières qu'il avait consacrées aux détails de chaque état; nous serons seulement remarquer que dans sa nouvelle carte générale des États-Unis, l'auteur a profité des cartes de son Atlas, là où il n'a pu se procurer des matériaux préférables. Il y a joint tout ce que les excellentes cartes particulières publiées depuis offrent de nouveau. Il a dû aussi aux autorités la communication de précieux documens, avantage qu'on ne rencontre pas toujours dans d'autres pays; et afin de réunir des renseignemens sur les parties mal connues, il a adressé, par la voix des journaux, une circulaire à ses compatriotes pour les engager à lui communiquer ce qui pouvait éclairer la topographie. Ce moyen produisit d'heureux résultats, que la reconnaissance lui a fait un devoir de consigner.

Pour montrer que M. Tanner s'est attaché à employer les rectifications les plus récentes, il suffira de citer un petit nombre d'exemples, la plupart empruntés à la notice qui accompagne sa nouvelle carte. Nous nous occuperons de préférence des parties qui ont éprouvé des améliorations sensibles.

Dans l'état de Delaware, la configuration de la baie de ce nom a reçu des changemens notables, d'après la carte levée par M. Blunt. Les positions de New-York et de Philadelphie, que M. Gordon a déduites des travaux de différens observateurs, ont servi à rectifier des détails dans la Pensylvanie. La belle carte de New-Jersey, publiée par ce dernier, a été également mise à profit pour corriger des parties contiguës des états de New-York et de Pensylvanie. La carte de Virginie que M. Boye a dressée sur de nouvelles observations astronomiques lui a permis de modifier la limite méridionale de cet état, qui avait été portée trop au sud; celle du nord ne devant éprouver aucun changement, il en résulte que la surface de cet état se trouve réduite au profit de celle de la Caroline du nord et de Tennessee. M. Tanner a eu égard à une série d'autres observations qui montrent que Cumberland-Gap avait été placé jusqu'ici de 12' trop au sud. Il y a seulement dix ans que la Flo-

ride appartient aux États-Unis; alors presque inconnue, elle laisse aujourd'hui peu à désirer; les travaux du général Bernard, dans la partie nord, garantissent la valeur des bases auxquelles peuvent être rapportées les levées de détails que réclament quelques parties; à ce beau travail, l'auteur de l'ouvrage que nous examinons a joint des reconnaissances sur la partie sud. Depuis 1821, la géographie a fait plus de progrès sur ce territoire que durant le dernier siècle. Sur les deux Carolines, la Louisiane, le Mississipi, on ne remarque que de légers changemens depuis la publication de l'Atlas de M. Tanner. Il en est de même de la Géorgie, dont le pays des Cherokees est encore mal connu. L'accroissement rapide de la population dans l'état d'Ohio y élève des villes comme par enchantement; on y a établi plusieurs bonnes routes. De nouvelles observations astronomiques ont prouvé que le fond du lac Michigan, ainsi que la limite nord de l'état d'Indiana, avaient été placés trop au sud; cela apporte une réduction dans la surface du territoire Michigan, sur la partie sud duquel on possède, depuis peu de temps, des détails topographiques assujétis sur des observations astronomiques. La forme du lac Michigan, que M. Tanner a empruntée à la carte de M. Bixby, dressée sur les derniers levés, ressemble à celle qu'il avait sur les cartes françaises du temps de Charlevoix et de Hennepin. Peu de parties de la région des lacs ont éprouvé un aussi grand nombre de changemens remarquables. Ces différences se reproduiront probablement tant qu'on n'aura pas lié par des observations plusieurs points du nord des États-Unis avec ceux déterminés dans le haut Canada. Dans l'état des Illinois peu d'additions ont été faites aux connaissances topographiques, que le major Long et autres ont données sur les territoires du nord, habités par les Indiens. De bonnes bases manquent presque partout pour appuyer la topographie de l'état de Missouri, dont les parties N.-O. et S.-O. sont encore presque inconnues.

La carte de M. Tanner présente la limite occidentale du territoire Arkansas, telle qu'elle a été fixée en 1828, par 17° 30' ouest de Washington (96° 46' de Paris). Cette ligne, en laissant en dehors les terres cédées aux Choktow, aux Chikawasaw et autres tribus, réduit de près de moitié l'étendue qu'occu-

pait ce territoire sur les précédentes cartes. Déjà nous avons fait remarquer ce que laissent à désirer quelques-unes des positions que M. Tanner a adoptées pour la partie du nord. Nous devons des éloges aux tentatives qu'il a faites pour perfectionner cette partie de son ouvrage, ainsi qu'au zèle qu'il a apporté à la réunion des matériaux qui lui ont fourni les détails topographiques de la partie des États-Unis contiguë avec le Haut-Canada. Nous pensons que, sous plusieurs rapports, cette portion de son ouvrage est inférieure au résumé qu'en donne la carte générale, publiée récemment à Londres par les frères Walken. Celle-ci joint à l'avantage d'offrir l'ensemble des positions déterminées par les officiers qui faisaient partie de la commission chargée d'établir la limite entre les États-Unis et les possessions britanniques, celui de présenter les détails topographiques de la plus grande partie des lacs Huron et Supérieur, et de quelques parties de l'intérieur jusqu'au lac des Bois, limite occidentale des reconnaissances de la commission. Nous ne ferons pas mention des légères différences que présente une partie des positions des lacs Saint-Clair, Érié et Ontario, ni de celles du cours supérieur du fleuve Saint-Laurent. On reconnaît partout le désir le plus louable d'approcher de la vérité. Les tentatives de M. Tanner ont eu de plus heureux résultats sur l'état de Maine. Les contestations qui ont existé depuis 1783, entre la Grande-Bretagne et les États-Unis, relativement à leurs limites respectives, ont amené, de la part des deux parties intéressées, des reconnaissances dans la partie nord de cet état. Nous ne connaissons pas de nouvelle carte particulière de cette partie, encore peu connue; il y a quelques années; mais la carte et la notice de M. Tanner font voir que la plupart des géographes anglais n'avaient encore naguère que des connaissances vagues sur la contrée qui, il y a quelques jours, est échue à la Grande-Bretagne, par suite de la décision de S. M. le roi de Hollande, nommé lors du congrès de Gand arbitre de ce différend entre les deux puissances. Les prétentions des États-Unis portaient leurs limites sur la ligne de hauteur qui fait le partage des eaux qui se versent, d'une part, dans le fleuve Saint-Laurent, de l'autre dans l'Océan Atlantique; cette partie de la carte de M. Tanner, empruntée de celle construite pour éclairer les commissaires chargés de

finer la limite, semble appuyer ces prétentions. Sans être généralement haute, cette ligne de partage présente des sommets élevés de 2,000 pieds au-dessus du fleuve Saint-Laurent. L'arrêt de S. M. hollandaise en faveur de S. M. britannique, en portant cette partie des limites de l'Union vers le sud, réduit les prétentions des États-Unis. Si nous n'avions craint de trop abuser des momens que la Société a bien voulu nous accorder, nous aurions appelé son attention sur le vague et l'incertitude de la ligne qui doit fixer définitivement les prétentions des deux puissances, relativement au grand bassin qui arrose les affluens de la rivière Oregon. Nous aurions pu aussi y joindre un aperçu de ce que les nouvelles déterminations astronomiques sur les côtes dans l'intérieur, ont apporté de modifications dans les nombres des surfaces partielles ou dans l'area totale de ces belles régions.

Ru nous occupant de l'état de la géographie astronomique sub les territoires habités par les indigènes, nous avons signalé les plus grandes lacunes que laisse cette partie de la science, et présenté, dans l'énoncé des principaux voyages entrepris à l'est et à l'ouest des montagnes Rocheuses, les traits importants des connaissances topographiques, acquises sur les régions qu'arrosent le haut Missouri et la rivière Oregon. Si nous avons indiqué les principales modifications dont la carte de M. Tanner nous paraît susceptible, nous n'avons pas oublié les difficultés qui naissent du manque de données précises pour la construction d'une carte de régions peu visitées. Ceux qui ont l'habitude de ce genre de travail conçoivent que beaucoup de positions et de détails ne sont soumis qu'à l'interprétation qu'ils donnent à des renseignements vagues. Nous ne devons pas omettre, comme une nouvelle preuve du zèle de l'auteur, plusieurs indications tirées de la relation du voyage de Lewis et Clark, et qui ne se trouvent sur aucune carte.

L'auteur n'a placé sur sa carte que les principales montagnes, dont les figures laissent distinguer, dans les contrées orientales, les lignes successives des ridges, la direction et l'étendue des bassins ou des vallées longitudinales; et les systèmes des eaux courantes et stagnantes; mais nous pensons que sans nuire à la clarté, et sans partager les hypothèses hardies de plusieurs auteurs, M. Tanner eût pu faire disparaître, en-

tre les lignes qui se suivent ou se succèdent, les solutions de continuité qui pourraient faire croire aux hommes peu familiarisés avec la géographie physique qu'il y a là souvent abaissement total de terrain. Plusieurs des coupes transversales des Monts-Alleghany, que l'auteur a placées sur sa carte, peuvent en partie prévenir cette supposition. De très-légères modifications dans ce figuré auraient mieux fait sentir que les ridges appartiennent en général à un groupe d'élévations qui laissent entre elles des vallées où coulent des rivières qui, pour se verser à l'est et à l'ouest, n'ont besoin de rencontrer que de légers abaissens. On sait d'ailleurs que cette masse, dont la largeur atteint 25 à 30 lieues, conserve sur une grande étendue une hauteur moyenne assez considérable (au-dessous de 500 toises), eu égard à l'élévation des parties culminantes.

A la suite du compte rendu des matériaux qu'il a employés, M. Tanner indique le nombre des nouveaux comtés et towns, l'étendue en milles des nouvelles routes, l'évaluation du nombre des milles carrés des nouveaux levés topographiques, ainsi que la longueur des nouveaux canaux et des routes de fer; une partie de ces renseignemens, qui ne se trouvaient sur aucune carte, donne à celle-ci la supériorité. Elle a aussi l'avantage de présenter la première les distances successives entre les principaux lieux situés sur les routes. Nous avons déjà fait mention des plans des villes et des cartes chorographiques des environs de quelques chefs-lieux d'états; détails très-utiles pour quelques localités: il y a joint quatorze diagrammes, dont onze ont pour base la même échelle que celle de la carte principale; pour celles des hauteurs, on a fait mille pieds anglais égaux à un pouce; plusieurs de ces figures, en montrant les élévations et les dépressions des ridges et des vallées, présentent des résultats satisfaisans pour la géographie physique de la partie centrale des états de la fédération. Parmi ces figures, qui ont pour but de montrer les élévations auxquelles ont atteint les grands travaux qui facilitent les communications, neuf présentent des coupes de terrain sur lequel passent les principaux canaux excavés. D'autres ont la même destination pour quatre routes de fer. En ajoutant à ces lignes de transport les autres canaux qui sont tracés sur la carte de M. Tanner, on a environ quarante grandes communications qui presque toutes mettent en rapport

les côtes de l'Océan Atlantique avec les lacs Ontario, Erié et les affluens supérieurs de la rivière Ohio. Ces profils, pour lesquels l'auteur a réuni les élévations, au-dessus de l'Océan, d'environ six cents points, présentent plusieurs coupes de la large masse de hauteurs désignées sous le nom générique de monts Alleghany, et ne sont pas le moindre ornement de sa carte; peut-être n'eût-il pas moins servi la science s'il avait remplacé quelques diagrammes, d'un intérêt secondaire, par d'autres, fondés sans doute sur des résultats moins exacts, mais d'un intérêt plus général. Par exemple, il eût pu reproduire la coupe qui montre les hauteurs relatives des différentes parties du fleuve Saint-Laurent, et celle du niveau des grands lacs, au-dessus du niveau de l'Océan; plus au sud, une coupe prise à peu près sur la ligne E. et O., eût pu figurer les inégalités du terrain entre l'Océan Atlantique et la chaîne des montagnes Rocheuses. Ces additions, et plusieurs autres non moins importantes, ne pourraient qu'ajouter du prix à cette carte, déjà si riche de détails précieux.

Cet ouvrage présente aussi deux tableaux statistiques, dont le plus étendu est consacré aux États-Unis, et contient le nom des états et territoires, leurs surfaces en milles carrés, le nom de leurs métropoles avec leur population, etc.; et dont le second donne le nom et la surface des districts de l'ouest, ainsi que le total de leurs populations blanche et indigène. Dans sa notice, M. Tanner appelle de nouveau l'attention du gouvernement sur la nécessité d'un nom qui fasse disparaître, pour les contrées dont il s'occupe, tout ce que laisse de vague la dénomination d'États-Unis maintenant employée pour huit républiques, dans plusieurs grandes parties du globe. L'auteur a senti aussi tout ce que laisse à désirer le manque de grandes dénominations pour les contrées situées à l'ouest des états de la fédération. Il justifie les six grandes divisions qu'il a tracées sur sa carte, partage fondé, autant que possible, sur des limites naturelles auxquelles il donne le nom de districts, pour les distinguer des états et territoires compris dans les limites de l'Union. Les noms de ces divisions, que réclamait au moins un besoin d'ordre, sont Ozark, Osages, Huron, Sioux, Mandan et Oregon, tous les mêmes que ceux des principales tribus qui les habitent. Selon lui, le district de Huron relèverait du ter-

ritoire Michigan; les autres seraient sous la juridiction des postes militaires des États-Unis. Nous pourrions citer encore un nombre de détails que présente cette carte, et qui tous montrent l'esprit qui a présidé à la rédaction de cet ouvrage, dont l'exécution graphique n'est pas moins remarquable que le choix des matériaux employés.

Au 18^e siècle, les hommes qui ont donné une grande impulsion à la géographie l'ont aussi marquée des premiers caractères de la science; mais ces auteurs, qui ont tant contribué à débrouiller le chaos en construisant des cartes encore recommandables, n'avaient à travailler, même pour de grandes contrées, que sur des collections restreintes comparativement à notre époque. D'ailleurs, pendant qu'ils traçaient le résumé de leurs sagaces recherches, ils recevaient rarement de nouveaux matériaux qui vinssent détruire en totalité ou en partie le canevas sur lequel reposaient leurs méditations. Qu'on se représente ces hommes, dont les travaux ont eu en vue le perfectionnement des cartes, environnés d'une partie des vides que nous avons signalés, et recevant presque à la fois cette prodigieuse quantité de matériaux, qui depuis le commencement de ce siècle sont dus aux travaux et aux recherches faits sur toutes les parties du globe; peut-être seraient-ils d'abord autant effrayés que réjouis; peut-être sentiraient-ils l'impossibilité de classer, d'étudier et de mettre en œuvre tant de choses diverses sur chaque partie du monde qu'ils traitèrent. A la vérité, à une partie des faibles ressources sur lesquelles s'appuyèrent les travaux des anciens géographes, on peut maintenant substituer et ajouter les résultats qu'ont amenés les progrès de l'astronomie et de la géodésie, dont l'étude, plus répandue, donne à un plus grand nombre de géographes les moyens de construire des cartes de grandes régions; grâce à leur participation, les élémens qui doivent concourir à la formation même de la carte générale de plusieurs états n'ont plus besoin d'être transportés sur un autre continent. Ce précieux concours, qui tend à classer plus rapidement la masse des matériaux, n'a encore produit sur aucun des états de l'Amérique un ensemble de résultats qui approchent de ceux obtenus sur les régions qui nous occupent.

Si la comparaison critique de la quantité des matériaux hé-

térogènes qui ont été recueillis sur les Amériques avait été faite, pour une époque donnée, par des hommes familiarisés depuis long-temps avec les observations astronomiques et la valeur des itinéraires; s'il existait un tableau qui montrât le degré de précision des uns, ou le peu de confiance qu'on doit accorder aux autres, alors la seule lecture de ces résumés rendrait plus facile l'appréciation des cartes; et ceux qui entreprennent aujourd'hui d'en construire sur plusieurs états du nouveau continent pourraient espérer d'approcher des résultats qu'il est possible maintenant d'atteindre pour la partie orientale du territoire des États-Unis. Mais il n'en est pas ainsi, même pour la plus grande partie de la surface du globe, sur laquelle de longues études, en montrant aux géographes l'étendue de ce qui reste à faire, leur rappellent que la science, qui marche toujours, ne peut encore offrir dans ces résumés que des phases variables, et qu'aujourd'hui même entreprendre la construction de cartes géographiques, c'est chercher à résoudre une équation de condition. C'est pour n'avoir pas compris ces vérités, que des hommes, qui se font les dispensateurs de l'éloge et du blâme, concourent à propager ces publications, qui ne se distinguent pas plus par les progrès de la science que par l'exactitude qu'on est en droit d'attendre d'un copiste.

Géographe judicieux, M. Tanner nous paraît s'être généralement attaché à choisir ses matériaux parmi ceux dont les détails les plus exacts reposent sur des observations astronomiques; là où de semblables secours lui ont manqué, en consultant des travaux moins précis, il a cherché à les rattacher aux premiers, et à s'éclairer des renseignements contenus dans des relations de voyages.

Il n'a pas la prétention d'avoir atteint le degré de perfectionnement qui peut ressortir de la combinaison de tous les éléments maintenant accessibles; loin de là, il réclame la communication des matériaux propres à améliorer quelques parties de sa carte qui laissent à désirer, ainsi qu'il le reconnaît.

Jusqu'ici les cartes générales des États-Unis ne présentaient guère qu'une masse confuse de détails topographiques et de noms placés sans discernement; le lecteur saisissait facilement les traits importants de la géographie physique, et ses recherches étaient plus pénibles lorsqu'il voulait distinguer les principaux

canaux ou les routes qui facilitent les grandes communications. Elles sont devenues faciles sur la nouvelle carte, par la précision, si rare de nos jours, apportée dans le tracé des détails topographiques. Le soin qui a présidé à l'exécution graphique montre que l'auteur sait apprécier ce que l'on doit de reconnaissance aux hommes dont la mission est d'augmenter nos richesses de tout ce que peuvent produire les longues études des hautes théories, leur persévérance et leur amour de la science. Des connaissances étendues sur les ressources qu'offrent ces vastes régions ont guidé M. Tanner dans le choix des points qu'il importait de placer. Déjà l'Atlas américain a mérité à M. Tanner le titre de correspondant de la Société de Géographie de Paris; depuis il n'a cessé d'ajouter à ses honorables travaux. Parmi ses publications récentes, on doit distinguer la carte du Texas qui repose sur les déterminations du général Teran; c'est un des documens qui ajoutent le plus aux connaissances de la partie N.-E. de la Nouvelle-Espagne, contiguë aux États-Unis. La valeur de cette carte sera appréciée de ceux qui savent ce que laissaient à désirer même celles publiées au Mexique en 1829.

Le zèle constant et les tentatives de M. Tanner dans sa nouvelle carte des États-Unis, en lui assignant un rang distingué parmi les auteurs qui ont pour but de résumer, dans les cartes générales, ce qu'il y a de mieux connu sur de vastes contrées, lui mériteront les éloges et les encouragemens des amis de la science.

BAUD.

ÉCONOMIE PUBLIQUE.

146. LETTRES SUR LES CANAUX ET LES CHEMINS DE FER, adressées de Reading en Pensylvanie par M. Fr. List, ancien consul du Congrès commercial d'Allemagne, à M. le chevalier de BAADER, à Munich. In-8° de 48 pag. Hambourg, 1829; Hoffmann et comp. (1).

« Vous me faites infiniment de plaisir, dit M. List à son cor-

(1) Le titre de cette brochure est *Mittheilungen aus Nord-Amerika*, 1^{er} cahier sur les canaux et les chemins de fer. Nous ferons sous peu connaître à nos lecteurs le second cahier qui a été publié aussi à Hambourg.

respondant, en m'apprenant que la Bavière va s'occuper de la construction de canaux et de chemins de fer, et donner ainsi un grand exemple à l'Allemagne. Le gouvernement bavarois ne pouvait manquer d'apercevoir un des premiers que l'invention des chemins de fer peut avoir pour résultat que les communications intérieures d'un pays, quel qu'il soit, deviendront aussi faciles que s'il avait un grand développement de côtes. Comme le pays où je suis, présente, chaque jour, et partout, l'occasion de s'instruire sur cet important objet, je vous transmettrai mes observations; je ne doute point que vous n'excusiez, en faveur du fond, le défaut d'ordre et les autres imperfections de ma correspondance. » Ainsi, l'auteur de ces lettres prend en Amérique des exemples et les données de ses calculs, et il applique à la Bavière les résultats déduits des grandes expériences faites aux États-Unis, en les modifiant pour le pays auquel il veut les approprier.

M. List commence par la question encore indécise sur la préférence que méritent les chemins de fer ou les canaux, suivant les circonstances. A l'époque où ces lettres furent écrites (1828), les Américains penchaient fortement en faveur des chemins de fer, par des motifs très-plausibles, et qui ont encore plus d'autorité en Amérique qu'en Europe. Dans les pays où la navigation est long-temps interrompue par les glaces, où le fer abonde, où les distances à franchir sont très-grandes, où le prix du temps est bien connu, on ne fera point de canaux, à moins qu'ils ne réunissent d'assez grands avantages à ceux d'une voie navigable. D'ailleurs, on doit tenir compte de la célérité des constructions, de la mise en activité des voies nouvelles, du temps où l'entreprise est une source de revenus : toutes ces considérations sont communes entre les deux-mondes, et n'attireront pas moins l'attention au nord de l'Europe qu'autour des grands lacs de l'Amérique du nord, au pied des montagnes Rocheuses et sur les bords du fleuve Saint-Laurent.

M. le chevalier de Baader est auteur d'un ouvrage sur les canaux, où il fait connaître les difficultés de diverse nature que l'art de l'ingénieur doit surmonter dans le cours de ces grandes constructions. Son correspondant peut donc se dispenser d'entrer avec lui dans de longues explications. On regrette qu'il ne soit pas entré dans quelques détails au sujet du canal entre

la Delaware et la Chesapeake, creusé en partie dans un marais qui opposait à l'établissement des chemins de halage, des obstacles qu'au premier coup-d'œil on eût regardés comme insurmontables. Mais une dépense de deux millions de dollars avait été faite au moment où il fallut traverser ces marais, et les Américains sont persévérans; les difficultés ont été vaincues, et le canal est achevé.

M. de Baader a proposé la construction d'un chemin de fer entre Donawerth et Markbreit : M. List appuie ce projet par les considérations suivantes :

Le transport des marchandises venues de loin ne suffit pas pour couvrir les dépenses d'une pareille entreprise; il faut que les produits du pays soient la principale source de bénéfices. C'est ainsi qu'en Amérique, les actionnaires du canal de Shuylkil tirent leurs dividendes des recettes qu'apporte le transport de 500,000 tonneaux de houille (un million de quintaux), et ils s'attendent que cette masse énorme qui parcourt actuellement leur canal sera bientôt doublée. De plus, des scieries de marbre se sont établies; des minerais de fer sont transportés à des forges lointaines, et mis en valeur, etc. Si le commerce entre le Danube et le Mein met en mouvement 100,000 quintaux de marchandises, venues des Indes, de l'Amérique, de la Méditerranée ou de la mer Noire, des produits de l'industrie étrangère, etc., c'est sur le plâtre, le bois, le vin, le sel, les pierres, les minéraux, les fruits, le houblon, la tourbe que les spéculateurs devront compter; et quand même les 100,000 quintaux de marchandises d'un plus haut prix prendraient une autre route, la spéculation fondée sur le transport des matières vulgaires serait encore très-bonne. « Le plâtre seul, si l'on en trouvait une carrière abondante, déciderait, aux États-Unis, la construction d'un chemin de fer de 100 milles de longueur. Je pense que la tourbe du Danube pourrait offrir aux pays au-dessous des tourbières, les services que la houille des montagnes Bleues rend aux plaines de la Pensylvanie. Si les bois perdaient un peu de leur prix en raison de l'emploi d'un nouveau combustible, on convertirait quelques forêts en terres arables, et leur valeur augmenterait. C'est un service à rendre à la vallée de la Tauber, que d'abattre une bonne partie des bois qui, dans ce pays, sont nuisibles à

la culture de la vigne. Supposez qu'après quelque temps votre chemin de fer procure du combustible à 50,000 familles qui auront pris l'habitude de brûler de la tourbe, il en résultera une économie de 200,000 cordes de bois dont le reste de la société profitera; et, comme la tourbe carbonisée peut servir à tous les usages domestiques, les consommateurs ne manqueront pas. Ce commerce sera d'abord peu considérable, mais toujours croissant, et finira par devenir le plus important pour les recettes. On peut assurer que les tourbes du Danube et le gypse de la Tauber ne tromperont pas les espérances des spéculateurs. »

M. List attend aussi de très-heureux effets d'une ligne de communications entre Munich, Nurnberg et Bamberg. « Si elle était établie, les états du nord se détermineraient aisément à l'étendre jusqu'à l'Elbe et jusqu'au Weser, ce qui amènerait une communication directe et très-avantageuse avec Hambourg et Brême. Cette concurrence forcerait les Pays-Bas à rendre plus facile le commerce du Rhin. » Les résultats de cette nouvelle voie de commerce intérieur seraient d'une haute importance, surtout pour l'exploitation des bois et des salines.

Mais, dira-t-on, des entreprises aussi vastes entraînent des dépenses qui leur soient proportionnées; comment la Bavière pourra-t-elle y pourvoir? M. List répond que les canaux et les chemins de fer, auxquels il a vu travailler en Amérique, *ne lui ont pas fait apercevoir une seule once d'or ou d'argent*. Pour les exécuter, il ne faut que du fer, des pierres, du bois, des bras; or, toutes ces choses abondent dans les pays agricoles dont les produits n'ont pas assez de débouchés. Si l'entreprise est bien conçue et dirigée avec habileté, les actionnaires ne lui manqueront pas. En Amérique, chacun s'empresse d'y prendre part; de simples manœuvres fournissent des journées de travail; les propriétaires de forges fournissent du fer, etc., et chacun a part aux dividendes, en raison de sa mise. La Bavière lui paraît être, à plusieurs égards, dans le même cas que les Etats-Unis, et pourrait user des mêmes ressources pour exécuter les travaux d'utilité commune dont elle sent le besoin. » Ces motifs sont développés et fortifiés par des considérations très-puissantes. La Bavière, dit M. List, manque de débouchés pour les produits du sol, et des manufactures nombreuses et

actives y ont amené une surabondance d'objets de commerce, ce qui a fait baisser les prix ; elle a besoin d'exportation ; le commerce intérieur n'y distribue pas encore assez facilement les objets d'échange entre les diverses localités. Mais on ne peut espérer que, pour remédier au mal, et opérer le bien qu'on peut attendre des nouvelles voies que l'on propose, toute la population bavaroise seconde les vues de son gouvernement avec autant de zèle qu'on en trouve aux États-Unis pour les entreprises de cette sorte : on n'y peut compter que sur la coopération de la noblesse et des citoyens éclairés de toutes les classes. « Les grands propriétaires sentiront que ces voies augmenteront le prix de leurs terres, ainsi que le prix des denrées et le revenu qu'ils en tirent. Si je ne me trompe, le chemin de fer de Donawerth à Markbreit touche à des possessions importantes des princes d'Oettingen et de Taxis ; mais une autre ligne de communication serait encore plus favorable aux propriétaires de l'intérieur et aux manufactures, comme je l'ai indiqué précédemment.... En Bavière, comme dans tout pays qui débute dans la carrière des canaux et des chemins de fer, tout dépend du succès de la première entreprise et de son prompt achèvement ; ces deux conditions sont nécessaires, pour que l'opinion soit éclairée et que les résultats annoncés frappent tous les yeux. C'est par des succès rapides qu'il faut réduire au silence les hommes qui se plaisent à exagérer les difficultés, à imaginer des obstacles. Telle fut la puissante influence exercée en Amérique par le canal de l'Hudson au lac Erié, terminé en peu d'années ; la confiance eut de solides appuis, tout fut jugé possible, et c'est depuis ce temps que les canaux et les chemins de fer se sont multipliés dans les autres états de l'Union. »

Cependant, M. List ne conseille point de débiter, en Bavière, par des canaux ; il faut trop de temps pour les mettre en état de service régulier : des années s'écouleraient avant que l'on pût recevoir de bonnes nouvelles du quartier-général de l'entreprise, suivant son expression. Les chemins de fer satisfont beaucoup mieux l'impatience des actionnaires et du public ; d'ailleurs, on peut commencer par un essai qui ne coûtera tout au plus que le huitième d'un canal entre les mêmes points, et dont le temps de construction sera réduit à-peu-près dans la même proportion que la dépense. Autre motif pour

donner la préférence aux chemins de fer : les canaux trompent quelquefois l'espoir des spéculateurs, quoique le projet en ait été bien conçu, et qu'ils se soient élevés rapidement à une haute prospérité. En Amérique, on était sur le point de terminer le canal de l'Union, les parties achevées étaient pleines de bateaux, lorsque les eaux commencèrent à baisser, et laissèrent enfin sur le sable tout ce que le commerce y avait accumulé. Il fallut construire à la hâte une énorme machine à vapeur pour élever des eaux et les verser dans le canal; mais ce moyen fut encore insuffisant, et une seconde machine à vapeur dut venir au secours de la première. En peu de temps, les actions de ce canal ne trouvèrent plus d'acheteurs à cinquante pour cent de perte.

M. List pense que l'on pourrait faire jouir la Bavière des avantages que les banques des États-Unis procurent aux entrepreneurs des grands travaux d'utilité publique. Il ne s'agit que de déterminer les grands propriétaires et les principaux fabricans à se concerter pour fournir ce qui serait nécessaire aux entreprises. Revenant encore une fois à la comparaison des avantages particuliers des chemins de fer et des canaux, il reconnaît que les voies navigables méritent quelquefois la préférence, et il cite pour exemple le canal de la Chesapeake à la Delaware. Mais il convient aussi que les futurs progrès de la mécanique, et surtout ceux des machines à vapeur, feront long-temps pencher la balance en faveur des chemins de fer. Il entretient son correspondant bavarois de quelques perfectionnemens introduits dans ces machines par des ingénieurs américains; il paraît que ces inventions n'ajoutent rien d'important aux travaux de M. Perkins et de ses émules.

« L'invention des chemins de fer est, pour la Bavière, un véritable présent des dieux, puisqu'il met ce royaume en état d'exécuter un système universel de communications dont il tirera plus tard les avantages que les canaux procurent à la Hollande. Les voies navigables ne lui serviraient qu'à transporter de la vallée du Mein, dans celle du Danube, une énorme quantité de marchandises, et cela, par un long détour, à travers plus d'écluses qu'il n'y en a dans le grand canal de New-York. De ce côté, le succès est incertain; de l'autre, il est infaillible; en admettant que pour lier entr'eux les points princ-

paux du royaume de Bavière, il faille 300 lieues de chemins de fer à 30,000 florins par lieue, la dépense ne sera que de 9,000,000 de florins au-dessous de celle qu'absorberait un seul canal. Par le chemin de fer, on expédierait le sel dans toutes les directions, tant pour l'exportation que pour la consommation locale; et quand même les droits perçus sur cette matière ne rapporteraient qu'un demi-florin par quintal, 800,000 quintaux donneraient un revenu de 400,000 florins. Quant à la houille, dont la consommation est bornée, je crois, à 40,000 quintaux, le transport de ce combustible sera triplé en peu de temps, grâce à la facilité du transport. Toutefois, ne comptons que sur 80,000 quintaux dont chacun paie un droit de deux florins; voilà 160,000 florins à joindre au produit du sel. Ces deux objets suffiraient donc pour payer les intérêts des capitaux de l'entreprise, et il reste encore à faire entrer en compte le transport des céréales, des vins, de la bière de Bavière, du produit des mines, des matériaux de construction, etc., etc. Il est donc incontestable que cette entreprise, si utile comme mesure d'économie publique, est en même temps une excellente spéculation financière.

« Examinons maintenant les effets de ces chemins de fer par rapport au commerce extérieur. Cette voie prolongée par les états voisins s'étendrait bientôt des bords du lac de Constance jusqu'aux villes anséatiques, par Augsbourg, Nurnberg et Bamberg. Il faudrait que les négocians de Brême, de Lubeck, de Hambourg et de Brunswick n'eussent pas une étincelle de génie commercial pour qu'ils n'aidassent point de tous leurs efforts un projet qui leur serait aussi favorable, et qui dirigerait vers eux toute l'exportation de la Bavière, la moitié de celle de la Souabe et de la Suisse, et une grande partie des importations opérées jusqu'à présent par le Hâvre et la Hollande. » A la fin de sa quatrième lettre, M. List résume en peu de mots ce qu'il a dit sur le nouvel ordre qui s'introduirait dans le commerce de l'Allemagne, par le moyen des chemins de fer de la Bavière. La cinquième et dernière lettre continue ce résumé, et donne, sur quelques canaux des États-Unis, des détails qui trouveront leur place ailleurs. M. List a joint à ses lettres un parallèle entre les chemins de fer et les canaux, où il plaide la cause des premiers, peut-être avec un peu de prévention. Nous croyons

devoir mettre cet écrit sous les yeux des juges compétens, sans y ajouter aucune réflexion.

FERRY.

Comparaison des chemins de fer et des canaux, sous le rapport, 1° des frais; 2° de la rapidité des transports; 3° de la sûreté des transports.

Chemins de fer.

1. Les frais d'établissement des chemins de fer varient suivant la valeur du terrain et du sol, du fer, des pierres, de la main-d'œuvre.

2. Un mille anglais exige à peu près 2 arpens américains; par conséquent une lieue allemande en exige 5.

3. En Angleterre, le chemin de fer le moins dispendieux, pratiqué sur un terrain plat, coûte 300 liv. sterl. par mille.

4. A Linlightgrave, un chemin de pierre a coûté 528 liv. sterl. par mille.

Le chemin de fer du comté de Glasgow a coûté 660 liv. sterl. par mille.

L'établissement de ces divers chemins n'a nécessité ni construction de ponts, ni travaux pour combler des lacunes.

5. Les frais des chemins de fer que doivent parcourir des machines à vapeur sont évalués à 2,000 liv. sterl. par mille, pour un chemin simple. Dans certaines circonstances, des chemins de fer quadruples ont coûté 12,000 dollars, y compris les ponts, les machines, etc.

5. Aux États-Unis, on peut évaluer à 4,000 dollars par mille les frais d'un chemin de fer simple, non compris les ponts, les machines et les ouvertures à pratiquer.

Dans ce pays, un chemin de fer simple est suffisant. Si par la suite un second chemin devenait nécessaire, on pourrait l'établir à peu de frais.

Aux lieux où le transport des marchandises ne sera pas considérable, des chemins en bois seront plus avantageux que des chemins de fer.

6. Les chemins de fer peuvent être construits trois fois plus promptement que les canaux.

7. Durant la construction, la moindre partie du chemin, lorsqu'elle est confectionnée, peut être utilisée sur le champ. Par conséquent, le capital engagé est sur le champ productif

d'intérêts; on n'est point exposé à rencontrer des obstacles imprévus. On peut évaluer avec certitude les frais.

8. Le passage sur les chemins de fer n'entraîne pas de frais. Les chemins de fer n'exigent pas une grande surveillance.

Le transport sur les chemins de fer est illimité; il faudrait un commerce immense, pour remplir tellement deux chemins, qu'une voiture fût obligée de marcher à la suite d'une autre : mais même le cas échéant, on pourrait, à peu de frais, ajouter aux chemins établis deux chemins plus étendus ou plus larges.

9. Les chemins de fer peuvent être établis partout, et sont un moyen aisé de mettre en communication toutes les parties d'un royaume.

10. Dans une montée de 12 pieds $\frac{1}{2}$ par mille, les élévations de terrain ne présentent aucun obstacle, car, par la diminution du mouvement dans la montée, et la précipitation dans la descente, on arrive toujours aussi loin que sur le terrain plat.

11. On peut facilement, et à peu de frais, gagner la cime de hautes montagnes. Le poids qui s'incline d'un côté peut servir à soulever un poids égal de l'autre côté. La force de trait ne diminue que d'un vingt-cinquième.

12. On nettoie facilement les chemins de fer, et les travaux de nettoyage n'empêchent pas la circulation.

13. Les réparations des chemins de fer sont faciles; les frais sont à peine du tiers de ceux que nécessitent les canaux.

Dans le cas où des réparations sont nécessaires, on peut établir un chemin de fer provisoire; ainsi, la circulation n'est que momentanément interrompue.

14. Si un chemin de fer ne réussissait pas, ou si l'on jugeait plus utile de lui donner une autre direction, les élémens en peuvent être transportés ailleurs, et le sol peut être sur le champ affecté à la culture.

15. Sur un chemin de fer, un cheval peut tirer par heure 14 tonnes, en faisant trois milles : un homme peut faire marcher jusqu'à sept chevaux.

16. Comme les chemins de fer ne coûtent que le tiers des canaux, et que l'on peut s'en servir pendant 12 mois au lieu de 7, le cinquième du péage d'un canal rapportera un bon dividende.

Ce faible péage, et les frais de transport qui sont infiniment

moins considérables, augmentent singulièrement le transport, parce que le marché s'étend ainsi, pour les objets dont le poids est considérable et le prix modéré; de sorte que la perception des droits et l'utilité publique des communications y gagnent sensiblement.

La circulation des capitaux, favorisée par la célérité du transport, offre des avantages considérables à l'industrie sur des chemins de fer qui ont une grande étendue.

17. Si une heure suffit à un cheval pour transporter un poids donné à une distance de deux milles, on obtiendra un résultat double avec deux chevaux, parce que la fonction reste la même. On peut donc, sans augmenter les frais, accélérer à volonté le transport des marchandises, ce qui est dans plusieurs cas très-avantageux.

Sur les chemins de fer, les marchandises ne sont point exposées à être endommagées par l'eau. Les objets qui peuvent se briser facilement ne courent pas les mêmes risques. La salubrité du pays n'est pas non plus compromise.

En Bavière, les chemins de fer sont moins coûteux qu'aux États-Unis, parce que le fer est moins cher dans ce pays, et que la main-d'œuvre y coûte trois fois moins.

18. Les chemins de fer sont susceptibles de recevoir de grandes améliorations. Si la mécanique parvenait à réduire, autant qu'on l'espère, le volume et le poids de la machine à vapeur, le transport par la vapeur sur les chemins de fer sera aussi peu coûteux que la navigation par mer, et offrira en outre l'avantage de la rapidité, de la sûreté et de la régularité.

Canaux.

Les frais que nécessite l'établissement des canaux diffèrent considérablement, eu égard à la nature du terrain.

Il faut à peu près cinq arpens de terre par mille, outre les réservoirs et les aqueducs.

On a comparé en Angleterre les frais de percement de 87 canaux, avec ceux d'un nombre égal de chemins de fer, et l'on a trouvé que les canaux coûtaient trois fois plus que les chemins de fer, et que la distance entre deux points donnés était toujours, sans comparaison, plus grande à l'égard des canaux, qu'à l'égard des chemins de fer.

Aux États-Unis les frais d'ouverture des canaux, pour des barques de 30 tonnes, sont de 3000 dollars, sans compter les

ponts, si le terrain est uni et favorable; s'il ne l'est point, de 12,000 dollars; et enfin de 24,000 dollars par mille, lorsqu'il faut beaucoup d'écluses, d'aqueducs et de percemens.

Les frais sont de 20,000 dollars pour les barques ou navires de 45 tonneaux. Ils sont plus considérables si le terrain n'est pas favorable.

Les accidens du terrain, ainsi que les aqueducs, font naître fréquemment des accidens imprévus dont on ne peut triompher qu'à grands frais.

La rupture des digues et du terrain occasionne souvent des frais énormes.

Les frais ne peuvent, par conséquent, pas être évalués d'avance.

Jusqu'à leur entier achèvement, les canaux sont presque toujours des capitaux dormans.

Cette circonstance, jointe à la somme considérable de temps qu'exige leur établissement, augmente les frais de 50 p. %.

Le canal de New-York a coûté 18,000 dollars par mille; le canal de Schuylkill à peu près autant.

Les travaux du canal de Schuylkill ont duré huit ans, sans compter qu'il a fallu faire des réparations pendant 3 ou 4 ans.

Un chemin à la Mac-Adam coûte ici de 10 à 15,000 dollars.

Chaque traversée pour un canal exige un pont très-coûteux.

Les écluses enlèvent une grande partie des revenus.

Sur les canaux, le nombre des navires est limité par le temps qu'exige le passage par les écluses. On commence déjà à sentir à New-York que bientôt le canal ne suffira plus au transport de toutes les marchandises et de tous les produits sur cette ligne de communication. C'est pourquoi on a commencé les travaux du chemin de fer, Ithaca et Hudson.

L'établissement des canaux; leur étendue, leur direction, dépendent de l'eau qu'ils nécessitent.

On trouve souvent des obstacles insurmontables dans les montagnes, les vallées étroites, le manque d'eau. On ne peut les vaincre qu'à grands frais. Ce n'est que dans les pays plats qu'il est possible d'établir un système de communication bien enchaîné à l'aide de canaux.

Avec les canaux on perd l'augmentation de force que produit la descente.

Le nettoieiment des canaux nécessite beaucoup de temps et